



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

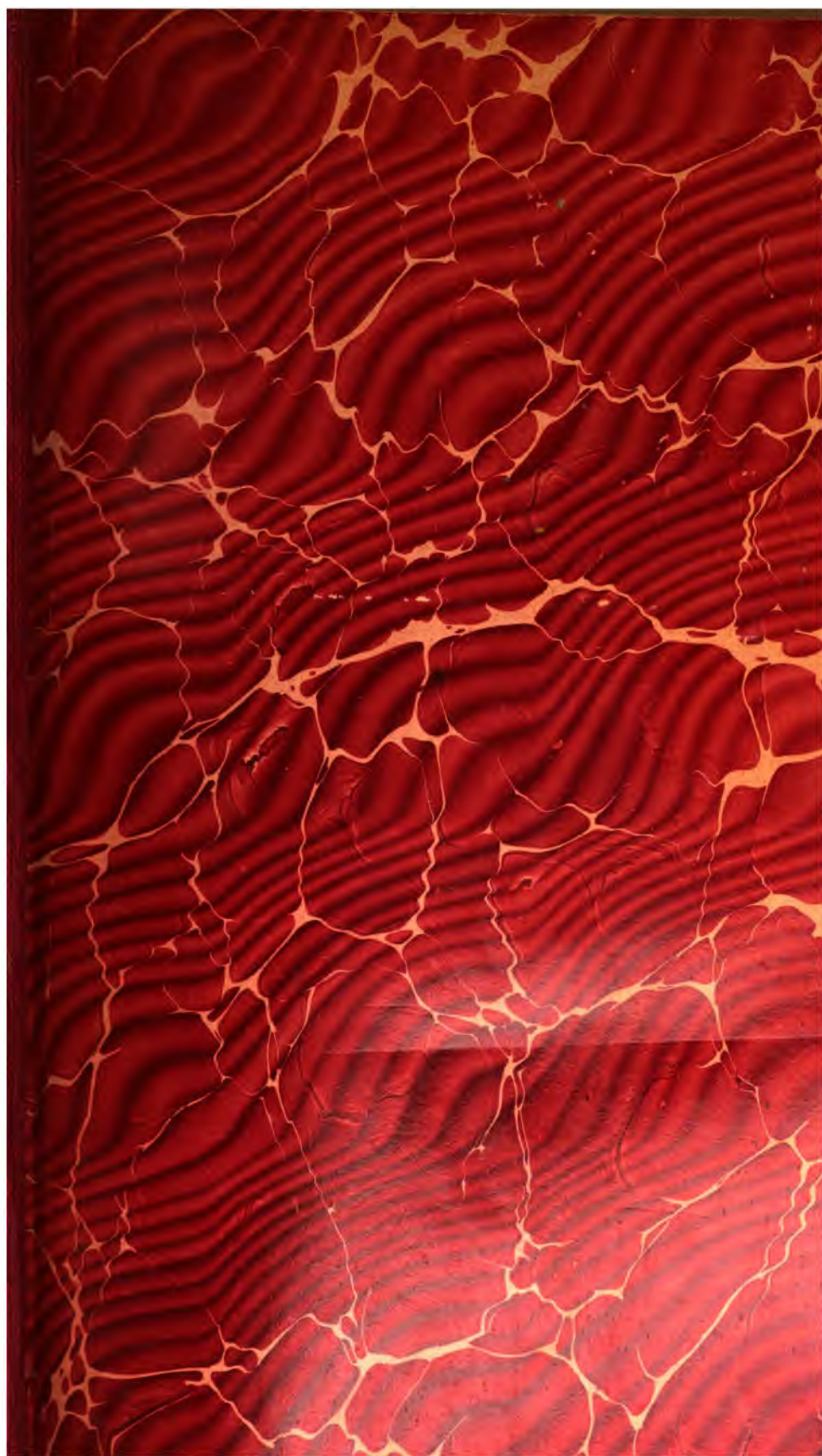
## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

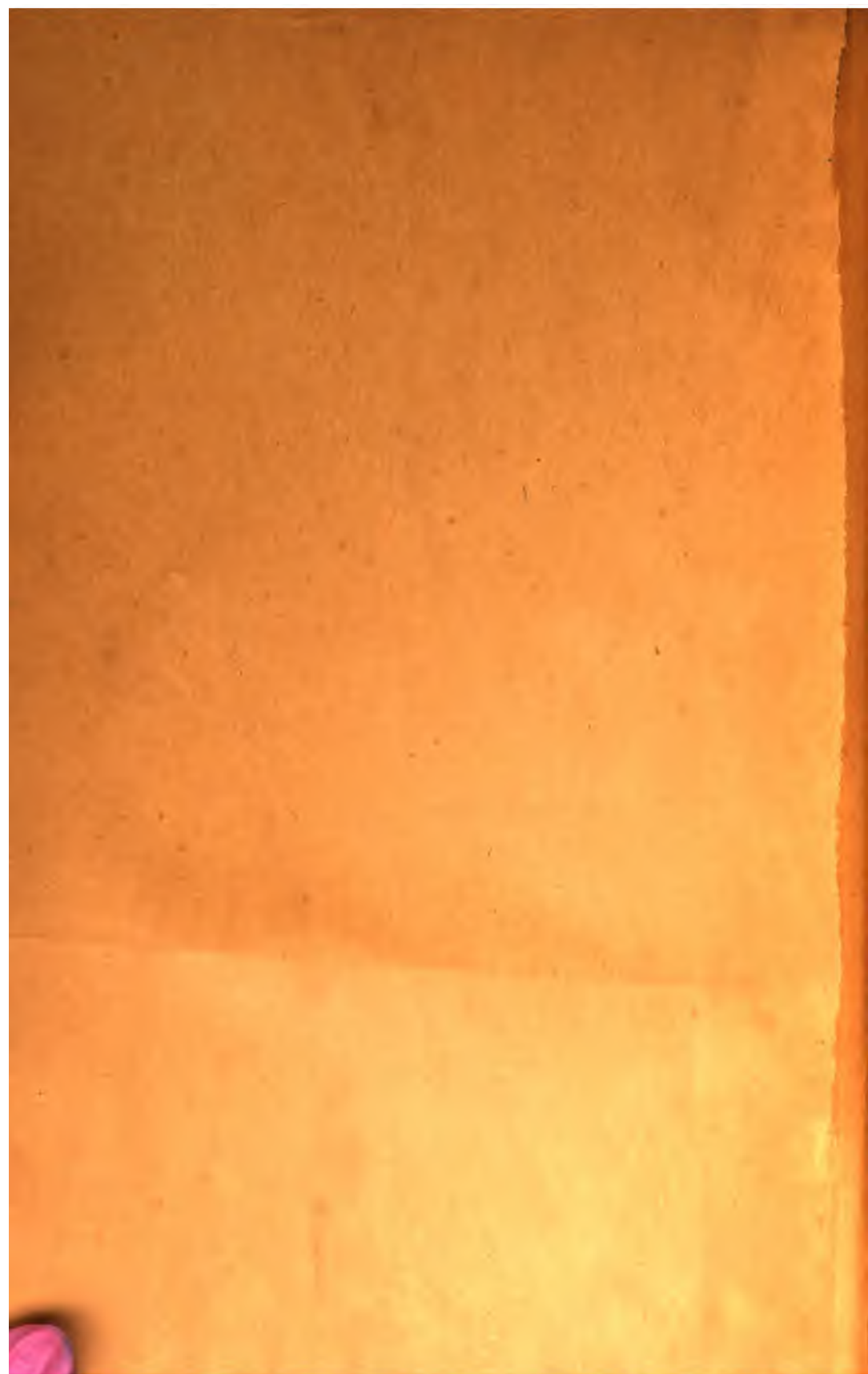
LIBRARY  
OF THE  
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

*Class* 101-12

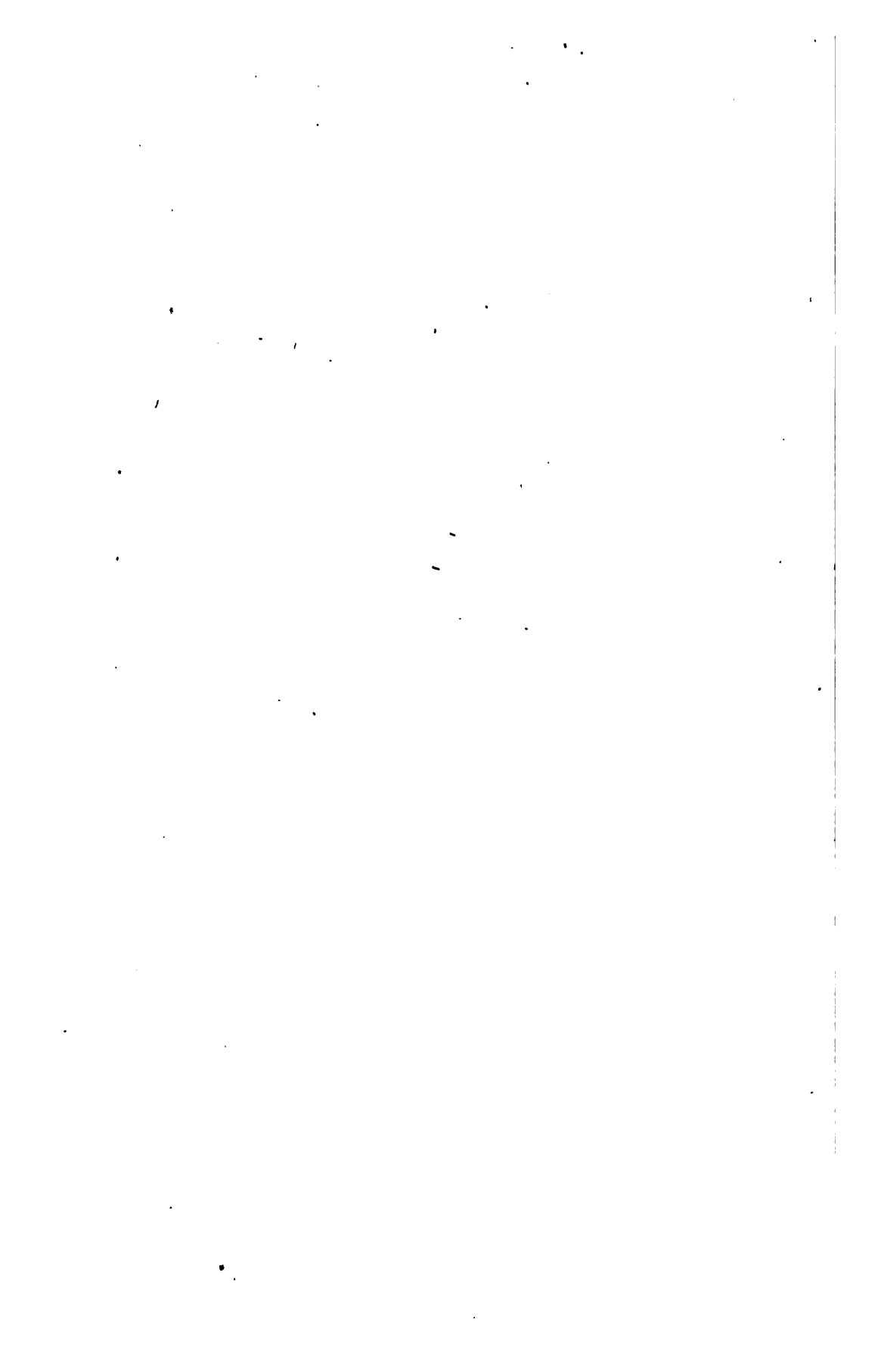




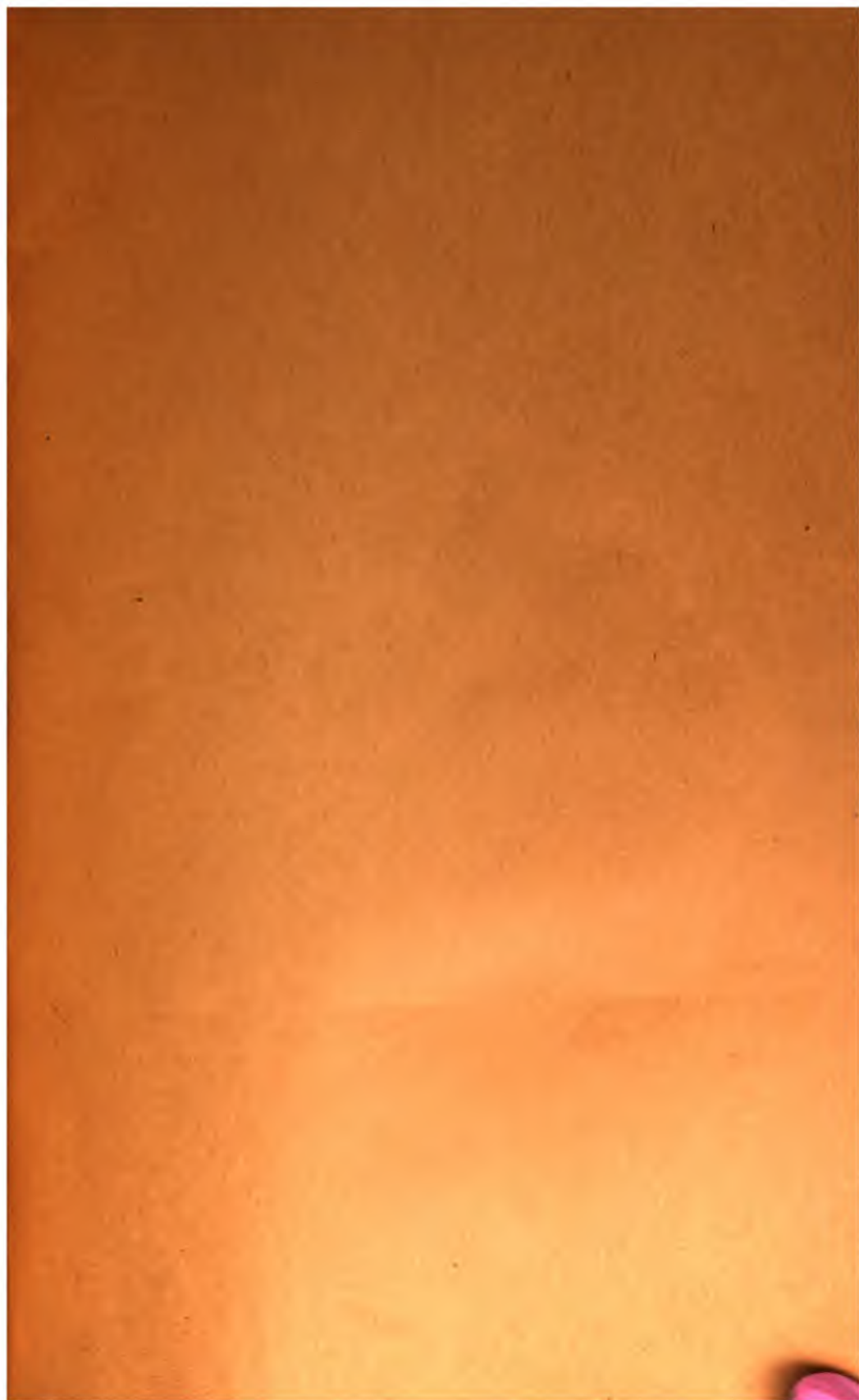














CHRONIQUE  
D'ANTONIO MOROSINI

EXTRAITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

INTRODUCTION ET COMMENTAIRE

PAR

GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT

PAR

LÉON DOREZ

TOME QUATRIÈME

ÉTUDE SUR ANTONIO MOROSINI ET SON ŒUVRE

ANNEXES ET TABLES



A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

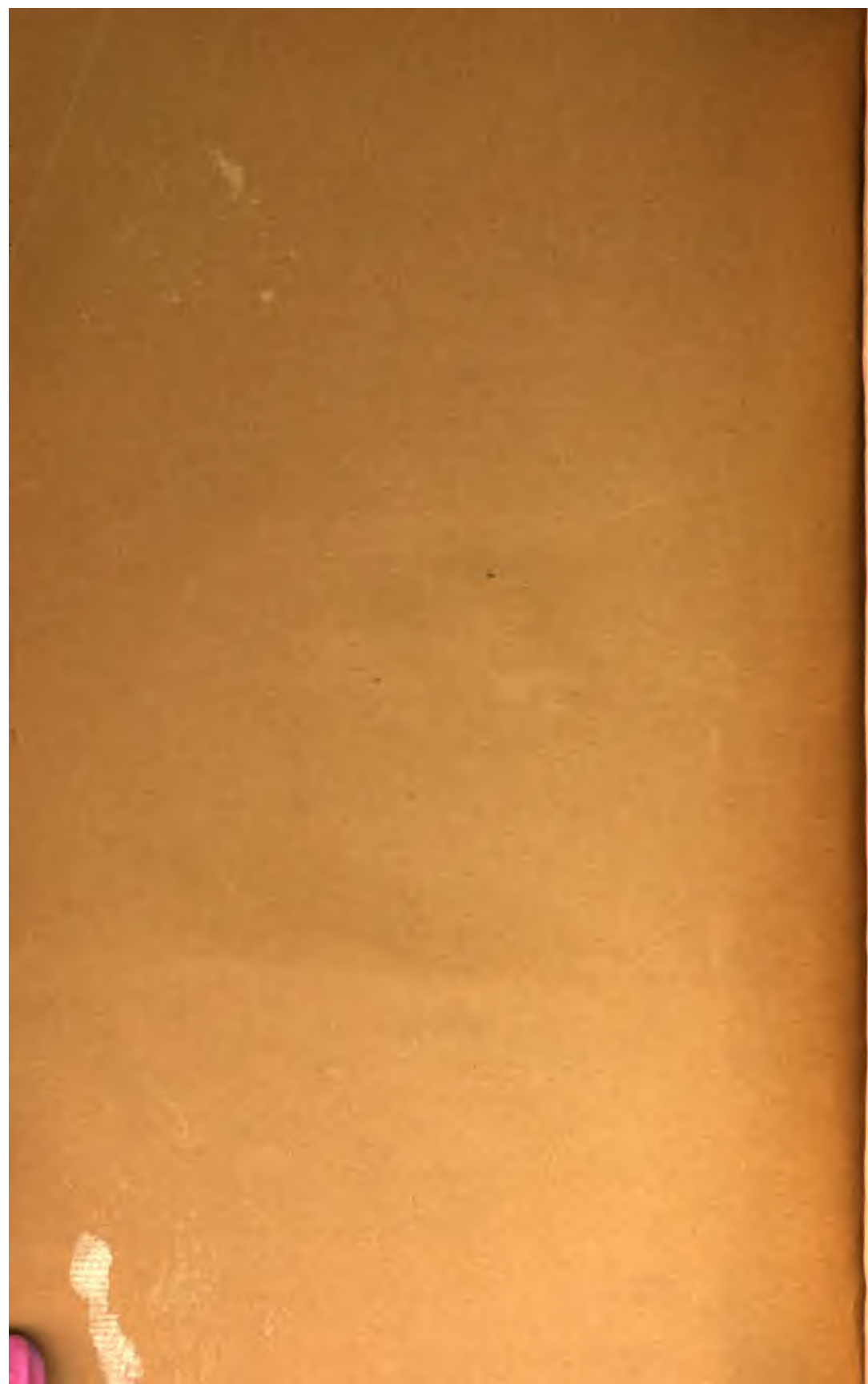
RUE DE TOURNON, n° 6

M DCCC C II

308









**CHRONIQUE**  
**D'ANTONIO MOROSINI**

**EXTRAITS RELATIFS**  
**A L'HISTOIRE DE FRANCE**  
**(1396-1433)**

**IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR**

**A NOGENT-LE-ROTRON.**



**CHRONIQUE**  
**D'ANTONIO MOROSINI**

**EXTRAITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE**

**PUBLIÉS POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE**

**INTRODUCTION ET COMMENTAIRE**

**PAR**

**GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS**

**TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT**

**PAR**

**LÉON DOREZ**

---

**TOME QUATRIÈME**

**ÉTUDE SUR ANTONIO MOROSINI ET SON ŒUVRE**

**ANNEXES ET TABLES**



**A PARIS**

**LIBRAIRIE RENOUARD**

**H. LAURENS, SUCCESSEUR**

**LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE**

**RUE DE TOURNON, N° 6**

---

**M DCCCCH**

Summit

DC101  
A2M8  
1898  
v.4

**EXTRAIT DU RÈGLEMENT.**

**ART. 14.** — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

MHN

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

---

*Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome IV de la CHRONIQUE D'ANTONIO MOROSINI, préparé par MM. Germain LEFÈVRE-PONTALIS et LÉON DOREZ, lui a paru digne d'être publié par la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.*

*Fait à Paris, le 15 janvier 1902.*

*Signé : M<sup>is</sup> DE BEAUCOURT.*

*Certifié :*

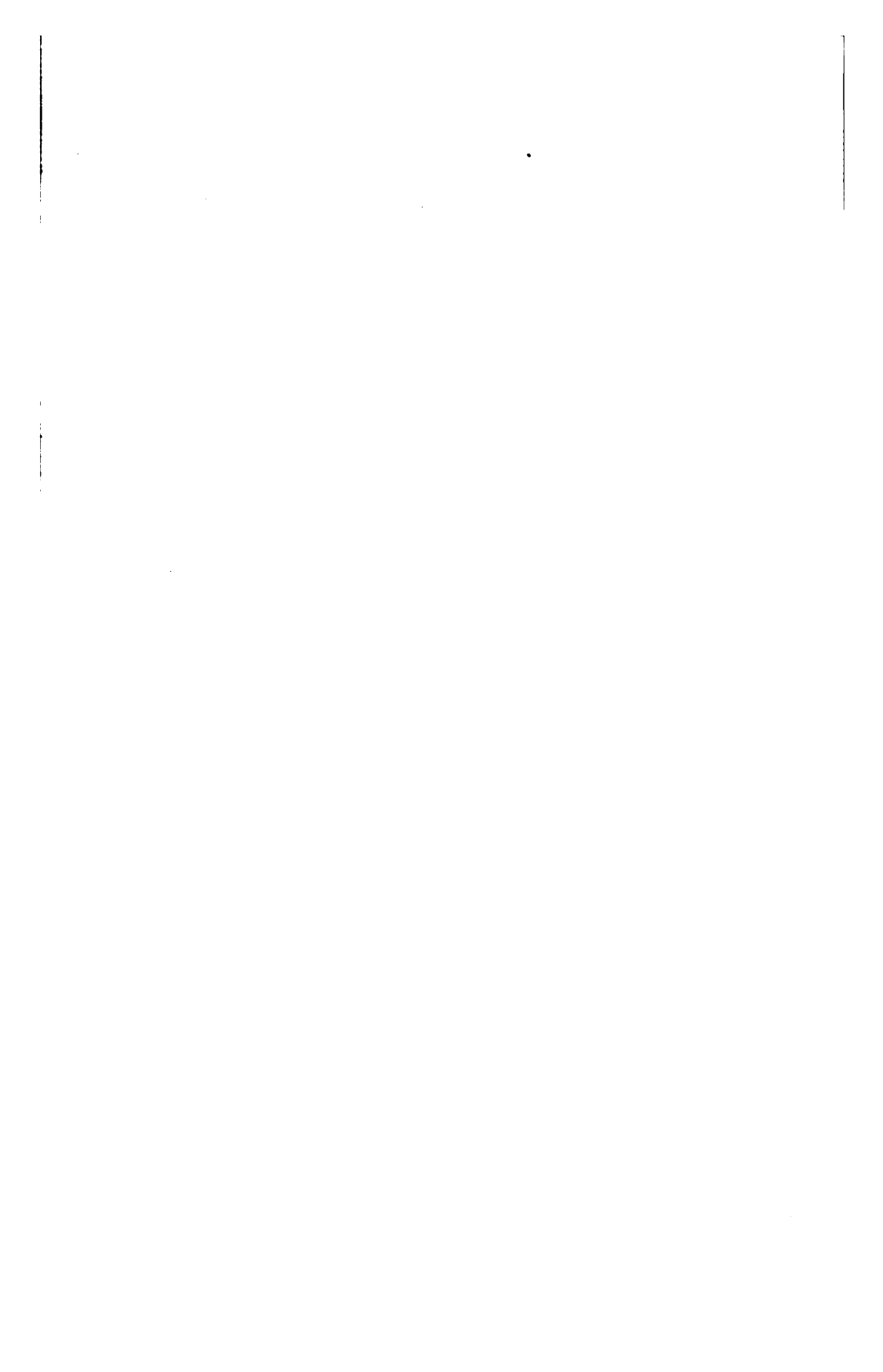
Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

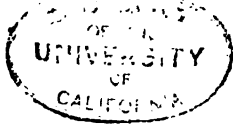
**A. DE BOISLISLE.**



**ÉTUDE**  
**SUR**  
**ANTONIO MOROSINI**  
**ET SON OEUVRE**







## CHAPITRE I.

### AVERTISSEMENT.

Divulgation toute récente de l'œuvre du Vénitien Antonio Morosini. — État où elle se trouvait conservée : à Vienne en manuscrit original, provenant de la collection du doge Marco Foscarini; à Venise en copie moderne. — Citation inopinée de divers passages intéressant Jeanne d'Arc, par M<sup>me</sup> Adele Butti, dans son étude : *Di Giovanna d'Arco*. — Communication du R. P. Ayroles.

Étude de M. Léopold Delisle : Société de l'histoire de France; Journal des Savants. — Révélation d'une description détaillée de l'ouvrage d'Antonio Morosini, publiée dès 1843, par Tommaso Gar, dans l'*Archivio storico italiano*. — Identification de l'œuvre d'Antonio Morosini, établissement de ses caractères successifs : d'abord Chronique composée, puis Diario, Journal tenu quotidiennement, notant les événements vénitiens et les nouvelles reçues de tous pays à Venise dans le premier tiers du xv<sup>e</sup> siècle. — Constatation de l'intérêt spécial des correspondances relatives à la France, et en particulier à l'action de la Pucelle, de 1429 à 1431. — Oubli singulier où semble demeurée cette source de renseignements, cependant facilement accessible dans l'*Archivio storico italiano*.

Traduction française des passages relatifs à Jeanne d'Arc, publiée par le R. P. Ayroles, dans les *Études religieuses*. — Édition partielle du texte vénitien, publiée par M<sup>me</sup> Adele Butti dans ses *Studi* sur la Pucelle. — Édition totale, publiée par le R. P. Ayroles dans *la Vraie Jeanne d'Arc*.

Plan de la présente édition, comprenant tous les extraits de l'œuvre d'Antonio Morosini relatifs à l'histoire de France, entre 1396 et 1433. — Conditions où la publication a pu s'exécuter.

L'œuvre qui fait l'objet de cette présente édition paraît être demeurée longtemps, par un singulier et déroutant

destin, sinon insoupçonnée, au moins inutilisée par l'érudition contemporaine. C'est seulement dans une occasion toute récente qu'elle vient d'être réellement signalée, on peut dire révélée, à la critique et au public. C'est pour la première fois qu'une suite méthodique d'extraits, embrassant tout l'ensemble des renseignements qu'elle fournit sur un État ou une nation, en est ainsi tirée et mise au jour, en permettant ainsi d'apprécier, et sa valeur générale, et l'appoint spécial qu'elle apporte à l'histoire française, dont elle éclaire une époque chargée d'événements, traversée d'agitations furieuses, attirante et grandiose entre toutes.

Avant d'aborder la discussion des questions, multiples et délicates, qui se rattachent à l'œuvre d'Antonio Morosini, il ne sera pas sans intérêt de résumer ici brièvement les conditions où son existence a pour ainsi dire été découverte, ou, tout au moins, s'est trouvée pratiquement dévoilée.

Le manuscrit unique où ce remarquable témoignage a survécu, obscurément conservé, depuis l'époque de son exécution, à Venise ou dans la région voisine, était entré en 1756, par un don particulier, dans la bibliothèque privée réunie par Marco Foscarini, le lettré et l'homme d'État vénitien bien connu, l'auteur des mémoires politiques désignés sous le nom de *Storia Arcana* et du traité demeuré classique *Della letteratura veneziana*, qui exerça les fonctions de doge pendant la dernière année de sa vie, de 1762 à 1763, et dont la double carrière rappelait, à travers les temps, le souvenir d'un Andrea Dandolo, son grand prédécesseur du xiv<sup>e</sup> siècle. Acquis des héritiers de Foscarini, avec toute la riche collection dont il faisait partie, par le gouvernement autrichien, en 1801, au cours de la première et éphémère annexion de Venise aux États de la maison de Habsbourg, il a pris place, depuis cette

date, à la Bibliothèque impériale de Vienne, où il se trouve toujours actuellement. Depuis 1888, une copie officielle, exécutée par l'initiative vénitienne, en figure à la Marcienne de Venise<sup>1</sup>.

Le catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque impériale de Vienne, en atteignant les numéros sous lesquels l'ouvrage se trouve classé, l'inventoriait publiquement, en 1871, sous le nom de son auteur, Antonio Morosini, mais le désignait seulement, selon le plan normal du répertoire, sous sa qualité essentielle, brièvement énoncée, de *Chronique de Venise*. Le catalogue imprimé des manuscrits de la Marcienne de Venise, limité, sauf exception pour certaines collections particulières, aux manuscrits en langues anciennes, ne comprend pas, entre autres, les manuscrits du fonds général italien parmi lesquels est rangée la copie en question<sup>2</sup>.

Dans les dépôts divers où ce précieux texte, sous des états différents, se trouvait ainsi conservé, la connaissance de sa valeur particulière devait donc forcément se restreindre à quelques initiés, ou bien à ceux-là seuls qu'un heureux hasard ou quelque renseignement personnel pouvait mettre isolément sur cette voie.

Il en était ainsi, quand dernièrement, en mai 1895, le R. P. Ayroles, dont on connaît les récents et importants travaux sur l'ensemble de la vie de Jeanne d'Arc, attira l'attention de M. Léopold Delisle sur certaines indications présentées par une récente publication italienne, dans laquelle se trouvait signalée l'importance de plusieurs témoignages contemporains relatifs à l'histoire de la Pucelle, témoi-

1. Sur ces divers points, ci-après, ch. II, *le Manuscrit*, p. 19-20, 33-34.

2. Sur ces divers catalogues, ci-après, *ibid.*, p. 18-19, 34.

gnages contenus dans une chronique vénitienne semblant encore inexplorée sous ce rapport<sup>1</sup>.

En effet, au cours d'une étude parue à Trieste en 1892 sur le poète Jean Chapelain et son poème de la Pucelle, M<sup>me</sup> Adele Butti<sup>2</sup> indiquait l'existence, à Venise et à Vienne, en double état, d'une source historique paraissant encore inconnue, la chronique du vénitien Antonio Morosini, renfermant, entre autres renseignements de premier ordre intéressant l'histoire du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècle, une relation suivie des événements accomplis en France pendant la merveilleuse carrière de Jeanne d'Arc<sup>3</sup>.

Une révélation aussi inattendue appelait une enquête approfondie. Aussitôt entreprise, une suite de recherches, conduites avec cette sûreté et cette décision dont chacune de ses œuvres quotidiennes porte si personnellement l'empreinte, fournissait en peu de temps à M. Léopold Delisle la solution définitive d'un problème posé de façon si soudaine, et lui permettait d'en divulguer promptement au public les résultats les plus essentiels et les plus convaincants. Bientôt, en effet, une communication faite au Conseil de la Société de l'Histoire de France, dès sa séance du 4 juin 1895, puis une étude plus complète, parue dans le *Journal des Savants* du mois d'août suivant, venaient coordonner et préciser les notions les plus intéressantes et les plus inattendues sur la source historique en question, son identité, son auteur et sa portée<sup>4</sup>.

1. Sur ce point, voir l'ouvrage indiqué dans la note qui suit.

2. Adele Butti, *Di Giovanna d'Arco resuscitata dagli studi storici e del vecchio poema di Giovanni Chapelain*. Trieste, Tipografia Giovanni Balestra, 1892, in-16, 85 p.

3. Adele Butti, *op. cit.*, note, n. 35, p. 79-81.

4. Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration de la



Cette enquête confirmait définitivement l'existence, en original probable à Vienne, en copie moderne à Venise, du texte d'une chronique en dialecte vénitien due à un auteur nommé Antonio Morosini, chronique intéressant non seulement les Annales mêmes de Venise, mais encore l'histoire générale d'un grand nombre d'États, et, en particulier, celle de la France au temps où s'y prononça l'extraordinaire action de Jeanne d'Arc. Particularité à peine croyable, auteur comme chronique semblaient inconnus en France, où, en tout cas, cette source n'avait jamais jusqu'ici été mise à profit.

D'après les données ainsi recueillies, cette œuvre, débutant sous forme de *Chronique vénitienne*, se continuait et s'achevait dans le cadre d'un *Journal*, tenu au jour le jour, selon le type de maint document vénitien de même ordre, et au cours duquel se trouvaient notés les événements les plus saillants dont la connaissance parvenait de tous les points de l'univers civilisé jusqu'à la cité des Doges, précieux témoignage représentant une condensation continue des nouvelles de toute provenance qui affluaient quotidiennement à Venise, alors reine unique des mers, des routes et des intérêts commerciaux du monde. C'est de la sorte, entre autres, que ce *Journal* se trouvait contenir nombre de renseignements originaux ayant trait à l'histoire de France sous les règnes de Charles VI et de Charles VII pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans. C'est à ce titre enfin que s'y ren-

Société de l'histoire de France, du 4 juin 1895, dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1895, fasc. 2, p. 118-119. — La *Chronique d'Antonio Morosini*, dans *Journal des Savants*, 1895, août, p. 511-518. Tirage à part, avec fac-similé d'un folio du ms., fol. 507 A [fol. 185 v° du t. II moderne], contenant documents en date des 16 et 17 juillet 1429, enregistrés entre le 18 août et le 1<sup>er</sup> septembre.

contrait toute une série de correspondances datées de 1429 à 1431, enregistrant au jour le jour les bruits et les échos qui se propageaient dans tous les pays de l'Europe avec une surprenante rapidité sur les faits merveilleux de la Pucelle, inappréciable collection d'impressions contemporaines rédigées avec toute la sincérité, toute l'émotion qui purent alors secouer les esprits, les imaginations et les cœurs.

Des recherches ainsi entreprises ressortait, en outre, un résultat accessoire peut-être, mais propre néanmoins à causer un certain étonnement. C'est que cette œuvre d'Antonio Morosini, avec toutes ses particularités et la mise en relief de son importance, était en somme déjà signalée à l'attention, depuis près de cinquante ans, dans un répertoire dressé selon toutes les règles, mais où, à ce qu'il semble, en France au moins, cette indication était demeurée complètement enfouie.

Depuis 1843, en effet, un catalogue des manuscrits de la collection Foscarini, passés en 1801 à la Bibliothèque impériale de Vienne, était imprimé dans un recueil italien aussi accessible que répandu, l'*Archivio storico italiano*, où il avait été publié par l'érudit vénitien Tommaso Gar, qui devait plus tard occuper les hautes fonctions de directeur de l'*Archivio di Stato* de Venise. Or, dans ce catalogue, le manuscrit en question, à la suite de la mention sommaire et normale qui le concerne, était l'objet d'une description détaillée, tirée d'une notice annexée au manuscrit même, et vraisemblablement rédigée au temps où il figurait dans la bibliothèque personnelle de Foscarini<sup>1</sup>.

Cette description notait l'entrée du manuscrit, en 1756, dans la bibliothèque particulière de Foscarini; elle détermi-

1. Sur ce catalogue, ci-après, ch. II, *le Manuscrit*, p. 20-22.

nait l'identité de l'auteur, le vénitien Antonio Morosini, en relevant le fait qu'il se dénomme lui-même en certains passages; elle distinguait les limites chronologiques et les caractères généraux de la composition; elle fixait son degré d'importance, en signalant la valeur des passages relatifs aux événements de France, et en mentionnant même spécialement, à ce propos, l'existence de renseignements concernant l'action et la carrière de la Pucelle.

Tels étaient les résultats de ces premières et décisives investigations.

Désormais, dans la source historique ainsi dégagée et étudiée, il fallait reconnaître une œuvre originale, se classant au premier rang des témoignages contemporains, et particulièrement attirante pour l'histoire du plus noble épisode des annales de la France. Cette œuvre, enfin, s'affirmait comme celle d'un écrivain dont le nom, inconnu jusqu'ici, passait ainsi brusquement de l'ombre au grand jour, Antonio Morosini, Vénitien par excellence, de race comme de personne, caractère d'historien passionné pour la gloire de son pays, que Venise devra dorénavant inscrire parmi ceux de ses fils les plus dévoués et les plus dignes de mémoire.

Il est certainement anormal qu'un texte aussi important, dont l'intérêt général ou spécial s'imposait sous tant d'aspects, soit jusqu'ici demeuré à peu près inaperçu. On ne peut que constater le fait, sans chercher à l'expliquer. Toujours est-il qu'aucune allusion à l'œuvre ou au nom d'Antonio Morosini ne se rencontre dans les grands répertoires de bibliographie ou de biographie actuellement existants, dont le cadre pourrait en comporter la mention.

Il ne faut pas s'étonner de n'en voir ni indication ni signallement figurer dans le traité *Della letteratura veneziana*

de Marco Foscarini en personne, le possesseur même du manuscrit en question, traité demeuré avec raison la référence première de toute étude critique des sources de l'histoire de Venise<sup>1</sup>. Le traité de Foscarini parut en 1752<sup>2</sup>, tandis que le manuscrit contenant l'œuvre d'Antonio Morosini ne parvint à la connaissance de Foscarini que quatre ans plus tard, en 1756 seulement<sup>3</sup>. Le savant recueil consacré par le P. Lelong et ses collaborateurs aux sources de l'histoire française, la *Bibliothèque historique de la France*, ne pouvait, à moins d'un hasard tout spécial, soupçonner la présence d'un document présentant un tel intérêt national dans une collection particulière lointaine et peu accessible, dont la composition apparente, en tout cas, ne semblait comporter que des ouvrages limités à des questions italiennes<sup>4</sup>. Le recueil du P. Lelong, sous sa forme définitive, achevait de paraître en 1778<sup>5</sup>, alors que le manuscrit de l'œuvre d'Antonio Morosini était encore conservé dans la bibliothèque privée, formée par Foscarini, et recueillie par ses héritiers depuis sa mort en 1763<sup>6</sup>.

Mais il est singulier qu'après l'éveil donné, dès 1843, par l'apparition de la description raisonnée de Tommaso Gar, dans un recueil aussi consulté que l'*Archivio storico ita-*

1. *Della letteratura veneziana libri otto di Marco Foscarini cavaliere e procuratore*. Padoue, 1752, in-fol. [Livres I à IV seulement.]

2. Voir la note qui précède.

3. Voir ci-dessus, p. 4-5, 8-9.

4. *Bibliothèque historique de la France...*, par feu Jacques Lelong... Nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée, par M. Fevret de Fontette. 1768-1778, 5 vol. in-fol.

5. Voir la note qui précède.

6. Voir ci-dessus, p. 4-5.

*liano*, aucun appel d'attention ne se soit manifesté autour d'un témoignage aussi fortement qualifié.

Malgré le supplément d'examen que la publication de ce catalogue pouvait motiver au sujet de la collection Foscarini, la seconde édition du traité *Della letteratura veneziana*, parue en 1854, ne contenait aucune addition relative à Antonio Morosini, à son nom ou à son ouvrage<sup>1</sup>. En dépit des indications spéciales divulguées par Tommaso Gar concernant le fait de Jeanne d'Arc, la magistrale publication de Quicherat sur le procès et les sources de l'histoire de la Pucelle, poursuivie depuis 1841 jusqu'en 1849, non plus que la suite de ses recherches ultérieures sur le même sujet, continuées avec tant de persévérance, ne renferment aucune allusion qui marque la connaissance du chroniqueur vénitien ou de son œuvre<sup>2</sup>. Enfin, l'un et l'autre paraissent bien avoir échappé, plus récemment, aux immenses et consciencieuses enquêtes sur la production historique et les personnages marquants du moyen âge, instituées par August Potthast<sup>3</sup> et par l'abbé Ulysse Chevalier<sup>4</sup>.

C'est donc à bon droit qu'on peut qualifier de véritable

1. *Della letteratura veneziana del doge Marco Foscarini, con aggiunte inedite*. Venise, 1854, in-4°. [Livres I à IV seulement.]

2. *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle*. Publ. de la Soc. de l'hist. de France, 1841-1849, 5 vol. — *Relation inédite sur Jeanne d'Arc*, dans *Revue historique*, t. IV, 1877, mai-août, p. 327-344. — *Supplément aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc*, dans *Revue historique*, t. XIX, 1882, mai-juin, p. 60-83.

3. *Bibliotheca historica medii ævi. Wegweiser durch die Geschichtswerke des Europäischen Mittelalter bis 1500*. 1<sup>re</sup> éd., 1852, 1 vol. in-4°, avec Supplément, 1868, 1 vol. in-8°; 2<sup>e</sup> éd., 1895-1896, 2 vol. in-8°.

4. *Répertoire des sources historiques du moyen âge. Bibliographie*. Publ. de la Soc. bibliographique, 1878-1883, 1 vol. gr. in-8°, avec Supplément, 1887, 1 vol. gr. in-8°.



découverte l'ensemble des circonstances toutes récentes où s'est opérée la révélation pratique de ce précieux texte ainsi signalé, reconstitué et porté au grand jour par une série d'initiatives heureuses, puis d'investigations critiques, qui impose envers tous ceux qui ont pris part à cet effort une équitable part de reconnaissance<sup>1</sup>.

Telles sont les conditions où le Conseil de la Société de l'Histoire de France, à la suite de la communication faite en sa séance du 4 juin 1895, a décidé de confier aux auteurs de cette présente édition la mission d'extraire et de publier

1. Au point de vue de l'histoire vénitienne proprement dite, l'œuvre d'Antonio Morosini s'est trouvée signalée ou citée un certain nombre de fois. Entre autres : par Karl Hopf, dans ses travaux sur l'histoire de la Grèce au moyen âge. (Karl Hopf, *Geschichte Griechenlands vom Beginne des Mittelalters bis auf die neuere Zeit*, période II, part. IV, ch. III, dans Ersch et Gruber, *Allgemeine Encyclopädie*, section I, t. LXXXVI. Voir p. 78, n. 2.) — Par Auguste Prost, dans son précieux inventaire des chroniques vénitiennes. (Auguste Prost, *les Chroniques vénitiennes* [premier mémoire], dans *Revue des Questions historiques*, t. XXXI, 1<sup>er</sup> avril 1882, p. 512-555; second mémoire, *Ibid.*, t. XXXIV, 1<sup>er</sup> juillet 1883, p. 199-204. Voir n° 73 [premier mémoire], p. 547.) — Par M. Molmenti, dans son étude sur les dogaresse de Venise. (P.-G. Molmenti, *la Dogaresse di Venezia*. Turin, 1884, in-8°. Voir p. 126, n. 2; p. 130, n. 1.) — Par M. Vittorio Lazzarini, dans ses études sur la conjuration du doge Marino Faliero, en 1355, et sur l'acquisition de la ville de Lépante par la République vénitienne en 1407. (Vittorio Lazzarini, *Marino Faliero, la Congiura*, dans *Nuovo archivio veneto*, t. XIII, 1897, p. 5-107, 277-374. Voir spécialement p. 42-43. — *L'acquisto di Lepanto*, *Ibid.*, t. XV, 1898, p. 267-283. Voir spécialement, p. 282-283.) — Par M. Giovanni Monticolo, dans les notes de la nouvelle édition des vies des doges de Marino Sanuto. (*Le Vite dei dogi di Marin Sanudo*, ap. *Rerum Italicarum scriptores*, nouv. éd., t. XXII, part. IV, 1900. Première citation, ad ann., 1094, p. 157, n. 6. Cf. ad. ann. 1096-1108, p. 160, n. 1; 163, n. 1; 166, n. 13; 169, n. 1.)

tous les extraits de l'œuvre d'Antonio Morosini relatifs à l'histoire française, parmi lesquels figurent au premier rang les documents relatifs à Jeanne d'Arc.

Au cours de la préparation de ces trois volumes, la série des passages se rapportant exclusivement à l'histoire de Jeanne d'Arc s'est trouvée publiée sous diverses formes. Le R. P. Ayroles, dans les *Études religieuses* d'octobre 1895 à février 1896, donnait une première traduction française de tous ces documents<sup>1</sup>. M<sup>me</sup> Adele Butti, dans une autre œuvre littéraire, *Un essai général sur la vie de Jeanne d'Arc*, paru en 1896<sup>2</sup>, présentait le texte vénitien d'un choix de ces plus importants fragments, texte établi sur la copie de Venise<sup>3</sup>. Enfin, le R. P. Ayroles, au cours de la publication de *La Vraie Jeanne d'Arc*<sup>4</sup>, éditait dans le tome III, paru en 1897, une nouvelle traduction française de la série de ces témoignages, suivie du texte vénitien, ce dernier dressé d'après la copie de Venise et revu sur l'original de Vienne<sup>5</sup>.

Conçue d'après un plan différent, l'édition que contiennent aujourd'hui ces trois volumes comprend non seulement ces documents relatifs à la Pucelle, mais encore,

1. P. Ayroles, *Un document contemporain sur Jeanne d'Arc, la Chronique Morosini*, dans *Études religieuses*, année 1895, livr. des 15 octobre, 15 novembre, 15 décembre; année 1896, livr. du 15 février, t. LXVI, p. 323-333, 487-503, 620-622, t. LXVII, p. 321-333. Cf., sous la date du 11 juin 1895, P. Ayroles, *Jeanne d'Arc d'après une correspondance de l'époque jusqu'ici inédite*, dans *Univers* du 11 juin 1895.

2. *Giovanna d'Arco, Studi di Adele Butti*. Trieste, Tipografia Giovanni Balestra, 1896, in-16, 311 p.

3. Adele Butti, *op. cit.*, note, Cronaca Veneziana, p. 293-311.

4. *La Vraie Jeanne d'Arc, 1890-1901*, 5 vol. gr. in-8°.

5. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, l. 6, p. 567-608, et Pièces just., P, p. 644-660.

relevés depuis le début original de l'œuvre d'Antonio Morosini jusqu'à sa fin, tout l'ensemble des extraits qui peuvent, à un degré quelconque, intéresser l'histoire de la France.

Le texte en a été copié entièrement sur le manuscrit original de la Bibliothèque impériale de Vienne, très libéralement mis à la disposition des éditeurs par la cour d'Autriche-Hongrie. La traduction placée en regard permet de tirer de la rédaction archaïque vénitienne tout le profit désirable. Un commentaire critique, courant au bas des pages, présente sur chaque extrait publié et sur chaque fait allégué les éclaircissements nécessaires à la compréhension des événements réels, des bruits extravagants, des échos prophétiques ou mensongers, des générations spontanées de légendes qui font de ces notations quotidiennes un des plus curieux groupements de témoignages susceptibles d'éclairer, dans toute leur immédiate sincérité, les sentiments des foules et des individus devant qui se déroulent ces grands drames d'histoire humaine.

Les auteurs de cette édition n'ont épargné ni temps ni peine pour achever une œuvre dont les difficultés ont souvent dépassé leur attente. Ils espèrent s'y être efforcés de leur mieux, en conservant le regret de sentir subsister, dans une entreprise de cette nature, encore trop d'irritantes lacunes et d'imparfaites solutions.

En terminant cet exposé préalable, il leur sera permis de remercier tous ceux dont l'aide et les conseils leur ont facilité leur tâche.

Ils ont à s'acquitter d'une dette particulière envers M. Léopold Delisle, le véritable initiateur de cette publication, dont la sûre critique a dégagé si promptement les premières données de ce problème historique, et dont les encouragements constants, pendant tout le cours de ce long

travail, les ont pénétrés de la plus vive reconnaissance. — M. le marquis de Beaucourt, dans la charge de commissaire responsable, les a fait profiter de sa parfaite connaissance du règne de Charles VII et n'a cessé de porter dans ses fonctions une inépuisable bienveillance. — M. Francesco Novati, le savant professeur de Milan, a revu toutes les épreuves de l'ouvrage avec un soin, une persévérance et une obligeance extrêmes : c'est à lui que sont dus, dans plus d'un passage, l'établissement conjectural du texte et sa traduction la plus plausible. — M. Paul Meyer a bien voulu mettre à leur disposition les notes et dossiers annexes de l'ouvrage du regretté Michel Perret sur les *Relations de la France avec Venise*, édité par ses soins, et dans les matériaux duquel a pu être puisée plus d'une précieuse indication.

Le manuscrit conservé à Vienne, dont il vient d'être déjà parlé à maintes reprises, — unique texte actuellement connu de l'œuvre d'Antonio Morosini, — a été communiqué par la cour de Vienne, en vue de la présente édition, avec la plus entière bonne grâce, sans dérogation d'ailleurs au mode traditionnel de ces sortes de prêts. Il convient d'en remercier particulièrement MM. le chevalier de Hartel, alors directeur de la Bibliothèque impériale, le comte de Wolkenstein-Trotsburg, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, auxquels il faut joindre MM. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, et Girard de Rialle, directeur du dépôt des archives des Affaires étrangères.

La copie de la Marcienne de Venise a été gracieusement mise à la disposition des éditeurs par feu M. Carlo Castellani et par M. le D<sup>r</sup> Salomone Morpurgo, son successeur.

M. Baroncelli, aujourd'hui bibliothécaire de l'Université de Catane, a fait pour eux, dans divers manuscrits historiques de la Marcienne, des recherches et des extraits

qui ont été exécutés avec une remarquable diligence. — M. Vittorio Lazzarini, professeur à l'Université de Padoue, leur a communiqué, de son propre mouvement, les résultats de son enquête, à l'*Archivio di Stato* de Venise, sur Antonio Morosini et sa famille.

De vifs remerciements sont enfin dus à M. Niccolò Barozzi, dont on connaît l'excellente érudition vénitienne, et à M. E. Blochet, de la Bibliothèque nationale, qui met toujours si libéralement sa science des choses de l'Orient au service des « occidentalistes ».

---



## CHAPITRE II.

### LE MANUSCRIT.

**Manuscrit ancien unique, supposé original, à la Bibliothèque impériale de Vienne. — Son histoire :** entré dans la collection du doge Marco Foscarini en 1756; passé avec cette collection à la Bibliothèque impériale de Vienne en 1801; objet d'une notice détaillée de Tommaso Gar en 1843. — **Sa description :** numérotation ancienne des feuillets, d'un seul tenant; division actuelle en deux tomes, avec numérotation moderne des feuillets dans chacun de ces tomes; importance de la numérotation ancienne, la seule à considérer; dimensions, papier, filigranes, écriture. — **Constatation de deux parties dans l'apparence extérieure du manuscrit :** la première consistant en une transcription d'un seul jet, du début jusqu'en 1413-1414; la seconde consistant en séries d'inscriptions successives, depuis 1413-1414 jusqu'à la fin. — **Titres courants, manchettes, renvois, indications accessoires. — Réputation indéchiffrable de ce manuscrit, se réduisant à de réelles difficultés de lecture pour certains passages de la seconde partie.**

**Copie moderne totale, à la Marcienne de Venise. — Son exécution sur le manuscrit de Vienne, en 1888. — Copie moderne partielle, dans la collection du comte Leonardo Manin. — Son indication, vers 1850.**

**État de divers documents transcrits dans l'œuvre d'Antonio Morosini. — Lettre de l'amiral vénitien Carlo Zeno, en date de 1403, imprimée dans les Vies des doges de Venise, de Marino Sanuto. — Deux groupes de correspondances concernant les choses de France et l'action de Jeanne d'Arc, en 1429, existant dans les archives de l'abbaye vénitienne de San Giorgio Maggiore, et publiés récemment par M. G. dalla Santa.**

Le texte de l'œuvre d'Antonio Morosini se conserve sous forme d'un manuscrit contemporain, que tout porte à croire

original, existant à la Bibliothèque impériale de Vienne, et d'une copie toute moderne figurant à la Marcienne de Venise ; des copies partielles de quelques-uns des documents transcrits par l'auteur se rencontrent en outre, sous divers états, en différents dépôts.

## I.

*Manuscrit original.*

Un manuscrit de l'œuvre d'Antonio Morosini, le seul d'origine ancienne signalé jusqu'ici, existe à la Bibliothèque impériale de Vienne.

Il y est conservé en deux tomes, sous les n<sup>os</sup> 6586 et 6587 du cadre général de classement du dépôt.

Le catalogue imprimé<sup>1</sup> le décrit ainsi, au tome V, paru en 1871<sup>2</sup> :

6586-6587<sup>3</sup>. — [Fosc. 234 et 235<sup>4</sup>.] Chartac. xv sæc. 349 f.<sup>5</sup> et 293 f.<sup>6</sup>. Antonio Morosini, « Cronica veneta » ab urbe condita usque ad annum 1433, ab initio mutila. Incip. : « ... a. 1085<sup>7</sup>

1. *Tabulæ codicum manu scriptorum præter græcos et orientales in bibliotheca palatina Vindobonensi asservatorum*. Edidit Academia Cæsarea Vindobonensis. Vienne, 1864-1899, 10 vol. in-8°.

2. *Op. cit.*, t. V, [1871,] p. 13.

3. Numéros du cadre général de classement de la Bibliothèque impériale de Vienne.

4. Numéros du cadre particulier de classement de la collection Foscarini.

5. Entendre 270. Voir p. 25.

6. Entendre 291. Voir p. 25.

7. Cette mention chronologique appartient en réalité, non à la rédaction proprement dite, mais au titre courant.

*quel luogo fosse meso*<sup>1</sup>... » Expl. : « ... *per la Lamagna a Venetia*<sup>2</sup>... »

Ce manuscrit appartenait, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'érudit italien Annibale degli Abati Olivieri, de Pesaro<sup>3</sup>, entre les mains duquel on constate ainsi pour la première fois son existence. Celui-ci, en 1756, en fit don au Vénitien Marco Foscarini<sup>4</sup>, possesseur d'une bibliothèque particulière patiemment enrichie, et alors dans tout l'éclat de sa carrière politique et littéraire.

Diplomate remarqué, ambassadeur de Venise à Vienne, à Rome et à Turin, ayant rapporté de sa mission à Vienne, en 1732, le curieux exposé de la politique autrichienne connu sous le nom de *Storia Arcana*, appelé depuis 1735 aux fonctions d'historiographe officiel de la République, investi depuis 1741 de la charge de procureur de Saint-

1. Premiers mots du feuillet que l'état de l'assemblage actuel a placé le premier du tome I, feuillet appelé effectivement, par l'examen de son contenu, à être conservé comme feuillet de tête de ce tome I, mais ne représentant en fait qu'un feuillet *dépareillé* de tout le début manquant de l'ouvrage. Les premiers mots du feuillet représentant, en réalité, le premier feuillet *continu* de la partie préservée de l'ouvrage, sont les suivants : « ... *e altry barony, che iera aprestady d'andar, chomo io dito, al pasazo*... »

2. Derniers mots du feuillet que l'état de l'assemblage actuel a placé le dernier du tome II, mais qui est appelé en fait, par l'examen de son contenu, à être classé comme le second feuillet de ce tome II. Les derniers mots du feuillet représentant, en réalité, le dernier feuillet *continu* du tome II (feuillet que l'état de l'assemblage actuel place l'avant-dernier de ce tome II), sont les suivants : « ... *lor legitima mente non citade ne legitima*... »

3. Annibale degli Abati Olivieri, né en 1708, mort en 1789. Sur lui, voir Zaccaria, *Excursus litterarii per Italiam, ab anno 1742 ad ann. 1753*, t. I, ch. II, p. 9-21. — (Venise, 1754, 2 vol. in-4°.)

4. Sur cette possession et ce don, voir Notice indiquée, ap. Tommaso Gar, publication visée ci-dessous, p. 21, n. 1 et 2, Catalogue, p. 304-305.

Marc, il venait de publier, en 1752, son traité *Della letteratura veneziana*, classique exposé de l'histoire littéraire vénitienne, qui est resté le principal titre de son renom. Il était destiné à se voir élevé, en 1762, à la dignité de doge, où la mort vint le surprendre l'an suivant, en 1763, après quelques mois seulement d'exercice<sup>1</sup>.

La remarquable collection de manuscrits rassemblés par Marco Foscarini demeura entre les mains de ses héritiers jusqu'en 1801. A cette époque, le gouvernement autrichien, à qui Venise appartient, comme on sait, de 1797 à 1805, entre les traités de Campo Formio et de Presbourg, se rendit acquéreur de cette célèbre bibliothèque pour la somme, qui paraîtrait aujourd'hui invraisemblable, de 10,880 livres vénitiennes, prix que dépasserait certes actuellement, à lui seul, tel ou tel des ouvrages qui la composent<sup>2</sup>.

Peu utilisées<sup>3</sup> pendant un certain temps, recensées<sup>4</sup> seule-

1. *Notizie intorno alla vita del doge Marco Foscarini*, dans *Della letteratura veneziana*, éd. de 1754, p. xi-xxi.

2. La vente générale de la bibliothèque de Marco Foscarini se préparait depuis 1799. En ce qui concerne les manuscrits, leur acquisition par le gouvernement autrichien, dans leur ensemble, se négociait dès septembre 1799. Le catalogue en fut dressé à cet effet par l'abbé Morelli, garde de la bibliothèque Saint-Marc de Venise. La collection entra à la Bibliothèque impériale de Vienne en avril 1801. En ce qui concerne les imprimés, ils ne paraissent pas avoir été vendus en bloc, mais séparément. Le catalogue en fut publié en 1800; il représentait un vol. in-8° de 296 p. (Tommaso Gar, publication visée ci-dessous, p. 21, n. 1, Préface, p. xxxv-xxxvii.)

3. Il est assez singulier de voir un historique de la Bibliothèque impériale de Vienne avancer qu'on ne trouve pas trace de l'entrée, dans ce grand dépôt, de la précieuse collection Foscarini. (Edlen von Mosel, *Geschichte der K. K. Hofbibliothek zu Wien*, ch. xv, p. 241, n. 1. — Vienne, 1835, in-8°.)

4. Outre le premier catalogue dressé à Venise, par l'abbé Morelli, pour les besoins de la vente préparée vers 1799-1801, dont il vient d'être question (n. 2), un recensement de la collec-

ment dans des inventaires de service demeurés manuscrits, un catalogue méthodique et raisonné, alors qu'elle se trouvait fondue dans le cadre général de classement du dépôt, en était enfin entrepris par Tommaso Gar, l'érudit vénitien auquel devaient être réservées ultérieurement les fonctions de directeur de l'*Archivio di Stato* de Venise. Tommaso Gar imprimait ce catalogue, en 1843, comme complément de l'édition des œuvres inédites de Marco Foscarini, entre autres de la *Storia Arcana*. Le tout composait, en entier, le tome V d'un recueil italien, fondé depuis peu, l'*Archivio storico italiano*, qui devait fournir une longue et importante carrière<sup>1</sup>.

Ce catalogue<sup>2</sup> décrit ainsi le manuscrit en question<sup>3</sup> :

41<sup>4</sup>. — Cod. CC XXXIV<sup>5</sup>. N° 6586<sup>6</sup>.

Cartac. del sec. xv, di lett. difficile e buona cons., di c. 320, in-4°<sup>7</sup>.

Cronica Veneta di Antonio Morosini, dal principio della città al 1433. Parte I<sup>8</sup>.

tion Foscarini, passée à Vienne, avait été exécuté en 1817 par le savant philologue slave Kopitar (1780-1844), alors bibliothécaire, et, depuis, en 1843, directeur de la Bibliothèque impériale. (Edlen von Mosel, *op. cit.*, p. 241-242.)

1. *I codici storici della collezione Foscarini conservata nella imperiale bibliotheca di Vienna, descritti e ordinati*. A la suite de *Storia Arcana ed altre scritti inediti di Marco Foscarini*. Publication de Tommaso Gar. *Archivio storico italiano*, 1<sup>re</sup> série, t. V, 1843.

2. Dans cette publication, le *Catalogue* occupe les p. 280 à 505.

3. Tommaso Gar, *Catalogue*, p. 304-306.

4. Numéro d'ordre attribué au manuscrit par le *Catalogue* de Tommaso Gar.

5. Numéro du cadre particulier du classement de la collection Foscarini.

6. Numéro du cadre général du classement du dépôt de la Bibliothèque impériale de Vienne.

7. Entendre 270. Voir p. 25.

8. Il faudrait ici, au lieu de la date de « 1433 », entendre celle de « 1416 ».

42. — Cod. CC XXXV. N° 6587<sup>1</sup>.

Cartac. come sopra, di c. 330<sup>2</sup>.

Cronica Veneta di Antonio Morosini, dal 1416 al 1433. Parte II<sup>3</sup>.

A cette mention sommaire, l'auteur du catalogue ajoutait la transcription complète d'une notice annexée aux feuillets de garde du manuscrit même, document rédigé en italien moderne, et remontant, selon toutes les apparences, au temps même de Foscarini. Cette notice fournit sur l'ouvrage, sur son entrée dans la collection de Foscarini, sur son auteur et sur son contenu, une série de renseignements utiles et circonstanciés, auxquels ont été empruntées les notions essentielles de l'enquête qui a fixé l'identité d'Antonio Morosini et de son œuvre<sup>4</sup>.

A l'examen, le manuscrit, objet de ces diverses descriptions, représente un assemblage de feuillets de papier, de format in-4°, dont le début et la fin font défaut.

Les feuillets subsistants portent, à l'état continu, une numérotation primitive suivie de bout en bout. Cette numérotation est disposée à l'italienne, c'est-à-dire, le livre une fois ouvert à plat, avec le même chiffre répété deux fois, face à face, au verso d'un feuillet comme au recto de l'autre, au lieu de la forme plus habituelle, établie par chiffre inscrit une seule fois au recto seulement de chaque feuillet<sup>5</sup>.

1. Pour les numéros ainsi portés, mêmes remarques que ci-dessus.

2. Entendre 291. Voir p. 25.

3. Dates à maintenir.

4. Tommaso Gar, *Catalogue*, p. 304-305. Cette notice a été signalée, puis traduite in extenso en français par M. Léopold Delisle, dans sa communication à la Société de l'histoire de France, puis dans l'étude parue dans le *Journal des Savants*, publications mentionnées dans le chapitre précédent, *Acertissement*.

5. Distinction qui s'opère par l'adjonction des lettres A et B : fol. 1 A-1 B; 10 A-10 B; 100 A-100 B; au lieu de l'adjonction habi-

Elle est ici tracée en chiffres arabes et visiblement contemporaine de l'exécution du manuscrit<sup>1</sup>.

Ces feuillets, tels que l'état actuel du manuscrit en permet l'inspection, s'étendent du fol. 49<sub>B</sub> jusqu'au fol. 611<sub>A</sub>. Ils comprennent, en plus, deux feuillets dépareillés, seuls vestiges de deux lacunes reconnaissables, l'une au début, l'autre à la fin du manuscrit. L'un de ces feuillets, assemblé à sa place en tête, mais dont la numérotation primitive ne peut être relevée, représente seul les quarante-neuf premiers feuillets de l'ouvrage, tous détruits, à l'exception de ce témoin isolé<sup>2</sup>. L'autre, ou plutôt le fragment mutilé de l'autre feuillet, assemblé hors de sa place dans le corps de l'ouvrage, et dont la numérotation primitive a également disparu, est aussi seul à représenter le déficit terminal dont il est malheureusement impossible de préciser l'étendue, peut-être beaucoup plus considérable qu'on ne pourrait le croire, mais dont il ne subsiste plus, de façon assez inattendue, que cette courte et unique preuve<sup>3</sup>. Enfin, quelques feuillets intermédiaires, en nombre très minime, se trouvent

tuelle des termes recto et verso : fol. 1<sup>ro</sup>-1<sup>vo</sup> ; 10<sup>ro</sup>-10<sup>vo</sup> ; 100<sup>ro</sup>-100<sup>vo</sup>. Selon ce procédé, dans un manuscrit normal, le fol. 1<sup>ro</sup> correspondrait à une page blanche ; le fol. 1<sup>vo</sup> correspondrait au fol. 1<sub>A</sub> ; le fol. 2<sup>ro</sup> au fol. 1<sub>B</sub>. Si le manuscrit comptait 100 feuillets, le fol. 100<sup>ro</sup> correspondrait au fol. 99<sub>B</sub> ; le fol. 100<sup>vo</sup> correspondrait au fol. 100<sub>A</sub> ; le fol. 100<sub>B</sub> n'existerait pas.

1. Dans le manuscrit, cette numérotation, tracée la première, occupe les angles supérieurs gauche et droit du verso et du recto respectifs de chaque feuillet.

2. Fol. 0<sub>B</sub>-00<sub>A</sub>, auquel un essai de rétablissement de la numérotation ancienne attribue à tort les numéros factices 48<sub>B</sub>-49<sub>A</sub>. Ce feuillet, dans la numérotation moderne, porte le numéro 1<sup>ro</sup>-1<sup>vo</sup> du t. I.

3. Fol. 0<sub>A</sub>-00<sub>A</sub>, qui n'est l'objet d'aucun essai de rétablissement de la numérotation ancienne. Ce feuillet, dans la numérotation moderne, porte le numéro 281<sup>ro</sup>-281<sup>vo</sup> du t. II.

en déficit pur et simple; d'autres, par une erreur qui remonte au temps de la numérotation primitive, se trouvent omis ou portés en double.

Une division tout à fait arbitraire, qui paraît déjà remonter au temps où le manuscrit figurait dans la bibliothèque de Marco Foscarini, a séparé l'ensemble subsistant des feuillets en deux tomes distincts, assemblés, dès cette époque, chacun à part. Division qui a persisté, sous des apparences et des formes successives, et dont la reliure assez récente, qui recouvre à l'heure actuelle chacun des deux tomes ainsi créés, ne fait que continuer la tradition<sup>1</sup>.

A chacun de ces tomes, en vertu de cette division, sont ajoutés quelques feuillets de garde factice, sur lesquels, d'une main relativement moderne, est inscrite, comme titre préalable de chaque volume, la mention suivante : « Cronaca del N. U. Antonio Morosini q. Marco<sup>2</sup> », avec la distinction, selon les tomes, de « Parte prima » et de « Parte seconda ». Au premier tome, entre ces feuillets de garde, à la suite du feuillet portant le titre susdit, se trouve annexée une notice relative au manuscrit même, à son historique et à son contenu, document dont l'insertion à cette place remonte, selon toutes les apparences, au temps même de Foscarini : c'est la notice dont l'importance et l'emploi viennent d'être suffisamment indiqués<sup>3</sup>.

La coupure ainsi établie entre ces deux tomes artificiels, coupure assez grossièrement exécutée en son temps, porte,

1. Sur le caractère relativement ancien de cette séparation, voir notice indiquée, ap. Tommaso Gar, *Catalogue*, p. 305.

2. C'est-à-dire : « Cronaca del Nobile Uomo Antonio Morosini quondam Marco ». — Chronique de Noble Homme Antonio Morosini fils de feu Marco.

3. Ci-dessus, p. 22, n. 4.



sans raison décisive<sup>1</sup> apparente, sur le milieu de l'an 1416. Elle attribue au tome I, avec le feuillet initial dépareillé, dont la présence a été signalée, les feuillets qui courent du fol. 49 B au fol. 320 A. Elle départit au tome II les feuillets qui s'étendent du fol. 320 B jusqu'au fol. 611 A, avec le fragment de feuillet final dépareillé, dont l'existence a été relevée. Au cours d'une des opérations successives de reliure, un hasard malheureux a assemblé, comme dernier feuillet actuel du tome II, un feuillet qui représente en réalité le second feuillet de ce tome II, feuillet devant comporter la numérotation primitive 321 B et 322 A<sup>1</sup>.

Dans chacun de ces deux tomes factices, une numérotation toute récente se superpose à la numérotation primitive dont le mode vient d'être décrit. Cette numérotation moderne est dressée, selon l'usage habituel, par chiffre unique inscrit au recto de chaque feuillet<sup>2</sup>. Soigneusement établie, mais se conformant strictement à l'état actuel de l'assemblage des feuillets, même visiblement irrégulier, et les suivant un à un, tels que la reliure les présente, elle assigne dans ces conditions 270 folios au tome I et 291 au tome II<sup>3</sup>.

1. Ce feuillet, dont la numérotation primitive serait encore reconnaissable, porte, dans la numérotation moderne, le numéro 291 r<sup>o</sup>-291 v<sup>o</sup> du t. II.

2. Dans ce manuscrit, cette nomination, tracée en second lieu, est inscrite à l'angle inférieur droit du recto de chaque feuillet.

3. Un tableau de correspondance entre le foliotage ancien, d'un seul tenant, et le foliotage moderne distinct pour chacun des deux tomes créés par la division moderne, est annexé à cette Étude. (Ci-après, appendice I.) Il est vivement à souhaiter que, dans la publication intégrale de l'œuvre de Morosini, qui ne manquera pas de se produire un jour ou l'autre en Italie ou ailleurs, les éditeurs ne manquent pas de se référer, au moins en double, au foliotage ancien, *le seul réellement intéressant*. C'est un point sur lequel, dans l'intérêt général, on ne saurait ici trop fortement insister.

Dans cet état, le manuscrit est entièrement écrit sur papier de format in-4°, mesurant 295 millimètres de hauteur sur 215 millimètres de largeur et présentant des marges supérieures et inférieures de 20 à 25 millimètres, avec des marges latérales de 15 à 20 millimètres environ. Le papier employé offre constamment la même apparence, vergé, à gros grains, traversé de six larges pontuseaux très marqués. Il est vraisemblable qu'il provient d'un des centres de fabrication connus pour exister alors dans l'État vénitien<sup>1</sup>. Le filigrane en est intéressant à observer<sup>2</sup>. Sur les feuillets subsistants, on peut facilement en distinguer jusqu'à trois, successifs et continus. Le premier, depuis les premiers feuillets conservés jusqu'au fol. 479 B, sous la date de mars 1428<sup>3</sup>. Le second,

1. Outre les fabriques célèbres de Fabriano, entre Ancône et Pérouse, l'industrie du papier en Italie comptait au xv<sup>e</sup> siècle des centres actifs de production, en nombre de points des possessions vénitiennes, dans le Frioul, à Trévise, à Padoue, sur les bords du lac de Garde. Les récentes études de M. Briquet ont apporté à toutes ces questions des éclaircissements définitifs. (*Papiers et filigranes des archives de Gènes de 1154 à 1700, avec 593 dessins autographiés*. Genève, 1888, in-4°. Publication des *Atti della Società Ligure di Storia Patria*, t. IX. Voir notamment, ch. 1, p. 21-25. Cf. le *Papier et ses filigranes*, dans *Revue des bibliothèques*, t. IV, 1894, p. 209-231.)

2. Les filigranes des papiers provenant de Fabriano ou des États de Venise ont été l'objet de travaux spéciaux et approfondis. Pour Fabriano : Aurelio Zonchi, *le Antiche carte Fabrianesi*. Fano, 1884. Pour les États de Venise en général : Domenico Urbani, *Segni di cartiere antiche*. Venise, 1870. Pour le Frioul : V. Joppi, *l'Arte della stampa in Friuli*. (*Atti dell' Accademia di Udine*, 1872-1875, sér. 2, t. III.) Pour Trévise : Luigi Bailo, *Sulle prime cartiere in Treviso, notizie pubblicate da Andrea Mariano Fontebasso per nozze Brunelli-Devità*. Trévise, 1887. Pour Padoue et les bords du lac de Garde, voir Briquet, *Pap. et filigr. de Gènes*, p. 22, n. 3; p. 24, n. 2.

3. Très visible, en belle transparence, sur un demi-feuillet blanc, au fol. 119 B, actuellement coté fol. 70 r° du t. I.

depuis le fol. 481 B, sous la date d'avril 1428, jusqu'au fol. 526 B, sous la date de septembre 1430<sup>1</sup>. Le troisième, depuis le fol. 533 B, sous la date de décembre 1430, jusqu'aux derniers feuillets<sup>2</sup>, qui s'arrêtent, comme il a été exposé, dans le cours de 1433<sup>3</sup>. Ces trois filigranes paraissent correspondre à trois types classés<sup>4</sup> des papiers en usage dans l'Italie du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, types dont des variétés se reconnaissent, vers cette époque, en divers États européens, en France notamment<sup>6</sup>, et jusqu'en Russie<sup>7</sup>.

1. Spécimen le meilleur au fol. 485 B, actuellement coté fol. 162 r<sup>o</sup> du t. II.

2. Spécimen le moins confus au fol. 571 B, actuellement coté 252 r<sup>o</sup> du t. II.

3. Le fragment de feuillet dépareillé, de date postérieure, dont l'existence a été signalée, actuellement coté sous le n<sup>o</sup> 281 r<sup>o</sup>-281 v<sup>o</sup> du t. II, est de ceux sur la surface desquels le filigrane ne se trouve pas réparti.

4. Types rentrant dans les marques suivantes. Premièrement, les *Trois-Monts*, ou l'une des variétés de la *Couronne*, signe très répandu, très abondant, signalé sous de multiples formes. (Briquet, *Pap. et filigr. de Gênes. Descript.*, n<sup>o</sup> 99, p. 102 ; n<sup>o</sup> 32, p. 80 ; *Reprod.*, n<sup>os</sup> 450 à 476, 185 à 187.) Secondement, les *Trois-Fruits* ou les *Trois-Cerises*. (*Op. cit. Descript.*, n<sup>o</sup> 63, p. 91 ; *Reprod.*, n<sup>os</sup> 297 à 299.) Troisièmement, marque difficile à identifier, tous les spécimens existants, y compris le moins confus indiqué, se trouvant répartis sur les feuillets les plus chargés d'une écriture qui devient de plus en plus serrée.

5. Briquet, *Pap. et filigr. de Gênes*, ch. III, p. 57-61.

6. Midoux et Matton, *Étude sur les filigranes des papiers employés en France aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, accompagnée de 600 dessins lithographiés*. Paris, 1868, in-8<sup>o</sup>. — Dans le type classé sous la rubrique de « Gonfalon (?), » n<sup>o</sup> 428, p. 60, n<sup>o</sup> 84, p. 64, on reconnaît aisément la marque des *Trois-Monts*, qui vient d'être citée.

7. Likhatchev, *le Papier et les plus anciens moulins à papier dans l'empire moscovite, avec addition de 116 planches de filigranes*. Saint-Petersbourg, 1891, in-4<sup>o</sup>. — Dans les types présentés dans les planches XXXIII à XXXV, on reconnaît la même marque des *Trois-Monts*.

L'écriture qui couvre ces pages et qui porte en elle-même tous les caractères qui peuvent la faire juger contemporaine des événements relatés est à considérer de très près quant à son aspect extérieur.

Il convient d'abord, sous ce rapport, de reconnaître dans le manuscrit en question deux sections matérielles bien distinctes.

En premier lieu, une transcription d'un seul jet, de suite et à main posée, qui s'étend visiblement depuis le début du récit jusqu'à la mort du doge Michele Steno et à l'avènement de son successeur, Tommaso Mocenigo, à la fin de l'an 1413 et au commencement de 1414. On peut arrêter cette première fraction, au point de vue de l'apparence extérieure, soit au milieu du second alinéa du fol. 272 B, en décembre 1413, soit à la fin du premier alinéa du fol. 277 B, en mai 1414<sup>1</sup>. Dans toute cette partie, les caractères extérieurs de l'écriture, similitude des formes graphiques, couleur périodiquement pareille de l'encre<sup>2</sup>, régularité de la justification<sup>3</sup> maintenue constante<sup>4</sup>, dénotent une transcription sui-

1. La fin du fol. 272 B, au milieu du second alinéa, est visiblement d'une autre reprise d'écriture que la transcription suivie. Cette reprise d'écriture se poursuit au fol. suivant, 273 A. Ces deux pages sont occupées par l'exposé des derniers faits survenus à la fin de la vie du doge Michele Steno. Les fol. immédiatement suivants, 273 B à 277 B, sont d'une écriture qui rappelle beaucoup l'écriture posée de la transcription suivie. Ces quatre pages sont occupées par l'exposé de l'élection du doge Tommaso Mocenigo et des premiers faits qui la suivent. Au cours du fol. 277 B, avec le commencement du second alinéa, nouvelle reprise d'une écriture différente se poursuivant jusqu'au fol. 278 A. Dès lors et définitivement jusqu'à la fin du manuscrit, les reprises d'écriture différente se succèdent à intervalles plus ou moins rapprochés.

2. Caractères continuellement visibles à chaque page.

3. Moyenne régulière, 38 lignes à la page et 50 lettres à la ligne.

4. Dans tout le cours de cette partie, la justification conserve

vie, un travail de longue haleine entrepris d'un seul jet. On reconnaîtra au chapitre suivant, dans l'examen de l'œuvre même, que cette section renferme en réalité la transcription, d'abord, d'une *Chronique* composée, rédigée à loisir, puis d'un *Journal* improvisé, comprenant des notations quotidiennes, double élément dont on essaiera de déterminer le point de partage et de démarcation. Mais, pour l'instant, où les signes matériels et extérieurs de l'écriture du manuscrit sont uniquement à considérer, un seul fait demeure acquis, à savoir la continuité de ce premier travail de transcription, courant jusqu'à la date et aux événements qui viennent d'être indiqués.

En second lieu, une série successive, s'étendant depuis l'instant qui vient d'être précisé au fol. 272 B ou au fol. 277 B, entre 1413 et 1414, jusqu'aux derniers feuillets subsistants, au cours de l'an 1433. Dans cette section, au contraire, tout démontre cette fois, non plus une transcription de longue haleine, mais bien des reprises d'écriture multiples et disparates. Diversité des formes graphiques<sup>1</sup>, différence répétée des encres, irrégularité de la justification<sup>2</sup> inégalement modifiée<sup>3</sup>, tous ces symboles extérieurs, presque immédiatement reconnaissables<sup>4</sup>, sautent aux yeux

constamment la même réserve d'espace en blanc au bas des pages.

1. Caractère continuellement visible à chaque reprise d'écriture, par exemple, dès le début de cette partie, aux fol. 281 A, 286 B, 294 A et B, 299 A et B, 313 B, 314 A, etc.

2. Limites extrêmes, de 38 à 50 lignes à la page et de 50 à 70 lettres à la ligne.

3. Dès le début de cette partie, la justification change, dès le fol. 278 A, où, pour la première fois, les lignes d'écriture entament la réserve d'espace en blanc maintenue jusque-là au bas des pages.

4. Premiers exemples visibles, sitôt après le fol. 277 B, point de démarcation signalé : pour les diversités d'écriture, au fol. 278 A ;

les moins avisés comme indices manifestes d'un travail dû sans doute à la même main, mais exécuté à de plus ou moins longs intervalles. A l'examen, on reconnaîtra que cette section renferme uniquement un *Journal* improvisé, comprenant des notations quotidiennes, continuation ininterrompue de celui dont la transcription remplit la fin de la première partie graphique déterminée tout à l'heure. Caractère à remarquer : les reprises de copie, les zones d'écriture, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'abord assez étendues, tendent insensiblement à se restreindre de plus en plus, à mesure que l'œuvre s'avance. Il semblerait que l'auteur recopiât d'abord des portions plus ou moins étendues de son *Journal* d'après des brouillons préalables écrits au jour le jour, puis que, devenant plus confiant, il se risque enfin à se passer de rédaction première, en jetant immédiatement sur le papier, au courant de la plume, le résultat de ses impressions ressenties<sup>1</sup>.

Communs à l'ensemble, quelques caractères annexes sont encore à relever.

Dans toute l'étendue du manuscrit, tant dans la transcription suivie que dans les inscriptions successives, se rencontrent, en tête des pages, en forme de titres courants, des mentions de dates en italien, puis, dans les marges, des manchettes en latin souvent fantaisiste; enfin, au bas du recto de certaines pages, une indication invitant à tourner la feuille.

Les mentions de dates portées à chaque page en forme de titres courants semblent d'une écriture à peu près contemporaine de l'exécution du manuscrit. Elles sont fréquemment

pour les différences d'encre, au fol. 281 A; pour le changement de justification, au fol. 278 A.

1. Sur ce point, voir ci-après, *l'Auteur*.

jetées avec négligence, indiquant des années auxquelles les événements relatés dans la page située au-dessous ont cessé de correspondre depuis un écart de temps quelquefois assez considérable.

Les manchettes, plus ou moins fréquentes, paraissent d'une écriture plutôt postérieure. Tracées à l'encre noire, et exceptionnellement, en certaines séries de pages, à l'encre rouge, elles attestent, de la part de leur rédacteur, une lecture et une compréhension constante des passages qu'elles résument.

Quant à l'indication « Volze », répandue çà et là comme invitation à tourner la feuille, elle n'est réservée qu'à certaines pages s'achevant au bas de leur recto avec un alinéa plein, en appelant l'attention sur le fait que l'espace demeuré blanc à leur partie inférieure n'implique pas achèvement de l'œuvre, qui continue en se poursuivant au verso<sup>1</sup>.

Il faut enfin noter que de loin en loin, dans tout l'ouvrage, se rencontrent, fondus dans la rédaction, des renvois à divers feuillets précédents. L'examen faisant reconnaître tous ces renvois comme exacts, il semble bien qu'ils ne puissent guère avoir été établis et inscrits que par l'auteur en personne<sup>2</sup>.

L'ensemble de l'écriture qui couvre les feuillets du manuscrit, ainsi passé en revue, a déjà donné lieu à une sorte de

1. En outre, dans l'ensemble du manuscrit, se rencontrent fréquemment, en marge, différents signes destinés à appeler l'attention, tels que lettres alphabétiques de divers types, croix, mains indicatrices, traits divers.

2. Par exemple : dans la description continue, fol. 110 B, 152 A ; dans les inscriptions successives, fol. 332 A, 287 A. — Au fol. 110 B, il faut attribuer seulement à quelque erreur matérielle de transcription le renvoi indiqué comme se référant au fol. 92, quand, en réalité, c'est au fol. 102 que se rencontre le passage visé.

légende qui tendrait à lui attribuer un caractère indéchiffrable<sup>1</sup>. Il y a là une forte part d'exagération qu'il est nécessaire de ramener à de plus justes proportions<sup>2</sup>.

Toute l'écriture de la première partie du manuscrit, comprenant la transcription suivie dont il a été parlé jusqu'aux fol. 272 B ou 277 B, entre 1413 et 1414, est large, régulière et n'offre aucune difficulté particulière de lecture, sauf peut-être dans les premiers feuillets subsistants, où diverses causes de destruction ont de place en place attaqué l'épaisseur du papier<sup>3</sup>. Elle présente simplement les caractères généraux d'une écriture italienne de la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, sans particularités spéciales à relever.

Il n'en est pas de même de la seconde partie, comprenant les inscriptions qui ont été définies depuis le point qui vient d'être signalé jusqu'à la fin dans le cours de l'an 1433. Là, l'inégalité, l'irrégularité de l'écriture, serrée parfois jusqu'au plus extrême degré de compression, présentent par instants d'incontestables difficultés de lecture. Ces obstacles augmentent à mesure que l'œuvre s'avance et sont portés à leur plus haut point lorsqu'il s'agit de documents transcrits in extenso dans le corps de rédaction<sup>4</sup>. Une gêne nouvelle

1. Sur ce point : Tommaso Gar, *Catalogue*, p. 304 ; P. Ayroles, *Un document contemporain sur Jeanne d'Arc*, dans *Études religieuses*, 15 octobre 1895, t. LXVI, p. 329.

2. Le fac-similé publié par M. Léopold Delisle, à la suite du tirage à part de l'étude parue dans le *Journal des Savants* (août 1895), permet du reste de porter sur ce point une appréciation suffisante.

3. Feuillelet dépareillé de tête (fol. 1 r<sup>o</sup>-1 v<sup>o</sup> du t. I moderne) ; feuillets compris entre le fol. 49 B (fol. 2 r<sup>o</sup> du t. I moderne) et le fol. 61 A.

4. Par exemple, entre le fol. 501 A et le fol. 549 B, feuillets contenant la transcription de correspondances relatives au fait de Jeanne d'Arc, objet principal de cette édition.



s'y ajoute par suite de la composition chimique des encres employées, tantôt fortement délayées, jusqu'à égaler presque la nuance jaune du papier<sup>1</sup>, tantôt corrosives à l'excès, jusqu'à faire ressembler certaines pages à une planche mordue par l'eau-forte plutôt qu'à un feuillet d'écriture<sup>2</sup>. Difficultés qui, du reste, n'offrent rien d'insurmontable, et, après tout, moins embarrassantes que les obscurités de pensée et les incohérences de syntaxe si largement répandues dans la rédaction même de l'œuvre<sup>3</sup>.

De toutes ces observations extérieures, il résulte qu'il existe de fortes présomptions portant à croire que le manuscrit conservé à Vienne représente le manuscrit original de l'œuvre d'Antonio Morosini.

Ce manuscrit paraît jusqu'ici le seul connu. Mis à la disposition des éditeurs avec une libéralité toute spéciale par la Cour d'Autriche-Hongrie, c'est d'après lui qu'a été établi le texte de cette présente édition.

## II.

### *Copies modernes.*

Une copie toute moderne, directement exécutée sur le manuscrit conservé à Vienne, qui vient d'être décrit, figure actuellement à la Marcienne de Venise.

1. Par exemple, aux feuillets cotés de 591 à 596.

2. Par exemple, aux feuillets cotés de 552 à 561.

3. C'est précisément une page de cette partie du manuscrit qui se trouve reproduite par le fac-similé en question. Page représentant le fol. 507<sup>A</sup> (dans la numérotation moderne, fol. 185<sup>vo</sup> du t. II), et contenant, enregistrés à Venise entre le 18 août et le 1<sup>er</sup> septembre 1429, deux documents relatifs à Jeanne d'Arc, en date du 16 et du 27 juillet. Documents faisant partie de la présente édition, ad. ann. 1429, t. III, p. 168-186.

Il n'existe pas, comme on sait, de catalogue imprimé du fonds général des manuscrits italiens de la Marcienne de Venise. Les renseignements suivants, relatifs à cette copie, ont pu être recueillis par les éditeurs à la suite de la communication qui leur en a été consentie.

Cette copie est conservée en deux tomes dans le fonds des manuscrits italiens, classe VII, sous les n<sup>os</sup> 2048 et 2049.

Exécutée sur papier de format in-folio, paginée et non foliotée, le tome I (n<sup>o</sup> 2048) comprend 1052 pages, le second (n<sup>o</sup> 2049) en contient 1569. Par une heureuse mesure, la numérotation ancienne des feuillets du manuscrit original est constamment repérée en marge. La coupure entre les deux tomes se conforme à la division artificielle opérée sur le manuscrit ancien. Comme dans celui-ci, elle porte sur l'an 1416.

Entreprise par l'initiative combinée de la Marcienne de Venise et de la *Reale Deputazione Veneta di storia patria*, elle a été dressée en 1887 et 1888 et porte la date d'achèvement du 24 novembre 1888. La transcription en est due à M. Giuseppe Gallovich, archiviste à l'*Archivio di Stato* de Venise; la revision du texte à M. Bartolomeo Cecchetti, alors directeur de ce célèbre dépôt.

Transcrite d'une écriture moderne courante et soignée, cette copie reproduit le texte du manuscrit avec toutes ses singularités et ses obscurités. Ceux qui, à défaut du manuscrit de Vienne, auraient à la consulter, soit sur place, soit à distance en communication, doivent éviter de l'incriminer, en lui attribuant la responsabilité de certaines déformations de noms propres étrangers, telles surtout qu'on peut en remarquer dans les textes relatifs à la France. Il faut bien se garder de croire que la consultation directe du manus-

crit de Vienne soit destinée à lever toutes les difficultés de cet ordre. Ceux qui, au premier abord, sur la seule inspection de la copie vénitienne, pourraient croire que la comparaison avec le manuscrit viennois aplanirait ces obstacles, doivent abandonner cette opinion et se rendre compte que la communication de ce précieux texte est loin de suffire, pour toute étude sérieusement entreprise, à supprimer sur ce point les difficultés et les peines.

Une autre copie, paraissant s'étendre seulement jusqu'à la date du 12 août 1418, et qualifiée de « fedelissima », a été occasionnellement indiquée comme figurant à Venise, entre les mains du comte Leonardo Manin, vers 1850<sup>1</sup>.

La copie conservée à la Marcienne de Venise semble avoir été la seule signalée, à la suite du mouvement de recherches que la divulgation du texte d'Antonio Morosini vient de provoquer. Obligeamment communiquée aux auteurs de cette édition par le gouvernement italien, elle a été couramment utilisée, avec grand profit, pour faciliter la consultation générale de l'œuvre du chroniqueur vénitien.

### III.

#### *Autres exemplaires de documents transcrits.*

Certains documents transcrits dans l'œuvre d'Antonio Morosini se rencontrent sous des états divers, isolément, en d'autres fonds. Au cours de cette édition, il en a été reconnu quelques-uns.

Sous ce rapport, il convient d'abord de signaler la lettre

1. *Saggio del catalogo dei codici di Emmanuele A. Cicogna* [publication de Rinaldo Fulin], dans *Archivio veneto*, t. IV, 1872, p. 347, 348, 67, n. 2.

de l'amiral vénitien Carlo Zeno au doge Michele Steno, en date du 9 octobre 1403, contenant relation du combat naval de Modon, livré le 7 octobre sur les côtes de Morée<sup>1</sup>. Ce document, dont il doit exister sans doute nombre de rédactions contemporaines, se rencontre, entre autres, dans le texte des *Vies des doges de Venise*, l'œuvre bien connue de Marino Sanuto le jeune, où, comme dans le texte d'Antonio Morosini, il se trouve l'objet d'une transcription intégrale<sup>2</sup>. Mais, dans cet ouvrage, où ce document paraît avoir été jusqu'ici uniquement consulté, le texte de la lettre est transposé du dialecte vénitien archaïque en italien classique, tandis que le manuscrit d'Antonio Morosini en fournit une reproduction originale, que la présente édition a pu ainsi présenter pour la première fois dans toute son exactitude pittoresque et sa saveur personnelle.

Il faut ensuite appeler l'attention sur deux pièces faisant partie des correspondances relatives au fait de Jeanne d'Arc. Ces deux documents représentent : en premier lieu, une lettre adressée à Jean-Jacques Paléologue, marquis de Montfer rat, relatant des faits de France en date du 10 juillet 1429 environ, lettre dont copie est expédiée au gouvernement vénitien ; en second lieu, une missive d'envoi accompagnant l'expédition de cette copie : copie et missive d'envoi parvenant à Venise entre le 2 et le 11 août 1429<sup>3</sup>. Un exemplaire de ces deux documents se rencontre dans les archives de l'abbaye vénitienne de San Giorgio Maggiore, archives aujourd'hui conservées à l'*Archivio di Stato* de Venise.

1. Document faisant partie de la présente édition, ad ann. 1403, t. I, p. 122-144.

2. Marino Sanuto, *Vite de' Duchi di Venezia*, dans Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. XXII, col. 801-804.

3. Documents faisant partie de la présente édition, ad. ann. 1429, t. III, p. 140-166.

D'après cette source, un érudit vénitien, M. G. dalla Santa, antérieurement aux travaux récents provoqués par la divulgation de l'œuvre d'Antonio Morosini, a récemment publié le texte de ces deux lettres dans un périodique littéraire de Venise<sup>1</sup>. Cette publication fournit, principalement en ce qui concerne le titre et la définition exacte des pièces en question, certaines notions complémentaires précieuses, qui ont été mises à profit pour le commentaire de ces documents que la présente édition avait à établir.

---

1. G. dalla Santa, *Un documento curioso trascritto ed annotato*, dans la *Scintilla*, 9<sup>e</sup> année, nos 7 et 8, 17 et 24 février 1895.

## CHAPITRE III.

### L'ŒUVRE.

Rédaction de l'ouvrage en dialecte vénitien. — Qualifications qu'il présente. — Constatation de deux parties dans la rédaction de l'ouvrage. — D'abord, une *Chronique* composée, s'étendant depuis le début jusqu'en 1404. — Puis, un *Diario*, un *Journal* tenu depuis 1404 jusqu'à la fin de l'œuvre. — Caractères respectifs de la *Chronique* et du *Diario*. — La *Chronique*, précis d'histoire vénitienne; le *Diario*, collection de mentions de toute provenance, intéressant Venise, l'Italie, l'Europe, l'Orient.

Destruction accidentelle des feuillets de tête. — Déficit du début réel de la *Chronique*. — Hypothèse sur son point de départ. — Fragment isolé relatif aux années 1094-1108 : son identification. — Commencement de la partie continue, en 1202, avec l'indication d'événements de la quatrième croisade. — Récit de la quatrième croisade (1202-1204). — Récit des cinq guerres maritimes entre Venise et Gênes, des cinq *Guerres génoises* (1205-1381). — Orientation de la politique vénitienne vers le continent. — Obstacle présenté par l'État de Padoue, maître de la côte opposée. — Effort de Venise contre Padoue et la dynastie de Carrare. — Démembrement de l'État de Padoue entre Venise et Milan; annexion définitive de Trévise par la République; disparition temporaire des Carrare, bientôt restaurés en partie (1387-1390). — Exposé d'événements divers : annexions vénitiennes en Morée et en Albanie. — Récit de la croisade de Nicopolis et de la participation de la France à cette entreprise (1396). — Récit de la rivalité de Gênes, devenue possession française, et de Venise. — Troubles qui suivent la dissolution de la puissance de Giangaleazzo Visconti, duc de Milan; campagne maritime du maréchal Boucicaut, gouverneur français de Gênes en Orient; rencontre de Modon; négociations de paix (1402-1404); traité provisoire et ses ratifications (22 mars-3 avril 1404). — Exposé d'événements divers : affaires d'Orient. — Rappel des origines de la campagne de Boucicaut en 1403. — Fin de la *Chronique*.

Début du *Diario*, en 1404, sous la date du 10 avril, par une mention relative à la guerre entre Venise et l'État de Padoue. — Hésitations de forme, précision croissante, caractère définitif du *Diario*. — Transcription d'un seul jet, série d'inscriptions successives, avant et depuis 1413-1414. — Arrêt de la partie continue, en 1433, sous la date du 20 novembre. — Destruction des feuillets terminaux. — Déficit de la fin réelle du *Diario*. — Fragment isolé relatif à l'année 1434, son identification. — Difficulté de reconnaître la vraie limite finale du *Diario*.

Événements d'histoire vénitienne. — Guerre entre Venise et l'État de Padoue. — Conquêtes vénitiennes; destruction définitive de la dynastie de Carrare (1404-1406). — Rivalité de Venise et de Gênes française. — Extension de la domination française en Italie, à Pise, à Livourne, en Sardaigne, en Milanais; révolution génoise; expulsion des Français de Gênes, puis de toute la Haute-Italie (1409-1411). — Guerres continentales entre Venise et l'État de Milan reconstitué. — Les trois *Guerres milanaises* relatées dans le *Diario* (1426-1433). — Venise devenue grande puissance territoriale italienne.

Événements d'histoire étrangère à Venise. — Réseau de correspondances régulières apportant échos et nouvelles concernant les autres États. — Informations intéressantes : le Saint-Siège et les États italiens; les divers royaumes de la péninsule Ibérique; les différents pays d'Allemagne; les couronnes scandinaves; l'empire grec. — Délimitation des informations concernant la France et sa lutte avec l'Angleterre (1405-1433). — Importance spéciale de celles relatives à l'action de Jeanne d'Arc (1429-1431).

Événements d'ordre commercial. — Développement qu'ils présentent dans le *Diario*. — Convois réguliers, dits « Voyages de marchandise », établis sous la surveillance de l'État, pour des destinations spécifiées. — Armements particuliers opérés à volonté pour toutes destinations. — Relevé des « Voyages de marchandise » à destination de Flandre et d'Angleterre et à destination d'Aigues-Mortés. — Relevé des armements particuliers à destination des mers de France.

L'œuvre contenue dans le manuscrit dont les aspects extérieurs viennent d'être décrits est rédigée tout entière en dialecte vénitien. D'un bout à l'autre, à maintes reprises, son auteur même la qualifie des diverses appellations de :

« questo lybro », « questa cronicha », « questa scrittura », expressions réductibles, sous leur apparente diversité, à un type de sens uniforme signifiant distribution ordonnée et assemblage historique. Constamment employés au début, au milieu, vers la fin encore de l'ouvrage, ces termes, identiques quant au fond, se constatent à intervalles plus ou moins espacés, mais nulle part interrompus<sup>1</sup>.

Dans cette œuvre ainsi dénommée, une analyse quelque peu suivie permet de distinguer deux fractions, assez disparates de fond comme de forme, dont il convient de définir l'espèce. Cette division, tout intérieure, n'offre aucun rapport, est-il besoin de le dire, avec la distinction extérieure qui a été établie, au chapitre précédent, entre les deux sections matérielles du manuscrit, à savoir la transcription d'un seul jet, puis la série d'inscriptions successives. La démarcation dont il s'agit ici, tout intrinsèque, n'est saisissable que par l'examen de la composition et l'inspection du contenu de l'ouvrage.

On y reconnaît donc, à l'analyse : en premier lieu, une *Chronique* composée, s'étendant depuis le commencement des feuillets subsistants de l'ouvrage jusqu'à un point qui sera déterminé tout à l'heure; en second lieu, un *Journal* improvisé, contenant des notations pour ainsi dire quotidiennes, un *Diario*, selon l'expression vénitienne, courant de ce point jusqu'à la fin. La *Chronique*, pendant la période étendue qu'elle embrasse, représente une histoire spéciale de Venise, dont l'intérêt se développe avec la marche du récit. Le *Journal* offre le prix inestimable de notations instantanées, se référant non seulement aux évé-

1. Entre autres, fol. 77 A, 110 B, 136 A, 136 B, 138 B, 152 A, 191 A, 224 B, 265 B, 268 B, 273 A, 282 A, 510 A, 574 A, 593 A, 594 A, 599 A, 602 B.



nements vénitiens, mais encore aux nouvelles de toute sorte que Venise, comme un aimant subtil et puissant, attire à elle de tous les points connus du monde.

## I.

*La Chronique.*

Dans l'état actuel de l'ouvrage, se présente d'abord un fragment se référant aux années 1094 à 1108, contenu dans le premier feuillet subsistant, feuillet dépareillé, à numérotation primitive disparue, dont l'existence a été signalée<sup>1</sup>. Puis commence un récit ininterrompu, partant du cours de l'an 1202, débutant avec le second feuillet conservé, et narrant avec une ampleur croissante les événements successifs de l'histoire de Venise<sup>2</sup>.

La *Chronique*, dont tout le début, jusqu'à l'an 1202, n'est plus ainsi représenté que par ce court fragment unique, comprenant les années 1094 à 1107, devait prendre son point de départ vers l'une de ces dates classiques où les chroniques vénitiennes font généralement remonter leurs premiers chapitres, c.-à-d., soit à la traditionnelle fondation de Venise, en 421<sup>3</sup>

1. Fol. 0B-00A, auquel un essai de rétablissement de la notation ancienne attribue à tort les numéros factices 48B-49A, feuillet actuellement coté sous le n° 1 r°-1 v° du t. I.

2. Fol. 49B, actuellement coté 2 r° du t. I.

3. Indication fabuleusement précise, à laquelle certains annalistes ajoutent même l'heure attribuée à la fondation de Venise, dans l'abri des lagunes, par une délégation de magistrats de Padoue, à la suite des premières invasions barbares. On la rencontre comme acceptée déjà dans les *Annales* d'Andrea Dandolo, le doge historien, composition rédigée au temps (1343-1354) de son principat. (*Andreas Danduli Chronicon*, liv. V, ch. 1, part. X, dans Muratori, *Res. ital. script.*, t. XII, col. 69.) On la retrouve dans

ou 451<sup>1</sup>, soit à l'élection du premier doge, Paolo Luca Anafesto, en l'an 697<sup>2</sup>.

On se l'imagine aisément, dans ces pages disparues, présentant comme début quelque mention de la fondation légendaire de Venise, puis racontant à très grands traits la période assez vague dont l'élection du premier doge marque le terme, commençant enfin, avec le principat admis d'Anafesto, un récit régulier, dont l'avènement de chaque nouveau doge marque les coupures, et dont l'étendue s'accroît de plus en plus en se rapprochant de plus modernes périodes.

Le fragment initial isolé, seul témoin de cette portion détruite de l'ouvrage, contient un lambeau d'annales intermédiaires<sup>3</sup>. Cette portion de récit se réfère aux dernières

un grand nombre de chroniques vénitiennes courantes. Certaines contiennent en tête une « *Figura Cœli* » au 25 mars 1421, heure de midi, instant assigné à la naissance de la cité. Entre autres, Sanuto, *Vite de' Duchi*, dans Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XXII, col. 410.

1. Nombre de chroniques vénitiennes courantes débutent par une sorte de vie d'Attila, suivie du récit de la campagne d'invasion des Huns en Vénétie, événement qui provoque la création de Venise par des émigrés de Padoue, dans le refuge des lagunes, en assignant à ces faits la date erronée de 421, tandis qu'il est au moins avéré que l'invasion d'Attila, dans le nord de l'Italie, n'eut lieu en réalité qu'après la bataille de Châlons et la retraite de l'armée hunnique des Gaules, c'est-à-dire en 451-452. (Entre autres : *Bibl. nat.*, ms. ital., nos 337 et 787, 785; coll. Dupuy, n° 919.)

2. Date où l'on s'accorde à fixer cette élection symbolique. On la rencontre déjà, comme traditionnellement fixée, dans les *Annales* d'Andrea Dandolo, datant, comme on vient de le voir, du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle. (*Liv. VII*, ch. 1, hist., *Rer. ital. script.*, t. XII, col. 127.) La critique moderne ne la rejette pas. (Gfrörer, *Geschichte Venedigs von seiner Gründung bis zum Jahre 1084*, dans *Byzantinische Geschichten*, t. I, p. 35-48. — Grätz, 1872-1877, 3 vol. in-8°.

3. Fol. 0 B-00 A, 1<sup>re</sup>-1<sup>ve</sup> du t. I actuel. — On trouvera le texte de ce fragment initial isolé, publié in extenso ci-après, appendice II.

années du dogat de Vitale Faliero (1084-1096), au dogat de Vitale Micheli (1102-1117), et concerne divers événements survenus sous le principat de ces doges, entre 1094 et 1108 environ<sup>1</sup>. Événements qu'on ne signale d'ailleurs ici que pour mémoire, la brièveté des indications qui leur sont consacrées rendant leur mention plus ou moins négligeable<sup>2</sup>.

Le corps du récit dont la suite régulière se trouve depuis lors conservée débute au milieu de l'exposé des faits de la quatrième croisade<sup>3</sup>. Le doge indiqué est le grand Enrico Dandolo<sup>4</sup>; le premier événement rapporté est le départ de Venise, en octobre 1202, de la flotte emportant vers Zara, puis vers Constantinople, la chevalerie d'Occident, victime et bientôt complice des calculs intéressés de la politique vénitienne<sup>5</sup>.

1. Dates des règnes de ces doges généralement admises. Romanin, *Storia documentata di Venezia*, t. II, p. 325-326, 333; t. III, p. 5, 21; 21, 34. — Venise, 1853-1861, 10 vol. in-8°.

2. Invention nouvelle du corps de saint Marc, dans l'église à lui dédiée dès 829, et où le secret de la conservation de ses restes s'était perdu depuis l'incendie de 976 : invention fixée par la tradition au 25 juin 1094. (Romanin, *Stor. di Venezia*, t. I, p. 330-331, cf. t. I, p. 167-169, 254-256.) — Alliance de Venise avec l'empereur grec Alexis Comnène, contre Bohémond, prince de Tarente et d'Antioche, à l'occasion de l'invasion de Bohémond en Épire : événement classé sous la date de 1108. (De Muralt, *Essai de chronographie byzantine*, t. II, p. 104-106, ad ann. 1107-1108.)

3. Fol. 49<sup>b</sup>, 2<sup>r</sup> du t. I. On trouvera le texte de ce début du récit ininterrompu de la *Chronique* transcrite par Antonio Morosini, publié in extenso, ci-après, appendice III. Cf. comparaison avec un autre texte, ci-après, *Origines et dérivés de l'œuvre d'Antonio Morosini*.

4. Enrico Dandolo, élu doge le 1<sup>er</sup> janvier 1193, mort à Constantinople le 14 juin 1205. (Romanin, *Stor. di Venezia*, t. II, p. 143, 190.)

5. Événement classé sous la date du 8 octobre 1202. (Romanin, *Stor. di Venezia*, t. II, p. 156.)

De ce point, uniquement déterminé, comme on le voit, par la destruction tout accidentelle des premiers feuillets du manuscrit, la *Chronique* commence à courir sans interruption ni lacune. Transcrite de l'écriture continue qui a été reconnue et définie dans le chapitre précédent, son aspect matériel extérieur demeure constamment le même<sup>1</sup>. A l'état complet, cette *Chronique* comprenait en somme un quart environ de l'œuvre totale actuellement subsistante, servant ainsi de préface et de prélude nécessaire au *Journal*<sup>2</sup>.

Dans ses lignes générales, elle représente un précis, insuffisant sans doute, mais néanmoins toujours clair et nourri, des annales vénitiennes aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Grandes guerres, maritimes d'abord, puis peu à peu continentales, principaux événements intérieurs, faits locaux les plus saillants y sont relevés dans une proportion insensiblement croissante, qui fait progresser peu à peu l'attrait de cette partie de l'ouvrage. Simple répertoire assez banal au début, elle prend bientôt des qualités d'exactitude et de récit, dont il conviendra, en un certain moment de cette étude, de rechercher soigneusement les origines, et qui la haussent parfois jusqu'au ton le plus intéressant de la narration historique.

Ainsi d'abord se poursuit la relation abrégée de la quatrième croisade, depuis le départ des croisés, de Venise pour la côte de Dalmatie, à la fin de 1202, jusqu'au partage de 1204, qui donne à l'État de Venise le titre célèbre

1. Ci-dessus, le *Manuscrit*, p. 28-29 et p. 32. Sur ce point, voir, ci-après, l'*Auteur*.

2. Sur 611 feuillets continus, dont l'indication subsiste, la *Chronique*, dans son état complet, représenterait les feuillets 1 à 156, soit 156 feuillets, tandis que le *Diario*, dans son état actuel, représente les feuillets 157 à 611, soit 454 feuillets. Exactement la proportion du quart aux trois quarts, formulée ici de façon approximative, comporterait, d'une part, 152 à 153 feuillets, de l'autre, 455 à 460.

de seigneur du Quart et Demi de l'empire de Byzance<sup>1</sup>.

Vient ensuite, à peine entrecoupé de la mention d'événements nonchalamment enregistrés, — qu'on devine, pour l'auteur, incidents de secondaire importance, — le récit ardemment poursuivi des cinq grandes guerres maritimes soutenues par Venise contre Gênes, sa rivale commerciale abhorrée, le récit des cinq « Guerres Génoises », selon l'expression vénitienne, — classiques et émouvants chapitres où la *Chronique* semble spécialement se complaire, au spectacle des puissantes entreprises navales et des meurtriers combats de mer, où se disputent pendant près de deux siècles, avec un acharnement sans égal, l'empire de la Méditerranée et le monopole du trafic du monde<sup>2</sup>.

Premier contact immédiat, amené par les entreprises des corsaires de Gênes contre les nouvelles possessions vénitienes d'Orient, premier engagement que vient terminer en 1218 l'instable paix de Venise, première passe d'armes où les deux cités ennemies commencent à mesurer leurs forces et leurs convoitises<sup>3</sup>.

Seconde rupture, qui prend pour apparent prétexte la dispute d'une église des établissements chrétiens de Palestine, dans l'enceinte de Saint-Jean-d'Acre. Aux batailles navales

1. Fol. 49 B à 51 A.

2. Plusieurs des divers historiens généraux de Venise diffèrent dans la supputation des guerres génoises, ou bien négligeant la première, ou bien comptant avant elle quelques conflits antérieurs. La numérotation ici adoptée est celle présentée par la *Chronique* ici analysée, qui dit textuellement, en mentionnant la guerre terminée en 1218, dont il va être ici parlé en premier lieu : « In questo tempo del sovra dito miser lo doxe miser Piero Ziany [1205-1229] la *prima* vera tra Veniciany e Zenovexi incho menza... » (Fol. 53 B.)

3. Fol. 52 A à 55 A. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. II, p. 195-198.

d'Acre, sur la côte de Palestine, en 1248, de Trapani, dans les eaux de Sicile, en 1266, les deux marines rivales se mesurent et s'affrontent. La trêve de Crémone, négociée sous les auspices de saint Louis, dont ces chasses d'escadres à travers la Méditerranée entravaient les derniers projets de croisade, conclue en 1270 à la veille de sa mort, arrêtée pour quelque temps, de délais en délais, les hostilités extérieures, sans rien supprimer de leurs causes persistantes et profondes<sup>1</sup>.

Troisième choc, fatalement amené par la chute de l'éphémère domination latine installée à Byzance, par le rétablissement des souverains grecs sur le trône impérial d'Orient. Les rôles désormais intervertis dans le Levant; les Génois, soutiens intéressés de la dynastie grecque restaurée, devenus dès lors prépondérants à Constantinople, la lutte reprend d'elle-même, dans des conditions directement inverses, sous l'effort identique des intérêts en cause. Née des suites de la restauration de 1261, qui a rendu leur trône aux Paléologues, hâtée par les progrès dévorants de la puissance génoise, qui vient entre temps d'anéantir à la sanglante journée de Meloria, le 6 août 1284, toute la force navale de Pise, son autre rivale maritime italienne, la guerre enfin déchaînée emplit les cinq dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle. Coupée de croisières et de combats, elle se prolonge des ports de Syrie aux approches de Sicile, de la côte de Crète au fond de la mer Noire, jusqu'à la rencontre décisive de Curzola, en 1298, où la flotte génoise vient triompher, au cœur même de l'Adriatique, imposant à Venise affaiblie, l'an d'après, la

1. Fol. 59<sup>b</sup> à 63<sup>b</sup>. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. II, p. 251-267, 270-273, 300; Georg Caro, *Genua und die Mächte am Mittelmeer, 1257-1311*, t. I, p. 28-43, 123-141, 158-178, 181-209, 234-244. — Halle, 1895-1899, 2 vol. in-8°.

paix de Milan, qui reporte à cinquante ans de distance l'inévitable reprise de ce furieux duel, dont l'exploitation du monde commercial demeure toujours l'enjeu<sup>1</sup>.

Pour la quatrième fois, au milieu du siècle, Génois et Vénitiens se heurtent en Orient. Les prétentions de Gênes à fermer les détroits qui commandent l'accès de la mer Noire, son plan visible d'expulser tout le commerce vénitien de ces parages, en l'arrêtant aux Dardanelles, ouvrent à nouveau le conflit armé des deux peuples. Les grandes journées historiques de Karysto, dans les eaux de l'Archipel, des Dardanelles, de Lojera, en vue de la Sardaigne, de Portolongo, sous la côte de Morée, entre 1350 et 1354, portent leurs changeantes fortunes d'un bout à l'autre de la Méditerranée tout entière. La paix de Milan, signée en 1355, ne figure qu'une instable et précaire suspension d'armes, tant qu'une des deux puissances, toujours chargées de haine, espère encore pouvoir abattre sa rivale<sup>2</sup>.

Un dernier corps à corps, formel et définitif, se laisse prévoir et s'impose. Pendant vingt années, les efforts et les énergies s'y préparent. C'est le moment où Venise, se transformant par les révolutions intérieures qui ont modifié si profondément sa constitution, — par la *Serrata del Consiglio*, sélection brutale qui a restreint si étroitement, en 1297, la composition de son Grand Conseil, — par la création de son Conseil des X en 1310<sup>3</sup>, — par sa première annexion

1. Fol. 67 A à 69 A. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. II, p. 331 à 340; Georg Caro, *Genua und die Mächte am Mittelmeer, 1257-1311*, t. II, p. 174-207, 225-267.

2. Fol. 77 B à 86 B. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 158-173, 178-180, 193-196.

3. Il est à noter que la *Chronique* ici analysée est absolument muette sur ces événements classiques, comme du reste sur presque tous les événements politiques intérieurs de l'État vénitien. Elle

sur le sol de la péninsule italienne, l'occupation de Trévis, conquise en 1337 sur les souverains de Padoue<sup>1</sup>, — se prépare, après la menaçante et tragique aventure de son doge, Marino Faliero, en 1355<sup>2</sup>, à la grande politique continentale et à toute une orientation future de ses destins. S'essayant aux guerres de Terre Ferme, elle mène successivement, de 1356 à 1377, contre la Hongrie<sup>3</sup>, contre Padoue<sup>4</sup>, contre l'Autriche<sup>5</sup>, trois campagnes où s'affirment des convoitises nouvelles, premier jalon d'ambitions plus vastes, premier élan de l'essor qui doit porter l'étendard de Saint-Marc, en un siècle et demi de lentes étapes, des bords de l'Adriatique jusqu'aux approches de Milan<sup>6</sup>.

Puis reprend, avec la cinquième guerre, le drame où va

se contenter de mentionner les conjurations connues de Marino Bocconio, en 1300, et celle de Bajamonte Tiepolo, en 1310, provoquées, comme on sait, par la *Serrata* du Grand Conseil, et dont la dernière donna lieu à la création du Conseil des X. (Fol. 70 A.)

1. Fol. 73 A à 73 B. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 125-138.

2. Sur cet épisode, comme sur les autres de même sorte, la *Chronique* ici analysée conserve le silence. Le dogat total de Marino Faliero (du 11 septembre 1354 au 17 avril 1355) y occupe à peine deux pages (fol. 85 B à 86 A). — Sur ce point spécial, voir, ci-après, *l'Auteur*.

3. De 1356 à 1358. Fol. 85 A à 90 A. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 196 à 207.

4. De 1372 à 1373. Fol. 95 A à 100 A. Le fol. 100 A se termine au milieu du texte de l'art. V de la paix conclue, le 21 septembre 1373, entre Venise et Padoue, contenant 19 articles; le feuillet suivant 100 A-101 B, qui devait contenir le texte des 14 derniers articles de la paix, est en déficit. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 240-246; Sanuto, *Vite de' Duchi*, dans Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XXII, col. 675-676.

5. De 1376 à 1377. Ce récit pouvait être contenu dans le fol. 100 B-101 A, dont le déficit vient d'être constaté dans la note qui précède. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 249-251.

6. Sur ces faits, voir, ci-après, *le Diario*.



cette fois se balancer de si près la propre existence de Venise<sup>1</sup>. Avec une ampleur de récit plus large, une allure de composition plus littéraire, différente du ton général uniformément conservé jusqu'ici depuis le début de l'œuvre, — caractères qui semblent trahir quelque changement d'inspiration, — commence donc la narration de la lutte vitale qui se poursuit sur toutes les mers, et ne se termine, pour les deux rivales à bout de forces, que dans les canaux mêmes des lagunes vénitienes<sup>2</sup>. Dispute de l'île de Ténédos, clef

1. En 1378. Première ligne du fol. 101 B : « Questa è la prima parte de la honiom dy cholegady de la vera... » Première date citée : 4 juin-1<sup>er</sup> juillet 1378 ; fol. 103 A-103 B.

2. C'est en ce point qu'a pris origine une erreur du rédacteur de la notice contemporaine de Foscarini, déjà décrite comme annexée aux feuillets de garde du t. I, dans laquelle la date de 1374 est formellement indiquée comme marquant le point de démarcation de la *Chronique* préalable et du *Diario* original d'Antonio Morosini. Sur cette notice et ses reproductions, voir, ci-dessus, le manuscrit, p. 22, n. 4. Voici d'où provient évidemment cette erreur. En tête du fol. 101 B, où commence, avec les qualités toutes nouvelles qui viennent d'être signalées, l'exposé des faits relatifs à la cinquième guerre génoise, débutant avec l'an 1378, se trouve inscrite, en forme de titre courant seulement, et non en forme de rédaction, la mention chronologique du 17 octobre 1374 : *Chorando any M CCC LXXIIII dy XVII d'otubrio in Venexia*, mention se rapportant évidemment, non à la guerre génoise même, mais à quelque événement contenu dans le feuillet précédent, feuillet dont le déficit a été constaté. L'observation qu'en ce point, avec le début de ce feuillet, la composition changeait visiblement de caractère, observation exacte en elle-même, a porté le rédacteur de la notice en question à fixer le point de départ de l'œuvre originale à la date matériellement inscrite en tête de ce feuillet, c'est-à-dire, en l'espèce, à cette date de 1374. On peut au moins remarquer, à tout prendre, que c'est en 1378, date réelle et effective des événements relatés au début de cette nouvelle phase de la composition, que ce point de démarcation aurait dû être fixé, plutôt qu'en cette date tout arbitraire et occasionnelle de 1374. Quant au véritable

des Dardanelles, entre Génois et Vénitiens, intriguant à l'envi à Byzance pour en obtenir la cession, — rupture enfin ouverte, — victoires alternées de Venise à Anzio, devant l'embouchure du Tibre, en 1378, de Gênes à Pola, au fond de l'Adriatique, en face de Venise, en 1379, — immédiate entrée des galères génoises, à revers, dans le dédale des archipels et des passes intérieures des lagunes, jusqu'à Chioggia, à quelques lieues du campanile de Saint-Marc et du palais des doges, — effrayant péril de la nation vénitienne, menacée d'anéantissement total, jusqu'à la saute de chance inespérée qui lui permet, dans une audacieuse inspiration, de couper la retraite à la flotte ennemie, en obstruant les chenaux praticables entre les lagunes et la haute mer, en enfermant les assaillants, par la reprise de Chioggia, dans un bassin intérieur sans issue, — paix finale de Turin, en 1381, encore si dure et si âpre à Venise épuisée, mais au moins vivante encore, — toutes ces phases épiques de la plus rude et de la plus franche guerre italienne de ces temps se déroulent tour à tour, avec leurs changements d'aspect, leurs déconcertantes alternatives, leurs haletants épisodes<sup>1</sup>.

Gênes intacte, mais Venise durant toujours et prête à renaître pour d'autres gloires, ainsi s'achève ce grand drame poursuivi pendant près de deux siècles, dont les incidents, destinés maintes fois à se raviver au cours de l'histoire des deux cités, ne sont plus du moins destinés à présenter d'aussi poignantes perspectives.

C'est de plus en plus vers la péninsule italienne, vers les

point de coupure de la *Chronique* et du *Diario*, et quant au lieu de départ de l'œuvre originale d'Antonio Morosini, la détermination en sera faite en son temps.

1. Fol. 101 v à 125 a. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 251-295.

accroissements de Terre-Ferme que va s'orienter l'énergie vénitienne. La force de Venise, exclusivement maritime jusque-là, va dériver en outre en puissance continentale, appelée à de constantes interventions dans la politique italienne, volontairement ignorée jusqu'ici par son génie de conquête.

En face, à la première étape, se dresse un obstacle, l'État de Padoue, porté à son plus haut point de vitalité à la fin du *xiv*<sup>e</sup> siècle, par la dynastie souveraine des Carrare. C'est contre Padoue désormais et ses princes, barrière obsédante érigée contre tout essor continental, que va se concentrer l'effort de Venise, en attendant que l'anéantissement de l'État des Carrare la mette en contact direct avec Milan et la race des Visconti, pour inaugurer alors le long duel terrestre qui rappellera, pendant la première moitié du *xv*<sup>e</sup> siècle, les phases successives de sa rivalité maritime si furieusement soutenue contre Gênes<sup>1</sup>.

Avec les mêmes caractères de composition qui viennent d'être constatés, depuis le début du récit de la cinquième guerre génoise, en 1378, la *Chronique* aborde et relate les questions complexes et enchevêtrées qui occupent dans l'histoire de Venise les dix années qui suivent. Conquête de Vérone par Francesco I de Carrare, seigneur de Padoue en 1387, et destruction de l'antique dynastie véronaise des della Scala, désormais rayée de l'histoire<sup>2</sup>, puis déchéance éphémère de l'État de Padoue, qui passe sous la domination

1. La dynastie des Carrare s'est installée à Padoue, depuis 1318, avec Giacomo da Carrara. Francesco I<sup>er</sup>, dit le Vieux, règne depuis 1350, et seul depuis 1355.

2. La dynastie des della Scala s'est installée à Vérone avec Mastino della Scala, en 1259, à la chute du redoutable Eccelino da Romano. Antonio della Scala, détrôné en 1387 par Francesco I, souverain de l'État de Padoue, règne depuis 1375.

temporaire de Milan, en 1388, sous l'effort, passagèrement combiné, des souverains de Milan<sup>1</sup> et de Venise leur alliée<sup>2</sup>, enfin, connexité de ces péripéties avec les événements de Hongrie et de Naples, avec les dissensions de la maison d'Anjou, maîtresse de ces deux couronnes, tour à tour sont exposés ces faits qui modifient si profondément l'équilibre traditionnel de l'Italie du Nord<sup>3</sup>.

A cette forme de récit paraît encore due, en dernier lieu, la mention de l'annexion de Corfou par le gouvernement des doges, en 1386<sup>4</sup>, et, en 1388, la mention de deux acquisitions de la République en Morée, Argos et Nauplie de Romanie<sup>5</sup>, précieuses escales des mers d'Orient où le commerce vénitien conserve et maintient de si fortes destinées.

Puis<sup>6</sup>, presque sans transition, — négligeant les événements les plus directement intéressants pour l'histoire de Venise, comme la restauration des princes de Carrare à

1. La dynastie des Visconti s'est installée à Milan, avec l'archevêque Ottone Visconti, en 1277, à la place des della Torre. Giangaleazzo Visconti règne depuis 1378 et seul depuis 1385.

2. A ce démembrement, la République gagne Trévise, ancienne possession perdue, qu'elle recouvre et conserve désormais; les Visconti gagnent, d'abord Padoue et Vérone, que les Carrare leur reprendront en 1390 et en 1404, et que Venise enlèvera pour son compte aux Carrare en 1404-1406 pour les conserver désormais, puis Vicence, Feltre et Bellune, qu'ils seront obligés de céder eux-mêmes en 1404 à Venise, qui les conserve désormais.

3. Fol. 127 A à 135 A. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 319-320, 320-323.

4. Fol. 135 A. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 304-305, 311-315.

5. Fol. 135 A. Voir Karl Hopf, *Geschichte Griechenlands*, 2<sup>e</sup> pér., part. IV, ch. III, ap. Ersch et Gruber, *Allgemeine Encyclopädie*, sect. I, t. LXXXVI, p. 25, 49-52. Comp. Karl Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, Tabl. généal., II, 2 B, p. 174. Cf. Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 316.

6. Sur ce feuillet 135 A même.

Padoue et dans une partie de leurs États, en 1390, après deux ans d'éviction milanaise<sup>1</sup>, comme l'établissement de la domination française à Gênes, en 1396<sup>2</sup>, — ne mentionnant pour ces six années entières, en quelques lignes, que les acquisitions de la République sur la côte albanaise, à Durazzo, Alessio, Scutari et Drivasto, en 1393 et 1394<sup>3</sup>, — la *Chronique* passe à l'exposé de la grande expédition chrétienne dirigée contre l'invasion ottomane en Europe, stérile croisade que vient terminer, le 25 septembre 1396, le sanglant désastre de Nicopolis<sup>4</sup>.

Ici, dans une allure de récit de nouveau différente, dont la dissemblance est rendue plus sensible par la lacune visible qui vient d'être signalée, se retracent, après ce sombre tableau, les révolutions de l'Italie du Nord, leur répercussion sur les rapports de Gênes française et de Venise, l'ascension continue de la puissance milanaise entre les mains de Giangaleazzo Visconti, le plus grand politique né jusqu'en ce siècle sur la terre italienne, ses progrès dévorants, de 1395 à 1402, faisant duché sa seigneurie de Milan<sup>5</sup>, et

1. Francesco I, détrôné en 1388, meurt en captivité. — Francesco II, son fils, est rétabli en 1390 à Padoue, et en 1404 à Vérone. Sur ces faits, voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 14-16.

2. La domination française à Gênes, dont les préliminaires se négocient depuis 1392, s'établit par le traité du 25 octobre 1396, ratifié le 11 décembre suivant. Sur ces faits, voir Eugène Jarry, *les Origines de la domination française à Gênes*, ch. II-IX, p. 32-211. — Paris, 1896, 1 vol. in-8°.

3. Fol. 135 A. Voir Karl Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, Tabl. généal., XI, 6, p. 532, 8, p. 533, 10, p. 534. Cf. Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 316.

4. Fol. 135 A à 136 A. Premier des extraits publiés dans cette édition, t. I, p. 2-17. Voir Delaville le Roulx, *la France en Orient au XIV<sup>e</sup> siècle*, liv. III, ch. v, p. 278-281. — Paris, 1885, 1 vol. in-8°.

5. La transformation de la seigneurie de Milan en duché a lieu

prêt à faire son duché royaume, puis la dissolution de son jeune empire au coup de foudre de sa mort subite, le 3 septembre 1402, au lendemain de son éblouissante victoire de Casalecchio<sup>1</sup>, au fort de son triomphe sur la puissance florentine, dernier obstacle encore debout sur sa route, à l'heure même où se réalisait enfin son rêve gigantesque d'un royaume italien, brusquement unifié, violemment élargi des Alpes à Rome, taillé à force de scélératesse, de bonheur dans le crime et de génie<sup>2</sup>.

Toujours sous cette même forme se poursuit ensuite la longue narration d'une nouvelle phase de la rivalité de Venise avec Gênes, avec Gênes devenue maintenant possession française. C'est le récit du brutal et cauteleux conflit amené dans les mers d'Orient par l'expédition navale dirigée par le maréchal Boucicaut, gouverneur français de Gênes, contre les ports musulmans de Syrie, en 1403, entreprise qui trouve pour répercussion, sur les côtes de Morée, la rencontre inopinée de Modon, entre les deux escadres vénitienne et génoise. Conflit auquel met fin la convention provisoire du 22 mars 1404, que la *Chronique* présente encore comme proclamée à Venise le 29 mars et à Gênes le 3 avril, base de la paix finale qui sera signée à Gênes le 28 juin 1406<sup>3</sup>.

par acte impérial en date du 11 mai 1395. Sur ce fait, voir Dumont, *Corps universel diplomatique*, t. II, part. I, p. 236-237.

1. La bataille de Casalecchio, aux alentours de Bologne, a lieu le 26 juin 1402. Sur ce fait, voir Durrien, *les Gascons en Italie*, part. IV, *Bernardon de Serres*, p. 208-213. — Auch, 1885, 1 vol. in-8°.

2. Fol. 136 b à 140 b. Une fraction de cette partie de la *Chronique*, se rapportant aux relations de Gênes française et de Venise (aux fol. 140 a et 140 b), compose le second des Extraits publiés dans cette édition, t. I, p. 16-25. Voir Cipolla, *Storia delle signorie italiane*, liv. III, ch. III, p. 221-238. — Milan, 1881, 1 vol. in-8°.

3. Fol. 141 a à 152 a. Extrait publié, t. I, p. 24-175. — Date du 3 avril 1404, dernière mentionnée dans la *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 166.

Après quelques pages consacrées à l'invasion tartare<sup>1</sup> en Asie Mineure, de 1400 à 1403, c'est avec une dernière mention relative à la rivalité de Gênes et de Venise<sup>2</sup> que se clôt, sous un rappel de l'an 1403, cette *Chronique* ainsi poursuivie jusqu'ici, — chronique dont on a pu reconnaître, sous des apparences de rédaction différentes, l'unité de trame, de contexture et de composition générale<sup>3</sup>.

## II.

*Le Diario.*

En ce point, après cet exposé des événements relatifs au conflit de Venise avec Gênes française, après cette dernière mention qui s'y trouve rattachée, l'œuvre dont on poursuit ici l'examen commence à revêtir un tout autre caractère<sup>4</sup>.

## 1°.

*Limites du Diario.*

Cette nouvelle apparence se manifeste avec la mention

1. Fol. 152 A à 156 B; cf. divers passages entre les fol. 136 B et 140 B.

2. Fol. 156 B. Extrait publié, t. I, p. 174-177. Cette mention dernière se rapporte aux causes du conflit qui vient d'être raconté, et, par conséquent, présente un retour sur des événements antérieurs et une interversion de récit. Voir Extraits publiés, t. I, p. 174, n. 6, et p. 176, n. 4; ci-dessous, n. 3.

3. Avec les dernières lignes du fol. 156 B, actuellement coté 107 r° du t. I. — On trouvera le texte de cette fin de la *Chronique* publié in extenso ci-après, Appendice IV. Cf. Extrait publié, t. I, p. 174-176, dont il vient d'être fait mention dans la note 2.

4. On trouvera le texte de ce début du *Diario* publié in extenso ci-après, Appendice IV.

immédiatement suivante, concernant, dans une direction d'intérêt toute différente, les événements de la Haute-Italie, et placée sous la date du 10 avril 1404<sup>1</sup>.

Sous cette date<sup>2</sup>, sous forme de notation prise au jour dit, l'auteur mentionne les premiers préliminaires de la guerre destinée à aboutir, en quelques mois, à l'anéantissement des princes de Carrare et à l'absorption par Venise de l'ensemble de leurs États, accroissement capital du territoire vénitien qui va marquer une répartition imprévue et décisive des forces régnantes en Italie<sup>3</sup>.

C'est le point de départ d'une modification profonde de l'œuvre qui fait l'objet de cet examen. Désormais, la rédaction composée, l'allure assemblée du récit cèdent de plus en plus le pas à l'enregistrement successif et chronologique des faits. De plus en plus, la *Chronique* rédigée fait place à un *Journal* improvisé, un *Diario*, où viennent se retracer les événements de tout ordre au fur et à mesure qu'ils surviennent ou se répercutent à Venise.

Ce nouveau caractère, encore peu marqué pour les premiers temps qui suivent la date du 10 avril 1404<sup>4</sup>, s'affirme avec plus de netteté vers la fin d'août et le début de septembre suivants<sup>5</sup>, pour laisser enfin, avec le courant de septembre

1. Avec les premières lignes du fol. 157 A, actuellement coté 107 v° du t. I.

2. A partir du moment où le *Diario* distingue régulièrement une année d'une autre, on y reconnaît l'emploi unique du style vénitien, d'après lequel l'année commence le 1<sup>er</sup> mars. Voir, sur ce point, t. I, p. 4, n. 6.

3. Sur ces faits, ci-après, p. 71-72.

4. Dates d'inscription relevées pour cette période : 10 avril (fol. 157 A) ; 2 mai (fol. 158 B) ; 15 mai (fol. 159 B) ; 23 juin (fol. 160 B) ; juillet (fol. 160 B).

5. Dates d'inscription relevées pour cette période : 16 août ; 6, 11, 15 septembre (fol. 62 A et suiv.).



et d'octobre, le *Diario* entrer dans une voie de notations fréquentes et régulières<sup>1</sup>.

Dès lors, il fonctionne, sans interruption ni lacune, jusqu'au dernier feuillet préservé<sup>2</sup>, dans une constante unité de composition, comme un exact appareil, poursuivant, à travers les faits et les jours, sa tâche d'observation quotidienne.

En ce qui concerne l'apparence extérieure, telle qu'elle se présente dans l'unique manuscrit ancien de l'ouvrage, ce *Journal*, débutant en ce point, présente deux fractions assez distinctes, l'une continuant matériellement l'aspect de la *Chronique*, l'autre offrant une disposition visible toute différente.

Au début, rien ne vient extérieurement distinguer la *Chronique* du *Diario*. Derniers feuillets de celle-ci, premiers feuillets de celui-là<sup>3</sup> sont tracés de la même écriture régulière et continue, dont les caractères ont déjà eu occasion d'être déterminés<sup>4</sup>. Cette même similitude persiste assez loin, jusqu'au moment où commence à se distinguer l'autre forme scripturale, sur laquelle l'attention s'est également trouvée déjà appelée<sup>5</sup>.

Cette autre forme scripturale, écriture à reprises fréquentes, irrégulière et personnelle, dont les signes essentiels ont été ainsi précisés, se manifeste, d'après l'examen extérieur du manuscrit, entre les années 1413 et 1414<sup>6</sup>. L'ins-

1. Dates d'inscription relevées pour cette période : 15, 25, 28 septembre; 1<sup>er</sup>, 11, 30 octobre (fol. 165 B et précéd.).

2. Fol. 611 A, actuellement coté 290 v<sup>o</sup> du t. II.

3. Fol. 156 A et B, fol. 157 A et B.

4. Ci-dessus, le *Manuscrit*.

5. Ci-dessus, le *Manuscrit*.

6. Entre les fol. 272 B et 277 B, actuellement cotés 223 r<sup>o</sup> et 228 r<sup>o</sup> du t. I.

peption du contenu de l'œuvre fait coïncider cette démarcation avec la fin du principat du doge Michele Steno, à la fin de 1413, et avec l'élection de son successeur Tommaso Mocenigo, au début de 1414<sup>1</sup>. Cette forme continue, sous les mêmes indices, jusqu'à la fin conservée du manuscrit.

Il s'ensuit que toute la fraction du *Diario*, courant de l'an 1404 jusqu'à cette date de 1413-1414, a dû, comme la *Chronique*, et à sa suite, se trouver transcrite d'un seul jet sur le manuscrit subsistant<sup>2</sup>, tandis que la section, comprise entre cette date de 1413-1414 et les derniers feuillets conservés, ne comporte plus que des inscriptions successives inégales, directement jetées sur le papier en même temps que rédigées<sup>3</sup>.

Bien entendu, cette démarcation toute matérielle, établissant dans le *Diario* deux parties d'aspect extérieur différent, ne correspond à aucune diversité de composition intrinsèque. Avant comme après cette sorte de coupure, dans l'une comme dans l'autre partie, les caractères de la rédaction demeurent identiques et persistants, depuis le début du *Journal* en 1404 jusqu'à ses derniers fragments préservés<sup>4</sup>.

Dans ces conditions, le *Diario*, en son état actuel, représente environ les trois quarts de l'œuvre subsistante, dont il forme la partie essentielle et vivante, à laquelle la *Chronique* ne sert en somme que de chapitres préalables<sup>5</sup>.

1. Michele Steno, doge de 1399 à 1413. Tommaso Mocenigo, doge de 1414 à 1423.

2. Fol. 157 A à 272 B-277 B. Sur ce point, voir ci-après, *l'Auteur*.

3. Fol. 272 B-277 B à 611 A.

4. Fol. 157 A à 611 A.

5. Sur 611 feuillets continus dont l'indication subsiste, le *Diario*, dans son état actuel, représente les feuillets 157 à 611, soit 454 feuillets, tandis que la *Chronique*, dans son état complet, n'en représenterait que les feuillets 1 à 156, soit 156 feuillets. Exacte-

On en suivra, tout à l'heure et à part, les grandes lignes et les dispositions particulières, comme on l'a fait pour la *Chronique*, en relevant le caractère très marqué de notations immédiates, avec lequel y sont enregistrés, et les faits survenant à Venise, et les événements extérieurs qui trouvent dans la cité des doges leur répercussion naturelle et leur écho<sup>1</sup>.

Mais, dès à présent, l'allure générale de l'œuvre impose d'examiner le point exact où s'arrête ce *Diario*, dans sa forme et ses états de conservation actuels, et de déterminer, s'il est possible, le moment où son auteur a pu cesser, pour tel ou tel motif, de le tenir au courant.

Le *Diario*, dans l'état actuel du manuscrit, paraît s'interrompre effectivement à la fin du dernier feuillet continu subsistant, au cours de l'an 1433, sous la date portée du 20 novembre, au milieu de la transcription de la traduction italienne d'un acte du Concile de Bâle, communiqué au gouvernement de Venise. Cette pièce se trouve reproduite dans le *Diario* à la suite du récit d'une séance du Sénat vénitien, tenue le 20 novembre, consacrée à la discussion de cet acte du Concile et de la réponse à lui adresser<sup>2</sup>.

Ce document officiel est relativement aisé à identifier. C'est la traduction italienne du texte latin d'une série de résolutions votées dans la quatorzième séance du Concile de Bâle, tenue le 7 novembre 1433, et dont le contenu se trouve

ment, la proportion des trois quarts au quart, formulée ici de façon approximative, comporterait, d'une part 455 à 460 feuillets, de l'autre 152 à 153.

1. Ci-après, *Valeur du Diario*.

2. Aux dernières lignes normales du fol. 611 A. On trouvera le texte de cette fin de la partie continue conservée du *Diario* publié in extenso, ci-après, Appendice V.

in extenso dans le procès-verbal conservé de cette séance<sup>1</sup>.

Quelques éclaircissements spéciaux paraissent ici nécessaires, au cas où quelque heureuse fortune permettrait de retrouver la fin manquante du *Diario* pour en permettre l'identification et la liaison avec la partie subsistante.

Convoqué par un de ses derniers actes du pape Martin V, mort inopinément le 20 février 1431 et remplacé le 3 mars par Eugène IV, le Concile de Bâle, ouvert en décembre suivant, entré bientôt en lutte avec le nouveau pape, occupe avec éclat la chrétienté, depuis ses premières séances, par ses violents démêlés avec le pontife romain, qui devaient finalement, après une accalmie de quelques années, amener la dissolution de l'assemblée et son transfert légal en Italie<sup>2</sup>.

Dans sa douzième séance, tenue le 13 juillet 1433<sup>3</sup>, l'assemblée de Bâle, exigeant du pape l'envoi de l'adhésion pontificale au Concile, adhésion toujours retardée jusque-là, lui assignait impérieusement, à cet effet, un délai de soixante jours<sup>4</sup>, prolongé bientôt, d'abord de trente jours, puis d'une seconde série de trente jours<sup>5</sup>. Ces délais étant sur le point d'expirer, le Concile, dans sa quatorzième séance, tenue le 7 novembre<sup>6</sup>, institue un nouvel et plus ample délai de quatre-vingt-dix jours, permettant au pape de délibérer définitivement sur les injonctions suivantes. Au pontife étaient proposés, avec sommation d'en choisir un à son gré, trois modèles d'une lettre de rétractation, annu-

1. Labbe, *Sacrosancta Concilia, ad regiam editionem exacta*, t. XVII, col. 286-288. — Venise, 1728-1733, 21 vol. in-fol.

2. Sur ces faits, Extraits publiés, t. III, p. 364, n. 4.

3. Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 270-278.

4. *Ibid.*, col. 274-275.

5. *Ibid.*, col. 283, 286.

6. *Ibid.*, col. 286-288.

lant tous actes de sa part hostiles à l'assemblée. Lui était indiqué, sans choix entre une formule ou l'autre, le modèle unique d'une lettre d'adhésion contenant reconnaissance formelle du Concile. Lui était enfin tracé le thème général de mesures diverses à prendre en complément de ces actes<sup>1</sup>.

L'État vénitien avait alors pour représentant à Bâle Andrea Donato, gendre du doge Francesco Foscari, naguère ambassadeur à Rome auprès d'Eugène IV ; une décision du Sénat, en date du 3 septembre, venait, à peine rentré l'avant-veille à Venise, de l'envoyer en mission auprès du Concile<sup>2</sup>. Le 26 et le 30 octobre, Venise recevait de lui des nouvelles concernant les efforts tentés par l'empereur Sigismond en vue d'une entente mutuelle<sup>3</sup>. Le 18 novembre suivant, Andrea Donato revenait lui-même à Venise, chargé d'une double mission du Concile et de l'empereur, avec mandat de soumettre à la République l'ensemble des résolutions votées par le Concile, dans sa séance du 7 novembre<sup>4</sup>.

Le 20, le Sénat s'assemblait pour délibérer sur ces pièces, et, après adoption d'une résolution approuvant le principe d'une entente entre le pape et le Concile, sur les bases proposées, décidait de renvoyer Andrea Donato à Bâle pour continuer les négociations en cours<sup>5</sup>. Entente qui ne tarda pas à se produire, et qui, en validant toutes les séances précédentes du Concile, lui permit de poursuivre légalement ses travaux, jusqu'à l'apparition de nouvelles mésintelligences destinées, après sa vingt-cinquième séance, en mai 1437, à provoquer la suspension légale de l'assemblée, puis

1. Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 286-288.

2. *Diario*, ad dies cit., fol. 607 A, 607 B.

3. *Diario*, ad dies cit., fol. 609 B, 610 A.

4. *Diario*, 18 novembre, fol. 610 A.

5. *Diario*, 20 novembre, fol. 610 B.

à amener sa reconstitution, sous l'autorité pontificale, en diverses résidences successives d'Italie, où ses travaux ne s'achèveront régulièrement qu'en 1445<sup>1</sup>.

Le *Diario* enregistre, sous la date du 20 novembre 1433, le récit du Sénat et des résolutions conciliantes qui y furent votées, puis, à la suite de cette notation, reproduit, à titre de documents à l'appui, la traduction italienne des pièces communiquées au Sénat. Ces pièces comprennent : — la décision du Concile reportant à quatre-vingt-dix jours le délai accordé au pape, — le texte des trois modèles proposés de lettre de rétractation, — le texte du modèle unique indiqué de lettre d'adhésion, — enfin la décision du Concile, contenant le thème général des mesures diverses prescrites au pontife, en complément des actes précités<sup>2</sup>. Documents tous facilement comparables au texte latin qui en est conservé dans les grandes collections d'actes des Conciles<sup>3</sup>. C'est au cours de cette dernière pièce que s'arrête la dernière page conservée du *Diario*, au milieu d'une phrase, avec ces mots : « Lor legitimamente non citade, ne legitima...<sup>4</sup> », reconnaissables, avec toute la précision possible, dans les termes des textes latins correspondants : « Eis legitime citatis, nec legitime [defensis<sup>5</sup>,] ». Pour achever la transcription de ce document, dont l'étendue intégrale est facilement mesurable dans les actes conservés du Concile, il suffirait largement d'une page et demie de l'écriture qui couvre les feuillets du *Diario*<sup>6</sup>.

1. Sur ces faits, Extraits publiés, t. III, p. 364, n. 4.

2. *Diario*, 20 novembre, fol. 610 B-611 A.

3. Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 286-288.

4. Fol. 611 A, in fine.

5. Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 287 D.

6. Fin de la pièce, en déficit dans le *Diario*, dans Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 287 D à 288 C.

S'il fallait donc admettre que la mort, la maladie ou une raison quelconque ait arrêté la main de l'auteur, à cette date du 20 novembre 1433, dernière date continue susceptible d'être constatée, on pourrait supposer qu'il ne manque au *Diario* qu'un simple feuillet, dont le recto et le verso eussent suffi à contenir la fin du document interrompu, feuillet terminal dont la disparition s'expliquerait par quelque cause de destruction matérielle facile à imaginer.

Il s'en faut cependant de beaucoup que cette supposition soit exacte.

La vérité, qu'un examen plus approfondi de l'œuvre permet de reconnaître, est que le *Diario* se continuait beaucoup plus loin que ne le comporterait la disparition de simples feuillets terminaux, et qu'il s'étendait jusqu'à une époque impossible à préciser, peut-être plus lointaine qu'on ne saurait le croire, mais courant au moins, on peut l'affirmer de façon certaine, jusqu'au milieu de l'an suivant, jusqu'à la fin du mois de juin 1434.

Mention a été relevée, dans l'étude extérieure du manuscrit, de l'existence d'un fragment de feuillet mutilé, à numérotation primitive disparue, assemblé dans le corps de l'ouvrage, hors de sa place normale, et représentant seul la partie finale détruite du manuscrit<sup>1</sup>.

Ce fragment de feuillet mutilé, assemblé, par les hasards des reliures successives, en un point où la partie subsistante du manuscrit présente justement certaines dégradations et certain désordre matériel, peut sembler, à première vue, classé à la place qui lui convient.

On va voir cependant qu'il n'en est rien, que ce feuillet appartient en fait à une tout autre partie du manuscrit, et

1. Ci-dessus, *le Manuscrit*, p. 23. Voir Appendice I.

que, de son déplacement évident, découlent une série de conséquences.

Autour de ce feuillet, entre les folios 599 A et 602 B, entre le 1<sup>er</sup> mai et le 26 juin 1433, l'assemblage de manuscrit offre une irrégularité manifeste.

Le feuillet portant la numérotation primitive, parfaitement visible, 598 B-599 A, fait suite régulière et continue au corps du manuscrit. Ce feuillet s'achève avec la dernière ligne normale du fol. 599 A, sous la rubrique du 1<sup>er</sup> mai 1433, au milieu d'une phrase, par une mention interrompue, relative aux armements maritimes annuels de l'État de Venise<sup>1</sup>.

Suivent deux feuillets, dont l'état de mutilation a fait disparaître toute trace de numérotation primitive, mais que leur aspect, à première vue, ne différencie pas de ceux qui les encadrent, et que les dates de mois et de jours qui s'y trouvent citées semblent assez naturellement classer tous les deux à cette place<sup>2</sup>.

Reprend enfin, avec le feuillet portant la numérotation primitive parfaitement visible 602 B-603 A, la suite régulière et continue du corps du manuscrit. Ce feuillet débute, avec la première ligne normale du fol. 602 B, au milieu d'une phrase, par une mention tronquée, relative à un fait qui ne peut être identifié. La première notation reconnaissable, contenant mention d'un projet d'abdication du doge Francesco Foscari, est inscrite sous la rubrique du 26 juin 1433<sup>3</sup>.

Entre les folios 599 A et 602 B, entre ces dates indiscutables du 1<sup>er</sup> mai et du 26 juin, *trois* feuillets entiers (599 A-600 B,

1. Fol. 598 B-599 A, actuellement coté 279 r<sup>o</sup>-279 v<sup>o</sup> du t. II.

2. Actuellement coté 280 r<sup>o</sup>-280 v<sup>o</sup> et 281 r<sup>o</sup>-281 v<sup>o</sup> du t. II.

3. Fol. 602 B-603 A, actuellement coté 282 r<sup>o</sup>-282 v<sup>o</sup> du t. II.



600 B-601 A, 601 B-602 A) ne seraient donc représentés, en tout cas, que par les *deux* feuillets mutilés dont l'existence vient d'être signalée, feuillets dont la mutilation, comme il a été exposé, empêche de reconnaître, matériellement au moins, la numérotation primitive.

Le premier de ces feuillets mutilés<sup>1</sup>, n'ayant conservé que sa moitié inférieure, doit avant tout être retourné, en prenant pour recto réel la face de page que l'assemblage actuel présente comme verso, et réciproquement. Cette opération préalable une fois opérée, on reconnaît dans ce fragment, d'abord, débutant au milieu d'une phrase tronquée, le texte d'un traité de paix. Vient ensuite une mention se rapportant, sous la date d'un certain 10 mai, d'abord à une réception solennelle du marquis de Ferrare et du marquis de Saluces à Venise, puis à un autre fait que l'interruption de la phrase ne permet pas d'identifier. Or, le traité de paix en question, comme on peut le voir à première inspection, n'est autre que le traité de paix de Ferrare, conclu entre Venise et Filippo Maria Visconti, duc de Milan, terme de la troisième guerre entre Venise et Milan, de la troisième guerre Milanaise poursuivie depuis 1431 : l'article tronqué par lequel débute le fragment en représente l'article 10, comme l'examen le fait reconnaître. Le traité de Ferrare est conclu le 26 avril 1433<sup>2</sup> et devait être proclamé à Venise, quinze jours plus tard, le 10 mai<sup>3</sup>. Quant à la mention qui vient ensuite, sous la date stipulée du 10 mai, elle se rap-

1. Actuellement coté 280 r<sup>o</sup>-280 v<sup>o</sup>.

2. Sur la date du traité, Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 164-165. Texte du traité dans Dumont, *Corps universel diplomatique*, t. II, part. II, p. 258-265. Cf. acte du duc de Milan en date du 29 avril, dans Osio, *Documenti diplomatici*, t. III, p. 103.

3. Sur la date de la proclamation, acte du duc de Milan en date du 29 avril, dans Osio, *loc. cit.*

porte à l'arrivée à Venise de Nicolas III d'Este, marquis de Ferrare, et de Louis I<sup>er</sup>, marquis de Saluces, négociateurs officiels du traité accrédités par la République, ainsi qu'il est établi, personnages qu'il est tout naturel de voir effectuer ainsi à cette date une entrée solennelle sur le territoire vénitien<sup>1</sup>. Tout démontre donc que ce premier feuillet mutilé se trouve *relativement* assemblé à la place qu'il doit occuper, entre des feuillets continus présentant des événements inscrits sous les rubriques positives du 1<sup>er</sup> mai et du 26 juin 1433.

Le second de ces feuillets mutilés n'a conservé, comme le premier, que sa moitié inférieure, mais ne présente pas la même intervention anormale. Le recto et le verso réels coïncident bien avec le sens de l'assemblage actuel. On reconnaît successivement, dans ce fragment, la mention de divers faits gravitant autour des dates d'un certain 12 et d'un certain 21 juin.

Ce feuillet mutilé semble ainsi *relativement* assemblé à sa place, après le précédent, qui contient, comme il vient d'être reconnu, des faits en date effective du 10 mai 1433, et avant le feuillet continu suivant, qui présente des événements inscrits sous la rubrique positive du 26 juin 1433.

Il est cependant loin d'être ainsi. Les événements notés dans ce second feuillet mutilé se rapportent bien, en effet, à un mois de juin, mais au mois de juin 1434 et non au mois de juin 1433. C'est ce que la lecture intégrale de ce fragment, rapprochée de l'examen du fait relaté, permet de constater amplement<sup>2</sup>.

1. Sur ces faits, Romanin, *loc. cit.* Cf. Dumont, *loc. cit.*

2. Actuellement coté 281 r<sup>o</sup>-281 v<sup>o</sup>. On trouvera le texte de ce fragment terminal dépareillé, publié in extenso, ci-après, Appendice VI.

Ce fragment offre d'abord, débutant au milieu d'une phrase tronquée, un récit relatant la fuite précipitée du pape Eugène IV hors de Rome, sa retraite à Ostie, à Civita-Vecchia, puis de là vers Pise, série de nouvelles semblant arriver à Venise vers le 12 juin. Peu après se présente, sous la date du 13 juin, la mention de la nomination d'une ambassade que Venise, ce même 13 juin, a décidé d'envoyer au pape. Vient ensuite l'enregistrement du voyage annuel des galères vénitiennes à destination d'Égypte. Puis se note, comme parvenant à Venise dans la nuit du 19 au 20 juin, une série de nouvelles concernant des événements survenus à Bologne, où Venise vient précisément de nommer un ambassadeur, Paolo Tron. Enfin se trouvent relatées, et l'entrée solennelle d'Eugène IV à Florence, et la suite des événements de Bologne, avec les vexations subies par l'ambassadeur vénitien Paolo Tron, relation que l'interruption de la phrase laisse à son tour inachevée.

Or, tous ces faits, avec une évidence sur laquelle il est inutile d'insister, se rapportent non pas à l'an 1433, mais à l'an 1434<sup>1</sup>. Le récit de la fuite du pape et de ses pérégrinations dans l'Italie centrale représente une série d'épisodes classés et connus de la révolution déchaînée contre Eugène IV par les factions romaines, soutenues par l'influence et les forces du duc de Milan, à la fin de mai et au début de juin 1434<sup>2</sup> : le soulèvement de Rome, le 29 mai, la fuite du pape, le 4 juin, vers Ostie et Civita-Vecchia, enfin son entrée à

1. La date de 1434 se trouve du reste textuellement portée en un certain passage de ce fragment, au fol. 281 v° : « Sabado dy xviii vignando a la domenega dy xx de zugno de MIII° XXXIII. » Voir Appendice VI.

2. Sur ces faits, Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, liv. XIII, ch. 1, par. 3, t. VII, p. 40-48. — Stuttgart, 1886-1896, 8 vol. in-8°. — Voir Appendice VI.

Florence le 23 juin. L'exposé des troubles de Bologne et des dangers courus par le représentant de Venise dans cette ville se rattache au même cadre d'événements et aux mêmes dates historiques<sup>1</sup>.

Il est donc avéré que ce second feuillet mutilé se trouve assemblé là, hors de sa place régulière, par accident quelconque, et représente le seul témoin subsistant d'une partie du *Diario*, actuellement perdue.

De cette constatation découlent deux conséquences, l'une accessoire, l'autre essentielle.

La première fait voir que le désordre matériel reconnu entre les deux folios fixes 599 A et 602 B, entre les dates positives du 1<sup>er</sup> mai et du 26 juin 1433, désordre portant sur trois feuillets intermédiaires, ne peut être comblé que par un feuillet, à savoir le feuillet mutilé contenant mention des faits inscrits sous la rubrique du 10 mai 1433. D'après l'étude de ses premières et dernières lignes conservées, comparées aux lignes correspondantes des deux folios fixes subsistants, ce feuillet ne pourrait ni suivre directement le premier, ni précéder directement le second. Il se trouve encadré entre deux feuillets actuellement en déficit total, et sa numérotation primitive, si elle avait été conservée, le classerait sous les marques 600 B-601 A. Le récolement définitif de cette section du manuscrit doit donc s'opérer ainsi : fol. 598 B-599 A, fixe subsistant ; fol. 599 B-600 A, en déficit total ; fol. 600 B-601 A, mutilé ; fol. 601 B-602 A, en déficit total ; fol. 602 B-603 A, fixe subsistant<sup>2</sup>.

1. Sur ces faits, Cipolla, *Storia delle signorie italiane*, p. 356-358. Voir Appendice VI.

2. Le fol. 599 A, dernier fol. fixe subsistant, s'achève, avec sa dernière ligne normale, sous la date positive du 1<sup>er</sup> mai 1433, par une phrase interrompue, relative aux armements du commerce vénitien. — Le feuillet mutilé intercalaire commence à mi-page,

La seconde, touchant à un point plus important, démontre qu'on se trouve indubitablement en présence de l'unique feuillet subsistant de toute une partie du *Diario*, non plus limitée à quelques feuillets terminaux dont on pourrait facilement imaginer la destruction, mais s'étendant bien au delà.

Le feuillet dépareillé dont la conservation imprévue permet de saisir cet indice ne présentant aucune trace de numérotation primitive, par suite de la perte de sa moitié supérieure, on ne peut se rendre compte de l'étendue de cette fin manquante du *Diario*, comme on avait pu le faire, au contraire, en ce qui concerne le début détruit de la chronique, pour la limitation duquel, inversement, le commencement de la partie continue de l'œuvre présentait un repère naturel. On se rend seulement compte, de façon certaine, que cette fin manquante s'étendait, depuis la limite actuelle du 20 novembre 1433, au moins jusqu'au mois de novembre

sous la date démontrée du 10 mai 1433, au milieu tronqué de l'art. X de la paix de Ferrare. La demi-page supérieure détruite ne pouvant matériellement suffire à contenir toute la partie précédente de ce traité (9 articles et partie du 10<sup>e</sup>), il s'ensuit qu'il devait exister entre ce feuillet mutilé et la fin du fol. 599 A un déficit évident. — Ce feuillet mutilé s'achève avec sa dernière ligne normale, toujours sous la date démontrée du 10 mai 1433, par une phrase interrompue relatant un fait quelconque consécutif à l'entrée du marquis de Ferrare et du marquis de Saluces à Venise. — Le fol. 602 B, premier fol. fixe reparaisant, débute avec sa première ligne normale, au milieu d'une phrase tronquée, relatant un fait quelconque précédant le projet d'abdication du doge Francesco Foscari, inscrit sous la date positive de 26 juin 1433. Aucune concordance n'existant entre les phrases ni les dates de la fin du feuillet mutilé et celles du début du premier fol. fixe reparaisant, il s'ensuit qu'il devait exister entre ce feuillet mutilé et le début du fol. 602 B un autre déficit évident, insuffisamment rempli, actuellement, par le fol. coté 281 r<sup>o</sup>-281 v<sup>o</sup>. Ainsi se trouve justifié le récolement proposé. Voir Appendice I.

1434, époque où l'on voit encore le *Diario* se continuer avec tous les mêmes caractères de fond comme de forme<sup>1</sup>.

Jusqu'où cette partie rédigée et disparue s'étendait-elle en réalité? Peut-être beaucoup plus loin qu'on ne serait tenté de le supposer, en tenant compte seulement de l'âge et des forces de l'auteur. Sur ce point, dans ces limites, toutes conjectures sont permises<sup>2</sup>.

Toujours est-il qu'il a paru intéressant de suivre de près cet accroissement imprévu de l'œuvre historique dont on poursuit ici l'analyse, et de la montrer s'étendant à une partie d'annales assez postérieure à celle que la première inspection du manuscrit permettait de supposer.

## 2°.

### *Contenu du Diario.*

Avec l'an 1404, le *Diario*, débutant avec une des plus lourdes années de l'histoire vénitienne, point de départ plausible d'une œuvre quotidienne de ce genre, aborde le récit d'événements destinés à influencer gravement sur la politique des doges. C'est l'heure où Venise, abandonnant sa compétition séculaire avec Gênes, va devenir puissance italienne, compter des armées de Terre Ferme à sa solde, se créer une politique et une diplomatie continentales, parvenir à son plus haut degré de puissance et d'expansion.

1. Une autre mention relative à l'an 1434 se trouve dans le *Diario*, au cours d'octobre 1433 : « Fato questi ady... del mexe de... de l'ano de M CCCC XXXIII in M III<sup>e</sup> XXXIII. » (Fol. 609 A.) Mais cette mention se rapporte à la prévision, pour l'an 1434, de mesures financières prises au cours de ce mois d'octobre 1433, indice de prolongation du *Diario* jusqu'en 1434.

2. Ci-après, *l'Auteur, et Origines et dérivés de l'œuvre d'Antonio Morosini.*

De tous ces grands événements, cadre et fonds essentiel de l'histoire qu'il reflète, le *Diario* présente, en traits successifs, le tableau le plus fidèle.

C'est alors, de 1404 à 1406, la guerre tragique, le corps à corps perfide et féroce de Venise avec Padoue, Padoue, l'obstacle abhorré qui barre tout l'essor continental de l'ambition vénitienne, lutte sans foi qui s'achève par la destruction définitive de la dynastie padouane, par l'assassinat du grand François de Carrare et de ses deux fils, le 17 janvier 1406, dans les prisons du palais des Doges<sup>1</sup>. Venise, déjà maîtresse de Trévise, première et vieille conquête<sup>2</sup>, s'incorpore à présent, par ses armes et sa diplomatie, tout l'État de Padoue, grossi des dépouilles des souverains disparus de Vérone, et tel qu'il s'étendait à son plus haut point de puissance. La victoire lui livre directement Padoue et Vérone, Padoue, capitale héréditaire des Carrare<sup>3</sup>, Vérone, naguère conquise par Milan sur les della Scala, et que les Carrare viennent d'arracher à Milan juste avant l'ouverture de la querelle contre Venise<sup>4</sup>. Les négociations avec

1. Sur ces événements, *Diario*, entre fol. 157 A et 192 B. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 15-41.

2. Trévise et la marche Trévisane, première annexion de la république vénitienne en Terre Ferme, conquise par Venise, en 1337, sur les della Scala, souverains de Vérone, auxquels elle appartenait de longue date, — détachée quelque temps de l'État vénitien, à la suite des désastres de la cinquième guerre génoise, par la paix de Turin, en 1381, et alors cédée aux Carrare, souverains de Padoue, alliés de Gênes, — reconquise par Venise, en 1388, lors de la déchéance éphémère de la maison de Carrare, et définitivement conservée depuis.

3. Padoue, possession héréditaire des Carrare, — occupée un instant par Milan, en 1388, lors de la déchéance éphémère de cette maison, — réoccupée en 1390 par les Carrare, — conquise par Venise à la suite de la guerre de 1404-1406, et définitivement conservée depuis.

4. Vérone, possession héréditaire des della Scala, — occupée

la puissance milanaise, qui, sous la minorité du jeune Gianmaria Visconti, faible héritier du génie de Giangaleazzo, va se décomposant tous les jours, lui cèdent Vicence, Feltre, Bellune, parties des États véronais et padouan naguère conquises par Giangaleazzo et incorporées par lui à son duché de Milan<sup>1</sup>.

Ainsi accrue, démesurément étendue sur le continent qui lui fait face, toute son orientation d'énergie maintenant transformée, Venise, désormais, ne possède plus seulement, comme avec Trévisé, une tête de pont vers la Péninsule; elle devient, avec cette heure décisive de son histoire, puissance militaire et pesant de son poids dans les destinées de l'Italie continentale. C'est la Terre Ferme qui va de plus en plus, sans renouvellement des grandes guerres maritimes d'autrefois, absorber son activité, sa politique et ses convoitises<sup>2</sup>.

quelque temps par Milan, en 1387, lors de la destruction de cette maison, — enlevée par les Carrare à Milan, au début de 1404, à l'instant où allait s'ouvrir la guerre contre Venise, — conquise par Venise à la suite de la guerre de 1404-1406, et définitivement conservée depuis.

1. Vicence, possession extensive des della Scala, souverains de Vérone, — occupée quelque temps par Milan, en 1387, lors de la destruction de cette maison, — cédée à Venise, en 1404, par le gouvernement milanais désorganisé, et définitivement conservée depuis. — Feltre, Bellune, possessions extensives des Carrare, souverains de Padoue, — occupées quelque temps par Milan, en 1388, lors de la chute passagère de cette maison, — cédée à Venise, en 1404, dans les mêmes conditions que Vicence.

2. Malgré les fructueuses conquêtes qui devaient être la conséquence de cette expansion continentale, il subsiste toujours à Venise, même au fort des plus brillantes annexions territoriales, un puissant parti attaché à l'ancien état de choses et aux traditions exclusivement maritimes de la politique vénitienne. — En mourant, en 1423, à l'âge de quatre-vingts ans, le vieux doge Tommaso Mocenigo, dans un discours demeuré classique, faisait



Un danger l'opprime encore : l'extension de la puissance française en Italie, rayonnant de Gênes comme base, sous l'énergique impulsion de Boucicaut, jusque sur la Toscane, sur Pise et sur Livourne, sur la Sardaigne, sur le Milanais, où elle se substitue un instant aux Visconti dégénérés, où le rêve d'un royaume français d'Italie a semblé prendre corps. La révolution génoise de 1409, qui expulse les Français de Ligurie, la rentrée de Boucicaut au delà des Alpes, en 1411, libèrent bientôt Venise de cette menace. La défaite de l'influence française en Italie, saluée avec transports, laisse Venise face à face avec la puissance milanaise. C'est entre elles que va s'engager le nouveau duel qui remplit tout le milieu du xv<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Deux courtes guerres avec la Hongrie, dont le roi, entre temps, est devenu l'empereur Sigismond, poursuivies de 1411 à 1413, puis de 1418 à 1420, signalées par l'annexion définitive du Frioul<sup>2</sup>, — les trêves provisoires qui les terminent<sup>3</sup>,

à une délégation du Sénat les plus alarmantes prédictions sur l'avenir de la République, si Venise devait s'orienter de plus en plus dans cette voie dangereuse avec le doge, dont il redoutait l'avènement, le jeune et entreprenant Francesco Foscari, chef du parti de l'action continentale, et qui, en effet, une fois élevé au principat, devait consacrer son long règne, de 1423 à 1457, à la série sans cesse renaissante des cinq « Guerres Milanaises ». — La sourde opposition de ce parti, aux attaches tenaces et profondes, contribua plus qu'on ne saurait le croire à susciter les intrigues et les hostilités dirigées, dès l'apogée de son principat, contre la personne de Francesco Foscari, intrigues destinées à provoquer toutes les douleurs de la fin de son règne et le lamentable épisode de sa déposition.

1. Sur ces événements, Extraits publiés, t. I, p. 178-314.

2. Sur ces événements, *Diario*, entre fol. 227 n et 265 a; entre fol. 341 a et 376 a. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 57-63, 75-87.

3. Sur ces événements, Extraits publiés, t. III, p. 346, n. 3.

— dans l'intervalle, contre la puissance ottomane, renaissante de l'affaissement passager subi sous l'effort de l'invasion tartare, une campagne maritime marquée par la victoire des galères vénitiennes à Gallipoli, le 29 mai 1416<sup>1</sup>, — à divers moments, sur les routes du Levant, l'acquisition définitive de Zara, en 1409<sup>2</sup>, de la côte dalmate et albanaise, en 1420<sup>3</sup>, l'occupation éphémère, en 1423, de Salonique destinée à passer aux Turcs sept ans à peine après<sup>4</sup>, — tels sont les épisodes successifs du délai d'attente qui sépare Venise de son choc inévitable avec l'État milanais.

Reformé peu à peu par la main patiente et perfide de Filippo Maria Visconti, second fils de Giangaleazzo, et successeur, depuis 1412, de son faible frère Gianmaria, ramené presque à ses limites triomphales d'autrefois, grossi de Gênes, qui demeure sous sa domination de 1421 à 1435, et joint ses forces aux siennes, l'État de Milan, solidement reconstitué au milieu de l'Italie du Nord, s'érige vers 1425

1. Sur cet événement, Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 69-75. Ce combat célèbre se trouve relaté dans une lettre de l'amiral vénitien Pietro Loredano, en date de Tenedos, le 2 juin 1416, parvenue à Venise le 30. (*Diario*, ad diem 30 juin 1416, fol. 315 a à 319 a.) Le texte en est dans Sanuto, *Vite de' Duchi*, dans Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XXII, col. 901-909. Voir les observations auxquelles donne lieu la lettre analogue de Carlo Zeno, en date de Modon, le 9 octobre 1403, dont le texte, également donné par Sanuto, est rapporté dans la *Chronique* qui a été précédemment analysée. (Extraits publiés, t. I, p. 122, n. 9.)

2. Sur ces événements, *Diario*, fol. 214 a et 214 b. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 55-57.

3. Sur ces événements, voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 85-87.

4. Sur ces événements, *Diario*, entre fol. 309 b et 521 b. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 98-100, cf. p. 233-236. Voir Appendice IX.

comme le seul rival de l'expansion vénitienne. Venise alors a pour doge Francesco Foscari, dont la gloire doit se payer par de si tragiques désastres personnels, et dont le principat se prolonge, de 1423 à 1457, à travers la plus belliqueuse période des annales de la République.

Pour attaquer Milan à puissance égale, Venise lui oppose une ligue avec Florence, qui restera jusqu'au bout son alliée dans toutes les reprises successives de cet interminable duel. Pour enlever à Milan ses propres armes, Venise lui dérobe sa première valeur militaire, le glorieux condottiere Carmagnola, qui va fonder la puissance militaire de Venise, soldat de fortune marqué pour une fin tragique, qui put un instant, vingt ans avant le rêve d'un Sforza devenant prince, croire l'heure déjà venue de se tailler à lui-même une couronne italienne<sup>1</sup>.

Ainsi se prépare cette longue rivalité, longtemps suspendue et escomptée, âpre et violente dispute, non plus des mers du Levant, mais du sol même d'Italie, dont les alternatives et les vicissitudes, de 1425 à 1454, en cinq guerres successives, vont dévorer trente ans presque ininterrompus de l'histoire de Venise, et d'où elle sortira, à la veille de son imminente décadence maritime, définitivement consacrée comme puissance continentale.

1. Francesco Bussone (1390-1432), célèbre sous le nom de Carmagnola, son lieu d'origine, en Piémont, maréchal de Milanais en 1413, — créé en 1414 comte de Castelnuovo, mais toujours dénommé « le comte Carmagnola », marié à Antonia Visconti, parente des ducs de Milan, — vainqueur des Suisses et gouverneur milanais de Gênes. — plus puissant et plus près du trône que naguère Facino Cane lui-même, — passé brusquement, en 1425, sentant sa perte résolue par le duc Filippo Maria, sur le territoire vénitien et au service de la République, — décapité à Venise, le 5 mai 1432. Sur lui, Antonio Battistella, *Il conte Carmagnola*. Gênes, 1889, 1 vol. in-8°.

Une première campagne, en 1426, énergiquement menée par Carmagnola pour Venise, conduit les étendards de Saint-Marc jusqu'à Brescia, jusqu'à la rive de l'Oglio, que la paix de Venise, le 30 décembre 1426, abandonne à la République pour nouvelle frontière<sup>1</sup>.

Un second assaut, en 1427 et 1428, les pousse plus loin encore, jusqu'à Bergame, que la paix de Ferrare, le 19 avril 1428, cède à son tour, avec tout le territoire bergamasque, à Venise victorieuse encore<sup>2</sup>. C'est l'heure triomphale de la journée de Maclodio, durement disputée dans les campagnes de Brescia, la première grande bataille rangée gagnée par les armes vénitiennes, le 12 octobre 1427, où Carmagnola consacre sa réputation militaire contre les quatre plus fameux maîtres de guerre de l'époque, Francesco Sforza, Niccolò Piccinino, Angelo della Pergola, Guido Torelli, groupés à prix d'or sous la bannière de Milan<sup>3</sup>.

En 1428, après ces deux entreprises foudroyantes, Venise, en quatre ans devenue grand État territorial, toujours en possession, sans signe de déchéance encore visible à l'horizon, de tout l'empire des routes maritimes du monde, atteint le point le plus élevé de son ascension de puissance.

Des opérations moins sûres, des succès néanmoins, balancés d'échecs, signalent tour à tour, de 1431 à 1433, les

1. Sur ces événements, *Diario*, entre fol. 409 A et 457 A. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 101-118; Battistella, *Il conte Carmagnola*, part. II, ch. I-VI.

2. Sur ces événements, *Diario*, entre fol. 460 B et 481 B. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 119-130; Battistella, *Il conte Carmagnola*, part. II, ch. VII-XIV.

3. Sur cet événement, Battistella, *Il conte Carmagnola*, part. II, ch. IX, p. 186-189.

fortunes diverses du troisième effort. Un drame en domine les phases, le procès sinistre de Carmagnola, soupçonné dans la défaite, comme naguère exalté dans la chance, puis son exécution féroce, le 5 mai 1432, lié et bâillonné entre les deux colonnes de la place Saint-Marc, page odieuse et symbolique de l'histoire vénitienne. Sa disparition retire aux armes de Venise l'occasion des rencontres en forme et des combats décisifs. A la paix de Ferrare, le 26 avril 1433, la République, même en échec, trouve cependant moyen de s'assurer de fructueuses annexions, et, d'un nouvel élan, le pavillon de Saint-Marc vient flotter jusqu'aux rives de l'Adda, jusqu'à quelques lieues de Milan<sup>1</sup>.

Cette paix du 26 avril 1433 représente le dernier grand fait se rapportant aux annales vénitiennes qui ait lieu d'être consigné dans le *Diario*, avant l'interruption de celui-ci, à la fin de cette même année 1433<sup>2</sup>. Quatre ans plus tard, en 1437, avec la quatrième rupture, reprendra la série des guerres Milanaises, qui s'achèveront, avec le terme de la cinquième, en 1454 seulement, après la conquête du trône de Milan par Francesco Sforza, audacieux héritier du dernier Visconti. La paix de Lodi, conclue entre les belligérants et tous leurs alliés, fixe alors pour longtemps, par la constitution d'une grande ligue italienne, les modifications survenues dans la Péninsule<sup>3</sup>. De ces événements,

1. Sur ces événements, *Diario*, entre fol. 515 v et 598 a. Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 137-165; Battistella, *Il conte Carmagnola*, part. III, ch. III-xiii, part. IV, ch. I.

2. Sur l'interruption du *Diario*, sous la date du 20 novembre 1433, et sur la date de sa prolongation ultérieure, voir, ci-dessus, *l'Œuvre*.

3. Quatrième guerre (1437-1441), terminée par la paix de Cavriana, près Mantoue, en date du 20 novembre 1441, confirmant les conditions du précédent traité, la paix de Ferrare de 1433 : les seuls

c'est ailleurs désormais qu'il faut chercher les sources. La suppression du *Diario*, sous la date du 20 novembre 1433, l'arrête avant la conclusion finale de cette rivalité dont il a retracé les plus saillants épisodes<sup>1</sup>, en se poursuivant jusqu'au cœur des événements qui scellent les conquêtes de Venise, décide de sa transformation totale et ferment une ère de sa fortune<sup>2</sup>.

Mais les annales mêmes de la cité vénitienne ne sont pas seules à profiter du *Diario* : l'histoire étrangère, tant occidentale qu'orientale, doit y puiser plus d'un précieux appoint.

avantages sensibles en sont personnellement retirés par Francesco Sforza, le grand condottiere, successeur de Carmagnola, à la solde de Venise pour cette campagne, qui reçoit en mariage Bianca, fille naturelle de Filippo-Maria, duc de Milan, avec Crémone pour dot, origine de la dynastie nouvelle qui va remplacer les Visconti par un soldat de fortune. (Sur ces événements, voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 181-184, 193-202.)

Cinquième guerre (1447-1454), qui s'achève sous le règne de Francesco Sforza, devenu duc de Milan, terminée par la paix de Lodi, du 5 avril 1454, cédant à Venise Crème et la frontière de l'Adda. (Sur ces événements, voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 213-226.)

1. Voir p. 76, n. 2.

2. Malgré les fructueuses conquêtes qui devaient être la conséquence de cette expansion territoriale, un puissant parti subsiste toujours à Venise, qui regrette l'ancien état de choses et le temps où l'empire de la mer suffisait à la République. Impression que Machiavel a ainsi recueillie et gravée. (*Dell' Asino d'oro*, ch. v.)

« Questo appetito gli stati distrugge;

San Marco impetuoso, ed importuno,  
Credendosi aver sempre il vento in poppa,  
Non si curò di rovinare ognuno;

Nè vide, come la potenza troppa  
Era nociva, e come il me' sarebbe  
Tener sott' acqua la coda e la groppa. »

Ce n'est pas, en effet, de Venise seule, ou seulement des camps et des escadres de la République, que proviennent et sont enregistrées, au fur et à mesure de leur survenance, les nouvelles dont l'inscription continue occupe le *Diario*. Des capitales étrangères d'Italie et d'Orient, où des agents vénitiens résident à poste fixe, des places commerciales et des ports de transit où sont fixés les négociants de Venise, en colonies souvent populeuses, portant avec eux, sous toutes les latitudes, le génie trafiquant de leur race, — de tous ces points de l'univers, tendant vers la mère patrie par navires de l'État, par bâtiments particuliers, par courriers officiels, par voyages privés, par écrit ou de vive voix, s'accablent ainsi rapports, correspondances, avis, commissions verbales. De tous ces documents, de tous ces bruits, l'auteur du *Diario* tire la substance, la fait sienne et la fait passer dans son œuvre.

Avis arrivant plus ou moins rapidement de Gênes, de Milan, de Florence, de Ferrare, de Rome, de Naples, pour ne nommer que les principaux États d'Italie, — informations plus longues à venir d'Allemagne, de Flandre, d'Angleterre et de la France du Nord par la grande voie du Rhin et des passages des Alpes, — nouvelles apportées par mer des États de la Péninsule Ibérique, des Baléares et de la Sicile, d'Égypte, de la côte de Syrie, de Chypre et de Rhodes, des possessions vénitiennes de Crète, de l'Archipel et de la Morée, de Constantinople et des établissements de la mer Noire, — toutes ces indications, de toute sorte et de toute origine, politiques ou commerciales, affluent à Venise comme au point d'intersection de toutes les routes d'échange alors pratiquées du globe, se déposent au fur et à mesure dans le *Diario*, à leur jour, on peut dire à leur heure d'arrivée, dans toute leur extension, leur variété, leurs contra-

dictions quelquefois, en tout cas avec une infinie diversité, une ubiquité d'origine des plus imprévues, des plus singulières et des plus captivantes.

En thèse générale, il ne s'agit pas ici de correspondances enregistrées avec une régularité constante et méthodique. Le caractère des indications consignées dans le *Diario* est précisément tout opposé; leur seule règle paraît au contraire leur inégalité même. Il faut noter que c'est justement cette particularité qui en fait le prix. Les informations qui trouvent place dans le *Diario* n'ont en effet, pour y être insérées, d'autre motif que leur valeur relative et l'importance des événements dont elles contiennent la mention. L'enregistrement des nouvelles inscrites ne se prolonge qu'en raison de l'intérêt spécial des faits qui motivent la correspondance : il commence avec l'instant où cet intérêt se manifeste et cesse au moment où il disparaît lui-même. Le *Diario* reflète ainsi, — il faut bien spécifier ce point, — non pas l'histoire suivie des pays étrangers, mais les événements spéciaux, les séries particulières d'incidents en rapport plus ou moins direct avec la politique et les intérêts commerciaux de Venise.

C'est ainsi que, par son cadre et son plan, il recueille et condense, sur toute la surface du globe, un choix d'informations triées, dictées par une tendance constante, souvent inattendues, souvent primesautières, toujours attachantes par leur précision chronologique, leur sincérité expressive, l'impression sentie et vécue qui s'en dégage à chaque ligne.

Les indications les plus constantes et les plus suivies sont tout naturellement celles qui proviennent des diverses capitales italiennes.

Du Saint-Siège, toujours au premier rang des préoccupa-



tions de la chrétienté<sup>1</sup>, et plus encore pendant les bouleversements du Grand Schisme, au fort desquels court le *Diario*, — de Gênes, pendant la durée de la domination française comme après sa chute<sup>2</sup>, — de Naples, dont les Annales, étonnamment complexes et enchevêtrées, se compliquent à loisir pendant cette période, — de Florence, de Milan et des États de Savoie, innombrables et infinis sont, comme on pense, les renseignements que chaque courrier diplomatique, chaque allée et venue officielle amène ou jette en passant à Venise. La détermination des éléments nouveaux, des faits jusqu'ici inconnus que le *Diario*, en chacune de ces occasions, peut apporter par lui-même, équivaldrait, par exposé et par élimination, à une histoire complète de l'Italie pendant le premier tiers du xv<sup>e</sup> siècle. Une pareille tâche ne sera pas même essayée ici et n'a pas à l'être.

Plus espacés, plus épars, plus intermittents sont les avis expédiés et reçus des États étrangers, non cette fois de leurs capitales officielles, en tant que capitales, mais de leurs places commerciales, de leurs ports, de leurs comptoirs, où l'activité vénitienne possède des agents, des représentants, des correspondants de toute sorte.

Des différents États de la péninsule Ibérique, couronne

1. Les premières nouvelles relatives à la papauté, susceptibles d'être constatées dans le *Diario*, se réfèrent, d'abord à l'ambassade vénitienne expédiée, en mai 1405, au pape de Rome, Innocent VII, désigné constamment dans le *Diario*, sous l'appellation d'Innocent V, élu depuis le 17 octobre précédent à la succession de Boniface IX, puis au voyage opéré à Gênes par le pape d'Avignon, Benoît XIII, élu depuis 1394 à la succession de Clément VII. (*Diario*, entre 26 et 31 mai 1405, fol. 172 A; août 1405, Extrait publié, t. I, p. 190-199.)

2. Sur les informations du *Diario*, relatives à Gênes sous la domination française, voir Extraits publiés, t. I, p. 178-311.

d'Aragon, unie à nouveau, depuis 1409, à celle de Sicile, couronne de Castille, couronne de Portugal, — des pays allemands ou gravitant autour de l'Allemagne, — des contrées slaves ou même scandinaves, — de l'empire grec de Byzance, — de la puissance ottomane et des divers centres musulmans, — d'Angleterre et de France enfin, — parviennent cependant, par toutes sortes de voies, des informations de toute nature, en proportions inégales, mais répandues tout le long de la durée du *Diario*, avec un constant imprévu, avec la possibilité, toujours présente, d'en voir surgir un spécimen inattendu, capricieux et séduisant.

Les nouvelles relatives à l'Aragon, par l'intervention constante de ses souverains dans les affaires de l'Italie méridionale, prennent dans le *Diario* un développement intéressant. La possession de la couronne de Sicile par une branche de la maison d'Aragon, sa réunion au trône d'Aragon, en 1409, l'état d'héritier présomptif de la couronne de Naples, possédée par le roi d'Aragon Alphonse V, en 1420, à la suite de son adoption par la reine Jeanne II, la révocation de cet acte successoral au profit du prince français Louis III, duc d'Anjou, en 1423, les tentatives ininterrompues du souverain évincé pour ressaisir cette proie superbe, efforts qui l'amèneront, en 1442, à s'emparer définitivement de Naples, expliquent suffisamment les mentions nombreuses que ces événements, liés de si près à la politique vénitienne, suscitent en multiples et continuelles occasions<sup>1</sup>. Il faut y ajouter les renseignements relatifs au rôle des souverains d'Aragon dans la fin du Grand Schisme, à l'abri qu'ils accordent au pape Benoît XIII réfugié dans leurs domaines

1. Sur ces faits, Extraits publiés, relatifs à Jacques de Bourbon, comte de la Marche, mari de la reine de Naples Jeanne II, et au sac de Marseille en 1423, t. II, entre p. 14 et 220, et p. 262-268.

depuis 1408, au voyage que l'empereur Sigismond entreprend à cet effet près du pontife, en 1415<sup>1</sup>, à certains incidents du rôle joué dans sa retraite par Benoît XIII<sup>2</sup>, aux bruits de sa mort et de son remplacement en 1423<sup>3</sup>. Enfin, partout répandues, surgissant à toute heure, figurent les informations relatives aux agressions des corsaires catalans, innombrables et insaisissables, terreur du commerce vénitien dans les parages les plus fréquentés de la Méditerranée, nouvelles recueillies, dans tout le cours du *Diario*, avec une inquiète et caractéristique émotion<sup>4</sup>.

De la Castille, dont aucune ingérence n'a lieu de se prononcer dans les intérêts italiens, il est en somme assez peu question. L'intéressante coopération des flottes castillane et française contre l'invasion anglaise en France, au cours des événements maritimes de 1415-1417, représente l'épisode le plus saillant à tirer de ces informations. Mais, d'un bout à l'autre du *Diario*, spectacle varié nourri d'imprévu, se succèdent les avis relatifs aux corsaires de Galice et de Biscaye, embusqués à même les havres rocheux de leur âpre et redoutable côte, épiant au passage les riches galères vénitiennes montant ou descendant de Londres et de Bruges, leur donnant la chasse avec leurs agiles voiliers, succession d'incidents maritimes pleins de couleur, de pittoresque et de dramatiques épisodes<sup>5</sup>.

1. Sur ce voyage, Extraits publiés, t. II, entre p. 34 et 93.

2. Sur ces faits, Extraits publiés, t. II, p. 238-243.

3. Sur ces faits, Ibid., id. Cf. Valois, *la Prolongation du grand schisme d'Occident au XV<sup>e</sup> siècle dans le Midi de la France*, dans *Ann. Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, t. XXXVI, 1899, fasc. 4, p. 165-175.

4. De ces faits, une édition complète du *Diario* permettrait seule de donner un répertoire de quelque valeur.

5. Sur ces faits concernant les convois vénitiens à destination

Du Portugal, sont à relever les mentions relatives à la grande expédition dirigée en 1415 en Maroc contre les Maures de Ceuta, entreprise dont le but réel, d'abord mal distingué par les bruits en cours, attribué à tort à une coopération de la flotte portugaise à l'invasion anglaise en France, est observé avec une attention soutenue par Venise, comme dans un secret pressentiment des progrès futurs de la puissance portugaise autour des côtes africaines<sup>1</sup>. Se rattachant à cette entreprise, quelques renseignements ultérieurs ont trait à l'expansion que le Portugal, après la prise et l'occupation de Ceuta, poursuit par intermittence dans l'intérieur du Maroc<sup>2</sup>. Aucun malheureusement ne se rencontre, qui puisse éclairer d'un jour quelconque les premières navigations portugaises, inaugurées sous l'impulsion de l'infant Henri le Navigateur, alors prolongées de cap en cap le long des côtes occidentales d'Afrique, reculant à chaque étape les bornes du monde, et qui devaient, comme on sait, avant la fin du siècle, amener la découverte de la route maritime de l'Inde et la déchéance progressive de la suprématie vénitienne<sup>3</sup>.

En dehors des informations copieuses concernant la tenue des conciles de Constance, de 1414 à 1418, et de Bâle, depuis 1431, informations qui se classent plutôt parmi celles relatives aux affaires romaines<sup>4</sup>, indépendamment des ren-

de la Flandre et de l'Angleterre, Extraits publiés, t. I et II, passim. Des autres faits concernant les convois à destination d'autres contrées, une édition complète du *Diario* permettrait seule de donner un répertoire offrant quelque signification.

1. Sur cette expédition, Extraits publiés, t. II, entre p. 20 et p. 67.

2. Sur ces combats, Annexe V. (Voir t. I, p. 66, n. 1.)

3. Sur ces infructueuses recherches, Extraits publiés, t. I, p. 66, n. 1.

4. Une édition complète du *Diario* permettrait seule de résumer

seignements complets touchant les guerres et relations de Venise avec les souverains de Hongrie, renseignements qui ont plutôt trait à l'histoire vénitienne proprement dite<sup>1</sup>, on ne rencontre dans le *Diario*, sur l'Allemagne, la Hongrie et les États slaves du nord, que des relations assez éparées, en moins grand nombre peut-être qu'on pourrait le supposer. Malgré l'importance du grand comptoir allemand de Venise, le célèbre Fondaco de' Tedeschi, organe essentiel du commerce germanique au delà des Alpes et vers l'Orient<sup>2</sup>, ce qui peut être signalé de plus particulièrement intéressant, pour cette partie de l'Europe, se ramène à quelques nouvelles assez rares, signalant les incidents successifs de la guerre des Hussites, relevés de loin en loin depuis 1419<sup>3</sup>, ou mentionnant la lutte de la Pologne contre l'ordre Teutonique, que vient alors marquer, en 1410, le grand triomphe des nationalités slaves au choc sanglant de Tannenberg<sup>4</sup>.

avec fruit les informations répétées qu'il contient sur les deux conciles de Constance et de Bâle. (Sur ce dernier, voir ci-dessus, p. 60-62.)

1. Sur ces guerres vénitiennes, voir ci-dessus, p. 73.

2. Sur le *Fondaco de' Tedeschi*, voir Henry Simonsfeld, *Der Fondaco dei Tedeschi in Venedig und die deutsch-venetianischen Handelsbeziehungen*. — Stuttgart, 1887, 2 vol. in-8°.

3. Les premières nouvelles pouvant être rapportées au soulèvement de la nation tchèque se réfèrent, dans le *Diario*, à la mort du roi de Bohême Venceslas IV, frère de l'empereur Sigismond, le 16 août 1419, dont avis parvient à Venise avant la fin d'août. (*Diario*, 11 août 1419, fol. 362 A.)

4. Sur cet événement, version italienne d'une lettre du roi de Pologne, Vladislas V Jagellon, à la reine Anna de Cilli, la seconde femme, relatant la bataille de Tannenberg, livrée le 15 juillet 1410. (*Diario*, ad diem 12 août 1410, fol. 224 B-225 A. Cf. Sanuto, *Vite de' Duchi*, dans Muratori, *Rer. ital. Script.*, t. XXII, col. 854). Un texte latin de ce document, texte tiré du « Stadtarchiv » de Francfort, en date de Gilgenburg (Dabrovno), le 16 juillet 1410, lendemain de la bataille, est publié dans *Scriptores rerum Prussi-*

Le récit du passage à Venise d'Éric III, roi des couronnes unies de Suède, Norvège et Danemark, dans l'été de 1424 et l'hiver de 1425, se rendant en Terre Sainte et en revenant, représente un des spécimens des informations relatives aux royaumes scandinaves<sup>1</sup>. On a encore réussi, au cours d'une mention qui ne semblait nullement se rapporter à ces contrées septentrionales, à retrouver trace du célèbre voyage que les hasards de la mer et des vents firent exécuter au capitaine de navire vénitien Pietro Quirini, en 1431 et 1432, sur les côtes encore ignorées de Norvège, jusque dans l'océan Glacial et aux abords du cap Nord, extrémité à peine alors soupçonnée du monde<sup>2</sup>. C'est en vain, malheureusement, qu'on s'est efforcé de rechercher, dans l'ensemble du *Diario*, une indication pouvant se rapporter à l'établissement et au séjour de certains personnages vénitiens à la cour de Suède, fait dont les relations déjà connues de cette expédition offrent un indiscutable témoignage<sup>3</sup>.

Quant aux renseignements ayant trait à l'empire grec de Byzance, à la puissance ottomane ou aux divers centres musulmans, ils ne sauraient être séparés de l'histoire particulière de Venise, avec laquelle ils font corps. Les intérêts vénitiens les plus immédiats sont presque seuls, en effet, à motiver l'inscription, dans le *Diario*, des nouvelles de ces vagues et lointaines provenances. Combats, négociations, faits d'ordre commercial, ces informations se confondent

*carum* (Leipzig, 1861-1874, 5 vol. in-fol.), t. III, p. 425-426. La version italienne, intéressante à relever par elle-même, fournit quelques additions et variantes notables.

1. Sur ce voyage, *Diario*, ad dies 31 juillet 1424 et 26 janvier 1425, fol. 413 A à 414 B, 418 B. Cf. Sanuto, *Vite de' Duchi*, dans Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XXII, col. 975.

2. Sur cette navigation, Extraits publiés, t. III, p. 370-373, et Annexe XXII.

3. Sur ces infructueuses recherches, Annexe XXII.

avec les annales vénitiennes proprement dites, qu'ils contribuent à éclairer d'un jour singulièrement précis, en tout ce qui concerne les rapports de Venise avec les contrées d'Orient, d'où son génie commercial savait tirer la source de sa richesse et de sa force<sup>1</sup>.

Des mentions relatives aux événements de France, si étroitement liés alors à ceux d'Angleterre, le plan de cette édition comporte une publication intégrale, quelle que soit leur importance relative, même minime, et en excluant par méthode toute exception préconçue. On en trouvera dans ces trois volumes les textes successifs accompagnés de leurs commentaires<sup>2</sup>. Pour les définir ici dans la même proportion que celles qui viennent d'être relevées pour d'autres États, il suffira d'en signaler sommairement les limites. Ces nouvelles débutent avec une correspondance transmise de Londres, parvenant à Venise le 1<sup>er</sup> juillet 1405, et ayant trait aux opérations maritimes exécutées par la flotte anglaise sur les côtes de Flandre et de Normandie, en juin 1405<sup>3</sup>. Elles s'arrêtent, dans la partie conservée du *Diario*, avec une annotation prise sur le fait, à Venise même, le 3 juin 1432, relatant la circulation de diverses missions diplomatiques entre la France, Rome et Ferrare<sup>4</sup>. C'est

1. Une édition spéciale permettrait seule de distinguer l'apport nouveau fourni sur ce point par les informations du *Diario* relatives à ces derniers états.

2. Pour les reconnaître, il a naturellement fallu dépouiller et déchiffrer toute l'étendue du manuscrit original du *Diario*, page à page. L'auteur de ces lignes espère, sans le garantir, n'en avoir pas laissé échapper.

3. Extraits publiés, t. I, p. 182-189. Le premier extrait publié du *Diario*, sous la date du 19 novembre 1404, succédant au dernier extrait publié de la *Chronique*, a trait aux affaires de Gènes. (T. I, p. 178-183.)

4. Extraits publiés, t. III, p. 368-371. Le dernier extrait publié

parmi elles, naturellement, que s'affirment au premier rang, de 1429 à 1431, les inappréciables correspondances relatives à la Pucelle et aux merveilles de son œuvre<sup>1</sup>.

Il est un dernier ordre d'informations particulières, courant sans interruption à travers toute l'étendue du *Diario*, dont l'intérêt, selon l'heure et le temps, tantôt part de Venise, tantôt se dissémine aux points les plus divers du monde. Il s'agit de la série de nouvelles relatives, soit aux convois marchands de l'État vénitien, qui, chaque année, régulièrement, officiellement, faisaient route fixe pour leurs classiques voyages, soit aux navires armés par entreprise privée pour toutes destinations variables, tous portant hors des passes des lagunes, sur les eaux proches ou lointaines, dans tous les parages où bâtiment pouvait voguer, la gloire et la force du pavillon de Saint-Marc.

Tout l'intérêt, on peut dire toute la passion, — déconcertant mélange de patriotisme et d'esprit de lucre, d'héroïsme et d'âpreté au gain, de piétisme et de vénération de l'argent, — que Venise portait à ses caravanes de mer, source de sa fortune et sa vie, dont le souple et puissant réseau drainait alors pour elle les richesses du monde exploré, toute cette passion sans pareille se traduit et se reflète, d'un bout à l'autre du *Diario*, à découvert de cœur et d'âme.

Quelques explications préalables, d'ordre général et d'ordre technique, paraissent ici strictement indispensables à la compréhension des faits.

De l'arsenal national de Venise<sup>2</sup>, tous les ans, à époques

du *Diario*, sous la date du 1<sup>er</sup> mai 1433, a trait aux affaires commerciales de Flandre et de Venise, dont il va être parlé. (T. III, p. 374-379.)

1. Extraits publiés, t. III, entre p. 8 et p. 357.

2. Sauf indication contraire, les renseignements qui suivent sont tirés, soit directement, soit par déduction, des notions que



fixes, lancées et armées par l'État, régies et gouvernées par des règlements de l'État, appareillaient des flottes singulières, convois militaires ou escadres de commerce, « voyages de marchandise », comme les définit l'expression contemporaine, caravanes maritimes officielles en route pour les régions les plus diverses, affectées spécialement au transport des plus précieux produits entreposés à Venise, destinées à ramener comme fret de retour toutes les richesses lointaines, dont le transport et la diffusion assuraient au négoce vénitien de si constants, de si sûrs et de si somptueux bénéfices.

présente le *Diario* même, dans tout le cours de son étendue, et dont les textes concernant la Flandre, l'Angleterre et Aigues-Mortes, publiés dans cette édition, peuvent donner une idée. On peut en rapprocher les indications susceptibles d'être tirées du curieux *Traité du gouvernement de la cité et seigneurie de Venise*, source à peine d'une génération postérieure à la fin du *Diario*. (Publié en partie, Michel Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise, du XIII<sup>e</sup> siècle à l'avènement de Charles VIII*, Appendice I, t. II, p. 239-304. — Inédit en partie, Bibl. nat., ms. fr. 5599.) Voir, en particulier, ch. xcvi, xcvi, Michel Perret, *op. cit.*, p. 293-300; ch. xcvi, ms. fr. 5599, fol. 160<sup>ro</sup>-161<sup>ro</sup>. — Sur l'ensemble de cette question, voir Filiasi, *Saggio sull'antico commercio, sull'arti e sulla marina de' Veneziani*, part. I, *Sull'antico commercio de' Veneziani*, p. 3-123, dans *Memorie Storiche de' Veneti* (Padoue, 1811-1814, 7 vol. in-8°), à la suite du t. VI; Heyd, *Geschichte des Levantehandels im Mittelalter*, éd. française, publiée par Furcy Raynaud sous le patronage de la Société de l'Orient latin (1885-1886, 2 vol. in-8°), t. II, p. 23-64, 92-187, 156-215, 427-497, 360-365, 365-407, 712-737; Octave Noël, *Histoire du commerce du monde* (1891-1894, 3 vol. in-4°), t. I, p. 173-185. — Quant à ce qui concerne spécialement les voyages d'Angleterre et de Flandre, on peut en rapprocher les faits ressortant des actes publics vénitiens recueillis dans le célèbre ouvrage de Rawdon Brown, *Venetian Papers. (Calendar of State Papers and manuscripts relating to english affairs existing in the archives and collections of Venice, t. I et suiv., dep. 1864, cont. par Horatio F. Brown.)* Voir t. I. Preface, p. LXI-LXXI, et p. 3-65, n° 9-262.

Définitivement organisés dans le cours du *xiv*<sup>e</sup> siècle, destinés à se prolonger jusqu'au *xvi*<sup>e</sup>, où les découvertes des nouvelles routes maritimes du globe amènent leur disparition, ces « Voyages de marchandise », dans la première moitié du *xv*<sup>e</sup> siècle, au temps où court le *Diario*, figuraient au nombre de cinq : — Flandre et Angleterre, le plus long, le plus périlleux de tous, par le tour de l'Espagne, la relâche de Lisbonne, les dangers de la Manche, avec Londres et Bruges pour points extrêmes ; — pays de Languedoc, aboutissant à Aigues-Mortes ; — Égypte, avec Alexandrie pour terme ; — côtes de Syrie, avec Beyrouth pour relâche essentielle ; — enfin, le lointain et mystérieux périple de la mer Noire, par la Romanie basse et haute, côtes de Grèce, de Thessalie, de Macédoine, de Roumèlie, par Constantinople et ses détroits, jusqu'aux entrepôts barbares du Palus-Méotide, jusqu'au comptoir de la Tana, l'Azov moderne, à l'embouchure du Don, du classique Tanaïs, dernière impasse marine où pût flotter la quille d'un navire, dernier poste fortifié du monde occidental au seuil de l'Asie tartare et du fabuleux Orient.

Chaque année, sur l'initiative du gouvernement dogal, ces voyages se règlent et se décident dans le Sénat, le célèbre conseil des « Pregadi », dans les attributions duquel sont comprises la plupart des questions importantes qui concernent cet organe vital de la prospérité de la cité. Leurs conditions techniques, leur durée, leurs dates de départ et de retour représentent autant de points fixes, établis une fois pour toutes par les règlements permanents. Leur composition, leur commandement, les questions de prix que suscite leur affrètement constituent autant de chapitres variables, qui se modifient chaque année, sur propositions des conseils compétents, par décision du Sénat.

Un principe général domine toute l'entreprise : la location aux particuliers, par l'État, de chacun des navires nationaux composant le convoi, location effectuée au plus offrant, suivant un système rigoureux d'adjudication et d'enchères<sup>1</sup>.

Cette loi ingénieuse, à la fois prévoyante et souple, grâce à laquelle tout le contrôle de la nation se combinait avec toute l'initiative des intérêts privés, assurait fortement au négociant, au simple citoyen de Venise, les puissants moyens de sécurité dont la nation seule pouvait disposer. Ainsi, pour le bien le plus sûr et le plus haut développement de la fortune publique, la liberté du trafic individuel s'alliait à la surveillance exercée par le pouvoir, en excluant formellement toute tendance à un ridicule et monstrueux commerce d'État, où l'État n'eût organisé que la ruine.

Une enchère publique, un « incanto », sur mise à prix variable chaque année, s'ouvrait donc isolément pour chacun des navires affectés à tel ou tel voyage. Au plus offrant était adjugé le droit de disposer du navire, que l'État lui livre à flot et prêt à prendre la mer. L'adjudicataire, dès lors désigné sous le nom de patron, de « paron<sup>2</sup> », armateur-concessionnaire, prenait désormais possession du bâtiment, composait la cargaison, embarquant marchandises personnelles et marchandises d'autrui, assumait toute la dépense du bord, assurant l'entretien courant du vaisseau, soldant et nourrissant, selon des règles fixes, le personnel navigant de tout grade et de toute fonction. Astreint à demeurer présent de sa personne, toute la durée du voyage, sur le navire

1. Pour les renseignements relatifs aux faits ici énoncés, voir p. 88, n. 2.

2. Sur les différentes acceptions, si compliquées, de ce vocable de « paron », voir entre autres, ci-après, t. I : p. 128, n. 1 ; p. 170, n. 5 ; p. 144, n. 2.

ainsi affirmé, le retour lui imposait d'autres obligations encore. Il avait, à la rentrée au port, à restituer à l'État le bâtiment en condition pareille, prêt à être employé pour une nouvelle croisière commerciale. Il lui fallait, la campagne achevée, faire examiner sa gestion par le gouvernement dogal et par le Sénat, qui, selon la conduite de l'entreprise, où tant d'intérêts se trouvaient engagés, lui donnait approbation de son rôle ou bien pouvait l'exclure, à temps ou à vie, de toute admission à une adjudication future. Tous les bénéfices de l'opération lui restaient acquis, comme aussi demeuraient à sa charge tous les risques, déchets commerciaux et hasards de route<sup>1</sup>. Si les profits étaient tentants, les dangers, comme on voit, méritaient réflexion. Ainsi, cependant, par la sécurité garantie, par l'heureuse chance des uns, par l'exemple d'une fortune édifiée en une croisière, se perpétuait l'ardeur commerciale qui soulevait Venise, et l'esprit d'entreprise qui multipliait au loin les signes visibles de son expansion et de sa force.

Les navires employés à ces divers voyages étaient généralement d'un type uniforme. C'étaient des galères de l'État de Venise, de l'espèce dite « galia grossa », « galia de le mexure grosse »<sup>2</sup>, bâtiments de haut bord et de grande taille, les mieux appropriés à ce genre de service. Navire à deux fins, bâtiment de guerre armé au long cours, réalisant un type mixte que la terminologie moderne pourrait désigner sous quelque nom bizarre et anormal, tel que cuirassé marchand ou croiseur de commerce, elles représentaient l'une

1. Sur ces attributions, droits et charges du « paron », voir *Traité du gouvernement de Venise*, ch. xcvi, dans Michel Perret, *op. cit.*, p. 293-294, 296-297.

2. Termes propres du *Diario*. Ex. : janvier-février 1406, t. I, p. 214; janvier-avril 1408, t. I, p. 238.

des trois variétés de galères en usage dans la marine nationale vénitienne, les deux autres, ayant pour spécimens la galère bâtarde, « galia bastarda », d'un genre intermédiaire, et, enfin, surtout, l'intraduisible « galère subtile », la « galia sotil<sup>1</sup> », modèle parfait de l'unité de combat marine, à la fois fine et puissante, ailée de marche et brisante au choc, glorieux instrument de tant de victoires navales aux mains des grands hommes de mer de Venise<sup>2</sup>.

Chacun de ces convois, composé, selon sa destination, de plus ou moins de navires, recevait un commandant en chef, que la hiérarchie moderne définirait du nom d'amiral<sup>3</sup> ou de chef d'escadre, que la langue de l'Italie d'alors désignait de son titre le plus extensif, du nom de « capetano<sup>4</sup> », « capitaine de voyage », comme le définit l'expression contemporaine, maître suprême de chacun de ces groupes de navires, responsable devant l'État de leur route générale, de leurs relâches, de leur défense et de leur salut. Tout comme une relation d'ambassadeur, leur rapport de campagne, au retour, était soumis au gouvernement dogal et au Sénat. Telle était l'importance qui s'attachait à leur fonction, que leur nomination s'opérait, non plus au Sénat, mais au Grand Conseil même, c'est-à-dire par tous les membres reconnus de la noblesse de Venise ayant droit à la vie politique, mode de suffrage le plus étendu que pût alors présenter la constitution vénitienne<sup>5</sup>.

1. Terme propre de la *Chronique*. Ex. : ad ann. 1404, t. I, p. 166.

2. Sur ces trois variétés de galères, voir *Traité du gouvernement de Venise*, ch. xcviij, xcix, ciii, civ; Bibl. nat., ms. fr. 5599, fol. 161 v<sup>o</sup>-164 v<sup>o</sup>, 166 v<sup>o</sup>-169 r<sup>o</sup>.

3. Sur ce vocable d'amiral, voir t. I, p. 138, n. 3.

4. Sur ce vocable de « capetano, » voir t. I : p. 167, n. 7; p. 128, n. 1; p. 172, n. 1.

5. Sur ces attributions et mode d'élection du « capitaine de

Sur chaque galère du convoi se mouvait un personnel de tout ordre.

Commandant particulier de chaque navire, un officier responsable en dirigeait la route propre et les mouvements individuels. La galère du commandant en chef en comptait un, comme les autres, qui, sur cette sorte de bâtiment amiral, se trouvait jouer le rôle d'un « capitaine de pavillon » moderne. La terminologie vénitienne, en raison de l'officier inférieur qu'il avait sous ses ordres, le désignait sous le vocable spécial de « sovracomito<sup>1</sup> », de « supracomite<sup>2</sup> », appellation appliquée, dans la marine de la République, au commandant de toute espèce de galère de guerre<sup>3</sup>. Un commissaire, dénommé « scrivano<sup>4</sup> », « écrivain », fonctionnaire comptable chargé du paiement des soldes et de la tenue compliquée des écritures commerciales du bord, complétait le cadre dirigeant<sup>5</sup>.

L'instrument de propulsion, la chiourme, employée à

voyage », voir *Traité du gouvernement de Venise*, ch. xcvi, dans Michel Perret, *op. cit.*, p. 294, 297; Rawdon Brown, *Venetian Papers*, t. I, p. LXII.

1. Terme propre de la *Chronique* et du *Diario*.

2. Dans une galère, l'officier inférieur chargé de la conduite spéciale de l'équipage marin, et notamment du personnel maniant l'aviron, personnage représentant, par conséquent, le rouage le plus essentiel de la navigation, portait le nom de « comite », de « comite ». L'expression de « sovracomite », de « supracomite », attribuée au commandant du navire, ayant directement sous ses ordres le « comite », — expression bizarre au premier abord, — s'explique donc d'elle-même.

3. Sur ces attributions du « supracomite », voir Extraits publiés t. I, p. 44, n. 4, p. 172, n. 3.

4. Terme propre du *Diario*.

5. Sur ces attributions de l'« écrivain », voir *Traité du gouvernement de Venise*, ch. xcvi, dans Michel Perret, *op. cit.*, t. I, p. 295.

manier ces longs et lourds avirons de galère, moteur et raison d'être du navire, était alors composée de manœuvres de condition libre. Elle se recrutait parmi les populations côtières de la Dalmatie, rude pépinière où la marine vénitienne puisait à loisir ces indispensables éléments de supériorité navale<sup>1</sup>.

Poursuivre plus loin ces indications sommaires, compléter la description du bâtiment, discuter ses qualités nautiques, préciser la désignation, les attributions du personnel inférieur, pilotes et « hommes de conseil », maîtres de manœuvre ou « comites », effectif combattant embarqué, serait une entreprise qui déborderait singulièrement le cadre étroit de cette étude.

Il convient seulement d'y ajouter quelques indispensables notions sur les conditions respectives de chacun de ces voyages.

Quatre à cinq galères, rarement plus, rarement moins, composaient généralement le voyage d'Angleterre et de Flandre<sup>2</sup>, le convoi du Nord, dont certains documents vénitiens subsistants permettent de suivre trace dès l'an 1317<sup>3</sup>,

1. Sur la condition de la chiourme, à cette époque, voir *Traité du gouvernement de Venise*, dans Michel Perret, *op. cit.*, t. I, p. 295. La « schola de Sclavoni », confrérie de gens de chiourme libres, d'origine esclavonne, avait au xv<sup>e</sup> siècle un lieu de sépulture dans une de ses relâches d'Angleterre, dans l'église de North Stoneham, près de Southampton. (Rawdon Brown, *Venetian Papers*, t. I, Préface, p. LXIV.)

2. Pour ces renseignements sur le voyage de Flandre et d'Angleterre : *Diario*, Extraits publiés au cours de cette édition ; Rawdon Brown, *Venetian Papers*, t. I, Préface, p. LXI-LXXI et p. 3-65, n° 9-262 ; Heyd, *Gesch. des Levantehandels*, éd. française Furey Raynaud, t. II, p. 718-727 ; Frédéric Borel, *les Foires de Genève au XV<sup>e</sup> siècle* (Genève, 1892, 1 vol. in-4°), chap. v, Routes suivies par les marchands, p. 195-208.

3. Heyd, *Gesch. des Levantehandels*, éd. française Furey Ray-

et dont le dernier vestige cesse pour l'Angleterre avec l'an 1532<sup>1</sup>. Ces navires faisaient route commune jusqu'à l'extrémité de la Manche. Vers ces parages, ils se divisaient en deux groupes, deux ou trois galères prenant la route de Londres, deux ou trois autres poursuivant jusqu'à l'Écluse, le port maritime de Bruges. Au retour, une jonction inverse, opérée en quelque port anglais, les ramenait de conserve à Venise. Douze mois de campagne représentaient leur habituelle et moyenne absence. Ils sortaient des lagunes, de mars à mai, pour y reparaitre vers l'avril suivant, impatientement, anxieusement attendus et guettés tous les jours.

Le voyage d'Aigues-Mortes<sup>2</sup>, dont les documents subsistants permettent de suivre les traces depuis la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, l'interruption de 1340 à 1400 environ, puis la reprise en 1402<sup>3</sup>, ne dépassait guère deux galères et souvent même n'en comprenait qu'une seule. Le départ

naud, t. II, p. 718-724. Cf. Giuseppe Giomo, *le Rubriche dei Libri misti del Senato perduti*, ap. *Arch. ven.*, t. XIX, p. 90-92; Rawdon Brown, *Venetian Papers*, t. I, p. lxx, p. 3, n<sup>o</sup> 9.

1. Rawdon Brown, *Venetian Papers*, t. I, *Introd.*, p. lxx, t. IV, p. 336, n<sup>o</sup> 771.

2. Renseignements sur le voyage d'Aigues-Mortes, tirés du *Diario*, Extraits publiés au cours de cette édition; de Mas-Latrie, *Commerce et expédition militaires de la France et de Venise au moyen âge*, groupe de doc., n<sup>o</sup> xxv, p. 195-204; au t. III des *Mélanges historiques*, ap. *Coll. des doc. inéd. sur l'Hist. de France*; de Heyd, *Gesch. des Levantehandels*, éd. française Furey Raynaud, t. II, p. 713-718; de Jules Pagezy, *Mémoires sur le port d'Aigues-Mortes* (1879, 1 vol. in-8<sup>o</sup>), mém. II.

3. *Le Petit Thalamus de Montpellier*, éd. Pegat, Thomas, Desmazes, p. 434, ap. *Publ. de la Société archéologique de Montpellier*, t. I, 1836-1840; Germain, *Histoire du commerce de Montpellier* (1861, 2 vol. in-8<sup>o</sup>), t. I, p. 157-165, et t. II, Pièces just., n<sup>o</sup> 16; Heyd, *Gesch. des Levantehandels*, éd. française Furey Raynaud, t. II, p. 716-717.



avait lieu de janvier à avril, le retour, huit mois plus tard à peu près, d'août à novembre.

A destination d'Alexandrie appareillait un groupe de trois ou quatre galères. Elles quittaient Venise à l'été, entre juin et août, et rentraient vers décembre.

Pour la côte de Syrie, trois ou quatre galères aussi, à semblable époque, étaient mises en armement. Elles partaient et revenaient également vers ces mêmes saisons.

Vers Constantinople, la mer Noire, le lointain entrepôt de la Tana, d'escale en escale, par les relâches de Morée, Modon, Coron et Nauplie de Romanie, par l'île d'Eubée et la côte de Macédoine, deux galères faisaient route. Elles prenaient la mer à l'été aussi, vers juin ou juillet; on les voyait reparaitre à l'hiver, à la fin de décembre ou vers janvier, un peu plus tard que les galères du Levant<sup>1</sup>.

De cette robuste et agile expansion, de cette vie maritime et commerciale si intense, à la fois dispersée sur toutes les routes navigables, et ramassée dans le port de Venise comme au cœur de ce vaste organisme, le *Diario* trace un tableau aussi fidèle que suivi, dont l'intérêt spécial doit être relevé avec soin et recommandé aux historiens des faits économiques comme à ceux des choses de la mer.

La *Chronique* composée, dont l'analyse a été précédemment poursuivie, ne présente qu'une seule mention relative à ces convois officiels. Occasionnellement, dans le cours de l'an 1337, elle note l'attaque et l'enlèvement, par un groupe

1. Renseignements sur ces voyages d'Égypte, de Syrie, de la Tana, tirés : du *Diario*; de Filiasi, *Sull' antico commercio de' Veneziani*, loc. cit.; de Heyd, *Gesch. des Levantehandels*, éd. française Furcy Raynaud, t. II, p. 23-64, 92-107, 156-215, 427-497, 360-365, 365-407. Cf. Jorga, *Un viaggio da Venezia alla Tana*, ap. *Nuovo Arch. ven.*, t. XI, 1896, p. 5-13.

de corsaires génois, de deux galères du convoi de Flandre et d'Angleterre, composé cette année de six galères, sous le commandement du « capitaine de voyage », Niccolò Zeno<sup>1</sup>.

Le *Diario* est singulièrement plus explicite, et l'un des signes intrinsèques qui le différencient le plus sûrement de la *Chronique* est justement la notation régulière et ininterrompue de cette série de faits commerciaux, laquelle commence au moment où il va affecter son caractère propre, en 1404, et se continue autant que sa durée<sup>2</sup>.

A partir de ce début, il n'est pas un événement relatif à ces « voyages de marchandise » qu'il ne mentionne ou ne détaille. Ouverture et conditions des adjudications, dénombrement des navires, inventaire de cargaison, au départ comme au retour, désignation des armateurs concessionnaires, des commandants en chef du convoi et des commandants particuliers de galère, tous ces détails s'y classent et s'y retrouvent. Sur les convois en route, incidents, fortunes de mer, avaries, épidémies à bord, stations forcées dans les relâches, rencontres de pirates ou de corsaires, combats et naufrages, il ne laisse rien passer sans le noter scrupuleusement. Sans interruption ni lacune, — hors, en certaines années plus hasardeuses que d'autres, la suspension exceptionnelle de la navigation d'État, — la mention de ces croisières commerciales, dans toute la partie conservée du *Diario*, se poursuit chaque année, avec une régularité caractéristique, à dates fixes de printemps, d'été ou d'hiver, partie intégrante de l'œuvre avec laquelle elle fait corps. C'est là une des particularités les plus personnelles du

1. Sur ce témoignage isolé de 1337 relatif à ce voyage, voir le texte du passage, publié ci-après, App. VII, A.

2. Sur le début de ces notations, voir App. VII, B.

*Diario*, qu'il convient de retenir spécialement comme élément de la recherche de son auteur<sup>1</sup>.

Ces voyages réguliers sous le contrôle de l'État, réservés au transport de certaines denrées plus précieuses, ces affrètements soumissionnés dont les actes publics ont lieu d'enregistrer l'existence et les résultats, sont loin cependant de représenter tout le développement du commerce maritime de Venise, toute l'étendue de ses intérêts et de sa richesse confiée aux flots et aux vents.

Les armements particuliers, les entreprises individuelles des simples citoyens de Venise<sup>2</sup>, équipant à leur compte navires isolés ou flottilles, au cabotage ou au long cours, pour tous les points de l'horizon, exprimaient aussi une part imposante, sinon la plus solide, de cette circulation de fortune.

Voiliers de toute taille, « coche », « coques » vénitiennes, armés au gré des conventions privées, des libres lois de l'offre et de la demande, appareillent à date irrégulière, en nombre variable, pour toutes les destinations, et rentrent à Venise à tout instant. Toutes les eaux méditerranéennes, les mers d'Occident, jusque bien avant dans la mer du Nord, les voyaient naviguer au large ou de port en port : les marchés de la mer Noire, de Syrie, d'Égypte, de la France

1. Sur le degré de régularité de ces notations, voir App. VII, B.

2. Les renseignements qui suivent sont tirés, soit directement, soit par déductions, des notions que présente le *Diario* même, dans tout le cours de son étendue, et dont les textes concernant à un degré quelconque le commerce de la France, publiés dans cette édition, peuvent donner une idée. On peut en rapprocher les indications ressortant du *Traité du gouvernement de Venise*, ch. xcviij, Bibl. nat., ms. fr. 5599, fol. 160 r°-161 r°, et ch. xcvi, dans Michel Perret, *op. cit.*, t. I, p. 300, et Bibl. nat., ms. fr. 5599, fol. 160 r°-160 v°.

méridionale, d'Angleterre et de Flandre, conjointement avec les galères des convois de l'État, s'ouvraient au placement de leurs cargaisons et leur livraient le fret de retour. Entreprise particulière encore, la galère de Terre Sainte, à destination de Jaffa, armée régulièrement tous les ans par l'initiative privée, sous certaines conditions de surveillance de l'État, transportait vers la Palestine les pèlerins de Venise et ceux de toute la chrétienté<sup>1</sup>.

A ces entreprises de navigation privée, tenant si fortement au cœur de tout Vénitien, une place considérable est réservée dans le *Diario*. Le peu de fixité de tels armements, leur irrégularité constitutive, la variété de leurs destinations ne permettent pas à l'auteur d'en relever une notation constante et suivie, comparable à celle des « voyages de marchandise » dont il vient d'être question. De ces derniers, on peut dire que le *Diario* fournit une représentation complète et exclusive. Des autres, on a seulement droit d'avancer qu'il offre une série de mentions, précieuse sans doute, mais nullement limitative, comme on doit aisément le comprendre.

Destinations, chargements, jours de départ et de retour, péripéties de route, noms d'armateurs et profits de traversée, le *Diario*, lorsqu'il note une de ces entreprises, relève toutes ces particularités avec un soin égal à celui qui lui faisait inscrire les renseignements qu'il accumulait sur les caravanes d'État. Du voyage de Terre Sainte, soit par la galère régulière de Jaffa, soit par tout autre mode de navigation, voilier particulier ou galère de l'État spécialement affrétée, il signalera régulièrement les départs et les retours avec les embarquements notoires de rois, de princes et de grands

1. Pour ces renseignements, voir la note précédente.

seigneurs, clients habituels et fructueux que ces ingénieuses garanties de sécurité assuraient au port de Venise. Ainsi, entre autres, recueille-t-il une suite curieuse de témoignages sur ce monopole des transports aux Lieux Saints, si pratiquement accaparé par une politique commerciale qui savait allier, pour le plus grand profit matériel et moral d'une nation, le souci de l'exécution de ses plans à la hardiesse d'esprit qui les imagine, les suscite et les impose<sup>1</sup>.

On trouvera dans la présente publication, relevées et commentées, toutes les mentions du *Diario* concernant les « voyages de marchandise » annuels de Flandre et Angleterre et celui d'Aigues-Mortes, comme aussi toutes les indications relatives aux armements particuliers pour ces mêmes destinations. On y a joint la notation de tous les incidents connexes pouvant s'y rattacher, dont on trouve trace dans le *Diario*, fortunes de toute sorte intéressant l'itinéraire de ces longues et périlleuses traversées, depuis la sortie des sables du Lido jusqu'aux marais du Rhône, aux courants et aux brumes de la Manche et de la mer du Nord. Qu'il suffise de marquer ici le vœu que cette édition, à ce point de vue, par ce qu'elle peut contenir de récits de navigations, de combats et d'aventures, puisse rendre quelques services aux historiens de la mer et de sa conquête par l'homme.

1. Sur le début et le degré de régularité de ces annotations, voir App. VII, c.

## CHAPITRE IV.

### L'AUTEUR.

Désignation personnelle de l'auteur au cours de l'ouvrage. — Relevé des passages où se rencontre son nom. — Antonio Morosini.

La maison Morosini. — Notions sommaires sur son antiquité, son illustration. — Origine contemporaine des origines vénitiennes. — Trois doges du xii<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle. — Personnages historiques. — Francesco Morosini, le Péloponnésiaque, doge et conquérant de la Morée, au xvii<sup>e</sup> siècle, le « Dernier des Vénitiens ».

Entourage d'Antonio Morosini. — Son père, Marco, de la branche du doge Michele Morosini (1382); ses frères et sœurs. — Son testament, rédigé dès 1377. Notions qui s'en dégagent : résidence familiale; vie privée; sentiments religieux. — Pénurie de renseignements biographiques provenant d'autres sources. — Son mariage avec Sofia de' Garzoni. — Son inscription au Grand Conseil en 1388. — Suppression d'une partie de son œuvre historique, par arrêt du Conseil des Dix, en 1418. — Menus événements personnels susceptibles d'être recueillis dans le *Diario*. — Déductions générales sur sa carrière et sa vie. — Ni ecclésiastique, ni homme de guerre, ni grand dignitaire d'État. — Connaissance approfondie et goût extrême des choses de la mer, reconnaissable dans toute son œuvre. — Importance accordée aux questions de commerce maritime, sous toutes ses formes, dans le *Diario*. — Grande maison de commerce vénitienne dirigée par ses neveux Albano et Marco. — Hypothèses sur le cadre d'existence d'Antonio Morosini. — Descendance de ses frères et sœurs. — Intérêt qu'il porte à ses neveux et petits-neveux. — Age avancé où il continue encore le *Diario*, en 1434. — Sincérité des impressions de sa verte vieillesse.

Si Antonio Morosini, auteur de cette œuvre, n'avait pris la précaution de se présenter lui-même, au cours de ces notes journalières, en quelques passages à peine reconnais-

sables, comme rédacteur de son *Diario*, nul doute que la critique ne fût réduite à ajouter un exemple de plus à la liste, déjà trop longue, des chroniques vénitiennes classées comme anonymes ou désignées seulement par les noms de leurs possesseurs de rencontre, double catégorie dans laquelle rentrent malheureusement tant de sources remarquables de l'histoire de Venise<sup>1</sup>.

Le catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque impériale de Vienne, en 1871, et le catalogue des manuscrits de la collection Foscarini, œuvre de Tommaso Gar, en 1843, si inégaux qu'ils fussent quant à l'étendue de la description de l'ouvrage, mentionnaient déjà, l'un comme l'autre, le nom d'Antonio Morosini<sup>2</sup>.

Les rédacteurs de ces deux catalogues avaient pu rencontrer cette indication dans la notice annexée aux feuillets de garde du manuscrit, déjà définie et décrite. Ce renseignement, à son tour, avait été tiré, par le rédacteur de la notice en question, d'une lecture attentive et suivie du contenu de l'ouvrage<sup>3</sup>.

En effet, au cours du récit des événements notés sous la date d'avril à juin 1430, racontant la prise et le sac de la place vénitienne de Salonique par les Turcs, événements survenus en mars, et commentant le désastre que cette catastrophe infligeait à Venise, l'auteur s'exprime textuellement ainsi : « E io Ant<sup>o</sup> M<sup>o</sup> o vezudo e scrivo de mia man cusy sia la veritade<sup>4</sup>. »

1. Voir, ci-après, *Origines et dérivés*, p. 140.

2. Voir, ci-dessus : *le Manuscrit*, p. 21-22 ; *Avertissement*, p. 8-9 ; *le Manuscrit*, p. 18-19.

3. Sur cette notice, ci-dessus : *Avertissement*, p. 8-9 ; *le Manuscrit*, p. 22.

4. *Diario*, entre 26 avril et 2 juin 1430, fol. 520 v. Voir Appendice VIII, B.

Cette désignation, presque cryptographique, n'autorise guère encore à fixer une identification satisfaisante. Mais plus loin, au cours du mois de juillet 1433, sous la date du 10, avec l'enregistrement des nouvelles arrivées de la côte d'Istrie, de Pola, et concernant les convois marchands d'Alexandrie et de Beyrouth, se présente une indication personnelle plus nette, permettant de préciser un signalement définitif et de lui rattacher la mystérieuse appellation qui vient de se rencontrer la première : « Noto fazo mi Ant<sup>o</sup> Morexin, fo de miser Marcho, aver vezudo molte letere vegnude da nostry da Puola de le oto galie de marchado, IIII d'Alexandria e IIII per Baruto<sup>1</sup>... »

Double et concordant témoignage, que le rédacteur de la notice en question a su recueillir et fixer pour établir l'existence d'Antonio Morosini et lui attribuer la paternité de l'œuvre ainsi authentiquée<sup>2</sup>.

Une troisième mention, à laquelle la clarté de la précédente vient donner, comme à la première, la valeur nécessaire, se retrouve à peu de distance, au début du même mois de juillet 1433, sous la date du 2. L'auteur y décrit, d'après ses impressions personnelles, un orage qui étendit de terribles ravages sur la cité, en ce jour de la Visitation de Notre-Dame, alors que lui-même se rendait en divers lieux de Venise, dans la matinée, avant neuf heures, heure de tierce : « Per lo prexente di zuobia die do luio, in lo dì de Sancta Maria, ande a viscitar Sancta Elixabeta in Montarea. Trovandome mi Ant<sup>o</sup> M<sup>o</sup> in la gliexia de Sancta Trinità presò la Celestria<sup>3</sup>

1. *Diario*, 10 juillet 1433, fol. 604A. Voir Appendice VIII, E.

2. Notice indiquée, ap. Tommaso Gar, catalogue cité, p. 304, 305.

3. « Sancta Elixabeta in Montarea », Santa Trinità, Santa Maria della Celestia, — « della Celestria », selon l'ancienne expression courante, — lieu saint, église paroissiale et couvent de



da maitina e avanti terza, aparse uno malissimo tempo con uno fulgaro<sup>1</sup>... »

L'édition complète de l'œuvre de Morosini, et le déchiffrement intégral du manuscrit que comportera cette entreprise, permettra peut-être un jour d'ajouter à ces trois exemples quelque indication nouvelle dont s'augmentera la série ainsi relevée jusqu'ici.

Quoi qu'il en soit, l'identité de l'auteur n'en demeure pas moins acquise. Il faut le reconnaître, d'après sa propre désignation, pour un personnage nommé Antonio Morosini, ou, selon la forme dialectale de son idiome natal, employée par lui-même, Antonio Morexin, qui doit désormais se classer dans la pléiade des historiens originaux de Venise.

Il se révèle ainsi comme appartenant à ce grand clan des Morosini, dont le renom fait partie intégrante du patrimoine des gloires vénitiennes et dont l'histoire se confond avec les annales mêmes de la cité des doges.

De cette antique et illustre lignée, il ne paraît pas exister d'histoire divulguée<sup>2</sup>. Comme sources facilement accessibles, quelques morceaux de poésie épique, composés, ou en imitation de l'antique, ou comme dédicaces nuptiales<sup>3</sup>, quelques pages

Venise situés dans les quartiers orientaux, vers la direction de l'Arsenal.

1. *Diario*, 2 juillet 1433, fol. 603 A. Voir Appendice VIII, D. — Cette mention n'est pas relevée dans la notice indiquée.

2. L'abbé Teodoro Amaden, érudit généalogiste vénitien du xvii<sup>e</sup> siècle, a fixé une filiation de la maison Morosini, en plusieurs livres et tomes, sous le titre *Maurocenorum procerum historia*, œuvre demeurée inédite. (Cicogna, *Saggio di Bibliografia Veneziana*. Venise, 1847, in-4<sup>o</sup>, p. 458, n<sup>o</sup> 3416; Cicogna, *Delle iscrizioni Veneziane*. Venise, 1824-1853, 6 vol. in-4<sup>o</sup>, t. II, p. 92, 194, 270; t. III, p. 187; t. IV, p. 460, 677.)

3. *Maurocena Megaloprepeia seu Mauroceniadum Fastorum libri decem*. Venise, 1682, in-8<sup>o</sup>. — *Gli Eroi Morosini, per le faustissime nozze del N. U. Francesco Morosini colla N. D. Loredana Grimani*.

recueillies dans les éloges et les vies des plus marquants personnages du nom<sup>1</sup>, quelques notions tirées de ces listes diverses des familles nobles de la République, qu'on rencontre à tant d'exemplaires, soit à part, soit comme annexe obligée de tant de chroniques vénitienes<sup>2</sup>, représentent à peu près, en dehors des répertoires généalogiques modernes<sup>3</sup>, les seuls éléments où puiser quelques notions d'ensemble sur cette glorieuse maison, dont les représentants ont été les derniers, avant le sommeil où elle allait s'endormir, à personnifier la Venise guerrière et triomphante d'autrefois.

Issue<sup>4</sup>, d'après un groupe de légendes, des colonies romaines de Mantoue, ou bien originaire, soit d'Illyrie, soit de Morée, établie, vers l'époque légendaire de la fondation de l'État vénitien, au v<sup>e</sup> siècle, soit dans les lagunes voisines de l'Adriatique, dans l'antique Héraclée ou à Mala-

Rovigo, 1772, in-fol. — P. Andrea Stella, *Vita del venerabile servo d'Iddio il padre Girolamo Miani*. Vicence, 1605, in-4<sup>o</sup>. — D. Paolo Murari, *Orazione panegirica di s. Girolamo Miani*. Venise, 1823, in-8<sup>o</sup>.

1. Niccolò Crasso, *Andree Mauroceni veneti senatoris præstantissimi vita* [1557-1618]. Venise, 1621, in-fol. — Luigi Lolini, *Andree Mauroceni senatoris præstantissimi vita* [Vie du même]. Venise, 1623, in-fol. — Giovanni Graziani, *Francisci Mauroceni Peloponnesiaci Venetiarum principis gesta* [1618-1694]. Padoue, 1698, in-4<sup>o</sup>.

2. Entre autres : Casimiro Freschot, *Pregi della nobiltà Veneta*. Venise, 1707, in-16, p. 84-95. — Marino Sanuto, *Vite de' Duchi di Venezia*, ap. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XXII, col. 424. Cf., à titre de spécimen, *Bibl. nat. : mss. ital. nos 318, 337, 339, 784 ; coll. Dupuy, n<sup>o</sup> 919*.

3. Entre autres : Schröder, *Repertorio genealogico delle famiglie confermate nobili e dei titolati nobili esistenti nelle provincie Venete*. Venise, 1830-1831, 2 vol. in-8<sup>o</sup>, t. II, p. 44-50. — *Elenco provvisorio delle famiglie nobili e titolate della regione Veneta*. Rome, 1894, in-8<sup>o</sup>, p. 46-47.

4. Listes de familles indiquées, *loc. cit.* Voir note 2.

mocco, soit dans les îles intérieures de Rialto, où se concentre plus tard, au *iv*<sup>e</sup> siècle, la cité même de Venise<sup>1</sup>, — classée par la tradition comme l'une des douze anciennes familles, des douze *case vecchie* dont les représentants participent à l'élection du premier doge Paoluccio Anafesto, en 697<sup>2</sup>, — la *casa* Morosini s'impose à l'histoire authentique au moins dès le *x*<sup>e</sup> siècle, lors des discordes civiles, des querelles meurtrières des Caloprini et des Morosini, célèbres dans les annales vénitiennes, qui, sous le doge Tribuno Memmo<sup>3</sup>, motivent l'intervention de l'empereur Othon II et ensanglantent les quartiers de la capitale naissante<sup>4</sup>.

Alliée déjà aux familles dogales<sup>5</sup>, assez puissante pour

1. C'est seulement sous le doge Angelo Partecipazio (811-827) que la tradition place l'extension de la primitive cité de Venise, originellement fondée, au *v*<sup>e</sup> siècle, sur une des îles étroites de Rialto, et son développement sur les îles immédiatement voisines, nouvel ensemble qui constitua, alors seulement, la véritable Venise, et devint à cette date la résidence fixe des doges et le siège du gouvernement. Depuis le *v*<sup>e</sup> siècle, la fédération d'îles du littoral, qui semble avoir constitué le germe de l'État vénitien, avait compté divers sièges fixes. D'abord, l'antique Héraclée, située au nord de la Venise actuelle, devant Oderzo, dans une position avoisinant alors la mer, ville détruite au *viii*<sup>e</sup> siècle, rebâtie sous le nom de Città Nuova, puis peu à peu abandonnée, dont les vestiges seuls subsistent aujourd'hui. Puis, Malamocco, au sud de la Venise actuelle, commandant alors, comme aujourd'hui encore, un des débouchés de la lagune dans l'Adriatique. L'île à laquelle l'usage a restreint le nom de Rialto, nom devenu célèbre comme désignation d'un district urbain de Venise, et quelquefois appliqué à la cité vénitienne elle-même, faisait partie du groupe d'îles anciennement qualifiées sous le nom de « Realtine ».

2. Listes de familles indiquées : Freschot, *Nobiltà Veneta*, p. 86 ; Bibl. nat., ms. ital. n° 339, fol. 147 *v*<sup>o</sup>.

3. Tribuno Memmo, doge de 979 à 991.

4. Gfrörer, *Gesch. Venedigs*, p. 333-357 ; Romanin, *Stor. di Venezia*, t. I, p. 258-264.

5. Pietro Orseolo I<sup>er</sup>, doge de 976 à 978, a pour gendre Giovanni

dédier dans Venise une église à son patron légendaire san Moro<sup>1</sup>, pour fonder dans la lagune l'abbaye de San Giorgio Maggiore<sup>2</sup>, la *casa* Morosini, vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, par les honneurs accumulés, par l'ancienneté de la descendance, par la fortune acquise, se classe à côté des Falier, des Dandolo, des Gradenigo, comme une des premières de l'État vénitien.

Trois doges, Domenico Morosini, le premier de sa maison revêtu de la barrette dogale, au milieu du xii<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>,

Morosini, qui l'accompagne lors de sa fuite romanesque de Venise, la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 septembre 978, où il quitte le pouvoir pour aller achever ses jours loin de l'Italie, dans l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa, vers la région pyrénéenne. (Gfrörer, *Gesch. Venedigs*, p. 324-328 ; Romanin, *Stor. di Venezia*, t. I, p. 256-257.) — L'abbaye de Saint-Michel de Cuxa, en Roussillon, dans le voisinage immédiat de la ville de Prades.

1. Passant pour érigée en 920 sous le vocable de saint Maur, — san Mauro (personnage sans doute considéré, par une assimilation facilement saisissable, comme patron de la maison Morosini), puis, dès le xi<sup>e</sup> siècle, désignée sous le nom de San Michele Arcangelo, et plus couramment sous celui de Sant' Angelo, — ancienne église paroissiale vénitienne. (Cicogna, *Inscr. ven.*, t. III, p. 119-122.) Aujourd'hui désaffectée, le nom de la place qu'elle dominait, le Campo Sant' Angelo, dans le voisinage du palais Morosini, en maintient encore le nom.

2. Passant pour fondée en 982 par Giovanni Morosini, gendre du doge Pietro Orseolo I<sup>er</sup>, à son retour des contrées lointaines où il avait escorté le doge son beau-père. (Cicogna, *Inscr. ven.*, t. IV, p. 244-245.) En 1532, un curieux procès disputait encore une partie de l'île entre la maison Morosini et l'abbaye. (Cicogna, *Inscr. ven.*, t. IV, p. 263-264.) C'est le lieu célèbre d'où l'aspect de Venise se développe dans sa plus haute splendeur.

3. Domenico Morosini, doge de 1148 à 1156. — Sa sépulture, dans l'église de Santa Croce in Luprio (Cicogna, *Inscr. ven.*, t. I, p. 240-243), — église d'une abbaye bénédictine ayant eu rang d'ancienne église paroissiale vénitienne, située à l'extrémité occidentale de Venise, où elle donnait son nom à un district urbain de la ville. (Cicogna, *Inscr. ven.*, t. I, p. 237-238.) Aujourd'hui disparue.

Marino Morosini, régnant de nouveau un siècle plus tard<sup>1</sup>, Michele Morosini, élu en 1382, au sortir des angoisses de la cinquième guerre génoise<sup>2</sup>, l'ont mise au rang des dynasties où Venise va régulièrement chercher ses princes. D'elle encore sont issues deux reines : l'une, Costanza Morosini, allant régner sur les Serbes<sup>3</sup>, l'autre, Tommasina Morosini, destinée au trône de Hongrie, femme d'Étienne, fils posthume du roi André II, et mère d'André III, dit le Vénitien, le courageux défenseur de la couronne hongroise contre la maison angevine de Naples, avec lequel s'éteint, en 1301, le dernier rejeton de la dynastie d'Arpad<sup>4</sup>. Une pléiade de titulaires de hautes charges vénitiennes, de prélats, d'hommes de mer, de négociateurs, l'ont honorée et illustrée<sup>5</sup>.

1. Marino Morosini, doge de 1249 à 1252. — Sa sépulture, dans la basilique patronale de Saint-Marc, où elle se voit encore aujourd'hui.

2. Michele Morosini, doge du 10 juin au 15 octobre 1382. — Sa sépulture, dans l'église du couvent des Frères Prêcheurs de San Giovanni e Paolo, où elle se voit encore aujourd'hui.

3. Francesco Nardi, *Tre documenti della famiglia Morosini*. Padoue, 1840, in-8°.

4. Francesco Nardi, *op. cit.* — Vie de Tommasina Morosini, dans *Ritratti e vite di donne illustri*. Venise, 1775, in-4°.

5. Entre autres : Tommaso Morosini, premier patriarche latin de Constantinople, élu après l'établissement de l'empire latin, en 1205. — Ruggiero Morosini, « capitaine général de mer », commandant en chef des forces navales vénitiennes, qui menace Constantinople au fort de la troisième guerre génoise, en 1296. — Niccolò Morosini, évêque de Venise de 1336 à 1367. — Marco Morosini, « capitaine du golfe », commandant de l'escadre vénitienne de l'Adriatique au début de la quatrième guerre génoise, l'un des vainqueurs de Karisto, en 1350. — Niccolò Morosini, l'un des négociateurs qui essayent de sauver Venise, en lui cherchant une médiation, pendant le drame de la cinquième guerre génoise, en 1379. — Niccolò Morosini, évêque de Venise en 1379. — Des

Vers cette époque, ce puissant et glorieux clan paraît partagé en trois branches, distinguées par des brisures héraldiques. Les armes originales de la race semblent avoir été : d'or à la fasce d'azur. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, il se rencontre des Morosini « alla tressa », qui conservent les armes pleines de la famille, d'autres « alla sbarra », qui ont transformé la fasce en bande, d'autres « alla croce rossa », qui sur la bande ont ajouté une croix de gueules entourée d'un cercle d'argent : ces derniers descendent d'Albertino, frère de Tommasina, la reine titulaire de Hongrie, auquel elles ont été concédées, selon la tradition, par son neveu André III, pendant les courtes années où il put occuper effectivement le trône<sup>1</sup>.

C'est dans ce milieu de traditions et d'énergie, auquel il tient de près, que se développe, au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle, la carrière d'Antonio Morosini, auquel ses goûts d'historien, la conscience et la probité de son œuvre assurent une place à part parmi les meilleures et les plus méritantes personnalités de sa race.

Dans l'âge qui suit, avec le grand mouvement qui vient modifier l'orientation de la pensée humaine, la *casa* Morosini, toujours féconde en personnages de marque, voit sur-

évêques, en ce temps, tout autour de Venise : Giacomo Morosini à Torcello, Giovanni Morosini à Cittanova, Alvisè Morosini à Capo d'Istria. — Paolo Morosini, ambassadeur en Hongrie en 1387. — Pietro Morosini, cardinal en 1408, légat pontifical dans le royaume de Naples en 1419.

1. Sur ces divers points, listes de familles indiquées. Freschot, *Nobiltà Veneta*, p. 202-207, 371 ; Marino Sanuto, *Vite de' Duchi*, ap. Muratori, *Rev. ital. script.*, t. XXII, col. 454 ; Bibl. nat. : mss. ital. nos 784, 318, 337, 339 ; coll. Dupuy, n° 919. Cf. Marino Sanuto, *Vite de' Duchi*, loc. cit., col. 578 ; Cicogna, *Inscr. ven.*, t. III, p. 186-187.

gir des écrivains, Barbone, le jurisconsulte<sup>1</sup>, Marco, dont il subsiste des œuvres poétiques<sup>2</sup>, Paolo, l'auteur des Apologies de la République de Venise<sup>3</sup>. Puis paraissent Andrea et Paolo, les deux frères, les classiques historiens de leur patrie, qui déjà s'affaisse et descend la pente de sa gloire<sup>4</sup>. Jusqu'au bout, les Morosini lui font cortège<sup>5</sup>. Sur Venise enfin, au couchant de sa destinée, tombant au rang de cité factice, ne vivant plus que de son passé, de son art et de ses fêtes, un suprême et rayonnant éclat est jeté de loin, comme un adieu viril, par le grand homme de guerre Fran-

1. Barbone Morosini, entré au Grand Conseil en 1432, auteur de plusieurs ouvrages juridiques et philosophiques. (Cicogna, *Inscr. ven.*, t. IV, p. 461-462.)

2. Marco Morosini, vivant vers 1476, auteur de poésies diverses. (Cicogna, *Inscr. ven.*, t. II, p. 270-271.)

3. Paolo Morosini, né en 1406, mort en 1483, auteur de traités apologétiques composés pour la défense de Venise contre les menaces de coalition européenne. (*Memoria storica intorno alla Repubblica di Venezia*. Venise, 1796, in-4°, p. I-LIII. Cf. Bonicelli, *Memoria storica*, Préface, p. 5-7; Giovanni degli Agostini, *Notizie degli scrittori Viniziani*, t. II, p. 187-188.)

4. Andrea Morosini (1557-1618), historiographe officiel de l'État de Venise, auteur de l'*Historia Veneta ab anno 1521 ad annum 1615*. Venise, 1623, in-fol. — Paolo Morosini, son frère (1566-1627), également historiographe officiel de l'État de Venise, auteur de l'*Historia della città e Repubblica di Venetia* [de la fondation de Venise à 1486]. Venise, 1637, in-4°.

5. Silvano Morosini, général de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Jean de Latran (1494-1498). — Gianfrancesco Morosini, cardinal-évêque de Brescia (1588-1590). — Girolamo Morosini, « provéditeur général de mer », chargé de la direction de toute la flotte vénitienne pour l'infructueuse protection de la Canée contre les Turcs (1645). — Tommaso Morosini, « capitaine des galions », commandant d'une division de la flotte vénitienne, héros d'un combat inégal contre toute la flotte turque sur la côte d'Eubée (1647). — Gianfrancesco Morosini, patriarche de Venise (1644-1678).

cesco Morosini, l'héroïque défenseur de Candie contre les Turcs, le conquérant de la Morée un moment arrachée à l'invasion ottomane, le grand doge<sup>1</sup> qui, de son vivant, reçut un surnom romain, vit sa statue s'élever dans le palais ducal de Venise<sup>2</sup> et mérita plus tard, quand sa patrie ne fut plus que souvenir, d'être appelé dans l'histoire « le Dernier des Vénitiens<sup>3</sup> ».

Antonio Morosini, que son œuvre historique met désormais de pair avec les plus marquants d'entre ceux qui ont illustré ce vieux nom, a tout juste, dans ses écrits, laissé soupçonner son identité, sans fournir à peine d'autre indication sur sa personnalité. Sur lui, sur sa condition et sa vie, en fait de renseignements relativement accessibles, on est réduit, à l'heure qu'il est, aux maigres notions qu'on peut dégager de la lecture de certains passages du *Diario*, augmentées de quelques récentes acquisitions de l'érudition vénitienne, qui tiendra sans doute, et sous peu, en utilisant les documents sans nombre qu'elle possède, à se réserver l'honneur d'une étude définitive consacrée à l'un des plus expressifs représentants de sa littérature historique.

1. Francesco Morosini (1618-1694), doge de 1688 à 1694. — Sa sépulture, dans l'église du couvent des Augustins de San Stefano, où elle se voit encore aujourd'hui.

2. Avant même son élection comme doge, dès 1687, dans l'élan d'enthousiasme suscité par la conquête de la Morée, son buste en bronze avait été érigé dans l'une des salles « dell' Armamento » du Conseil des Dix, dans le palais ducal de Venise, avec cette inscription de style antique : « Francisco Mauroceno Peloponnesiaco adhuc viventi. » Statue transportée depuis au Palazzo Morosini et figurant actuellement au *Museo Civico* de Venise. Après sa mort, en 1694, un portique commémoratif lui fut consacré dans la salle « dello Scrutinio » (au palais ducal de Venise), dans laquelle il se voit encore aujourd'hui.

3. Daru, *Histoire de la République de Venise*, t. VIII, p. 92, n. 2.



D'un passage même du *Diario*, passage unique en son genre et d'autant plus précieux, on peut établir qu'Antonio, auteur de l'œuvre en question, encore vivant et écrivant en 1433, était fils de Marco Morosini<sup>1</sup>, ce qui permet de le distinguer des autres personnages contemporains de même nom et prénom<sup>2</sup>. D'autres fragments, tirés de la même source, font voir qu'il avait un frère, ser Giusto Morosini<sup>3</sup>, et une sœur, mariée à ser Francesco Cornaro, gentilhomme d'une branche de la maison Cornaro fixée dans la « contrada » de Santa Fosca<sup>4</sup>, quartier appartenant à l'un des districts, à un « sestier<sup>5</sup> » de la région nord-ouest

1. « E dapuo in lo dito dy x prebito [10 juillet 1433],... noto fazo mi Ant<sup>o</sup> Morexin fo de miser Marcho aver vezudo molte letere... » (*Diario*, 10 juillet 1433, fol. 604 A. Voir Appendice VIII, z. Cf. notice indiquée, ap. Tommaso Gar, catalogue cité, p. 304.)

2. A cette époque, d'autres Antonio Morosini vivaient à Venise. On peut citer Antonio Morosini, fils de Silvestro Morosini, fils de Leonardo, fils de Niccolò. (Communication de M. Vittorio Lazarini.)

3. « Domenega dy xxvii de zener M CCCC XXXI... mio nievo... i qual fo de miser Zusto... » (*Diario*, 27 janvier 1432, fol. 566 A. Voir Appendice VIII, c. Cf. Tommaso Gar, *op. cit.*, p. 305.)

4. « Venere dy de note vignando al sabado da doman dy xiiii del mexe de zener de l'ano de M CCCC XXVIII,... uno mio nievo nobel hom miser Donado Corner fio condam miser Franzescho de la contrada de Sancta Foscha... » (*Diario*, 13, 14 janvier 1430, fol. 515 v. Voir Appendice VIII, A. Cf. Tommaso Gar, *op. cit.*, p. 305.)

5. Dès une époque reculée, que certaines traditions font remonter jusqu'au doge Angelo Partecipazio (811-827), d'autres seulement aux changements apportés à la constitution vénitienne en 1172, à la suite de l'assassinat de Vitale Micheli II, tout le territoire urbain de Venise de part et d'autre du Grand-Canal, artère vitale et voie triomphale de la cité, apparaît divisée en six « sestieri » ou districts. D'un côté de cette grande division naturelle, vers le nord, le « sestier di Castello », tirant son nom du château fort primitif de Venise, élevé dans l'île d'Olivolo, à l'extrémité

de Venise<sup>1</sup>. Ces simples indications vont permettre d'identifier plus précisément cette famille et ses membres, et en particulier l'auteur même du *Diario*.

Marco Morosini, ainsi reconnu pour père d'Antonio, auteur du *Diario*, de ser Giusto et d'une fille mariée à ser Francesco Cornaro, ne paraît autre que le propre frère de

orientale de la ville, la plus voisine de la haute mer, près de l'antique siège épiscopal fondé au VIII<sup>e</sup> siècle et demeuré attaché, jusqu'à la disparition de l'État vénitien, comme évêché, puis comme patriarcat, à la cathédrale historique de San Pietro del Castello. Puis le « sestier di San Marco », au centre, avoisinant la célèbre basilique patronale. Enfin le « sestier di Cannaregio », le plus à l'ouest vers la terre ferme italienne. Sur l'autre rive, vers le sud, le « sestier di Dorsoduro », dont le nom indique l'émergence des îles primitives qui le composaient, à l'extrémité orientale de la ville, qui regarde les îles de San Giorgio Maggiore et de la Giudecca. Puis le « sestier di Rialto », au centre, témoin subsistant de l'ancien groupe des îles « Realtine », archaïque noyau de Venise, circonscription quelquefois désignée sous le nom de San Paolo, « sestier di San Paolo », selon l'appellation usuelle du vocable de l'église, naguère l'une des principales paroisses de Venise, qui en occupe le milieu. Enfin le « sestier di Luprio », le plus occidental vers l'intérieur des lagunes, portant le nom de l'île principale qu'il occupait, circonscription souvent connue, en raison du premier sanctuaire, aujourd'hui disparu, qui s'y éleva, sous la désignation de « sestier di Santa Croce ». — Chacun de ces six « sestieri » était à son tour divisé en « contrade », quartiers correspondant aux paroisses vénitiennes d'alors, dont on s'accorde généralement à fixer le nombre total à 70. (Sur les « sestieri », sur les « contrade », sur leur comparaison avec les paroisses anciennes et modernes de Venise, voir *Venezia e le sue lagune*. Venise, 1847, 2 vol. in-4<sup>o</sup> [état ancien et moderne], t. II, part. II, p. 3-14 ; Romanin, *Stor. di Venezia* [état en 1367], t. III, Pièce just. 5, p. 384-385 ; Francesco Sansovino, *Venezia città nobilissima et singulare descritta in XIII libri, con aggiunta... dall'anno 1580 fino al presente 1663, da d. Giustiniano Martinioni*. Venise, 1663, in-4<sup>o</sup> [état aux dates indiquées], liv. I-VI, p. 1-280.)

1. Sur la « contrada » de Santa Fosca, du « sestier di Cannaregio », voir, ci-après, p. 133, n. 6.

Michele Morosini, élevé à la dignité de doge en 1382, à la suite des désastres de la cinquième guerre génoise, qui avait amené les galères ennemies jusqu'à Chioggia et dans la lagune de Venise. Marco et le doge Michele auraient deux autres frères, Paolo et Albano. Leur père commun serait Marino Morosini<sup>1</sup>. Le doge Michele, comme il est acquis à l'histoire, meurt quelques mois après son élévation au trône<sup>2</sup>. Marco, marié, dont la femme ne peut être désignée que par son prénom de Caterina, et père d'une nombreuse descendance<sup>3</sup>, avait pour résidence la « *contrada* » de Santa Maria Formosa<sup>4</sup>, sur les limites du « *sestier* » de Castello, vers le centre même de Venise<sup>5</sup>. Il exprimait ses dernières volontés en date du 1<sup>er</sup> octobre 1368<sup>6</sup> et était mort dans les premiers mois de l'an 1377<sup>7</sup>.

1. Communication de M. Vittorio Lazzarini. — Une étude antérieure donnerait à Marco Morosini pour père, non Marino, mais Pietro Morosini. « Antonio Morosini q. Marco q. Pietro. » Indication contenue, sans autre référence, dans le Catalogue des manuscrits de Cicogna, publié par Rinaldo Fulin. (*Saggio del catalogo dei codici di Emmanuele A. Cicogna*, dans *Archivio veneto*, t. IV, 1872, p. 348. Sur cette étude, voir ci-après, *Origines et dérivés*, p. 173-174.)

2. Doge du 10 juin au 15 octobre 1382.

3. Testament de Marco Morosini, 1<sup>er</sup> octobre 1368. (*Archivio di Stato* de Venise, Sezione Notarile, notaire Giacomo Gezzo, busta 562.) — Testament de Caterina, veuve de Marco Morosini, 29 mai 1377. (*Ibid.*, notaire Marino, curé de la paroisse de San Gervasio, busta 115.)

4. Testaments indiqués. (*Loc. cit.*)

5. La « *contrada* » de Santa Maria Formosa était une des douze régions généralement comptées du « *sestier di Castello* ». L'église paroissiale qui lui donnait son nom, toujours subsistante, érige sa croix et son dôme sur la place du même nom, presque au centre géométrique de la région de Venise située au nord du Grand-Canal.

6. Testament de Marco Morosini, 1<sup>er</sup> octobre 1368. (*Loc. cit.*)

7. Testament d'Antonio Morosini, 1<sup>er</sup> mars 1377. (Voir, ci-après, p. 116, n. 2.)

De cette union naît Antonio Morosini, le troisième fils à ce qu'il semble, — ayant des frères aînés, Lorenzo et Giorgio, un frère puîné, ce Giusto dont il parle lui-même, — ayant des sœurs, Marina, Lucia Bianca, Chiara, et Anna, mariée à ce Francesco Cornaro, avec lequel il a lui-même relevé sa parenté<sup>1</sup>.

Le 1<sup>er</sup> mars 1377, Antonio Morosini, parvenu à l'âge d'homme, rédigeait et légalisait ses dernières volontés, auxquelles, le 27 mai 1384, il ajoutait quelques codicilles<sup>2</sup>.

Ce curieux document<sup>3</sup>, dressé par le « piovàn<sup>4</sup> » de la paroisse de Santa Maria Formosa, fournit sur la condition et le cadre de vie d'Antonio Morosini et de son entourage quelques notions qui valent d'être relevées.

A cette époque, la famille de Marco Morosini, dont la veuve Caterina survit encore, habite dans la « contrada » de Santa Maria Formosa, au centre de Venise, une « position granda<sup>5</sup> », résidence<sup>6</sup> qui semble appartenir par par-

1. Communication de M. Vittorio Lazzarini. — Testaments indiqués. (*Loc. cit.*)

2. « Testamento de mie Antuonio Morexini condam miser Marcho de la chontrada de Sancta Maria Formoxa de Veniexia », 1<sup>er</sup> mars 1377, avec codicille du 27 mai 1384. (*Arch. di Stato de Venise*, Sez. Not., notaire Giacomo Gezzo, busta 562.) — Le texte intégral de cet intéressant document, obligeamment indiqué, ainsi que l'analyse des autres testaments ici mentionnés, par M. Vittorio Lazzarini, est donné ci-après, Appendice IX.

3. Pour les renseignements qui suivent, voir, sauf indication contraire, le texte du testament d'Antonio Morosini.

4. Sur les « piovani », Galliccioli, *Delle memorie venete antiche*. Venise, 1795, 8 vol. in-8° : liv. II, ch. v, § 3-5, t. III, p. 120-148, et ch. xi, § 6, t. IV, p. 242-351.

5. « ... La nostra position granda mesa in Sancta Maria Formoxa... » — Testament d'Antonio Morosini. (*Loc. cit.*)

6. La résidence historique bien connue, désignée sous le nom de Palazzo Morosini, qui s'élève sur le « campo » du même nom,

ties égales à chacun de ses fils ou à leurs représentants. Du moins Antonio, par ses dernières volontés, lègue-t-il à sa mère, avec les actes et titres s'y référant, sa part de propriété de cette habitation. Caterina possède une esclave<sup>1</sup>, objet de legs, qui porte le nom de sa maîtresse, indice vraisemblable de baptême domestique conféré à quelque orientale. Un autre esclave, Domenico, appartient en propre à Antonio, qui s'occupe avec sollicitude d'assurer son sort et sa liberté finale<sup>2</sup>. Une servante de condition libre, -objet de

dans le voisinage du Grand-Canal, à l'extrémité sud du « sestiere » de Saint-Marc, ne présente aucun rapport avec l'habitation dont il est ici question. Le Palazzo Morosini, dont les parties les plus anciennes actuellement subsistantes ne semblent pas antérieures à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, considérablement augmenté au xvii<sup>e</sup> siècle, lors de sa jonction à l'édifice voisin du Palazzo Priuli, enfin remanié à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, appartient à l'ascendance et à la postérité du grand doge Francesco Morosini, mort en 1694. Sa dernière héritière directe fut Elisabetta Morosini, mariée au comte Anton von Gatterburg, décédée en 1836, laissant pour fille unique la comtesse Loredana von Gatterburg-Morosini, décédée sans alliance en 1884, après une longue vie consacrée au culte des souvenirs dont elle maintenait la tradition. Le Palazzo Morosini actuel, transformé et modifié comme appropriation, a perdu son caractère historique. Ses archives et ses collections, dispersées, figurent actuellement, en majeure partie, dans les grands dépôts publics de Venise.

1. L'esclavage, alimenté en grande partie par le marché génois de Caffa et le marché vénitien de la Tana, et sur lequel maint passage du *Diario*, détaillant le fret de retour de navires revenant d'Orient, fournit de curieux renseignements, florissait à Venise de tout temps et s'y maintint jusqu'à une époque relativement récente. « Teste », des têtes [d'esclave], tel est l'euphémisme généralement employé au cours de la rédaction du *Diario* pour désigner ce genre de fructueuse cargaison. (Voir Heyd, *Gesch. des Levantehandels*, éd. française Furcy Raynaud, t. II, p. 555-563.)

2. Les legs et les conditions d'affranchissement qui ressortent de ce testament concernant ces deux esclaves font voir quel tem-

legs, est affectée au service général. Dans la maison vivent une « dona Caterina Moro », également objet de legs, puis la veuve d'un certain « maistro Piero Scholer ».

Personnellement, Antonio Morosini possède un avoir évalué à quinze cents ducats d'or, sans compter son quart de propriété de l'habitation commune. Ses meubles et objets à son usage personnel peuvent, à son estime, représenter deux cents ducats d'or, comprenant des pièces de mobilier, des vêtements, étoffes, tentures, de l'argenterie, des porcelaines, des armes et des livres. De ses dispositions dernières, on peut déduire qu'il appartenait au tiers ordre de Saint-Dominique, gravitant à Venise autour du couvent de San Giovanni e Paolo<sup>1</sup>, et aussi à la confrérie des Pénitents de Santa Maria della Misericordia<sup>2</sup>. D'autres dispositions font voir qu'il devait professer une dévotion particulière à saint Grégoire<sup>3</sup> et

pérament les mœurs apportaient à cette vivace et indéracinable institution.

1. « Laso al chovento di Frary Predichadory de San Zan e Polo e per l'abito de San Domenego in lo qual voio eser vestido ducati quaranta d'oro. » (Testament d'Antonio Morosini, *loc. cit.*) — San Giovanni e Paolo (San Zan e Polo, selon le dialecte vénitien, San Zanipolo, selon la désignation familière courante), église conventuelle des Frères Prêcheurs, dans le voisinage de la « contrada » de Santa Maria Formosa, le plus vaste édifice religieux de Venise après Saint-Marc.

2. « Laso a la schuola di Batudy de Sancta Maria de la Mixirichordia, de la qual io sum, ducati quaranta d'oro, e con l'abito voio eser portado. » (Testament d'Antonio Morosini, *loc. cit.*) — Santa Maria della Misericordia, église affectée à la confrérie du même nom, l'une des six grandes confréries, des six « scuole grandi » de Venise, plus éloignée de la « contrada » de Santa Maria Formosa, toujours subsistante à la lisière septentrionale de Venise.

3. « Laso a frar Marim, de l'ordene de San Zan e Polo, ducati ciuque d'oro... e che per amor de Dio el diga tute le mese de san Griguol per mi... » (Testament d'Antonio Morosini, *loc. cit.*)

faire partie de diverses associations de bienfaisance<sup>1</sup>. Sur les 1,500 ducats de sa fortune personnelle, son testament, les droits ecclésiastiques prélevés, en répartit 570 entre diverses fondations pieuses, legs à cinq couvents d'hommes, à quatre couvents de femmes, à divers religieux nommément désignés, dotations de filles pauvres, secours à des veuves, libération de prisonniers, aumônes aux pauvres de la paroisse de Santa Maria Formosa ou à ceux des quartiers les plus déshérités de Venise et des îles environnantes, la Giudecca, Murano, Mazzorbo, Torcello. Le reste de son avoir, soit 930 ducats, est ainsi partagé : à sa mère, à chacun de ses deux frères survivants, Giorgio et Giusto, à chacune de ses quatre sœurs, cent ducats chacun ; à ses neveux et nièces, au nombre de six, quarante ducats environ chacun ; à différents familiers de la maison ou personnages de service, divers legs. Ainsi se répartit sa fortune<sup>2</sup>.

Telles sont les indications qu'on peut grouper sur l'entourage et la personne d'Antonio Morosini vers la fin du *xiv*<sup>e</sup> siècle. Cette restitution du cadre de vie d'une famille vénitienne, nombreuse et unie par les liens les plus intimes, vivant en sorte de communauté affectueuse, ne laisse pas de présenter, malgré ses lacunes, une sorte d'intérêt attachant qui s'impose et qui fixe l'attention.

Ainsi parvenu à l'âge d'homme et disposant de lui-même, il semble avéré qu'Antonio Morosini entre au Grand

1. « Laso a la scuola de le donzele vergene de Sancta Agniexe, de la qual io sum, ducati vinti d'oro... » (Testament d'Antonio Morosini, *loc. cit.*) — Sant' Agnese, ancienne église paroissiale du district de Dorsoduro, toujours subsistante vers la lisière méridionale de Venise.

2. Renseignements tirés du texte du testament d'Antonio Morosini.

Conseil de l'État de Venise en 1388, le 4 décembre<sup>1</sup>, jour de la Sainte-Barbe, d'une façon qui fait supposer qu'il compterait alors entre vingt et vingt-cinq ans. Marié à Sofia de' Garzoni, fille de ser Bandino de' Garzoni<sup>2</sup>, on le trouve, vers cette époque, définitivement lancé dans la vie telle que pouvait la mener un noble vénitien de son âge, de sa classe et de ses aptitudes<sup>3</sup>.

Les éléments de connaissance actuellement divulgués ne permettent guère d'inscrire dans l'histoire de sa vie qu'un seul fait, mais d'une capitale importance en ce qui concerne son rôle d'historien. En 1418, un arrêt du Conseil des Dix enjoit à Antonio Morosini de remettre aux redoutables « Capi dei Dieci », aux trois chefs des Dix chargés de la direction de ce sinistre et légendaire tribunal, deux chroniques composées par lui, réputées contenir certains passages dangereux pour la sûreté de l'État. Peu après, l'examen de cette inquiète et soupçonneuse censure ayant justifié ces appréciations, un autre arrêt ordonnait la destruction de ces ouvrages<sup>4</sup>.

1. Indication contenue, sans autre référence, dans le Catalogue des manuscrits de Cicogna, publié par Rinaldo Fulin. (*Saggio del catal. dei cod. di Emmanuele A. Cicogna*, dans *Arch. ven.*, t. IV, 1872, p. 348. Sur cette étude, voir ci-après, *Origines et dérivés*, p. 173-174.)

2. Testament de Sofia, fille de ser Bandino de' Garzoni, épouse d'Antonio Morosini, fils de ser Marco, de la « contrada » de Santa Maria Formosa. (*Arch. di Stato* de Venise, Sez. Not., notaire Antonio Bordo.)

3. Voir ce qui suit.

4. *Arch. di Stato* de Venise, Cons. dei X, Misti, reg. 9, fol. 184, et rubrique du fol. 187, lequel est en déficit. Cette importante indication est tirée de la récente et lumineuse étude de M. Vittorio Lazzarini sur la critique des sources de l'histoire de la conjuration du doge Marino Faliero (1354-1355). (Marino Faliero, *la Congiura*, dans *Nuovo Arch. ven.*, t. XIII, 1897, p. 5-107 et 277-374. Sur le point en question, voir le chapitre *Fonti*, p. 12-13.)



Faut-il croire que l'écrivain, qui se trouvait l'objet de cette rigoureuse mesure, trop heureux encore d'échapper ainsi à toute autre répression personnelle, avait soigneusement conservé quelque copie secrète de ces précieux documents? Faut-il alors supposer que l'auteur, à l'aide de cette copie, aurait restitué dans son état primitif l'œuvre telle qu'elle se présente aujourd'hui? Faut-il au contraire admettre que cette destruction représente la cause occulte des incohérences et des défauts de liaison qu'on a pu constater dans la dernière section de la *Chronique* rédigée, telle qu'elle se comporte actuellement, entre 1388 et 1404? Faut-il alors supposer que cette partie, si singulièrement composée, représente l'équivalent d'un *Diario* remontant plus haut que 1404, dont la restitution intégrale, à tant d'années de distance, serait devenue impossible? Ce sont hypothèses qui ne peuvent être encore sérieusement discutées, mais qui donneront peut-être lieu, quelque jour, à une curieuse solution<sup>1</sup>.

Toujours est-il que le manuscrit original de l'œuvre, tel qu'il se présente aujourd'hui, offre une longue partie visiblement transcrite d'un seul jet, ainsi qu'il a été établi, courant du début de l'ouvrage jusqu'en l'an 1413-1414, jusqu'en un terme qui coïncide avec une démarcation historique nettement marquée, à savoir la fin du principat du doge Michele Steno<sup>2</sup>.

Particularité qui concorderait assez avec l'hypothèse d'une destruction première de l'œuvre primitive, réparée et restaurée depuis, plus ou moins complètement, à l'aide d'une copie dissimulée et heureusement préservée.

En tout cas, quelque parti qu'il ait pu adopter pour rem-

1. Voir, ci-dessus, l'*OEuvre*.

2. Voir, ci-dessus, le *Manuscrit*.

placer ou recommencer l'ouvrage ainsi détruit en 1418, les décisions du tribunal secret, opprobre de l'oligarchie vénitienne, ne semblent guère avoir intimidé Antonio Morosini, puisque son *Diario* se continue sans interruption depuis, au jour le jour, de longues années durant, tracé de sa main même sur le papier, comme le prouve tel passage caractéristique, mettant, comme il a été établi, le fait hors de cause<sup>1</sup>.

De la lecture minutieuse du *Diario*, on peut glaner encore quelques menus événements personnels. Le 13-14 janvier 1430, il se met en scène, se désignant simplement lui-même, en parlant de son petit-neveu, fils de Donato Corner, à propos d'un sinistre éprouvé par un navire ayant naguère appartenu à celui-ci<sup>2</sup>. Il fait savoir, entre le 26 avril et le 2 juin 1430, qu'il prend lui-même connaissance, avec la tristesse que l'événement comporte, du récit du sac de Salonique par les Turcs<sup>3</sup>, événement qui paraît être survenu le mercredi 29 mars précédent<sup>4</sup>. Le 27 janvier 1432, il se désigne encore simplement, en parlant de ses neveux Benedetto et Lorenzo Morosini, fils de son frère Giusto, à propos des nouvelles d'Orient données par le second au premier<sup>5</sup>. Il fait savoir que, le 2 juillet 1433, jour de la Visitation, se rendant en visite pieuse au lieu saint de « Sant' Elisabeta in Montarea<sup>6</sup> », se trouvant dans le voisinage de l'Arsenal, près

1. Voir, ci-dessus, le *Manuscrit*, l'*Oeuvre*. Cf. le passage cité au début de ce présent chapitre, p. 103, au cours de l'année 1430 : « E io Ant<sup>o</sup> M<sup>o</sup> o vezudo e scrivo de mia man cusy sia la veritate. » (*Diario*, entre 26 avril et 2 juin 1430, fol. 520 B. Voir Appendice VIII, B.)

2. *Diario*, 13-14 janvier 1430, fol. 515 B. Voir Appendice VIII, A.

3. *Diario*, entre 26 avril et 2 juin 1430, fol. 520 B. Voir Appendice VIII, B.

4. Sur cet événement, voir Appendice VIII, B.

5. *Diario*, 27 janvier 1432, fol. 566 A. Voir Appendice VIII, C.

6. Lieu et sanctuaire qui n'ont pu être identifiés.

de l'église de Santa Maria della Celestia<sup>1</sup>, et réfugié dans l'église de Santa Trinità<sup>2</sup>, le matin, avant neuf heures, il assista à un terrible orage au cours duquel la foudre incendia plusieurs monuments de Venise<sup>3</sup>. Le 10 juillet suivant, il dit avoir eu en mains des dépêches de négociants vénitiens provenant de la côte d'Illyrie, de Pola, concernant les convois, « voyages de marchandises » d'Égypte et de Syrie, dont la cargaison s'élevait cette année à la somme énorme d'un million de ducats d'or<sup>4</sup>.

Toutes ces mentions, où peut se reconnaître et s'avouer la personnalité de l'auteur, datent, comme on s'en rend compte, d'époques postérieures à l'an 1430. Le fait doit-il s'interpréter en ce sens que, vers cette date seulement, l'arrêt rendu douze ans plus tôt, en 1418, contre les œuvres de Morosini, avait vu s'atténuer son caractère menaçant ou s'était trouvé annulé par quelque autorisation tacite ou officieuse? Doit-on supposer que, jusque-là, Antonio Morosini avait craint de se mettre en scène et de se proclamer lui-même auteur d'écrits susceptibles de soupçon et capables d'entraîner dans les plus graves dangers l'écrivain responsable? En tout cas, le fait de l'apparition tardive de ces sortes de mentions doit être constaté comme évident, avec ces déduc-

1. Santa Maria della Celestia (la Celestia, la Celestria, selon la désignation familière courante), — Sainte-Marie-de-l'Assomption, — église d'un couvent de Bénédictines située vers l'angle de l'Arsenal, à la lisière nord de Venise, où son haut clocher dominait le bord de la lagune, — bâtiments actuellement englobés dans les constructions de l'Arsenal, où le nom d'une place en conserve encore le nom.

2. Santa Trinità, ancienne église paroissiale du « sestier di Castello », le long de l'Arsenal, aujourd'hui disparue.

3. *Diario*, 2 juillet 1433, fol. 603 A. Voir Appendice VIII, D.

4. *Diario*, 10 juillet 1433, fol. 604 A. Voir Appendice VIII, E.

tions possibles, que cette présente étude peut seulement suggérer sans essayer de les approfondir<sup>1</sup>.

Ces détails personnels à part, l'étude de l'œuvre prise en elle-même, l'examen des caractères et des tendances qui s'y révèlent pourraient peut-être permettre d'ajouter à ces courts renseignements quelques notions vraisemblables sur la carrière de l'écrivain.

L'histoire et la tradition vénitiennes n'ont conservé aucune trace de hautes charges quelconques remplies par Antonio Morosini. Ni dans la diplomatie, ni dans les rouages multiples de l'administration intérieure, il ne paraît avoir été revêtu de fonctions propres à mettre sa personnalité en relief.

Pieux et menant une vie pénétrée d'habitudes religieuses, le fait est suffisamment prouvé par les dispositions de son testament, où se traduit un sentiment si vif et si minutieux de ses destinées futures, et où se révèle son agrégation au tiers ordre de Saint-Dominique. De nombreux passages du *Diario*, citations de livres saints, appréciations empreintes d'une piété formelle, viennent corroborer cette impression<sup>2</sup>. Mélange singulier d'esprit de lucre et de dévotion, le retour périodique de certaines formules du *Diario*, appelant les bénédictions divines sur les trafics du négoce vénitien, sont en ce sens des plus caractéristiques à relever<sup>3</sup>. Mais le sup-

1. Date de la première mention de ce genre ayant pu être relevée : 14 janvier 1430. — Date de la dernière : 10 juillet 1433.

2. Entre autres : Discours du doge Michele Steno aux députés de la cité de Vérone, 3 juillet 1405. (*Diario*, fol. 178 A.) — Discours d'un des députés de la cité de Padoue au doge Michele Steno, 3 décembre 1405. (*Diario*, fol. 191 B.) — Discours d'un des députés de la cité de Zara au doge Michele Steno, août 1409. (*Diario*, fol. 216 B.) — Réponse du doge, même date. (*Diario*, *ibid.*)

3. Consulter, sous ce rapport, les extraits compris dans cette

poser homme d'église et engagé dans la carrière ecclésiastique est une hypothèse à repousser foncièrement.

Homme de guerre, Antonio Morosini ne l'est pas davantage. Parmi les citoyens de Venise, du reste, il n'en surgissait pas. Pour le métier des armes, objet secret de sa peur et de son envie, l'État vénitien possédait ses entrepreneurs militaires, qui fournissaient le commandement et les hommes, avec la victoire quelquefois, par surcroît, si l'affaire valait de vaincre. Dans le cours du xv<sup>e</sup> siècle, étrangers à la République sont tous les « capitaines généraux », qui recrutent à leur compte mercenaires et chefs de compagnie, hommes de « condotta » et « condottieri », qui fondent la puissance de Venise sur le continent italien : Galeazzo de Mantoue, contre la maison de Carrare, en 1404 et 1405, Taddeo dal Verme, Carlo Malatesta, Filippo Arcelli, employés successivement en Frioul contre Sigismond, en 1411-1413 et en 1419-1420, le tout-puissant Carmagnola contre Milan, de 1426 à 1432, puis, après lui, contre Milan toujours, jusqu'à la pacification de l'Italie en 1454, Francesco Gonzaga, Erasmo Gattamelata, Francesco Sforza, leur futur maître à tous, Micheletto Attendolo, Gentile da Leonessa, Giacomo Piccinino, en évoquant seulement, pour les ans qui suivent, la symbolique figure de Bartolommeo Colleoni, dont la grandiose effigie, toujours debout à Venise, représente avec un si menaçant et si hautain relief le plus caractéristique reflet d'un pays et d'un temps. Depuis le début du siècle, depuis l'évolution militaire accentuée par le choc de Casalecchio, par le désastre de Florence et de ses

édition, relatifs à l'armement et aux incidents de route des convois annuels de Venise à destination de Flandre et d'Angleterre, du début du *Diario*, en 1404, jusqu'à sa dernière année conservée, en 1433.

mercenaires étrangers devant les bandes italiennes de Giangaleazzo Visconti, depuis la fin du règne des Grandes Compagnies d'au delà des monts<sup>1</sup>, gasconnes<sup>2</sup>, anglaises<sup>3</sup>, allemandes<sup>4</sup> ou bretonnes<sup>5</sup>, seules maîtresses jusqu'alors des déchirements de l'Italie, remplacées depuis par la génération nationale des élèves et des successeurs du grand Alberico da Barbiano<sup>6</sup>, Italiens exclusivement sont les chefs de troupe, les « condottieri », qui font besogne d'armes sur le sol de la Péninsule, Italiens aussi, pour la plupart, les gens du métier, les hommes de la « condotta », qu'ils embauchent pour chaque campagne à mener, entreprise de guerre dirigée comme une entreprise d'affaires. Mais, dans ces armées commerciales que suscite, rassemble et soudoie l'or de Venise, il ne se rencontre pas de Vénitiens.

C'est la mer qui les veut, créatrice de Venise, sa raison d'être et sa fin, c'est la mer qui les appelle et les absorbe, qui garde ceux d'entre eux en quête de bruit d'armes ou de fortune, d'honneurs ou de dangers.

1. Ercole Ricotti, *Storia delle compagnie di ventura in Italia*. Turin, 1845, 4 vol. in-8°.

2. Durrieu, *les Gascons en Italie* : part. II, *la Mort du comte Jean III d'Armagnac* ; part. III, *Bernardon de la Salle* ; part. IV, *Bernardon de Serres*.

3. G. Temple-Leader et G. Marcotti, *Giovanni Acuto (sir John Hawkwood)*, *Storia d'un condottiere*. Florence, 1889, 1 vol. in-8°.

4. Jul. Waschow, *Herzog Otto von Braunschweig, Fürst von Tarent*. Breslau, 1874, in-8°.

5. Léon Mirot, *Silvestre Budes et les Bretons en Italie*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. LVIII, 1897, p. 579-614 ; t. LIX, 1898, p. 262-303.

6. Sur cette transformation de la guerre en Italie, voir l'étude consacrée par M. Durrieu à Bernardon de Serres, le dernier étranger investi de la charge de « capitaine général » de la République florentine, vaincu à Casalecchio, le 26 juin 1402, par la pléiade des grands « conduiseurs » italiens. (Durrieu, *les Gascons en Italie*, part. IV, *Bernardon de Serres*, p. 213.)

En parcourant l'œuvre d'Antonio Morosini, soit la *Chronique* composée, soit le *Diario*, on est immédiatement frappé d'un fait, la fréquence et l'importance des mentions qu'il consacre aux événements maritimes, faits de commerce, incidents de navigation, événements de course et de guerre.

Dans la *Chronique* composée, à mesure qu'elle progresse vers une époque contemporaine du rédacteur, jusqu'à son point d'arrêt en 1404, cette disposition est déjà visible. Les événements des deux guerres génoises, dites de Caffa et de Chioggia, où se dispute, de 1350 à 1355, la domination de la mer Noire, puis, de 1378 à 1381, l'existence même de Venise, sont l'objet de développements particuliers<sup>1</sup>. Quant au récit de la campagne de 1403 dans les mers du Levant, où l'escadre de Gênes française, sous le commandement de Boucicaut, se trouve jouer un rôle si menaçant pour les intérêts vénitiens, épisode qui représente un des premiers fragments de cette édition, la lecture du texte qui lui est consacré pourra aisément faire apprécier son extension et sa valeur historique<sup>2</sup>.

Dès que s'ouvre le *Diario*, dès qu'Antonio Morosini, depuis le cours de l'an 1404, aborde la notation continue des événements, cette préoccupation s'accroît de plus en plus.

Les grandes luttes navales avec Gênes sont terminées, depuis que Venise, par la paix de Turin en 1381, a sauvé son existence des désastres de la guerre de Chioggia. A part les hostilités maritimes de 1416 contre la puissance ottomane, à part quelques opérations dirigées contre les possessions génoises d'Orient, pendant les diverses reprises des guerres

1. Ci-dessus, *l'Œuvre*.

2. Extraits publiés, t. I, p. 24-177.

milanaises ouvertes depuis 1426, en raison de la sujétion de Gênes à Milan, le *Diario* n'a guère à enregistrer de campagnes de mer régulières et classiques. Depuis le choc de Modon, épisode le plus saillant de la campagne de 1403, la bataille navale de Gallipoli, gagnée sur la flotte ottomane en 1416, représente la seule action en règle qu'il ait à relater au compte de Venise<sup>1</sup>.

Mais, si l'âge héroïque des grands chocs maritimes semble passé, l'activité commerciale de Venise subsiste tout entière, et l'étude du *Diario* vient de permettre, dans le chapitre qui précède, d'établir l'attention singulière avec laquelle Antonio Morosini en a noté les développements quotidiens. En essayant d'analyser les caractères les plus essentiels du *Diario*, on reconnaît à chaque pas toute l'exactitude, toute la régularité avec laquelle l'auteur note les moindres détails du fonctionnement du commerce maritime de Venise, soit des convois officiels, soit des armements privés, le soin qu'il met à suivre chaque traversée, ses risques et ses dangers, à enregistrer les nouvelles qui en parviennent à Venise par toutes les voies, et surtout l'émotion qu'il trahit à relater les faits de course, attaques de corsaires de Biscaye ou de Catalogne, Barbaresques ou Génois, intarissables récits de surprises, de chasses au large, de combats et d'abordages, jusqu'à présenter ainsi, sans s'en douter, les éléments d'un des plus curieux chapitres d'histoire maritime, commerciale, guerrière et aventureuse<sup>2</sup>. A la lecture de ces mentions répétées, si fréquentes et si complaisamment retracées, on sent tout l'intérêt qu'ont pour l'auteur les événements de cet ordre, qu'une certaine conception de l'histoire pourrait

1. *Diario*, ad diem 30 juin 1416, fol. 315 A à 319 A. Cf., ci-dessus, l'*Œuvre*, p. 74, n. 1.

2. Extraits publiés, 1404-1433, t. I à III, *passim*.



considérer comme accessoires, mais qui trahissent au fond la vie même et les préoccupations les plus intimes d'une nation, et qui, ainsi qu'on le perçoit promptement de la façon la plus nette, prennent pour le rédacteur du *Diario* une importance toute spéciale et quasi personnelle.

De cette observation primordiale, que la lecture du *Diario* provoque avec une indéniable intensité, il est assez vraisemblable de déduire qu'Antonio Morosini devait vivre au milieu des occupations du commerce maritime, auquel s'adonnaient alors tant de Vénitiens de toutes les classes. L'existence prouvée d'une grande maison de banque et de commerce, florissante à Venise, vers cette même époque, sous la direction de deux personnages, Albano et Marco Morosini, qu'il faut reconnaître pour ses neveux, fils de son frère Giorgio, établissement où il pouvait lui-même compter quelque part d'association, ne peut que fortifier la supposition ici émise.

Des documents contemporains ont en effet conservé trace de cette entreprise. Dans les dernières années du xiv<sup>e</sup> siècle, ces deux Morosini, se maintenant dans l'esprit et la tradition de tant de leurs compatriotes, sont à la tête d'une des plus puissantes maisons de commerce et de finance vénitiennes. Ils achètent et vendent à leur compte, font la commission, le change et la banque, possèdent une succursale florissante à Alep, entretiennent des flottes, des agents, tout un personnel sédentaire, voyageant et naviguant, couvrent l'Orient de leurs comptoirs et lancent leurs navires marchands sur toutes les mers<sup>1</sup>.

1. Cette restitution peut se retracer d'après un registre des archives commerciales d'une maison similaire, dirigée par des personnages appartenant à la « casa » Cornaro, registre heureusement conservé. (Coll. Cicogna, ms. 1232, au *Museo Civico* de Venise,

Une grande maison commerciale italienne, à cette époque, ayant des intérêts sur toute la surface trafiquante du globe, informée, par nécessité professionnelle, de tous les événements extérieurs survenant entre l'Angleterre et la Tartarie, se trouvait représenter un point d'aboutissement naturel de toutes les nouvelles, de tous les échos et de tous les bruits, officiels ou privés, réels ou fantaisistes, courant les capitales, les milieux de négoce, les ports et les foules. Ainsi s'explique aisément l'abondance et la précision des renseignements notés par Antonio Morosini, qui recueille, note et rédige, à mesure qu'elle parvient à Venise, toute nouvelle importante survenant de tout point de l'Europe ou de l'Orient.

ms. analysé par Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 341-342.) — Ces prénoms d'Albano et de Marco se trouvent portés, deux générations plus tôt, par Marco, père d'Antonio Morosini, et par Albano, l'un de ses oncles. (Communication de M. Vittorio Lazzarini. Voir ci-dessus, p. 115.) Ce Marco Morosini était mort avant 1377. (Testament d'Antonio Morosini, son fils, 1<sup>er</sup> mars 1377, *loc. cit.* Testament de Caterina, sa veuve, 29 mai 1377, *loc. cit.*) On rencontre ensuite ces mêmes prénoms, deux générations plus tard, portés par deux des fils de Giorgio, frère d'Antonio Morosini. (Testament d'Antonio Morosini, *loc. cit.* Voir même note, ci-dessous.) — Le manuscrit cité ici spécifie à Albano et à Marco Morosini, patrons de la maison de commerce en question, un oncle du nom de Giusto, intéressé dans les affaires de la maison. (Voir Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 341-342.) Il permet ainsi de les identifier avec les fils de Giorgio, frère, comme il a été établi, de Giusto et d'Antonio Morosini. (Testament de Marco Morosini, 1<sup>er</sup> octobre 1368, *loc. cit.* Testament d'Antonio Morosini, 1<sup>er</sup> mars 1377, *loc. cit.* Voir, ci-dessus, p. 116.) Giorgio et Giusto semblent respectivement les frères aîné et puîné d'Antonio. (Communication de M. Vittorio Lazzarini. Cf. Testaments indiqués, *loc. cit.* Voir, ci-dessus, p. 116.) En 1377, Albano et Marco n'avaient pas encore dix-huit ans et avaient tous deux un frère aîné, Pietro, qui, lui-même, n'avait pas encore atteint cet âge. (Testament d'Antonio Morosini, 1<sup>er</sup> mars 1377, *loc. cit.*)

Destiné à ces grands managements d'entreprise, un Vénitien de marque était nécessairement appelé à passer une partie de sa jeunesse à la mer ou dans quelque comptoir établi à l'étranger. Cette règle presque générale, appuyée par la lecture du *Diario*, rendrait difficile à admettre qu'Antonio Morosini ne se fût pas, à une époque quelconque de sa vie, conformé tout naturellement à cette tradition rigoureuse. La connaissance très approfondie des termes de la technique maritime, si nettement reconnaissable en maint passage du *Diario*, son expérience visible des manœuvres de route, de la vie de mer et de son imprévu, sa tranquille acceptation des événements amenés par le jeu de forces naturelles supérieures à l'intelligence et à la volonté humaines, tendraient visiblement à prouver qu'il avait, lui aussi, en son temps, pratiqué pour son compte la mer et sa fortune, avec ses hasards, ses périls et ses jouissances, ses coups de chance et l'attrait poignant de ses dangers.

Le fait reconnaissable, établi par l'examen de l'œuvre, à savoir que le *Diario*, à partir du courant de l'an 1404, tient régulièrement note de tous les événements survenant quotidiennement à Venise, ainsi que des nouvelles y parvenant, pourrait porter à supposer qu'Antonio Morosini, au moins depuis cette date, ayant achevé ses pérégrinations lointaines, a constamment habité Venise, où les mesures dont ses écrits furent l'objet en 1418 indiquent certainement sa présence à cette dernière date.

Telles sont, semble-t-il, les notions que peut suggérer la tendance générale de l'œuvre d'Antonio Morosini sur sa personne et sur son cadre de vie.

De sa femme, Sofia de' Garzoni, fille de ser Bandino de' Garzoni, il ne semble pas avoir laissé de postérité<sup>1</sup>. Vers

1. Cf. les passages suivants : « Item voio che piauquando a Dio

ses dernières années, on le voit, d'après certains passages du *Diario*, s'intéresser avec sollicitude à ses neveux. Sur ses frères et sœurs et leur descendance, quelques passages du *Diario* et quelques éléments d'autre origine, tous concordant exactement, permettent de fixer quelques renseignements. D'aucun autre des très nombreux Morosini qu'il mentionne au cours du *Diario*, il ne parle comme lui tenant, par les liens du sang, à un degré quelconque.

L'aîné des frères, Lorenzo, était mort au moment où testait leur père commun, Marco, à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1368, laissant un fils, Andriolo, nommé dans le testament d'Antonio en 1377<sup>1</sup>. Giorgio, son ami, et Giusto, son cadet, laissent chacun des fils. Piero, Albano et Marco, fils de Giorgio, sont nommés dans le testament de leur oncle Antonio<sup>2</sup> : Albano et Marco Morosini sont les chefs de la maison de commerce vénitienne dont l'existence et le fonctionnement viennent d'être suffisamment retracés<sup>3</sup>. Benedetto et Lorenzo, fils de Giusto<sup>4</sup>, sont cités à diverses reprises par leur oncle Antonio au cours du *Diario*. A la fin de 1431 et au commencement de 1432, Benedetto résidait à Venise; Lorenzo commandait un navire de guerre, galère ou galiote, récemment armé dans la possession vénitienne de Coron, sur la côte de Morée, et faisant partie de l'escadre que la République employait, au cours de la troisième guerre milanaise,

io avese fioly... » — « ... E se fioly io avese... » (Testament d'Antonio Morosini, 1<sup>er</sup> mars 1377; Codicille, 27 mai 1384, *loc. cit.*)

1. Testament de Marco Morosini, 1<sup>er</sup> octobre 1368. (*Loc. cit.*) — Testament d'Antonio Morosini, 1<sup>er</sup> mars 1377. (*Loc. cit.*)

2. Testament d'Antonio Morosini, 1<sup>er</sup> mars 1377. (*Loc. cit.*)

3. Voir, ci-dessus, p. 129-130.

4. Testament de Giusto Morosini, 12 août 1401. (*Arch. di Stato* de Venise, Sez. Not., notaire Marco de Rafanelli, protocollo, fol. 125.) En concordance avec le *Diario*, passage cité dans la note suivante.

à l'attaque de Chio, possession de Gênes, alliée de Milan. Le 27 janvier, le 13 et le 18 février 1432, leur oncle les nomme l'un et l'autre, en résumant les nouvelles de Lorenzo, qui, à cette date, arrivent d'Orient à son frère Benedetto<sup>1</sup>.

Des sœurs, l'une, Marina, était dès 1368 religieuse à San Lorenzo<sup>2</sup>, en un couvent de Bénédictines de Venise<sup>3</sup>. Deux autres, Lucia Bianca et Chiara, cette dernière morte avant 1384, épousent deux Morosini d'autres branches, Benedetto, appartenant aussi à la « contrada » de Santa Maria Formosa, mort avant 1377, et Roberto<sup>4</sup>. Enfin, la dernière, Anna, épouse en 1377 ou 1378 Francesco Cornaro<sup>5</sup>, des Cornaro de la « contrada » de Santa Fosca, au « sestier di Cannaregio<sup>6</sup> ». De cette dernière union est né Donato Cornaro, dont on trouve en 1430 un fils adonné au commerce,

1. *Diario*, 27 janvier, 13 février, 18 février 1432, fol. 566 A, 567 A, 567 B, 568 A. La relation de parenté n'est indiquée que dans le premier passage. Voir Appendice VIII, c. Sur cette attaque de Chio : Giovanni Stella, *Cont. Annales Genuenses*, ap. Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XVII, col. 1307-1308. Cf. *Diario*, 23, 27 janvier, 13, 18, 19 février 1432, fol. 565 A à 568 B.

2. Testament de Marco Morosini, 1<sup>er</sup> octobre 1308. (*Loc. cit.*)

3. San Lorenzo, couvent de Bénédictines, église conventuelle toujours subsistante dans le « sestier di Castello », entre l' Arsenal et Santa Maria Formosa.

4. Testament d'Antonio Morosini, 1<sup>er</sup> mars 1377; Codicille, 27 mai 1384. (*Loc. cit.*) — Testament de « Lucia dicta Blanca » Morosini, veuve de Benedetto Morosini, 20 juillet 1378. (*Arch. di Stato de Venise*, Sez. Not., notaire Antonio Negro, busta 555.)

5. Testaments indiqués. (*Loc. cit.*) — En concordance avec le *Diario*, passage cité ci-dessous, p. 134, n. 1.

6. La « contrada » de Santa Fosca était une des douze régions généralement comptées du « sestier di Cannaregio ». L'ancienne église paroissiale qui lui donnait son nom, toujours subsistante, s'élève près du *rio* du même nom, compris entre le Grand-Canal et la lagune, dans la partie la plus étroite de l'isthme qui caractérise cette région de Venise.

armant en société pour les ports de Syrie, d'où il importait des cotons et des sucres. Le 13-14 janvier 1430, Antonio Morosini rapporte avec une certaine émotion qu'un des navires appartenant naguère à son petit-neveu, une « coque » qui avait réussi bien des fois avec succès le voyage de Syrie, tout récemment vendue à une autre maison d'armement, fut incendiée par accident dans le port de Venise, à sa place à quai, devant l'hôpital des matelots, se trouvant heureusement vide de toute cargaison<sup>1</sup>. Peut-être ce fils de Donato Cornaro appartenait-il à la maison commerciale vénitienne, classée sous ce nom de Cornaro, et fonctionnant alors côte à côte avec la maison similaire dirigée par Albano et Marco Morosini, avec la même envergure d'affaires et le même esprit d'entreprise<sup>2</sup>.

Aucune notion précise ne paraît encore acquise sur la fin de la vie d'Antonio Morosini. Tout ce qu'il convient de remarquer, c'est qu'entre 1430 et 1433, où il se met personnellement en scène, comme on l'a vu, et se déclare ouvertement auteur du *Diario*<sup>3</sup>, il était nécessairement dans un âge extrêmement avancé. Rédigeant ses dernières volontés en 1377, dans une forme qui implique l'âge d'homme maître de son jugement et de ses actes, il devait, vers 1433, terme de la partie conservée du *Diario*<sup>4</sup>, compter un nombre d'années déjà considérable. Le *Diario* se poursuit encore, comme on l'a vu, sous les mêmes formes, au moins jusque dans le cours de juin 1434, sans qu'on puisse déterminer son point d'arrêt définitif<sup>5</sup>. Il faut donc reconnaître qu'à cette

1. *Diario*, 13-14 janvier 1430, fol. 515 v. Voir Appendice VIII, A.

2. Voir ci-dessus, p. 129-130.

3. Première mention, 13-14 janvier 1430. — Dernière, 10 juillet 1433. Voir Appendice VIII.

4. Ci-dessus, *l'Œuvre*.

5. Ci-dessus, *l'Œuvre*.

époque, dans le cours de l'été de 1434, Antonio Morosini continuait, avec les mêmes qualités d'observation et de fermeté, à noter régulièrement les événements que voyait se dérouler sa forte et verte vieillesse<sup>1</sup>.

C'est dans cet âge avancé, notamment, qu'il trouvait en lui-même, assez vives et assez fraîches, les sources d'émotion qui lui font enregistrer et suivre, avec un intérêt si visible et si soutenu, les faits dont la terre de France devient le théâtre entre 1429 et 1431 : l'apparition de la Pucelle, son action éblouissante, les phases successives de sa merveilleuse carrière, tout le drame inouï qui se déroule dans l'attente d'événements mystérieux et surnaturels, récits inappréciables de sincérité historique, dont la présence imprévue dans le corps du *Diario* a justement attiré sur lui l'attention des chercheurs contemporains et vient d'ériger à leur place légitime sa mémoire, sa personne et son œuvre.

1. Au point de vue de la rédaction, aucune différence appréciable ne paraît exister entre les dernières années conservées du *Diario*, jusqu'en 1433-1434, et les années précédentes. Seule, l'écriture présente des difficultés croissantes de déchiffrement. Encore le fragment dépareillé de 1434, dernier indice subsistant de l'activité d'Antonio Morosini, est-il tracé d'une main relativement plus facile que les derniers feuillets continus de 1433.

## CHAPITRE V.

### ORIGINES ET DÉRIVÉS.

Recherche des sources auxquelles a pu puiser Antonio Morosini.

— Examen des emprunts qui ont pu lui être faits à lui-même.

— Originalité évidente du *Diario*. — Compilation probable de la plus grande partie de la *Chronique*.

Constatation de deux textes passés dans la *Chronique* d'Antonio Morosini. — Troisième et dernière fraction de sa *Chronique* supposée originale.

NICCOLÒ TREVISANI. — Notions sommaires sur sa vie et sur sa chronique *vénitienne*, s'étendant des origines de Venise jusqu'en 1367. — Analogies reconnaissables dès les premiers fragments conservés d'Antonio Morosini, se rapportant aux années 1094-1108. — Comparaison des deux textes : — Au début de la partie continue de la *Chronique* d'Antonio Morosini, en 1203-1204 (quatrième croisade); — En certains épisodes caractéristiques des guerres génoises, en 1350 (ouverture de la quatrième guerre), en 1354 (bataille navale de Porto Lungo, — préliminaires, — combat, — incidents typiques); — Au dernier passage présentant similitude, en 1301 (fin du dogat de Giovanni Delfino). — Ressemblance partout manifeste.

RAFFAELLO CARESINI. — Notions sommaires sur sa vie et sur sa chronique *latine*, continuant celle du doge Andrea Dandolo, et s'étendant de 1343 jusqu'en 1388. — Traduction visible du texte latin en dialecte vénitien, à partir de 1361, et différence de cette version avec une autre version vénitienne du même texte latin, récemment signalée. — Comparaison des deux textes : — Au début de la traduction, en 1361 (commencement du dogat de Lorenzo Celsi); — En certains épisodes caractéristiques des guerres génoises, en 1378 (ouverture de la cinquième guerre), en 1379 (attaque de la flotte génoise, maîtresse de Chioggia et de l'entrée des lagunes, par la dernière flotte improvisée par Venise, ainsi sauvée contre toute espérance); — A la fin de la chronique de Raffaello Caresini, en 1388 (annexion de diverses places en Morée). — Traduction partout manifeste.



Fraction de la *Chronique* d'Antonio Morosini<sup>1</sup> supposée originale.

— Son début en 1393, avec l'indication de l'annexion de diverses places sur la côte d'Albanie. — Récit de la croisade de Nicopolis (1396). — Récit du conflit de Gênes française avec Venise en Orient (1403-1404).

Constatation de deux textes empruntés en grande partie au *Diario* d'Antonio Morosini.

**PIETRO DELFINO.** — Notions sommaires sur sa vie et sur sa chronique, la « *Cronaca Dolfina* », s'étendant depuis les origines de Venise jusqu'en 1505, conservée seulement jusqu'en 1422. — Comparaison des deux textes, déjà établie par Emmanuele Cicogna jusqu'en 1422. — Ressemblances manifestes. — Constatation d'analogies préalables entre l'œuvre historique de Giorgio Delfino, père de Pietro Delfino, et le *Diario* d'Antonio Morosini. — Possibilité de poursuivre la comparaison au delà de 1422, en s'aidant des citations fréquentes de la « *Cronaca Dolfina* » faites par Marino Sanuto dans ses diverses œuvres. — Hypothèse selon laquelle la « *Cronaca Dolfina* », dans sa partie encore ignorée, pourrait également contenir trace des correspondances relatives à Jeanne d'Arc.

**MARINO SANUTO.** — Notions sommaires sur sa vie et sur ses principaux ouvrages : les *Vite de' Duchi di Venezia*, s'étendant des origines de Venise jusqu'en 1494 ; les *Sommarii*, résumé de cette œuvre comportant quelques caractères personnels ; les *Diarii*, courant de 1496 à 1533. — Utilisation directe par les *Vite de' Duchi*, entre autres multiples sources, des textes employés par la plus grande partie de la *Chronique* d'Antonio Morosini jusqu'en 1388. — Comparaison du texte de Marino Sanuto avec celui d'Antonio Morosini, depuis le début de la fraction de sa *Chronique* supposée originale, en 1393, jusqu'au dernier fragment isolé du *Diario*, en 1434. — Ressemblances manifestes en nombre considérable. — Rôle d'une édition complète du *Diario* ou d'une édition critique du *Vite de' Duchi*. — Hypothèses sur ces rapports directs ou indirects des *Vite de' Duchi* et du *Diario*. — Intérêt de ce problème, ici posé et limité seulement.

Quelles peuvent être les sources où a puisé l'auteur ainsi reconnu de cette œuvre ? Quel profit en ont tiré à leur tour ses contemporains et ses successeurs ? Quels prélèvements a-t-il été à même d'opérer sur les annalistes qui l'ont pré-

céder? Quels emprunts lui doivent, de leur côté, les historiens qui l'ont suivi? Telle serait, après avoir achevé l'analyse de l'ouvrage et l'identification de l'écrivain, la dernière série de problèmes qui s'imposerait.

Il suffira de résumer ici, à ce sujet, quelques notions essentielles et sommaires.

Le *Diario* tout entier, depuis son origine, au cours de l'an 1404, jusqu'à son interruption, en 1433, paraît certainement affecter un caractère original et personnel. La forme matérielle de notations quotidiennes, qu'il adopte, la coupure, établie entre son cadre propre et celui de la *Chronique* composée qui le précède, ne permettent guère d'en douter. Antonio Morosini, dans son *Diario*, parle en son nom, rédige et transcrit sa pensée personnelle. Le *Diario*, d'un bout à l'autre, porte la marque essentielle d'une œuvre originale.

En principe, il est à supposer qu'il n'en est pas de même de la *Chronique* composée qui lui sert de préface. Cette *Chronique*, comme il a été démontré, courant jusqu'en 1404, devait prendre son point réel de départ, soit vers la fondation traditionnelle de Venise au v<sup>e</sup> siècle, soit à l'élection du premier doge en 697. Il serait donc superflu de s'attacher à démontrer qu'elle doit être empruntée, sinon pour le tout, au moins pour sa plus grande partie, à une ou à plusieurs œuvres antérieures.

## I.

### *Origines.*

Une enquête sur les sources éventuelles de la *Chronique* composée présente d'autant plus d'intérêt que, par une disposition particulière, l'époque des annales vénitiennes à laquelle peuvent appartenir ces témoignages historiques se trouve être une des plus inexplorées jusqu'ici.

Les chroniques vénitiennes offrant le caractère d'ancienneté le plus marqué ont été l'objet de travaux récents et définitifs<sup>1</sup>. Depuis l'Anonyme de Grado, témoin subsistant du VII<sup>e</sup> siècle, le plus ancien monument de l'histoire de Venise<sup>2</sup>, jusqu'à l'œuvre historique rédigée par le doge Andrea Dandolo, doge de 1343 à 1354, arrêtée dans son cadre principal en 1280, puis sous une autre forme en 1343, à l'ouverture de son principat, enfin continuée d'autre main jusqu'en 1388<sup>3</sup>, les assises de l'histoire primitive de Venise se trouvent suffisamment éditées ou au moins étudiées. Également décrites, classées et publiées sont de leur côté les sources plus modernes, commençant à la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, — soit *Diarii* originaux<sup>4</sup>, dont la trace la plus ancienne, jusqu'ici, se relevait en 1457, avec le début de l'œuvre de Domenico Malipiero<sup>5</sup>, et parmi lesquels se place

1. Henry Simonsfeld, *Andreas Dandolo und seine Geschichtswerke*. Munich, 1876, in-8°. — Henry Simonsfeld, *Venetianische Studien*. Munich, 1878, in-8°. — Giovanni Monticolo, *Cronache Veneziane antichissime*. Rome, 1890, 2 vol. in-8°, ap. *Fonti per la storia d'Italia*.

2. Texte dégagé par Simonsfeld, sous la désignation de *Chronicon Gradense*, comme le plus ancien monument de l'histoire de Venise. (*Andreas Dandolo*, p. 56-62.) Édité en dernier lieu, en 1890, sous ce titre, par M. Giovanni Monticolo, *Cronache Veneziane antichissime*, t. I, p. 17-51, ap. *Fonti per la storia d'Italia*.

3. Textes étudiés par Simonsfeld (*Andreas Dandolo*, p. 13-53), par Muratori (*Andreas Danduli... Chronicon*, Préface, ap. *Rerum italicarum scriptores*, t. XII, p. 3-8), par Foscarini (*Della lett. ven.*, liv. II, p. 143-148). Éditées en 1728. Seule édition actuellement consultable : *Andreas Danduli Venetorum ducis Chronicon Venetum...*, dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XII, col. 13-524.

4. Rinaldo Fulin, *Diarii e Diaristi Veneziani*. Venise, 1881, 1 vol. in-8°. Cf. *Arch. ven.*, t. XXXII, 1887, p. xxxvii. Voir Foscarini, *Della lett. ven.*, liv. II, p. 192-197.

5. *Annali Veneti dall' anno 1457 al 1500, del senatore Domenico*

au premier rang, de 1496 à 1533, l'immense monument érigé par Marino Sanuto<sup>1</sup>, — soit compositions d'allure plus ou moins pompeuse et artificielle, sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister autrement, et dont la plus connue demeure la classique entreprise due à Marcantonio Coccio, latinisé sous le nom de Sabellicus<sup>2</sup>.

Mais, pour toute la période intermédiaire qui embrasse la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle et la première du xv<sup>e</sup>, un vide s'étend, sorte de zone vague, où la critique ne semble que s'être peu aventurée jusqu'ici, où recherches comme éditions paraissent encore faire défaut. Toute une catégorie de témoignages y prend place, généralement rédigés en langue vulgaire, « cronache » et « cronachette », œuvres anonymes le plus souvent, ou désignées sous le nom de leur possesseur occasionnel, pour la plupart inédites et simplement inventoriées, documents dont le nombre l'emporte sur la valeur, dont la multiplicité effraye, tout en laissant, de l'appréciation des plus autorisés, une lacune béante et singulière dans la série des matériaux originaux de l'histoire vénitienne<sup>3</sup>.

*Malipiero, ordinati e abbreviati dal senatore Francesco Longo. Texte édité en 1843 par Agostino Sagredo, Arch. stor. ital., t. VII.*

1. *I Diarii di Marino Sanuto. Texte édité par MM. Niccolò Barozzi, Guglielmo Berchet, Rinaldo Fulin, Federico Stefani, Marco Allegri. Venise, in-4<sup>o</sup>, t. I et suiv., dep. 1879. Extraits publiés par Rawdon Brown, Raggugli sulla vita e sulle opere di Marino Sanuto. Venise, 1837-1838, 3 vol. in-8<sup>o</sup>.*

2. *Marci Antonii Sabellici Rerum Venetarum ab urbe condita ad sua usque tempora libri XXIII. Venise, 1487, in-fol. Réimpression dans Apostolo Zeno : Degl' istorici delle cose veneziane i quali hanno scritto per pubblico decreto. Venise, 1718-1722, 10 vol. in-4<sup>o</sup>, t. I, p. 1-878.*

3. Sur ce sujet, voir Foscarini, *Della lett. ven.*, liv. II, p. 148-154; Auguste Prost, ouvrage cité ci-dessous, premier mémoire, ch. II, p. 522-525, 532, 534.

En l'absence d'un catalogue général imprimé des fonds des manuscrits italiens de la bibliothèque Saint-Marc de Venise, les difficultés que présente tout essai d'orientation dans ce vaste espace se découvrent considérables. Elles se trouvent cependant réduites, depuis le récent répertoire des chroniques vénitiennes, dressé avec tant de consciencieuse patience par Auguste Prost, où se trouvent condensées et chronologiquement groupées toutes les indications tirées des catalogues et ouvrages antérieurs, guide précieux dont on ne saurait trop apprécier l'existence<sup>1</sup>. D'une incontestable utilité sont également les indications critiques éparses, soit dans la dissertation de Marco Foscarini sur l'histoire de Venise<sup>2</sup>, soit dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Foscarini dressé par Tommaso Gar<sup>3</sup>, soit dans le catalogue partiel de la bibliothèque particulière de Cigogna, classée aujourd'hui au Museo Civico de Venise, édité par Rinaldo Fulin<sup>4</sup>, soit dans l'inventaire des chroniques vénitiennes contenues à la bibliothèque Ambrosienne de Milan<sup>5</sup>, indications<sup>6</sup>

1. Auguste Prost, *les Chroniques vénitiennes*, premier mémoire, dans *Revue des Questions historiques*, t. XXXI, 1<sup>er</sup> avril 1882, p. 512-555; second mémoire, *Ibid.*, t. XXXIV, 1<sup>er</sup> juillet 1883, p. 199-204.

2. Foscarini, *Della lett. ven.*, liv. II, p. 118-192.

3. Tommaso Gar, *I codici storici della collezione Foscarini*. (*Arch. stor. ital.*, t. V, 1843, p. 281-430.)

4. Rinaldo Fulin, *Saggio del catalogo dei codici di Emmanuele A. Cicogna*. (*Arch. ven.*, t. IV, 1872, p. 59-132, 337-398.)

5. Antonio Ceruti, *Appunti di bibliografia storica veneta contenuta nei manoscritti dell' Ambrosiana*. (*Arch. ven.*, t. X, 1875, p. 394-444; t. XI, 1876, p. 178-219.)

6. La substance de tous ces ouvrages est contenue et condensée dans le répertoire d'Auguste Prost. S'y ajoutent les indications relatives à la question, que peut fournir le recensement général dressé par Montfaucon, en 1739, dans sa *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, et que peuvent présenter, à la date de ce répertoire, en 1882 et 1883, les catalogues et inventaires alors

auxquelles viennent s'ajouter la série de références établies par Romanin dans son *Histoire de Venise*<sup>1</sup>, et surtout la décisive critique des sources de l'histoire vénitienne au milieu du *xiv*<sup>e</sup> siècle, dressée par M. Vittorio Lazzarini dans son étude sur la conjuration de Marino Faliero<sup>2</sup>.

Ces indications acquises permettent au moins de procéder à diverses éliminations successives, en réduisant ainsi le nombre des textes sur lesquels l'attention pourrait être appelée à se concentrer, pour y chercher les modèles éventuels de la *Chronique* composée inscrite par Antonio Morosini en tête de son œuvre.

De ces textes antérieurs, on croit avoir ici réussi à en déterminer deux, présentant avec la *Chronique* composée d'Antonio Morosini une singulière et frappante analogie.

## 1°

*Niccolò Trevisani.*

Le premier de ces textes est une composition due à Niccolò Trevisani, Vénitien de marque dont la carrière, connue dans ses lignes essentielles, se déroule au fort du *xiv*<sup>e</sup> siècle.

existants des manuscrits italiens de la Bibliothèque nationale de Paris, des bibliothèques de Paris et de la bibliothèque de la ville de Metz. (Antonio Marsand, *I manoscritti italiani della regia biblioteca Parigina* [avec annexe concernant les autres dépôts de Paris]. Paris, 1835-1838, 2 vol. in-4°; Gaston Raynaud, *Inventaire des manuscrits italiens qui ne figurent pas dans le catalogue de Marsand*. Paris, 1882, in-8°; *Manuscrits de la bibliothèque de Metz* [n<sup>os</sup> 205, 319], dans *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, t. V, 1879.)

1. Romanin, *Stor. di Venezia*, liv. VIII-XI, t. III et IV, *passim*.

2. Vittorio Lazzarini, *Marino Faliero, la Congiura*, ap. *Nuovo Arch. ven.*, t. XIII, 1897, p. 5-107 et 277-374, chap. *Fonti*, p. 8-18.

Demeurée ignorée, à ce qu'il semble, de Marco Foscarini<sup>1</sup>, et, par suite, des critiques qui se sont contentés des renseignements puisés à cette source<sup>2</sup>, elle est régulièrement authentiquée par la critique moderne et se trouve citée et utilisée par les récents historiens de Venise<sup>3</sup>.

Entièrement rédigé, comme toute l'œuvre d'Antonio Morosini, en dialecte vénitien, ce texte, qui s'intitule « *Cronaca di Venezia* », représente, en somme, dans sa partie essentielle, une chronique générale de Venise, débutant à la destruction de Troie et à la dispersion des Troyens, puis se poursuivant, avec mention de l'avènement et de la mort de chaque doge, pour cesser brusquement en 1367, avec la date du 8 juin, sur la mention de la pacification de l'île de Crète, soulevée contre le gouvernement vénitien depuis 1363,

1. Il ne semble pas qu'il soit fait aucune mention reconnaissable ni de l'œuvre ni de l'auteur dans les passages du traité de Foscarini, au cours desquels il est question des chroniques de cette période.

2. La composition de Niccolò Trevisani ne figure pas, notamment, dans le répertoire d'Auguste Prost ni dans la *Bibliotheca historica medii ævi* d'August Potthast.

3. Sur la chronique de Niccolò Trevisani : Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III. Première citation, 1300, p. 5; citations assidues, 1354-1361, p. 173-212; dernière citation, 1361, p. 212. — Vittorio Lazzarini, *Marino Faliero, la Congiura*, chap. *Fonti*, ap. *Nuovo Arch. ven.*, t. XIII, 1897, p. 8-9. — Giovanni Monticolo, Commentaire de *Le Vite dei Dogi di Marin Sanudo*, ap. *Rerum italicarum scriptores*, nouvelle édition, t. XXII, part. IV, 1900. Première citation, p. 99, n. 2.

M. Vittorio Lazzarini (*loc. cit.*) en indique et décrit trois manuscrits plus ou moins complets. (Bibl. de Saint-Marc de Venise, mss. ital., cl. XI, n° 32; *Arch. di Stato* de Venise, misc. cod., n° 278; bibl. de Saint-Marc de Venise, mss. ital., cl. VII, n° 519.) C'est d'après ce dernier, le plus complet (ms. sur papier, xv<sup>e</sup> s., 334 fol. à 2 col.), exclusivement cité par Romanin et par M. Monticolo, que sont établies toutes les citations qu'on rencontrera ici.

et sur l'annonce de la rentrée à Venise des commissaires, des « provéditeurs » chargés de cette mission, au nombre desquels figurait Niccolò Trevisani lui-même<sup>1</sup>.

Quant à la vie de l'auteur, les notions divulguées à ce sujet se réduisent aux suivantes. Membre du Conseil des Dix en 1355, au temps du jugement de Marino Faliero, commissaire, « provéditeur » en Crète en 1366 et 1367, il meurt, occupant la charge de « procureur de Citra<sup>2</sup> », dans le cours de l'an 1369<sup>3</sup>.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'évident caractère d'antériorité que cette œuvre présente par rapport à toute celle d'Antonio Morosini, lequel, à l'époque où Niccolò Trevisani achevait sa chronique, devait à peine lui-même atteindre l'adolescence.

Un travail de comparaison entre ces deux textes ne peut, comme on le conçoit facilement, dans le cadre restreint de cette étude, se poursuivre d'une façon permanente et assidue. Il est tout simplement possible de signaler les analogies frappantes qui existent entre ces deux relations, d'abord au début conservé de la *Chronique* composée d'Antonio Morosini, puis dans le récit de certains épisodes typiques de l'histoire vénitienne, enfin, lors de la dernière occasion d'identité susceptible d'être constatée, vers la fin de la chronique de Niccolò Trevisani.

1. Renseignements tirés de la chronique même de Niccolò Trevisani, communiqués par M. Vittorio Baroncelli.

2. Les fonctions des « Procurateurs de Citra » s'étendaient sur la partie de Venise située au nord du Grand Canal, sur la même rive que le palais des Doges. La partie opposée de la cité, sur l'autre rive du Grand Canal, était sous la dépendance des « Procurateurs de Ultra ».

3. Renseignements communiqués par M. Vittorio Baroncelli. Cf. Vittorio Lazzarini, *Marino Faliero, la Congiura*, loc. cit.



Il va sans dire qu'en abordant cet essai, on entend radicalement réserver la question complexe de l'origine particulière des renseignements recueillis par Niccolò Trevisani, pour la partie de sa composition ayant trait aux temps les plus anciens de l'histoire de Venise. La fraction concernant les temps plus récents des annales vénitiennes présente toutes chances d'originalité, étant données les fonctions et la condition de son auteur, qui dut savoir observer les faits contemporains et en rédiger le récit. Il n'en va pas de même, comme on le conçoit, de la fraction antérieure, qui doit nécessairement être empruntée elle-même à d'autres sources. On entend seulement avancer ici que c'est la rédaction de Niccolò Trevisani qui a servi de modèle à Antonio Morosini.

Déjà, dans le fragment de l'ouvrage contenu dans le feuillet initial dépareillé dont description a été donnée, seul témoin subsistant de tout le début de la *Chronique* composée d'Antonio Morosini<sup>1</sup>, les similitudes sont visibles<sup>2</sup>.

En suivant de près plusieurs événements dont ce fragment contient le récit, sous les principats des doges Vitale Faliero (1084-1096), Vitale Micheli (1096-1102), Ordelafo Faliero (1102-1117), on peut en suivre la trace<sup>3</sup>. Tels, par exemple, d'abord l'invention nouvelle du corps de saint Marc, le 25 juin 1094, dans une substruction mystérieuse de la basilique patronale de Venise, où la trace de ses reliques, déposées dans ce sanctuaire lors de sa construction, au ix<sup>e</sup> siècle,

1. Ci-dessus, le *Manuscrit*, l'*Œuvre*. Voir, ci-après, Appendice II.

2. Niccolò Trevisani, *Bibl. Saint-Marc de Venise*, ms. ital., cl. VII, n° 519, fol. 35 et 36. — Antonio Morosini, ms. cité, fol. 0B-00A, 1 r°-1 v° du t. I actuel. Voir, ci-après, Appendice II.

3. Dates des règnes de ces doges généralement admises. (Romain, *Stor. di Venezia*, t. II, p. 325-326, 333; t. III, p. 5, 21, 31.)

s'était depuis longtemps perdue<sup>1</sup>. Puis le rôle de la flotte vénitienne sur la côte d'Asie Mineure et de Palestine, dans sa croisière consécutive à la première croisade, en 1099 et 1100<sup>2</sup>. Enfin, la coopération des forces vénitiennes avec l'armée impériale byzantine, en Épire, contre l'invasion de Bohémond, prince de Tarente et d'Antioche, en 1107-1108<sup>3</sup>.

Sur tous ces points, les analogies sont évidentes : parités d'erreurs chronologiques, emploi singulier, par Morosini, de tournures de phrases rédigées en forme personnelle, — emprunt vraisemblablement opéré par Niccolò Trevisani lui-même à quelque texte antérieur, — rédaction dialectale similaire, représentent autant d'intéressants indices. Leur constatation précise exigerait un cadre plus ample, avec dissertation préalable sur chaque événement rapporté. On ne peut ici que se contenter de les signaler sommairement.

Plus significative et plus fructueuse encore devient de suite la comparaison entre les deux textes, aussitôt que se prononce le début du récit suivi de Morosini, dont le point de départ, comme il a été établi, se place au cours des événements préparatoires de la quatrième croisade, en 1202<sup>4</sup>.

Pour tout le récit de ces faits : embarquement des croisés pour la côte illyrienne, en vue de l'attaque de Zara projetée au profit de la politique vénitienne, organisation de la conquête de l'empire grec, décidément substituée à celle de Jérusalem, attaque et prise de Constantinople, les deux relations procèdent d'un même type de conduite du récit et emploient à

1. Sur ces faits, Romanin, *Stor. di Venezia*, t. I, p. 330-331. Cf. t. I, p. 167-169, 254-256.

2. Sur ces faits, Romanin, *Stor. di Venezia*, t. II, p. 14-18.

3. Sur ces faits, de Muralt, *Essai de chronographie byzantine*, t. II, p. 104-106, ad ann. 1107-1108.

4. Ci-dessus, le *Manuscrit*, l'*Œuvre*. Voir Appendice III.

maintes reprises des formes d'expression identiques. On y remarquera la similitude de l'incroyable erreur historique, volontaire ou inconsciente, qui, dans les deux narrations, présente l'armée chrétienne comme poussant en fait de Byzance jusqu'à Jérusalem, pour l'accomplissement de son vœu, assertion aussi bizarre qu'inattendue, rapportée par les deux auteurs dans des termes aussi semblables que possible.

La comparaison établie par la juxtaposition des passages qui suivent se rapporte aux mentions suivantes. D'abord, à l'exposé du départ des croisés pour la côte illyrienne, sous la conduite du vieux doge Enrico Dandolo<sup>1</sup>, événement qui se classe en l'année 1202, à la date acquise du 8 octobre<sup>2</sup>. Puis, au récit des faits (prise de Trieste, de Muggia, de Zara, séjour à Zara, appui accordé au jeune Alexis, fils de l'empereur Isaac l'Ange naguère détrôné par son frère et rival Alexis III), qui amènent successivement, sous l'astucieuse instigation des Vénitiens, l'orientation définitive de l'effort des croisés contre Byzance au lieu des Lieux Saints<sup>3</sup>, la première prise de Constantinople, les 17-18 juillet 1203, le rétablissement éphémère de l'empereur détrôné Isaac l'Ange, associé à son fils, le jeune Alexis IV<sup>4</sup>. Enfin, à l'extraordinaire assertion du soi-disant passage de la flotte chrétienne en Terre Sainte (fabuleux récit comparable au légendaire voyage de Charlemagne à Jérusalem), expédition imaginaire au retour de laquelle l'un et l'autre texte placeront successivement : — la

1. Enrico Dandolo, élu doge le 1<sup>er</sup> janvier 1193, mort à Constantinople, au cours de la campagne, le 14 juin 1205. (Romanin, *Stor. di Venezia*, t. II, p. 143, 190.)

2. Sur cette date, Romanin, *Stor. di Venezia*, t. II, p. 156.

3. Sur ces faits, Romanin, *Stor. di Venezia*, t. II, p. 156-166.

4. Sur ces faits, de Muralt, *Essai de chronographie byzantine*, t. II, p. 269-274, ad ann. 1203; Romanin, *Stor. di Venezia*, t. II, p. 166-171.

chute et la mort d'Isaac l'Ange et d'Alexis IV, à nouveau renversés par un second compétiteur, Alexis Ducas Murtzuphle, imprudemment appelé par eux au gouvernement, la seconde prise de Constantinople par les croisés, les 12-13 avril 1204, la fondation de l'empire latin et l'établissement de la domination vénitienne, selon la formule célèbre, sur le Quart et Demi de l'Orient byzantin<sup>1</sup>.

NICCOLÒ TREVISANI<sup>2</sup>.

... E<sup>3</sup> l'anno seguente, che fo l'anno X° del dogado del ditto dose, el ditto, con el nome de Dio, del mese de otubrio, insieme con tuti i signori et baroni se partì de Venesia, ... e primamente andò in l'Istria e messe sotto el ducal dominio la città de Trieste e quela de Muglia, e constrense li Triestini che dovessero dar al dose et a li suoi sucesori ogni anno... Et abudi li ditti luogi passorno poi a Zara e quela prese e la fese ruinar dalla parte de marina; e in questa indusia li sopravene

ANTONIO MOROSINI<sup>4</sup>.

... E<sup>5</sup> chusy tuty questi barony se party con granda armada de Venexia in MCCII del mene d'otubrio, e primamente in l'Ystria, in la citade de Trieste e in Mugla soto el dominio dogal mese, e constrense a render certo trabuto a mantener a tuty i doxi futury. Puo pasa in Sclavonia, e chonbata Ziara, per tal muodo e forma che quela prexe e quela fexe ruina fina a la fundamenta, e molty dy rebely chon dolor de morte puny; e ly Ongary schanpa in le suo contrade, e

1. Sur ces faits, de Muralt, *Essai de chronographie byzantine*, t. II, p. 274-279, ad ann. 1203-1204; Romanin, *Stor. di Venezia*, t. II, p. 171-192.

2. Ce texte, comme tous les suivants du même auteur, est tiré du ms. de la bibl. de Saint-Marc de Venise, ital., cl. VII, n° 519. Voir, ci-dessus, p. 143, n. 3.

3. Fol. 46 v°, col. 1.

4. Ce texte, comme tous les suivants du même auteur, est tiré du ms. de la Bibl. imp. de Vienne qui a servi de base à cette édition. La numérotation des folios a été expliquée à cette occasion. (*Le Manuscrit*, p. 22-25. Voir, ci-après, Appendice III.)

5. Fol. 49 v. Ce texte représente le début du récit ininterrompu de la Chronique d'Antonio Morosini. (*L'Œuvre*, p. 43-44.)

l'inverno, per il qual i convene romagnir a Zara. . . . .

Venuto il tempo nuovo, la ditta armada se partì de Schiavonia e navegò nelle parte de Romania, e, presentido i Gresi de Costantinopoli la venuta del dose e de quei signori et baroni e che con loro era Alesio, fiollo de Isac, molto se inforti in Costantinopoli, ma pocho li valse ... Hor, come piasete a Dio fu ordenada la bataia per mar e per tera, secondo el comandamento del dose; li Francesi li dette la bataia da terra i Gresi atendendo a loro il rompe, ma el dose se acostò con l'armada a le mure de la città combatendolla per si fatto modo che per li muri introno dentro. . . . .

Et fato questo, el dose e quei signori deliberò de andar al suo viazo alle parte de Gierusalen; e avanti el suo partir, el ditto Alesio li dette parte de quello li aveva<sup>1</sup> promesso, digandoli : « Al retorno vostro piaquevi vegnirme a visitar e vi darò il resto vostro. » Partito el dose et quei baroni, el ditto

quela non posando defender, l'inverno ly sovravene a doso, per laqual chosa là tuty quely stete. . . . .

Adoncha l'armada, vegnudo el tempo nuovo, de Sclavonia se partì, e tira verso le parte de Romania, e là azionse sany e salvy, sentidy i Grifony, zoè i Griexi de le montagne, i qual aveva chazado l'inperador dito Zurzach, hover che a quello i diti i chava i ochy, la vegnuda de miser lo doxe e barony, incontinente i se inforty, al plu forte ch'y pote, ma puocho ly valse ... Hora chomo a Dio piaxete, hordenada la bataia per mar e per tera, secondo el chomandamento de miser lo doxie, i Franzeschi di l'arsalto per tera, i Griexi atendendo a lor, crezando schonfizerly per chaxon iera puochy, miser lo doxie chon le suo nave e galie se acosta a i mury, e combattando la tera per tal muodo che intra per sovra i mury dentro...

Alora<sup>2</sup> i Veniciany se imaginò con i Franzeschy de far so viazo, e pasa in le parte de Egito, al Santo Sepurclo, ma primamente i rezeve parte del trexoro a loro promeso, digando a quel dito inperador : « Al tornar vostro, piaquave a vegnirde a vixitar in queste parte, e io averò apariado al chonplymento

1. *Avera*. Inc. col. 2.

2. Fol. 50 a.

Alesio fece trar de preson uno suo parente nominado Mortafixi e fecelo suo camerlengo. Hor, partito el dose e quei signori da Costantinopoli, i navigorno alle parte de Jerusalem e a Santo Sepulchro e ne li ditti luogi i fese maravigiose cosse contra Infideli, le qual a recitar longo saria...

quelo che dar io ve die. » E chusy fo fato.

Tornado adoncha miser lo doxie chon tuty quely barony Franzeschi, abiando fato molte meraveioxe e mirabel prouve chontra l'Infidely, le qual tute a narar seria tropo longitudene a dir. ...

Plus avant dans le cours de la *Chronique* d'Antonio Morosini, le récit des classiques guerres génoises, entre autres épisodes typiques de l'histoire vénitienne, fournira d'intéressants éléments de comparaison à poursuivre entre les deux textes.

Tel, par exemple, l'exposé du début de la quatrième guerre, soulevée par le conflit des intérêts commerciaux en jeu dans la mer Noire, et à laquelle l'histoire a donné le nom de guerre de Caffa.

Andrea Dandolo, le doge historien, régit Venise depuis 1343. En 1350, les Génois mettent l'embargo sur les navires vénitiens qui circulent librement, sur la foi des traités, dans les parages de la mer Noire. La rupture éclate<sup>1</sup>.

En voici la double narration, dont la quasi-identité s'aperçoit aisément :

NICCOLÒ TREVISANI.

Corando<sup>2</sup> l'anno M CCC L, siando Zenovesi in gran colmo, et masimamente in le parte de Mar Mazor trafegando, li ditti

ANTONIO MOROSINI.

Chorando<sup>3</sup> M CCC I. dito. Siando Zenovexi in grau cholmo zià vegnudy, e masimamente loro trafegando in le

1. Sur ces faits, Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 158-159.

2. Fol. 85 v°, col. 1.

3. Fol. 77 v.

se levò molto in superbia, digando di Venitiani che in quel mar i non intrasse al navigar, per laqual cosa intrò tra quelli doi comuni vera grandissima. Et fu per cason che Zenovesi voleva contrariar a Venitiani, et diseva primamente che quello mar giera suo francado per loro, contiò fusse che loro molte fiade contra Saraxini et Tartari li eramo stati, i quali dimorava in quele parte<sup>1</sup>; e anchora diseva che, al tempo de la rotta de la Tanna, recevete gran danno per Venitiani, et che al tutto i non voleva che Venitiani intrasse nel ditto mar; ma, se loro piasesse de andar a Gaffa, che giera uno so porto et gran reduto, et li tolesse le marcantie per le sue mano.

Et siando andati più navillii de Venitiani in quele parte, li qual voleva andar nel Mar Mazor, li Zenovesi li fo in contra e prese alcuni navillii de' Venitiani et alcuni per forza fese ritornar, digandoli molta inzeria.

. . . . .

parte del Mar Mazior, posa i dity se leva in molta superbia, digando e contrariando a Veniciany che in quel mar i dity non intrasse a navegar, per la qual chosa molto la vera per la dita chaxion nasiete tra uno chomun con l'altro. E la chaxion per la qual Zenovexi chontradixeva a i Veniciany iera questa, che primamente i dixeva che quel mar iera so, zoè franchado per loro, e apreso, chon ziò fosse che loro molte fiade contra Sarainy iera andady, e a Tartary, i qual demora in quele parte; e<sup>2</sup> anchora dixeva che al tempo de la rota de la Tana, grandano per chaxion dy Veniciany i dity aveva abudo, e che al postuto quely non intendeva che i Veniciany intrasse dentro dal Mar Mazior; ma, se li piasesse, quely andese a Gafa, ch'el iera là uno so porto e gran reduto, et ly tolese le marchandantie de là per le suo mane, chon altre molte parole senza chonsonanza alguna de raxion.

E siando andadi pluxior navillii in quele parte, i volese andar dentro dal Mar Mazior, chostoro fo in contra, e prexe algune de quele nave, e algune per forza fexe indriedo retornar, digando e fazando molta inzeria a quely che sovra quele nave se trova.

1. *Parte*. Inc. col. 2.

2. *E*. Inc. fol. 78 A.

Venuta la sovraditta nuova      E zionta questa novela in  
a Veniesia, a tutti despiasete      Veniexia, a tuta la tera molto  
molto...      despiazete...

Telle ensuite, au cours de la guerre ainsi déchaînée, peu après l'élection du doge Marino Faliero, élu le 11 septembre 1354, la narration de la bataille navale de Porto Lungo, le long de l'île de Sapienza, dans les eaux de Modon, sur la côte de Morée, bataille où la flotte génoise, sous Paganino Doria, détruisit entièrement la flotte vénitienne commandée par Niccolò Pisani, le 4 novembre 1354. Rencontre décisive qui va amener promptement l'ouverture de négociations destinées, après la fin tragique de Marino Faliero, le 17 avril 1355, et après l'élection du nouveau doge Giovanni Gradenigo, à se terminer par la paix de Milan, bientôt signée le 1<sup>er</sup> juin 1355<sup>1</sup>.

L'amiral vénitien, Niccolò Pisani, au mouillage avec sa flotte dans le port de Porto Lungo, vient de recevoir les instructions du nouveau doge Marino Faliero, instructions lui prescrivant de ne pas livrer bataille, ordre dont l'impéritie d'un lieutenant de Pisani, Niccolò Quirini, va compromettre l'exécution.

NICCOLÒ TREVISANI.

ANTONIO MOROSINI.

Et<sup>2</sup> abudo missier Niccolò      E<sup>3</sup> miser Nicholò Pixiany,  
questo commandamento et da      abiando questo chomandamen-  
puo revisitado più luogi, se      to, dapuo vixitady plu luogi, se  
reduse a uno porto apresso      reduse dentro da uno porto

1. Sur la bataille de Porto Lungo, sous le principat de Marino Faliero: Vittorio Lazzarini, *Marino Faliero, la Congiura*, ap. *Nuovo Arch. ven.*, t. XIII, 1897, p. 39-40; Paul Hervieu, *le Doge maudit, la Contre-Légende de Marino Faliero*, dans *Revue des Deux-Mondes*, 14<sup>e</sup> pér., t. CLVII, 1<sup>er</sup> janvier 1900, p. 66-99.

2. Fol. 89 v<sup>o</sup>, col. 2.

3. Fol. 84 a.



Modon, ditto Porto Longo, et li con pocha prudentia si messe incadenandosse e metandosse tre nave in mezo de loro e con circa xx griparie da Modon, et comandò a sier Nicolò Querini ditto Boezio ch'el ditto ste davanti la bocha del porto con galie xv come capitano, aziò che Zenovesi non intrasse nel ditto porto a farli danno; ma el ditto missier Nicolò Querini, non tegnando quel bon muodo ch'el doveva, per tal che tutta quela armada messe in perdition.

preso a Modon, ditto Porto Longo, e là con puocha providencia quello se mese a demorar, fazando lu capetano de xv galie el vilysimo miser Nicholò Querim avanti dito, chomandandoly che a la bocha del ditto porto stese con quele, per tal muodo che Zenovexi dentro da quello vegnir non podese a farly alguna lexiom, ma per lo dito miser Nicholò, non tignando quel modo, per tal che tuta quela armada mese in perdition.

Après diverses manœuvres, une partie des navires génois, grâce à l'inertie de Niccolò Quirini, parvient à s'insinuer entre terre et la flotte vénitienne, obligée ainsi de livrer combat dans les conditions les plus désavantageuses, le 4 novembre 1354, à la flotte génoise préparée d'avance à l'action, journée qui s'achève par un complet désastre des forces de Venise.

## NICCOLÒ TREVISANI.

Per<sup>1</sup> la qual cossa, fornidi et refrescadi et ben armadi, ditti Zenovesi si messe a venir al ditto porto, et metandose a venir dentro, onde sier Nicolò Querini ditto Boetio cativamente se portò, e, dove el doveva esser a l'incontro, fese siar in driedo, e li dette la boca del porto et como vilis-

## ANTONIO MOROSINI.

Per<sup>2</sup> la qual cosa fornidy e refreschady i dity, e molto bem apariady, i dity se mese e vene al ditto porto, e, metandose a vegnir dentro da quello, quello ser Nicholò Querim chativissimo, là hò'l doveva d'esser a l'incontro, fexe siar in driedo, e dè ly la bocha del porto da intrar dentro da quello, e chomo va-

1. Fol. 90 rº, col. 1.

2. Fol. 84 a.

simo homo messe pope in terra con ogni segno de cativitate. Zenovesi, vedando questo de non aver niuno contrasto, salvo de do over tre galie che li andò incontra, e quele messe de sotto con gran vigoria, poi l'avanzo de l'armada zonse in lo porto, come aparse che, per divino giuditio, tutte le galie de Venitiani senza colpo de spada fo sconfitte et prese.

lente (*sic*) mese pope in tera, chom hogny segno de chativitate. E i Zenovexi, veziando questo e non abiando contrasto, se non da do hover tre galie che ly anda in contra, quele mese al desoto e chon vigoria granda a' l'avanzo de l'armada azionzando, chomo aparse dapuo, che per divim zudixio fosse tute le dite galie che senza cholpo de spada fo schonfite e prexe.

A l'occasion de divers commentaires inspirès par ce combat, vient la mention rétrospective de certains présages, dont l'un, l'absorption d'un des combattants tombé à l'eau par un monstre marin gigantesque, présente un caractère de singularité bien marquée.

NICCOLÒ TREVISANI.

ANTONIO MOROSINI.

Ma<sup>2</sup> avanti scorese tal fatto aparve a l'armada de' Venitiani do gran segni. El primo fo che uno paron zurado de la galia sopracomito sier Piero Bembo cazette in aqua, et aparse uno pesse che lo ingistì per modo che de lui non se sape mai più novela. Et l'altro segno fo qu'el zorno che si lassò prender come femene, aparse quela mattina in agiere, sora la ditta armada, innumerabeli corbi cridando e fazando molti voli sora de loro, circondando più volte el ditto stuolo.

Ma<sup>3</sup> aparete a la dita armada do amirabel segni, e zurando quello a lor quello che l'incontrò del dito stuolo siando in aqua in lo dito porto. Prima uno pesie aparete, che uno homo inglotie, per muodo che may plu de luy non se sope novela. L'altro, ch'el ziorno che prender i se lasa chomo femene, aparete la maitina in l'aiere, sopra la dita armada, innumerabel chorvy stridando e ruziando, fazando molty lay sopra de loro, e circhonda e archonda plu volte el dito stuolo.

1. A. Inc. fol. 84 b.
2. Fol. 90 r, col. 1.
3. Fol. 84 b.

L'analogie des deux textes est frappante jusqu'au cours de l'an 1361. La dernière similitude susceptible d'être constatée se rapporte au récit de la fin du principat du doge Giovanni Delfino.

Doge depuis 1356, ayant vu son règne traversé des plus malheureux événements, Giovanni Delfino, lui-même malade depuis longtemps, meurt le 12 juillet 1361<sup>1</sup>.

NICCOLÒ TREVISANI.

Veramente<sup>2</sup> el preditto dose per tutto el tempo ch'el rese el dogado fo infortunatissimo, sì per mortalitade de' suoi proprii parenti, come etiandio della sua propria persona; in però che sotto el suo dominio Sclavonia, che per tanti precesori dosi dominada giera, e del nome e del titolo de quela constretto fo ad eser li privo; veramente per grande infirmitade che l'ave lui perse l'ochio destro, e dapuoi rimase mal sano; et ancor fò la mortalità a Veniesia, che durò uno anno, e morì assai persone, fra lequal morì assai del consegio e altri cittadini de conto...

ANTONIO MOROSINI.

Anchora<sup>3</sup> veramente el preditto miser lo doxe, per tuto el tempo ch'el stete in palazo ch'el dito rese el so dogado, lo dito fo infortunatissimo, e sy de mortalitade dy suo proquinti parenty, chomo eciandio plu in la soa persona; in per quello chè soto el so dominio la Sclavonia, che per tanty suo precesory dominada iera, del nome hover titolo de quello chons-tretto fo ad eser primo vacante; e per desmexurada infirmitade che l'ave in so tempo, lo dito perse uno dy i ochi de la testa, e da puo quello senpre romagnando mal sam, in lo so tempo brieve che da puo el vyvete in dogado. E in questo so tempo fo mortalitade in Veniexia, che dura per tuto l'ano grievemente, e morinde ase numero de quantitate de persone, tra i qual de morì molty notabel homeny de chonseio e simel popolany...

1. Sur ces faits, Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 199-210.

2. Fol. 96 r<sup>o</sup>, col. 2.

3. Fol. 90 v.

Ici toutefois, avec la mention de la mort du doge Giovanni Delfino, s'arrête le rapprochement susceptible d'être constaté entre les deux textes. Dès à présent, et bien que l'œuvre de Niccolò Trevisani continue encore à courir jusqu'en 1367, c'est à une autre source préalable que la *Chronique* d'Antonio Morosini, à partir de l'avènement du nouveau doge Lorenzo Celsi, en cette année 1361, va demander inspiration et soutien.

2°

*Raffaello Caresini.*

Ce second texte n'est autre qu'une continuation de la célèbre œuvre historique d'Andrea Dandolo, le grand doge du xiv<sup>e</sup> siècle, qui gouverna Venise de 1363 à 1354, écrivain en même temps que politique. Andrea Dandolo est l'auteur reconnu d'une chronique, courant sous diverses formes, depuis la fondation légendaire du siège épiscopal d'Aquilée par saint Marc, en l'an 48 de l'ère chrétienne, jusqu'à sa propre élévation au principat, en 1343. La continuation dont il s'agit ici est connue et authentiquée de tout temps, comme l'est elle-même l'œuvre d'Andrea Dandolo. Elle a pour auteur un personnage historique et classé de l'État vénitien, Raffaello Caresini, qui exerça les fonctions de grand chancelier, de 1365 jusqu'à sa mort, en 1390<sup>1</sup>.

La rédaction la plus généralement connue en est la rédaction latine originale, latine comme celle de l'œuvre d'An-

1. Sur la continuation d'Andrea Dandolo par Raffaello Caresini, voir Muratori, *Andreas Danduli Chronicon*, Préface, ap. *Rerum italicarum scriptores*, t. XII, p. 7; Foscarini, *Della lett. ven.*, liv. II, p. 147-148.

drea Dandolo, à laquelle cette continuation fait suite. Cette rédaction originale en latin figure, à la suite de l'œuvre même d'Andrea Dandolo, dans les collections de chroniques relatives à l'histoire d'Italie<sup>1</sup>. Récemment, une traduction en dialecte vénitien, traduction contemporaine de la rédaction latine originale, en a été signalée et mise au jour<sup>2</sup>.

Débutant en 1343, à l'avènement d'Andrea Dandolo comme doge, cette composition, dans son état actuel de conservation, s'arrête assez brusquement à la fin de l'année 1388, au cours du principat d'Antonio Venier, doge de 1383 à 1400, s'interrompant après avoir relaté, sous la date du 17 décembre 1388, l'annexion des places d'Argos et de Nauplie de Romanie au domaine vénitien de Morée<sup>3</sup>.

Restreinte à un cadre chronologique aussi étroit et strictement contemporain de son auteur, cette composition ne comprend, ainsi qu'il semble évident, que des éléments purement originaux, dus aux souvenirs et aux impressions du personnage politique qui en fut le rédacteur.

Or, en scrutant avec l'attention nécessaire cette œuvre historique, on s'aperçoit immédiatement que le texte de la *Chronique* d'Antonio Morosini, depuis le moment même où, sous la date de 1361, il vient de cesser toute analogie avec le texte de Niccolò Trevisani, présente tout simplement une traduction en dialecte vénitien de la composition latine de Raffaello Caresini.

Cette traduction, figurant dans la *Chronique* d'Antonio

1. *Chronicon Raphayni Caresini cancellarii veneti continuatio Chronicorum Andreae Danduli*, ap. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XII, 1728, col. 417-583.

2. Rinaldo Fulin, *la Cronaca di Raffaino Caresini tradotta in volgare veneziano nel secolo XIV*. Venise, 1877, in-8°, x-88 p.

3. Raffaello Caresini, *loc. cit.*, t. XII, col. 417, 483.

Morosini, ne représente aucunement une reproduction pure et simple de l'autre traduction en dialecte vénitien, qui vient d'être citée. On s'en aperçoit aisément au premier abord. Moins sûre et moins serrée, paraissant due à un rédacteur beaucoup moins exercé à la pratique de la langue latine, elle laisse place, de temps en temps, à certaines paraphrases manifestes sans intérêt apparent. Mais, quelle que soit sa qualité propre, elle n'en constitue pas moins un attachant témoignage de littérature historique qui mérite d'être signalé et apprécié à sa valeur, et que l'histoire littéraire vénitienne, désormais instruite de son existence, tiendra sans doute à revendiquer.

Comme dans la comparaison qui vient d'être établie entre Niccolò Trevisani et Antonio Morosini, la mise en parallèle des deux textes de Raffaello Caresini et d'Antonio Morosini se poursuivra, d'abord aux premiers indices constatés, puis dans la narration de certains événements caractéristiques, enfin lors des derniers symptômes d'analogie susceptibles d'être relevés.

Le caractère de traduction se reconnaît dès cette date de 1361, qui vient d'être précisée, à l'avènement du nouveau doge Lorenzo Celsi, successeur de Giovanni Delfino.

Lorenzo Celsi est élu doge le 16 juillet 1361. Après quelques courtes phrases consacrées à son élévation, la *Chronique* d'Antonio Morosini aborde immédiatement le récit des événements de Crète, où vient de se déclarer un des incessants soulèvements toujours prêts à se renouveler contre la domination vénitienne<sup>1</sup>.

Les deux textes, la composition latine de Caresini et la tra-

1. Sur ces faits, Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 211, 217-226.

duction vénitienne qui figure dans la *Chronique* d'Antonio Morosini, relatent ainsi cette insurrection.

RAFFAELLO CARESINI<sup>1</sup>.

Hujus<sup>2</sup> tempore fœdissimum ac crudele flagitium in Cre-tensi Insula commissum est ab his, qui causam Ducalis Domini jure naturæ, gentium et civili, tueri modis omnibus tenebantur. Qui licet ab optima Patria, optimisque parentibus orti sint, tamen non cives appellari debent, sed nequissimi Parricidæ. . . . .

Hi<sup>3</sup> autem, contra naturam relictis laudabilibus Patrum vestigiis, Cretensium insolentibus adhæserunt quas Apostolus merito increpans ait : « Cretenses semper mendaces, graves corpore, malæ bestię, ventres pigri. »

## ANTONIO MOROSINI.

Anchora<sup>4</sup> in lo tempo del dito miser lo doxie hocorse una conf[e]d[er]acion inniqua e malvaxia, e incontra el stado de Veniexia, la qual se leva in l'ixola de Crede, per certi citadiny de Chandia, i qual segundo la raxion natural e anchora civil quely iera tegnudy de chonversar e chonservar el predito stado de Veniexia. Avegnadio che questy chusy faty de Crede proviede da chusy bona patria chomo Veniexia e da chusy nobel parenty, ma nientedemen questy non se die apelar citadiny horiginal, ma plu tosto inniquisimy traditory. . . . . lasando<sup>5</sup> la propia natura dy suo antecesory, seguitando i chostumy dy Griexi, el qual el biado sam Polo i reprende in questa forma : « Cresie senpre boxiary, grievi del corpo, male bestie, prege del ventre<sup>6</sup>. »

1. Ce texte, comme tous les suivants du même auteur, est tiré de l'édition de Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XII.

2. Col. 428.

3. Col. 429.

4. Fol. 91 v.

5. Fol. 92 a.

6. Comme point de comparaison, on donne ici les passages correspondants de l'autre traduction en dialecte vénitien du texte de Raffaello Caresini, dont il vient d'être question. (Rinaldo Fulin,

Comme naguère, le récit des guerres génoises pourra offrir des matériaux de comparaison tout indiqués.

Ainsi, par exemple, l'exposé du début de la cinquième et dernière guerre, où Venise vit de si près son anéantissement total.

Préparée par l'occupation de l'îlot de Ténédos, clef des Dardanelles, cédé aux Vénitiens par l'empereur grec Jean Paléologue, en 1376, rendue inévitable par les incidents de toute nature qui se succèdent l'an suivant, la guerre éclate ouvertement en 1378. Contre Venise, pour une lutte qui s'annonce comme formidable et définitive, Gênes a lié d'avance une puissante coalition d'intérêts et d'appétits, entraînant avec elle François I<sup>er</sup> de Carrare, souverain de Padoue, le patriarche d'Aquilée, souverain temporel d'une partie du Frioul, et le roi de Hongrie, Louis-le-Grand, d'une branche de la maison angevine de Naples, voisin inquiétant de Venise par les possessions de la couronne hongroise<sup>1</sup>.

On remarquera, dans les deux textes ainsi rapprochés, les termes employés pour définir les traditions de la maison de France, à laquelle appartient le roi de Hongrie.

*la Cronaca di Raffaino Caresini tradotta in volgare veneziano nel secolo XIV, p. 9.)*

« In questo tempo, socissimo e crudel pecado fo comesso in l'ixola de Crede, da quel li qual quela ad honor de la dogal Signoria per raxon de natura e de civil gente iera tegnudi defender a tuti muodi. Li qual avegnadio fosse nasudi da la optima patria e da optimi parenti, ampuo li non se die apelar citadini, anzi nequissimi olcidadori de la patria . . . . Chostori, contra natura abandonade le loldevele vestigie di padri, se apuza a la soperbia de quel de Crede, la qual lo apostolo reprimendo dixè : « Queli de Crede è sempre boxari, grievi de corpo e pegri ventri. »

1. Sur ces faits, Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 251-263.



RAFFAELLO CARESINI.

Prima<sup>1</sup> pars guerræ Hungariæ ac colligatorum ejus.

Miretur etiam universus orbis catholicus pariter et paganus, quod serenissimus princeps dominus Ludovicus, Hungariæ rex illustris, absque causæ cognitione contra Venetos, regni Franciæ, undè traxit originem, vetustissimos et singularissimos zelatores, dignitatem tantæ prosapiæ maculaverit, ut præter illustrissimarum et sanctarum matris conjugisque reginarum, et baronum Hungariæ conscientiam, adhæserit nationi Deo et hominibus exosæ Januensium, qui semper de rapto vixisse noscuntur.

Bellum<sup>2</sup> atrox non solum nostris partibus, sed universo

1. Col. 442.
2. Col. 443.
3. Fol. 101 B.
4. Fol. 102 A.

IV

ANTONIO MOROSINI.

Questa<sup>3</sup> è la prima parte de la honion dy cholegady de la vera del re d'Ongaria, e Zenovexi, e Padoany, e Furlany, e Sclavony, mesy chontra el stado de la dogal Signoria de Venexia.

Meraveiase tuty i fedel chitolizi cristiany in el mondo tuto universo e per lo simel l'infedely tuty, prima Turchy, Sarainy e Pagany, che'l posente principio e signor Lodoicho, re d'Ongaria, senza alguna chaxiom chognosuda luy se abia levado chontra la posa del comun de Venexia, che in prima luy deveva consyderar donde l'è desexo, no de hogny naciom minyma, ma de la chaxa de Franza, che senpre quely è stady singularissimy zelatory de Veniciani e chontra la chonsienciam soa e de la santa mare Gliexia e apreso de la soa dona e dy i altry barony suo d'Ongaria, luy favoriza quela naciom, laqual si è holdybele, in prima a Dio, e puo al mondo, digo de Zenovexi, in prima se chognose che i dity a senpre vyvudo de rampina.

Bataie<sup>4</sup> dure pur non solamente in queste parte, ma per

11

orbi, perniciosissimum narra- tuto l'universo mondo, soto  
 turus, brevi ostendam, quis brieve condiciom voio notar  
 justius induit arma. choloro hi qual plu zustamente  
 prexe le arme<sup>1</sup>.

Ainsi encore, au cours de la lutte engagée de la sorte, le récit de la suprême entreprise de Venise, réduite aux abois à la suite de la défaite de sa flotte à Pola, sur la côte d'Istrie, le 7 mai 1379, de Venise attaquée jusque dans ses lagunes et contrainte à défendre les chenaux de son port. Les forces génoises ont pris pied à Chioggia, passe méridionale des lagunes, dans le courant d'août. De la place de Chioggia et du sûr abri de son port, comme base offensive, les galères de Gênes se préparent à attaquer, en face et à revers, par le dédale des chenaux intérieurs de la lagune, la cité de Venise enserrée de toutes parts, menacée cette fois, non plus seulement dans sa suprématie, mais dans son existence même. Cependant, avec les ressources suprêmes de l'État et du peuple vénitien, une dernière flotte s'est impro-

1. Passages correspondants de l'autre traduction indiquée. (Rinaldo Fulin, *op. cit.*, p. 33 et 34.)

« Qua comenza la prima parte de la guera de Hungaria e de li colligadi suo.

« El se meraveia lo universo mondo, el catholico e per simele el pagan, che'l serenissimo principio miscer Lodovico, re de Hungaria illustro, senza cognicion de cason, contra li Veniciani antigissimi et singularissimi zellatori del reame de Franza, dal qual quello re traxe origine, abia inclinado la dignitade de tanta zentileza, che contra la consciencia de le illustrissime e sancte raine, zoè soa mare e soa muier, e de li baroni de Hungaria, se abia apuzado a la nation odiosa a Dio e a i omeni, zoè Zenoesi, li qual sempre a vivido de robaria.

« La bataia crudel, e non solamente a le parte suo a lo universo mondo destruzetissima io narere, e si mostrere in brieve qual zusto vesti le arme. »

visée, dans le cours de l'automne, pour essayer de reprendre Chioggia et d'enfermer dans les lagunes, par surprise, les bâtiments génois mal gardés. Tentative désespérée qui va réussir contre toute attente, arrêter l'offensive génoise et permettre à Venise épuisée de signer en 1381 la paix de Turin, pacte sans gloire, mais qui lui laisse au moins la vie<sup>1</sup>.

Voici le récit de ce dramatique épisode, dont plus d'un trait offre une allure antique. La flotte qui sort des passes de San Niccolò du Lido, cette nuit de la fin de décembre 1379, et sur laquelle le vieux doge Andrea Contarini a voulu prendre place à son rang, porte le dernier espoir de Venise.

## RAFFAELLO CARESINI.

Celebrata<sup>2</sup> Spiritus Sancti solemnissima et devotissima missa, illustris dominus dux, mente et aspectu serenus, commendato Urbis regimine senioribus, primus in nomine Domini galeam ascendit cum magno triumpho, de majori sperans in reditu. . . . .

## ANTONIO MOROSINI.

E<sup>3</sup> celebrada una devotissima mesa in la gliexia de miser Sam Marcho, dita de Spirito Santo, e invocado el nome de Dio pare, chon tuty i santu suo de prexente, el valeroxo chavo e principio miser lo doxie, chon la mente e aspeto so tuto sencier, rechomandando el regimento so de la citade a i antixi nobel homeny de la tera, e quello, in lo nome de Dio e del glorioxo evangelysta miser sam Marcho, protetor e chavo nostro, intra primamente luy in galia chon speranza de tornar con gran trionfo in caxa soa. . . . .

1. Sur ces faits, Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 266-268, 273-287, 295-299.

2. Col. 450.

3. Fol. 111 v.

recessit cum felicissimo xxxiv galearum exstoleo a portu Sancti Nicolai die xxiii decembris anno M CCC LXXIX, commissis ad rescossam sexdecim galeis subtilibus ex dicto numero præfatis Thadæo Justiniano et Victori Pisano.

Nox illa lucidissima et quietissima fuit, suavi et prospero vento flante, navigantibus nobis absque strepitu, et cum ordine magno, imposito etiam comitis, ut sibloti sive falsceti silerent. Nonnullæ barchæ nostræ viam interiorem tenebant pari gressu, quarum erat capitaneus Joannes Barbado. Supervenit adeò densa nebula, quod timuimus, ne obsesset, separando Galeas et abscondendo portum. Sed mirabiliter subito, non ut assolet, est fugata.

partise le xxxiiii galie del porto de Sam Nicholò, ady xxiii de dezenbriò de M III<sup>e</sup> LXXVIII, lasado a la rescossa xvi galie sotil del predito numero a miser Tadio Zustignan chavalier e a miser Vitor Pixiany.

Quela note fo molto clara e quieta, e ave uno dolze e prospero vento, navegando loro senza nesum sterpito hover remor, e chon grandissimo horrendene, imponendo e chomandando a i chomity, che i sybloti hover i frasceti non deveve sonar, e tute le nostre barche tignando la via dentro, de le qual iera chapetanio el nobel homo miser Zian Barbarigo. E de præxente sovravignando a quely uno chaligo lo qual bem se può dir vegnisse mandado da Dio, in tanto grado che nuy temesemo che'l non se separase una galia da l'altra. E de subito meraveioxamente, chomo el se leva el sol, lo chaligo hover quela nivola fo chazada via<sup>1</sup>.

1. Passages correspondants de l'autre traduction indiquée. (Rinaldo Fulin, *op. cit.*, p. 47.)

« Cellebrada la solenissima e devotissima messa del Spirito Sancto, lo illustrissimo misser lo doxe, cum la mente e cum lo aspeto claro, abiando recomandado el rezimento de la citade a li plu vechi, primo in nome de Dio el monta in galia cum gram triumpho, sperando de mazor in lo retorno. . . ., elo se partì cum felicissimo stuolio de xxxiiii galie dal porto de San Nicolò ady xxiii de decembriò in l'ano M CCC LXXVIII, abiando comesso a la rescossa xvi galie sotil del dito numero a Tadio Zustignam chavalier e a Vetor Pisani.

Le caractère de traduction se reconnaît ainsi, de la façon la plus évidente, jusqu'au terme final de l'œuvre de Raffaello Caresini.

Cette composition se termine, comme on l'a vu, sous la date du 17 décembre 1388, par la mention de l'annexion à Venise des places d'Argos et de Nauplie de Romanie, en Morée. Ces possessions, naguères tenues par Guy d'Enghien, l'un des fils de Gautier III, duc d'Athènes, sont cédées à Venise, moyennant une fructueuse combinaison financière, par Marie d'Enghien, fille de Guy, veuve du Vénitien Pietro Cornaro. Divers actes, dont un dernier, en date du 17 décembre 1388, régularisent cette négociation<sup>1</sup>.

## RAFFAELLO CARESINI.

Acquisitio<sup>2</sup> Argos, et Neapolis.

Nobilis vir Petrus Cornario quondam domini Federici dominabatur terris, castris et fortalitiis Argos, et Neapolis, vigore dotis uxoris suæ egregiæ

## ANTONIO MOROSINI.

De<sup>3</sup> la aquystation de Argo e de Napoly de Romania.

El nobel hom miser Piero Chorner, de qua indriedo fiol de miser Ferigo de la chontrada de Sem Lucha, signoryzava le tere e chastely e forteze

« Quela note fo lucidissima e quietissima, cum suave e prospero vento, navegando nuy cum gran ordene e senza strepito, siando etiando imponudo a li comiti che non sonasse li frascheti. Molte de le nostre barche, de le qual iera capetanio Zan Barbarigo, tegniva la via dentro cum par andamento. E'l sovravene un chaligo in tanto grado, che nuy temesemo che'l no nosesse in separar le galie et absconder el porto. Ma meraveiosamente subito, non como suol esser, el fo deschazado. »

1. Sur ces faits, Karl Hopf, *Geschichte Griechenlands*, n° pér., part. IV, ch. I et III, ap. Ersch et Gruber, *Allgemeine Encyclopædie*, section I, t. LXXXVI, p. 25, 49-52. Comp. Karl Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, Tabl. généal., II, 2<sup>b</sup>, p. 474. Cf. Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 316.

2. Col. 482.

3. Fol. 134 v.

dominæ Mariæ quondam egregii viri domini Guidonis de Engino filiæ. Quo quidem Petro Cornario in florida ætate absque liberis defuncto, ipsa loca manifesto discrimini subjacebant, . . . . .

Ceterum<sup>1</sup> prædicta domina Maria de Engino. . . . . promisit et juravit absque requisitione alicujus, provido viro Marco de Raphelis velut publicæ personæ, et per eundem fieri fecit publicum instrumentum anno M CCC LXXVIII, die decima septima mensis decembris, se toto tempore vitæ suæ non accipere maritum sive conjugem (sive) nisi nobilem civem originarium Venetiarum, sub pœna perdendi statim, ipso facto, totaliter pretium et provisionem prædicta, videlicet ducatorum quingentorum annuatim pro pretio dicatorum locorum, et supradictorum ducatorum ducentorum auri de provisione, et supradicta duo millia ducatorum, quos pro testamento legare potest, in casu quo ipsa moreretur absque heredibus ab ea descendentes.

1. Col. 483.

2. Fol. 135 A.

3. L'autre traduction indiquée s'arrête à l'an 1383. (Rinaldo Fulin, *op. cit.*, p. iv-v, 86.) — Les passages correspondants ne peuvent donc être présentés ici comme pour les deux extraits précédents.

de Argo e de Napoly, per vigor de la dota de la soa dona nobel, per nome clamada madona Maria, fia de qua indriedo del nobel homo miser Guido de Inzim. El qual miser Piero Chorner, siando in florida etade de la zoveneza soa senza fioly morto, i dity luogy suo a manifesto dano sy zaxeva. . . . .

E apreso per la dita madona Maria de Enzim. . . . . promese<sup>2</sup> e zura, senza requisiciom d'algum, al provido homo Marcho dy Rafaneli, noder, chomo a plubicha persona e per luy fexe far plubicho instrumento in M CCC LXXVIII, dy xvii de dezenbrijo, se tuto el tempo de la vita soa non dever prender marido se non citadim horeginal de Veniexia, soto pena de perder, subito eso fato, tuto el priexio e privixiom sovradito, zoè duchaty v<sup>o</sup> d'oro de privixion, i qual per testamento ela può lasar, in chaxo ch'ela morise senza criedy desendenty da esa<sup>3</sup>.

Ici se termine, comme on l'a vu, l'œuvre de Raffaello Caresini, et cesse par conséquent le texte d'où la *Chronique* d'Antonio Morosini, pour cette partie de son cours, tirait sa propre substance. C'est ailleurs désormais qu'il faudrait forcément chercher, soit les inspirations, soit le modèle textuel de la fin de cette *Chronique*, qui court encore, comme on l'a vu pendant une quinzaine d'années, de ce point de 1388 jusqu'au courant de l'an 1404<sup>1</sup>.

## 3°

*Partie supposée originale.*

Les recherches poursuivies à cet effet n'ont pas permis de reconnaître à quel texte antérieur avait pu être empruntée la dernière partie de la *Chronique* d'Antonio Morosini s'étendant de 1388 à 1404, partie avec la fin de laquelle le début du *Diario* présente une insensible transition<sup>2</sup>.

S'il doit être tenu pour vrai qu'Antonio Morosini, comme il a été avancé dans l'exposé de sa vie, parvenu à l'âge viril dès 1377, soit lui-même entré au Grand Conseil en 1388<sup>3</sup>, l'année même où se trouve cesser la rédaction qu'il conservait jusque-là pour guide, s'il faut admettre que, dès cette époque, il était en situation de participer à la vie publique et aux affaires, en observant le jeu des événements, rien ne s'opposerait à ce que ces quinze dernières années de sa *Chronique* fussent tenues pour originales.

Cette hypothèse peut se défendre. Le principal argument susceptible de lui être opposé serait la négligence et la con-

1. Sur ce point, ci-dessus, *l'Œuvre*.

2. Sur ce point, ci-dessus, *l'Œuvre*.

3. Sur ce point, voir les observations présentées dans le chapitre *l'Auteur*.

fusion qui paraissent plus spécialement caractériser cette partie de la *Chronique*. A première vue seulement, il semble que l'écrivain capable de tenir et de rédiger le *Diario*, tel qu'on l'a défini et reconnu dans ses caractères essentiels, aurait dû exposer tout différemment les événements de cette période de l'histoire de Venise, qu'il était appelé à relater et à fixer.

Peut-être la faiblesse de rédaction de certains passages de cette partie s'expliquerait-elle aussi par ce fait, à savoir que cette partie représente une fraction de l'œuvre première, détruite à la suite de l'arrêt rendu en 1418 par le Conseil des Dix<sup>1</sup>, fraction qu'Antonio Morosini aurait essayé de restituer plus tard, mais avec des éléments beaucoup plus incomplets.

Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins avéré que, vers cette période de la *Chronique*, la reprise du récit qui constituerait le début propre de cette partie supposée originale présente des caractères de composition hâtive bien faits pour surprendre.

Immédiatement après l'exposé des faits contenus dans les dernières lignes du texte emprunté à Raffaello Caresini, concernant l'annexion par Venise d'Argos et de Nauplie de Roumanie, en Morée, acquises de Marie d'Enghien<sup>2</sup>, le récit d'Antonio Morosini saute directement à la mention d'autres annexions vénitiennes opérées sur la côte d'Albanie, acquisitions de territoires cédés à la république par leurs souverains nationaux. Ainsi, Antonio Morosini relate-t-il, d'abord l'annexion de Durazzo et d'Alessio, acquis des Thopia et des Ducagino, annexion qu'il place à la date du 14 juillet 1393, puis celle de Scutari et de Drivasto, acquis des Balsa, dont le représentant dynastique est alors Georges Strasimir,

1. Sur ce point, ci-dessus, *l'Auteur*.

2. Sur ces faits, voir ci-dessus, p. 165, n. 1.



annexion qu'il place en 1394<sup>1</sup>. Ensuite, sans autre notation d'événements intermédiaires, il passe aussitôt à la relation de la croisade de Nicopolis, en 1396<sup>2</sup>. De la sorte, quelques lignes seulement, consacrées à des faits de second ordre, se trouvent représenter les huit années d'histoire écoulées de 1388 à 1395, huit années chargées, entre toutes, de révolutions et d'incidents touchant de si près aux intérêts vitaux de Venise<sup>3</sup>.

Ainsi, se trouvent notamment omises : — la restauration de la dynastie des Carrare en 1390, l'élévation de la seigneurie de Milan au rang de duché, entre les mains de Giangaleazzo Visconti, en 1395, l'installation de la domination française à Gênes en 1396, autant d'événements capitaux pesant sur la politique vénitienne, et sur lesquels on s'expliquerait mal le silence intentionnel d'un citoyen de Venise dont la capacité et le souci historique peuvent se mesurer à la rédaction du *Diario*<sup>4</sup>.

Voici d'ailleurs le début textuel de cette nouvelle phase de la *Chronique* d'Antonio Morosini.

La mention de l'annexion d'Argos et de Nauplie de Romanie, acquises par Venise de Marie d'Enghien, veuve de Pietro

1. Sur ces faits, Karl Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, Tabl. généal., XI, 6, p. 532 ; 8, p. 533 ; 10, p. 534. Cf. Romanin, *Stor. di Venezia*, t. III, p. 316. — L'acquisition de Durazzo paraît, en réalité, se placer en 1392. (Karl Hopf, *op. cit.*, XI, 6, p. 532.) Celle d'Alessio en 1293. (Karl Hopf, *op. cit.*, XI, 8, p. 333.) Celle de Scutari semble se classer en 1395-1396. (Documents indiqués par Romanin, *op. cit.*, t. III, p. 316 ; Karl Hopf, *op. cit.*, XI, 10, p. 534.) Celle de Drivasto en 1396. (Karl Hopf, *op. cit.*, XI, 10, p. 534.)

2. Sur ce fait, voir ci-dessous, p. 170, n. 4.

3. Tout ceci au fol. 135 A, dont le début vient d'être cité.

4. Sur ces faits, ci-dessus, *l'Œuvre*.

Cornaro, vient de s'achever avec la fin du passage cité ci-dessus.

« ... i qual per testamento ela può lasar, in chaxon ch'ela morise senza eriedy desendenty da esa<sup>1</sup>. »

Immédiatement après, vient le passage suivant, relatif à l'acquisition de diverses places de la côte d'Albanie, de Durazzo et Alessio, de Scutari et Drivasto.

« Chorando ani M CCC LXXXXIII dy xiiii luio in Veniexia.

« Apreso in lo tempo del dito miser lo doxie, la citade de Veniexia suzugava Durazo, e là fo mandado per baillo el nobel homo miser Franzescho Ziorzi; e là avese mo uno chastelo fra tera, el qual a nome Alesio, e questo fexe i Veniciany perche i Turchi iera in quel tempo molto posenty, dubitandose che i dity luogi non pervegnise in le suo mane. E anchora in M CCC LXXXXIII, siando miser Ziorzi Strazimier signor de la citade de Schutary, e vignando quello molto molestado da y Turchy, per muodo che lo non poteva tegnir quella tera, ... fo prexo per lo Chonseio de Pregady de tuor el dominio de quel dito luogo, a ziò ch'el non provegnise in le man de Turchy, e fo prexo de dar al dito miser Ziorzi per hogny ano duchaty m d'oro in vita soa, e a nuy darde uno altro chastelo infra tera, clamado Drievasto<sup>2</sup>. »

Puis, sans autre transition, le texte se continue par la relation de la croisade entreprise par les nations chrétiennes, en 1396, contre l'invasion ottomane de Bajazet, entreprise destinée comme on sait au désastre de Nicopolis.

« È da saver che in questo tempo Baixeto, fio che fo de Morato, inperador dy Turchy, iera molto posente in Turchia e in Grecia<sup>3</sup>... »

Récit qui fait l'objet du premier extrait de cette édition, où on le trouve à sa place et à son rang<sup>4</sup>.

1. Fol. 135 A.

2. Fol. 135 A.

3. Fol. 135 A.

4. T. I, p. 2-16.

Dans cette dernière section de la *Chronique*, deux épisodes tranchent par la forme et le fond du récit sur le décousu général de la rédaction.

C'est d'abord la relation de la croisade de Nicopolis, dont il vient d'être parlé, et à laquelle Venise prend part en même temps que la France et les autres États d'Europe. Puis la narration, plus ample encore et plus étendue, du conflit maritime de Venise avec Gênes française, conflit né et poursuivi dans les mers d'Orient pendant l'an 1403, et que vient terminer, le 22 mars 1404, la convention provisoire qui met fin à ces hostilités.

Ces deux exposés prennent, par le plan de cette édition, leur place naturelle dans les *Extraits* qui font partie de la présente publication<sup>1</sup>.

C'est avec un dernier rappel d'événements se rapportant à la collision des intérêts vénitiens et génois en Orient que se termine, comme on l'a vu, le dernier fragment susceptible de se rattacher à la *Chronique*.

Ce fragment, par le plan de cette édition, prend aussi place dans ces *Extraits*. On en trouve le texte en son lieu et rang<sup>2</sup>.

Après ce dernier passage, la *Chronique* cède la place au *Diario*, dont le début a été signalé comme pouvant remonter au 10 avril 1404<sup>3</sup>.

C'est désormais Antonio Morosini lui-même qui va rédiger l'œuvre nouvelle qui s'ouvre ici, ne relevant plus que de lui, de sa propre inspiration et de ses facultés d'observation personnelle.

1. T. I, p. 2-16, 24-166.

2. T. I, p. 174-176.

3. Sur ce point, ci-dessus, *l'Œuvre*. Voir Appendice IV.

## II.

*Dérivés.*

Cette œuvre nouvelle, commençant vers cette date, sous une forme d'abord hésitante quelque peu, puis de plus en plus prononcée par les accentuations successives qui ont été signalées, court et se continue, quant à sa partie conservée, jusque sous la date du 20 novembre 1433, et, quant à sa terminaison réelle, jusqu'à une époque inconnue, qui atteint au moins le milieu de 1434, où un fragment subsistant relate divers faits datant du mois de juin de cette année<sup>1</sup>.

Rien ne peut faire supposer que, sous cette forme de tenue au jour le jour, le *Diario* d'Antonio Morosini ne soit pas une œuvre originale.

Cette œuvre originale, à son tour, semble avoir été fortement mise à contribution par divers historiens postérieurs, qui, en outre du *Diario* même, paraissent avoir connu et utilisé la *Chronique* telle qu'Antonio Morosini l'a composée et compilée.

## 1°

*Pietro Delfino.*

Sous ce rapport, en premier lieu, s'impose la mention d'une œuvre historique, à laquelle s'est attachée une certaine notoriété, œuvre classée sous le nom de *Cronaca Delfina*, et sur laquelle se sont exercées bien des hypothèses et découragées bien des patiences.

1. Ci-dessus, l'*OEuvre*. Voir Appendice IV.

Dans l'étude consacrée aux chroniques vénitiennes, formant l'un des chapitres de son traité *Della letteratura veneziana*, paru en 1752, Marco Foscarini mentionne avec éloges l'œuvre de Pietro Delfino, personnage vénitien dont la vie s'inscrit dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, et dont il dégagait l'identité, mal définie jusque-là par divers historiens. De cette chronique existaient encore, au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, deux manuscrits, vérifiés par Foscarini lui-même, manuscrits dans lesquels la partie conservée de l'œuvre s'étendait depuis les débuts de l'histoire de Venise jusqu'à l'an 1422<sup>1</sup>. Cette œuvre historique, dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle, ainsi que le remarquait à cette occasion Foscarini<sup>2</sup>, était connue, citée couramment et utilisée par Marino Sanuto dans sa composition des *Vite de' Duchi di Venezia*, dont le texte imprimé, arrêté en 1493, se trouvait aux mains du public depuis 1733<sup>3</sup>, préface et piédestal des célèbres *Diarii* du même auteur, tenus au jour depuis 1496, qui ont plus spécialement consacré son renom d'historien.

Considérée par quelques-uns comme disparue ou introuvable, l'œuvre de Pietro Delfino s'est vue de nouveau présentée à l'attention, à une époque relativement récente, par la publication du catalogue de la bibliothèque de l'érudit vénitien Emmanuele Cicogna, dont la remarquable collec-

1. Foscarini, *Della lett. ven.*, p. 159-160.

2. *Ibid.*, id. Cf. Marino Sanuto, ouvrage cité ci-dessous, ad ann. 1403, col. 806; ad ann. 1296-1300, col. 583.

3. Marino Sanuto, *Vite de' Duchi di Venezia* (*Vitæ ducum Venetorum italicè scriptæ ab origine Urbis sive ab anno CCCC XXI usque ad annum MCCCC XCIII*), dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XXII (1733), col. 399-1284. — Comparaison encore plus sensible dans la récente édition commentée de ce précieux texte, donnée par M. Giovanni Monticolo. (*Le Vite dei dogi di Marin Sanudo*, [en cours d'impression,] dans *Rerum italicarum scriptores*, nouvelle édition, t. XXII, part. 1V, 1900.)

tion particulière, presque entièrement passée au grand dépôt du *Museo Civico* de Venise, en contenait un manuscrit<sup>1</sup>.

Dans ce répertoire descriptif, que le savant Rinaldo Fulin portait pour la première fois en 1872 à la connaissance du public, des notions critiques et précises étaient formulées sur cette œuvre et sur son auteur<sup>2</sup>. Il y était d'abord prouvé qu'un des manuscrits de la collection Cicogna, contenant une chronique courant de 421 à 1422<sup>3</sup>, représentait, sans doute possible, la partie subsistante de l'œuvre de Pietro Delfino déjà signalée par Marco Foscarini<sup>4</sup>. Il y était ensuite reconnu que cette composition historique devait, dans son intégrité, s'étendre jusqu'en 1505<sup>5</sup>. Entre-temps, démonstration était faite des emprunts répétés que lui a faits Marino Sanuto pour ses *Vite de' Duchi*<sup>6</sup>. Enfin, la biographie de l'auteur y était établie, la date de sa naissance arrêtée entre 1426 et 1428, et celle de sa mort reculée au terme de 1505<sup>7</sup>. Notions contre lesquelles la critique, depuis, n'a soulevé aucune objection, et qui semblent définitivement acquises<sup>8</sup>.

1. Emmanuele Antonio Cicogna (1719-1868), le célèbre érudit vénitien, créateur de la bibliothèque particulière aujourd'hui passée au *Museo Civico* de Venise.

2. Rinaldo Fulin, *Saggio del catalogo dei codici di Emmanuele Cicogna*, ap. *Arch. ven.*, t. IV, 1872, p. 341-353.

3. Manuscrit comprenant trois volumes : nos 2608 à 2610 de la collection Cicogna, *Saggio*, p. 341.

4. *Saggio*, p. 343-345.

5. D'après la description conservée d'un manuscrit en quatre volumes de la « Cronaca Dolfina », ignoré de Foscarini, et où l'œuvre de Pietro Delfino se poursuivait, semble-t-il, sans interruption, de la fondation de Venise jusqu'en 1505. (*Saggio*, p. 345-346.)

6. *Saggio*, p. 344-345.

7. *Saggio*, p. 350-351.

8. Cf. Vittorio Lazzarini, *Marino Faliero, la Congiura*, ap. *Nuov. Arch. ven.*, t. XIII, 1897, ch. *Fonti*, p. 13.

Cette composition de Pietro Delfino doit donc être reconnue comme incontestablement postérieure à toute l'œuvre d'Antonio Morosini<sup>1</sup>, qui achevait ses jours au moment où Pietro Delfino entrait dans la vie.

Or, cette composition de Pietro Delfino, ainsi définie, offre avec l'œuvre correspondante d'Antonio Morosini une frappante et continuelle analogie.

L'étude consacrée au manuscrit de Cicogna, qui vient d'être citée, a poursuivi sur les deux textes en question un travail d'inspection parallèle qui ne laisse aucun doute sur l'étroite parenté des deux relations. Des divers points de comparaison établis, d'une part sur l'œuvre de Pietro Delfino, d'après le manuscrit possédé par Cicogna<sup>2</sup>, et, d'autre part, sur différents extraits de l'œuvre d'Antonio Morosini, d'après le manuscrit possédé par le comte Leonardo Manin<sup>3</sup>, résulte l'évidente connexité des deux compositions<sup>4</sup>.

Au point que, pour définir l'intérêt et la valeur de l'œuvre de Pietro Delfino, l'étude ici analysée, dont l'auteur a pu cependant consulter à loisir tout le manuscrit même de la *Cronaca Dolfina*, qu'il avait sous les yeux, emploie exactement les mêmes termes que ceux dont se servait, pour établir la valeur et l'intérêt de l'œuvre d'Antonio Morosini, l'auteur de la notice annexée au manuscrit original de Vienne, déjà citée à diverses reprises<sup>5</sup>.

1. Quoi que semble en dire l'étude en question. (*Saggio*, p. 348.)

2. Voir ci-dessus, p. 174, n. 3.

3. Voir ci-dessus, le *Manuscrit*.

4. *Saggio*, p. 347-350, cf. p. 342.

5. « ... può dirsi un esattissimo diario . . . . nell' autore la vera semplicità e imparzialità. » (*Saggio*, p. 352.) Cf. (voir, ci-dessus, le *Manuscrit*) notice indiquée, dans Tommaso Gar, *I codici storici della collezione Foscarini*, ap. *Arch. stor. ital.*, t. V, p. 304-305.

De cette étroite corrélation, voici quelques indices, choisis au hasard parmi ceux que présente l'étude ici résumée.

Il s'agit de deux incidents purement vénitiens, de deux « faits divers » de même ordre, mention d'événements météorologiques survenus à Venise, recueillie parmi les nombreuses indications de ce genre que présente le texte de Morosini.

*Tremblement de terre du 25 janvier 1348.  
(1347 more Veneto<sup>1</sup>.)*

ANTONIO MOROSINI.

Chorando M CCC XLVII in Venexia.

A dy xxv de zener, in l'hora de vespero, in lo tempo del presente doxie, in lo dy de misier san Polo, ocorse in Veniexia, e anchor fo in molte parte, el mazor teremoto che mai persona vivente sentisse al mondo, e che mai per aldida se dixese, e dura per plu dy e note, che tuta la tera a hora a hora se moveva.

PIETRO DELFINO.

Corrando 1347, adi 25 zenaro, a hora de vespero, in lo di di S. Polo, fo in Veniexia in molte parte el mazor terremoto che mai persona vivente sentisse ai suo di al mondo, e dura plu di e notte, che la terra de ora in ora se moveva.

*Ouragan du 10 août 1410<sup>2</sup>.*

ANTONIO MOROSINI.

Chorando M CCCC X, dy x avosto de domenega, in lo dy de san Lorenzo, in la citade de Veniexia.

A memoria scrivo de tuti che

PIETRO DELFINO.

Corrando 1410, adi 10 agosto, in lo di de S. Lorenzo. A memoria scrivo de tuti chi lezerà questa scrittura como in questo di verso le 22 hore fo uno gran-

1. *Saggio*, p. 349.

2. *Saggio*, p. 350.



lezerà *questa scrittura* fo fato in l'hora de vespero circha su le hore xxii uno grandissimo sfolgaro de vento si grando, e aqua cazete in grandissima copia, e per sy fato muodo ch'el cazete molti edificy de campanili.

dissimo sui peto de vento cussi grando, e pioвете in grande copia, e per cussi fatto muodo che el cazete molti edificii e di campanili.

Les analogies qui ont été démontrées entre une partie de l'œuvre même de Morosini, jusqu'en 1388, et diverses œuvres antérieures, laissent supposer que Pietro Delfino, jusqu'à cette date, alors qu'il s'inspire de Morosini, reproduit en réalité, soit le thème général de la *Chronique* de Niccolò Trevisani, soit le fonds de la *Chronique* de Raffaello Caresini, modèles successifs de Morosini lui-même. Depuis ce point de démarcation de 1388, depuis le début de la partie de la *Chronique* de Morosini dont on ne retrouve point la source, et surtout depuis le début du *Diario* original en 1404, c'est à Morosini seul qu'il se trouve désormais emprunter les renseignements et les indications dont la multiplicité vient d'être signalée.

Il va sans dire qu'en émettant cette assertion, on entend expressément réserver l'hypothèse où, entre Morosini et Pietro Delfino, s'intercalerait un compilateur intermédiaire d'où Pietro Delfino aurait tiré la source qu'il reproduit.

Pietro Delfino, sous ce rapport, aurait peut-être pu trouver, tout à sa portée, l'œuvre de son père, Giorgio Delfino, œuvre connue et classée, s'étendant de 421 à 1458, et que lui-même, à diverses reprises, cite ouvertement.

Inédite dans son ensemble, mais utilisée par maint historien, les fragments épars et très réduits qui en ont été cités çà et là permettent d'y retrouver, surtout en ce qui concerne

de la *Diario*, certaines analogies de dates précises bien faites pour sembler singulières<sup>1</sup>.

Quoi qu'il en soit, le travail d'inspection parallèle, susceptible d'être opéré sur le texte subsistant de la *Cronaca Dolfina*, travail que l'étude en question a pu poursuivre ainsi, a naturellement pour terme la date de 1422, époque où cesse la partie conservée de l'œuvre de Pietro Delfino<sup>2</sup>.

Mais il pourrait, en somme, être poursuivi plus loin, en dépit de l'absence du texte, et cela d'après une méthode indirecte présentant certaines garanties.

On vient d'avoir l'occasion d'avancer que Marino Sanuto, dans ses *Vite de' Duchi* courant de 1421 à 1493, utilisait continuellement, en la citant, la *Cronaca Dolfina*. La proportion de ces continuelles références, à vrai dire, est telle, qu'une série complète de ces citations équivaldrait à une restitution de maint fragment de l'œuvre correspondante

1. Ms. de la *Chronique* de Giorgio Delfino, à la bibl. de Saint-Marc de Venise, mss. ital., cl. VII, n° 794. Sur ce texte, Romanin, *Stor. di Venezia*, citations assidues, t. III et IV, notamment entre 1310 (t. III, p. 51) et 1457 (t. IV, p. 294); Thomas, *Ueber die handschriftlichen Venezianischen Chroniken : Fragment einer solchen aus dem XV Jahrhundert vor, das den Lateinerzug nach Constantinopel behandelt* [1204], ap. *Sitzungsberichte der K. Bayerischen Akademie der Wissenschaften*, 1861, t. II, p. 67-80; Thomas, *Die Eroberung Constantinopels im Jahre 1453, aus einer Venetianischen Chronik*, *Ibid.*, 1868, t. II, p. 1-41. Voir aussi Saggio, p. 343-344, 353; Vittorio Lazzarini, *Marino Faliero, la Congiura*, ch. *Fonti*, ap. *Nuovo Arch. ven.*, t. XIII, 1897, p. 13-14. — Les connexités auxquelles on a fait ici allusion semblent exister pour le récit des deux premières guerres milanaises de 1426 et de 1427-1428. Les passages cités à cet égard par Romanin (*Stor. di Venezia*, t. IV, p. 113-128) présentent certains rapports avec le texte correspondant de Morosini.

2. Sur cette interruption matérielle de la « *Cronaca Dolfina* » en 1422, voir ci-dessus, p. 173-174.

de Pietro Delfino, permettant par instants de suppléer le texte original.

On conçoit donc aisément qu'en recueillant ces citations dans les *Vite de' Duchi*, pour la période postérieure à 1422, et en les comparant avec les passages correspondants du *Diario*, on pourrait, négligeant la disparition du texte original de la *Cronaca Dolfina*, continuer indirectement l'examen des similitudes existantes entre l'œuvre de Pietro Delfino et celle d'Antonio Morosini, jusqu'au moment où cette dernière s'interrompt elle-même en 1433.

Ce n'est pas, il est vrai, du texte même des *Vite de' Duchi*, — au moins tel qu'on le possède<sup>1</sup>, — qu'il faudrait se servir pour procéder à cette comparaison, pour la partie postérieure à 1422. Par une coïncidence étrange, ce texte, à partir de cette date même de 1422, cesse de présenter des références à la *Cronaca Dolfina*, au moins des références avouées. Interruption regrettable qui se prolonge pendant vingt-cinq ans, pour ne laisser reprendre ces références qu'en 1449, à une époque où le *Diario*, même supposé continué par Antonio Morosini pendant quelques années encore, serait certainement arrêté en fait, et où, par conséquent, la reprise de ce travail de comparaison serait sans objet aucun<sup>2</sup>. Mais cette

1. On a eu déjà occasion de signaler la récente édition, en cours d'impression, due à M. Giovanni Monticolo. (Voir ci-dessus, p. 173, cf. ci-après, p. 182.)

2. Dernière référence susceptible d'être encore constatée : 15 juin 1421, récit d'un combat livré, dans le port de Gaëte, par une escadre vénitienne à un groupe de corsaires génois. (Col. 939.) — Première référence susceptible d'être constatée à nouveau : entre mars et décembre 1449, mention des armements de Venise contre Alphonse V, roi d'Aragon et de Naples, à l'occasion de son entrée dans l'alliance milanaise au cours de la cinquième guerre milanaise. (Col. 1134.) — Cessation définitive en 1468, avec la mention du traité d'alliance, renouvellement de la ligue

lacune ainsi signalée entre 1422 et 1449 peut être heureusement suppléée par un autre texte. A côté de la grande composition des *Vite de' Duchi* existent des *Sommarii*<sup>1</sup>, résumé parallèle, quelquefois différent, de la vaste compilation historique de Marino Sanuto. Or, dans ces *Sommarii*, cette interruption des citations de la *Cronaca Dolfina* ne semble pas exister<sup>2</sup>. La consultation suivie de ces *Sommarii* doit donc permettre de suppléer aux lacunes des *Vite de' Duchi*, et c'est avec ce texte qu'il conviendrait d'appliquer la méthode de comparaison indirecte qui vient d'être proposée.

Si le texte complet de la *Cronaca Dolfina*, actuellement arrêté à 1422 et poursuivi en réalité jusqu'en 1505<sup>3</sup>, venait un jour à se retrouver, le travail de comparaison entre l'œuvre de Pietro Delfino et celle de Morosini pourrait être continué, depuis 1422, dans les mêmes conditions que celles où il a été poursuivi jusqu'à cette date.

Il serait, en ce cas, extrêmement curieux de se rendre compte si Pietro Delfino, ayant sous les yeux le texte du *Diario* d'Antonio Morosini, et parvenu par exemple, dans sa consultation, à l'an 1429, se trouva lui-même, à un degré quelconque, saisi d'une curiosité rétrospective pour les événements merveilleux que son prédécesseur y consignait avec tant de complaisance et d'émotion. Il serait

de Lodi qui avait pacifié la péninsule en 1450, à la fin des guerres milanaises, traité conclu à Rome, le 17 juin 1468, entre Venise, le roi de Naples Ferdinand I<sup>er</sup>, Florence et Milan. (Col. 1185.)

1. « *Sommarii di storia Veneziana di Marino Sanudo* ». (*Saggio*, p. 362-363.)

2. Sur ces « *Sommarii* », *Saggio*, p. 345, cf. p. 342, 351-352, 362-363.

3. Sur cette extension réelle de la « *Cronaca Dolfina* » jusqu'en 1505, voir ci-dessus, p. 174.

très vraisemblable que, vers ces parages de la *Cronaca Dolfina*, on retrouvât une copie ou un résumé des documents précieux relatifs aux choses de France et à la carrière de la Pucelle, si heureusement préservés, en son temps, par le souci historique d'Antonio Morosini<sup>1</sup>. S'il en était ainsi, et si, d'autre part, la découverte de cette partie de la *Cronaca Dolfina* eût précédé le signalement du texte de Morosini, il aurait pu se faire, par une usurpation singulière, que Pietro Delfino eût suscité autour de sa personne le même éveil d'attention qui s'attache aujourd'hui à Antonio Morosini.

## 2°

*Marino Sanuto.*

Cet examen de la *Cronaca Dolfina* une fois achevé et ses analogies avec l'œuvre d'Antonio Morosini démontrées, il convient d'aborder, au point de vue des mêmes similitudes, la vérification d'un autre ouvrage plus célèbre, les *Vite de' Duchi* de Marino Sanuto, dont il vient précisément, dans la discussion qui précède, d'être indirectement question à plusieurs reprises.

Marino Sanuto, né en 1466, mort en 1536, est souvent appelé « il giovine », soit Marino Sanuto le Jeune, pour le distinguer de l'autre écrivain vénitien du même nom, Marino Sanuto, connu sous le surnom de Torsello, dit à son tour « l'antico », soit Marino Sanuto l'Ancien, l'auteur du *Liber Secretorum Fidelium Crucis*, mort vers 1343. Marino Sanuto le Jeune n'est pas seulement l'auteur des célèbres *Diarii*, l'œuvre originale et immense, représentant une inappréciable collection de faits politiques recueillis sans

1. Voir ce qui en est dit au cours du commentaire des Extraits qui font l'objet de cette édition, t. III, p. 8, n. 4.

interruption de 1496 à 1533, qui le classe parmi les observateurs historiques les plus pénétrants de son temps<sup>1</sup>. Toutes proportions gardées, tel Morosini en tête de son *Diario* plus simple, Sanuto, comme préambule à l'opulent et somptueux ensemble de ses *Diarii*, a inscrit, lui aussi, une *Chronique* préalable, exposé de l'histoire vénitienne depuis ses origines jusqu'au temps où il se prit à l'observer lui-même. C'est ce préambule qui porte le titre de *Vite de' Duchi di Venezia*, Vies des Doges de Venise.

Commençant à la fondation plus ou moins fabuleuse de l'État vénitien, le 25 mars 421, présentant une tenue chronologique suffisante depuis l'élection du premier doge, Anastaso, en 660, classant depuis lors les événements sous chacun des règnes des princes élus de Venise, les *Vite de' Duchi* se poursuivent jusqu'au cours de l'an 1494<sup>2</sup>, doublées, sur l'étendue de leur parcours, par des *Sommarii*, résumé parallèle et concordant de l'œuvre principale<sup>3</sup>. Les *Vite de' Duchi* se relie, pour ainsi dire, au commencement des *Diarii*, dont le début s'ouvre en 1496, ne laissant

1. *I. Diarii di Marino Sanuto*. Texte édité par MM. Niccolò Barozzi, Guglielmo Berchet, Rinaldo Fulin, Federico Stefani, Marco Allegri. Venise, in-4°, t. I et suiv., 1879. — Extraits publiés par Rawdon Brown, *Ragguagli sulla vita e sulle opere di Marin Sanuto*. Venise, 1837-1838, 3 vol. in-8°.

2. Marino Sanuto, *Vite de' Duchi di Venezia*. — Éd. Muratori, *Vitæ ducum Venetorum italicè scriptæ ob origine Urbis sive ab anno CCCC XXI usque ad annum MCCCC XCIII*, dans *Rerum italicarum scriptores*, t. XXII (1733), col. 399-1284. — Éd. Giovanni Monticolo, *le Vite dei Dogi di Marin Sanudo*, [en cours d'impression,] dans *Rerum italicarum scriptores*, nouvelle édition, t. XXII, part. IV (1900). — Toutes les références de la présente publication, dans le texte comme dans le commentaire, ainsi que dans l'étude, sont, à moins d'indication spéciale, tirées de l'éd. Muratori.

3. « *Sommarii di storia Veneziana di Marino Sanudo*. » (*Saggio*, p. 362-363.)

presque aucun vide dans cet immense tableau de l'histoire vénitienne, continué depuis ses origines les plus lointaines jusqu'au milieu du *xvi*<sup>e</sup> siècle.

Dans ses *Vite de' Duchi*, livrées depuis longtemps à la consultation du public, Marino Sanuto a cité un grand nombre des chroniques utilisées par lui.

Les références à la *Cronaca Dolfina*, ainsi qu'il a été établi, sont continuelles, et cela dès le début de la composition. On a eu occasion de remarquer qu'elles cessaient avec l'an 1422, pour ne reprendre qu'en 1449, lacune à laquelle pouvaient suppléer les *Sommarii*. Il faut ajouter ici que, dans le cours de 1449, les références avouées reprennent, pour s'arrêter en 1468, définitivement cette fois et sans reparaître jusqu'à la fin de l'œuvre, en 1494, arrêt auquel peuvent encore suppléer les *Sommarii*, où cette référence se constate encore au cours de l'an 1493, quelques mois avant la fin simultanée des *Vite de' Duchi* et des *Sommarii*.

Mais nulle part, dans les *Vite de' Duchi*, ne se rencontre la citation ou la mention d'une chronique ou d'une œuvre quelconque d'Antonio Morosini. Fait singulier, mais incontestable, qu'il faut reconnaître avec toutes ses conséquences.

Les connexités étroites qui ont été établies entre la *Cronaca Dolfina* et l'œuvre correspondante d'Antonio Morosini autorisent absolument, à ce qu'il semble, à émettre cette assertion que Marino Sanuto, chaque fois qu'il déclare utiliser l'œuvre de Pietro Delfino, s'inspire en réalité, à travers ce dernier texte, de l'œuvre d'Antonio Morosini, telle qu'elle se présente, prototype et source perpétuelle de la *Cronaca Dolfina*.

Mais, ceci établi, il faut en venir à une observation qui pourra surprendre, bien qu'elle s'impose.

Tout à fait en dehors des similitudes accidentelles et pas-

sagères que ces citations avouées permettent ainsi de vérifier plus spécialement, on peut reconnaître et affirmer, entre le texte général des *Vite de' Duchi* et le texte de l'œuvre de Morosini, une singulière et persistante connexité.

Dans une proportion difficile à évaluer, et dont les études ultérieures, appelées à approfondir l'œuvre de Marino Sanuto, pourront seules donner une idée, le texte même des *Vite de' Duchi* se trouve ou inspiré ou imité du texte qui compose l'œuvre d'Antonio Morosini.

Marino Sanuto a connu l'œuvre de Raffaello Caresini, arrêtée en 1388, œuvre qu'il cite<sup>1</sup> en la distinguant exactement de l'œuvre même d'Andrea Dandolo, dont il connaît aussi le texte et les diverses formes<sup>2</sup>. Pour toute l'époque où Morosini traduit Raffaello Caresini, c'est-à-dire entre 1361 et 1388, les ressemblances susceptibles d'être reconnues entre le texte de Morosini et celui de Sanuto pourraient donc s'expliquer par une consultation directe du texte latin de Raffaello Caresini par Sanuto. Négligeant donc cette période et, par surcroît, la période antérieure à 1361, il convient de ne faire porter l'inspection parallèle du texte général des *Vite de' Duchi* et du texte d'Antonio Morosini que sur l'époque postérieure à 1388.

Pour toute cette époque, comme on l'a vu, l'œuvre d'Antonio Morosini comprend, d'une part, la partie de la *Chronique* que l'on pourrait supposer originale, et, d'autre part, le *Diario* tout entier.

Dans cet ordre d'idées, la présente édition des *Extraits*

1. Entre autres, col. 710-711. Lettre de Bernabò Visconti, co-seigneur de Milan, à la seigneurie de Venise (juin 1380). Cf. Raffaello Caresini, *loc. cit.*, col. 456.

2. « Scrisse due cronache di Venezia fino al suo tempo, latine, una grande e l'altra briève. » (Col. 609.) Avènement d'Andrea Dandolo, en 1343.



d'Antonio Morosini a poursuivi cette inspection parallèle pour chacun des passages que le plan adopté l'appelait à publier. On pourra aisément se rendre compte, en la consultant à chaque reprise d'Extrait, de la réalité de la proposition qui est ici avancée.

Quelques exemples, choisis en d'autres points caractéristiques, rendront cette assertion plus immédiatement sensible.

Ainsi, au point où la *Chronique* d'Antonio Morosini cesse de présenter une traduction de Raffaello Caresini, et à l'instant où commence la partie de cette *Chronique* qu'on peut supposer originale, soit entre les années 1388 et 1393<sup>1</sup>, en ce point typique, pris au hasard, la similitude éclate à première vue.

Il s'agit, on s'en souvient peut-être, de la cession à Venise, par Marie d'Enghien, d'Argos et de Nauplie de Romanie sur la côte de Morée<sup>2</sup>, puis également de la cession à Venise, par leurs souverains locaux, les Thopia, les Ducagino, les Balsa, de diverses places de la côte d'Albanie, telles que Durazzo, Alessio, Scutari et Drivasto<sup>3</sup>.

Cession d'Argos et de Nauplie de Romanie. Fin des emprunts d'Antonio Morosini.

ANTONIO MOROSINI.

MARINO SANUTO<sup>5</sup>.

Traduction de Raffaello Caresini.

Sans citation.

Fin.

El<sup>4</sup> nobel hom miser Piero Chorner, de qua indriedo fiol de In<sup>6</sup> questo tempo Pietro Cornaro, che fu di ser Federigo da

1. Ci-dessus, p. 165-170.

2. Sur ces faits, en 1388, voir ci-dessus, p. 165-166.

3. Sur ces faits, rapportés par Morosini en 1393 et 1394, voir ci-dessus, p. 169-170.

4. Fol. 134 b.

5. Ce texte, comme tous les suivants du même auteur, est tiré de l'édition de Muratori. (*Rev. ital. script.*, t. XXII.)

6. Col. 760.

miser Ferigo de la chontrada de Sem Lucha, signoryzava le tere e chastele e forteze de Argo e de Napoly, per vigor de la dota de la soa dona nobel, per nome clamado madona Maria, fia de quà indriedo del nobel homo miser Guido de Inzim. . . . .

(Suit le récit de la cession d'Argos et de Nauplie, en décembre 1388<sup>1</sup>.)

San Luca, signoreggiava Argos e Napoli di Romania nella Morea, per cagione della dota di sua moglie madonna Maria, che fu figliuola di messer Vito de Inzino. . . . .

(Suit le récit de la cession d'Argos et de Nauplie, en décembre 1388, identique jusqu'au bout, mais résumé vers la fin<sup>2</sup>.)

Cession de Durazzo, Alessio, Scutari et Drivasto. Début de la fraction propre à Antonio Morosini.

ANTONIO MOROSINI.

Partie de la *Chronique* originale.  
Début.

Chorando<sup>3</sup> ani M CCC LXXXIII, dy XIII luio, in Veniexia.

Après en lo tempo del dito miser lo doxie, la citade de Veniexia suzugava Durazo, e là fo mandado per bailo el nobel homo miser Francescho Ziorzi; e là avefemo uno chastelo fra tera, el qual a nome Alesio, e questo fexe i Veniciany, perche i Turchi iera in quel tempo molto posenty, dubytandose che i dity luogi non pervegnise in le suo mane. E

MARINO SANUTO.

Sans citation.

Dell'<sup>4</sup> anno 1388 (*sic*) avendo i nostri avuta la città di Durazzo in Albania, dov' era bailo e capitano Francesco Giorgi, ebb' egli modo con que' d'Alessio fra terra, che venissero sotto la signoria nostra, acciochè non andassero in mano de Turchi, e così furono contenti. E così a' 14 di luglio levarono san Marco. E per la signoria furono fatti i capitoli e mandato governo . . .

Del 1394 era signor di Scutari in Albania un messer Giorgio Strazimiero, il qual' era

1. Fol. 134 B et 135 A.

2. Col. 760.

3. Fol. 135 A.

4. Col. 762.

anchora in MCCCLXXXIII, molestato da' Turchi. E non  
 siando miser Ziorzi Strazimier potendo più. . . . .  
 signor de la citade de Schu-  
 tary, e vignando quello molto  
 molestado da y Turchy per  
 muodo che lo non poteva  
 tegnir quela tera.

(Suit le récit de la cession de  
 Scutari et de Drivasto, placé en  
 1394<sup>1</sup>...)

(Suit le récit de la cession de  
 Scutari et de Drivasto, placé en  
 1394, identique jusqu'au bout,  
 sauf méprise de Sanuto en ce  
 qui concerne la cession de Dri-  
 vasto, place présentée à tort  
 comme abandonnée par Venise  
 à Georges-Strasimir Balsa<sup>2</sup>.)

A partir de ce point, de ce début de la *Chronique* sup-  
 posée originale d'Antonio Morosini, on peut affirmer qu'une  
 très grande partie de l'œuvre d'Antonio Morosini se trouve  
 absorbée dans le texte général et courant des *Vite de'*  
*Duchi*.

On n'entend pas hasarder par là que le texte général et  
 courant des *Vite de' Duchi* ne représente qu'une reproduc-  
 tion de l'œuvre de Morosini, tant *Chronique* que *Diario*.  
 Tout ce qu'on entend avancer, c'est que, depuis ce point de  
 démarcation, le texte de Morosini se retrouve dans celui de  
 Marino Sanuto, tantôt en un lieu, tantôt en un autre, sou-  
 vent disjoint par des intervalles, assez longs quelquefois,  
 mais par-dessus lesquels un examen patient permettrait de  
 restituer, fragment par fragment, une partie considérable  
 de la composition qui a servi de source d'information constan-  
 tante à l'auteur des *Vite de' Duchi*.

En un mot, les *Vite de' Duchi* ne se composent pas, —  
 loin de là, — que du texte absorbé de Morosini. Tout le

1. Fol. 135 A.

2. Col. 762.

texte de Morosini ne se retrouve pas absorbé, — loin de là, — dans les *Vite de' Duchi*. Mais grand nombre de passages de Morosini se rencontrent, ou textuellement, ou en abrégé, ou en forme reconnaissable, dans les passages correspondants des *Vite de' Duchi*.

A chaque pas, en remontant au texte de Morosini, on s'aperçoit que la suite des dates et l'enchaînement des faits s'y trouvent exposés de façon plus vraisemblable et plus précise que dans les *Vite de' Duchi*. Une inspection entreprise sur un plan méthodique ferait reconnaître, rien que pour l'histoire vénitienne proprement dite, de continuelles rectifications à instituer. Très nombreux, sous ce rapport, paraissent les faits dont les historiens de Venise auraient à modifier le récit, le cadre chronologique ou les circonstances environnantes. En certains points, il semblerait que le texte des *Vite de' Duchi* ne représentât qu'un dérivé visible de la composition première, dont on sent que Marino Sanuto tire la substance générale, les détails épisodiques et jusqu'à la forme de son propre récit.

Entre les limites de cette édition, c'est-à-dire entre l'an 1396 et la date du 1<sup>er</sup> mai 1433, quelques-unes des comparaisons établies feront toucher du doigt certains exemples de cette similitude singulière et rendront sensibles les rectifications qui s'imposent aux éléments d'informations tirés jusqu'ici du seul texte des *Vite de' Duchi*<sup>1</sup>.

Cette analogie se reconnaît encore dans les derniers parages où elle peut se constater, à la fin de la partie conservée du *Diario* de Morosini.

Le *Diario* s'interrompt, comme il a été établi, sous la date du 20 novembre 1433, au milieu du récit des débats

1. A ce sujet, consulter, au début de chaque reprise d'extrait, la note indiquant constamment la relation constante entre le texte d'Antonio Morosini et celui de Marino Sanuto.

soulevés par le Concile de Bâle<sup>1</sup>. Morosini relate la séance du Sénat vénitien, tenue le 20 novembre, et cite le texte d'actes divers émanés du Concile et communiqués à l'assemblée par l'ambassadeur vénitien à Bâle, Andrea Donato, gendre du doge Francesco Foscari, arrivé de Bâle à Venise, l'avant-veille, le 18 novembre. C'est exactement au milieu d'un de ces actes que se termine le dernier feuillet continu conservé du *Diario*<sup>2</sup>.

Dates et noms sont identiquement présentés. Le récit, dans les *Vite de' Duchi*, est sensiblement abrégé, mais reconnaissable.

## ANTONIO MOROSINI.

*Diario.*

Apriso<sup>3</sup>, el merchore di del sovradito milieximo dy xviii, azionse in Veniexia el nobel omo cavalier miser Andrea Donado, zenero de miser lo doxe inclito Francescho Foschary de Veniexia, vegnudo del concilio de Braxilea... con<sup>4</sup> molty capitoli preponendy al concilio... tuty clary e onesti... in lo chonseio nostro di Pregady...

E ady xx del mese de novembrio, venere dè, M CCCC XXXIII, per lo conseio de Pregadi... fose defenido... de responder a i capitoli produty...

## MARINO SANUTO.

## Sans citation.

A' 18 del ditto mese giunse in questa terra Andrea Donato il cavaliere, che viene ambaxiadore dal concilio di Basilea. E portò i capitoli, i quali furono pel detto nel consiglio de' Pregadi manifestati.

E a' 20 fu preso ch'egli ritorni al detto Concilio...

Au delà de cette limite, l'analogie se reconnaît encore dans

1. Ci-dessus, *l'Œuvre*, p. 59-63. Voir Appendice V.

2. Sur ces faits, Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 270-288; Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 171-173.

3. Fol. 610 A.

4. Fol. 610 B.

5. Col. 1034.

le fragment dépareillé du *Diario* d'Antonio Morosini, datant de 1434, dont l'existence, en état mutilé, a été reconnue<sup>1</sup>.

Entre autres faits relatés dans ce fragment, dont l'examen fait reconnaître la connexité persistante des deux textes en question, on peut s'arrêter au récit émouvant de la fuite du pape Eugène IV, contraint, à la suite d'un soulèvement populaire suscité par la complicité du duc de Milan, à abandonner Rome, le 4 juin, au milieu de tragiques péripéties, pour chercher un refuge à Florence, où il va arriver le 23 mai<sup>2</sup>. Certaines expressions de Marino Sanuto, empreintes d'une exactitude pittoresque, ont pu jusqu'ici lui être attribuées en propre. On en retrouvera ici facilement la source.

## ANTONIO MOROSINI.

*Diario.*

... in<sup>3</sup> Roma, in lo castelo asidiado per la gente de Nicolò de Fortebrazo, condutor del ducha de Milan, ave grandissimo spavento e paura, e statin no demorando, se inpensa de voler fuzir, e al palazzo in so stanza voler andar per dormir; e zionto là quello se spuia e revestise *in forma de hom mondan, con tre persone* apreso de quello, di qual plu lo amava e vestido vegnisse per tera fina a la marina a una burchiela; e quello là non trovase pasazo; e chapitando a Cività Vechia,

## MARINO SANUTO.

## Sans citation.

A' 21 (*sic*)<sup>4</sup> del detto mese venne un messo in questa terra da Firenze, in quarant'ore, e s'ebbe avviso, che papa Eugenio IV, per paura ch'egli aveva avuto, s'era travestito *a modo mondano*, ed era fuggito *con tre persone* sue fidade.

E non avendo trovata passagio a la marina, egli andò per

1. Ci-dessus, *l'OEuvre*, p. 63-70. Voir Appendice VI.

2. Sur ces faits, Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom*, I. XIII, ch. I, part. III, t. VII, p. 45-48.

3. Fol. 0 B, 281<sup>ro</sup> du t. II actuel.

4. Col. 1035.

tolse la via per tera, e montase da Pixia sovra la galia de Fiorentiny per capitar a Fiorenza, ch'è mia c in cxx, per eser seguro in lo so stado... E zionta fo l'ambasada el sabado da sera [con] questa novela dy xii de zugno, tuta la citade de Venexia de fexe e ave grandissima festa.

terra fina a . . . . ., e ivi egli montò su d'una galera di Fiorentini, e venne a Civitavecchia, e di là per terra era venuto a Firenze per istare sicuro, ed era giunto colà. E di questo la Signoria n'ebbe allegrezza.

De cette connexité, ainsi établie et reconnue, doit se déduire une des conclusions suivantes :

Ou bien Marino Sanuto, dans la rédaction de ses *Vite de' Duchi*, a fait au texte correspondant de la *Cronaca Dolfina* des emprunts beaucoup plus nombreux que ceux qu'il mentionne spontanément.

Ou bien il a constamment utilisé, sans la mentionner jamais, l'œuvre d'Antonio Morosini.

Dans l'un comme dans l'autre cas, le résultat se trouve le même.

En cas d'emploi direct, Antonio Morosini se trouve, sans intermédiaire, l'inspirateur de Marino Sanuto.

En cas d'emploi de la *Cronaca Dolfina*, les rapports étroits de ce texte avec celui d'Antonio Morosini étant démontrés, Antonio Morosini n'en demeure pas moins indirectement, à travers la *Cronaca Dolfina*, la source première du texte correspondant de Marino Sanuto.

Il est très vraisemblable qu'un critique, familiarisé avec les détails de l'histoire vénitienne, parvienne un jour, à la suite d'une étude attentive du texte des *Vite de' Duchi*, à déterminer la limite finale jusqu'où se continuait, en réalité, le *Diario* d'Antonio Morosini, dont le fragment dépareillé subsistant, en date de 1434, est peut-être encore loin de marquer le terme effectif. On reconnaîtrait ainsi quelle

est au juste la solution de continuité, peut-être plus faible qu'on ne croit, qui sépare la fin de l'œuvre d'Antonio Morosini et le début de celle de Domenico Malipiero, l'intéressant annaliste qui, avec l'année 1457, commence la série des *Diarii* jusqu'ici pratiqués et connus, continués sans interruption jusqu'en 1533, avec l'éclat que l'on sait, par Marino Sanuto lui-même.

Ainsi, de 1404 jusqu'en 1533, sauf cette lacune dont on peut réduire les limites, s'étendrait, presque ininterrompue, une série de témoignages contemporains, embrassant un siècle et demi d'annales italiennes et d'histoire universelle, monument unique dont le *Diario* d'Antonio Morosini composerait la large et forte base, enfin dégagée et restituée dans son véritable dessin, dans ses lignes primitives et dans toute sa valeur d'expression.

Quoi qu'il en soit, la solution définitive de ce problème, ainsi que celle des questions complexes agitées au cours de ce chapitre, est ici laissée à de plus autorisés, le présent essai n'ayant d'autre but ni d'autre prétention que d'en avoir suggéré l'examen, en s'efforçant d'en fixer le cadre, les limites générales et les conditions essentielles<sup>1</sup>.

Germain LEFÈVRE-PONTALIS.

Août 1900.

1. Je ne veux pas achever ce dernier chapitre sans un témoignage spécial de reconnaissance envers M. Léon Dorez, auquel cette publication, dans sa partie commune, doit déjà tant, et sous tant de rapports. Je me crois autorisé à exprimer ici, quoique d'une manière bien incomplète, à quel point sa possession de toutes les questions italiennes, ses sûrs conseils, son obligeance de chaque jour m'ont précieusement et amicalement secondé dans la préparation et la rédaction de cette étude sur Morosini et son œuvre.



**APPENDICES**  
**DE**  
**L'ÉTUDE SUR ANTONIO MOROSINI**



## APPENDICES

### I.

#### TABLEAU DE CONCORDANCE DU FOLIOTAGE DU MANUSCRIT DE VIENNE.

BIBL. IMP. DE VIENNE, N<sup>os</sup> 6586-6587.

Foliotage ancien d'un seul tenant.

Foliotage moderne réparti en tomes I et II.

Voir le *Manuscrit*, p. 25, n. 3; l'*Œuvre*, p. 63, n. 4, 68, n. 2.

Foliot. ancien <sup>1</sup>.

Foliot. moderne.

Tome I actuel.

N<sup>o</sup> 6586.

Déficit.

0 B	Feuillet initial dépareillé,	4 r <sup>o</sup> .
00 A	ann. 1094-1108.	4 v <sup>o</sup> .

Déficit.

49 B	Premier feuillet continu,	2 r <sup>o</sup> .
50 A	ann. 1203-1204.	2 v <sup>o</sup> .

Suite régulière.

99 B		52 r <sup>o</sup> .
------	--	---------------------

100 A		52 v <sup>o</sup> .
-------	--	---------------------

100 B	En lacune,	
-------	------------	--

101 A	ann. 1373-1378.	
-------	-----------------	--

1. On ne peut que répéter ici l'observation déjà faite (*le Manuscrit*, p. 25, n. 3), à savoir que le foliotage ancien, le seul intéressant, est celui auquel il convient de se référer de préférence, dans toute citation relative à l'œuvre d'Antonio Morosini. — Sur le procédé de foliotage par A et B, et sur sa différence avec la méthode habituelle par recto et verso (r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>), voir *le Manuscrit*, p. 22-25.

Foliot. ancien.		Foliot. moderne.
		Tome I actuel. N° 6586.
404 B		53 r°.
402 A		53 v°.
	Suite régulière.	
406 B		58 r°.
407 A		58 v°.
407 B	En lacune,	
408 A	ann. 1379.	
408 B		59 r°.
409 A		59 v°.
	Suite régulière.	
456 B	Fin de la <i>Chronique</i> , 1403-1404,	407 r°.
457 A	et début du <i>Diario</i> , 1404, 10 avril.	407 v°.
	Suite régulière.	
349 B	1416,	270 r°.
320 A	18 juillet.	270 v°.
		Tome II actuel. N° 6587.
320 B	1416,	4 r°.
321 A	3 août.	4 v°.
324 B	Relié comme dernier feuillet	294 r°.
322 A	du tome II actuel.	294 v°.
322 B		2 r°.
323 A		2 v°.
	Suite régulière.	
333 B		43 r°.
334 A		43 v°.
334 B	En lacune,	
335 A	ann. 1417.	
335 B		44 r°.
336 A		44 v°.
	Suite régulière.	

## APPENDICES.

197

Foliot. ancien.		Foliot. moderne. Tome II actuel. N° 6587.
384 B		63 r°.
385 A		63 v°.
385 B	Le n° 386 est omis dans le foliotage ancien.	64 r°.
387 A		64 v°.
387 B		65 r°.
388 A		65 v°.
	Suite régulière.	
440 B		118 r°.
441 A		118 v°.
441 B	En lacune, ann. 1426.	
442 A		
442 B		119 r°.
443 A		119 v°.
	Suite régulière.	
487 B		164 r°.
488 A		164 v°.
488 B		165 r°.
488 [bis] A	Le n° 488 s'est trouvé porté en double dans le foliotage ancien.	165 v°.
488 [bis] B		166 r°.
489 A		166 v°.
	Suite régulière.	
503 B		184 r°.
504 A		184 v°.
504 B		182 r°.
504 [bis] A	Le n° 504 est porté en double dans le foliotage ancien.	182 v°.
504 [bis] B		183 r°.
505 A		184 v°.
	Suite régulière.	
567 B		246 r°.
568 A		246 v°.
568 B		247 r°.
569 A		247 v°.
569 B		248 r°.

Foliot. ancien.		Foliot. moderne. Tome II actuel. N° 6587.
568 [bis] A	Les n° 567 et 569 sont portés en double dans le foliotage ancien.	248 v°.
568 [bis] B		249 r°.
569 [bis] A		249 v°.
569 [bis] B		250 r°.
570 A		250 v°.
	Suite régulière.	
598 B		279 r°.
599 A		279 v°.
599 B	En lacune,	
600 A	1433, mai.	
600 B	Feuille	280 r°.
601 A	mulilé.	280 v°.
601 B	En lacune,	
602 A	1433, mai-juin.	
602 B		282 r° <sup>1</sup> .
603 A		282 v°.
	Suite régulière.	
610 B	Dernier feuillet continu,	290 r°.
611 A	1433, 20 novembre.	290 v° <sup>2</sup> .
	Déficit.	
0 B	Feuille terminal dépareillé,	281 r°.
00 A	1434, juin.	281 v°.
	Relié parmi les feuillets en désordre entre fol. 599 A et 602 B.	

1. Pour le fol. 281 r°-281 v°, voir, ci-dessous, fin du foliotage moderne de ce tome.

2. Pour le fol. 291 r°-291 v°, voir, ci-dessus, début du foliotage moderne de ce tome.

## II.

TEXTE DU FRAGMENT INITIAL DÉPARÉILLÉ DE LA *Chronique*.

1094-1106.

Fol. 0 B-00 A, 1 r<sup>o</sup>-1 v<sup>o</sup> du t. I actuel.

Voir *l'Œuvre*, p. 42, n. 3, et *Origines et Dérivés*, p. 445-446. Cf. Giovanni Monticolo, notes de la récente édition des Vies des doges de Marino Sanuto, p. 457, n. 6, et p. 462, n. 4<sup>1</sup>.

..... quel<sup>2</sup> luogo fo meso in primamente, pote eser do chaxion. La prima, in per zio de che queli che dubitava per algun muodo quello non ly podese eser tolto per algun tenpo, fo chontenty de ochultarlo; puo inmaginando el muodo per loqual furtevelmente ely el tolse d'Alesandria, chomo se contiem in la traslacion de quello, fata in lo o[l]tocento vinty tre. L'altra caxon puo eser, che in lo tenpo de miser Piero Orsiolo doxie dito, che commenzar la gliexia fexe, dubitando che per algun muodo el non se podese desperder per fuogo ho altro, in per quello che, chomo predito fo avanty, la gliexia prima per certa devixion fo arsa la pluy parte insenbre con el palazzo; ma hè da saver chè ordenado fo da quel tenpo in driedo, che solamente per ziaschaduno doxie che fose e perchulatory de la gliexia se savese là ho che'l fose chologado; ma nuy, che alguna certeza al mio tenpo ne vity, testimonianza al foturo posa demostrar. E fenida la vita del dito miser Vidal Falier doxie, in paxe fo sopelydo apreso

1. *Le Vite de i Dogi di Marin Sanudo*, [en cours d'impression,] dans *Rerum italicarum scriptores*, nouvelle édition, t. XXII, part. IV (1900).

2. Inc. fol. 0 B, 1 r<sup>o</sup> du t. I actuel.

la gliexia dita, meso soto el portego de quello, abiando dogado any XIII, mexe 0, dy 0, pasa in paxie <sup>1</sup>.

Chorando any M<sup>o</sup> LXXXXV<sup>o</sup>, in Veniexia.

Vydal Michiel per tuto el puovolo e citadiny in lo dito tempo al sezio dogal fo esaltado e confermato doxie. E in lo so tempo, una grande armada in susydio de le Tere Sante de Egitto fo mandada; chapetanio de quela fo el nobel hom miser Henrigo Contariny, veschovo de Veniexia, fiol de la bona memuoria de miser Domenego Chontariny doxie, in le contrade de Jerusalem, e prexe uno forte chastelo, nomenado Sajanqua; el qual castelo fo donado dapuo a quelli d'Acre per la franchixia e trega che i Veniciany aveva in Soria. Per la qual <sup>2</sup> chosa da Balduin, primo re, alty privilegii e gracie hotene, e chusy el dito veschovo vixitando le Tere Sante, ande a le Smire, e de là, segundo chomo io truovo per una cronicha, el tolse el corpo de miser s[a]n Nychòlò; e per una altra cronicha se dixè che'l fo tolto da Patras e de la Romania basa; ho fo tolty da quely duo luogi, qual se volese. Pur la dita armada chapita a Bary, che è in le tere de la Puia; e constrety de vituaria la dita armada, miser lo veschovo, chapetanio de quela, domanda a i omeny de Bary quello che a loro feva mestier, e chostoro [che] sentiva che i dity aveva el corpo de miser sam Nicholò, i denegò panaticha e ziò che ly iera de nezeso grandissimo. Honde y fo constrety a deverly dar uno dy brazi de sam Nicholò. El corpo duse a Veniexia, et in la biada gliexia de miser Sam Nicholò honoradamente fo cholegado, chorando any del nostro Signor M<sup>o</sup> LXXXXVI<sup>o</sup>. E lo dito miser Vidal Michiel dito doxie per uno Chasiolo fo morto sul ponte de San Zacharia; e prexo chosta, fo de prexente inpi-

1. Il s'agit ici, sous le dogat de Vitale Faliero (1084-1096), de la nouvelle invention du corps de saint Marc, le 25 juin 1094, dans la basilique même consacrée à son culte depuis le transport de ses reliques d'Alexandrie à Venise, au ix<sup>e</sup> siècle, mais où la trace s'en était perdue depuis longtemps.

2. Inc. fol. 00 A, 1 v<sup>o</sup> du t. I actuel.



chado per la gola in quello luogo. Abiando dogado per any IIII<sup>o</sup>, mexi III, honoradamente fo sopelydo<sup>1</sup>.

Chorando any M<sup>o</sup> LXXXXVIII<sup>o</sup> in Veniexia.

Ordelafo Falier, homo de grandisima nobelitate, da puo la morte del dito miser Vidal Michiel doxie, chostuy fo eleto doxie per i zentily e dal puovolo confermado. E in so tempo chosta fo rezevudo da miser l'inperador Alesio de Grecia, a defensiom de la Romania chontra Bonamentre, fiol del re Ruberto Guyschardo, che ly dese aida ; honde lo dito chon cosentimento del puo[vo-lo<sup>2</sup>] . . . . .

1. Il s'agit ici, sous le dogat de Vitale Micheli (1096-1102), des faits suivants. — Croisière entreprise par la flotte vénitienne, sous le commandement de l'évêque de Venise Enrico Contarini, dans les mers d'Orient, à la suite de la première croisade. — Invention du corps de saint Nicolas à Myra (*le Smire*), sur la côte de Lycie. — Coopération de ces forces navales à diverses entreprises des chrétiens de Palestine, vers l'époque de la mort de Godefroy de Bouillon et de l'avènement de Baudouin I<sup>er</sup> [en signalant l'erreur consistant dans la mention de la prise de Saint-Jean-d'Acre (Sajanqua?), fait qui n'a lieu que quelques ans plus tard]. — Enfin, retour de la flotte à Venise, en touchant à Bari, à l'entrée de l'Adriatique. — Événements dont la succession semble quelque peu intervertie dans la suite de ce récit, et qu'on s'accorde à classer, dans l'ordre ici indiqué, sous les dates de 1099 et de 1100, la prise de Saint-Jean-d'Acre ayant lieu en 1104.

2. Il s'agit ici, sous le dogat d'Ordelafo Faliero (1102-1117), de l'appui prêté par l'État de Venise à l'empereur grec Alexis Comnène, en Épire, au cours de la guerre soutenue par lui contre le prince normand de Sicile Bohémond, prince de Tarente et d'Antioche, en 1107-1108.

---

## III.

TEXTE DU DÉBUT DE LA PARTIE CONTINUE DE LA *Chronique*.

1202-1204.

Fol. 49 B-50 A, 2 r°-2 v° du t. I actuel.

Voir *l'Œuvre*, p. 43, n. 3, et *Origines et Dérivés*, p. 140-150.

... e' altry barony, che iera aprestady d'andar, chomo io [o] dito, al pasazo; ed è da saver ch'el dito, che iera nievo de l'imperador, zoè fio d'una so fia, muier del dito inperador Zursach, liqua chazado iera de l'inpierio per i Griexi. Honde lo dito puto per uno so baile certamente in la Lemagna porta(n)do, e in la corte del dito inperador fo acresudo. Adonche el dito zovene adomandava al dito doxie e barony, chom arecommandaxion di dity, marcha de voler pasar chon quela armada, e tornar in lo inperio, che quello doveva aver de raxion. Le qual parole molto piaxete a miser la doxie, acetade quele con lo dito a questo pato. Avene che metando luy in lo so [inperio] dar deve se al predito miser lo doxie cc milia marche d'arzeno, e holtra questo hogny spexa che l'armada fese in lo dito servixio e afano. E chusy tuty questi barony se party con granda armada de Veniexia in M° CCC II, del mexe d'otubrio, e primamente in l'Ystria, in la citade de Trieste e in Mugla soto el dominio dogal mese e constrense a render certo trabuto a mantener aduty i doxi futury. Puo pasa in Selavonia, e chonbate Ziara, per tal muodo e forma che quela prexe e quela fexe ruinar fina a la fundamenta, e molty dy rebely chon dolor de morte puny; e ly Ongary schampa in le suo contrade, e quela non posando defender, l'inverno ly sovravene a doso; per la qual chosa, là tuty quely stete. L'ano sequente, miser Franzescho Mastropiero se party de Veniexia con galie xviii, e ande a difichar uno chastelo

1. Inc. fol. 49 B, 2 r° du t. I actuel.

là hò iera Zara, e là demora per chastelam, abiando chazado i Zaratiny de Zara, chon el chonte che iera là, el nobel hom miser Domenego Morexini.

Adoncha l'armada, vegnudo el tenpo nuovo, de Sclavonia se parti, e tira verso le parte de Romania, e là azionse sany e salvy, sentidy i Grifony, zoè i Griexi de le montagne, i qual aveva chazado l'inperador dito Zurzach, hover che a quello i dity i chava i ochy, la vegnuda de miser lo doxe e barony, incontente i se inforty, al plu forte ch'y pote; ma puocho ly valse, che mesy ch'y ave ly Franzeschy in tera, che iera circha VIII<sup>me</sup> homeny da chavalo, bem che i diti fose plu de M<sup>o</sup> al partir de Veniexia, ma iera morty in nave; ma de pedony de iera in grande quantitate; ma vero è che in tuta l'oste dy Veniciany e Franzeschy nonn iera holtra XX<sup>m</sup> persone, ma homeny de Constantinoply d'arme podeva bem eser da XL<sup>o</sup> milia, tra i qual al vero d' iera bem da XX<sup>m</sup> da chavalo. Hora, chomo a Dio piaxete, hordenado la bataia per mar e per tera, segundo el chomandamento de miser lo doxie, i Franzeschi dè l'arsalto per tera, i Griexi atendendo a loro, crezando schonfizerly per chaxon iera puochy, miser la doxie chon le suo nave e galie se acosta a i mury, e combatando la tera per tal muodo che intra per sovra i mury dentro. I Griexi veziandose mal apariady de volta<sup>1</sup> la plu parte per regovrar la tera. Ly Franzeschi ly fo a le spale, e dè ly una gran schonfita. E i Veniziany, abiando zià bruxiado la pluy parte de la tera, se recluse a i suo navilii aliegramente; e abiandone morty una gran quantitate de loro, e pasady alguny ziorny, veziando che partir y no se poseva, vene a paty chon lo dito miser lo doxie e barony de tuor el garzom dito dentro per so signor e inperador. E chosy fo fato; alora romaxe l'impierio dretamente al garzom dito inperador, e trar fexe de prixion uno so parente, el qual nomina Mortyfes, e fexelo so mazior chamerlengo, mareschalcho. Alora i Veniciany se immaginò con i Franzeschy de far so viazo, e pasa in le parte de Egitto, al Santo Sepurelo. Ma primamente i rezeve parte del trexoro a loro promeso, digando a quel dito inperador: « Al tornar nostro, piaquave a veginrde a vixitar in queste parte, e io averò

1. Inc. fol. 50 A, 2<sup>o</sup> du t. I actuel.

apariado al chonplymento quello che dar io ve die. » E chusy fo falo.

Tornado adoncha miser lo doxie chon tuty quely barony franceschi, abiando fato molte meraveioxe e mirabel prouve chontra l'Infedely, le qual tute a narar seria tropo longitudine a dir. Ma torno a la nostra materia. E truovase che lo predito Mortifes<sup>1</sup>. . . . .

1. Ce récit se rapporte, sous le dogat d'Enrico Dandolo (1193-1205), aux préparatifs et aux événements de la quatrième croisade. — Départ des croisés de Venise pour l'Illyrie (8 octobre 1202). — Campagne d'Istrie et d'Esclavonie, prise de Trieste, de Muggia, de Zara; séjour à Zara; adoption de la cause du jeune Alexis l'Ange, fils de l'empereur grec Isaac l'Ange détrôné par son frère et compétiteur Alexis III l'Ange (1202-1203). — Première prise de Constantinople par les croisés, au nom d'Isaac l'Ange et du jeune Alexis, son fils (17-18 juillet 1203). — Rétablissement d'Isaac l'Ange, association au trône du jeune Alexis, son fils, sous le nom d'Alexis IV, entrée au gouvernement d'Alexis Ducas Murtzuphle, destiné à les renverser bientôt tous deux. — Récit du passage imaginaire des croisés en Terre Sainte (1203-1204). Suivaient (fol. 50 A-51 A) : la chute et la mort d'Isaac l'Ange et d'Alexis IV, l'usurpation du trône par Alexis Ducas Murtzuphle, sous le nom d'Alexis V, la seconde prise de Constantinople par les croisés, en leur propre nom (12-13 avril 1204), et la fondation de l'empire latin d'Orient.

---

## IV.

TEXTE DE LA FIN DE LA *Chronique* ET DU DÉBUT DU *Diario*.

1402-1404.

Fol. 156 B-157 A, 107 r<sup>o</sup>-107 v<sup>o</sup> du t. I actuel.

Voir l'*Oeuvre*, p. 55, n. 3 et 4, et *Origines et Dérivés*, p. 171-172. Cf. *Extraits publiés*, t. I, p. 174-176.

Dogat de Michele Steno (1400-1413).

Les folios 141 A à 152 A contiennent, d'un seul tenant, le récit : — de la campagne du maréchal Boucicaut, gouverneur français de Gênes, dans les mers d'Orient, pendant l'été de 1403 ; — des hostilités nées à cette occasion entre Venise et Gênes ; — de la bataille de Modon, sur la côte de Morée, livrée le 7 octobre 1403 ; — des négociations qui aboutissent à la convention provisoire du 22 mars 1404 entre les belligérants ; — enfin, des mesures de préservation instituées par Venise, à la suite de ce traité, pour sauvegarder son commerce jusqu'en Flandre et en Angleterre. — Extrait publié, t. I, p. 24-174.

Les folios 152 A à 156 B contiennent des mentions relatives à des événements divers, sans rapport aucun avec les faits qui précèdent ou qui suivent, événements susceptibles d'être classés sous les années 1402-1404.

Au folio 156 B, 107 r<sup>o</sup> du t. I actuel, et jusqu'à la dernière ligne de ce folio, se place une mention relative aux incidents survenus, au cours de l'an 1403, dans les mers d'Orient, antérieurement à la campagne du maréchal Boucicaut, — sorte de post-scriptum inséré là hors de sa place logique. On trouvera cette mention reproduite in extenso ci-après. Ici, avec cette indication rétrospective, semble s'arrêter la *Chronique* rédigée.

Avec les premières lignes du folio 157 A, 107 v<sup>o</sup> du t. I actuel, commence, par une notation portant la date du 10 avril 1404, le récit de la guerre ouverte entre Venise et François de Carrare,

souverain de l'État de Padoue, guerre qui va durer de 1404 à 1406, et fonder, par la destruction de la dynastie de Carrare et l'annexion de Padoue et de Vérone, la puissance continentale de Venise. On trouvera cette notation reproduite in extenso ci-après. Ici, avec cette inscription normale, semble commencer le premier indice du *Diario*.

Chorando<sup>1</sup> M CCCC III, a dy xxviii de marso.

Per lo rizimento nostro de le parte de Crede, savesemo chomo miser Antuonio de Montaldo, retor de Famagosta, iera insido con do galiote e una galia grosa e pluxor altri legny verso le contrade de Tripoly, danizando Sarainy e dero-bando quely intro i porty del Soldam, per tal chè molto sangue fo spanto de Sarainy eciamdio de Zenovexi e Griexi e Cipriany. De che sapudo questo miser de Soldam dal Caiero, de prexente chomanda che tuty Zenovexi per la Soria tuta e per Alesamdria fose retegnudy in aver e in persona ; e cusy fo fato. E per questa caxion andando danizando lo dito miser Antuonio Damiata e altre parte, de qua procese puo la vera tra Zenovexi e Sarainy, como avemo predito per avanty, in lo principio, de l'armada de Zenovexi insida per lo governo de miser Buzicaldo franzescho, governador so de Zenova, capetanio si insteso de l'armada, i fexe al danizamento nostro de le marchadantie de Baruto robado con gran dano, chomo dito avemo per avanty, [e fo chonbatudo] per lo capetanio nostro miser Carlo Zen, e con gran dano de Sarainy e Zenovexi per intranbe le do parte<sup>2</sup>.

1. Au fol. 156 v, 107 r° du t. I actuel.

2. Dernière ligne du folio, et fin présumée de la partie de l'œuvre d'Antonio Morosini pouvant se rattacher à la *Chronique*. — Cette mention se rapporte à divers incidents survenus dans les mers d'Orient, en 1403, sous la responsabilité du gouverneur génois de la place chypriote de Famagouste, antérieurement au début de la campagne du maréchal Boucicaut, campagne que ces incidents, par leur répercussion, semblent avoir provoquée. — Extrait publié, t. I, p. 174-176.

Chorando<sup>1</sup> lodito milieximo in Veniexia de M CCCC IIII, ady  
x del mexe d'avril<sup>2</sup>.

Hora tornamo a la materia nostra prima chomezada dy  
faty nostry de letere de Lombardia, e prima :

Ochorse in lo tempo del predito miser lo doxie miser Michiel  
Stem che per la vera granda de Lonbardia dapuo el deschazi-  
mento de miser lo ducha de Milam, per alguna contraversia  
chazuda de parte Gelfa e Gebelina, molte tere e luogi e castele  
fo del predito miser lo ducha a quello ly revelase e de ly volta, e  
sy anchora par la liga dy Fiorentiny, Paduany e Ferarexi,  
tignano l'ochio fermo in aquestamento de quele chon vituperio  
e dano de questa dogal Signoria, che tante nobel tere sia mese  
per chusy longo tempo sota tirania de tirany, liquial va senpre  
chonsumando tota Italia, voiando miser Domenedio poner de  
remedio e apreso meter de la man de la gracia soa e aziochè  
tante criature non perischa ne sia chonsumade ne disperse, qua  
de soto farò mencion in proceso de tempo quello piascera à Dio  
a conseguir de nuovo, che grandisimo e notabel dano chonsiegue  
a la citade de Veniexia in la marchadantia la qual non core per  
alguna parte<sup>3</sup>.

1. Inc. fol. 157 A, 107 v° du t. I actuel.

2. Première ligne du folio, et début présumé de la partie de  
l'œuvre d'Antonio Morosini pouvant se rattacher au *Diario*.

3. Le *Diario* continue. — Cette notation se rapporte à l'ouver-  
ture de la guerre entre Venise et François de Carrare, souverain  
de l'État de Padoue, en 1404.

## V.

TEXTE DE LA FIN DE LA PARTIE CONTINUE DU *Diario*.

20 novembre 1433.

Fol. 640 B-644 A, 290 r<sup>o</sup>-290 v<sup>o</sup> du t. II actuel.Voir *l'Œuvre*, p. 59, n. 2; *Origines et Dérivés*, p. 488-489.

E' ady xx del mexe de novembrio venere de M CCCC XXX III<sup>2</sup>, per lo conseio di Pregadi, per miser lo doxe e consiery e savij de la vera fose defenido, andando la parte una e pluxor volte, de responder a i capitoli produty e alegady per lo nobel anbasador miser Andrea Donado el chavalier (produty e alegadi), vegnudo quello dal concilio de Braxelavia (*sic*), mandado quello per la maiestade de miser l'inperador di Romani Sigismondo a la dogal signoria de Veniexia; questa sisma per lo prebito Concilio fazando quello la sia levada al tuto per ogni bona zusta raxon e caxion, romagnando a soa posa el somo pontificho nostro papa Ugienio quarto, como quello die eser pastor in santa Gliexia apostolicha Romana; e non trovando per lo dito inperador in alguna caxon de pechado ni circunstancia nisuna de simunicho over retego, andando prestamente là quanto plu se posa, subitamente, e aconpagnado con el nobel omo fato cade per aiuty miser Antonio Contarini da San Casian; over per questo seguida el Concilio el posa subitamente remandar a Roma a referir al pontificho e maiestade de papa Ugienio quarto, quello sia defenido siando in concordio de tuti gardenali e clerexi, veschovi e realy de tuto el mondo universo, preme-tando l'onipotent Dio el meio di Christiany. Amen. Amen<sup>3</sup>.

1. Au fol. 640 B, 290 r<sup>o</sup> du t. I actuel.

2. Dogat de Francesco Foscari (1423-1457). Tout ce morceau comprend plusieurs groupes de documents relatifs aux dissensions soulevées entre le Concile de Bâle et le pape Eugène IV, documents qui vont être distingués les uns des autres. Pour les éclaircissements historiques nécessaires, voir *l'Œuvre*, p. 59-62.

3. Ce qui précède représente le compte-rendu des débats sou-



El<sup>4</sup> sacro sancto consilio de Baxilea el determena, etc...

De<sup>2</sup> LX di dadi al santissimo Eugenio papa quarto, segundo la forma del monituorio de la celaxion de la forma de la suspension, nela (a)se(n)sion XII<sup>o</sup> premulgada, e dapuo, a(dy) xxx di de pluxor volte fina al dy prexente perlongado, questo santo Conzilio, voiendo apreso quel miser Eugenio con ogni mansuetudine e longada procieder, uxar el tenor de la prexente fina<sup>3</sup> LXXXX di de questo di mediante seguente, con tute le clauxole, qualità e condicion, ne i decreti sì del munituorio de LX di como de la ploracion [*l. prolacion*] a dy xxx inserty perlongue e ordena ad eser prorongady, si veramente che, se in li dity LXXXX di, tute le cose in una cetola contegnude, de la qual cetola el tenor de soto se descriverà, realmente con efeto el dito miser Eugenio non ainplerà, le pene de suspension del dito munituorio de LX di, contegnudi in quel istante, sia intexa flita.

El tenor<sup>4</sup> veramente de la dita cetola seguida ed è sy fata.

Eugenio<sup>5</sup>, etc..., a perpetua memuoria de sti fati.

levés au conseil des « Pregadi », au Sénat de Venise, dans sa séance du 20 novembre 1433, à l'occasion de la communication au gouvernement vénitien d'une série d'actes du Concile de Bâle, tendants à obtenir la soumission du pape au Concile, communication faite au Sénat par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Venise auprès du Concile, Andrea Donato.

1. Ce qui suit représente la version italienne de la communication présentée au Sénat de Venise. C'est le procès-verbal textuel de la 14<sup>e</sup> séance du Concile de Bâle, tenue le 7 novembre 1433. — Texte latin officiel dans Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 286-287.

2. Ce qui suit représente la décision du Concile, reportant à quatre-vingt-dix jours le délai de soixante jours naguère accordé au pape pour reconnaître la validité du Concile. Cf. Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 286.

3. Inc. fol. 611 A, 290 v<sup>o</sup> du t. II actuel.

4. Ce qui suit représente les trois modèles d'acte de rétractation de toutes mesures hostiles au Concile, modèles proposés au pape par le Concile, afin que le Pontife en choisisse un à sa convenance parmi les trois spécimens ainsi présentés.

5. Ce qui suit représente les deux premiers modèles de l'acte de rétractation proposé, présentes sous forme d'acte à part.

A<sup>1</sup> ziò che de la integrità de la nostra mente e devucion a la universal Gliexia e sacro e zeneral concilio de Baxilea nuy portemo, a tuti sia manifesto, inperò, tute nostre letere, de le qual el tenor a parola a parola de soto se se[r]iverà, tute, e altre, e chadauna cosa per nuy e per nome nostro a pregiudixio e derogacion del dito sacro Concilio, over contra a la soa auturità dita e alevada, e consiemo (*sic*), e revochemo, ronpemo e anulemo, [e] le cose in tute declaremo [casade, revochade, rote e anulade.]

Ora<sup>2</sup> prima tre nostre, nel palazzo apostolicho promulgar, e averemo fato, de lequal el tenor sieguita, le sy fate, veramente con ziò sia chè per le dite letere alguni schandoli sia nasudi e poria nasier, in per ò quele e chadaune altre che semo aver<sup>3</sup>...

Cusy<sup>4</sup> nel fin de la letera de la asension.

Per<sup>5</sup> laqual cosa tre nostre letere primamente nel apostolicho palazzo promulgade, del tenor de lequal dè a verbo a verbo de soto<sup>6</sup>...

Ugienio<sup>7</sup> si de ziaschaduna e chadaune altre in tuto se porà

1. Premier modèle, présenté sous forme d'acte à part. Cf. Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 286 D.

2. Second modèle, présenté sous forme d'acte à part. Cf. Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 286 E.

3. Le reste de cet acte conforme au premier modèle, depuis les mots : « e chadauna cosa per nuy » — « et quidquid per nos » dans le texte latin. Cf. Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 286 E, comp. avec col. 286 D, dernière ligne.

4. Ce qui suit représente le troisième modèle de l'acte de rétractation proposé, non plus présenté cette fois sous forme d'acte à part, mais seulement comme addition à l'acte général d'adhésion (*asension*) au Concile, dont il est question immédiatement ci-dessous.

5. Troisième modèle, présenté comme addition à l'acte général d'adhésion. Cf. Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 287 A.

6. Le reste de cet acte conforme au premier modèle, depuis les mots : « e chadauna cosa per nuy » — « et quidquid per nos » dans le texte latin. Cf. Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 287 A, comp. avec col. 286 D, dernière ligne.

7. Ce qui suit représente la décision du Concile donnant au

el dito miser Eugenio elegier ora de le dite forme che pluy i piaxerà.

Eugenio<sup>1</sup>, etc..., a perpetua memuoria de sto fato. Longamente el sacro zeneral conseio (*sic*) de Baxilea, per i statuti di zeneral consej de Costanza, de Siena, e per aprobacion de le rexie (*sic*), paxe del populo cristiano, e reformacion (*sic*) de la Gliexia nel cavo e ne le membre, e le chose pertinente a quelli litigimamente principiando, per certe caxion ne le altre nostre letere exsprexe del concilio di fradeli nostri de la Sacra Romana Gliexia gardenali, avemo desolto una mente, con zìd sia per tal disolucion el sia nasudo grieve desolacion e pluy grieve poria nasier, e ninte pluy dexideremo ch'a le dite sante huovre sordisia debito efeto, determenemo e deliberemo, se questo gieneral conseio de Baxilea, dal tempo de la dita caxion sia litigimamente, e continuando eser, e d'aver abudo per aseguicion, e dever eser contignando aver sequicion a le dite cose e che apertie a quele, si chè se nesuna disolucion fose fata, e anzi la dita disolucion fose fata tuta, e aver declaracion quel sacro konzilio de Baxilea pura e sinplezmente e con efeto a hogni devocion e favor proseguitado da puo seguir intendemo.

Item<sup>2</sup> che'l dito miser Eugenio revocherà cadauni procesy de cadaune gle sue privacion, suspension, fati ancora supoxiti, de questo sancto konzilio de Baxilea e de la Gliexia aderenti, e tute le cose fate in prezudixio de le raxion e diocacion (*sic*) de quele, lor litigimamente non citade, ne legitima<sup>3</sup>. . . .

pape le choix entre les trois modèles. Cf. Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 287 A.

1. Ce qui suit représente le texte du modèle unique d'acte général d'adhésion au Concile, modèle unique imposé au pape par le Concile. Cf. Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 287 B.

2. Ce qui suit représente la décision du Concile contenant le thème des mesures diverses prescrites au pape par le Concile, en complément des actes précités. Cf. Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 287 D.

3. Derniers mots du fol. 611 A, 290 r° du t. II actuel. — Le passage précis de cette interruption est reconnaissable dans le texte latin : « Eis legitime non citatis, nec legitime [defensis] ». Cf. Labbe, *Sacr. Conc.*, t. XVII, col. 287 D.

## VI.

TEXTE DU FRAGMENT TERMINAL DÉPAREILLÉ DU *Diario*.

Juin 1434.

Fol. 0 B-00 A, 284 r°-284 v° du t. II actuel.

Voir l'*Oeuvre*, p. 66, n. 2, 67, n. 4 et 2, 68, n. 4, *Origines et Dérivés*, p. 489-494.

. . . . in<sup>1</sup> Roma, in lo castelo asidiado per la gente de Nicolò de Fortebrazo, condutor del ducha de Milan, ave grandissimo spavento e paura, e statin no demorando, se inpensa de voler fuzir e al palazo in so stancia voler andar per dormir; e zionto là, quello se spuia e revestise in forma de hom mondan, con tre

1. Au fol. 0 B, 284 r° du t. II actuel. — Premiers mots lisibles vers la moitié de ce feuillet mutilé, dont la partie supérieure est détruite. — Voici le sens des événements dont ce fragment va faire mention. — Eugène IV, le vénitien Gabriello Condolmiero, a succédé en 1431 sur le siège pontifical à Martin V. Depuis l'été de 1433, aussitôt l'empereur Sigismond reparti de Rome vers l'Allemagne, le pape se trouve en lutte ouverte avec les factions de l'État romain, encouragées par la lutte du Concile de Bâle contre le pontife, et soutenues sous-main par les forces de Filippo Maria, duc de Milan, libéré par la récente paix de Ferrare, conclue le 26 avril 1433, de sa lutte contre la ligue de Venise et de Florence. Un condottiere à la solde de Milan, Niccolò Fortebraccio, avec les anciennes bandes des Bracceschi, tient la campagne autour de Rome, contre son rival soldé par l'Église, Francesco Sforza, qui commande les vieilles compagnies des Sforzeschi. Un soulèvement éclate à Rome, le 29 mai 1434, assiège le pape dans le château Saint-Ange, s'étend sur plusieurs points des états du Saint-Siège, notamment à Bologne, et va forcer Eugène IV, le 4 juin, à s'enfuir de Rome, à travers mille périls, pour aller chercher un refuge sur le territoire florentin. (Sur ces faits : Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, t. VII, p. 40-48; Cipolla, *Storia delle signorie italiane*, p. 356-357, 358.)

persone apreso de quello, di qual plu lo amava, e oclulto (*sic*) vegnise per tera fina a la marina a una burchiela; e quello là non trovase pasazo; e chapitando a Cività Vecchia, tolse la via per tera, e montase da Pixia sovra la galia de Fiorentiny, per capitar a Fiorenza. ch'è mia c° in cxx, per eser seguro in lo so stado, e da puo demorar a Bologna, over de andar a Padoa, o de vegnir e star a Padoa, o a Veniexia, là ò che la Signoria li dese a saver, in le tere suo, in che parte plu i piaxerà. E zionta fo l'ambasada el sabado da sera [con] questa novela dy xii de zugno, tuta la citade de Veniexia de fexe e ave grandisima festa, montando la creta d'inprestuti de lyvre LXXXII e 1/4 in lyvre LXXXXVI per c°; che fo bonisima novela; ma per avanti la saveremo meio<sup>1</sup>.

Apriso per avanti [fo] fato pluxor anbasadory a Bologna e tuti refudase; in le fin fo fato el nobel omo miser Polo Trun, e quello acetase volentiera; per bone e oneste caxion procederà, como avemo in avanti<sup>2</sup>.

1. Mention, sous la notation probable du samedi soir 12 juin, de l'arrivée à Venise de nouvelles concernant la récente révolution romaine [survenue le 29 mai], relatant la fuite du pape Eugène IV hors de Rome, [le 4 juin], à Ostie, à Civita-Vecchia, vers Pise et Florence, point où il décidera la question de sa future résidence. Nouvelles apportées à Venise, par une ambassade dont on ne distingue pas l'origine, le samedi 12 juin au soir, au milieu de l'allégresse générale des Vénitiens, décidés à soutenir le pape fugitif, qui va chercher asile chez les Florentins leurs alliés, et qui songerait peut-être à fixer sa résidence définitive à Venise, au milieu de ses compatriotes. — Un certain nombre de circonstances épisodiques de la fuite du pape, relatées ici sous l'impression immédiate des bruits en cours, semblent inexactement présentées. Ainsi, par exemple, la nature du déguisement adopté par le pape, ici indiqué comme consistant en un vêtement laïque, tandis qu'en réalité Eugène IV paraît s'être enfui sous un costume monastique. (Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom*, t. VII, p. 45-48.)

2. Mention de la nomination d'un ambassadeur vénitien, Paolo Tron, à Bologna, possession pontificale [déjà en proie aux troubles], nomination présentée comme remontant à quelques jours. En réalité, cette nomination paraît dater du 10 juin. (Doc. cité par Cipolla, *Storia delle signorie italiane*, p. 357, n. 1.)

Ma per la domenega dy da puo nona, fo fato do soleni anbasadory a miser lo papa Eugenio quarto, prima miser Andrea Mocenigo fo de miser Franzescho; l'altro miser Silvestro Morexini fo de miser Marcho, andando in quele parte, onde quello s'era in stancia alozado, e pensome quali aceterà volentiera e con bela fameia partidy<sup>1</sup>, e avesimo zionse la zuoba avanti in Pixa, a ore IIII<sup>o</sup> de<sup>2</sup> note<sup>3</sup>.

. . . . . d'oro<sup>4</sup>. In salvamento senpre sia. Amen<sup>5</sup>.

Apreso, per lo viazo d'Alesandria fo meso galie IIII<sup>o</sup> in bona gracia pur de la mexure grose. I paroni fo primo miser Antuonio Bondemiro fo de miser Jacomo, costa lyvre c<sup>o</sup> LXXXIII s. o de grosy; la segunda, miser Piero Sovranzo fo de miser Antonio, per lybre c<sup>o</sup> LXXXIII s. XI<sup>o</sup> de grossy (*sic*); la terza, ser Franzescho de Renier fo de miser Nicolò; la quarta, miser Jacomo Badoer fo de miser Sabastian Badoer, per prexio de lybre c<sup>o</sup> LXXX s. I. de grosy. Capetanio fato el nobel omo miser Piero Michiel, e die partir, salvo zusto pedimento, per tuto el mexe de luio, over puocho driedo, per valor de lybre over duchaty... d'oro. Con salvamento senpre sia. Amen<sup>6</sup>.

1. Mention, sous la date du dimanche 13 juin, de la nomination d'une ambassade vénitienne auprès du pape, composée d'Andrea Mocenigo et de Silvestro Morosini, avec mandat de se porter à la rencontre d'Eugène IV, là où il pourra se trouver. — Marino Sanuto, chez lequel ce passage se retrouve visiblement, place, par une de ces confusions ordinaires, la nomination de ces ambassadeurs au 25. (*Vite de' Duchi*, ap. Muratori, *Res. ital. script.*, t. XXII, vol. 1035.)

2. Indication de l'arrivée à Venise de la nouvelle de l'entrée d'Eugène IV à Pise, le jeudi matin 10 juin. — Les éléments d'information généralement consultés semblent placer cette entrée du pape au 12. (Gregorovius, *Gesch. der Stadt Rom*, t. VII, p. 48.)

3. Derniers mots réguliers du folio terminant la phrase et l'alinéa.

4. Au fol. 00 A, 281 v<sup>o</sup> du t. II actuel. Premiers mots lisibles vers la moitié de ce feuillet mutilé, dont la partie supérieure est détruite.

5. Derniers mots d'une phrase mutilée, dont le sens n'est pas suffisamment reconnaissable.

6. Mention de l'adjudication régulière, pour l'an 1434, des

Sabado dy XVIII<sup>o</sup> vigna[n]do a la domenega dy xx de zugno M<sup>o</sup> III<sup>o</sup> XXXIII<sup>o</sup>, per lo Conseio di signor saviy, miser lo doxe e consiery, el caldo sovrazionse al caldo; in prima abudo la nostra Signoria la chomunità de Bologna prima aver licenciado el nostro anbasador, iera là mandado per aconzar quela descordia intravegnuda tra le parte loro; e saputo che quelli aveva el pontificho nostro papa Eugenio quarto iera per eser a Fiorenza adi XXI de zugno<sup>1</sup>. Zionto a Fiorenza, i Fiorentini e tuti quelli dentro, con tuta la tera e con el puovolo, insise fuora andarli in contra, con la clerexia, con le croxe levade per onorarlo e recervelo, e con i mazior homeny citadini de Fiorenza, e oferirli la stancia con la posanza soa a tuto el so beneficio<sup>2</sup>. Hocorse che puo puocho de questo, i Bolognexi incon-

galères composant le « voyage de marchandise » annuel à destination d'Égypte; — mention ainsi enregistrée entre le lundi 14 et le samedi 19 juin.

1. Mention, sous la date de la nuit du samedi 19 au dimanche 20 juin, de l'arrivée à Venise de nouvelles concernant les récents événements survenus à Bologne, en répercussion de la révolution romaine. Les Bolognais, en présence des sympathies actives de Venise pour le pape, viennent de congédier l'ambassadeur vénitien. Ils sont au courant des intentions du pape qui se proposerait d'arriver à Florence (voir note suivante) le 21 juin.

2. Exposé de l'entrée triomphale d'Eugène IV à Florence, où il va fixer sa résidence définitive. — Cette entrée du pape, d'après les sources les plus certaines, se place au 23 juin. (Gregorovius, *Gesch. der Stadt Rom*, t. VII, p. 48.) Plus exactement encore, Eugène IV atteint les portes de Florence le 22 dans l'après-midi, passe la nuit du 22 au 23 hors des murs, dans un logis au pied de Monte Oliveto, puis fait son entrée solennelle dans la ville le 23, entre 10 et 11 heures du matin. (*Istorie di Firenze dall' anno 1406 fino al 1438*, col. 975 à 977, ap. Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XIX, col. 945-984.) — La date du 21 juin qui vient d'être signalée (voir note précédente) paraît bien avoir été mal interprétée par Marino Sanuto, chez lequel ce passage se reconnaît avec évidence. Par une application de ses procédés d'imprécision habituelle, c'est le 21 qu'il fait arriver à Venise le courrier annonçant à la fois, premièrement la fuite du pape hors de Rome, fuite qu'on vient de voir signalée à Venise dès le 12, secondement

tenente prexe invidia, e fexe sostegnir el nobel omo miser Polo Trun in soa persona propria, e con quelli iera con luy, e apreso lo vicario luogotenente de miser lo papa, reparando la giente soa de fuora, e quelli dentro<sup>1</sup> tegnise<sup>2</sup>. . . .

l'entrée triomphale du pape à Florence, entrée qui en réalité n'a lieu que le 23. (*Vite de' Duchi*, ap. Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XXII, col. 1035. Voir *Origines et dérivés*, p. 190-191.)

1. Exposé de la suite des événements de Bologne. — Les Bolognais, en réponse à l'entrée triomphale du pape à Florence, alliée de Venise, se saisissent de la personne de l'ambassadeur vénitien, Paolo Tron, et du légat pontifical. — Cette arrestation de Paolo Tron et du légat, lequel était Marco Condolmieri, naguère évêque d'Avignon, neveu du pape, se vérifie dans tous les renseignements acquis. (Cipolla, *Storia delle sign. ital.*, p. 357, cf. p. 356.) Ce passage se retrouve visiblement dans Marino Sanuto. (*Vite de' Duchi*, ap. Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XXII, col. 1035.)

2. Derniers mots réguliers du folio laissant la phrase ainsi interrompue. — Voici la suite ultérieure des événements dont ce fragment a fait mention. — Eugène IV va séjourner à Florence jusqu'au 18 avril 1436, époque où il se rendra à Bologne; après différents séjours en diverses villes d'Italie, et après un nouveau séjour à Florence, il ne reparaitra à Rome qu'en 1443. (Gregorovius, *Gesch. der Stadt Rom*, t. VII, p. 55, 87.) — Rome même rentre sous l'autorité pontificale en octobre 1434. (*Ibid.*, p. 50-52.) — L'ambassadeur vénitien Paolo Tron est libéré par les Bolognais à la fin de 1434. (Marino Sanuto, *Vite de' Duchi*, ap. Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XXII, col. 1039.) — Bologne même rentre sous l'autorité pontificale en septembre 1435. (Cipolla, *Storia delle sign. ital.*, p. 358.) — Le pape et le duc de Milan font la paix le 10 août 1435. (*Ibid.*, p. 360.)

---



## VII.

**MENTIONS DE LA *Chronique* ET DU *Diario* RELATIVES AUX ARMEMENTS COMMERCIAUX DE VENISE, SOIT « VOYAGES DE MARCHANDISE », SOIT ARMEMENTS PARTICULIERS.**

## A.

*Texte d'une mention isolée de la Chronique signalant l'existence du « voyage de marchandise » de Flandre et d'Angleterre sous la date de 1337.*

Voir l'*Œuvre*, p. 98, n. 1.

Nel' tempo so anchor<sup>2</sup>, siando mandado galie vi in Fiandra a marchado, chapetanio il nobel homo miser Nicholò Zem, vignando charge de gran marchadantia per lo so retorno de grandisimo valor, Zenovexi siando al corso con galie viii dal Munego prexe de le dite galie do, e le altre separade per fortuna da quele zionse a Veniexia con salvamento<sup>3</sup>.

## B.

*Début et degré de régularité des mentions concernant les « voyages de marchandise », pour leurs destinations d'usage, entre les années 1404 et 1433.*

Voir l'*Œuvre*, p. 98, n. 2.

C'est encore au cours de la *Chronique* composée, dans les dernières pages où persistent les marques spéciales de cette partie

1. Ad ann. 1337, fol. 73 A.

2. Au temps du doge régnant, Francesco Dandolo (1327-1339).

3. Mention de l'attaque subie, en 1337, à son retour des mers du Nord, par le convoi composant le « voyage de marchandise » de Flandre et d'Angleterre, formé de six galères richement chargées, sous le commandement de Niccolò Zeno. Des corsaires génois

de l'œuvre d'Antonio Morosini, que se trouve inscrite la première mention régulière relative à ces voyages. Placée à la fin du récit du conflit de Gênes française avec Venise, récit conduit jusqu'à la date du 3 avril 1404, rangée, par le fait même de son insertion dans la *Chronique*, sous une date antérieure au début du *Diario*, c'est-à-dire antérieure au 10 avril 1404, elle concerne uniquement le « voyage de marchandise » de Flandre et d'Angleterre de l'an 1404<sup>1</sup>.

C'est au contraire au cours du *Diario*, dans les premières pages où s'affirment les caractères distinctifs de cette partie de l'œuvre d'Antonio Morosini, que figurent les premières mentions régulières relatives, — sauf le voyage d'Aigues-Mortes, — à tous les autres « voyages de marchandise » habituels de cette même année 1404, Égypte, Syrie, la Tana. Insérées à leur place chronologique normale, elles se trouvent inscrites entre le 4 juillet et le 4 août 1404<sup>2</sup>.

Quant au « voyage de marchandise » d'Aigues-Mortes, il n'y prend pas rang, la première mention que Morosini lui consacre ne se rencontrant qu'en 1412<sup>3</sup>.

L'an suivant, 1405, le *Diario*, désormais en pleine possession de la forme qu'il conserve jusqu'au bout, ne mentionne que les voyages d'Égypte et de Syrie<sup>4</sup>. Pour le voyage de Flandre et Angleterre, son silence se trouve confirmé par celui des documents officiels vénitiens<sup>5</sup>. D'autres considérations, tirées des cataclysmes physiques éprouvés alors par la côte de

sortis de Monaco avec huit galères assaillent le convoi et lui enlèvent deux galères; les quatre autres parviennent à rallier en sûreté le port de Venise. — Les documents officiels vénitiens, non plus que d'autres sources, ne semblent contenir de mention relative à ce voyage de Flandre de 1337. (Rawdon Brown, *Venetian Papers*, t. I, p. 79, nos 23-26 : aucune indication entre le voyage de 1334 et celui de 1347.)

1. Fol. 151 B-152 A. Voir *Extraits publiés*, t. I, p. 170-172.

2. *Diario*, entre 4 juillet et 4 août 1404, fol. 160 B.

3. Voir ci-après, suite de ce même appendice.

4. *Diario*, 9 juillet 1305, fol. 175 A.

5. Rawdon Brown, *Venetian Papers*, t. I, p. 42, nos 147-148 : aucune indication entre le voyage de 1404 et celui de 1406.

Flandre, peuvent d'ailleurs porter à penser qu'il ne s'opéra, en cette année 1405, aucun « voyage de marchandise » à destination du Nord<sup>1</sup>.

En 1406, la mention de tous les voyages alors habituellement signalés, soit Flandre et Angleterre, Égypte, Syrie, la Tana, figure au complet dans le *Diario*<sup>2</sup>.

En 1407, le *Diario* ne relève que les voyages d'Égypte, de Syrie, de la Tana<sup>3</sup>. Celui de Flandre, sans qu'on puisse en comprendre la raison, semble omis<sup>4</sup>; néanmoins, son existence, pour cette même année 1407, est régulièrement constatée par les documents officiels vénitiens<sup>5</sup>.

En 1408, le *Diario* contient un tableau complet de tous les voyages alors habituellement signalés, soit Flandre et Angleterre, Égypte, Syrie, la Tana<sup>6</sup>.

Depuis cette date de 1408, le *Diario* présente, chaque année, un relevé fidèle de tous les voyages, relevé dont le retour régulier affecte le caractère le plus méthodique, le plus suivi, on peut dire le plus mécanique<sup>7</sup>.

En 1412, vient s'y ajouter, pour continuer dès lors avec la même régularité d'allure, la mention du voyage d'Aigues-Mortes.

Ce voyage, qui, pour des raisons purement commerciales, semble avoir été longtemps interrompu, avait repris en 1402 seulement<sup>8</sup>. Sous la date de 1406, le *Diario* fait allusion à son

1. Voir *Extraits publiés*, t. I, p. 216, n. 2.

2. *Extraits publiés*, t. I, p. 214-216; *Diario*, 14 juin 1406, fol. 196 a.

3. *Diario*, 1<sup>er</sup> juin 1407, fol. 202 a.

4. Aucune lacune ne paraît cependant susceptible d'être constatée vers cette date dans le *Diario*.

5. Rawdon Brown, *Venetian Papers*, t. I, p. 43-44, nos 155-157. Cf. *Extraits publiés*, t. I, p. 238, n. 3.

6. *Extraits publiés*, t. I, p. 238-240; *Diario*, entre 5 juillet et 26 août 1408, fol. 207 b.

7. Pour les mentions du voyage de Flandre et d'Angleterre, voir *Extraits publiés*, retour de chaque année, depuis 1408 (t. I, p. 238-240), jusqu'en 1433 (t. III, p. 374-378).

8. *Extraits publiés*, t. I, p. 216, n. 1.

intermittence<sup>1</sup>. Quoiqu'il en soit, c'est seulement en 1412 que le *Diario* l'enregistre pour la première fois<sup>2</sup>.

Depuis cette date de 1412, le *Diario* l'ajoute régulièrement aux autres voyages, avec les mêmes caractères de méthode et de suite dans le relevé des mentions<sup>3</sup>.

Depuis lors, dans l'ensemble des inscriptions régulières de ces voyages, une seule lacune se constate.

En 1431 et en 1432, le voyage de Flandre et Angleterre n'a pas lieu : une mention formelle du *Diario* le précise<sup>4</sup>. Il est facile d'en retrouver le motif dans l'état de trouble par lequel passait alors la France<sup>5</sup>. Cette intermittence se trouve confirmée par le silence des documents officiels vénitiens<sup>6</sup>. En ces deux années, il semble qu'il en soit de même pour le voyage d'Aigues-Mortes<sup>7</sup>.

Le fragment terminal du *Diario*, auquel on a pu assigner la date de juin 1434, contient encore une mention relative au voyage d'Égypte, mention signalant, entre le 13 et le 19 juin, l'adjudication des galères destinées à ce voyage<sup>8</sup>.

### C.

*Début et degré de régularité des mentions concernant les armements particuliers, pour toutes destinations, entre les années 1404 et 1433.*

Voir *l'Œuvre*, p. 404, n. 4.

C'est encore au cours de la *Chronique* composée, simultanément

1. *Extraits publiés*, t. I, p. 216.

2. *Extraits publiés*, t. I, p. 316-318.

3. Pour les mentions du voyage d'Aigues-Mortes, voir *Extraits publiés*, retour de chaque année, depuis 1412 (t. I, p. 315-318), jusqu'en 1433 (t. III, p. 360, n. 4, et p. 374, n. 6).

4. *Extraits publiés*, t. III, p. 358-360.

5. *Extraits publiés*, t. III, p. 360, n. 4.

6. Rawdon Brown, *Venetian Papers*, t. I, p. 63, nos 244-245 : aucune indication entre le voyage de 1430 et celui de 1433.

7. *Extraits publiés*, t. III, p. 360, n. 4, et p. 374, n. 6.

8. Voir Appendice VI.

ment avec le premier relevé du voyage de Flandre, en avril 1404<sup>1</sup>, qu'apparaît, de la manière la plus vague, la première indication concernant un armement particulier vénitien. Elle représente une mention collective d'affrètement, sans spécification de destination<sup>2</sup>.

C'est ensuite dans le *Diario*, alors en pleine possession de sa forme définitive, que se trouve enregistrée la première mention précise concernant une de ces entreprises commerciales personnelles. Insérée à sa place chronologique, en juin 1405, elle concerne un affrètement privé consistant en six « coques » à destination de Syrie<sup>3</sup>.

On en rencontre d'analogues, désormais, dans tout le cours du *Diario*, concernant des bâtiments de toute sorte mis en route vers toutes destinations.

Leur variété et leur nombre font que, seule, une édition complète du *Diario* pourrait en présenter un répertoire offrant une signification quelconque.

Quant à l'affrètement de la galère de Jaffa, affectée, sous une forme mixte, au transport des pèlerins de Terre Sainte, c'est dans les dernières pages de la *Chronique* composée, côte à côte avec le premier relevé du voyage de Flandre, en avril 1404<sup>4</sup>, que figure la première indication qui la concerne<sup>5</sup>. Dans tout le cours du *Diario*, depuis, son armement est généralement noté avec la plus grande régularité.

1. Ci-dessus, B.

2. *Extraits publiés*, t. I, p, 174.

3. *Diario*, juin 1405, fol. 173 a.

4. Ci-dessus, B.

5. *Extraits publiés*, t. I, p. 172-174.

---

## VIII.

TEXTE DES PASSAGES DU *Diario*  
CONTENANT MENTION PERSONNELLE D'ANTONIO MOROSINI.

1430-1433.

Entre fol. 545 B et fol. 604 A.

Voir *l'Auteur*, p. 403-434.

## A.

13-14 janvier 1430.

Fol. 545 B.

Voir *l'Auteur*, p. 413, n. 4; p. 422, n. 2; p. 434, n. 4.

Venere dy de note vignando al sabado da doman dy XIII del mexe de zener de l'ano de M CCCC XXVIII<sup>1</sup>, hocorse la cocha de portada de bote v<sup>c</sup> fexe far uno fio fo de uno mio nievo nobel hom miser Donado Corner, fio condam miser Franzescho, de la contrada de Sancta Foscha, e abiandola questa dita cocha quello paronizada uno e pluxior viazi in Soria a i gotoni e levar i zucari e altre marchadantie, e da puo quello con i suo parzoneveli averla venduda a ser Franzescho Donado e suo parzoneveli, vegnuda da le parte de Puia e siando sta descargada e menada a la posta del squero de l'ospital di marinery, in quella note e si per mala varda del maser de la nave per le candele da fuogo acexe chazese o de lume de ferali over decexendolo in piado dormando quelli là iera in guarda, se bruxia e arsese tuta con meso in suo coriedy fina sovra aqua, ma puocho de quela fo rechatado, che may non fo vezudo nè aldido in cusy fato caxo infortunabel eser seguido per questo ano pasado de nave tante e galie e de

1. C'est-à-dire janvier 1430, l'année vénitienne commençant au 1<sup>er</sup> mars. (Voir *Extraits publiés*, t. I, p. 4, n. 6.)

fortune vegnude e de marchadantie e de nave prexe a Veniexia,  
Dio in tuto de sia senpre regraciado <sup>1</sup> !

## B.

26 avril-2 juin 1430.

Fol. 520 A-520 B.

Voir *l'Auteur*, p. 103, n. 4 ; p. 122, n. 1, 2, 3, 4.

Ocorse<sup>2</sup> a xxvi del mexe d'avril del mexe presente como la fortuna mena la ruoda soa e non cala may de seguitar le cose suo, ora prospere, ora contrarie, de questo mixerabel mondo, e chomo (e) le onde del mar va zioxo e suxo fazando el corso so e chusi fa in le cose mondane, e omo non n' è alguno sende posa scrimir ne voler, diremo in questo exordio el muodo e la caxon in brieve de tempo non posando el tempo circha de any vii la citade nostra de Saluonichi in le parte de Grecia del Mar Mazior, abuda in l'ano de M CCCC XXIII solo el tempo de la bona memuoria de nobele principio doxe miser Tomado Moce-nigo, aquistada da l'inperador de l'inpierio de Romania avanty la pruvegnise in le man de Turchi non se fazando i Griexi Turchi per lo so debelisimo stado, azionto uno galedelo armado mandado da i nobel retory nostry in Veniexia de là, e apreso per

1. Antonio Morosini mentionne ici le sinistre éprouvé par un navire ayant naguère appartenu à son petit-neveu, fils de son neveu Donato Cornaro, fils lui-même de [sa sœur Anna Morosini et de] Francesco Cornaro, de la « contrada » de Santa Fosca, [dépendant du « sestier » de Cannaregio]. — Dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 janvier 1430, ce bâtiment, uue « coque », du tonnage de 500 bottes, » construite et armée par son petit-neveu et ses associés, — ayant fait pour eux, à plusieurs reprises, le voyage de Syrie, avec des chargements de cotons et de sucres, — récemment vendue par eux à Francesco Donato et à ses associés, — arrivant de Pouille et heureusement déchargée de sa cargaison, — est détruit, se trouvant rangée devant l'hôpital maritime de Venise, par un incendie dû à quelque cause accidentelle.

2. Au fol. 520 A.

i sovracomiti de tre galie lasade per la guarda del porto de qual mar de là i sovracomiti romaxi prima de là in Saluonichi, fo prima el nobel omo miser Antonio Diedo fo de ser Zan, l'altro miser Lunardo Gradenigo, e el terzo miser Bernardo Sagredo, scrivando i retory nostri prima capetanio di soldadi nostri in M CCCC XXX fati ady... del mexe de..., per miser Polo Contarini e preso per lo podestade miser Andrea Donado, contignando tute sovra<sup>1</sup> uno tenor, e sy per lo bailo nostro de Negroponte, nobel omo miser Daniel Loredan, el qual scrive per tuti per molte ire, chomenteremo questo exordio chomo eciandio per molty nostri marchadanti scrive, e anchora la dita nuova abuda per la via da Raguxi quei aver sapudo per letere da nuova varda da tera, e considerando che ia mazior parte le plu fiade adevien le chative novele eser senpre vere cha le bone, premete Dio tuto questo sia per i pechady nostri e de tuto el Christia-nexemo, non regraciando l'eterno Dio de le gracie tante de tanty beni luy de conciede e da no' l cognosando nu in questa vita par a molti questo procieda a caxion el chognosemo meio, e puo ancora diremo sia la caxion da Dio vegna a ziò se chognosa la spexa granda e apreso el sparzimento de tanto sangue sparso per continio per any vii e oltra, non a ma restado i nostri Veniciany nobely e citadiny eser morti che da prixiar plu de tera granda afamada e desfata, e may non l'avemo tegnuda se no con spexa infinita; che vezudo e axaminado luta la spexa per lo tempo pasado fina al prexente se truova per persone de fede aver dito de ferma siensia lo comun de Veniexia aver spexo in tute spexe e de soldady da tera e homeny da mar de molte choche conformento e altra panaticha e armada de galie da mar fata a la suma de duchaty vii c XL<sup>m</sup> d'oro, che non è persona podese averlo pensado ne crezudo; si che tuti deve se star al prexente in oracion e dè pregar Dio che simel intromision a la salute estado del comun de Veniexia non sia may tolta e molti di nostri antixi, e io Antuonio Morexini o vezudo e scrivo de mia man cusy sia la veritade<sup>2</sup>.

1. Inc. fol. 520 b.

2. Antonio Morosini mentionne ici ses impressions personnelles sur la prise et le sac de Salonique par les Turcs, événement qui



## C.

27 janvier 1432.

Fol. 566 A.

Voir *l'Auteur*, p. 443, n. 3; p. 422, n. 5; p. 433, n. 4.

Domenega dy xxvii de zener M CCCC XXXI<sup>1</sup>.

E apreso per lo zionzer de una altra cocha per la via de Candia se rezeve letera da Corfu, e per letera rezeve mio nievo ser Benedeto Moresini da so fradelo ser Lorenzo, sovracomito de la galia da Coron, i qual fo de miser Zusto, fata in Sio de do zener M III<sup>o</sup> XXXI, rezevuda a xxvii(t) dito, per quela non fa mencion non aver i nostry ancora abudo la tera, ma ben per le bonbarde i nostri molto aver speso de le mure de fuora, e apreso quelli dentro s'aveva molto ben infortido, e de la nostra chocha ser Marin Longo e ser Marin de Michiel iera da niemixi per le bonbarde desbandade per i nostri averle conzade e non averà dano

paraît survenu le mercredi 29 mars 1430. — Menacée de plus en plus près par les progrès de la puissance ottomane, la ville de Salonique, mal préservée par l'empire grec, s'était donnée à Venise en 1423. (Romanin, *Stor. di Venezia*, t. IV, p. 98-100; cf. Marino Sanuto, *Vite de' Duchi*, ap. Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XXII, col. 970.) Réclamée depuis, violemment et sans relâche, par le sultan Amurat II à la république vénitienne (Romanin, *op. cit.*, t. IV, p. 233; cf. Marino Sanuto, *op. cit.*, col. 1004-1005), Salonique, assiégée en février 1430 par des forces innombrables (Romanin, *op. cit.*, t. IV, p. 233-235; cf. Marino Sanuto, *op. cit.*, col. 1007-1008), est enfin enlevée d'assaut, après une lutte désespérée de plusieurs jours, le mercredi 29 mars, mise à sac et dévastée, au milieu de scènes de carnage telles que la chrétienté n'en avait pas connue depuis la perte des derniers établissements de Terre Sainte. (Lettre en date de Nègrepont, le 2 avril 1430, dans *Diario*, entre 26 avril et 2 juin 1430, fol. 521 b; cf. Cipolla, *Storia delle signorie italiane*, p. 506. — Le récit de Marino Sanuto (col. 1007-1008) paraît provenir d'autres correspondances, avec des éléments chronologiques quelque peu différents.)

1. C'est-à-dire janvier 1432. (Voir ci-dessus, A, n. 1.)

nisuno. Dio de sia laldado ! Speravase a vituorio non aveva fina di xl render la tera a i nostri, o veramente per fame i nostri se partira de là <sup>1</sup>.

D.

2 juillet 1433.

Fol. 603 A.

Voir *l'Auteur*, p. 105, n. 1 ; p. 123, n. 3.

Per lo presente di zuobia die do luio in lo di de Sancta Maria andè a vixitar Sancta Elixabeta in Montarea. Trovandome mi Ant<sup>o</sup> M<sup>o</sup> in la gliexia de Sancta Trenità preso la Celestria da maitina e avanti terza, aparse uno malisimo tempo con uno fulgaro. . . .<sup>2</sup>.

1. Antonio Morosini mentionne ici la réception, par son neveu Benedetto Morosini, qu'il qualifie personnellement de tel, [fils de son frère Giusto,] d'une lettre écrite par le frère dudit Benedetto, Lorenzo Morosini, « sovracomito » d'une galère vénitienne de guerre expédiée du port de Coron, situé sur la côte de Morée, à destination de Chio. — La place de Chio, possession génoise, était à ce titre attaquée par Venise, au cours de la troisième guerre milanaise (1431-1433), Gênes étant, à cette époque (1421-1435), sous la domination de Milan. — De cette lettre, en date de Chio, le 2 janvier 1432, parvenue à Venise le 27, Antonio Morosini tire la mention de divers événements de cette campagne maritime. (Sur ces faits, Giovanni Stella, *Cont. Annales Genuenses*, ap. Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XVII, col. 1307-1308.) D'autres passages du *Diario* (voir ci-dessus, p. 133, n. 1) présentent la suite des nouvelles du même personnage, mais sans qu'Antonio Morosini se mette personnellement en scène.

2. Antonio Morosini mentionne ici l'aventure personnelle qui lui survient, le jour de la Visitation, 2 juillet 1433, dans la matinée, alors qu'il se rendait en dévotion au sanctuaire de « Sancta Elixabeta in Montarea ». S'étant trouvé, avant neuf heures du matin, dans le quartier de l'Arsenal, près de l'église Santa Maria della Celestia, et menacé par un violent orage, il a cherché refuge dans l'église de Santa Trinità et assiste de là à un cataclysme qui ravage Venise.

## E.

10 juillet 1433.

Fol. 604 A.

Voir *l'Auteur*, p. 104, n. 1, et p. 123, n. 4.

E dapuo in lo dito dy x predito<sup>1</sup>. . . . .

Noto fazo mi Ant<sup>o</sup> Morexin, fo de miser Marcho, aver vezudo molte letere vegnude da nostry da Puola, de le oto galie da marchado, III d'Alesandria e III per Baruto, su quele eser sta cargado in Veniexia solo in dener contadi per questy do viazi, siando suxo marchadanty cl in tuto . . . . . vaia uno milion de ducaty d'oro. Che Christo le conduga con salvamento in caxa soa ! Amen<sup>2</sup>.

1. Le mois dont il est ici question est le mois de juillet.

2. Antonio Morosini mentionne ici l'inspection personnelle, qu'il a eu occasion de faire, de plusieurs dépêches provenant de la côte d'Illyrie, de Pola, et se rapportant aux deux « voyages de marchandise » d'Égypte et de Syrie, à destination des ports d'Alexandrie et de Beyrouth, convois composés cette année de quatre galères chacun, et portant la somme considérable d'un million de ducats d'or.

---

## IX.

## DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES D'ANTONIO MOROSINI.

## TESTAMENT ET CODICILLE.

1<sup>er</sup> mars 1377 et 27 mai 1384.

*Archivio di Stato de Venise, Sezione notarile, notaire Giacomo Gezzo, busta 562.*

Voir *l'Auteur*, p. 116, n. 2.

† Al nome<sup>4</sup> de l'onipotente signor Dio e de la soa benedeta mare Madona Sancta Maria e de tuta la chorte celestial de vita eterna, amen.

Testamento de mie, Antuonio Morexini condam miser Marcho, de la chontrada de Sancta Maria Formoxa de Veniexia, per la grazia de Dio sanisimo de la mente e del chorpo, e in bona discriciom, fato e scritto de mia man propia in Veniexia in M<sup>o</sup> III<sup>c</sup> LXXVII, dy primo marzo, bolado e signado de mia bola hover segno chusy fato R<sup>±</sup> e pregado chon do testimonii in mam de ser pre Jachomo Gezo, piovam e noder de Veniexia de Sancta Maria Formoxa, lo qual è al dy prexente.

Prima voio e hordeno, che piaquando a Dio luy abia fato altro de mie e dapuo la mia morte, voio sia hoservado e mandado a sequiziom chomo io me hordenerò qui de soto.

Laso mie fedel chomesarii, prima mia mare madona Chatarina Morexini, ser Zorzi, ser Zusto Morexini, mie fradely, dona Blancha, dona Ana, dona Clara, mie serore, posandose despensar e ainplir questa mia ultima voluntade, per la plu parte de questi si è mentoady de sovra, de quely over quele che se trovase. E quando algum de questy over queste refudase questa mia chomesaria, ch' io nol penso per nesum muodo, voio e hordeno ly sia privadi del so laso io ly laso, e non abia ninte dy

1. Testament en date du 1<sup>er</sup> mars 1377.

## IX.

## DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES D'ANTONIO MOROSINI.

## TESTAMENT ET CODICILLE.

4<sup>er</sup> mars 1377 et 27 mai 1384.

*Archivio di Stato* de Venise, Sezione notarile, notaire Giacomo Gezzo, busta 562.

Voir *l'Auteur*, p. 416, n. 2.

‡ Au nom du Seigneur Dieu tout-puissant et de sa benoite mère Madame Sainte Marie et de toute la cour céleste de vie éternelle, amen.

Testament de moi, Antonio Morosini, fils de feu Marco, de la contrada de Santa Maria Formosa à Venise, par la grâce de Dieu très sain d'esprit et de corps, et de bon jugement, fait et écrit de ma propre main à Venise en 1377, le premier mars, scellé et signé de mon sceau ou seing ainsi fait R<sup>±</sup> et passé, devant deux témoins, en la main de ser Giacomo Gezzo, prêtre, présentement desservant et notaire de Santa Maria Formosa de Venise.

Primo, je veux et ordonne, s'il plaît à Dieu de faire autre chose de moi, et après ma mort, je veux qu'il soit observé et mandé à exécution ainsi que j'ordonnerai ci-dessous.

Je laisse comme mes fidèles commissaires, d'abord ma mère madame Caterina Morosini, ser Giorgio et ser Giusto Morosini, mes frères, dame Bianca, dame Anna, dame Chiara, mes sœurs, s'il est possible d'exécuter et remplir ces miennes dernières volontés, par la plupart de ceux qui sont mentionnés ci-dessus, ceux ou celles qui se trouveraient. Et si quelqu'un d'eux ou d'elles refusait cette mienne commission, ce que je ne pense nullement, je veux et ordonne qu'ils soient privés du legs que je leur fais et n'aient rien de mes biens, en aucune façon, et qu'ensuite le legs ou les legs aillent à celui ou à ceux qui

mie beny, per algum muodo, e devegna dapuo ly lasy over laso in quello over quely li qual acetase pro rata questa mia chomesaria, e se algum di dity non azetase, voio sia mie chomesarii i Precholori constituidy sovra le chomesarie, e hordino e voio i sovrascritti chomesarii abia termene de acetare dapuo la mia morte infra di quindexe, e ninte plu per algum muodo.

† Prima voio e hordeno che de tute le mie chose, over che se intenda masarie e arnixie, ale qual non dechiaro che (*l.* le) chose tuto aponto per ordene, ma intendo zeneral de tute chose mie e che me aspetase de ogni chondizion si de lana chomo de lin, seda, varote, grixe, arzenti, perle, peroly, cuslier, chortely varnidi d'arzeno, anely e altry luty arzenti de ogni condiziom, mersory de purzelana, libry, arme de tute raxon, e tute altre simel mie chose, lety, choltre, chortine, chofani, chasete, de tuto voio sia vendudo e fatonde dener, che me avixo de bona memuoria se deveria trare de tute queste mie chose plu de el valor de ducaty duxento d'oro hò zircha, e tanto presto quanto se porà, questy dener vegna mesy al monte del mio chavedal dy beny tenporal che Dio me ha imprestadi, e voio sia despensady e dady per questo muodo, che vegna a la suma de ducati mile e zinquecento d' oro hò circha, io me hordeno per questo testamento.

In prima laso per l' anema mia e per lo dreto dieximo ducati cinquecento setanta d' oro, chusy partidy : per lo dreto dieximo, ducati cento e cinquante d'oro, non so hem per pluy hopinion chomo questi se parla, hover inn el veschovado de Chastelo<sup>1</sup>, e in altri luogy de puovery e in la chontrada, ma a questo non darò hordene per chaxion mia intenzion è ly sia dady a chy è

1. Cet évêché se rattache aux origines de l'histoire de Venise. Près d'un château (*castello*) bâti, disait-on, par Anténor, appelé d'abord *Troja*, puis *Olivolo*, saint Magno, évêque d'Oderzo, fuyant devant Rothaire, s'arrêta, avant de fonder Eraclea, dans l'île de Rialto, où il fonda huit églises. La principale était celle de Saint-Pierre, qui, restaurée par Orso Partecipazio IV, évêque d'Olivolo, devint la cathédrale de la nouvelle ville et le siège des évêques d'Olivolo. Ce fut Enrico Contarini, fils du doge Domenico, qui le

accepteraient pour leur compte cette miene commission; et dans le cas où aucun d'entre eux n'accepterait, je veux que soient mes commissaires les Procureurs constitués sur les commissions, et j'ordonne et veux que les commissaires susdésignés aient un délai de quinze jours pour accepter, et absolument rien de plus.

En premier lieu, je veux et ordonne que de tous mes biens, c'est-à-dire meubles et vêtements, par lesquels je ne désigne pas des choses exactement définies, mais où je comprends d'une manière générale toutes mes affaires et de toute sorte à moi appartenantes, tant de laine que de lin, soie, fourrures de vair et de gris, argenterie, perles, pendants d'oreilles, cuillers, couteaux garnis d'argent, anneaux et tous autres objets d'argent de toute façon, vases de porcelaine, livres, armes de tout genre et toutes autres miennes choses semblables, lits, courtes-pointes, rideaux, coffres, cassettes, je veux expressément que tout cela soit vendu et que l'on en fasse argent (et je compte, si j'ai bonne mémoire, qu'on devrait tirer de toutes ces miennes choses plus de 200 ducats d'or vaillant, ou environ), et que le plus vite qu'il se pourra, cet argent soit réuni au reste du capital de biens temporels que Dieu m'a prèlés, et que, jusqu'à concurrence de la somme de 4,500 ducats d'or ou environ, ils soient dispensés et donnés de la manière que j'ordonne en ce testament.

En premier lieu, je laisse pour mon âme et pour la dime directe 570 ducats d'or ainsi répartis : pour la dime directe, 250 ducats d'or; je ne sais, à cause des opinions diverses, comment on les répartit, si c'est à l'évêché de Castello ou en autres lieux de pauvres et en la « *contrada* », mais je n'y donnerai ordre parce que mon intention est qu'ils soient donnés à ceux

premier laissa le titre d'évêque d'Olivolo pour prendre, en 1091, celui d'évêque de Castello. En 1447, Nicolas V réunit sur la tête de Lorenzo Giustiniani, évêque de Venise, auquel il donna le titre de patriarche, les deux dignités de patriarche de Grado et d'évêque de Castello. Cf. Flaminio Corner, *Notizie storiche delle chiese e monasteri di Venezia e di Torcello...* (Padova, 1758, in-4°), p. 2, 7 et 15.

statuido i se debia dar, e che i sia tegnudy de pregar Dio per l' anema mia, per mese, horazion, salmy e altry beny su le suo chonsienzie ly me debia dir, e voio e hordeno che se de lo laso del dieximo non se pagase se no de dener chontady, senza d'altro, voio che dy ducati vinty d' oro del laso del dieximo, dy ducati cento e zinquanta scryty de sovra, sia despensady intro el chapitolo dy prevedy e dy puovery de la chontrada de Sancta Maria Formoxa <sup>1</sup>, e se' l non aspetase chosa alguna ai prevedy dyty, hordeno e voio sia dy puovery, chomo o dito, al destri-buir de la mia comesaria, hò che serà plu povertade.

Laso al piovan de Sancta Maria Formoxa sovradito farà per scrito questo mio testamento in plubicha forma ducati diexe d'oro, e ch' el sia tegnudo de lezer tuto el Salterio per l' anema mia e simel dir mese e altry beny per my.

Laso al chovento di Frary predichadory de san Zan e Polo<sup>2</sup> e per l' abito de san Domenego in lo qual voio eser vestido, ducati quaranta d' oro.

Laso a la schuola di Batudy de Sancta Maria de la Mixirichordia<sup>3</sup>, de la qual io sum, ducati quaranta d' oro e con l' abito voio eser portado.

Laso a la schuola de le donzele vergene de Sancta Agniexe<sup>4</sup>, de la qual io sum, ducati vinty d' oro per so maridar.

1. La *contrada* de Santa Maria Formosa, ainsi nommée de l'église élevée d'abord par saint Magno sous le titre de la Purification de la Vierge, est située dans le *sestier di Castello*. A l'histoire de l'église de Santa Maria Formosa et à celle de Castello se rattache l'institution de la fête populaire des *Maries*, fondée en souvenir de la revanche prise par les Vénitiens sur les Triestins en 943. Cette cérémonie fut suspendue en 1379 et tomba dans l'oubli. Cf. Corner, *ouvr. cit.*, p. 42 et suiv. — L'église était administrée par un collège capitulaire formé, au xviii<sup>e</sup> siècle, du curé (*piovano*), de quatre prêtres, deux diacres, deux sous-diacres et quatre clercs ou acolytes. En Italie, les prêtres ont souvent cumulé le sacerdoce avec le notariat, et il ne faut pas s'étonner de voir le desservant de Santa Maria Formosa, Giacomo Gezzo, rédiger, en 1377, le testament d'Antonio Morosini.



à qui il est établi qu'ils se doivent donner; et [je veux] que ceux-ci soient tenus de prier Dieu pour mon âme et de dire messes, oraisons, psaumes et autres suffrages, sur leur conscience; et je veux et ordonne que, si ce legs de la dime ne se payait qu'en argent comptant, sans rien d'autre, je veux que, sur les 150 ducats susdits, 20 ducats d'or du legs de la dime soient distribués entre le chapitre des prêtres et [celui] des pauvres de la « *contrada* » de Santa Maria Formosa, et s'il n'en revenait rien auxdits prêtres, j'ordonne et veux que tout soit donné aux pauvres, comme j'ai dit, et distribué par mes commissaires là où il y aura le plus de pauvreté.

Je laisse au susdit desservant de Santa Maria Formosa, qui mettra par écrit ce mien testament en forme publique, 40 ducats d'or, et [je veux] qu'il soit tenu de lire tout le Psautier pour mon âme et semblablement de dire des messes et autres suffrages pour moi.

Je laisse au couvent des Frères prêcheurs de San Giovanni e Paolo, et pour l'habit de saint Dominique dont je veux être revêtu, 40 ducats d'or.

Je laisse à la confrérie des Battus de Notre-Dame de la Miséricorde, dont je suis, 40 ducats d'or, et je veux qu'ils me portent avec leur costume.

Je laisse à la confrérie des Filles vierges de Sainte Agnès, dont je suis, 20 ducats d'or pour les marier.

2. L'église des Saints-Jean-et-Paul fut bâtie par les Dominicains sur un terrain qui leur fut concédé par le doge Giacomo Tiepolo en 1234; bien que l'édifice ne fût pas terminé, le chapitre général de l'ordre y fut tenu d'abord en 1330, puis en 1355. Elle ne fut solennellement consacrée que le 12 novembre 1430, par le dominicain Antonio Corrado, évêque de Ceneda. Cf. Corner, *ouvr. cit.*, p. 81 et suiv.

3. Les origines du prieuré de Santa Maria della Misericordia ne sont pas très bien connues; il semble cependant qu'il fut fondé par la famille Moro. On a conservé, — ou du moins on conservait encore au xviii<sup>e</sup> siècle, — les registres de la « *Scuola Grande della Misericordia* ». Cf. Corner, *ouvr. cit.*, p. 337 et suiv.

4. Corner (*ouvr. cit.*, p. 423) dit qu'autrefois habitèrent dans un petit ermitage (dont fait mention Sabellico dans son opuscule

Laso al chovento de Sancta Maria dy Frary memory<sup>1</sup>, e al chovento de Sancta Maria dy Servy<sup>2</sup>, e al chovento de San Stefano Remitany<sup>3</sup>, e al chovento dy Frary de Sancto Matia iremita de Muran<sup>4</sup> e a l' ordene dy Frary de San Zane de la Zudecha<sup>5</sup>, a questy cinque choventy ducati diexe d'oro per cadaum, e che i sia tegnudy de dir diexe mese per chovento per anema mia, e de pregar Dio per my, chon altry beny per l' anema, salmy e horazion.

Laso a le done de Sancto Andrea de Zirada<sup>6</sup> e a le done de San Bernardo de Muran<sup>7</sup>, e a le done de Sancta Marta<sup>8</sup>, e a le done

*De situ urbis Venetiarum*) contigu à l'église de Sainte-Agnès quelques bonnes femmes appelées *Recluses*, ou, pour employer le mot vénitien, *Romile* ou aussi *Pizzocchere*, qui furent l'origine du couvent de Santa Maria Maggiore.

1. C'est le grand monastère de Santa Maria Gloriosa (les *Frari*), où est aujourd'hui installé l'*Archivio di Stato* de Venise. Il paraît avoir été fondé en 1236. Cf. Corner, *ouvr. cit.*, p. 361 et suiv.

2. L'église de Santa Maria des Pères Servites ou Serfs de Marie fut d'abord un simple oratoire bâti dans la seconde moitié de l'année 1316; la première pierre de la construction définitive fut posée le 24 mai 1317, mais les fondements en furent réellement jetés en 1330 seulement, et l'église ne fut consacrée que beaucoup plus tard, le 7 novembre 1491. Cf. Corner, p. 290 et suiv.

3. Les Ermites de Saint-Augustin firent bâtir cette église de San Stefano, dont la première pierre fut bénie le 7 juin 1294 par Bartolomeo Querini, évêque de Castello. Parmi les religieux qui y vécurent, on remarque un Giovanni Morosini, qui devint en 1344 évêque d'Emonia ou Cittanuova en Istrie. Le doge Francesco Morosini y fut enseveli, ainsi que le cardinal français Bertrand du Puget. Cf. Corner, p. 239 et suiv.

4. En 1243, Stefano Natali, évêque de Torcello, concéda le couvent de San Mattia de Murano, d'abord habité des femmes, à quatre religieux Camaldules. La vieille église, restaurée, fut solennellement consacrée, sous l'invocation de saint Mathias, apôtre, le 18 août 1387, par Gilberto, évêque de Parenzo. Cf. Corner, p. 624 et suiv.

5. C'étaient aussi des Camaldules qui étaient établis à Saint-Jean-Baptiste de la Giudecca. La construction du couvent fut achevée en 1344; on l'agrandit en 1369. Cf. Corner, p. 457.

Je laisse au couvent de Santa Maria des Frères mineurs, et au couvent de Santa Maria de' Servi, et au couvent des Ermites de San Stefano, et au couvent des Frères de San Mattia eremita de Murano, et à l'ordre des Frères de San Giovanni de la Giudecca, 10 ducats d'or, à chacun de ces cinq couvents, et [veux] qu'ils soient tenus de dire dix messes par couvent pour mon âme, et de prier Dieu pour moi, ainsi que d'autres suffrages pour mon âme, psaumes et oraisons.

Je laisse aux dames de Sant' Andrea di Girada et aux dames de San Bernardo de Murano, et aux dames de Santa Marta, et

6. Ce fut d'abord un oratoire et une maison de refuge pour les femmes pauvres fondés en 1329 par quatre patriciennes de Venise, Francesca Corraro, Elisabetta Gradenigo, Elisabetta Soranzo et Maddalena Malipiero, à l'extrémité de la ville appelée, à cause de l'angle qu'elle forme, *Cao de Zirada*. Sant' Andrea de Zirada ou de Zira ne devint un couvent d'Augustines qu'en 1346; les autorisations nécessaires furent accordées en cette année par le Grand Conseil et par l'évêque de Castello, qui était alors Niccolò Morosini. En 1368, Tommasina Morosini succéda comme prieure à Elisabetta Soranzo, l'une des quatre fondatrices. Cf. Corner, p. 393 et suiv.

7. C'étaient également des Augustines qui vivaient à San Bernardo, fondé à Murano par Filippa, veuve de Giacomo da Leze, en l'honneur de l'illustre abbé de Clairvaux (1362). Cf. Corner, p. 651 et suiv.

8. Santa Marta, à l'extrémité de Dorsoduro. Giacomina Scorpioni fonda cette maison pour y recueillir les pauvres de San Nicolò, sa paroisse. Le vicaire général de Giacomo Albertini, évêque de Castello, lui donna, en 1315, l'autorisation de faire bâtir une église et un hôpital sous le titre de *Sant' Andrea Apostolo e Santa Maria Vergine*, décrétant que tous les habitants de l'hôpital seraient tenus de prier Dieu pour les âmes de Marco Saudo Torsello, premier bienfaiteur, et de Filippo Salomone, protecteur et procureur. Giacomina Scorpioni introduisit dans le monastère annexe, en juillet 1318, des religieuses bénédictines. A partir de 1397, l'établissement ne fut plus désigné que sous le nom de *Santa Marta*. L'église, restaurée et agrandie, fut dédiée le 1<sup>er</sup> mai 1480. C'est le patriarche Antonio Contarini (1508-1524) qui permit aux religieuses de suivre la règle de saint Augustin au lieu de celle de saint Benoit. Cf. Corner, p. 506 et suiv.

de Sancta Clara <sup>1</sup>, ducati cinque d' oro per monestier, e che le sia tegnude in le suo consienxie de pregar Dio per l' anema mia.

E laso ch' el sia cerchado per intro le pxiom de Venexia dodexe pxiionieri, e a questy sia dado ducati cinque per omo, hover pluy hò men, pur vegna a la suma de ducati sesanta d'oro, e sia liberadi e descarzerady per l' anema mia. Veramente laso in descrizion dy mie chomesarii, posando eser plu per questy dener, ly faza como ly par meio; ma la mia intenzion è ly abia ducati cinque per omo, traty fuoxa de pxiom.

Laso per puovere novize, le qual sia diexe, ducati quatro per chadauna d' oro, per so maridar, e se le fose zentildone vergonzoxe de bona condiziom puovere, sia revochado lo laso de le diexe e sia pur quatro, e a queste sia dado ducati diexe d' oro per femena per so maridar, e laso e voio ch' el sia zerchado per Muran, per la Zudecha, Mazorbo, Torzelo e in Venexia, là hò che aparà maor nezesitade e hexogno, in descrizion de la dita chomesaria; e sia despensadi ducati cento d' oro in persone puovery e puovere, inferme, pedimentade e inplagade de le persone che non se posa lavorar, che ly sia meso indoso in pelize, pignolady, chamexe hover in altre chose che fose so meio, chomo meio ly parerà.

Laso a frar Marim, de l' ordene de San Zan e Polo, ducati cinque d' oro, ly sia meso in pany de doso de so vestir, hover in libry, hò in altre chose ly fose plu de nezesitade, e ch' el sia tegnudo de lezer tuto el Saltierio per l' anema mia, e che per amor de Dio el diga tute le mese de San Griguol per mi, e salmy con orazion.

Laso a dona Chatarina Moro, la qual de sta in caja al prexente, ducati cinque d' oro, ly sia meso in pany de doso de so vestir, hò in altre chose ly fose plu de nezesitade, e che la priega Dio per l' anema mia.

1. Ce couvent de Franciscaines fut fondé en 1236 par Giovanni Badoaro et ses cousines Maria et Lavinia, filles de Pietro Badoaro.

aux dames de Santa Cbiara 5 ducats d'or par moutier; et [veux] qu'elles soient tenues sur leur conscience de prier Dieu pour mon âme.

Et je laisse que l'on cherche dans les prisons de Venise douze prisonniers pauvres et qu'on leur donne 5 ducats par tête, ou plus ou moins, jusqu'à la somme de 60 ducats d'or, et qu'ils soient délivrés et désincarcérés pour le salut de mon âme. En réalité, je laisse à la discrétion de mes commissaires, si l'on peut faire plus pour cette somme, de faire comme il leur semblera meilleur; mais mon intention est qu'ils aient 5 ducats par homme tiré hors de prison.

Je laisse pour des novices pauvres, au nombre de dix, 4 ducats d'or à chacune pour se marier; et si c'étaient de pauvres gentilles femmes honteuses, de bonne condition, [je veux] que le legs des dix soit révoqué et qu'il soit appliqué à quatre femmes seulement, et qu'il leur soit donné 40 ducats d'or à chacune pour se marier; et je laisse et veux qu'elles soient cherchées par Murano, par la Giudecca, Mazorbo, Torcello, et à Venise, là où il paraîtra qu'il y ait le plus de nécessité et besoin, à la discrétion desdits commissaires. [De plus], je veux que soient distribués 400 ducats d'or à des personnes pauvres, infirmes, empêchées ou blessées de leurs personnes, qui soient incapables de travailler, et qu'on les munisse de fourrures, de tissus de lin, chemises ou autres choses qui leur fussent plus utiles, comme il leur semblera être mieux.

Je laisse à frère Marino, de l'ordre de San Giovanni e Paolo, 5 ducats d'or, afin de lui procurer de l'étoffe pour se vêtir, ou des livres, ou autres choses qui lui seraient plus nécessaires, et [je veux] qu'il soit tenu de lire tout le Psautier pour mon âme, et que, pour l'amour de Dieu, il dise toutes les messes de saint Grégoire pour moi, ainsi que les psaumes avec les oraisons.

Je laisse à dame Caterina Moro, qui est présentement à la maison, 5 ducats d'or, afin de lui procurer de l'étoffe pour se vêtir ou autres choses qui lui seraient plus nécessaires, et [je veux] qu'elle prie Dieu pour mon âme.

L'église reçut d'abord le vocable de *Santa Maria Madre del Signore*. Cf. Corner, p. 398 et suiv.

Laso per puovere zentildone vergonzoxe vedove, sia de bona condizion, là ò aparà meio a i mie chomesarii, sia meso ducati vinti d' oro.

Laso per luminaria dy prixonery ducati diexe d'oro.

Suma ducati cinquecento e setanta d' oro, del laso de l' anema. Lo qual voio de prexente sia despensado per l'anema mia, e in le suo consienxie infra dy quindexe dapuo la mia morte, e ninte plu termene per algum muodo hover inzegno.

Item laso prima a madona mia mare, madona Chatarina Morexini, ducati cento d' oro; a ser Morexini, mio frar, ducati cento d' oro; a ser Zusto Morexini, mio frar, ducati cento d'oro; a mia suor dona Blanca, relicta condam ser Benedeto Morexini, a mia suor dona Ana Chorner, a mia suor dona Clara Morexini, a mia suor dona Marina Morexini, munega a San Lorenzo<sup>1</sup>, laso ducati cento d' oro per zaschuna.

Veramentre lo laso de ducati cento d' oro de dona Marina sia meso a la Chamera d' Inprestedy de Chomun, a so nome, e abia lo pro di dity fim la viverà, e dapuo la soa morte vegna i dity ducati cento in mie fradely ser Zorzi e ser Zusto per mitade: e apreso abia la dita ducati quindexe d' oro in soa man, e che la priega Dio per l' anema mia.

Laso a mia neza, dona Franzeschina Zorzi, munega a Sancta Maria de le Vergene<sup>2</sup>, ducati quindexe d'oro, e ch' ela priega Dio per l' anema mia.

E anchor voio e hordeno che, se bexogno fose, che Dio no 'l voia, che se mia suor dona Marina munega per infirmitade de la soa persona li bexognase, sia meso man in lo so laso de ducati cento d' oro, che fose meso a Inprestedy; e siande spexo quello che bexognase di dity, siando inferma, fim che a Dio piaxese, a

1. Le monastère de femmes de San Lorenzo, situé dans le *sertier di Castello*, semble avoir été fondé, sur les ordres du doge Angelo Partecipazio, par sa sœur Romana († 828). Incendiée, dit-on, en 1105, l'église fut réédifiée, et Marco Polo y fut enseveli. On commença à démolir cette seconde construction en 1592. Cf. Corner, p. 133 et suiv.

Je laisse pour de pauvres gentilles dames veuves honteuses, de bonne condition, là où il semblera le mieux à mes commissaires, 20 ducats d'or.

Je laisse pour le luminaire des prisonniers 40 ducats d'or.

Total, 570 ducats d'or, du legs pour le salut de mon âme. Et je veux que ce legs soit sur-le-champ délivré pour mon âme, et sur la conscience de mes commissaires, dans les quinze jours de mon décès, et sans aucun autre délai, sous quelque prétexte que ce soit.

Item, je laisse à madame ma mère, madame Caterina Morosini, 400 ducats d'or; à ser Giorgio Morosini, mon frère, 400 ducats d'or; à ser Giusto Morosini, mon frère, 400 ducats d'or; à ma sœur dame Bianca, veuve de feu ser Benedetto Morosini, à ma sœur dame Anna Corner, à ma sœur dame Chiara Morosini, à ma sœur dame Marina Morosini, nonne à San Lorenzo, je laisse 400 ducats d'or à chacune.

En réalité, [je veux que] le legs de 400 ducats d'or de dame Marina soit mis à la Caisse des Prêts de la République, à son nom, et qu'elle en ait les revenus durant sa vie, et qu'après sa mort lesdits 400 ducats reviennent à mes frères ser Giorgio et ser Giusto par moitié; [je veux] en outre que ladite [Marina] reçoive 15 ducats d'or en mains propres, et qu'elle prie Dieu pour mon âme.

Je laisse à ma nièce, dame Franceschina Giorgi, nonne à Santa Maria della Vergine, 15 ducats d'or, et [veux] qu'elle prie Dieu pour mon âme.

Et je veux encore et ordonne, si besoin en était, ce qu'à Dieu ne plaise, que si ma sœur dame Marina, nonne, en avait besoin par suite de maladie, on prenne sur son legs de 400 ducats d'or déposé aux Prêts; et qu'après avoir dépensé sur cette somme ce qui serait nécessaire, si elle était malade, pour lui

2. *Santa Maria delle Vergini*, dans le même *sestier di Castello*, fut fondée, sur les instances du cardinal-légit Ugolino, plus tard Grégoire IX, par le doge Pietro Ziani, sur l'emplacement d'une église plus ancienne, dédiée aux saints Jean et Paul, et qui fut alors démolie. Cf. Corner, p. 93 et suiv.

inprestarly sanitade, (e) quello restase sia meso inn Enprestedy e abia lo so pro per lo muodo ho dito.

Laso a Crestina, mia neza, fia de mio frar ser Zorzi, per so maridar ducati quaranta d'oro.

Laso a Piero e Albam e Marcho, mie nevo, dy ducati quaranta d'oro per zaschum, fim a la elade de any dixedoto per omo, e prevegna in man de so pare, e dapuo voio lo dito ser Zorzy, mio frar e so pare di dity, sia tegnudo de darly a chadaum de suo fioly, segundo el termene del so tempo de la dita etade.

Laso a mio nevo, ser Andriol Morexiny, fio che fo de mio frar ser Lorenzo, ducati quaranta d' oro, chon questa condiziom, portandose lu bem con mie fradely et seror, e siando despaçado da mie fradely de tute le suo raxion, e simel de la parte soa de la posision romagnando quieta a le parte, chomo in mia vita la è tochada a chadaum per la partixiom nuy fesemo; e quando lo portamento so non fose bom chonmeso ly dity, non voio luy abia niente, e vegna lo dito laso per l'anema mia in ly puovery hexognoxi, che sia bem meso, in descrizion di mie chomesary.

Suma questy lasy : in suma ducati novemcento trenta d'oro.

Suma summarum in tuto : ducati M<sup>o</sup> V<sup>c</sup> doro, di mie beny mobil che Dio me a inprestado in questa vita.

Item voio che tuto lo rexidio che me aspetase per ogno muodo e via, che io non me avese hordenado, hover che me fose lasado, sia dado per l' anema mia in chonsienza de la mia chomesaria, e voio che tuty i sovrascrity lasy, tuty i dity se posa hordenar dapuo la mia morte a soa voluntade.

Anchor voio e hordeno, che de la parte me aspeta a my Antuonio proprio, de la nostra posesion granda, mesa in Sancta Maria Formoxa, voio madona mia mare de stia suxo per abitacion, piaquandoly, su quela parte è mia al prexente, e chomo de sum stado mi in vita, chomo se chontien per la charta de la divixion tocha a nuy fradely e nievo per quarto, la qual carta de la partixion die aver in caxa chon le mie scritture. E voio che se la dita non ly piaxese de starde, voio che mie fradely ser Zorzi e Zusto sia tegnudi de darly a la dita mia mare per mitade



faire recouvrer, grâce à Dieu, la santé, le reste soit déposé aux Prêts et qu'elle en ait le revenu en la manière que j'ai dite.

Je laisse à Cristina, ma nièce, fille de mon frère ser Giorgio, pour se marier, 40 ducats d'or.

Je laisse à Piero, à Albano et à Marco, mes neveux, 40 ducats d'or à chacun, une fois qu'ils auront l'âge de dix-huit ans, et [je veux] que lesdits ducats aillent aux mains de leur père et que ledit ser Giorgio, mon frère, père desdits, soit tenu de les donner à chacun de ses fils, au fur et à mesure qu'ils parviendront au terme de cet âge.

Je laisse à mon neveu, ser Andreolo Morosini, fils de feu mon frère ser Lorenzo, 40 ducats d'or, s'il se comporte bien avec mes frères et sœurs, une fois satisfait par mes frères de tous ses droits et également de sa part de la maison restant assurée aux parties, comme elle a été assignée de mon vivant à chacun par le partage que nous en fimes; et si sa conduite n'était pas bonne vis-à-vis de ceux-ci, je ne veux pas qu'il ait rien, mais [veux] que ledit legs vienne pour mon âme aux pauvres besogneux et qu'il en soit bien disposé, à la discrétion de mes commissaires.

Total de ces legs : au total 930 ducats d'or.

Total général : en tout 1,500 ducats d'or, des biens meubles que Dieu m'a prêtés en cette vie.

Item, je veux que tout le reste qui m'appartiendrait, de quelque manière que ce soit, et dont je n'aurais pas disposé, ou qui me viendrait par legs, soit donné pour mon âme, selonç la conscience de mes commissaires, et je veux que tous les legs susdits puissent s'ordonner après ma mort à leur volonté.

Je veux encore et ordonne que, de la part qui m'appartient en propre, à moi Antonio, de notre grande propriété sise à Santa Maria Formosa, je veux que madame ma mère ait le droit d'y habiter, s'il lui plaît, dans cette portion qui est mienne présentement, et comme j'y ai été durant ma vie, ainsi qu'il est contenu dans l'acte de partage fait entre nous frères et neveu par quart, lequel acte de partage doit être à la maison avec mes écritures. Et je veux que, s'il ne plaisait pas à madite mère de s'y tenir, je veux que mes frères ser

ducati tredexe, soldi oto a oro, ogno ano, da Nadal, fim lie viverà, e che la se faza far sì contenta, che la non d' abia fadiga de zerchaly, e questy dener al prexente vien ad aver per terzo da nu tre fradely, chomo l'aveva per avanty per algum tempo per quarto, con nostro nievo Andriol Morexini dito de sovra; e puo la mia morte, la dita mia parte de questa posesiom sia libera de mie fradely ser Zorzi e ser Zusto per mitade.

Laso Domenego mio schiavo chon mio frar ser Zorzi, se lo i piaxe, e servalo any do, e dapuo romagna francho e libero, e abia la soa carta in mam; e se' l dito non i piaxese de tegnirlo, sia de Zusto mio frar per lo dito muodo, e fazaly bem e de invarlo e meterlo avanty, e abia del mio rexidio di mie beny over del laso de l' anema ducati diexe d' oro in soa man, e vestido per l' anema mia; e quando lo portamento so non fose bom, voio luy serva any tre, e non abia ninte dy mie beny, e sia dapuo libero e francho.

Item voio che piaquando a Dio io avese sfoly, voio e hordeno che tuto quello ch' io laso per zaschum muodo per questo mio testamento, sia di dity e sia fato tante parte quante i fose per rata, i mascholy chomo femene, e simel de la parte de la posesiom me aspeta, salvo senpre escludando lo laso del dieximo e de l' anema.

Voio sia despensado chomo o dito per ordene, e mandado a sequizion chomo se contiem per questo mio testamento, e voio e hordeno se algum movese quistiom dy lasy io me ordeno, la qual chosa io non credo, per algum muodo over inzegno, non abia chosa alguna, e tuto vegna per l'anema mia, là ò che serà pluy povertade e nezesitade sia dady; e questo voio sia hoser-vado in tuta la mia ultima voluntade. Amen. Amen.

† E per chaxion che me ho ordenado de sovra, che mia neza Crestina, fia de ser Zorzi mio frar, abia per so maridar ducaty quaranta d' oro, al prexente revocho quel laso, e non sia de algum valor, e i dity ducati quaranta d' oro vegna in mia neza

Giorgio et Giusto soient tenus de lui donner, par moitié, 13 ducats et 8 sous d'or, chaque année, à Noël, tant qu'elle vivra, et qu'ils s'acquittent vis-à-vis d'elle de manière à ce qu'elle n'ait pas la peine de les demander, somme qu'elle reçoit présentement, par tiers, de moi et de mes deux frères, comme elle la recevait auparavant, pendant quelque temps, par quart, de nous et de notre neveu Andreolo Morosini susdit; et qu'après ma mort, ladite mienne part de cette propriété revienne librement à mes frères ser Giorgio et ser Giusto, par moitié.

Je laisse Domenico, mon esclave, à mon frère ser Giorgio, s'il lui plaît, et [je veux] qu'il le garde deux ans, puis que [celui-ci] reste franc et libre et qu'il ait son acte en main; et, s'il ne plaisait pas audit [ser Giorgio] de le garder, [je veux] qu'il soit à Giusto, mon frère, en ladite manière, et qu'il le traite bien, le renvoie et mette en liberté; et que ledit Domenico ait sur le reste de mes biens ou du legs de mon âme 10 ducats d'or en mains propres et soit vêtu pour mon âme; et si sa conduite n'était pas bonne, je veux qu'il serve trois ans et qu'il n'ait rien de mes biens; puis, qu'il soit libre et franc.

Item, je veux que, s'il plaisait à Dieu que j'eusse des enfants, je veux et ordonne que tout ce que je laisse, de toute manière, par ce mien testament, soit à eux, et qu'il en soit fait autant de parties égales qu'ils seraient, tant garçons que filles, et semblablement de la partie de la propriété qui m'appartient, sauf toujours et exclu le legs de la dime et de l'âme.

Je veux que tout soit dispensé comme j'ai dit ordonnément, et mis à exécution comme il est contenu dans ce mien testament, et je veux et ordonne que, si quelqu'un soulevait des difficultés au sujet des legs que j'ordonne (ce que je ne crois aucunement), de quelque manière ou sous quelque prétexte que ce soit, il n'ait rien, et que tout soit donné, pour mon âme, là où il y aura le plus de pauvreté et de besoin; et je veux que cela soit observé en toutes mes dernières volontés. Amen. Amen.

† Et, comme j'ai ordonné ci-dessus que ma nièce Cristina, fille de ser Giorgio, mon frère, ait pour se marier 40 ducats d'or, je révoque à présent ce legs et [veux] qu'il n'ait aucune valeur, et que lesdits 40 ducats d'or viennent à ma nièce

Veniza, fia de mio frar ser Zusto, per so maridar, perchè a la dita Crestina mia neza ho dady mie in vita per le sue noze. Amen. Amen. Amen.

Qui intro è incluxo uno seriatim de tute le mie chose me aspetase, a my Antonio Morexini propio, a singolo a singolo, scritto de mia man hordenadamentre, le qual da my o dado priexio de lire xxv soldi xii de grosi, le qual fazo valer a bon marchado pur lire xx de grosi, chomo me ho hordenado per questo testamento.

† Item voio e hordeno, chomo digo de sovra, che del rexidio me aspetase, me vada per anema mia, voio e hordeno sia dado a mia neza Lena, fia de mio frar Zusto, per so maridar over munegar, ducati quaranta d' oro. E chusy voio l' abia del mio, chomo laso a l'altra soa suor.

Item voio e hordeno che del laso de ducati cinque d' oro, io lasava a dona Chatarina Moro de steva in chaxa, la qual è pasada de questa vita, voio sia de Suxana, nostra servizial, la qual de sta al prexente in caja.

Item voio e hordeno che de ducati cento d'oro (cento), li qual io lasava a mia suor dona Blanca Morexin, voio quel laso sia revochado, e ninte abia, ma sia meso quely ducati cento a la Chamera d' Inprestedy, e siande comprady tanty che intra in quely a so nome, e abia lo pro di dity fim lie viva e stia in lo monestier de Sancta Andrea de Girada, e dapuo la soa morte devegna i dity ducati cento in ser Zorzi e Zusto Morexin, mie fradely, e apreso abia la dita mia suor dy mie beny ducati quindexe d' oro in soa man, e che la sia tegnuda de pregar Dio per l' anema mia, a la condizion io laso a l' altra mia suor Marina, munega in lo monestier de Sem Lorenzo; e perchè io digo le abia ducati quindexe d' oro per chadauna, intendo lo i sia dado del chavedal de ducati duxiento d' oro io li laso a tute do, e lo resto devegna, pro e chavedal, in mie fradely ser Zorzi e Zusto Morexini per mitade.

Veniza, fille de mon frère ser Giusto, pour se marier, parce que j'ai donné à ma nièce Cristina, de mon vivant, de quoi faire ses noces. Amen. Amen. Amen.

Ci-dedans est incluse une liste détaillée de toutes les choses, une par une, qui m'appartiennent en propre, à moi Antonio Morosini, liste écrite de ma main ordonnément, et auxquelles choses j'ai attribué moi-même le prix de 25 livres 12 sols de gros, que je n'évalue modérément qu'à 20 livres de gros, comme j'ai ordonné par ce testament.

† Item, je veux et ordonne, comme je dis ci-dessus, que du reliquat qui m'appartiendrait et doit aller pour mon âme, je veux et ordonne qu'il soit donné à ma nièce Elena, fille de mon frère Giusto, pour se marier ou entrer au couvent, 40 ducats d'or, et je veux ainsi qu'elle les ait du mien, comme le legs fait à son autre sœur.

Item, je veux et ordonne que le legs de 5 ducats d'or que je laissais à dame Caterina Moro, qui était à la maison et est passée de cette vie, je veux qu'il soit à Susanna, notre femme de service, qui est présentement à la maison.

Item, je veux et ordonne que le legs de 100 ducats d'or que je laissais à ma sœur dame Bianca Morosini, je veux que ce legs soit révoqué et qu'elle n'ait rien, mais que ces 100 ducats soient mis à la Chambre des Prêts, et que l'on en achète pour la somme disponible à son nom, et qu'elle en ait la rente tant qu'elle vivra et sera au moutier de Sant' Andrea di Girada, et qu'après sa mort lesdits 100 ducats reviennent à ser Giorgio et à ser Giusto Morosini, mes frères; puis, que madite sœur ait sur mes biens 15 ducats d'or en propres mains, et qu'elle soit tenue de prier Dieu pour mon âme, aux conditions où je fais le legs à mon autre sœur Marina, nonne au moutier de San Lorenzo; et quand je dis qu'elles doivent avoir 15 ducats d'or chacune, j'entends qu'ils leur soient donnés sur le capital de 200 ducats d'or que je laisse à toutes deux, et que le reliquat revienne, capital et intérêts, à mes frères ser Giorgio et ser Giusto Morosini par moitié.

Item voio e hordeno che del laso io lasava a mia suor, dona Clara Morexini, de ducati cento d' oro, devegna ducati quaranta d' oro in Ixabeta, fia de mio frar ser Zusto e mia neza, al presente, per so maridar over munegar, e lo rexidio in la mia chomesaria.

Item voio e ordeno che del laso de ducati quaranta d' oro io lasava a mia neza Lena, fia de mio frar ser Zusto, la qual è pasada de questa vita, revocho quel laso de ducati quaranta, e sia dado ducati vinti per dona a le do fie donzele de mia suor dona Ana Chorner, Luzia e Beruza, fie de mio chugnado ser Franzeschin Corner, per so maridar over munegar, e che le sia tegnude de pregar Dio per l' anema mia.

E del rexidio fina a la suma de ducati cento io lasava a mia suor dona Clara Morexini, la qual è pasada de questa vita, a chi Dio perdona, devegna ducati cinque d' oro a don' Ada, muier condam maistro Piero Scholer, la qual de sta al presente in caja, e ducati cinque d' oro a Chatarina, schiava de madona mia mare, la qual de sta al presente in caja, li sia meso in chose de so vestir chomo ly sia de bexogno, e lo rexidio devegna in la mia chomesaria. Amen<sup>1</sup>.

E<sup>2</sup> per caxion che al dy presente dy xxvii vinti sete mazo M<sup>o</sup> III<sup>o</sup> LXXXIII<sup>o</sup>, mile e trixento otanta quatro, o scritto questo de mia man de my Antonio Morexini proprio condam miser Marcho, de la contrada de Sancta Maria Formoxa, per chaxion e chautela de la condizion io me atruovo nonn eser in quela condizion io iera quando fi prima questo mio testamento, sy de dener contady, chomo de le arnixie, over che se intenda masarie, segundo lo aventario io retorno qui introcluxo, che me se troverà a la mia morte, voio e ordeno chomo de fi menzion con mia mare in vita chomo ela dè saver manifestamente, ordino e voio in tuto e per tuto, sì de dener contady e tute altre chose me se troverà a la mia morte, e rexidio me aspetase chaducho e dexordenado, in tuto voio e ordeno sia partido per rata in tante

1. Fin du testament.

Item, je veux et ordonne que, sur le legs de 400 ducats d'or que je faisais à ma sœur dame Chiara Morosini, 40 ducats d'or reviennent à Isabetta, fille de mon frère ser Giusto, ma nièce, sans délai, pour se marier ou se faire nonne, et le reliquat à mes commissaires.

Item, je veux et ordonne ainsi pour le legs de 40 ducats que je faisais à ma nièce Elena, fille de mon frère ser Giusto, laquelle est passée de cette vie : je révoque ce legs de 40 ducats et [veux] qu'il soit donné 20 ducats à chacune des deux filles de ma sœur dame Anna Cornaro, damoiselles Lucia et Beruccia, filles de mon beau-frère ser Franceschino Cornaro, pour se marier ou se faire nonnes, et qu'elles soient tenues de prier pour mon âme.

Quant au reliquat, jusqu'à la somme de 400 ducats que je laissais à ma sœur dame Chiara Morosini, qui est passée de cette vie et à qui Dieu pardonne, [je veux que] 5 ducats d'or aillent à dame Ada, femme de feu maître Piero Scolaro, laquelle est présentement chez nous, et cinq autres ducats d'or à Caterina, esclave de madame ma mère, laquelle est présentement chez nous, et qu'ils soient employés en effets d'habillement, selon le besoin ; pour le reliquat, qu'il aille à mes commissaires. Amen.

Et après avoir, le présent jour, 27 mai 1384, écrit ceci de ma main, moi-même, Antonio Morosini, fils de feu messer Marco, de la « contrada » de Santa Maria Formosa, par précaution et pour cause que la situation où je me trouve n'est plus la même qu'au moment où j'ai fait d'abord ce mien testament, tant en argent comptant qu'en objets d'usage personnel ou domestique, selon l'inventaire que je remets ci-inclus, que l'on trouvera lors de ma mort, je veux et ordonne, comme j'en fis mention de mon vivant à ma mère et comme elle doit manifestement le savoir, j'ordonne et veux en tout et pour tout, tant pour l'argent comptant que pour toutes autres choses qui se trouveront à ma mort, et le reste qui m'appartiendrait de caduc ou de mal ordonné, je veux et ordonne que cela soit entièrement partagé

parte quante è i lasy io ho faty per questo mio testamento e ultima mia voluntade, e che tuty in le suo bone consienzie sia tegnudy de pregar Dio per l' anema mia, in questa vita mixe-rabel; e se floy io avese, sia dy dity per rata partido in tante parte quanti lor fose, sy mascholy chomo femene, e sia anichilady tuty i lasy io fazo a chadauno over a chadauna, e ninte abia del mio per nisun muodo over inzegno, salvo intendando senpre lo laso de l' anema mia.

Voio sia ainplido e mandado a sequizion dy quindexe dapuo la mia morte in consienzia dy mie chomesary, de quelì over quele, che se trovase, che azetase questa mia chomesaria o per la pluy parte de lor, voio sia ainplido e mandado a sequizion. Amen. Amen. Amen.

Pregado da nuovo in man de ser Jachomo Gezo, piovàn de Sancta Maria Formoxa, pregado con do testimonii in soa man. Amen<sup>1</sup>.

*(Sulla parte esteriore del testamento ripiegato :)*

Testamento<sup>2</sup> de mie Antuonio Morexiny condàm miser Marcho de la chontrada de Sancta Maria Formoxa de Venexia<sup>3</sup>. R<sup>±</sup>

M<sup>o</sup> III<sup>o</sup> LXXVIII, mense aprilis, die decimo intrante, indictione prima, Rivoalti, nobilis vir dominus Anthonius Mauroceno condàm nobilis viri domini Marci, de confinio Sancte Marie Formose, sanus mente et corpore, rogavit me presbiterum Jacobum Gezo, plebanum Sancte Marie Formose et notarium Vene-

1. Fin du codicille.

2. Ce qui suit, jusqu'à la fin, représente, sur le repli de la feuille, d'abord les suscriptions, puis l'attestation d'authenticité, en date d'avril 1378, du testament rédigé le 1<sup>er</sup> mars 1377.

3. MM. Carlo Malagola, directeur de l'*Archivio di Stato* de Venise, et Predelli, professeur de l'École de paléographie et de diplomatique



au prorata en autant de parties qu'il y a de legs par moi faits en ce mien testament et dernière volonté, et que tous en bonne conscience soient tenus de prier Dieu pour mon âme en cette misérable vie; et, si j'avais des enfants, que tout soit à eux et partagé au prorata en autant de parties qu'ils seraient, tant garçons que filles, et que soient annulés tous les legs que je fais à chacun ou à chacune et que personne de ces derniers n'ait rien du mien, de quelque manière ou sous quelque prétexte que ce soit, sauf toujours pour ce qui concerne le legs de mon âme.

Je veux que [ma volonté] soit accomplie et mandée à exécution quinze jours après ma mort, sur la conscience de mes commissaires, de ceux ou de celles qui se trouveraient accepter cette mienne commission, ou par la plupart d'entre eux, je veux qu'il soit accompli et mandé à exécution. Amen. Amen. Amen.

Passé de nouveau dans la main de ser Giacomo Gezzo, prêtre, desservant de Santa Maria Formosa, passé avec deux témoins en sa main. Amen.

*(Sur la partie extérieure du testament replié :)*

Testament de moi, Antonio Morosini, fils de feu messer Marco, de la contrada de Santa Maria Formosa de Venise. R<sup>±</sup>

M<sup>o</sup> III<sup>e</sup> LXXVIII, mense aprilis, die decimo intrante, indictione prima, Rivoalti, nobilis vir dominus Anthonius Mauroceno condam nobilis viri domini Marci, de confinio Sancte Marie Formose, sanus mente et corpore, rogavit me presbiterum Jacobum Gezo, plebanum Sancte Marie Formose et notarium Vene-

instituée près cet établissement, ont bien voulu comparer l'écriture de cette mention au fac-similé donné par M. Léopold Delisle d'une page du ms. de Vienne (ci-dessus, p. 6, n. 4), et ont reconnu que ces deux lignes sont de la même main que le texte de la *Chronique*. L'autographie du ms. de Vienne, qui ne soulevait d'ailleurs aucun doute sérieux, se trouve donc ainsi matériellement confirmée.

tiarum, de suo testamento cum clausulis opportunis, ut in presenti cedula continetur. Interrogatus de postumis et aliis interrogandis, respondit quod non vult ordinare.

Testes : presbiter Leonardus Sancte Marie Formose, et Tomas [Cosmas?], clericus, ejus frater.

---

# **ANNEXES**

**DES TOMES I A III.**



## I.

### HOSTILITÉS ENTRE GÈNES FRANÇAISE ET VENISE.

1403-1404.

*Indication des passages constituant la seconde et la troisième narration présentées par les Vite de' Duchi de Marino Sanuto. Comparaison, passage par passage, de ces deux narrations avec les deux reprises correspondantes présentées par la Chronique d'Antonio Morosini.*

Voir t. I, p. 24, n. 6, p. 24 à 174. Cf. *Additions et Corrections*, t. I, p. 116.

Toute la première reprise du récit de ces faits, contenue dans la *Chronique* transcrite par Antonio Morosini en tête de son *Diario (Extraits publiés, t. I, p. 24-122)*, se retrouve facilement, soit dans la seconde narration de ces mêmes faits, contenue dans les *Vite de' Duchi* de Marino Sanuto (ap. Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. XXII, col. 789-793), soit dans une addition déplacée, enchevêtrée au milieu d'autres fragments (*Ibid.*, col. 805).

Cette seconde narration des *Vite de' Duchi* se présente sous forme de récit d'un seul tenant (col. 789-793), sauf une interruption (col. 791-792). L'addition déplacée se reconnaît, malgré l'enchevêtrement qui semble la dissimuler, et s'identifie avec la fin de la première reprise de la *Chronique* (col. 805).

Voici les morceaux constituant cette seconde narration des *Vite de' Duchi*.

A. Col. 789-791, depuis ces mots : « E pare che venisse discordia tra il re de Cipro et i Genovesi », jusqu'à ceux-ci : « Item presero una galera grossa nostra, che si mandava con remigi a Modone. »

L'interruption (col. 791-792) comprend le récit d'une série

d'événements disparates : événements d'Orient, dissolution de l'empire de Giangaleazzo Visconti, retour sur les origines des hostilités entre Gênes et Venise; événements se rapportant aux années 1402-1403. Elle s'étend depuis ces mots : « Nell' anno 1402, Tamerlano » (col. 791), jusqu'à ceux-ci (col. 792) : « e furono mandate le sue lettere alla Signoria. »

B. Col. 792 à 793, depuis ces mots : « Tornata l'armata a Genova con Bucicaldo », jusqu'à ceux-ci : « E cosi la detta pace fu publicata a 4 d'aprile del 1404. »

C. Col. 805, depuis ces mots : « In questo tempo venne nuova a Venezia che i nostri mercatanti nella Francia a Montpellier », jusqu'à ceux-ci : « gli Abbruzesi <sup>1</sup> (sic) non vollero che fosse fatto danno a la nostra nazione. »

Voici la relation de ces fragments avec la première reprise de la *Chronique* d'Antonio Morosini. (*Extraits publiés*, t. I.)

Le fragment A se retrouve (p. 24-100) entre ces mots : « Pur in lo tempo de questo miser la doxie, avesemo apreso de gran deschordie che nasiete fra el re de Zepro e Zenovexi » (p. 24-26), et ceux-ci (p. 100) : « E anchora quely prene una galia grosa dexarmada, la qual vegniava mandada a Modom. »

L'interruption régnante à la col. 791-792 s'intercalerait entre la fin de l'exposé de cet incident (capture de galère vénitienne), plus détaillé dans la *Chronique* que dans les *Vite de' Duchi*, et le début de l'exposé des événements qui suivent la rentrée de la flotte franco-génoise à Gênes.

L'exposé de la capture de la galère finit (p. 100) : « e quel bischoto molto ly vene destro. » L'exposé des suites du retour à Gênes débute (p. 100) : « E dapuo zionta a Zenova. »

Le fragment B se retrouve (p. 100-116) entre ces mots : « E dapuo zionta a Zenova e per tuta la so Riviera, subilo miser Buzicardo » (p. 100-101), et ceux-ci (p. 116) : « Ma pur la dita paxie fo chonfermada e cridada in Veniexia in l'ano M° CCCC III° , a dy tre d'avril. »

Suivent (p. 116), propres à la seule *Chronique*, quelques lignes : « e questo fo .... in le suo parte. »

1. Sur le sens de ce mot, voir *Extraits publiés*, t. I, p. 120, n. 3.

Le fragment C se retrouve (p. 446-422) entre ces mots : « E puocho de tempo driedo, vene nuove in Veniexia chomo i nostri marchadanty, i qual se trovava a Monpuslier » (p. 446), et ceux-ci (p. 422) : « hi Brozexi may de là, quely non volse ronper le suo franchixie, le qual nuy avevemo chon loro. »

Toute la seconde reprise de la *Chronique* d'Antonio Morosini (t. I, p. 422-474) se retrouve dans la troisième narration des *Vite de' Duchi* (col. 804-806), sauf une fraction qui ne s'y rencontre pas, et ne se voit *que* dans cette seconde reprise de la *Chronique* (p. 448-460).

Cette troisième narration des *Vite de' Duchi* se présente sous forme de passages singulièrement enchevêtrés et qu'un examen assez attentif permet seul d'identifier avec le texte de la seconde reprise de la *Chronique*.

Voici les morceaux constituant cette troisième narration des *Vite de' Duchi*.

A. Col. 804-804, la longue lettre de l'amiral vénitien Carlo Zeno, en date du 9 octobre 1403.

B. Col. 804-806, la suite du récit venant après ce document, en quatre passages enchevêtrés.

Ba. Depuis ces mots : « Dopo partite molto malmenate quelle 8 galere », jusqu'à ceux-ci : « fin tanto che fosse conosciuta questa essere la propria verità. » (Col. 804-805.)

Bb. Depuis ces mots : « E per la vittoria avuta contro Buccicaldo a' 24 d'ottobre del 1403 », jusqu'à ceux-ci : « E si rifarà. » (Col. 806.)

Bc. Depuis ces mots : « Avendo scritto di sopra », jusqu'à ceux-ci : « a' 3 d'aprile. » (Col. 805-806.)

Bd. Depuis ces mots : « Non voglio restar di scrivere », jusqu'à ceux-ci : « Ancora fu messa la galera Quirina pel viaggio del Zaffo con 50 cavalieri pellegrini... » (Col. 806.)

Voici la relation de ces morceaux avec la seconde reprise de la *Chronique* d'Antonio Morosini. (*Extraits publiés*, t. I.)

Le fragment A se retrouve (p. 122-144) dans la longue lettre de Carlo Zeno<sup>1</sup>.

Le fragment B se retrouve (p. 144-174) entre ces mots : « Partandose molty schonfity e mal menady quely chon quele VIII galie » (p. 144-146), et ceux-ci (p. 172-174) : « Apreso fo armado in plaza la galia Querina, meza per lo viazo de Zafò con chavaliery L, pelegriyny... »

Le passage Ba se retrouve (p. 144-146) entre ces mots : « Partandose molty schonfity e mal menady quely chon quele VIII galie » (p. 144), et ceux-ci (p. 146) : « domentre tanto fose chognosuda questa eser la propria veritade. »

La fraction de la seconde reprise de la *Chronique* d'Antonio Morosini, qui ne se rencontre pas dans les *Vite de' Duchi* (p. 148-160), comprend le récit d'une série d'incidents commerciaux et autres dérivant des hostilités ouvertes entre Gênes française et Venise, incidents se rapportant aux années 1403-1404. Elle s'étend depuis ces mots : « Dapuo fo tanta la paura » (p. 148, voir n. 4), jusqu'à ceux-ci (p. 160, voir n. 3) : « I nomy de quely per lo prexente non voio manifestar. »

Le passage Bb se retrouve (p. 160-162) entre ces mots : « Ochorse in lo tempo ... chorando any MCCCC III<sup>o</sup> del mexe d'otubrio, salvo el vero, dy xxiiii<sup>o</sup> » (p. 160-162), et ceux-ci (p. 162) : « quello se deveva refar... »

Le passage Bc se retrouve (p. 164-166) entre ces mots : « Chomo per avanty ho tratado in prima » (p. 164), et ceux-ci (p. 166) : « a dy tre d'avril del dito milieximo. »

Le passage Bd se retrouve (p. 166-174) entre ces mots : « Ma avanty io vada plu avanty » (p. 166), et ceux-ci (p. 172-174) : « Apreso fo armada in plaza la galia Querina, mesa per lo viazo de Zafò con chavaliery L, pelegriyny... »

En tête de la seconde narration des *Vite de' Duchi* (col. 789),

1. Sur la comparaison des deux textes, voir t. I, p. 122, n. 9.



Marino Sanuto a inscrit préalablement cette indication caractéristique : « È da sapere che nella Cronica Dolfina questa cosa di Bucicaldo è scritta così e pare che fosse nel 1403. » Cette référence à la « Cronica Dolfina », dont l'inspiration, de l'aveu même de Sanuto, semble gouverner toute sa seconde narration, fait voir que la chronique de Pietro Delfino, dont l'*Étude sur Antonio Morosini et son œuvre* définit le cadre, avait dû, là comme dans le récit de la croisade de Nicopolis (voir *Extraits publiés*, t. I, p. 2, n. 3), emprunter ce morceau à la *Chronique*, démontrée antérieure, qui précède le *Diario* d'Antonio Morosini.

---

## II.

### ENTREPRISE DE BOUCICAUT CONTRE L'ESCANDELOUR.

1403.

*Description de la situation de la place de l'Escandelour, en Asie Mineure, sur la côte de Karamanie, place attaquée par la flotte franco-génoise.*

Voir t. I, p. 56, n. 4. Cf. *Additions et Corrections*, t. I, p. 56.

L'identification de l'ancienne Escandelour avec Alata est établie, par M. de Mas-Latrie, dans ses études sur Chypre et l'Asie Mineure<sup>1</sup>, et par Heyd, dans son *Histoire du commerce du Levant*<sup>2</sup>.

Louis-Alexandre-Olivier de Corancez (1770-1832), consul général de France à Alep, puis à Bagdad, entre 1802 et 1812, trace de la ville d'Alata, l'ancienne Escandelour, le tableau suivant, dans son remarquable *Itinéraire*, dont la rédaction, commencée en 1809, paraît avoir été arrêtée en 1812<sup>3</sup>.

« Au nord de la baie d'Alata, et au-delà du cours du Mélas, les montagnes s'éloignent du rivage et laissent à leurs pieds une plaine sablonneuse qui s'élargit sur les confins de la Pamphylie, où elle va aboutir. Cette plaine a une lieue et demie de surface, depuis l'embouchure du Mélas jusqu'à son extrémité occidentale. Un rocher à pic et isolé des chaînes voisines ferme cette extrémité, et, se prolongeant dans la baie, y forme un abri contre les vents d'ouest et de nord-ouest. Sur une hauteur

1. *Des relations politiques et commerciales de l'Asie Mineure avec l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, dans *Bibl. de l'Éc. des chartes*, série II, t. I (vol. VI), année 1844-1845, p. 315.

2. Heyd, *Geschichte des Levantehandels*, éd. française Furcy Raynaud, t. I, p. 303.

3. *Itinéraire d'une partie peu connue de l'Asie Mineure*. Paris, 1816, in-8°, l. III, ch. v, p. 362-365.

de deux cents toises, ce rocher, à pic vers la haute mer, présente à l'orient une pente très rapide. C'est sur cette pente qu'est bâtie la ville d'Alaïa.

« On voit par cette description que, placée, *comme Gibraltar*, sur une montagne isolée du continent, elle présenterait, comme cette ville, une position imprenable, si elle était défendue avec art..... Elle est cependant importante, parce qu'elle domine le canal qui sépare Chypre de l'Anatolie et commande au commerce dans le bassin oriental de la Méditerranée.

« La ville est située à mi-côte sur la pente du rocher. Il n'y a dans sa longueur qu'une seule rue qui soit praticable pour les chevaux; les autres sont tellement en pente qu'il est même difficile d'y marcher dans les temps humides. Le fort s'élève au-dessus de la ville, et ces murailles tombent en ruines comme celles d'Alaïa. La rade est très vaste, mais ouverte aux vents d'ouest et de sud-ouest. Le port est fermé à l'extrémité septentrionale de la baie d'Alaïa par le rocher qui défend cette partie des coups de vent de l'ouest. Quoiqu'il n'offre pas d'abri contre les vents du sud-ouest, qui sont les plus violents dans ces parages, il ne paraît pas qu'on ait jamais tenté de construire une jetée ni aucun autre ouvrage pour y suppléer<sup>1</sup>. »

1. On peut rapprocher de ce texte la description donnée, vers la même époque, par sir Francis Beaufort, commandant du navire anglais *Frederiksteen*, qui opéra une croisière sur ces côtes en 1811-1812. (*Karamania or a brief description of the South Coast of Asia Minor*, 2<sup>e</sup> éd. Londres, 1818, ch. VIII, p. 163-176.) — Plus récemment, d'intéressantes mentions sur le site et la ville ont été présentées par E. Sperling, drogman de la légation de Prusse à Constantinople, à l'occasion d'un voyage exécuté en 1862. (*Ein Ausflug in die Isaurischen Berge im Herbst 1862*, dans *Zeitschrift für allgemeine Erdkunde*, janvier-juin 1864, p. 49-51.) — L'excellent voyage en Cilicie de MM. Favre et Bernard de Mandrot, exécuté en 1874, ne comprend malheureusement que la partie de côte qui s'étend entre Alexandrette et Gorighos, bien à l'est d'Alaïa. (*Voyage en Cilicie, 1874*, avec carte, dans *Bulletin de la Société de géographie*, janvier-juin 1878, p. 5-78 et 116-154.)

### III.

#### ENTREPRISE CONTRE ALEXANDRIE.

1403.

*Exposé des mouvements opérés par les diverses fractions de la flotte franco-génoise, commandée par le maréchal Boucicaud, gouverneur français de Gênes.*

Voir t. I, p. 72-74, n. 2, p. 52 à 74.

L'ensemble des opérations dirigées par le maréchal Boucicaud contre Alexandrie est assez difficile à saisir.

Le récit du narrateur vénitien Emanuele Piloti est plein d'obscurités<sup>1</sup>; celui de Boucicaud lui-même semble volontairement insignifiant<sup>2</sup>; celui de l'annaliste génois Giorgio Stella est d'une brièveté regrettable<sup>3</sup>.

L'emploi de la relation qui se rencontre dans l'œuvre d'Antonio Morosini, relation qui paraît être demeurée inconnue jusqu'ici, pourra jeter quelques lumières sur ce point intéressant. Cette relation se trouvait déjà, il est vrai, résumée dans les *Vite de' Duchi* de Marino Sanuto<sup>4</sup>. Mais ce résumé, singu-

1. *Traité sur le passage dans la Terre Sainte*, dans *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, publiés par le baron de Reiffenberg, t. IV, p. 394-400, ap. *Collection de Chroniques belges inédites*.

2. *Le Livre des faits du bon messire Jean le Meingre dit Boucicaud*, part. II, ch. XI-XXIV, dans *Choix de Chroniques et Mémoires sur l'histoire de France*, éd. Buchon, à la suite des *Chroniques de Froissart*, t. III, p. 563-695, voir p. 620-634, ou dans *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, éd. Michaud et Poujoulat, t. II, p. 203-332, voir p. 266-279. Extraits publiés, t. I, p. 28, n. 2.

3. *Annales Genuenses*, dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XVII, col. 1199-1200.

4. Voir Annexe I.

lièrement abrégé et tronqué, ne peut se comprendre sans une comparaison constante avec la relation qui se rencontre dans l'œuvre d'Antonio Morosini, à laquelle, du reste, son antériorité et son caractère contemporain assurent une autorité toute différente.

On rappelle ici, avant toute discussion, que Boucicaut et la flotte, partis de Gênes pour attaquer la puissance musulmane, en Orient, et de préférence à Alexandrie, — Gênes étant encore en guerre avec le royaume de Chypre, — sont parvenus à Rhodes, en juin, suivis et épiés par la flotte vénitienne commandée par Carlo Zeno.

La relation transcrite par Antonio Morosini, comme le résumé de Sanuto qui lui est emprunté, se rencontre en deux endroits. Une première fois, vers le moment où le récit de Morosini place la conclusion de la paix entre Gênes et Chypre<sup>1</sup>. Une seconde fois, vers l'instant où ce récit de Morosini mentionne le départ de Boucicaut de la côte de Syrie pour chercher sa route de retour vers Gênes<sup>2</sup>.

En combinant ces deux passages, ou plutôt en les reliant simplement l'un à l'autre, il semble qu'on puisse reconnaître assez clairement la suite normale des faits.

Voici la première mention.

La paix une fois conclue avec le roi de Chypre, Boucicaut, dit la *Chronique* transcrite par Antonio Morosini, expédie directement pour la côte d'Égypte « tute le suo choche<sup>3</sup> », c'est-à-dire tous ses bâliments de transport, et, parmi eux, ces gros navires « huissiers », à larges sabords, aménagés pour l'embarquement de la cavalerie<sup>4</sup>. Ces navires, d'après la *Chronique*<sup>5</sup>,

1. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 52-54.

2. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 72-74.

3. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 54.

4. Sur leur nombre, voir *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 50, n. 5.

5. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 52-54.

doivent attendre devant Alexandrie les galères de Boucicaud, c'est-à-dire le reste de son armée navale<sup>1</sup>, que doit grossir un contingent de galères chypriotes promis par le roi Janus II<sup>2</sup>. Une fois réunies devant la côte d'Égypte, ces forces maritimes assemblées doivent tenter l'attaque générale contre Alexandrie, objet primordial et essentiel de l'entreprise de Boucicaud<sup>3</sup>.

Le récit de la *Chronique* est ici, il est vrai, assez imprécis sur la fixation du lieu où s'opéra la séparation de la flotte de Boucicaud. Dans un déplacement général de l'ordre des événements, il signale cette dislocation comme s'effectuant à Rhodes même, et avant l'entreprise dirigée sur la côte de Karamanie contre la ville de l'Escandelour<sup>4</sup>. D'autres éléments d'information font voir que la disjonction s'accomplit en fait, non à Rhodes, mais devant l'Escandelour, vers la mi-juillet, au moment où était parvenue à Boucicaud la nouvelle que les ambassadeurs de Chypre et ceux de Gênes venaient de conclure à Chypre, le 7 juillet 1403, la paix entre Gênes et le roi Janus II<sup>5</sup>.

Le fait même de la dislocation n'en est pas moins acquis, les transports se dirigeant les premiers vers la côte d'Égypte, les galères demeurant en arrière, pour les rejoindre plus tard.

Qu'advint-il des galères ?

Les galères, les transports partis devant elles, se rendent de l'Escandelour à Chypre, où de graves intérêts politiques appellent le maréchal. Venant de l'Escandelour, sur la côte de Karamanie, elles abordent à Pendata, sur la côte nord de Chypre. Les entretiens avec le roi achevés, Boucicaud, de Pendata, appareille avec ses galères pour Alexandrie, en longeant la côte de Chypre par sa face ouest<sup>6</sup>. L'état de la mer et des vents régnants, directement contraires, l'empêche de mettre ce

1. Sur leur nombre, voir *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 50, n. 4, p. 63, n. 2.

2. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 52.

3. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 54, 60, n. 3, p. 72.

4. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 54-58. — Piloti, *loc. cit.*, p. 396.

5. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 60, n. 4.

6. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 60, n. 2 et 3.

projet à exécution<sup>1</sup>. Il se décide alors à prendre pour objectif immédiat la côte de Syrie, pour se diriger ensuite, le long de la côte de Palestine, vers Alexandrie, but toujours maintenu de l'expédition. Après une courte relâche dans un autre port de Chypre, à Famagouste, sur la côte sud de l'île, il part le 5 août pour la côte de Syrie<sup>2</sup>.

Sur la côte de Syrie se suivent, avec des succès divers, entre le 7 et le 12 août, en longeant la côte du nord vers le sud, les entreprises dirigées contre Tripoli de Syrie, Botrun, Beyrouth et Saïda<sup>3</sup>.

Jusqu'à Saïda, Boucicaut suit encore la ligne générale de son plan, à savoir la concentration de ses forces navales devant Alexandrie. Les transports sont arrivés à destination; les galères font route pour les rejoindre, par une voie détournée, il est vrai, mais suivie jusque-là sans empêchement définitif.

C'est devant Saïda, où Boucicaut est le 12 août, que paraît se produire le cas de fortune qui arrête décidément ces projets. Faute de vent, ou persistance invincible de vents contraires, les galères de Boucicaut cessent leur marche au sud et reprennent la direction du nord, vers Chypre. Après une dernière démonstration sur la côte de Syrie, devant Latakieh, bien au nord de Tripoli, on les retrouve en Chypre, à Famagouste, le 21 août, puis à Rhodes, toute idée de route vers Alexandrie maintenant abandonnée par le maréchal<sup>4</sup>.

Qu'advint-il des transports?

Les transports, laissant les galères derrière eux, sont obligés, de l'Escandelour, d'aller chercher le vent favorable jusqu'à Rhodes, exécutant ainsi un détour considérable<sup>5</sup>. Une fois arrivés devant la côte d'Égypte, fortement éprouvés par le mauvais temps<sup>6</sup>, ne pouvant, ainsi que le commandaient expressément

1. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 60, n. 3. Cf. Piloti, *loc. cit.*, p. 397.

2. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 60, n. 3.

3. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 62, n. 4, p. 72, n. 1.

4. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 72, n. 1, 2, p. 74, n. 1.

5. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 60, n. 1.

6. Piloti, *loc. cit.*, p. 396. Cf. *Chron.*, Extr. publ., t. I, p. 54, 72.

leurs instructions, battre la mer à 50 milles de terre, hors de toute vue, ils sont obligés de se tenir à une quinzaine de milles de la plage<sup>1</sup>, perdant par la dureté de la mer et les épidémies déclarées grand nombre d'hommes et de chevaux<sup>2</sup>, jusqu'aux quatre cinquièmes de leur cavalerie<sup>3</sup>. Ainsi désorganisée, cette force navale ne put en rien profiter de sa proximité accidentelle de la côte, et demeura hors d'état de rien tenter par elle-même<sup>4</sup>. Les Égyptiens, du reste, avaient été perfidement prévenus par les Vénitiens des intentions de Boucicaut<sup>5</sup>.

Passons à la seconde mention.

Quittant la côte de Syrie, Boucicaut, dit la *Chronique* transcrite par Antonio Morosini, expédie devant Alexandrie « una galia », une galère, pour avertir les transports qui l'y attendent d'avoir à abandonner leur croisière et à rentrer à Rhodes<sup>6</sup>.

Le récit de la *Chronique*, là encore, il est vrai, est assez imprécis sur la fixation du lieu d'où est expédiée cette galère. Il place le fait de cet envoi directement après l'affaire de Beyrouth<sup>7</sup>. Avec plus de vraisemblance, on peut supposer que cet envoi se fit, — au plus tôt, seulement au moment où Boucicaut se vit contraint à cesser sa route vers Alexandrie, c'est-à-dire, après sa démonstration devant Saida, laquelle a lieu le 12 août, — et, au plus tard, soit de Famagouste, où on le

1. Piloti, *loc. cit.*, p. 396.

2. Piloti, *loc. cit.*, p. 396-397. Cf. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 54, 72.

3. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 54.

4. Piloti, *loc. cit.*, p. 396-397.

5. Sur ce point, Delaville le Roulx, *la France en Orient*, Pièces just., n° XXVII. Cf. Piloti, *loc. cit.*, p. 394-395.

6. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 72. — Cf. Giorgio Stella, *Annales Genuenses*, ap. Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XXII, col. 1200 : « ex galeis post se unam dimittens ». Piloti parle cependant de l'envoi par Boucicaut de deux « naves » ou navires de transport (Piloti, *loc. cit.*, p. 398-399) ; mais cette allégation paraît dénuée de vraisemblance.

7. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 72.



trouve le 24 août, soit encore de Rhodes, en septembre<sup>1</sup>. Ainsi avisés, les transports rallièrent les galères<sup>2</sup>.

Le fait de l'envoi par Boucicaut devant Alexandrie, vers cette époque, d'un bâtiment courrier porteur d'un ordre et ne constituant à aucun degré renfort combattant, n'en est pas moins acquis.

On rappelle ici, en fin de compte, que la flotte de Boucicaut rentra à Gênes, en soutenant sur sa route, contre la flotte vénitienne apostée à son passage, la bataille de Modon, à l'extrémité de la Morée, le 7 octobre 1403.

En conclusion, Boucicaut, de sa personne, ne parut jamais devant Alexandrie. Les deux séries de forces navales qu'il expédia à la côte d'Égypte comprennent : En premier lieu, tous ses transports ; ce groupe de bâtiments fit route, de l'Escandolour sur la côte de Karamanie, par le détour de Rhodes, pour chercher le vent. En second lieu, un simple courrier, chargé de porter aux transports cruellement éprouvés un ordre formel de retour ; ce courrier fit directement route, soit de Saïda, soit de Famagouste, ou encore de Rhodes.

1. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 72, n. 2, p. 74, n. 1.

2. *Chronique*, Extraits publiés, t. I, p. 72-74. Cf. Piloti, *loc. cit.*, p. 398.

---

#### IV.

#### PRINCIPAUTÉ DE TARENTE.

1415.

*Transfert du titre de prince de Tarente à Jacques de Bourbon, comte de la Marche, par Jeanne II, reine de Naples, sa femme*<sup>1</sup>.

Voir t. II, p. 30, n. 3. Cf. *Additions et Corrections*, t. II, p. 286.

Le titre de prince de Tarente, créé dès le début de la monarchie normande au XI<sup>e</sup> siècle, inauguré par le célèbre Bohémond, fils de Robert Guiscard, porté par divers princes de la dynastie normande et de la dynastie de Hohenstaufen, puis restauré à nouveau, sous la première dynastie angevine, en faveur de Philippe d'Anjou, fils du roi Charles II, paraît s'être éteint, dans cette dernière ligne, vers 1383, en la personne de Jacques des Baux, de la grande maison provençale de ce nom. Fils de Marguerite d'Anjou-Tarente, héritière du titre, et de François des Baux, de la branche des sires de Berre, à laquelle étaient échus,

1. Sources consultées. — P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France* : Anjou, t. I, p. 412-415, 419-422; Montfort-Laval, t. VII, p. 75-76; Rieux-Rochefort, t. VI, p. 768-769; La Trémoille, t. IV, p. 169-173. — L. Barthélemy, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*. Marseille, 1882, in-8°, *Tabl.* IV et III, et *Inv. chronol.*, chartes de Philippe de Tarente, Marie d'Enghien, Raymond et Jean-Antoine des Ursins de Baux. — Comte Pompeo Litta, *Famiglie celebri italiane*, t. VII, *Orsini di Roma*, tabl. XII, XI, X. — Summonte, *Historia della città e regno di Napoli*, l. III, ch. IV, et l. IV, ch. I, II. — Cipolla, *Storia delle signorie italiane*, l. III, ch. V, p. 284; l. IV, ch. II, p. 372, 379. — Ernest Martin, *Chronique et généalogie des Guillem, seigneurs de Clermont*. Marseille, 1892, in-8°, p. 36-38, et Ann. IX, p. 136-140. — Antonio Morosini, *Diario*, Extraits publiés, t. II, p. 14-18, 26-32, 196, 218-220, 286.

en Italie, le comté de Montescaglioso et le duché d'Andria, Jacques des Baux représentait les droits de sa mère, dont le dernier frère, Philippe, mort vers 1368, ne laissait pas de postérité. En testant à Tarente, le 15 juillet 1383, Jacques des Baux laissait sa principauté à la seconde dynastie angevine, héritière depuis l'an précédent, en la personne de Louis I<sup>er</sup>, duc d'Anjou, des droits souverains de la reine Jeanne I<sup>re</sup>.

Entre temps, au fort des troubles de Naples et des discussions des partis, la reine Jeanne I<sup>re</sup> avait conféré le titre de prince de Tarente à son quatrième époux, le condottiere allemand Otto de Brunswick, des ducs de Brunswick-Grabenhagen, auquel elle était mariée depuis 1376. Otto de Brunswick paraît avoir reçu ce titre du vivant de Jacques des Baux, en opposition aux droits de celui-ci, et la principauté de Tarente semble ainsi, comme tant de fiefs ou de couronnes d'alors, avoir compté pendant plusieurs années deux titulaires, au moins jusqu'à la mort du prince allemand, mort en tout cas survenue, malgré les divergences des généalogies en cours, avant la dernière année du xiv<sup>e</sup> siècle.

Une nouvelle constitution d'apanage, commencée de fait du vivant d'Otto de Brunswick, fut alors confirmée par la seconde dynastie angevine. En quittant l'Italie méridionale, en 1400, Louis II, duc d'Anjou, découragé de sa lutte contre son rival Ladislas d'Anjou-Durazzo, légalise la possession de la principauté de Tarente entre les mains d'un de ses partisans, qui prétendait déjà au titre depuis la mort de Jacques des Baux et d'Otto de Brunswick, et que le souverain fugitif, en s'éloignant, espérait par cette cession maintenir attaché à sa cause.

Ce nouveau prince de Tarente était Raimondello degli Orsini, de la grande maison romaine de ce nom, plus connu, du chef de sa mère, sous le vocable de Raimondello del Balzo, défiguration de la maison provençale des Baux. Les généalogies courantes paraissent peu d'accord sur sa filiation, la rattachant toutefois, par son père, à la branche des Orsini, comtes de Nola, et, par sa mère, à un rameau de la maison des Baux, issu de la branche des princes d'Orange, auquel était échu le comté italien de Soletto. Raimondello degli Orsini des Baux avait épousé, vers 1386, Marie d'Enghien. Marie d'Enghien avait

elle-même pour mère Blanche (ou Sancier) des Baux, — sœur de François des Baux, duc d'Andria, et par conséquent tante du dernier prince légitime Jacques des Baux, — et pour père Jean d'Enghien, comte de Lecce, issu des sires d'Enghien, devenus, par leur alliance avec les Brienne, ducs titulaires d'Athènes et comtes de Brienne, et, en Italie, comtes de Lecce et de Conversano.

La principauté de Tarente, sortie de la maison des Baux par extinction de descendance, y rentrait donc par une cession nouvelle.

Raimondello degli Orsini des Baux, à peine investi de la principauté de Tarente par Louis II rentrant en France, paraît s'être aussitôt accordé avec son rival triomphant Ladislas, et être ainsi parvenu à se maintenir à Tarente jusqu'à sa mort, en 1406.

Il laissait plusieurs enfants, héritiers de ses États, sous la tutelle de Marie d'Enghien, sa veuve.

Contrainte et forcée, Marie d'Enghien dut immédiatement épouser le roi Ladislas, qui, par la garde des héritiers de Tarente, qu'il s'adjugea, mit la main sur la principauté.

A la mort de Ladislas, en 1414, et à l'avènement de sa sœur la reine Jeanne II, l'héritier légal de la principauté de Tarente, Gianantonio degli Orsini des Baux, fils aîné de Raimondello et de Marie d'Enghien, se trouvait retenu à Naples, avec sa mère et ses frères et sœurs, dans une sorte de captivité à peine déguisée.

Comme naguère Jeanne I<sup>e</sup> pour son quatrième mari Otto de Brunswick, Jeanne II, malgré l'existence de possesseurs légaux du titre, fit don de la principauté de Tarente à son second mari, le prince français Jacques de Bourbon, comte de la Marche.

Le comte de la Marche, avec lequel Jeanne II négocie depuis quelque temps l'affaire de son mariage, arrive à Venise, venant de France et se dirigeant sur Naples par l'Adriatique, le 21 juillet 1415. Sous la date du 25 juillet, le *Diario* d'Antonio Morosini le qualifie de prince de Tarente.

On sait comment la rivalité du parti napolitain, comment les mœurs indépendantes affichées par la reine ne tardèrent pas à amener entre les époux une guerre conjugale et civile. Au cours

de ces divers incidents, Marie d'Enghien étant déjà rentrée en possession du comté de Lecce, son patrimoine personnel, la reine Jeanne semble avoir restitué au fils de Raimondello la principauté de Tarente, dont elle l'avait naguère dépouillé au profit d'un époux qu'elle se croyait capable de dominer à son gré, mais qui avait trompé si étonnamment ses calculs.

Jacques de Bourbon s'enfuit de Naples, en évadé du trône, au cours de l'an 1419, puis séjourne quelque temps à Tarente, dans le fief qu'il peut encore croire sien, avant de regagner par Corfou les États vénitiens, où sa trace se retrouve du printemps de 1421 à l'été de 1422, alors qu'il préparait sa rentrée en France.

En tout cas, après le départ du comte de la Marche, en 1421, la principauté de Tarente n'est plus tenue que par Gianantonio degli Orsini des Baux, qui en jouit jusqu'à sa mort, en 1463.

Gianantonio ne laissant pas de descendance de sa femme Anna Colonna, petite-nièce du pape Martin V, la principauté de Tarente passe alors à la postérité de sa sœur Caterina degli Orsini des Baux, tandis que le comté de Lecce formait la part de Maria, son autre sœur, mariée à Giulio Antonio Acquaviva, tige des ducs d'Atri.

Caterina avait épousé, en 1415, le Français Tristan de Clermont, — de la maison Guillem, titulaire de la seigneurie de Clermont en Languedoc, — compagnon d'armes et de fortune du comte de la Marche. Elle et son mari avaient cessé de vivre vers 1435. La principauté de Tarente fut alors recueillie par leur fille Isabelle de Clermont. Celle-ci épouse Ferdinand, bâtard d'Aragon, fils d'Alphonse V, roi d'Aragon et de Sicile, et roi de Naples depuis l'éviction définitive des Angevins.

Dans le partage des États paternels, en 1458, Ferdinand et sa femme se trouvèrent portés jusqu'au trône de Naples.

Le titre de prince de Tarente, confondu avec le titre royal, appartient dès lors, sans conteste, à la maison régnante de Naples, sous les successeurs de Ferdinand I<sup>er</sup> : son fils Alphonse II, son petit-fils Ferdinand II, son frère Frédéric III, princes qui, au milieu des vicissitudes occasionnées par les guerres d'Italie, occupent le trône de 1494 à 1501.

Frédéric III, comme on sait, fut détrôné en 1504 par l'alliance éphémère combinée entre son cousin, le roi d'Aragon Ferdinand le Catholique, et le roi de France Louis XII, bientôt joué par le souverain espagnol, qui demeura ainsi, en 1503, seul maître de toute l'Italie méridionale.

Désormais, la principauté de Tarente se réduit à un titre purement nominal, comme le duché d'Athènes ou la royauté de Jérusalem.

Retiré et apanagé en France, Frédéric III, à sa mort, en 1504, en laisse le titre à sa fille Charlotte d'Aragon, mariée à un Français, Guy XV de Montfort-Laval, comte de Laval.

Leurs deux filles, Catherine et Anne, épousèrent, l'une, Catherine, vers 1518, Claude de Rieux-Rochefort, comte d'Harcourt et d'Aumale; l'autre, Anne, vers 1524, François de la Trémoille, vicomte de Thouars et prince de Talmond.

Catherine de Montfort-Laval, avec le comté de Laval, porta la principauté de Tarente dans la maison de Rieux-Rochefort. Par sa seconde fille, Claude de Rieux-Rochefort, mariée à François de Coligny, seigneur d'Andelot, frère de l'amiral, ces titres passèrent dans cette branche de la maison de Coligny, dont la descendance s'éteignit en 1605.

La principauté de Tarente fut alors dévolue aux descendants d'Anne de Montfort-Laval et de François de la Trémoille. C'est ainsi qu'elle fut recueillie, en 1605, par Henri de la Trémoille, duc de Thouars et prince de Talmond (1599-1674), à la filiation duquel elle appartient toujours.

---

V.

CONQUÊTES PORTUGAISES EN AFRIQUE.

1416-1419.

*Texte et commentaire de deux extraits du Diario contenant des renseignements sur les opérations des Portugais dans l'Afrique du Nord.*

Voir t. II, p. 66, n. 4.

Ces extraits concernent les entreprises effectuées par les forces portugaises au Maroc, à la suite de la conquête récente de Ceuta, opérée dans l'été de 1415<sup>1</sup>. On a vu, à cette occasion, comment les contemporains, préoccupés de cet armement naval du Portugal, dont le but était soigneusement tenu secret, en avaient attribué l'objectif à une alliance maritime anglo-portugaise dirigée contre la France, contre laquelle en effet, à cette date, l'Angleterre préparait l'agression couronnée par l'événement d'Azincourt<sup>2</sup>.

1°

Ce passage se rapporte à l'extension des conquêtes portugaises, dans le cours de 1416, autour de Ceuta, place déjà occupée depuis l'an précédent.

Les forces portugaises, d'après ces bruits en cours, auraient, étendant leur action au loin de Ceuta, enlevé les trois places dont la prise est ici mentionnée, à savoir : Tanger, Arzila, Kasr-el-Seghir ou Ksar-el-Kebir, et, toujours d'après ces bruits, auraient préparé la conquête de tout le Moghreb.

L'empire du Moghreb appartient alors, jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, à la dynastie des Beni-Merim, communément dénom-

1. Extraits publiés, t. II, p. 64, n. 4, p. 66, n. 4.

2. Extraits publiés, t. II, p. 20-22, 36-38, 40-42, 54, 64-66.

més Mérinides, et héritiers, en ces régions, d'une fraction de l'immense et éphémère domination des Almohades, naguère maîtres, jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle encore, de l'Espagne et de l'Afrique du Nord.

Événements qui se seraient accomplis vers une date telle que la nouvelle ait pu en parvenir à Séville avant le 28 juin 1416, et ait pu, à ce moment, être expédiée de Séville à Venise.

« Apreso<sup>1</sup> per<sup>2</sup> letere vegnude de le parte de Sibia, de xxviii de zugno de M<sup>o</sup> III<sup>o</sup> XVI<sup>o</sup>, da ser Bernardo Michiel fo de miser Antuonio, scrite in Venexia a miser Lucha Michiel da San Marzilian, chomo la zente del Re de Portogalo aver prexo tre tere de Mori, zente infedel Sarainy; e<sup>3</sup> per altra fiada avese mo quello dito re aver abudo una tera per nome dita Seta; ma<sup>4</sup> mo de nuovo quello aver aquestado ancora Tranzier<sup>5</sup> e Arcila<sup>6</sup> e

1. Fol. 321 A. Entre le 26 août et le 8 septembre 1416.

2. Premier groupe de nouvelles, en date de Séville, le 28 juin, annonçant en bloc la prise des trois places qu'on va voir spécifiées une à une dans le troisième groupe.

3. Second groupe de nouvelles rappelant seulement la prise de Ceuta (Seta), effectuée l'an précédent.

4. Troisième groupe de nouvelles spécifiant la prise des trois places auxquelles faisait allusion le premier groupe.

5. Tanger. Il semble bien que Tanger, place devant laquelle les forces portugaises devaient éprouver un retentissant échec en 1437, puis un second en 1463-1464, ne fut conquis par le Portugal qu'en 1471. — La place de Tanger, passée à l'Espagne comme toutes les possessions portugaises, lors de l'annexion du Portugal à l'Espagne en 1580, puis rentrée sous la domination portugaise lors de la reprise d'indépendance du Portugal en 1640, devait tomber aux mains de l'Angleterre, en 1661, comme dot de Catherine de Bragançe, fille du roi Jean IV, lors de son mariage avec Charles II, puis finalement être évacuée, comme trop coûteuse à conserver, en 1683-1684.

6. Arzila, sur la côte marocaine de l'Atlantique, entre Tanger et Larache. Il semble bien qu'Arzila, place qui devait également tenir les forces portugaises en échec, en 1464, ne fut conquis par le Portugal qu'en 1471. — La place d'Arzila, passée à l'Espagne



Archasar Chibir<sup>1</sup>, e vada con la dita so zente seguitando soa ventura, e spierase se farà signor de Bel Marin per avanty<sup>2</sup>. »

Cette rumeur, ici enregistrée comme courant alors, de conquêtes importantes effectuées par le Portugal en Afrique dès l'an 1416, est intéressante à relever.

Cet écho se trouve coïncider, autant du moins que l'obscurité des textes permet de l'affirmer, avec le fait acquis d'une série d'entreprises, que les forces portugaises de Ceuta, commandées par le vaillant comte Pedro de Menezes, paraissent avoir hasardées en 1416, contre les places marocaines de Larache et de Salé<sup>3</sup>, situées sur la côte de l'Atlantique, entre Tanger et Mogador, précisément dans la direction de deux des places mentionnées dans le récit vénitien, à savoir Arzila et Ksar-el-Kebir. Mais d'autre part, d'après les sources connues jusqu'ici, ces faits se placeraient au plus tôt au début de juillet<sup>4</sup>, tandis que le document vénitien comporte *l'arrivée de la nouvelle*, à Séville, avant le 28 juin.

Tout n'est cependant pas à rejeter dans ce bruit, et il se peut

comme Tanger, en 1580, devait être évacuée par le pouvoir espagnol en 1588.

1. Ou bien Kasr-el-Seghir, sur la côte marocaine du détroit de Gibraltar, dans la région immédiatement voisine de Tanger. Il semble bien que Kasr-el-Seghir ne fut conquis par le Portugal qu'en 1458, sans qu'on signale distinctement l'époque où la place fut abandonnée, soit par le Portugal, soit par l'Espagne. — Ou bien Ksar-el-Kebir, à peu de distance de la côte marocaine de l'Atlantique et dans le voisinage d'Arzila. Il semble bien que Ksar-el-Kebir, place attaquée en vain en 1503, ne fut jamais conquis par le Portugal. Ce devait être le lieu de la grande rencontre de 1578, qui marqua la chute de la domination portugaise au Maroc.

2. Bruit d'intentions conquérantes du Portugal en Maroc.

3. Gomes Eannes de Azurara, *Chronica do conde dom Pedro de Menezes*, ch. LVIII, LIX, dans *Collecção de livros ineditos de historia portugueza*, t. II, p. 400-410.

4. « E sendo o mez de julho começado. » (*Chronica do conde dom Pedro de Menezes*, ch. LVIII, p. 400.)

qu'il ait sa source dans quelque répercussion, plus ou moins déformée, des incessants combats soutenus vers ce moment par les forces portugaises de Ceuta<sup>1</sup>.

## 2°

Ce passage se rapporte à une victoire navale remportée, dans le cours de l'an 1419, par les forces portugaises sur une flotte barbaresque, pour délivrer Ceuta menacé, dans les parages de la Méditerranée voisins du détroit de Gibraltar, entre Malaga, Ceuta et la côte de l'État de Grenade.

La flotte barbaresque, d'après ces bruits en cours, aurait été composée de forces provenant de l'État de Tunis (Tuonisto) et de deux autres États, que leurs désignations, ici déformées d'une façon si singulière (el so re de Normandia e Schotia), permettraient peut-être de reconnaître pour les États Mérinides de Maroc ou de Fez.

Tunis, à cette époque, est sous l'empire de la dynastie Hafside, démembrement de la puissance des Almohades. Les Mérinides, alors en complète anarchie, comptent plusieurs États, tantôt dispersés tantôt concentrés, tels que Maroc, Fez et Tafilelt.

Événement qui se serait accompli vers une date telle que la nouvelle en ait pu parvenir à Valence, à temps pour qu'un navire de commerce vénitien, partant de ce port, l'apporte le 26 novembre 1419 à Venise.

« Fato<sup>2</sup> questo, la domenega dy, dy xxvi del mexe de novembrio de l'ano de M III<sup>c</sup> XVIII, per lo zionzer de la cocha de Bortolamio de Giacomo vene da Valenza, carga de lana, valania e pelame<sup>3</sup>, avesemo per nuova chomo el re de Portogalo, chongregado hoste per mar e per tera, abia schonfito l'oste de

1. *Chronica do conde dom Pedro de Menezes*, ch. XIV-LVI.

2. Fol. 366 A. 26 novembre 1419.

3. « Coque » vénitienne chargée de laines, châtaignes et peaux.

Mory infedely de zente Saraina in le parte de Malicha<sup>1</sup>, de Seta<sup>2</sup> e de Lingranata<sup>3</sup>, e tuta la zente da Tuonisto<sup>4</sup> mesa in derota, e fato sachomano, e per questo re otegnudoly notabelysimo dano, e schonfito el so re de Normandia e Schotia<sup>5</sup>, e vendudy chomo sclavy, e faronde grandisima taiada in quela zente. Per la qual novela [ha] aquistado grandisimo honor in tuta Crisantade<sup>6</sup>. »

Cette rumeur, ici enregistrée comme courant alors, d'une grande victoire remportée par le Portugal sur les forces barbaresques sur la côte d'Afrique, en 1419, est intéressante à relever.

Le fait du siège de Ceuta par les forces coalisées des souverains de Grenade, de Fez et de Maroc, par terre et par mer, vers cette époque, — le fait d'un secours envoyé de Portugal à Ceuta, secours commandé par l'infant Henri, promoteur futur de tant de découvertes fameuses, — le fait du désastre final éprouvé sur mer et sur terre par les forces mauresques, — faits sur lesquels on n'a pas à s'étendre ici, — sont autant d'événements classés et acquis<sup>7</sup>.

Mais, se fondant sans doute sur un passage de la chronique portugaise où se trouvent relatés ces incidents, passage d'après lequel l'événement pourrait se placer *trois ans* après la conquête de Ceuta, en 1415<sup>8</sup>, la plupart des historiens qui ont traité de cette question ont classé cette victoire portugaise au cours de l'an 1418<sup>9</sup>.

1. Malaga.
2. Ceuta.
3. Grenade.
4. Tunis.
5. États de Maroc (?) et de Fez (?)
6. Bruit de victoire sur les forces musulmanes, semblant avoir causé une forte impression.

7. *Chronica do conde dom Pedro de Menezes*, ch. LXII-LXXXII.

8. *Chronica do conde dom Pedro de Menezes*, ch. LXII, p. 418.

9. Voir notamment : Richard Henry Major, *Life of prince Henry of Portugal, surnamed the Navigator*. Londres, 1868, in-8°, ch. III, Ceuta, p. 42-43; cf. ch. IV, Talent de bien faire, p. 51-52; Raymond

« *Tres anos, ou poucos dias menos duron a cidade...* » porte, en abordant la relation du siège de Ceuta par les forces barbaresques, la Chronique portugaise qui représente la source principale du récit de ces faits<sup>1</sup>. Passage qui pourrait cependant s'interpréter dans le sens de *trois ans à compter*, non pas à partir de la conquête de Ceuta, dans l'été de 1415, mais bien à partir de l'époque où est parvenu le chroniqueur, au moment où il emploie cette expression, c'est-à-dire, semble-t-il, dans le cours de l'été de 1416. Interprétation qui reporterait le fait de la victoire portugaise, non plus à 1418, mais à 1419.

D'autre part, une des dates fixées par le chroniqueur lui-même paraît bien impliquer pour l'événement la date de 1419. Relatant l'apparition devant Ceuta des premiers navires mauresques, il place le fait au *dimanche 13 août*<sup>2</sup>. Or, c'est en 1419 et non en 1418 que le 13 août tombe un dimanche<sup>3</sup>.

L'indication ici fournie par le *Diario* d'Antonio Morosini, plaçant cet événement en 1419, vient corroborer d'une façon spéciale cette interprétation. La date où la nouvelle parvient à Venise, de Valence, à la fin de novembre, comporterait, pour l'action navale en question, la date vraisemblable des premières semaines de l'automne.

Cette fixation à l'an 1419 du siège de Ceuta par les forces mauresques et de sa délivrance par la flotte portugaise offre une importance supérieure à une simple différence chronologique d'une année. Cette expédition effectuée au secours de Ceuta, soit en 1418 soit en 1419, et l'entreprise de la conquête même, opérée en 1415, constituent, comme il est acquis, les

Beazley, *Prince Henry the Navigator*. New-York et Londres, 1895, in-8°; ch. VIII, Prince Henry and the capture of Ceuta, p. 155-157; cf. ch. IX, Henry's settlement at Sagres and first discoveries, p. 163-164.

1. *Chronica do conde dom Pedro de Menezes*, ch. LXII, p. 418.

2. « E seguio se que hum domingo, que eram treze dias do mez d'agosto, a horas de prima, as atalayas fezerom sinal, que aviam vista de gente... » (*Chronica do conde dom Pedro de Menezes*, ch. LXII, p. 418.)

3. Cette démonstration est ici présentée, semble-t-il, pour la première fois.

deux occasions essentielles par lesquelles l'infant Henri de Portugal, destiné à une si glorieuse carrière, présent à ces deux grandes manifestations maritimes<sup>1</sup>, sentit s'éveiller en lui, au contact de la terre mystérieuse d'Afrique, le génie des découvertes qui devaient immortaliser son peuple et son nom.

Le terme extrême des navigations portugaises le long de la côte africaine de l'Atlantique semble alors avoir été le cap Noun, à l'extrémité méridionale de l'Atlas<sup>2</sup>. Or, les découvertes, bientôt poussées au delà de ce point fatidique par les hardis explorateurs obéissant à la direction de Henri le Navigateur, ne se datent, pour nombre des faits s'y rapportant, que par un compte fondé sur l'époque de la délivrance de Ceuta, soit en 1418 soit en 1419.

Ainsi, c'est juste après le retour de l'infant Henri en Portugal, après la délivrance de Ceuta, que se place, par un court décompte<sup>3</sup>, la reconnaissance de l'île de Porto Santo, prélude de la prise de possession de Madère qu'on s'accorde à fixer en 1420<sup>4</sup>.

La détermination de la délivrance de Ceuta peut-elle également influencer sur le décompte des douze ans dépensés en infructueux efforts pour prolonger les découvertes portugaises le long du continent africain<sup>5</sup>, des douze ans qui s'écoulent jusqu'à

1. Voir Extraits publiés, t. II, p. 64, n. 4, et ci-dessus, p. 275, n. 7.

2. « Quem passar o cabo de Nao  
Ou tornará, ou não. »

— portait un dicton célèbre. (João de Barros, *Da Asia*, déc. I, l. I, ch. iv, éd. de 1778, t. I, p. 36.)

3. « E foe assy... os quaaes despois da viinda que o Iffante fez do descercos de Cepta... » (Gomes Eannes de Azurara, *Chronica do descobrimento e conquista da Guiné*, éd. Carreira e Santarem, ch. LXXXIII, p. 385.)

4. *Chronica da Guiné*, ch. LXIII, p. 385-389.

5. « ... ca doze annos continuados durou o Iffante con aqueste trabalho, mandando con cada huñ anno a aquella parte seus navyos, com grande gasto de suas rendas, nos quaaes nunca foe alguñ que se atrevesse de fazer aquella passagem. » (*Chronica da Guiné*, ch. VIII, p. 53-54.)

la campagne qui précède et prépare enfin<sup>1</sup> l'entreprise destinée à dépasser le cap Bojador<sup>2</sup>, seule étape marquante conquise en ce dur laps de temps au delà du cap Noun ?

On sait que ce redoutable obstacle du cap Bojador, hanté de légendes et de terreurs, fut enfin doublé vers une époque fixée par certains textes en 1434<sup>3</sup>, par d'autres en 1433<sup>4</sup>, discordance qu'il semble assez malaisé de trancher<sup>5</sup>, — événement d'une incalculable portée destiné à lancer définitivement le Portugal dans la voie triomphale qui devait lui ouvrir, d'étape en étape, la reconnaissance de l'extrémité de l'Afrique et la route maritime de l'Inde.

1. « E finalmente, despois de doze annos, fez o Iffante armar hũa barcha..., e foe esto no anno de Jhũ Xro de mil e quatro centos e trinta e trez. » (*Chronica da Guiné*, ch. xi p., 56-58.)

2. *Chronica da Guiné*, ch. ix, p. 57-59.

3. *Chronica da Guiné*, ch. ix, p. 57. Cf. Major, *Life of prince Henry of Portugal*, ch. vi, Cape Bojador, p. 82-83.

4. João de Barros, *Da Asia*, déc. I, l. I, ch. iv, éd. de 1778, t. I, p. 41-43.

5. J. Codine, compte-rendu de *The life of prince Henry of Portugal surnamed the Navigator*, by Richard Henry Major, part VIII, dans *Bulletin de la Société de géographie*, 6<sup>e</sup> série, t. V, janvier-juin 1873, p. 655-657.

## VI.

### « EL MAR DE LA BAGA. »

1447.

#### *Commentaire sur cette expression géographique.*

Voir t. II, p. 150, n. 1. Cf. *Additions et Corrections*, t. II, p. 150.

Ce terme singulier d' « el mar de la Baga », ici employé par le *Diario* d'Antonio Morosini pour désigner quelques parages de l'Atlantique, voisins du cap Finistère, pourrait demeurer incompréhensible.

Son emploi, dans les conditions ici mentionnées, se trouve cependant à comparer avec une autre indication, que la présence de ce terme dans le *Diario* vient spécialement corroborer.

L'atlas bien connu, dressé en 1436 par le géographe vénitien Andrea Bianco, porte, en sa feuille VI, au milieu des vastes étendues de l'Atlantique, l'indication suivante, distinctement lisible : « Questo xè mar de Baga<sup>1</sup>. » Cette indication se trouve inscrite bien au large du cap Finistère et de l'Irlande, vers la latitude des côtes de Bretagne<sup>2</sup>, au delà des côtes fantasmagoriques de « Berzil » et de « Ventura<sup>3</sup> », qui, sous des termes soit disposés de façon pareille, soit répétés ou intervertis, ou bien encore sous des noms différents, figurent au même point sur presque toutes les cartes des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles<sup>4</sup>.

C'est sous cette forme générique : *Questo xè mar...*, qu'Andrea Bianco désigne universellement toutes les mers représentées sur son Atlas<sup>5</sup>.

1. Atlas d'Andrea Bianco, de 1436, dans Fischer, *Sammlung mittelalterlicher Welt- und See-Karten*, l. IX, feuille 6, et dans Rawdon Brown, *Venetian Papers*. Introd., carte.

2. Atlas d'Andrea Bianco, feuille 6, et Rawdon Brown, carte.

3. Atlas d'Andrea Bianco, feuille 6.

4. Nomenclature, entre autres, t. II, p. 150, n. 4.

5. Atlas d'Andrea Bianco, feuilles 2 à 7.

*Questo xè mar*<sup>1</sup> : — *de Alemagna*<sup>2</sup> (Baltique); — *de Baga*<sup>3</sup> (section de l'Atlantique qui vient d'être définie); — *de Spagna*<sup>4</sup> (section de l'Atlantique s'étendant vers la latitude de la côte occidentale de la péninsule Ibérique); — *de Lion*<sup>5</sup> (section de la Méditerranée comprise entre la Sardaigne, les Baléares et la côte du continent d'Europe); — *de Satalia*<sup>6</sup> (section de la Méditerranée comprise entre la Crète, Chypre et la côte du continent d'Asie); — *Maor*<sup>7</sup> (mer Noire); — *de le Zabache*<sup>8</sup> (mer d'Azov).

Cette expression de « mar de Baga » ne se rencontrait jusqu'ici, à ce qu'il semble du moins, que dans l'œuvre du géographe vénitien, et dans cette partie de son œuvre seulement. En effet, la *Carta Nautica* du même auteur, dressée en 1448, douze ans environ après l'*Atlas*, et représentant sous une échelle réduite les mêmes parages maritimes et côtiers, ne porte pas trace de cette désignation<sup>9</sup>.

L'emploi de ce terme par Antonio Morosini, sous la forme : « el mar de la Baga », se trouve donc curieusement justifié.

Mais que peut au juste signifier cette expression ?

Seul, à ce qu'il semble, des commentateurs d'Andrea Bianco, Formaleoni, dans son étude sur l'œuvre du géographe vénitien, en propose une explication<sup>10</sup>.

Elle paraît d'ailleurs singulière.

Formaleoni suppose que le terme de « Baga » vient du nom du havre portugais de *Boga*, désigné, aussi à ce qu'il avance, sous

1. Traduction : « C'est la mer... »

2. « D'Allemagne. »

3. « De Baga. »

4. « D'Espagne. »

5. [Golfe] « de Lion. »

6. [Golfe] « d'Adalia. »

7. « Majeure. » — La dénomination de « mer Majeure », pour désigner la mer Noire, est courante dans la cartographie médiévale.

8. « De le Zabache. »

9. *Carta nautica* d'Andrea Bianco, de 1448, dans Fischer, *Sammlung*, I. XI.

10. *Illustrazione di due carte antiche della Biblioteca di S. Marco*, à la suite de *Saggio sulla nautica antica de' Veneziani*.



la forme *Baga*, le Vagos de toutes les cartes modernes, port ouvert sur l'Atlantique, dans la baie d'Aveiro, entre Lisbonne et Porto, — lieu alors très fréquenté, assure-t-il, par les bâtiments de Venise.

Explication que Zurla, dans son étude sur l'ancienne cartographie vénitienne, s'est contenté de répéter sans modifications<sup>1</sup>.

Cette interprétation semble cependant contredite par les faits.

D'abord, si le port de *Boga*, en Portugal, dans la situation qui vient d'être décrite, se trouve en effet marqué sur presque toutes les cartes des *xiv*<sup>e</sup> et *xv*<sup>e</sup> siècles, nulle part, à ce qu'il semble, ne se rencontre, pour désigner ce lieu, la forme *Baga*<sup>2</sup>.

Enfin, d'après l'examen de la carte, la mention inscrite par Andrea Bianco, pour définir la section de l'Atlantique s'étendant vers la latitude de Boga, devant cette partie de côte de la péninsule Ibérique, n'est nullement, comme il conviendrait à cette hypothèse, l'expression de : « Questo xè mar de Baga. » Cette section de l'Atlantique, Andrea Bianco, dans son Atlas, la désigne sous le terme de : « Questo xè mar de Spagna<sup>3</sup>. » C'est à des parages maritimes tout différents, situés plus au nord, vers la latitude des côtes de Bretagne, dans les conditions qui ont été indiquées<sup>4</sup>, qu'il réserve l'indication caractéristique de : « Questo xè mar de Baga<sup>5</sup>. »

La mention contenue dans ce passage d'Antonio Morosini, en assignant la désignation de « mar de la Baga » aux eaux de l'Atlantique voisines du cap Finisterre, pourrait servir à préciser les limites de l'étendue marine à laquelle cette expression singulière de mer « de la Baga » ou « de Baga » deviendrait ainsi applicable.

1. *Sulle antiche mappe lavorate in Venezia*, p. 38.

2. Nomenclature, entre autres, t. II, p. 150, n. 4. Notamment Atlas d'Andrea Bianco, feuille 5.

3. Atlas d'Andrea Bianco, feuille 5.

4. Ci-dessus, même annexe, au début.

5. Atlas d'Andrea Bianco, feuille 6.

## VII.

« MONSIGNOR DE VENTONA. »

1424.

*Discussion de l'identité des divers personnages auxquels a été attribuée la mort du duc de Clarence à la bataille de Baugé, le 22 mars 1424.*

Voir t. II, p. 200, n. 4.

La lettre transcrite par Antonio Morosini<sup>1</sup> désigne dans ce passage « monsignor de Ventona », combattant dans les rangs français, comme ayant tué de sa main le duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre Henry V<sup>2</sup>.

Ce fait d'armes, qui paraît avoir conquis de suite un retentissement considérable à forme légendaire, est attribué par diverses sources, de façon contradictoire, à un assez grand nombre de combattants de la journée de Baugé. On voit notamment désigner, comme auteur de cet exploit :

Parmi les Français :

Gilbert de la Fayette, maréchal de France depuis l'an précédent, 1420<sup>3</sup>.

« Charles le Bouteiller », personnage non autrement défini<sup>4</sup>.

Guérin de Fontaine-Guérin, gentilhomme angevin portant le nom d'une seigneurie voisine du lieu du combat<sup>5</sup>.

1. T. II, p. 198-202.

2. T. II, p. 200.

3. P. Anselme, *Hist. généal. de France*, t. VII, p. 56.

4. *Chastellain*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 225.

5. Jean de Bourdigné, *Chroniques d'Anjou et du Maine*, éd. de Quatrebarbes et Godard-Faultrier, t. II, p. 141-143. Cf. Marchegay, *Recherches sur le Vieil Baugé*, dans *Revue de l'Anjou*, t. II, 1853, p. 79. — Sur ce personnage, Célestin Port, *Dictionnaire historique de l'Anjou*, ad nom.

Jean de la Croix, de la compagnie de Guérin de Fontaine-Guérin<sup>1</sup>.

Parmi les Écossais au service de la France :

John Carmichaël, de Douglasdale, chapelain attaché à la maison de Douglas, combattant en armes dans les troupes écossaises, — qui devait plus tard se trouver pourvu de l'évêché d'Orléans, de 1426 à 1438, pendant la période du siège et l'apparition de la Pucelle, — est signalé, non précisément comme ayant tué le duc de Clarence, mais comme ayant brisé une lance sur lui<sup>2</sup>.

« Alexander Maccasland », du pays de Lennox, est mentionné comme ayant mis à mort le duc de Clarence, puis comme ayant vendu son diadème garni de pierreries à John Stuart de Darnley, connétable de l'armée d'Écosse au service de la France<sup>3</sup>.

William de Swinton, de Swinton dans la marche de Berwickshire, et John Stuart, comte de Buchan, de la maison royale d'Écosse, sont formellement indiqués par la source contemporaine la plus sérieuse comme ayant à eux deux blessé et tué le duc de Clarence. William de Swinton lui aurait porté un coup de lance en plein heaume, et le comte de Buchan l'aurait abattu d'un coup de masse d'armes<sup>4</sup>.

1. Fabyan, *The concordance of Histories*, éd. 1559, p. 404. Cette mention de Jean de la Croix par Fabyan doit résulter d'une interprétation erronée d'un passage de la chronique du héraut Berry (éd. D. Godefroy, p. 441), reproduit par Robert Gaguin (*Compendium*, l. X), passage citant seulement le rôle joué par ce personnage (cf. Bourdigné, *loc. cit.*) dans un autre épisode de la journée.

2. Walter Bower, *Scotichronicon*, l. XV, ch. xxxiii. Cf. Andrew Stuart, *Genealogical history of the Stewarts*, p. 123; Tytler, *History of Scotland*, t. III, p. 392-393. — Sur ce personnage, Andrew Stuart, *op. cit.*, p. 122-124. — C'est le Jean « de Saint-Michel » des répertoires français. (*Gall. christ.*, t. VIII, col. 1477-1478.)

3. Texte cité par Buchanan, *History of Scotland*, l. X.

4. Walter Bower, *Scotichronicon*, l. XV, ch. xxxiii. Cf. Buchanan, *op. cit.*, l. X; Tytler, *op. cit.*, t. III, p. 392-393.

La tradition écossaise parait avoir préféré et maintenu le rôle de William de Swinton<sup>1</sup>.

Swinton laid the lance in rest  
That tamed of yore the sparkling crest  
Of Clarence's Plantagenet<sup>2</sup>.

La lance historique qui frappa le prince anglais, donnée par un descendant direct de William de Swinton à sir Walter Scott, figure, parait-il, au musée d'Abbotsford<sup>3</sup>.

L'expression « monsignor de Ventona », figurant dans ce passage de la lettre transcrite par Antonio Morosini, semble bien ne pouvoir s'appliquer qu'à William de Swinton, pour la désignation définitive duquel vient s'inscrire ce témoignage impartial, aussi lointain qu'inattendu.

1. Sur ce point, Agnes Strickland, *Lives of the queens of England*, t. III, p. 147, n. 1.

2. Agnes Strickland, *loc. cit.*

3. Agnes Strickland, *loc. cit.*

---

## VIII.

### LE COMTE-MARÉCHAL D'ANGLETERRE.

1421.

*Discussion de l'identité du personnage présenté comme revêtu de cette fonction, mentionné comme tué à la bataille de Baugé, le 22 mars 1421.*

Voir t. II, p. 200, n. 5.

La lettre transcrite par Antonio Morosini<sup>1</sup> indique, dans ce passage, le « comte-maréchal d'Angleterre », sans autre désignation de nom, comme ayant trouvé la mort à Baugé<sup>2</sup>.

Plusieurs chroniques françaises mentionnent également, comme figurant à la bataille de Baugé et tué au fort de l'action, le « maréchal d'Angleterre<sup>3</sup> ». Ces mêmes textes ne se bornent pas à mentionner ce personnage par l'indication de sa fonction de maréchal, mais le désignent sous un nom, plus ou moins différemment transcrit selon les textes, le nom du sire de Rooss<sup>4</sup>.

Le sire de Rooss figure, en tant que sire de Rooss, et sans indication de la fonction de maréchal, dans nombre d'autres chroniques, comme participant à la bataille de Baugé et tué pendant le combat<sup>5</sup>.

Il s'agit, en l'espèce, de John de Rooss, sire de Rooss, en

1. T. II, p. 198, 202.

2. T. II, p. 200. Voir n. 5 et 6.

3. *Fenin*, éd. de M<sup>lle</sup> Dupont, p. 154; *Monstrelet*, éd. Douët d'Arcq, t. IV, p. 38, suivi par *Wavrin*, part. V, l. II, ch. x, éd. William Hardy, 1399-1422, p. 359, éd. de M<sup>lle</sup> Dupont, t. I, p. 211; *Chastellain*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 225.

4. Mêmes sources.

5. Notamment dans la liste des morts et prisonniers de la bataille de Baugé, éditée dans les *Gesta Henrici Quinti*, où il figure avec son frère, William de Rooss. (*Gesta Henrici Quinti*, éd. Benjamin Williams, App. II, p. 274-275.)

Yorkshire<sup>1</sup>, devenu sire de Basqueville, dans le pays de Caux, à la faveur de la conquête anglaise<sup>2</sup>.

Il ne peut donc y avoir de doute sur la présence et la mort du sire de Rooss à la bataille de Baugé.

Ce qui est singulier, c'est d'abord de lui voir attribuer par les textes précités<sup>3</sup> la qualité de « maréchal d'Angleterre », qu'il ne semble pas avoir jamais portée.

La fonction de « comte-maréchal » héréditaire d'Angleterre, — « hereditary earl marshal of England », — appartenait alors à John V Mowbray, quatrième comte de Nottingham, fils et héritier de Thomas I<sup>er</sup> Mowbray, second comte de Nottingham, premier duc de Norfolk, mort en exil à Venise en 1399. Thomas I<sup>er</sup> Mowbray, pour cette dignité, représentait les droits de sa mère, Elisabeth Segrave, née de John Segrave et de Margaret Plantagenet, fille elle-même de Thomas Plantagenet, dit de Brotherton, l'un des fils cadets du roi Edouard I<sup>er</sup>. Thomas de Brotherton avait été créé par le roi Edouard II, son frère, dans les premières années du xiv<sup>e</sup> siècle, comte de Norfolk et comte-maréchal héréditaire d'Angleterre, titres récemment abandonnés à la couronne anglaise par leur dernier possesseur, Roger Bigod. Roger Bigod tenait lui-même le comté de Norfolk de sa ligne paternelle, pour laquelle il avait été créé; l'office de comte-maréchal lui venait de la mère de son père, Matilda, propre fille du grand Guillaume le Maréchal, dont les aïeux paraissent avoir occupé, depuis la conquête normande, la charge caractéristique dont ils avaient retenu le nom.

John V Mowbray se trouvait héritier des anciens titres paternels depuis la mort de son frère aîné Thomas II, décapité en 1405, héritier du comté de Nottingham et de la charge de comte-maréchal, mais était, comme naguère son frère Thomas II, sans droit au titre récent de duc de Norfolk, dont l'exil avait privé son père en 1398<sup>4</sup>.

1. Sur ce personnage, Dugdale, *The Baronage of England*, t. I, p. 552-553.

2. A. Hellot, *Essai historique sur les Martel de Basqueville*, p. 105, 112.

3. Ci-dessus, même annexe, p. 285, n. 3 et 4.

4. Lors de l'exil de Thomas I<sup>er</sup> Mowbray, en 1398, son office de

Il était né en 1389, et, depuis 1417, figurait dans l'armée anglaise passée en France.

Il ne semble même pas avoir figuré à la bataille de Baugé. Aucune chronique contemporaine n'y mentionne sa participation.

En tout cas, il ne demeura point parmi les morts. Le 3 mai 1424, six semaines après la bataille, il reçoit le titre de chevalier de la Jarretière, vacant par la mort de John Grey, comte de Tancarville. Restitué dans son rang paternel de duc de Norfolk en 1425, il meurt en 1432. Son fils John VI Mowbray hérite de toutes ses dignités, que la descendance d'une sœur de John V, Margaret Mowbray, mariée à Robert Howard, porte, en

comte-maréchal paraît avoir été donné, — pour le temps de la vie de Mowbray et sans porter préjudice à ses héritiers naturels, — à Thomas Holland, comte de Kent et duc de Surrey. (*National Biography*, art. Mowbray, Thomas I<sup>er</sup>, art. Holland, Thomas, duke of Surrey, t. XXXIX, p. 235, et t. XXVII, p. 157.) Thomas I<sup>er</sup> Mowbray mourut en septembre 1399, à ce qu'il semble. (*Ibid.*, t. XXXIX, p. 235-236.) Le duc de Surrey, de son côté, meurt décapité, sans héritiers, le 7 janvier 1400. (*Ibid.*, t. XXVII, p. 157-158.) — Lors de la transmission du titre de Thomas I<sup>er</sup> Mowbray consentie à Thomas II, son fils aîné, à la mort de Thomas I<sup>er</sup>, en septembre 1399, le titre de comte-maréchal ne paraît pas avoir passé à Thomas II dans une intégrité absolue. Côte à côte avec le titre de comte-maréchal, conservé par Thomas II, l'office de maréchal d'Angleterre aurait alors été donné à Ralph Nevill, comte de Westmoreland, à titre viager seulement. (*Nat. Biogr.*, art. Mowbray, Thomas II, art. Neville, Ralph, first earl of Westmoreland, t. XXXIV, p. 236, et t. XL, p. 274.) Mais, après la mort de Thomas II, en 1405, et la transmission de ses titres à son frère John V, ce dernier épouse, vers 1412, Catherine Nevill, fille du comte de Westmoreland, qui lui apporte en dot l'office de maréchal, dont la disjonction paraît avoir cessé dès la mort du roi Henry IV et l'avènement du nouveau souverain Henry V, en 1413. (*Ibid.*, art. Mowbray, John V, art. Neville, Ralph, first earl of Westmoreland, t. XXXIX, p. 221, et t. XL, p. 275.) — A partir de 1413, le titre se trouve donc reconstitué entre les mains de John V Mowbray, qui paraît seul à le porter au moment de la bataille de Baugé, en 1424.

grande partie, avec le duché de Norfolk et la charge de comte-maréchal, dans la maison Howard, où depuis elles se maintiennent encore.

Quel personnage la lettre transcrite par Antonio Morosini prétend-elle donc signaler, sous le titre ici employé de « comte-maréchal », sans autre désignation de nom, comme figurant à la bataille de Baugé et y ayant trouvé la mort ?

Il est vraisemblable que ce passage, comme les chroniques françaises dont il a été fait mention<sup>1</sup>, tend à désigner, par une erreur d'attribution pareille, le sire de Rooss, dont la présence et la mort à Baugé viennent d'être démontrées, et auquel la qualité de comte-maréchal d'Angleterre a dû être attribuée indûment par quelque écho erroné, assez généralement répandu, et dont ce passage vient présenter une preuve singulière.

1. Ci-dessus, même annexe, p. 285, n. 3 et 4.

---



## IX

### PRINCES DU SANG D'ANGLETERRE.

1424.

*Discussion de l'identité des deux princes du sang d'Angleterre mentionnés comme tués à la bataille de Baugé, le 22 mars 1424.*

Voir t. II, p. 200, n. 6.

La lettre transcrite par Antonio Morosini<sup>1</sup> semble indiquer dans ce passage, sans autre désignation de nom, et avec une certaine confusion, un oncle du roi d'Angleterre *et* un autre personnage de la maison royale, comme ayant trouvé la mort à Baugé<sup>2</sup>.

Parmi les victimes du choc de Baugé, il ne paraît pas, il est vrai, avoir figuré d'autre prince du sang d'Angleterre que le duc de Clarence<sup>3</sup>, frère du roi Henry V, dont cette même lettre vient de relater la mort sous les coups de l'écossais William de Swinton<sup>4</sup>.

Seulement, parmi les prisonniers mentionnés comme tels par les chroniques, figurent deux membres de la famille royale, à savoir : le comte de Somerset, John de Beaufort, et son frère, Thomas de Beaufort<sup>5</sup>.

1. T. II, p. 198-202.

2. T. II, p. 200. Voir n. 5 et 6.

3. Liste des morts et prisonniers de la bataille de Baugé, éditée dans *Gesta Henrici Quinti*, éd. Benjamin Williams, App. II, p. 274-275.

4. Voir ci-dessus, Annexe VIII.

5. Pour John de Beaufort, toutes ou presque toutes les chroniques courantes, tant anglaises que françaises. — Pour Thomas de Beaufort : *Chron. de Normandie*, p. 65; *Berry*, p. 441; Bourdigné, *Chron. d'Anjou et du Maine*, t. II, p. 141; Walter Bower, *Scotichronicon*, l. XV, ch. xxxiii; doc. cités dans Andrew Stuart,

Ce doit être à ces deux princes que, par une déformation probable des bruits en cours, ce passage fait allusion, soit que le texte tende à en mentionner deux, soit qu'il les réduise à un seul.

Ces deux princes étaient fils de John, dit de Beaufort, comte de Somerset, l'un des trois fils nés de l'union de John, duc de Lancastre, dit de Gand, fils d'Edouard III, avec Catherine de Rœulx, femme de Hugh Swynford<sup>1</sup>.

Soit l'un, soit l'autre, était donc, non pas oncle, mais cousin-germain du roi Henry V, dont le père, Henry IV, fils lui-même du duc de Lancastre, était frère consanguin de leur père le comte de Somerset.

Plusieurs chroniques signalent comme fait prisonnier à Baugé un personnage que, sans le désigner par son nom, elles appellent le comte du Perche<sup>2</sup>.

A prendre cette indication à la lettre, il s'agirait alors, en 1421, du célèbre comte de Salisbury, Thomas Montaigu, qui avait reçu le 26 avril 1419, par l'effet de la conquête anglaise, le comté du Perche confisqué sur la maison d'Alençon<sup>3</sup>, apagnage qu'il devait conserver jusqu'à sa mort devant Orléans, en 1428<sup>4</sup>.

Mais il ne peut s'agir ici du comte de Salisbury. On le trouve en effet, le lendemain de la bataille de Baugé, ralliant les

*Genealogical History of the Stewarts*, p. 123; *Gesta Henrici Quinti*, p. 149; *Elmham*, p. 301-303; *Walshingham, Hist. anglic.*, t. II, p. 339; Hall, *Chronicle*, éd. Ellis, p. 106 : ces témoignages le désignent tantôt par le nom de Thomas de Beaufort, tantôt par le titre de comte du Perche, tantôt par la qualité de frère du comte de Somerset.

1. Voir t. II, p. 158, n. 3. — Les deux autres fils nés de l'union du duc de Lancastre et de Catherine de Rœulx étaient Henry de Beaufort, chancelier d'Angleterre, évêque de Winchester, cardinal, et Thomas de Beaufort, comte de Dorset, duc d'Exeter.

2. *Gesta Henrici Quinti*, p. 149; liste des morts et prisonniers de la bataille de Baugé, éditée dans *Gesta Henrici Quinti*, App. II, p. 274-275; *Monstrelet*, t. IV, p. 38.

3. Rymer, *Fœdera*, 26 avril 1419.

4. Longnon, *les Limites de la France*, p. 62, 67.

Anglais débandés, puis prenant énergiquement le commandement des forces disponibles de Basse-Normandie pour dégager Alençon déjà assiégé par les Français victorieux<sup>1</sup>.

La vérité paraît que ce titre de comte du Perche est ainsi appliqué en 1424, à tort, à un personnage qui ne fut revêtu de cette dignité qu'à partir de 1428. Ce comte du Perche, occupant cet apanage de 1428 à 1434, se révèle, par divers témoignages, comme portant le nom de Thomas de Beaufort, et doit nécessairement s'identifier avec le prince, déjà désigné ainsi, frère du comte de Somerset<sup>2</sup>.

Ce Thomas de Beaufort ne doit pas être confondu avec son autre frère Edmund de Beaufort, destiné à devenir aussi duc de Somerset, après son frère John; cet Edmund de Beaufort devait obtenir, le 22 avril 1427, après la mort d'Edmund Holland, le comté de Mortain confisqué, lors de la conquête anglaise, sur Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, apanage qu'il devait conserver jusqu'à la fin de l'occupation étrangère<sup>3</sup>.

Thomas de Beaufort, quant à lui, semble avoir été oublié de la plupart des généalogistes<sup>4</sup>.

En somme, il faut donc reconnaître le ou les deux princes

1. *Monstrelet*, t. IV, p. 38-39, 40-41; *Wavrin*, part. V, l. II, ch. x, xi, éd. William Hardy, t. 1399-1421, p. 360, 361-363.

2. Longnon, *les Limites de la France*, p. 67. Bibl. nat., ms. fr. 26054 (Quittances, t. 63), n° 1584; cf. nos 1601, 1602.

3. Dugdale, *Baronage of England*, t. II, p. 122. — Longnon, *les Limites de la France*, p. 62-63, 66. — Elmham attribuée au personnage qu'il désigne comme frère du comte de Somerset le titre de comte de Mortain. (Elmham, p. 301-303.) — Le personnage désigné par les autres chroniques précitées (voir p. 289, n. 5) sous le titre de comte du Perche est identifié, par l'édition des *Gesta Henrici Quinti*, à tort, semble-t-il, avec Edmund de Beaufort, comte de Mortain et comte du Perche. (*Gesta Henrici Quinti*, App. II, p. 274-275.) Ce dernier titre de comte du Perche n'appartint jamais, à aucune époque, à Edmund de Beaufort.

4. Voir Extraits publiés, t. II, p. 158, n. 3. — Il est cependant mentionné dans les *Tableaux généalogiques et historiques de l'empire britannique* du baron de Reden, pl. VII.

du sang d'Angleterre, que ce passage mentionne comme figurant à Baugé, où ils auraient trouvé la mort, pour John de Beaufort, comte de Somerset, et Thomas de Beaufort, plus tard comte du Perche, son frère, lesquels furent, en réalité, non pas tués, mais simplement faits prisonniers au cours du combat.

---

## X.

### MORT DU ROI D'ANGLETERRE HENRY V.

1422.

*Examen des bruits divers ayant couru sur les causes de la mort du roi d'Angleterre Henry V, au château de Vincennes, le 31 août 1422, mort attribuée à la lèpre.*

Voir t. II, p. 222, n. 5.

Les nouvelles résumées par Antonio Morosini signalent ici, en tant que bruit courant, la mort de Henry V comme provoquée par la lèpre<sup>1</sup>.

On a beaucoup disserté sur la maladie presque foudroyante qui enleva en pleine force d'âge, en pleine voie de conquêtes, le roi Henry V, amenant ainsi un événement politique d'une incalculable portée. Les témoignages contemporains, à cet égard, présentent les versions les plus contradictoires.

Le *Journal d'un bourgeois de Paris* parle de la petite vérole, dont une mortelle épidémie courut tout cet été dans la région de Paris<sup>2</sup>. Le récit plus ou moins original de l'énigmatique Peter Basset, rapporté par l'annaliste Hall, parle d'une pleurésie, « a plurisis » (terme qu'il est singulier de voir employé à cette époque), mal alors inconnu et sans remède, ajoute ce récit<sup>3</sup>. — Monstrelet, Wawrin, dont les similitudes et pénétrations réciproques sont en maint lieu délicates à distinguer avec certitude, parlent d'un mal « assez semblable au feu qu'on dit de saint Anthoine<sup>4</sup> », — « que l'on dit estre malladic saint Anthonne<sup>5</sup> ». — Chastellain fait allusion à un mal « qu'aucuns

1. T. II, p. 222.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 175.

3. Hall, *Chronicle*, p. 113.

4. *Monstrelet*, t. IV, p. 113.

5. *Wawrin*, part. V, l. II, ch. xxxix, éd. Hardy, t. 1422-1431, p. 126.

disent de saint Fyacre, aucuns de saint Anthoine<sup>1</sup>. » — De ces diverses maladies mentionnées, les deux premières se passent de commentaires. Quant à la troisième, le « mal saint Antoine » ou « feu saint Antoine », appelé également « mal des ardents », affection que saint Antoine passait pour guérir, et, comme telle, baptisée de son nom, sorte d'empoisonnement épidémique, à forme d'accidents rappelant ceux de la gangrène ou de la peste, elle a été l'objet de maintes études comparées.

Tous les autres textes contemporains qui désignent d'un nom spécial l'affection qui enleva le roi d'Angleterre, d'une façon si brusque et si impressionnante, nomment expressément le « mal saint Fiacre », la maladie que désignait Chastellain, concurremment avec le « mal saint Antoine<sup>2</sup> ».

L'affection, ou plutôt la série d'affections désignée sous le terme de « mal saint Fiacre », que saint Fiacre possédait la réputation de soulager, et comme telle baptisée de son nom, semble avoir été peu définie jusqu'ici.

Un passage d'un hymne à saint Fiacre, conservé dans les *Acta Sanctorum*, pourrait en élargir particulièrement le cadre, qui semble, d'après ce témoignage, avoir compris des affections de toute sorte.

Virtutum fulget titulis,  
Medetur cœcis oculis,  
Polypo, fico, calculis,  
Febribus, morbis singulis<sup>3</sup>.

Les exemples de guérisons rapportées paraissent cependant circonscrire la définition du « mal saint Fiacre » au genre de tumeurs que le langage vulgaire désignait sous le nom de « fic », ainsi que le porte l'hymne précité, et que l'expression

1. *Chastellain*, t. I, p. 330.

2. Walter Bower, *Scotichronicon*, l. XV, ch. xxxiv; cf. Hall, *Chronicle*, p. 112; *Religieux de Saint-Denis*, t. VI, p. 480; *Jouvenel des Ursins*, p. 394; *Basin*, éd. Quicherat, t. I, p. 41; *Chartier, Chronique latine*, trad. V. de Viriville, t. I, p. 5-6; *Raoulet*, éd. V. de Viriville, t. III, p. 172.

3. *Act. Sanct.*, Aug., VI, p. 599.

populaire comprenait sous le vocable général de « fie de saint Fiacre<sup>1</sup> ».

Il est à peu près acquis que le mal qui enleva le roi d'Angleterre comportait, avec quelque tumeur probable, une violente dysenterie. « Et subito infirmitatem canerosam quam vulgariter Saynt Feakre le male vocant », dit l'Écossais Walter Bower<sup>2</sup>. — « Febrem acutam cum dysenteria vehementi », dit Walsingham<sup>3</sup>. — Hall, mentionnant la version écossaise d'après laquelle le prince serait mort du mal de saint Fiacre, « the disease of S. Fiacre », ajoute, parlant en son nom, que ce mal est une paralysie et une crampe, « which is a palsey and a cramp<sup>4</sup> ».

Le personnage connu sous le nom de saint Fiacre, — déformation d'un nom irlandais latinisé sous la forme « Fefrus<sup>5</sup> », — est considéré par la tradition comme fils du roi des Scots Eugène IV, régnant au début du VII<sup>e</sup> siècle, lequel appartenait à la dynastie passée d'Irlande en Calédonie, ayant conservé de nombreuses attaches en Irlande, et à qui semble aussi se rattacher saint Colomba, l'apôtre de la Calédonie et le fondateur de l'abbaye d'Iona. Émigré en Gaule avec la pléiade des moines irlandais qui affluaient alors en si grand nombre sur le continent, saint

1. *Act. Sanct.*, Aug., VI, 599 ; *Act. Sanct. ord. sancti Benedicti*, t. II, p. 600. Cf. deux ballades d'Eustache Deschamps. (Eustache Deschamps, *Œuvres complètes*, éd. de Queux de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud, DCCCII, DCCCVI, t. IV, p. 316, 321.)

« Equinancie [es] li goitrons,  
[Et] maladie de fix prouchaine,  
Vous soit...

Du mal saint Firmin d'Amiens,  
Du saint Fiacre et du saint Quentin,  
De la rage qui prent les chiens,

.....  
Soit maistre Mahieu confonduz ! »

2. Walter Bower, *Scotichronicon*, l. XV, ch. xxxiv.

3. Walsingham, *Hist. anglic.*, t. II, p. 343.

4. Hall, *Chronicle*, p. 113.

5. *Act. Sanct. ord. sancti Benedicti*, t. II, p. 598.

Fiacre vient se fixer et achever ses jours en Brie, auprès de Meaux, dans une retraite que lui avait concédée saint Faron, évêque de Meaux, et où, après sa mort, sa sépulture demeura en honneur. Devenu un centre important de dévotion et de pèlerinage, le lieu prit de son nom la désignation de Saint-Fiacre<sup>1</sup>, qu'il a conservée depuis. Sa mort est placée en 670, sa commémoration à la date bien connue du 30 août<sup>2</sup>.

Pendant la longue et héroïque défense de Meaux (6 octobre 1424-10 mai 1422), le roi d'Angleterre, dont l'armée, jointe aux forces bourguignonnes, occupait tous les environs, avait préparé l'enlèvement des reliques de saint Fiacre hors du sanctuaire de Brie pour les transporter en Angleterre<sup>3</sup>. Henry V avait en effet pour méthode de dépouiller la France de toutes les reliques de marque que la conquête mettait en sa possession, pour les offrir, comme moyen de gouvernement, au clergé anglais, dont l'influence s'était mise si vigoureusement à son service<sup>4</sup>.

Le sentiment populaire ne manqua pas d'établir une impressionnante corrélation entre cet outrage à un saint renommé et le genre de mal dont, moins d'un an plus tard, le souverain conquérant était lui-même frappé. Presque tous les témoignages auxquels il vient d'être fait allusion en font foi.

Sous l'effet de ce rapprochement, certains échos en cours, par une transposition bien naturelle, faisaient alors mourir le roi d'Angleterre à Saint-Fiacre même, aux portes de Meaux. La curieuse chanson historique du cycle du Vau de Vire, datant de l'époque de l'expulsion anglaise, une trentaine d'années plus tard, vers le milieu du siècle, en comporte une preuve frappante :

1. Saint-Fiacre, à moins de deux lieues au sud de Meaux, dans la direction de Coulommiers (Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy-en-Brie).

2. *Act. Sanct.*, Aug. VI, p. 598-600, 602-604.

3. Walter Bower, *Scotichronicon*, l. XV, ch. xxxiv ; *Religieux de Saint-Denis*, t. VI, p. 480 ; *Jouvenel des Ursins*, p. 394 ; *Raoulet*, p. 172.

4. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 293-295.



Le roy Engloys se faisoit appeler  
 Le roy de France par s'appellation.  
 Il a voulu hors du pays mener  
 Les bons François hors de leur nation.  
 Or est il mort à Saint Fyacre en Brye<sup>1</sup>.

Une autre analogie aurait pu être établie par les voix de la foule, à savoir la date de la mort du roi, qui mourut précisément dans la nuit du 30 août, jour de la Saint-Fiacre, au 31 août. Ce signe ne semble cependant pas avoir provoqué chez les contemporains de trace précise subsistante.

Le fait de l'outrage envers saint Fiacre, la coïncidence du nom du mal désigné sous le nom du saint avec l'affection dont fut frappé le roi, peut-être aussi la coïncidence de la mort du roi avec la date de commémoration du saint, tous ces caractères singuliers, joints à la brusque irruption, au caractère inexplicable de la maladie qui enleva ainsi le souverain victorieux, au faite de sa puissance, créent ainsi de toutes pièces, presque immédiatement, un état de légende autour de la fin du conquérant de la France.

Une chronique écossaise rapporte qu'Henry V, la nuit de sa mort, s'informant de la cause de son mal, et sur la réponse qu'il était peut-être dû au courroux de saint Fiacre, dont il avait outragé les reliques, se serait écrié : « Partout où j'aurai mis le pied, vivants ou morts, je trouve des Écossais en face<sup>2</sup>. »

Il n'est donc pas très surprenant, dès lors, de rencontrer comme écho populaire, signalé par les nouvelles que résume ici Antonio Morosini, le bruit que le monarque anglais aurait succombé au mal mystérieux et effrayant de la lèpre<sup>3</sup>.

1. Armand Gasté, *Olivier Basselin et le Vau de Vire*, chansons historiques, n° III, p. 105.

2. « Quocumque perrexero, tam vivos Scotos quam defunctos in barbam meam reperio. » Walter Bower, *Scotichronicon*, l. XV, ch. xxxiv.

3. Le même témoignage contemporain, le mentionnant comme mort du mal de saint Fiacre, décrit ainsi les effets de la maladie : « Putrefactis omnibus suis intralibus... et... membris mortuus est. » (Walter Bower, *Scotichronicon*, l. XV, ch. xxxiv.) Cette

Un témoignage anglais semble également avoir conservé trace d'une rumeur selon laquelle Henry V, dans sa jeunesse, aurait été atteint de cette affection<sup>1</sup>.

Le bruit avait également couru, naguère, que le roi Henry IV, son père, était atteint de la lèpre<sup>2</sup> et que sa mort, en 1413, était due à ce mal<sup>3</sup>. En fait, Henry IV paraît être mort d'une maladie de cœur, peut-être compliquée d'accidents cutanés<sup>4</sup>.

décomposition symbolique put autoriser toutes les déformations et toutes les gloses populaires.

1. Doc. cité dans Wylie, *History of England under Henry the Fourth*, t. II, ch. LIII, p. 252, n. 2.

2. Wylie, *Hist. of England*, t. II, ch. LIII, p. 245-252.

3. *Monstrelet*, t. II, p. 337; *Wavrin*, part. IV, l. VI, ch. xxxi, éd. William Hardy, t. 1399-1422, p. 159.

4. Voir Spry, *Examination of the tomb of king Henry IV*, dans *Archæologia*, t. XXVI, année 1832, p. 440-445.

---

## XI.

JEANNE D'ARC.

1429-1431.

*Texte intégral du passage des Vite de' Duchi de Marino Sanuto, présentant un résumé reconnaissable de l'ensemble des documents relatifs à Jeanne d'Arc transcrits par Antonio Morosini.*

Voir t. III, p. 8, n. 4.

In questo tempo<sup>1</sup>, in Francia essendo assediata la Città d'Orleans per gl' Inghilesi, apparve al re una Pulcella, la quale guardava le pecore, nata verso Lorena, la quale andata dal Dolfino di Vienna da parte di Dio, comandandogli ch'egli debba andare con buon' animo contro i nimici, facendogli sapere, ch'egli soccorrerebbe la detta Città, avendo certa spada, ch'era in una Chiesa, e avrebbe vittoria contro i suoi nimici. E si nominava Giannetta. Si vesti da uomo e si chiamava Janes. E fece cose mirabili. Era d'anni 18. Ruppe gl' Inglesi, guarentò la Francia. Alla fine in una terra fu presa da nimici, morta, e abbrugiata<sup>2</sup>.

1. Ce passage se trouve inscrit, dans l'édition citée, entre les deux dates du 16 mars et du 1<sup>er</sup> août 1429.

2. Marino Sanuto, *Vite de' Duchi*, ap. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XXII, col. 1005.

---

## XII.

### LES GIUSTINIANI.

1429-1430.

*Indications généalogiques et biographiques concernant Pancrazio Giustiniani, principal auteur des lettres relatives à Jeanne d'Arc transcrites par Antonio Morosini, entre mai 1429 et novembre 1430, concernant également Marco Giustiniani son père, son correspondant habituel, et les membres les plus proches de sa famille<sup>1</sup>.*

Voir t. III, p. 40, n. 4, p. 48, n. 6.

Dégagée des légendes qui en font remonter l'origine jusqu'à l'empereur Justinien, en font passer une branche en Istrie, où lui serait due la fondation de l'antique Justinopolis, dénommée Capo d'Istria, puis, d'Istrie, en font parvenir un rameau à Venise, — l'histoire de la race vénitienne des Giustiniani semble poindre vers le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, moment auquel un personnage de ce nom apparaît revêtu de la dignité de tribun, — pour s'assimiler définitivement aux annales de la cité à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Vers cette époque, tous les Giustiniani ayant péri au cours de la guerre alors survenue entre Venise et l'empire grec, la tradition veut que, l'an 1472, le seul survivant du clan, Niccolò Giustiniani, alors moine au monastère de San Niccolò du Lido, dans l'une des îles voisines de Venise, ait été relevé de ses vœux par le pape Alexandre III, sous l'instigation du gouver-

1. Sources consultées. — Karl Hopf, *Giustiniani, Familie aus Venedig*, dans Ersch et Gruber, *Allgemeine Encyclopädie*, section I, t. LXVIII, 1859, p. 290-303; d'après comte Pompeo Litta, *Famiglie celebri italiane*, t. VI, 1840, *Giustiniani di Venezia*, tabl. 1-ix.

nement vénitien, à l'effet de perpétuer un nom déjà assez illustre, assure la légende, pour avoir porté ombrage aux empereurs de Byzance. Marié à la propre fille du précédent doge, Anna Micheli, ayant vu une nombreuse descendance grandir autour de lui, Niccolò Giustiniani, vers la fin de sa vie, serait volontairement rentré dans son monastère, où il aurait achevé ses jours, tandis qu'Anna Micheli, sa femme, se renfermait elle-même dans un couvent voisin<sup>1</sup>.

Les Giustiniani génois, dont certaines traditions rattacheraient l'origine à un tronc commun, qui aurait ainsi fourni, vers le VIII<sup>e</sup> siècle, une branche à Venise et l'autre à Gênes, n'ont en réalité avec leurs homonymes vénitiens d'autres caractères comparables que leur dénomination pareille. En ce qui concerne les Giustiniani de Gênes, qui, historiquement parlant, n'apparaissent dans les annales génoises qu'à une époque relativement tardive, l'origine de leur nom semble liée au développement des associations formées à Gênes pour l'exploitation commerciale de l'île de Chio<sup>2</sup>.

Du mariage de Niccolò Giustiniani avec Anna Micheli seraient nés, entre autres enfants, cinq fils, auteurs eux-mêmes d'autant de branches distinctes, subdivisées à leur tour en multiples rameaux<sup>3</sup>. Une tradition veut qu'en un certain moment de l'histoire vénitienne, les Giustiniani aient complé cinquante souches et deux cents membres adultes en âge de siéger au Grand Conseil<sup>4</sup>, brillante floraison depuis grandement réduite, mais encore aujourd'hui hautement représentée<sup>5</sup>.

Pancrazio Giustiniani, l'intelligent et avisé rédacteur des lettres dont Antonio Morosini, par une si heureuse initiative, a

1. Karl Kopf, *op. cit.*, p. 290; Litta, *op. cit.*, tabl. 1.

2. Karl Hopf, *Giustiniani, Familie aus Genua*, dans Ersch et Gruber, *loc. cit.*, p. 308; Litta, *op. cit.*, tabl. 1.

3. Marco, de la « contrada » de San Pantaleone; Giacomo, de San Barnabò; Marino, de San Moise; Stefano, de San Paolo; Filippo, de San Giovanni in Bragora.

4. Litta, *op. cit.*, tabl. 1.

5. Litta, *op. cit.*, tabl. I à III. VI à IX.

recueilli dans son *Diario* les onze exemplaires préservés, entre mai 1429 et novembre 1430<sup>1</sup>, était, d'après l'intitulé même de la plupart de ses missives, fils d'un certain Marco, encore vivant, auquel il adresse ses précieuses correspondances<sup>2</sup>. Dans une de ses lettres à son père, il parle, le désignant seulement par son prénom, avec un air de familiarité visible, d'un certain « Marin », mentionné comme vivant<sup>3</sup>. Quant à Marco, quelques-uns des intitulés des lettres en question le signalent comme fils d'un certain Orsato, auquel il est fait allusion comme décédé<sup>4</sup>.

Ces notions préalables, dont la réalité semble indiscutable, permettent de rattacher Pancrazio Giustiniani, lui comme ses proches, à des personnages authentiques de la race des Giustiniani, — classés, vers l'époque précisément correspondante, sous des prénoms analogues, — offrant une filiation pareille, — et à la biographie desquels viendront désormais s'ajouter les nouveaux titres que peut leur conférer le rôle joué par eux à l'occasion des événements historiques en question.

Ils se rattachent à la descendance de Marino, l'aîné des fils de Niccolò ayant laissé postérité<sup>5</sup>.

C'est ainsi que Pancrazio<sup>6</sup>, second des trois fils de Marco, apparaît comme marié, en 1424, à Isabella, fille de Francesco Cornaro, et qu'il se trouve désigné comme ayant siégé dans l'important tribunal vénitien connu, en raison du nombre et des fonctions de ses membres, sous le nom de Quarantie Criminelle<sup>7</sup>. Les renseignements fournis par les lettres émanées

1. Voir le *Sommaire* du t. III, où le répertoire chronologique en a été dressé.

2. Mention textuelle, Extraits publiés, t. III, p. 8-10, 56, 163, 212, 220, 244-246, 260-270, 316-318. — Lettres présumées adressées à lui, voir le *Sommaire* du t. III.

3. Extraits publiés, t. III, p. 48.

4. Extraits publiés, t. III, p. 244-246, 270, 316-318.

5. Voir le tableau ci-dessous.

6. Karl Hopf, *Giustiniani, Famille aus Venedig*, *loc. cit.*, p. 294 ; Litta, *op. cit.*, tabl. v.

7. Selon ce qu'indique son nom, la Quarantie Criminelle était

de lui, transcrites par Antonio Morosini dans son *Diario*, le font voir, en tout cas, installé à Bruges, dans la colonie vénitienne de cette ville, entre mai 1429 et novembre 1430<sup>1</sup>, et sans doute adonné, comme la plupart de ses compatriotes, aux occupations commerciales où s'absorbaient tant de Vénitiens<sup>2</sup>. Les fonctions qu'il paraît avoir exercées lui-même dans sa patrie<sup>3</sup>, ses relations avec le doge<sup>4</sup>, les charges dont furent revêtus ses quatre fils<sup>5</sup>, les alliances de ses filles, mariées à des Delfino, Loredano, Badoer, Giustiniani, Quirini et Zane<sup>6</sup>, font suffisamment voir quel rang personnel il tenait dans la cité et quelles garanties présente son témoignage.

Marco, son père, marié à la fille de Gabriele Soranzo, aurait été ambassadeur de la République vénitienne auprès de son compatriote le pape Grégoire XII, en 1406, puis « baile » vénitien à Chypre, en 1413, chargé d'importantes fonctions en Crète, en 1422, électeur dogal lors de l'élection de Francesco Foscari, en 1423, et serait mort en 1444<sup>7</sup>. Au moment où il recevait à Venise les lettres de son fils, en 1429 et en 1430, il était donc encore dans toute la force de l'âge.

Parmi les fils de Marco figure comme cadet de Pancrazio un certain Marino, qui peut vraisemblablement s'identifier avec le « Marin » auquel fait allusion, sur le ton de familiarité signalée, la lettre de Pancrazio dont il a été fait mention. Ce Marino Giustiniani, marié à Elena Contarini, est indiqué comme ayant exercé, en 1432, les fonctions de « podestà » vénitien de Chioggia<sup>8</sup>.

un tribunal composé de quarante membres auquel ressortissaient les causes criminelles de l'Etat vénitien. Les trois « chefs » de ce tribunal faisaient partie du Collège et de la Seigneurie.

1. Extraits publiés, t. III, p. 8-10, 316-318.
2. Extraits publiés, t. III, p. 256.
3. Karl Hopf, *op. cit.*, p. 294; Litta, *op. cit.*, tabl. v.
4. Extraits publiés, t. III, p. 234.
5. Karl Hopf, *op. cit.*, p. 294-295; Litta, *op. cit.*, tabl. v.
6. *Ibid.*, *id.*
7. Karl Hopf, *op. cit.*, p. 294; Litta, *op. cit.*, tabl. v.
8. *Ibid.*, *id.*

Enfin, Orsato, père de Marco, signalé à cette époque comme déjà décédé, aurait exercé vers 1334 les fonctions de « podestà » à Milan, où l'aurait appelé la faveur d'Azzo Visconti, seigneur de Milan, aurait représenté la République vénitienne auprès du Khan tartare de la Horde d'Or, en 1348, et aurait figuré comme électeur dogal en 1382, lors de l'élection de Michele Morosini<sup>1</sup>.

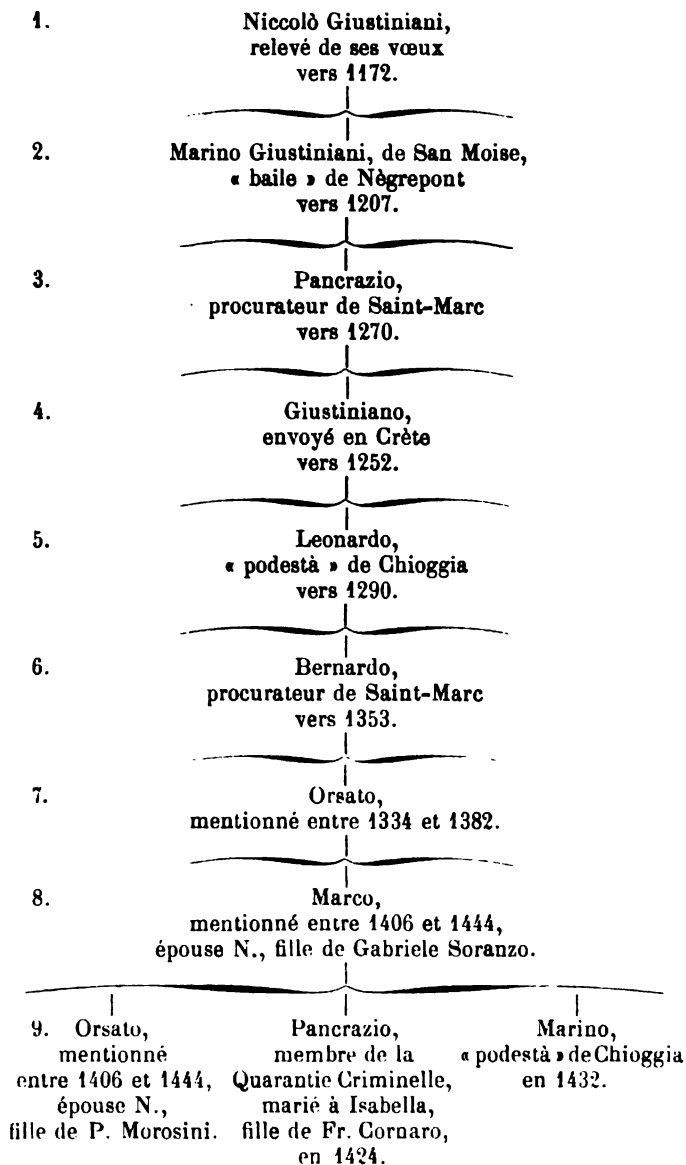
Un autre fils de Marco, frère aîné de Pancrazio et de Marino, portant le nom d'Orsato comme son grand-père, marié à la fille de Pietro Morosini, est ambassadeur de la République vénitienne à Ferrare, en 1430, « podestà » vénitien à Padoue en 1450, capitaine général en Morée en 1463<sup>2</sup>.

La descendance masculine directe issue des quatre fils de Pancrazio Giustiniani semble s'être éteinte vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Le tableau qui suit peut donner une idée de la filiation adoptée par les généalogistes pour Pancrazio Giustiniani et ses proches<sup>4</sup>.

1. Karl. Hopf, *op. cit.*, p. 294 ; Litta, *op. cit.*, tabl. v.
2. *Ibid.*, *id.*
3. Litta, *op. cit.*, tabl. v, in fine.
4. D'après les sources suivantes, pour les degrés 1 à 9 :
  - 1° Comte Pompeo Litta, *Famiglie celebri italiane, loc. cit.*, tabl. 1.
  - 2° Litta, tabl. i et iv ; Karl Hopf, *Giustiniani, Famille aus Venedig, loc. cit.*, p. 291.
  - 3° Litta, tabl. iv ; Hopf, p. 292.
  - 4° Litta, tabl. iv ; Hopf, p. 291 et 292.
  - 5° Litta, tabl. iv ; Hopf, p. 292.
  - 6° Litta, tabl. iv ; Hopf, p. 292.
  - 7° Litta, tabl. iv et v ; Hopf, p. 292 et 294. — Sur lui, voir ci-dessus.
  - 8° Litta, tabl. v ; Hopf, p. 294. — Sur lui, voir ci-dessus.
  - 9° Litta, tabl. v ; Hopf, p. 294. — Sur eux, voir ci-dessus.





### XIII.

#### BASTILLES ANGLAISES AUTOUR D'ORLÉANS.

1428-1429.

*Dénombrement des bastilles élevées par l'armée anglaise autour d'Orléans, dont la lettre de Pancrazio Giustiniani, en date de la mi-mai 1429, porte le nombre à treize.*

Voir t. III, p. 46, n. 6, et p. 32, n. 4. Cf. p. 448, n. 2.

La liste et l'identification des bastilles anglaises élevées devant Orléans ont été déterminées pour la première fois par Jollois, dans son *Histoire du siège d'Orléans*<sup>1</sup>. C'est à cet excellent fonds, à cette claire et substantielle exposition que la plupart des travaux postérieurs ont emprunté et continuent à emprunter leurs données sur ce sujet. La récente publication des travaux de l'abbé Dubois, études antérieures demeurées jusqu'ici manuscrites, a apporté à cette question délicate une nouvelle contribution<sup>2</sup>.

A la fin du siège, dans les premiers jours d'avril, la situation était la suivante.

Sur la rive de Sologne, les ouvrages des Tourelles, boulevard et tête de pont, ouvrages conquis par les assiégeants anglais sur la défense orléanaise, les 23 et 24 octobre 1428, étaient accompagnés d'abord, droit devant eux, sur la route de

1. *Histoire du siège d'Orléans*; ch. v : Des bastilles et des boulevards élevés par les Anglais, p. 24-41 et plan I. Paris, 1833, 1 vol. in-fol.

2. *Histoire du siège d'Orléans, 1428-1429, Mémoire inédit de M. l'abbé Dubois, publié par M. Paul Charpentier, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, précédé d'une notice sur l'auteur par M. Ch. Cuissard, sous-bibliothécaire de la ville d'Orléans, dissert. VI, Position des bastilles et des boulevards des Anglais lorsqu'ils ont assiégé Orléans, p. 241-272 et plan. Orléans, 1894, 1 vol. in-8°.*

Bourges, de la bastille dite des Augustins, installée dans les ruines des bâtiments d'un couvent de religieux de cet ordre ; puis, en amont et en aval, au bord même du fleuve, des deux bastilles dites, l'une, de Saint-Jean-le-Blanc, la dernière installée, vers le 20 avril 1429, dans les bâtiments de l'église du village de ce nom, l'autre, du champ Saint-Privé, construite, vers le 10 janvier 1429, dans le voisinage de cette localité.

Dans une île de la Loire, l'île Charlemagne d'aval, aujourd'hui disparue, entre Saint-Privé, sur la rive de Sologne, et Saint-Laurent-des-Orgerils, sur la rive de Beauce, s'élevait un ouvrage, également installé vers le 10 janvier 1429, et dénommé bastille de l'île Charlemagne.

Sur la rive de Beauce, la bastille dite de Saint-Laurent-des-Orgerils, installée le 30 décembre 1429 dans les ruines des bâtiments de l'église de ce nom, vaste et solide place d'armes voisine de la grève de la Loire, achevait de maîtriser le cours du fleuve en aval, et nouait le premier lien de la plus grande ligne d'investissement. La chaîne passant dans le nord-ouest, le nord-est se fermait au-dessus d'Orléans, au bord de la Loire, sur la route de Gien, par la bastille dite de Saint-Loup, installée, le 10 mars, dans les bâtiments de l'église du village de ce nom, et à laquelle répondait, de l'autre côté du fleuve, la bastille de Saint-Jean-le-Blanc. Entre Saint-Laurent et Saint-Loup, gardant les routes de Blois, la route de Châteaudun avec la direction de Vendôme, la route de Paris avec la direction de Chartres, s'égrenaient les quatre bastilles dites de la Croix-Buissée, des Douze-Pierres ou de la Grange-de-Cuyveret, la plus forte de toutes, du Pressoir-Ars, de Saint-Pouair, élevées entre la mi-janvier et la mi-avril, ces trois dernières baptisées par les Anglais des noms caractéristiques de Londres, de Rouen ou de Haro, et de Paris. Faut-il leur ajouter l'énigmatique bastille du Colombier, dont l'identité et la situation exactes demeurent encore, à notre impression du moins, un problème à résoudre ?

Soit treize bastilles ou ouvrages, en y comprenant la bastille du Colombier.

Tous ces ouvrages laissaient encore vide, comme on peut aisément s'en rendre compte, tout l'espace compris entre la route de Paris et le val de Loire, entre la bastille de Saint-

Pouair et celle de Saint-Loup, soit un quart entier du cercle d'investissement, ainsi librement ouvert, dans la direction du nord-est, par Beaune-la-Rolande, vers Montargis encore français, — Montargis que Gien et son pont reliaient toujours aux provinces d'Outre-Loire, refuge et réserve de la cause nationale. C'est par cette fissure que pouvaient continuer à pénétrer dans Orléans, jusqu'à la veille de sa délivrance, les convois de vivres et les renforts de troupes dont le *Journal* du siège donne encore, pour la dernière moitié d'avril, une si exacte et si curieuse nomenclature<sup>1</sup>.

Il est intéressant de voir la lettre de Pancrazio Giustiniani, en date de la mi-mai, mentionner le chiffre de treize bastilles.

Jusqu'ici, la *Chronique* de la Pucelle était la seule source contemporaine connue annonçant et dénombrant treize bastilles ou ouvrages<sup>2</sup>. Cette énumération s'opère en deux passages distincts, — l'un attribuant cinq bastilles ou ouvrages à la rive de Sologne<sup>3</sup>, — l'autre, huit à la rive de Beauce, dont celle de l'île Charlemagne<sup>4</sup>. Dans les bastilles de la rive de Sologne, le texte distingue les « Tournelles » et le « boulevard de devant<sup>5</sup> », dénommant sans particularité spéciale les trois autres, à savoir les Augustins, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Privé. Dans les bastilles de Beauce, le texte est seul à dénombrer la « bastide du Colombier<sup>6</sup> », qu'il énumère entre Saint-Laurent-des-Orgerils et la Croix-Buissée, dénommant sans particularité spéciale les sept autres, à savoir l'île Charlemagne, Saint-Laurent-des-Orgerils, la Croix-Buissée, les Douze-Pierres, la Grange-Cuyveret (Rouen), Saint-Pouair et Saint-Loup.

La lettre de Pancrazio Giustiniani offre désormais un second

1. *Journal du siège d'Orléans*, éd. Charpentier et Cuissard, et ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, 16-29 avril 1429.

2. *Chronique de la Pucelle*, éd. Vallet de Viriville, ch. xxxviii-xxxix, p. 265-266. « Et ainsi appert que la ville fut enclose, tant de la partie de Beausse que de Soulongne, de treize places fortifiées, tant boulevarts comme bastides. » (*Ibid.*, p. 266.)

3. *Chronique de la Pucelle*, ch. xxxviii, p. 265.

4. *Chronique de la Pucelle*, ch. xxxix, p. 265-266.

5. *Chronique de la Pucelle*, ch. xxxviii, p. 265.

6. *Chronique de la Pucelle*, ch. xxxix, p. 265.

témoignage appuyant ce chiffre de treize bastilles, jusque-là uniquement énoncé par la *Chronique* de la Pucelle.

Il semblerait donc qu'il faille désormais donner rang et place à part, dans la liste des ouvrages célèbres élevés autour d'Orléans lors du siège de 1428-1429, à la bastille du Colombier<sup>4</sup>.

1. L'hypothèse d'un ouvrage fortifié anglais, que les annalistes contemporains auraient passé sous silence, a été émise et défendue, avec beaucoup d'arguments ingénieux, par M. Boucher de Molandon, auquel l'histoire orléanaise demeure redevable de si précieuses contributions. Cet ouvrage fortifié anglais, déjà présumé établi en principe, dans ces parages, par M. Berriat Saint-Prix (*Jeanne d'Arc*, 1817, 1 vol. in-8°, p. 246), aurait, selon M. Boucher de Molandon, d'après certains vestiges visiblement subsistants, été dressé sur le territoire de la commune de Fleury-aux-Choux, à près d'une lieue de l'enceinte d'Orléans. (Boucher de Molandon, *Étude sur une bastille anglaise du XV<sup>e</sup> siècle, retrouvée en la commune de Fleury, près Orléans*, ap. *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. IV, 1858, p. 320-365. Collin, *Rapport fait à la Société archéologique de l'Orléanais au nom de la commission chargée de visiter les ouvrages signalés à Fleury, Ibid.*, p. 366-381.) — Combattue dès son origine par M. Vergnaud-Romagnési (*Examen d'un mémoire sur une bastille anglaise du XV<sup>e</sup> siècle*, ap. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXV, 1858, p. 151, et *Siège d'Orléans en 1429*, ap. *Bulletin du Bouquiniste*, n° 98, 1861, p. 25), cette théorie a été l'objet d'une dissertation des plus précises, jointe par M. Wallon à son histoire de Jeanne d'Arc. (T. I, app. VI, *Investissement d'Orléans*, p. 350-356, cf. app. XX, *Entrée du second convoi dans Orléans le 4 mai 1429*, p. 388-391.) M. Wallon a démontré que les textes sur lesquels pourrait s'appuyer l'existence de la bastille anglaise de Fleury n'autorisaient en somme aucune conclusion de ce genre. — Il faut ajouter que l'assertion de la *Chronique* de la Pucelle et de la lettre de Pancrazio Giustiniani, portant à treize le nombre des bastilles anglaises autour d'Orléans, ne saurait constituer aucun argument en faveur de l'existence de la bastille de Fleury, la *Chronique* de la Pucelle nommant une à une les treize bastilles en question, sans lacune dans l'énumération (ch. xxviii-xxxix, p. 265-266), en comptant pour deux ouvrages les Tourelles et le boulevard devant les Tourelles (ch. xxxviii, p. 265). — Cette exacte compréhension du texte de la *Chronique* de la Pucelle paraît fina-

## XIV.

### AMBASSADE ORLÉANAISE AU DUC DE BOURGOGNE.

1429.

*Discussion de la date de l'ambassade envoyée au duc de Bourgogne par les Orléanais assiégés, sous la conduite de Saintrailles, au début de 1429, à l'effet de lui offrir la garde de la ville et du duché d'Orléans.*

Voir t. III, p. 18, n. 2.

Sur la date de cette ambassade, deux versions sont jusqu'ici en présence.

Premièrement, le récit combiné de Chartier<sup>1</sup>, du *Journal* du siège d'Orléans<sup>2</sup> et de la *Chronique* de la Pucelle<sup>3</sup>.

Le départ de la mission est placé par cette version, en somme, à la fin de février ou au début de mars, entre le moment où Charles de Bourbon, comte de Clermont, se retire d'Orléans, à la suite de la bataille des Harengs, laissant à nouveau toute la direction de la défense au bâtard d'Orléans, et à l'instant où Jeanne d'Arc parvient à Chinon vers le roi.

Or, la bataille des Harengs, de l'accord commun de tous les textes, a lieu le 12 février 1429<sup>4</sup>, et le *Journal* du siège, manifestement original et exact en ce passage qui concerne un événe-

lement avoir été admise par M. Boucher de Molandon lui-même. (*L'Armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans*, ap. *Mém. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XXIII, 1892, ch. iv, part. VII, p. 821-824; tirage à part, p. 149-152.)

1. Chartier, ch. xxxiv, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 65.

2. *Journal du siège d'Orléans*, éd. Charpentier et Cuissard, et ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, entre 18 février et 17 avril 1429.

3. *Chronique de la Pucelle*, éd. Vallet de Viriville, ch. xli, p. 269-270.

4. Voir Extraits publiés, t. III, p. 14, n. 2.

ment purement orléanais, place le départ du comte de Clermont au 4<sup>1</sup>. D'autre part, l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon est généralement placée au 6 mars<sup>2</sup>.

Le *Journal* du siège d'Orléans, avec une précision singulière, inscrit le départ de l'ambassade, sous la conduite de Saintrailles, immédiatement après la mention de la retraite du comte de Clermont, le vendredi 18 février, et immédiatement avant le récit d'une escarmouche livrée sous les murs d'Orléans, le dimanche 20<sup>3</sup>. Mais il n'y a pas lieu de se préoccuper autrement de cette exactitude tout apparente. Ce passage, entre autres emprunts similaires, est visiblement interpolé dans la rédaction primitive et dérive d'un autre texte.

Ne subsistent donc, comme limites du départ de cette ambassade, que les dates du 18 février et du 6 mars.

Quant au retour de l'ambassade, le *Journal* du siège d'Orléans, manifestement original en ce passage, — tout en faisant allusion à la réapparition de Saintrailles à Orléans à la date du 2 avril<sup>4</sup>, — fixe la rentrée de la mission au dimanche 17 avril<sup>5</sup>. Date que, dans ces conditions, aucune raison ne porte à repousser.

Cette version, ainsi encadrée dans ses lignes générales, montre, d'une part, l'ambassade partie à cette date se rendant auprès du duc de Bourgogne en personne, et, d'autre part, le duc l'amenant en sa compagnie à Paris pour négocier avec le duc de Bedford.

A cette date de fin février ou de début de mars, l'ambassade aurait forcément rencontré Philippe le Bon dans ses États du Nord, sa base constante d'opérations de 1425 à 1432, région qu'il ne quitte, entre ces dates, que pour effectuer à Paris de rares apparitions. Rentré vers la fin d'août 1428 en Flandre, après l'heureux achèvement de sa campagne de Hollande contre la comtesse Jacqueline, Philippe le Bon termine à Bruges l'an-

1. *Journal du siège d'Orléans*, 18 février.

2. Voir Extraits publiés, t. III, p. 44, n. 2.

3. *Journal du siège d'Orléans*, entre 18 et 20 février.

4. *Journal du siège d'Orléans*, 2 avril.

5. *Journal du siège d'Orléans*, 17 avril.

née 1428<sup>1</sup>. Vers la mi-carême, le 3 mars, on le voit se déplaçant à Bruxelles pendant quatre ou cinq jours, à l'occasion d'un tournoi<sup>2</sup>. Dans les premiers jours de mars, il se rend ensuite à Namur pour y recueillir la succession du comté, à lui légué par le dernier comte<sup>3</sup>. Quant au voyage du duc à Paris, il est établi qu'il y arrive le 4 avril et y séjourne jusqu'au 22<sup>4</sup>. Dates qui concordent avec celle du retour de l'ambassade à Orléans, qui a lieu le 17 avril<sup>5</sup>.

Secondement, le récit de Monstrelet<sup>6</sup>.

Cette version mentionne très nettement l'arrivée de l'ambassade orléanaise près du duc de Bourgogne, comme se faisant à Paris même, pendant le séjour du duc à Paris.

Séjour que Monstrelet place vaguement « au commencement de cest an », c'est-à-dire après le 27 mars, jour de Pâques, en le faisant durer « environ trois semaines », mais dont on vient de voir les dates exactes établies entre les 4 et 22 avril, avec nécessité que la négociation fût terminée à temps pour que l'ambassade fût rentrée à Orléans le 17 avril.

Cette lettre de Pancrazio Giustiniani confirme le fait qu'en avril, à Paris, Philippe le Bon négociait à ce sujet avec le duc de Bedford.

Les mots : « Circha la fin de l'altro mexe<sup>7</sup> », c'est-à-dire : vers la fin d'avril, se trouvent à peu près en concordance avec les faits qui viennent d'être établis : séjour de l'ambassade auprès du duc de Bourgogne entre le 4 et le 22 avril, négociation entre le 4 et le 17 avril.

1. Gachard, *Voyages des souverains des Pays-Bas*, t. I, p. 76-79.

2. *Monstrelet*, l. II, ch. LIV, éd. Douët d'Arcq, t. IV, p. 306-308.

3. *Monstrelet*, l. II, ch. LV, p. 308-309.

4. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, 4 avril, 22 avril 1429, éd. Tuetey, p. 233-234.

5. *Journal du siège d'Orléans*, 17 avril.

6. *Monstrelet*, l. II, ch. LVIII, t. IV, p. 317-319.

7. Lettre de Pancrazio Giustiniani, en date de la mi-mai 1479 environ. (Extraits publiés, t. III, p. 18, lignes 4 et 5.)



## XV.

### ÉTENDARDS DE JEANNE D'ARC.

1429.

*Signification figurée de la face principale de l'étendard; description de son revers; description du pennon; description de la bannière des prêtres.*

Voir t. III, p. 440, n. 4.

La *face principale* de l'étendard de Jeanne d'Arc, dans sa signification figurée, résume toute l'idée qu'elle se faisait de sa mission, et que les foules s'en faisaient à sa suite<sup>1</sup>.

La figure centrale du Christ répond au Roi du Ciel, toujours invoqué par elle lors de ses sommations aux forces ennemies, soit devant une ville assiégée<sup>2</sup>, soit au fort du combat<sup>3</sup>.

Association que le sentiment populaire traduit si spontanément. Ainsi, la ballade dauphinoise, contemporaine des premiers succès de la Pucelle<sup>4</sup> :

Par le voloyr dou roy Jhesus  
Et Janne, la douce Pucelle.

Un seul témoignage contemporain paraît faire allusion au *revers* de l'étendard : c'est celui de Perceval de Cagny, qui le

1. Ce point a été spécialement traité par le R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 40.

2. Entre autres, lettre de la Pucelle avec trois commandants de l'armée anglaise devant Orléans, en date du mardi saint, 22 mars 1429. (*Procès*, t. I, p. 240-241.) — Assaut de Jargeau, dans Perceval de Cagny, 11 juin 1429. (*Procès*, t. IV, p. 12.)

3. Entre autres, apostrophe à William Glasdedl, au moment de l'assaut final du boulevard des Tourelles, le 7 mai 1429, dans Déposition de Jean Pacquerel, *Procès*, t. III, p. 110.

4. Paul Meyer, *Ballade contre les Anglais*, ap. *Romania*, t. XXI, 1892, p. 50-52.

décrit ainsi, dans un passage malheureusement mutilé : « Son estendart ouquel estoit empainuré Dieu en sa majesté, et, de l'autre costé..., et ung escu de France tenu par deux anges...<sup>1</sup>. »

Description qui pourrait concorder avec le passage de la relation du greffier de la Rochelle, où celui-ci décrit l'étendard de la Pucelle.

« Et fit faire audit lieu de Poitiers son estandard, auquel y avoit un escu d'azur, et un coulou blanc dedans ycellui estoit; lequel coulou tenoit un role en son bec ou avoit escrit : « De par le Roy du ciel<sup>2</sup>. »

La description ici donnée est tellement différente de celle généralement admise, tout en semblant, par une des pièces indiquées (l'écu d'azur), se rapprocher de celle du *revers* donnée incomplètement par Perceval de Cagny, qu'il faut bien admettre que le greffier de la Rochelle a entendu dépeindre le côté de l'étendard correspondant, non à la face principale, mais au revers de l'étendard en question.

Il ne faut pas confondre l'étendard principal de la Pucelle, soit en face principale, soit en revers, avec son *pennon*, que plusieurs textes désignent nettement comme confectionné pour

1. *Perceval de Cagny*, 12 juin 1429, *Procès*, t. IV, p. 12. Quicherat propose l'interprétation : « Et, de l'autre costé, l'image de Nostre-Dame et ung escu de France tenus par deux anges. » (*Ibid.*, *loc. cit.*, n. 1.) Il se fonde sur ce que, dans un passage précédent, Perceval de Cagny, décrivant l'étendard, le dépeignait ainsi : « Elle fist faire ung estendart ouquel estoit l'image de Nostre Dame. » (*Ibid.*, entre 6 mars et 4 mai 1429, p. 5.) Mais, d'après d'indiscutables témoignages, il semble bien que ce soit au *pennon* de la Pucelle, et non au *revers* de cet étendard, que la figure de la Vierge ait été représentée sous une forme quelconque. (Voir Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 65; Wallon, *Jeanne d'Arc*, App. XV, Étendard de Jeanne d'Arc, p. 375-377.)

2. Quicherat, *Relation du greffier de la Rochelle*, dans *Rev. hist.*, 1877, mai-août, p. 338. — On remarquera que ce texte marque l'étendard comme fait à Poitiers, contrairement à l'accord presque commun des textes, qui le signalent comme fait à Tours seulement. (Voir Extraits publiés, t. III, p. 110, n. 1. Cf. *Additions et Corrections*, t. III, p. 110.)

Jeanne d'Arc, à Tours, vers le même temps que l'étendard principal, et comme porté, avec l'autre, à ses côtés<sup>1</sup>.

Ce pennon paraît avoir représenté une image de la Vierge ayant devant elle un ange lui présentant un lis, c'est-à-dire, en somme, la scène de l'Annonciation<sup>2</sup>.

Un troisième insigne paraît avoir accompagné la Pucelle, au moins à certains moments<sup>3</sup>.

C'était une bannière spéciale destinée aux prêtres, où était représenté le Christ en croix<sup>4</sup>. De ce troisième insigne, on sait seulement, par le témoignage unique de Jean Pasquerel, aumônier de la Pucelle, qu'il fut préparé à Blois, au moment où s'assemblaient les forces de secours à destination d'Orléans, et qu'il était destiné à servir de ralliement aux prêtres qui accompagnaient l'armée<sup>5</sup>.

1. Wallon, *Jeanne d'Arc*, t. I, App. XV, Étendard de Jeanne d'Arc, p. 375-377.

2. « Et ou panon estoit painte comme une Anonciation, c'est l'image de Nostre Dame ayant devant elle ung ange luy presentant ung liz. » (*Journal du siège d'Orléans*, 29 avril 1429.) Cf. images de la Vierge citées, sans attribution spéciale, au pennon; *Perceval de Cagny*, entre 6 mars et 4 mai 1479, *Procès*, t. IV, p. 5; *Relation du greffier d'Albi, Procès*, t. IV, p. 301; *Chronique du doyen de Saint-Thiébault de Metz, Procès*, t. IV, p. 322.

3. Wallon, *Jeanne d'Arc*, t. I, App. XV, Étendard de Jeanne d'Arc, p. 376-377.

4. « In eodem vexillo faceret depingi imaginem Domini Nostri crucifixi. » (Déposition de Jean Pasquerel, *Procès*, t. III, p. 104.)

5. Déposition de Jean Pasquerel, *Procès*, t. III, p. 104.

## XVI.

### PROPHÉTIES RELATIVES A LA PUCELLE.

1429.

*Variantes diverses du texte du chronogramme prophétique en forme de tercet, concernant Jeanne d'Arc et son œuvre, en l'an 1429, et attribué à Bède le Vénérable, texte contenu dans une correspondance en date de Bruges, le 9 juillet 1429.*

Voir t. III, p. 126, n. 3.

Un certain nombre de témoignages contemporains, chroniques, mémoires se rattachant au procès de Rouen, présentent un tercet de trois hexamètres latins, d'allure prophétique, contenant une soi-disant prédiction annonçant les victoires de la Pucelle, tercet offrant un chronogramme destiné à former le chiffre fatidique de 1429.

Certains de ces témoignages attribuent ce chronogramme prophétique à Bède le Vénérable; d'autres ne présentent aucune indication d'origine.

Un chronogramme est, comme on sait, le groupement d'un ou plusieurs mots, prose ou vers, formant généralement dicton, devise ou phrase commémorative, où l'addition des *lettres numériques* permet de déterminer en *chiffres romains* l'année d'un événement auquel peuvent se rapporter les mots en question. Les *lettres numériques*, c'est-à-dire les lettres admises dans la nomenclature des chiffres romains, comme i, I, u ou v, V, l, L, etc., sont mises à part, telles qu'elles se présentent, puis additionnées, en tenant compte de leur puissance numérique propre; leur somme compose le chiffre de l'année cherchée.

Ainsi<sup>1</sup>, à propos de l'assassinat de Jean Sans-Peur à Montreuil, les mots :

Tolle, tolle, crucifige eum si vis.

1. Exemple tiré de l'ouvrage cité note suivante, p. 195.

compris de la manière suivante :

toLLe, toLLe, CrVCIfIge eVM sI VIs.

autorisent le comput suivant, équivalent à la date de l'événement, soit l'année 1449.

L	=	50
L	=	50
L	=	50
L	=	50
C	=	400
V	=	5
C	=	400
I	=	4
I	=	4
V	=	5
M	=	4000
I	=	4
V	=	5
I	=	4
		<hr/>
		1449

Le recueil le plus complet de chronogrammes signalé jusqu'à ce jour paraît être celui dû à la patience de M. James Hilton<sup>1</sup>, où les chronogrammes d'origine française<sup>2</sup>, dont les premiers spécimens semblent se rencontrer dès le <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, sont reconnus comme les plus anciens en date<sup>3</sup>.

En fait de chronogrammes contemporains se rapportant à l'époque dont il est ici question, on peut citer les quelques spécimens recueillis dans l'ouvrage qui vient d'être cité<sup>4</sup>, quelques

1. James Hilton, *Chronograms 5,000 and more in number, excerpted out of various authors and collected at many places.* Londres, 1882, in-4°, 569 p.

2. James Hilton, *op. cit.*, France, p. 194-211.

3. James Hilton, *op. cit.*, p. 194. — Les États bourguignons offrent une particularité : ils ne semblent pas admettre, dans le comput, la lettre d, D, ni sa valeur de 500 unités. (*Ibid.*, p. 194-195.)

4. James Hilton, *op. cit.*, p. 195.

autres disséminés çà et là<sup>1</sup>, et surtout la curieuse série que présente la *Chronique* du Mont-Saint-Michel, à propos de divers événements survenus depuis la bataille d'Azincourt en 1415 jusqu'à une défaite subie par les Anglais devant le Mont-Saint-Michel en 1434<sup>2</sup>.

Le chronogramme relatif à la Pucelle, dont il est ici question, offre une double particularité. D'abord, il affecte une apparence d'allure prophétique, au lieu de présenter, comme c'est généralement le cas, un jeu d'esprit plus ou moins avoué comme composé après coup. Ensuite, il se restreint à un seul des trois vers dont se compose la prédiction, à savoir le premier vers, que son assonance ne permet pas de disjoindre des deux autres du tercet<sup>3</sup>.

Le texte de ce tercet prophétique et le comput chronogrammatique que présente cette lettre de Bruges, en date du 9 juillet 1429, sans doute adressée par Pancrazio Giustiniani à son père Marco Giustiniani, d'après des informations semblant venues de Paris par la voie de la Bourgogne<sup>4</sup>, ne sont ni pires ni meilleurs que les autres spécimens classés de ces trois hexamètres<sup>5</sup>.

On trouve seulement, dans le passage de la lettre qui accompagne le texte de la prédiction, une singularité qui ne se rencontre pas ailleurs, la désignation de l'œuvre spéciale de Bède le Vénérable, d'où cette prophétie serait soi-disant extraite.

Ce passage assure que cette prophétie émane « de Beda in Alex », ce qu'on a cru pouvoir interpréter ainsi : « De Beda in Alexandro<sup>6</sup> ».

1. Kervyn de Lettenhove, notes de *Chastellain*, t. II, p. 40, n. 1.

2. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, éd. Siméon Luce, ad ann. 1415-1434, t. I, p. 19-35, dans *Publications de la Société des anciens textes français*. Cf. fragment édité par Quicherat, ad. ann. 1429-1430, *Procès*, t. IV, p. 313-314.

3. Voir ci-après.

4. Extraits publiés, t. III, p. 88, 124-126.

5. Voir le texte de ce tercet, *Ibid.*, t. III, p. 126, et ci-après.

6. Extraits publiés, t. III, p. 126.

L'examen des œuvres de Bède ne permet de reconnaître aucune œuvre portant soit ce nom, soit quelqu'autre nom pouvant rappeler cette désignation<sup>1</sup>. Nulle part non plus, dans les œuvres de Bède, ne se rencontrent ces vers ni d'autres vers de ce genre<sup>2</sup>.

Mais ce qu'il convient de remarquer ici, c'est qu'à cette époque même, pour ne considérer que celle-là, une assimilation singulière, mais indéniable, était continuellement établie entre Bède et le légendaire Merlin, entre la voix la plus autorisée de l'église anglo-saxonne<sup>3</sup> et le mystérieux prophète gaélique, contemporain du fabuleux Arthur, dont le troublant crédit possédait alors la plus impérieuse des puissances<sup>4</sup>. A Bède et Merlin, en ce sens, est généralement associée la mythologique Sibylle, personnage autour duquel le moyen âge a continuellement groupé ses impressions inquiètes sur la divination antique<sup>5</sup>.

1. *The complete works of venerable Bede*, éd. Giles. Londres, 1843-1844, 12 vol. in-8°, ap. *Patres Ecclesiæ Anglicanæ*.

2. Sur cette affirmation, voir Quicherat, notes du *Procès*, t. III, p. 338, n. 1, et RR. PP. Belon et Balme, *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc*. Paris, 1893, in-4°, Texte, p. 8, n. 6.

3. Bède le Vénéral (672-735).

4. Sur la personnalité de Merlin, le Myrddin gallois du v<sup>e</sup> siècle, le Myrddin cambrien du vi<sup>e</sup> siècle, voir *National Biography*, vol. XXXVII, 1894, art. Merlin Ambrosius or Myrddin Emrys, p. 285-288, et vol. XL, 1894, art. Myrddin Wylt or Merlin Silvester, p. 13-14. — Sur la légende de Merlin, voir l'étude de M. d'Arbois de Jubainville, *Merlin est-il un personnage réel?* dans *Revue des Questions historiques*, 1868, juillet-octobre, p. 559-568. Cf. Francisque Michel, *Vie de Merlin attribuée à Geoffroy de Monmouth, suivie des prophéties de ce barde tirées de l'histoire des Bretons*, publiée par Francisque Michel et Thomas Wright. Paris, 1837, in-8°, Introduction.

5. Sur l'assimilation de Jeanne d'Arc à la Sibylle antique, voir l'œuvre anonyme du clerc allemand du diocèse de Spire, œuvre arrêtée le 17 septembre 1429, intitulée : *Sibylla Franciæ* (Quicherat, *Procès*, t. III, p. 422-468, notamment p. 424, 432, 465); ou *De Sibylla*

Entre autres, le poème si caractéristique de Christine de Pisan, déjà cité au cours de ce commentaire, œuvre susceptible d'être datée de la même année 1429, du mois de juillet, vers le moment même où Pancrazio Giustiniani recueillait à Bruges, en l'attribuant à Bède, le tercet en question<sup>1</sup>.

Car Merlin, et Sebile, et Bede,  
Plus de mille ans a la veirent  
En esperit . . . . .

Dans l'œuvre d'Eustache Deschamps, où se reflètent avec tant de verve, de variété et de saveur les impressions de son siècle, ce motif apparaissait déjà.

Dans une ballade contre l'Angleterre, attribuable à l'époque où se préparait le grand projet de descente française en Grande-Bretagne, organisé au début du règne de Charles VI, en 1385-1386<sup>2</sup>.

J'ay tant cryé, com le viel Symeon,  
Et lamenté, comme fist Jeremie,  
En esperant ... que la prophecie  
Bede, Merlin et Sebile, ensement  
Avec le Brut, commencent proprement  
Leur grand effet. . . . .  
Tant qu'om dira : Angleterre fut cy.

On en retrouve encore trace<sup>3</sup> dans un des récits les plus poignants de ce temps, la Chronique de la prise de Richard II, récit mêlé de prose et de vers, dû au français Jean Creton, personnage de marque faisant partie de la suite du souverain détrôné<sup>4</sup>.

*Franciæ* (Pierre Lanéry d'Arc, *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc*, Paris, 1889, in-8°, p. 8-10).

1. Verset 31, *Procès*, t. V, p. 12.

2. *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, éd. de Queux de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud, n° XXVI, t. I, p. 106-107, dans *Publications de la Société des anciens textes français*.

3. Texte signalé par Francisque Michel, *Vie de Merlin attribuée à Geoffroy de Monmouth*, Introduction, ch. II, p. XL-XLI.

4. « Histoire du roy d'Angleterre Richard, traictant particulièrement la rébellion de ses subjectz et prinse de sa personne. »



En août 1399, le roi d'Angleterre Richard II, serré de plus près par son rival le duc de Lancastre, était atteint et fait prisonnier au château de Flint, dans le nord du pays de Galles, et, entraîné par le vainqueur, atteignait en lamentable prisonnier la place anglaise de Chester, en route vers Londres, où avant six semaines allait s'opérer sa déposition, prélude prochain de sa fin tragique et mystérieuse<sup>1</sup>.

Jean Creton, l'auteur de la chronique, était présent aux scènes de Flint, et, le soir même de la prise du roi, dans les rues de Chester, chevauchait aux côtés d'un des conseillers du duc de Lancastre, qui allait devenir le roi Henry IV, le premier roi de la Rose Rouge.

Or, tandis qu'ils devisaient ainsi côte à côte, le chevalier anglais lui assura que Merlin et Bède avaient prédit la défaite du roi Richard<sup>2</sup>.

A ce sujet, le chroniqueur s'exprime ainsi en propres termes : « Un ... ancien chevalier, qui estoit des conseillers du duc Henry, ... me dist en chevauchant à Cestre que la prise du roy et la destruccion avoient Merlin et Bede prophetisée dès leur vivant, et que, se j'estoie en son chastel, il me le monsteroit en la forme et maniere comme je l'avoie veu advenir<sup>3</sup>. »

(Éd. de Webb [1819], dans *Archæologia*, t. XX, 1824, p. 295-423, avec Préface, traduction, commentaire et appendices, p. 1-294.) — « Poème sur la déposition de Richard II. » (Éd. Buchon, dans *Collection des chroniques nationales françaises*, Appendices à la suite des *Chroniques de Froissart*, t. XIV, 1826 [t. XXV de la collection], p. 421-466.) — Attributions à Jean Creton : Webb, *op. cit.*, p. 188, n. 3 ; Dillon, *Remarks on the manner of the death of King Richard the second*, dans *Archæologia*, t. XXVIII, 1840, p. 75-95 ; Wallon, *Richard II*, t. I, p. 390-393, notes.

1. Sur la date et les événements, Wallon, *Richard II*, l. XI, ch. II, t. II, p. 271-284 et notes ; pl. XII et XIII, t. II, p. 285 et suiv. ; John Webb, *op. cit.*, p. 151-182, notes.

2. Creton, éd. Webb, p. 373-375 et notes, p. 167-173 ; éd. Buchon, p. 411-413. — Sur cette prophétie, Webb, *op. cit.*, App. IV, p. 250-271, notamment p. 261, note *m*.

3. Creton, éd. Webb, p. 371, cf. p. 168-169 ; éd. Buchon, p. 412.

L'assimilation constamment établie, à cette époque, entre Bède et Merlin, pourrait se démontrer par bien d'autres exemples, et, entre autres, par la juxtaposition de leurs noms dans les divers mélanges de prophéties, si abondants vers cette période, en Angleterre surtout<sup>1</sup>.

Ces quelques rencontres, choisies au hasard, peuvent suffisamment faire saisir la confusion qui s'opérait alors, dans un grand nombre d'esprits, et non des moins cultivés, entre ces deux voix du passé de l'Angleterre.

Ce n'est pas ici le lieu de soulever aucune des questions complexes et délicates qui se rattachent aux prophéties de Merlin, — soit au texte en prose, strictement restreint aux luttes de nationalités entre Gaéliques et Anglo-Saxons, lancé par Geoffroi de Monmouth au XI<sup>e</sup> siècle, sous les titres de « Merlini prophetia » et de « Merlini prophetiae Continuatio », — soit à l'extension de ce thème primitif, originairement assez limité, mais bientôt élargi jusqu'à viser des événements de tout ordre et de toute date possible.

Tout ce qu'il faut noter ici, c'est que, dans l'*Historia Britonum* de Geoffroi de Monmouth<sup>2</sup>, — soit traduisant, soit créant de toutes pièces la « Merlini prophetia » et la « Merlini prophetiae Continuatio », en tout cas divulguant cette singulière œuvre littéraire, — le livre qui contient ce texte<sup>3</sup> présente une dédicace adressée à Alexandre, évêque de Lincoln<sup>4</sup>, lequel en effet

— Voir Francisque Michel, *Vie de Merlin*, Introduction, ch. II, p. XL.

1. Sur ce point, Webb, *op. cit.*, App. IV, p. 253-256, 267-269.

2. *Galfridi Monumetensis Historia Britonum*, éd. Giles. Londres, 1844, in 8°, ap. *Scriptores Monastici*.

3. *Galfridi Monumetensis Historia Britonum*, éd. Giles, p. 118-130. — Cf. Francisque Michel et Thomas Wright, *Vie de Merlin attribuée à Geoffroy de Monmouth*, p. 63-75. L'édition donnée par Giles classe ce livre comme livre VII, l'édition donnée par Francisque Michel et Thomas Wright comme livre IV, en comportant quelques différences dans l'intitulé des divisions intérieures.

4. *Historia Britonum*, p. 119. Cf. *Vie de Merlin*, p. 63-64.

occupa ce siège épiscopal de 1123 à 1148, dédicace portant l'intitulé spécial : « Ad Alexandrum<sup>1</sup>. »

Ce livre VII de l'*Historia Britonum* se décompose en divisions intérieures, comme il suit. Il porte pour titre général : « Qui est de prophetiis Merlini<sup>2</sup>. » Puis vient une : « Præfatio auctoris<sup>3</sup>. » Ensuite la dédicace à l'évêque de Lincoln : « Ad Alexandrum<sup>4</sup>. » Enfin la : « Merlini prophetia<sup>5</sup> » et la : « Merlini prophetiæ Continuatio<sup>6</sup>. »

Dès lors, la supposition d'une soi-disant œuvre prophétique de Bède : « In Alexandro », telle qu'on la trouve indiquée par ce passage de la lettre de Pancrazio Giustiniani, ne pourrait-elle pas s'expliquer par la série d'équivoques suivantes ?

En premier lieu, inscription, sous le titre « Ad Alexandrum », du texte même de la « Merlini prophetia » et de la « Merlini prophetiæ Continuatio », en donnant ainsi à ce texte, comme *titre*, la simple *dédicace* qui lui est couramment attribuée.

En second lieu, défiguration du titre ainsi assigné « Ad Alexandrum », sous la forme « In Alexandro ».

En troisième lieu, assimilation presque constante entre Merlin, inspirateur accepté de ce texte, et Bède.

Cette série de malentendus peut-elle servir de solution à ce problème ? On entend ne poser ici aucunes conclusions à cet effet, ces quelques notions sommaires n'ayant été réunies que pour appeler l'attention sur cette coïncidence possible.

Nombreux sont les auteurs, chroniqueurs, rédacteurs de mémoires relatifs au procès de la Pucelle, qui ont fait place au tercet en question, quelques-uns joignant au texte un comput chronogrammatique.

1. *Historia Britonum*, p. 119.
2. *Historia Britonum*, p. 118. Cf. *Vie de Merlin*, p. 63.
3. *Historia Britonum*, p. 118. Cf. *Vie de Merlin*, p. 63.
4. *Historia Britonum*, p. 119. Cf. *Vie de Merlin*, p. 63-64, texte, sans titre spécial.
5. *Historia Britonum*, p. 119-124. Cf. *Vie de Merlin*, p. 64-69.
6. *Historia Britonum*, p. 124-130. Cf. *Vie de Merlin*, p. 69-75.

Texte et comput varient à peu près avec chaque citation, dans la plus complète et la plus déroutante discordance, dénotant une incompréhension générale, soit des vocables rapportés, soit des renvois de supputation adoptés, et, le plus souvent, l'ignorance la plus complète des uns comme des autres.

En voici sommairement la liste, à laquelle on se bornera, l'indication multiple des variantes ne pouvant être que fastidieuse.

1° — *Italie*. — Antonio Morosini, *Diario*. Lettre de Bruges, en date du 9 juillet 1429, sans doute adressée par Pancrazio Giustiniani à son père Marco Giustiniani<sup>1</sup>.

2° — *France*. — Mémoire apogétique de Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, pièce jointe au procès de réhabilitation<sup>2</sup>.

3° — *Lorraine*. — Chronique du doyen de Saint-Thiébaull de Metz<sup>3</sup>.

1. Extraits publiés, t. III, p. 126. — R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 651, 587-588 : leçons quelque peu différentes. — L'auteur de la lettre attribue le texte à Bède, en spécifiant l'œuvre : « In Alex[andro] » : il inscrit le chronogramme, mais n'en essaie pas de démonstration.

2. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 334-349, voir p. 338-339. Cf. le bizarre essai de correction proposé par Quicherat, pour le premier vers, contenant le chronogramme. — RR. PP. Belon et Balme, *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc*, l. V, Texte, ch. 1, p. 8-10. — Pierre Lanéry d'Arc, *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc*, XIV, *Recollectio Johannis Brehalli*, ch. 1, p. 400. — R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. I, p. 455. — En somme, dans le commentaire de ce vers donné par Jean Bréhal lui-même, commentaire plus que singulier d'ailleurs, il faut lire, au lieu de : *tuli*, le mot : *culi*. (Par exemple, éd. Quicherat, *Procès*, t. III, ligne 3, cf. n. 1 de la p. 339.) — Jean Bréhal attribue le texte à Bède : il essaie une démonstration du chronogramme. — Voir l'excellente dissertation contenue dans l'ouvrage des RR. PP. Belon et Balme, p. 8, n. 6.

3. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 323; cf. t. III, p. 338, n. 1. — R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 289. — La Chronique du doyen de Saint-Thiébaull de Metz attribue le texte à « certains mètres trouvés ès anciens livres de France » ; elle essaie une démonstration du chronogramme.

4° — *Allemagne (Lübeck)*. — Hermann Korner<sup>1</sup>, *Chronica novella usque ad annum 1435 deducta*<sup>2</sup>.

5° — *Écosse*. — Walter Bower, *Continuation du Scotichronicon* de John de Fordoun<sup>3</sup>.

Au milieu de cette cacophonie singulière, il semble qu'on soit autorisé à dresser ainsi le texte de ce tercet<sup>4</sup>, — encore avec une faute évidente de prosodie dans le dernier vers<sup>5</sup>, — le premier hexamètre étant seul destiné à composer un chronogramme<sup>6</sup>.

Bis sex cuculli, bis septem se sociabunt<sup>7</sup>.  
Gallorum pulli Tauro nova bella parabunt.  
Ecce beant bella<sup>8</sup>, tunc fert vexilla Puella<sup>9</sup>.

1. Les passages de l'œuvre de Hermann Korner concernant l'histoire de la Pucelle ont été signalés pour la première fois par le R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, l. III, ch. v, part. I, p. 279-282.

2. R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 281-282. — Hermann Korner attribue le texte à Bède : il inscrit seulement au hasard, dans le premier vers, quelques lettres numériques, sans autre essai de démonstration du chronogramme.

3. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 481. — R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 298 : leçon quelque peu différente. — Walter Bower ne présente aucune attribution du texte ni aucun essai de démonstration du chronogramme.

4. Voir ci-dessous les sources de ce texte, n. 7 et 9.

5. Voir ci-dessous la désignation de cette faute, n. 8.

6. Sur ce point : Mémoire de Jean Bréhal, dans *Procès*, t. III, p. 338-339, dans RR. PP. Belon et Balme, *loc. cit.*; Chronique du doyen de Saint-Thiébault de Metz, *Procès*, t. IV, p. 323.

7. Texte de ce premier vers emprunté à la Chronique du doyen de Saint-Thiébault de Metz, *Procès*, t. IV, p. 323.

8. En tout cas, il faudrait ici une syllabe longue pour première mesure de ce troisième pied de l'hexamètre. Par exemple : « Ecce beant pugnā, tūnc... » ou bien : « Et nunc bella beant, tūnc... »

9. Texte de ces deux derniers vers emprunté au Mémoire de Jean Bréhal, *Procès*, t. III, p. 338. Cf. RR. Belon et Balme, *loc. cit.* — On a seulement cru devoir le rectifier en dotant d'une majuscule le mot Puella, et surtout le mot Tauro, dernière recti-

Tercet où les mots suivants : « Cuculli<sup>1</sup> », « Gallorum pulli<sup>2</sup> », « Tauro<sup>3</sup> », « Puella<sup>4</sup> », peuvent être reconnus comme habituels du style prophétique ou des chronogrammes courants de l'époque.

figuration qui peut contribuer à changer le sens du tercet et à le rendre peut-être accessible. Voir sur ce point ci-dessous, n. 3.

1. Cf. « *Cucullati ad nuptias provocabuntur* », dans « *Merlini prophetia* », ap. Geoffroy de Monmouth, éd. Giles, *Historia Britonum*, p. 124; éd. Francisque Michel et Thomas Wright, *Vie de Merlin*, p. 69. — Cf. chronogramme relatif à l'assassinat de Henri III par le religieux Jacques Clément, le jour de Saint-Pierre ès Liens, 1<sup>er</sup> août 1589, dans James Hilton, *Chronograms*, p. 199.

*VincLa CVCVLLIgerI hIC sCeptIger ense IaCet.*

2. Cf. chronogramme relatif à la défaite des Anglais à la Gravelle, dans le Maine, sous le signe de la Balance, en septembre 1423, dans *Chronique du Mont-Saint-Michel*, éd. Siméon Luce, ad ann. 1423, t. I, p. 24.

*angLorVM pVLLos contrIVIt Libra graVeLLe.*

3. Cf. « *Superveniet taurus litigio* »; cf. « *Nascentur inde tres tauri fulgurantes* », dans « *Merlini prophetia* », ap. Geoffroy de Monmouth, éd. Giles, *Historia Britonum*, p. 127, 128; éd. Francisque Michel et Thomas Wright, *Vie de Merlin*, p. 73-74; cf. chronogrammes comportant emploi des signes du Zodiaque, dans *Chronique du Mont-Saint-Michel*, éd. Siméon Luce, ad ann. 1423-1434, t. I, p. 24-35. Voir sur ce point ci-dessus, n. 9.

4. Cf. chronogrammes relatifs à Jeanne d'Arc, dans *Chronique du Mont-Saint-Michel*, éd. Siméon Luce, ad ann. 1429-1430, t. I, p. 30-31. Dont voici le premier, se rapportant au voyage de la Pucelle entre Vaucouleurs et Chinon, commencé sous le signe des Poissons, en février 1429.

*pLaVsa sVblt franCos sVb plsCibVs aLMa pVeLLa.*

Le chronogramme contenu dans le premier vers s'obtient de la façon suivante, donnant l'an 1429.

bls seX CVCVLLI, bls septem se soClabVnT<sup>1</sup>.

I	=	4
X	=	40
C	=	400
V	=	5
C	=	400
V	=	5
L	=	50
L	=	50
I	=	4
I	=	4
M	=	1000
C	=	400
I	=	4
V	=	5
		<hr/>
		1429

Il suffit de comparer le texte de ce tercet, ainsi restitué, au texte qui se trouve transcrit dans le *Diario* d'Antonio Morosini pour se rendre compte à quel point ce dernier n'offre aucun sens et diffère de la version originale.

Le comput chronogrammatique, tel qu'il se présente dans le *Diario* d'Antonio Morosini, exact quant au total brut, mais sans explication le rattachant à tel ou tel des vers du tercet, ne permet pas de restituer d'une façon plausible le premier vers. On ne voit même pas, parmi les différentes variantes en cours, à laquelle pourrait se comparer, même de loin, un texte reconstitué sur de telles données.

1. Comput établi d'après la Chronique du doyen de Saint-Thiéobault de Metz, où il se trouve expressément indiqué. (*Procès*, t. IV, p. 323.)

---

## XVII.

### ARMÉE ANGLAISE DE RENFORT.

1429.

*Examen des conditions exactes où s'opère, d'avril à juillet 1429, le double armement destiné à composer la première armée anglaise de renfort, ayant passé en France en juillet.*

Voir t. III, p. 432, n. 4, p. 470, n. 4, p. 488, n. 4.

Les forces destinées à la croisade contre les Hussites, — la cinquième entreprise depuis le début de la guerre de Bohême, en 1420, — s'organisaient en Angleterre depuis le printemps.

Cette destination des forces assemblées, sous le commandement du cardinal d'Angleterre, était en projet depuis le 40 mai<sup>1</sup>. Le cardinal demandait alors une véritable armée de 500 hommes d'armes et de 5,000 archers<sup>2</sup>. Le 18 juin se signait à Westminster l'indenture et la commission de capitaine, par lesquelles il était autorisé à lever, pour cette destination, la moitié seulement de ces forces, soit 250 hommes d'armes et 2,500 archers<sup>3</sup>. Le 26 juin encore, à Westminster, se signait la nomination d'un commissaire des revues pour ces troupes<sup>4</sup>.

Mais, cinq jours plus tard, le 1<sup>er</sup> juillet, la destination de ces forces se trouvait brusquement modifiée. Ce jour même, à Rochester, se signait l'acte qui faisait passer cette armée telle qu'elle se compose en dernier ressort, — 250 hommes d'armes et 2,500 archers, — au service du régent de France, le duc de Bedford, pour une durée de six mois, avec effet rétroactif, du

1. Rymer, *Fœdera*, 10 mai 1429; *Proceedings and Ordinances of the Privy Council*, t. III, p. 295; texte rangé à la date fautive du 10 mai 1428.

2. *Ibid.*, id.

3. Rymer, *Fœdera*, 18 juin 1429.

4. Rymer, *Fœdera*, 26 juin 1429.



23 juin au 24 décembre<sup>1</sup>. Le 5 juillet étaient régularisées les pièces de comptabilité financière nécessaires à cette transformation<sup>2</sup>.

Ce brusque changement de front était dû, comme il y a déjà été fait allusion, à l'arrivée en Angleterre d'un message désespéré de Bedford, demandant à tout prix, au lendemain de Patay, des renforts immédiats<sup>3</sup>.

Depuis le mois d'avril, depuis les difficultés finales du siège d'Orléans, l'envoi de renforts anglais en France était décidé en principe.

Le 15 avril, le conseil d'Angleterre recevait une énergique réclamation du duc de Bedford, demandant 200 hommes d'armes et 4,200 archers<sup>4</sup>. Le 17, la levée de la moitié de ces forces, à destination de la France, soit 400 hommes d'armes et 700 archers, était autorisée<sup>5</sup>. Le 8 mai était désigné le chef de cette armée : John Radclyff, sénéchal anglais de Guyenne<sup>6</sup>, avec lequel, l'an précédent, le 10 juillet 1428, le gouvernement anglais avait traité, lui confiant 200 archers pour la guerre de Guyenne, et qu'on trouve encore en Angleterre, s'attardant avant de rejoindre ce poste, à la fin d'octobre 1428<sup>7</sup>. Le 10 mai 1429, il recevait ses lettres de garantie financière<sup>8</sup>.

Jusqu'aux derniers jours de juin, ce renfort de 200 hommes d'armes et 700 archers, sous le commandement de John Radclyff, était le seul que le gouvernement anglais, malgré la levée du siège d'Orléans, destinait aux guerres de France. C'est seulement après le désastre de Patay, à l'annonce de la marche de la grande armée royale vers la région de Paris, que se décide l'adjonction des forces de la croisade hussite sous le commandement du cardinal d'Angleterre.

1. Rymer, *Fœdera*, 1<sup>er</sup> juillet 1429.

2. Rymer, *Fœdera*, 5 juillet 1429.

3. Voir Extraits publiés, t. III, p. 132, n. 4.

4. Rymer, *Fœdera*, 15 avril 1429; *Proceedings*, t. III, p. 322.

5. *Proceedings*, t. III, p. 324.

6. *Proceedings*, t. III, p. 326.

7. *Proceedings*, t. III, p. 303, 312.

8. Rymer, *Fœdera*, 10 mai 1429; *Proceedings*, t. III, p. 295; texte rangé à la date fautive du 10 mai 1428.

L'acte passé à Rochester, le 1<sup>er</sup> juillet 1429, auquel il vient d'être fait allusion, mentionne nettement la juxtaposition des deux forces<sup>1</sup>. Un document émané du duc de Bedford, en date de Paris, le 16 juillet, contient le même témoignage<sup>2</sup>.

Cette armée, comptant ainsi exactement 3,550 hommes, — 2,750 sous le cardinal d'Angleterre et 800 sous John Radclyff, — passa simultanément à Calais, entre le 3 et le 10 juillet environ<sup>3</sup>. Elle quitte Calais pour la région des opérations militaires, le 15 juillet<sup>4</sup>, et entrera à Paris, ayant fait route par la Normandie et Pontoise, le 25 juillet seulement<sup>5</sup>.

C'est évidemment cette armée, et sans doute, dans cette armée, la troupe destinée primitivement à la croisade hussite, qui comptait comme insigne de ralliement le singulier étendard dont un chroniqueur contemporain nous a conservé la description, en indiquant en même temps l'uniforme spécial des combattants qui composaient cette force. L'indication erronée concernant le chiffre total du contingent, porté à 15,000 hommes au lieu de 3,750, ou au moins de 2,500, si l'on fait seulement entrer en compte les archers du cardinal d'Angleterre, ne doit en rien infirmer la véracité de ce témoignage, visiblement émané d'un témoin oculaire<sup>6</sup>.

« L'an ensiévant, qui fut III<sup>e</sup> et XXIX, ou mois de juillet<sup>7</sup>, il party d'Angleterre ung capitaine accompagné de xv<sup>e</sup> hommes<sup>8</sup>,

1. Rymer, *Fœdera*, 1<sup>er</sup> juillet 1429.

2. Instructions du duc de Bedford au héraut Jarrettière, Paris, 16 juillet 1429. (Rymer, *Fœdera*, 16 juillet 1429.)

3. Voir Extraits publiés, t. III, p. 136, n. 3.

4. Voir lettre de Pancrazio Giustiniani, en date de Bruges, le 16 juillet 1429. (Extraits publiés, t. III, p. 168-170, n. 1; cf. p. 186, n. 3.)

5. Extraits publiés, t. III, p. 188, n. 4, p. 198, n. 2, p. 204, n. 1.

6. L'auteur du curieux *Livre des Trahisons de France*. Voir ci-dessous, n. 2.

7. Date rigoureusement exacte. Voir ci-dessus, n. 3.

8. Chiffre inexact. L'armée totale comptait, comme on vient de le voir, 3,550 hommes. Le contingent du cardinal d'Angleterre s'élevait à 2,750 combattants, dont 250 hommes d'armes et

et les amena au secours du duc de Bethfort, regent de France, quy tous estoient vestus de blanc<sup>1</sup>, et avoit fait faire ung estendart moult bel et riche servant au propos de la ditte Pucelle, dont il estoit jà grand renon ou pays d'Engleterre, et estoit le dit estendart pareil à ses draps tout fin blanc, et ou large avoit une quenouille chargié de lin, ouquel il pendoit ung fuseau demy chargié de fille, et tout au long fusées et fuseaux, tous wis semés, et ung escript de finne lettre d'or quy disoit : « Or viengne la belle », en lui signifiant qu'ils luy donneroient à filler comme ils firent, car sur le marchiet de Rouen ils le firent ardoir en pouldre et en cendres comme vous orés chà après<sup>2</sup>. »

2,500 archers. Le contingent de John Radclyff ne montait qu'à 800 combattants, dont 100 hommes d'armes et 700 archers.

1. Ce détail fait voir qu'il s'agit plutôt ici des troupes de la croisade hussite.

2. *Livre des Trahisons de France*, éd. Kervyn de Lettenhove, dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne, Textes français*, ap. *Collection de chroniques belges*, ch. CXLV, p. 198, et *Fragments variés* du même texte, éd. de la Fons de Melicocq, dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1857, p. 102.

---

## XVIII.

### ARMISTICE DE COMPIÈGNE, ACTES ANTÉRIEURS ET SUBSÉQUENTS.

Août-octobre 1429.

*Exposé des conditions où furent signés : 1° l'armistice de Compiègne, le 28 août 1429, concurremment avec les trêves régionales déjà existantes entre France et Bourgogne; 2° l'acte complémentaire du 18 septembre; 3° l'établissement de la lieutenance du duc de Bourgogne, le 13 octobre. — Clauses exactes de ces actes. — Divulgateion de leur existence.*

Voir t. III, p. 208, n. 4 et 2, p. 224, n. 2.

Le traité de Chambéry, conclu le 28 septembre 1424, avait, sous la médiation d'Amédée VIII, duc de Savoie, institué entre France et Bourgogne, sur certaines frontières, des trêves régionales renouvelables d'échéance en échéance, dont on peut suivre en somme les prorogations, de délai en délai, du 28 septembre 1424 jusqu'à la pacification d'Arras du 24 septembre 1435<sup>1</sup>.

On les reconnaît sans difficulté, de terme en terme, du 28 septembre 1424 au 4<sup>er</sup> novembre 1428<sup>2</sup>.

1. Voir Extraits publiés, t. II, p. 288, n. 6, 7, p. 308, n. 4; t. III, p. 208, n. 1, p. 358, n. 5, p. 360, n. 4, p. 362, n. 2, 4.

2. Ces négociations ont été suivies et établies, avec la plus grande exactitude, par M. de Beaucourt, dans les chapitres consacrés à la diplomatie de Charles VII. (*Histoire de Charles VII*, t. II, p. 351-352, 357-358, 360-361, 367-370, 372-373, 384, 388-389.) — Énumération successive des prolongations des trêves, jusqu'au 24 juin 1428, et des régions soumises à ces trêves, dans les lettres patentes d'Amédée VIII en date de Yenne (Savoie, arr. de Chambéry), le 26 novembre 1427, prolongeant les trêves du 25 décembre 1427 au 24 juin 1428. (Bibl. nat., mss., coll. Fontanieu, vol. 115-116, fol. 94 et suiv.) Cf. Guichenon, *Histoire de Savoie*, t. I, p. 481-482.

Leur prolongation, entre le 1<sup>er</sup> novembre 1428 et le 8 septembre 1431, peut prêter à quelque ambiguïté, mais demeure indiscutable, théoriquement du moins.

L'acte de prolongation, reportant l'échéance ultérieure de ces trêves régionales au 1<sup>er</sup> novembre 1428, — à compter de l'échéance précédente du 24 juin, — est daté d'Annecy, le 22 mai 1428<sup>1</sup>.

Mais cet acte, émané, dans son ensemble, du duc de Savoie, contient deux parties bien distinctes.

Il présente d'abord une *prolongation* des trêves, du 24 juin au 1<sup>er</sup> novembre 1428. Cette *prolongation* devait être *proclamée* publiquement par les deux parties, avant l'échéance du 24 juin.

Il renferme en outre une clause singulièrement plus extensive, ouvrant aux deux parties la faculté de procéder à une *continuation* des trêves pour un nouveau délai de trois ans, du 1<sup>er</sup> novembre 1428 au 1<sup>er</sup> novembre 1431. Cette *continuation*, pour recevoir force de loi, avait à être *ratifiée* par les deux parties, avant la date du 28 septembre 1428.

La *proclamation* de la *prolongation* des trêves, du 24 juin au 1<sup>er</sup> novembre 1428, fut effectuée selon les prescriptions requises.

On possède le mandement de Charles VII au bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, en date de Loches, le 22 juin 1428, ordonnant de proclamer cette prolongation dans son ressort<sup>2</sup>. Le

1. Bibl. nat., mss., coll. Fontanieu, vol. 115-116, fol. 160 et suiv. Cf. Guichenon, *Histoire de Savoie*, t. I, p. 483.

2. Bibl. nat., mss., coll. Fontanieu, vol. 115-116, fol. 174 et suiv. Cf. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, Preuves, n° CLXXXII, p. 215. C'est là la portée exacte de la pièce en date du 22 juin 1428, émanée de Charles VII : cette pièce ne présente le caractère ni d'une ratification de la première partie de l'acte du 22 mai, ratification d'ailleurs inutile, ni d'une ratification de la seconde partie de ce même acte, ratification prématurée à ce qu'il semble. — Dès le 19 juin, sans attendre le mandement royal, quelque peu tardif à ce qu'il paraît, la proclamation avait été effectivement opérée à Lyon. (Bibl. nat., mss., coll. Fontanieu, vol. 115-116, fol. 164.)

document analysé ci-dessous fait implicitement voir que Philippe le Bon observa également les formalités voulues<sup>1</sup>.

La *ratification* de la *continuation* des trêves, du 1<sup>er</sup> novembre 1428 au 1<sup>er</sup> novembre 1434, fut également opérée selon les termes de l'offre proposée. Du moins possède-t-on les lettres patentes présentant la ratification émanée de Philippe le Bon. Ce document, en date de Mons, le 14 septembre 1428, une quinzaine avant la date assignée du 28 septembre, constitue une stricte adhésion à cette longue continuation de trois ans<sup>2</sup>. Il ne peut subsister d'erreur sur ce point<sup>3</sup>. La ratification éma-

1. Voir, ci-après, analyse du document en date du 14 septembre 1428.

2. Bibl. nat., mss., coll. Fontanieu, vol. 115-116, fol. 180 et suiv. Cf. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, Preuves, n° CXCI, p. 226. C'est là la portée exacte de la pièce en date du 14 septembre 1428, émanée de Philippe le Bon : cette pièce ne présente nullement le caractère d'une ratification de la première partie de l'acte du 22 mai, ratification d'ailleurs inutile, et, en tout cas, singulièrement tardive à ce qu'il semble.

3. Cette pièce est publiée, dans *Jeanne d'Arc à Domremy*, Preuves, n° CXCI, p. 227, d'après le texte de la collection Fontanieu, Bibl. nat., mss., coll. Fontanieu, vol. 115-116, fol. 180 et suiv. Mais une erreur de transcription : « *Et* quatre mois de contre-mand », au lieu de : « *A* quatre mois de contre-mand », en obscurcit le sens, qui par suite se trouve dénaturé dans l'analyse sommaire placée en tête. Voici comment il faut lire et ponctuer ce texte important :

« ... Comme au moys de may dernier passé, nostre tres chier et tres amé oncle le duc de Savoye ait reprins et prolongé les trieves et abstinences de guerre... jusques à la Toussaint prochain venant, et, en oultre, si tel estoit le plaisir de nostre partie adverse et de nous, de la dicte feste de Toussaint jusques à trois ans continuellement ensuivant, à quatre mois de contre-mand, ... savoir faisons que nous... avons agreable ladicte prolongation des dictes trieves et abstinences à trois ans, à quatre mois de contre-mand, par lui faite, ... »

Ces termes de « à quatre mois de contre-mand » se rapportent au délai de quatre mois ouvert aux parties pour effectuer ou non leurs ratifications respectives, c'est-à-dire au délai courant depuis

née de Charles VII, il est vrai, ne se retrouve pas ; mais rien ne peut porter à croire que le souverain français ne se soit pas empressé d'adhérer à une clause à laquelle, en ce temps plus que jamais, tout le portait à recourir<sup>1</sup>.

L'existence, théorique au moins, de trêves régionales continuées du 4<sup>or</sup> novembre 1428 au 4<sup>or</sup> novembre 1434 est donc indiscutable<sup>2</sup>.

Un passage de l'*Histoire de Savoie*, de Guichenon, fait allusion à cette continuation de trois ans, promulguée, faudrait-il croire, par acte du duc de Savoie en date de Morges, le 16 janvier 1429 (*sic*). Cette vague mention, outre qu'elle est appuyée sur quelque malentendu, à savoir sur un renvoi à des preuves où rien de tel n'apparaît, laisse en tout cas, même maintenue à la date du 16 janvier 1429, subsister un vide de deux mois et demi entre le 4<sup>or</sup> novembre 1428 et cette date du 16 janvier 1429<sup>3</sup>.

Virtuellement existantes, sous la médiation du duc de Savoie, jusqu'au 4<sup>or</sup> novembre 1434, — peut-être violées en fait depuis le moment où l'armistice général dont il va être question, courant du 28 août 1429 jusqu'au 15 mars ou au 16 avril 1430, et

le 22 mai 1428, jour de la promulgation de l'acte d'Annecy, jusqu'à la date du 28 septembre, assignée aux parties, par ledit acte d'Annecy, pour opérer ces ratifications.

1. Le 24 juin même se signait à Paris la commission, destinée aux contrôleurs des corps de troupes anglais joints aux forces que le comte de Salisbury, en ce moment, amenait d'Angleterre pour la conquête de la ligne de la Loire. (Boucher de Molandon et Adalbert de Beaucorps, *l'Armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans*, dans *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, t. XXIII, 1892, ch. II, et Pièces justificatives, n<sup>o</sup> III.)

2. Une des clauses de l'armistice général en date de Compiègne, le 28 août 1429, dont il va être question, fait du reste une allusion formelle à la coexistence de ces trêves régionales.

3. Guichenon, *Histoire de Savoie*, t. I, p. 483. Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 419. Le passage de l'*Histoire de Savoie* renvoie aux Preuves, p. 296, où il ne s'agit que de négociations d'autre sorte.

dans lequel elles pouvaient se trouver englobées, était parvenu lui-même à échéance, — les trêves régionales sont reprises, avant le terme théorique du 4<sup>er</sup> novembre 1434, par conclusion directe entre les parties, sans intermédiaire. La convention de Chinon, signée le 8 septembre 1434, les établit pour deux ans<sup>1</sup>.

Dès le 13 décembre suivant, la convention de Lille prorogeait cette échéance pour un nouveau délai de six années, courant jusqu'à la fin de 1437, espace qui allait, et au delà, suffire aux négociations destinées à amener à Arras, le 21 septembre 1435, la pacification entre Français<sup>2</sup>.

C'est dans ces conditions que furent conclues, entre Charles VII et Philippe le Bon, les deux conventions d'ordre, non plus seulement régional, mais général, signées au cours de la campagne d'été de 1429, au plus fort du merveilleux succès de la Pucelle, à savoir :

La suspension d'armes de quinze jours, de laquelle on ne sait presque rien que son existence, constatée à la date du 5 août<sup>3</sup>.

L'armistice de quatre mois, conclu à Compiègne le 28 août, jusqu'au 25 décembre<sup>4</sup>, étendu, depuis, en portée territoriale, sur divers points<sup>5</sup>, et, en durée temporaire, jusqu'au 15 mars ou au 16 avril 1430<sup>6</sup>.

1. Sur la convention de Chinon, Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 438-439. Voir Extraits publiés, t. III, p. 358, n. 5. — Texte du traité, énumérant les régions soumises à la trêve, dans D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, Preuves, n° LXXIX, p. LXXXIX-XCII.

2. Sur la convention de Lille, Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 442-443. Voir Extraits publiés, t. III, p. 360, n. 4, p. 363, n. 2, 4. — Texte du traité dans D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, Preuves, n° XC, p. CIII-CVII.

3. Sur la suspension d'armes de quinze jours, voir Extraits publiés, t. III, p. 202, n. 2.

4. Sur l'armistice de quatre mois, voir Extraits publiés, t. III, p. 208, n. 1 et 2.

5. Sur cette extension temporaire, Extraits publiés, t. III, p. 224, n. 2.

6. Sur cette extension temporaire, Extraits publiés, t. III, p. 226, n. 2, p. 246, n. 3, p. 248, n. 2, p. 268, n. 1.



Du premier de ces actes, le défaut absolu de documents ne permet que de mentionner l'existence<sup>1</sup>.

Sur le second, on peut préciser quelques notions<sup>2</sup>.

Son existence a pu être connue des historiens, dès l'apparition du recueil classique de du Tillet, qui, dans une analyse suffisamment substantielle, en indiquait la date de début, le 28 août, le lieu de conclusion, Compiègne, et le terme, le 25 décembre, jour de Noël<sup>3</sup>. Une allusion contenue dans un document jusque-là inédit, publié à la suite du *Procès* par Quicherat, a confirmé ces données, en ajoutant aux éléments acquis sur cet armistice le fait de sa prolongation pour trois mois, jusqu'au 15 mars 1430<sup>4</sup>.

Monstrelet signale une conclusion d'armistice, mais dans les conditions suivantes. Parlant d'abord de négociations préalables conduites pendant le séjour de Charles VII à Compiègne, — séjour qui se place à partir du 18 août, — avant l'attaque tentée contre Paris le 8 septembre, il fait ensuite, après l'échec de cette attaque du 8 septembre, allusion à la signature d'un armistice, courant d'un trait jusqu'au 16 avril, jour de Pâques, sans indiquer la date de début ni le lieu de conclusion de cet acte<sup>5</sup>.

Le *Journal d'un bourgeois de Paris* signale une conclusion d'armistice, jusqu'à la date du 25 décembre, mais, avec une

1. Voir Extraits publiés, t. III, p. 202, n. 2.

2. Voir Extraits publiés, t. III, p. 208, n. 1 et 2. — Cet acte a été étudié en dernier ressort par M. Wallon, *Jeanne d'Arc*, 4<sup>e</sup> éd., 1876, t. I, App. XXXIX, *les Trêves avec le duc de Bourgogne*, p. 426-428, et par M. de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 404-410.

3. Du Tillet, *Recueil des rois de France, leur couronne et maison*, t. II, *Charles VII : Guerres et Traités, et Inventaire* : éd. de 1601-1602, p. 222, 239 ; éd. de 1606-1607, p. 351, 367. — Cf. D. Félibien, *Histoire de Paris*, l. XVI, t. II, p. 813, et *Preuves*, part. II (t. IV), p. 591.

4. Quicherat, *Mémoire à consulter pour Guillaume de Flavy, Procès*, t. V (1849), p. 174.

5. *Monstrelet*, l. II, ch. LXXIX, LXXXII, éd. Douët d'Arcq, t. IV, p. 352-353, 358.

certaine précision trompeuse, paraît en placer la signature entre le 15 et le 17 octobre<sup>1</sup>.

La *Chronique normande* de Pierre Cochon signale une conclusion d'armistice, jusqu'à la date du 25 décembre, mais semble en placer la signature pendant le cours même de l'attaque dirigée le 8 septembre contre Paris<sup>2</sup>.

L'exposé assez étendu concernant les négociations pacifiques qui furent effectivement en cours entre le 16 et le 27 août, que présente l'*Histoire de Bourgogne*, ne se rapporte exclusivement qu'aux propositions et offres échangées entre le duc de Savoie, médiateur, et les deux parties disposées à contracter; cet exposé présente seulement, datée de Compiègne, le 27 août, la réponse des plénipotentiaires de Charles VII<sup>3</sup>.

Les autres allusions qui peuvent se rencontrer dans les chroniques contemporaines anciennement connues sont de la nature la plus vague<sup>4</sup>.

D'après ces données, utilisées en tout ou en partie, cet armistice était tenu pour fait acquis par les historiens de la Pucelle. M. Wallon relatait l'événement, dès la première édition

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, entre 30 septembre et 17 octobre 1429, éd. Tuetey, p. 247-248. — La signature de l'armistice paraît placée entre un samedi, qui ne peut être que le 15 octobre, d'une part, et le 17 octobre, d'autre part. — On se rendra compte que le rédacteur du *Journal* confond la criée publique de l'armistice, effectuée le 13 octobre, avec sa signature officielle, remontant au 28 août.

2. Pierre Cochon, août-septembre 1429 : fragment publié par Quicherat, *Trois chroniqueurs normands anonymes, Procès*, t. IV (1847), p. 342-343; cf. p. 339; éd. V. de Viriville (1859), ch. LI, p. 460-461; éd. Ch. de Beaurepaire (1870), p. 306-307.

3. D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. 131-133 et Preuves, n° LXX, p. LXXVIII-LXXXI; Bibl. nat., mss., coll. de Bourgogne, t. XCLX, p. 241-254.

4. *Berry*, ad ann. 1429 : éd. Godefroy, p. 379; *Procès*, t. IV, p. 47. — Il faut en excepter la mention de la chronique dite des *Cordeliers*, citée ci-dessous, p. 340, n. 3, et celle contenue dans une correspondance transcrite dans le *Diario* d'Antonio Morosini. (Extraits publiés, t. III, p. 216.)

de sa *Jeanne d'Arc*<sup>1</sup>. Vallet de Viriville, dans son *Histoire de Charles VII*, employant en outre la chronique inédite connue sous le nom de *Chronique des Cordeliers*, dont il va être ultérieurement parlé, faisait même usage de l'acte constituant l'armistice, acte qui se trouvait inséré dans cette chronique<sup>2</sup>.

Les choses en étaient là, lorsque Quicherat, dans un dépôt d'archives, eut à son tour connaissance du texte de cet acte constituant l'armistice, et en donna, le premier, une édition intégrale<sup>3</sup>.

Cette édition intégrale en révéla plus exactement les conditions. C'est un acte rédigé sous forme de lettres patentes, émancées directement de Charles VII, en date de Compiègne, le 28 août 1429. Cet acte avait pour effet d'instituer une armistice courant jusqu'au 25 décembre<sup>4</sup>. On reviendra tout à l'heure sur ces conditions spéciales<sup>5</sup>.

Ce document, inclus dans une série de *vidimus* superposés, figurait aux archives communales de Douai<sup>6</sup>. Un autre spé-

1. Wallon, *Jeanne d'Arc*, 1<sup>re</sup> éd. (1860), t. I, p. 160 et notes, p. 310-311.

2. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII et de son époque*, t. II (1863), p. 112 et n. 2.

3. Voici le titre exact de cette publication : Quicherat, *Nouvelles preuves des trahisons essayées par la Pucelle*, dans *Revue de la Normandie*, t. VI, 30 juin 1866, p. 396-401. Voir p. 398-400.

4. Texte du document, Quicherat, *op. cit.*, *ibid.*

5. Voir ci-après, p. 343-346.

6. Aux archives communales de Douai se trouve groupée, — en une seule pièce, sous un *vidimus* commun, passé à une date postérieure malaisée à apprécier, par devant le lieutenant de la prévôté de Beauquesne, agissant pour le gouvernement anglo-bourguignon (Beauquesne, Somme, cant. et arr. de Doullens), — une série de *vidimus* passés eux-mêmes par-devant la prévôté de Paris. (Arch. comm. de Douai, EE, n° 73, *Inventaire analytique*, 1878, p. 9.)

Le premier de ces *vidimus*, en date du 14 octobre 1429, vidime les lettres patentes de Charles VII, en date de Compiègne, le 28 août, lettres patentes constituant l'acte même de l'armistice. C'est le texte même de ce *vidimus*, passé par devant la prévôté de

cimen pourrait s'en reconnaître aux archives départementales du Nord<sup>1</sup>. Dans la chronique dite des *Cordeliers* se trouvait encore inséré un autre exemplaire du même acte, qui, depuis, a été publié intégralement par Quicherat, dans son édition d'un fragment de cette chronique<sup>2</sup>.

Dans le corps même de son récit, ainsi publié, la chronique dite des *Cordeliers* présente la seule mention à peu près exacte offerte par les chroniques au sujet de la signature de l'armistice, qu'elle place vers la mi-août<sup>3</sup>.

Peu après l'armistice de quatre mois conclu à Compiègne le 28 août 1429, un acte complémentaire, en date du 18 septembre, venait étendre sa portée territoriale<sup>4</sup>.

L'existence de cet acte a pu être connue, dès l'apparition du recueil de du Tillet, qui le mentionnait dans les mêmes conditions que le précédent<sup>5</sup>.

Paris, que publie l'étude de Quicherat, négligeant le *vidimus* superposé de la prévôté picarde de Beauquesne.

1. Archives départementales du Nord, B 1483, *Inventaire sommaire*, t. I (1863), p. 352. — Il paraîtrait bien qu'on puisse y distinguer un spécimen de cet acte, signalé ici pour la première fois à ce qu'il semble.

2. Quicherat, *Supplément aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc*, dans *Revue historique*, p. 60-83. Voir p. 69-71, 76-78, t. XIX, mai-juin 1882; cf. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, Preuves, Supplément, n° XXXVI, p. 336-344. Dans cette Chronique, ce document se rencontre sous la même forme d'un *vidimus* passé devant la prévôté de Paris, en date du 14 octobre 1429. Dans le ms. (Bibl. nat., ms. fr. 23018, anc. fonds des Cordeliers, n° 16), ce document se trouve aux fol. 489 v°-492 r°.

3. *Chronique des Cordeliers*, entre 17 juillet et 13-14 octobre 1429, Bibl. nat., ms. fr. 23018, fol. 489 v°; Quicherat, *op. cit.*, p. 76; Siméon Luce, *op. cit.*, p. 342.

4. Voir Extraits publiés, t. III, p. 224, n. 2. — Cet acte a été étudié en dernier ressort par M. Wallon, *Jeanne d'Arc*, 4<sup>e</sup> éd. (1876), t. I, App. XLII, *Retraite du roi de Saint-Denis à Gien*, p. 431-433, et par M. de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 411.

5. Du Tillet, *Recueil des rois de France*, t. II, *Charles VII* :

D'après cette donnée, Vallet de Viriville signala l'événement dans son *Histoire de Charles VII*. Mais, entre les deux mentions de du Tillet consacrées à ce fait, l'une contient une erreur typographique assignant à cet acte, comme date, la date du 28 septembre au lieu de celle du 18. C'est, par malheur, uniquement à cette mention fautive que se réfère l'ouvrage en question, malentendu qui ôte singulièrement de sa valeur à cette intéressante divulgation<sup>1</sup>.

C'est alors que Quicherat, toujours d'après le même dépôt d'archives, eut connaissance du texte de cet acte et en donna le premier une édition intégrale, jointe à celle de l'acte de Compiègne dont il vient d'être question<sup>2</sup>.

C'est un acte rédigé comme le précédent, sous forme de lettres patentes de Charles VII, mais, cette fois, rendues au nom du roi par son conseil du pays d'Outre-Seine, siégeant à Senlis, le 18 septembre 1429, cinq jours après le départ de Charles VII de Saint-Denis, qu'il a quitté le 13 pour regagner

*Guerres et Traités, et Inventaire* : éd. de 1601-1602, p. 222, 239; éd. de 1606-1607, p. 351-352, 367. Cf. D. Félibien, *Histoire de Paris*, l. XVI, t. II, p. 813, et Preuves, part. II (t. IV), p. 591.

1. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII et de son époque*, t. II, p. 124 et n. 1. — La mention du *Recueil des rois*, placée à la p. 222 (*Guerres et Traités*) de l'éd. de 1601-1602 (et non à la p. 322, comme le porte la n. 1 de la p. 124 de l'*Histoire de Charles VII et de son époque*), présente la date fautive du 28 septembre; c'est à cette mention que se réfère Vallet de Viriville. La mention du *Recueil des Rois*, placée à la p. 239 (*Inventaire*) de cette même édition de 1601-1602, présente la date correcte du 18 septembre. Cette même discordance typographique (28 pour 18) se retrouve, aux mêmes places correspondantes, dans l'éd. de 1606-1607, p. 351-352 (*Guerres et Traités*) et p. 467 (*Inventaire*). — Il est assez singulier que Vallet de Viriville, en ce passage, n'emploie et ne cite pas, comme pour l'acte précédent du 28 août, le texte inséré dans la chronique dite des Cordeliers, texte dont il va être parlé.

2. Quicherat, *Nouvelles preuves des trahisons essuyées par la Pucelle*, dans *Revue de la Normandie*, t. VI, 30 juin 1866, p. 396-401. Voir p. 400-401.

le 21 Gien et les bords de la Loire. Cet acte avait pour effet d'augmenter la portée territoriale de l'armistice, en l'étendant à Paris et à la région immédiatement voisine, lieux qui en étaient exceptés par l'acte du 28 août<sup>1</sup>. On reviendra tout à l'heure sur ses conditions spéciales<sup>2</sup>.

Ce document, également enclos dans une série de *vidimus* superposés, figurait aux archives communales de Douai<sup>3</sup>.

Un autre exemplaire, depuis, en a été découvert aux Archives royales de Belgique<sup>4</sup>. Un autre s'en est trouvé signalé aux archives départementales du Nord<sup>5</sup>. Dans la chronique dite des *Cordeliers*, à côté de l'acte précédent, s'en trouve inséré un

1. Texte du document, Quicherat, *op. cit.*, *ibid.*

2. Voir ci-après, p. 343-346.

3. Aux archives communales de Douai, dans le groupe de *vidimus* passés par-devant le lieutenant de la prévôté de Beauquesne, suffisamment défini (p. 339, n. 6), figure un second *vidimus* passé par-devant la prévôté de Paris. (Arch. comm. de Douai, EE, n° 43, *Inventaire analytique* (1878), p. 9.) Ce second *vidimus*, en date du 13 octobre 1429, vidime les lettres patentes de Charles VII rendues au nom du roi en son conseil du pays d'Outre-Seine, en date de Senlis, le 18 septembre, lettres patentes étendant la partie territoriale de l'armistice. C'est le texte de ce *vidimus*, passé par-devant la prévôté de Paris, que publie l'étude de Quicherat, négligeant le *vidimus* superposé de la prévôté picarde de Beauquesne.

4. Archives royales de Belgique : Chartes [transportées à Vienne en 1792] restituées par l'Autriche [en 1864] et Traités, n° 522, (Boutaric, *Rapport sur une mission en Belgique [en 1864] à l'effet de rechercher les documents inédits relatifs à l'histoire de France au moyen âge*, dans *Arch. des missions scient. et littér.*, 2<sup>e</sup> série, t. II, 1865, p. 293. — Signalé sommairement par Quicherat, *Suppl. aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc*, dans *Rev. hist.*, t. XIX, mai-juin 1882, p. 72, n. 1. — Là encore, cet acte figure sous la même forme de *vidimus* passé par-devant la prévôté de Paris, en date du 13 octobre 1429.

5. Wallon, *Jeanne d'Arc*, 4<sup>e</sup> éd., 1876, t. I, App. XLII, *Retraite du roi de Saint-Denis à Gien*, p. 432, n. 1. Là encore sous forme de *vidimus*.

spécimen qui a été publié intégralement par Quicherat, dans son édition d'un fragment de cette chronique<sup>1</sup>.

L'original de l'acte semble se trouver aux archives départementales du Nord<sup>2</sup>.

Les conditions de ces deux actes, l'armistice même du 28 août et l'extension du 18 septembre, actes si étroitement liés l'un à l'autre, conditions ainsi révélées dans leur intégrité, sont extraordinaires, pour ne pas dire extravagantes.

Elles n'ont peut-être pas encore été examinées dans toutes leurs conséquences, sur lesquelles il est cependant intéressant d'appeler l'attention.

Dégagées des inutiles formules de style et du fatras diplomatique d'usage, et ramenées à leur signification essentielle, ces conditions peuvent se réduire plus clairement à sept groupes<sup>3</sup>.

1° Entre le roi de France et le duc de Bourgogne, signature ferme d'un armistice général, superposé aux trêves régionales toujours en vigueur.

2° Quant au pouvoir anglais, aucune signature actuellement échangée. Il pourra se joindre, à son gré, aux contractants, par une adhésion facultative ultérieure.

3° Durée de l'armistice. — Pour le duc de Bourgogne, depuis

1. Quicherat, *Suppl. aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc*, dans *Rev. hist.*, t. XIX, mai-juin 1882, p. 60-83. Voir p. 71, 78-79. Cf. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, Preuves, Supplément, n° XXXVI, p. 336-344. Dans cette chronique, ce document se rencontre sous la même forme de *vidimus* passé devant la prévôté de Paris, en date du 13 octobre 1429. Dans le ms. (Bibl. nat., ms. fr. 23018, anc. fonds des Cordeliers, n° 16), ce document se trouve aux fol. 492 r°-492 v°. — Le corps du récit de la chronique ne fait aucune allusion à l'événement lui-même.

2. Archives départementales du Nord, A 1483, *Inventaire sommaire*, t. I (1863), p. 352. Signalé par M. Wallon, *Jeanne d'Arc*, 2° éd. (1867), t. I, App. XV, *Retraite du roi de Saint-Denis à Gien*, p. 275; cf. 4° éd. (1876), t. I, App. XLII, *Retraite du roi de Saint-Denis à Gien*, p. 432, et par M. de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 411, n. 2.

3. Voir texte des actes, *loc. cit.* : p. 339, n. 3; 340, n. 2; 341, n. 2; 343, n. 1.

le 28 août, jour de la signature, jusqu'au 25 décembre. — Pour le roi d'Angleterre, depuis le jour où son adhésion serait notifiée au roi de France, jusqu'au 25 décembre également.

4° Zone de l'armistice. — Tous les pays situés sur la rive droite de la Seine, depuis Nogent-sur-Seine en amont jusqu'à l'embouchure de la Seine à Harfleur.

5° Compréhension spéciale, expressément spécifiée. — Ville d'Amiens, bailliage d'Amiens, ville d'Abbeville, comté de Pontieu, villes de Noyon, Saint-Quentin, Chauny, Montreuil-sur-Mer, Corbie, Doullens, Saint-Riquier, Saint-Valery-sur-Somme, Ribemont, Théroouanne.

6° Exception. — L'armistice du 28 août excepte toutes les places et villes « faisant passage » sur la Seine, places pour lesquelles la position respective actuelle des belligérants demeure acquise. — L'acte complémentaire du 18 septembre fait rentrer dans la zone d'armistice Paris, le pont de Saint-Cloud et la ville de Saint-Denis, lieux compris cependant dans cette catégorie précitée des points « faisant passage » de Seine.

7° Conditions particulières à Paris, passage de Seine, et à la région immédiate de Paris. — L'armistice du 28 août autorise spécialement le duc de Bourgogne à s'employer à la défense de Paris, place non comprise dans l'armistice, contre toute attaque éventuelle du roi de France. — L'acte complémentaire du 18 septembre étend l'armistice à Paris et à la région immédiate de Paris, dont suit le détail : à savoir le pont de Saint-Cloud, la ville de Saint-Denis, « faisant passage » de Seine, le pont de Charenton, passage de Marne, et le château de Vincennes, annexe de la défense parisienne.

De ces conditions, pour peu qu'on y prête attention, se dégage l'idée générale et maîtresse de cette double convention, pacte de ruse surnoise pour le parti bourguignon, pacte de dupe pour la cause française.

Des deux ennemis coalisés que le roi de France avait devant lui, un seul posait les armes, le duc de Bourgogne, l'autre, le pouvoir anglais, ne s'engageait à rien, et, de fait, nulle adhésion de sa part ne fut jamais apportée.

Le roi de France se résignait à ne conserver, pour passage de Seine et ligne de retraite, que le pont lointain de Troyes, et,



éventuellement, celui de Bray, un peu plus voisin, peut-être déjà reconquis par les forces françaises, on ne sait dans quelles conditions<sup>1</sup>. Quant au passage de la Marne, au moment de la signature de l'armistice, le roi de France ne tenait que le pont de Château-Thierry; seul, un hasard heureux, peu après cette signature, le mettait en possession du pont de Lagny, lui permettant de tirer sur la direction de Bray<sup>2</sup>.

Le pouvoir anglais et le duc de Bourgogne sauvaient toutes les villes de Picardie, toutes prêtes à se rendre à l'irrésistible mouvement dont la Pucelle était l'âme, toutes déjà françaises d'impulsion. Le roi de France, par la clause la plus inouïe, se liait volontairement les mains pour se défendre à lui-même de cueillir leur enthousiaste soumission<sup>3</sup>.

Paris, du 28 août au 18 septembre, théoriquement, se trouve excepté de l'armistice, comme passage de Seine, et semble ainsi exposé à une conquête possible du roi de France. Mais, dès ce moment même, Paris, par une clause bien autrement effective, se trouve abrité par la condition particulière qui permet au duc de Bourgogne de s'entremettre pour la garde de la capitale. —

1. Sur la saisie du pont de Bray-sur-Seine, à quelques lieues au-dessus de Montereau, par les forces françaises, sur sa reprise par les forces anglaises, sur son rôle en juillet-août 1429, voir Extraits publiés, t. III, p. 202, n. 1, p. 204, n. 1, p. 306, n. 3, p. 218, n. 4.

2. Sur l'occupation de Lagny, Extraits publiés, t. III, p. 214, n. 2, p. 118, n. 4.

3. Sur ce point, voir un passage caractéristique de Monstrelet, bien placé pour émettre un avis autorisé. Les quatre villes qu'il nomme comme prêtes à passer à la cause française se trouvent, toutes quatre, justement spécifiées dans la compréhension spéciale qui vient d'être signalée. La coïncidence est au moins singulière. « Et pour vérité, se il [le roi de France], à tout sa puissance, fust venu à Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville et plusieurs autres fortes villes et fors chasteaulx, la plus grand partie des habitans d'ycelles estoient tous pretz de le recevoir à seigneur et ne desiroient ou monde autre chose que de lui faire obéissance et plaine ouverture. » (*Monstrelet*, l. II, ch. LXX, éd. Douët d'Arcq, t. IV, p. 354.)

Compris dans la neutralité et défendu par le pouvoir anglais, Paris eût risqué de se livrer spontanément à la Pucelle. Excepté des hostilités, et protégé par le parti bourguignon, Paris devenait intangible. — Si la tentative du 8 septembre faillit réussir, ce fut grâce à l'énergie personnelle de la Pucelle, qui allait directement contre l'esprit de la cour et des conseillers du roi.

L'esprit de la double convention était de rendre Paris inattaquable en fait, puis d'en écarter légalement les hostilités.

L'armée retirée après l'échec du 8 septembre, le danger passé, l'acte complémentaire du 48 septembre achève la comédie, en faisant rentrer Paris et sa région dans le droit commun, et en les comprenant dans l'armistice.

L'armistice conclu le 28 août pour une durée de quatre mois, jusqu'au 25 décembre, jour de Noël, se trouva reporté, par diverses prolongations, jusqu'au terme du 45 mars 4430, ou même du 46 avril, jour de Pâques<sup>1</sup>.

Vers cette date devait, théoriquement toujours, s'ouvrir un congrès général de pacification, où le pouvoir anglais eût été officiellement représenté et dont le début avait été fixé au 4<sup>er</sup> avril, à Auxerre<sup>2</sup>. L'abandon de ce projet, facile à prévoir, laissa s'achever sans la renouveler l'échéance de la prolongation de l'armistice<sup>3</sup>.

Cette rupture de l'armistice général ne portait pas atteinte, en droit, aux trêves régionales continuées naguère du 4<sup>er</sup> novembre 4428 au 4<sup>er</sup> novembre 4434. Il est possible que, par un relâchement facile à imaginer, elles se soient trouvées violées en même temps que l'armistice général était lui-même légale-

1. Sur ces prolongations, voir Extraits publiés, t. III, p. 226, n. 2, p. 246, n. 3, p. 248, n. 2, p. 268, n. 1.

2. Cette ouverture du congrès au 4<sup>er</sup> avril devait, si l'échéance finale de l'armistice était fixée au 15 mars, rendre indispensable une nouvelle prolongation de cet armistice, et pouvait, au contraire, si l'échéance finale ne survenait que le 16 avril, offrir la marge nécessaire aux premières séances.

3. Sur le congrès d'Auxerre, voir Extraits publiés, t. III, p. 226, n. 2, p. 268, n. 1.

ment dénoncé. Il est également admissible qu'elles se soient trouvées respectées. L'acte qui les renoue, deux mois avant leur expiration juridique, à savoir la convention de Chinon, passée le 8 septembre 1434, ne fait pas allusion à la continuation d'un régime d'actes antérieurs. Mais, conclue sous un principe tout autre, directement entre les parties contractantes, France et Bourgogne, à la différence des actes antérieurs, passés par médiation du duc de Savoie, cette convention, base nouvelle d'où devait sortir la pacification d'Arras en 1435, ne saurait servir d'argument dans le sens de l'interruption légale de ces trêves régionales<sup>1</sup>.

Seules, elles atténuaient la tension des rapports entre France et Bourgogne, entre 1424 et 1435. L'armistice général conclu le 28 août 1429 ne fut qu'un acte transitoire, trame de salut pour l'Angleterre, piège puéril pour la France.

Il est encore un autre acte qui se rattache aux deux conventions du 28 août et 18 septembre, c'est celui par lequel, le 13 octobre 1429, le duc de Bourgogne se trouva investi, par le pouvoir anglais, des fonctions de lieutenant général à Paris et dans toute la France soumise à l'occupation étrangère, tout en maintenant la régence supérieure du royaume anglo-français et le gouvernement spécial de la Normandie au duc de Bedford, qui en était titulaire depuis la disparition de Henry V et de Charles VI en 1422, et devait la conserver jusqu'à sa mort, le 14 septembre 1435<sup>2</sup>.

L'existence de cet acte a pu être connue, dès l'apparition du recueil de du Tillet, qui le mentionnait presque dans les mêmes conditions que les deux précédents<sup>3</sup>. D. Félibien, dans son *His-*

1. Texte dans D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, Preuves, n° LXXIX, p. LXXXIX-XCII. — Voir ci-dessous, p. 336, n. 1.

2. Voir Extraits publiés, t. III, p. 224, n. 2. — Cet acte a été étudié, en dernier ressort, par M. Wallon, *Jeanne d'Arc*, 4<sup>e</sup> éd. (1876), t. II, App. XLIV, *Lieutenance du duc de Bourgogne*, p. 434-436, et par M. de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 35, 411-413.

3. Du Tillet, *Recueil des rois de France*, t. II, *Charles VII : Guerres et Traités*, et *Inventaire* : éd. de 1601-1602, p. 239 ; éd. de 1606-

*toire de Paris*, contient une indication sommaire, mais précise, du fait, à l'occasion de la criée publique de cet acte, le jour même du 13 octobre 1429<sup>1</sup>. Le *Journal d'un bourgeois de Paris* fait allusion à l'événement, avec certaine inexactitude de forme, en faisant du duc de Bourgogne le « régent de France » et du duc de Bedford le « gouverneur de Normendie<sup>2</sup> ». La *Chronique normande* de Pierre Cochon emploie les mêmes termes<sup>3</sup>. Monstrelet rapporte que le duc de Bourgogne eut à « entreprendre le gouvernement de la ville de Paris » jusqu'à Pâques, le 16 avril, limitant ainsi l'étendue territoriale et la durée temporaire du mandat<sup>4</sup>.

D'après ces données, utilisées en tout ou en partie, cette lieutenance était tenue pour fait acquis par les historiens de la Pucelle. M. Wallon relatait l'événement, dès la première édition de sa *Jeanne d'Arc*<sup>5</sup>. Vallet de Viriville, dans son *Histoire de Charles VII*, le mentionnait aussi<sup>6</sup>. M. Wallon, dans la seconde édition de son œuvre, reconnaissait l'acte instituant cette lieutenance de Philippe le Bon sur toute la France anglaise<sup>7</sup>.

Cet acte se présente sous forme de lettres patentes de Henry VI, roi d'Angleterre et roi titulaire de France, rendues

1607, p. 367. Dans le récit contenu dans les *Guerres et Traités*, le fait ne paraît pas mentionné.

1. D. Félibien, *Hist. de Paris*, l. XVI, t. II, p. 813, et Preuves, part. II (t. IV), p. 591.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, entre 30 septembre et 17 octobre 1429, éd. Tuetey, p. 247. Cf. note 5.

3. Pierre Cochon, octobre 1429 : éd. V. de Viriville (1859), ch. LII, p. 462 ; éd. Ch. de Beaurepaire (1870), p. 305.

4. *Monstrelet*, l. II, ch. LXXIII, éd. Douët d'Arcq, t. IV, p. 361-362.

5. Wallon, *Jeanne d'Arc*, 1<sup>re</sup> éd. (1860), t. I, p. 170 et notes, p. 313.

6. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII et de son époque*, t. II (1863), p. 123-124, et p. 124, note 1.

7. Wallon, *Jeanne d'Arc*, 2<sup>e</sup> éd. (1867), t. I, App. XVI, *Lieutenance du duc de Bourgogne*, p. 277-279, et 4<sup>e</sup> éd. (1876), t. I, App. XLIV, p. 434-436.

au nom du roi par son conseil de France siégeant à Paris, le 13 octobre 1429. Cet acte a pour effet d'instituer Philippe le Bon « lieutenant » de Henry VI dans les régions suivantes : ville, prévôté et vicomté de Paris, villes et bailliages de Chartres, Melun, Sens, Troyes, Chaumont-en-Bassigny, Saint-Gengoux-le-Royal, Vermandois, Amiens, Tournaisis et Saint-Amand, sénéchaussée de Pontieu ; exception faite pour les villes et châtelainies de Dreux, Villeneuve-le-Roi, le Crottoy et Rue, classées dans la même catégorie que le pays de Normandie et laissées au gouvernement spécial du duc de Bedford<sup>1</sup>.

Ce document, également enclos dans une série de vidimus superposés, figurait aux archives communales de Douai<sup>2</sup>.

Un autre spécimen peut s'en reconnaître aux archives départementales du Nord<sup>3</sup>. Dans la chronique dite des *Cordeliers* se trouvait insérée une autre reproduction des mêmes lettres, texte qui, depuis, a été publié intégralement par Quicherat, dans son édition d'un fragment de cette chronique<sup>4</sup>.

1. Voir texte de l'acte, ci-dessous, n. 4.

2. Aux archives communales de Douai, dans le groupe de *vidimus* passé par-devant le lieutenant de la prévôté de Beauquesne, suffisamment défini (p. 339, n. 6, cf. p. 342, n. 3), figure un troisième *vidimus*, passé par-devant la prévôté de Paris. (Arch. comm. de Douai, EE, n° 43, *Inventaire analytique* (1878), p. 9.) Ce troisième *vidimus*, en date du 14 octobre 1429, vidime les lettres patentes de Henry VI, rendues au nom du roi en son conseil de France, en date de Paris, le 13 octobre, lettres patentes instituant la lieutenance du duc de Bourgogne. C'est l'analyse de ce *vidimus*, passé par-devant la prévôté de Paris, que mentionne l'œuvre de M. Wallon. — Quicherat ne paraît pas en avoir eu connaissance, alors qu'il publiait dans *Revue de la Normandie*, en 1866 (voir p. 339, n. 3, et p. 341, n. 2), les deux actes du 28 août et du 18 septembre, groupés cependant avec cet acte du 13 octobre, aux archives communales de Douai, sous le *vidimus* commun de la prévôté picarde de Beauquesne.

3. Archives départementales du Nord, B 1483, *Inventaire sommaire*, t. I (1863), p. 352. — Il paraît bien qu'on puisse y distinguer un spécimen de cet acte, signalé ici pour la première fois, à ce qu'il semble.

4. Quicherat, *Suppl. aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc*, dans *Rev. hist.*, t. XIX, mai-juin 1882, p. 60-83. Voir

L'original de l'acte se trouve dans la collection Colbert<sup>1</sup>.

p. 71-72, 79-81. Cf. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, Preuves, Suppl., n° XXXVI, p. 336-344. — Dans cette chronique, ce document se rencontre sous la forme du texte direct des lettres patentes en date du 13 octobre. Dans le manuscrit (Bibl. nat., ms. fr. 23018, anc. fonds des Cordeliers, n° 16), ce document se trouve aux fol. 493 v°-494 v°. — Le corps du récit de la chronique ne fait aucune allusion à l'événement lui-même.

1. Bibl. nat., mss., coll. Colbert : Mélanges, 380, n° 534. Signalé par M. de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 35, n. 2. — Ce document fait partie des documents exposés. (*Bibliothèque nationale, Notice des objets exposés, Département des manuscrits*, n° 431, éd. de 1878, p. 70, éd. de 1881, p. 74.)

---

## XIX.

JEANNE DE LUXEMBOURG, JEANNE DE BÉTHUNE, JEANNE DE BAR.

1430.

*Indications relatives aux femmes de la famille de Jean de Luxembourg, sire de Beurevoir, présentes au château de Beurevoir au moment de la captivité de Jeanne d'Arc, de juin à septembre 1430<sup>1</sup>.*

Voir t. III, p. 300, n. 5.

Jeanne de Luxembourg, — tante de Jean de Luxembourg, — fille de Guy de Luxembourg, seigneur de Beurevoir, châtelain de Lille, créé comte de Ligny en 1367, comte de Saint-Pol par sa femme, Mahand de Châtillon, avait eu trois frères :

1<sup>o</sup> Jean de Luxembourg, seigneur de Beurevoir, seigneur d'Enghien, comte de Brienne et de Conversano par sa femme, Marguerite d'Enghien, mort vers 1397, le propre père de Jean de Luxembourg.

2<sup>o</sup> Pierre de Luxembourg, évêque de Metz et cardinal, mort à dix-huit ans en renom de sainteté, en 1387, destiné à être béatifié au siècle suivant.

3<sup>o</sup> Waleran de Luxembourg, l'ainé de la race, comte de Ligny et de Saint-Pol, châtelain de Lille, connétable de France, engagé dans le parti bourguignon, mort en 1445 à la veille du choc d'Azincourt. Époux d'une sœur utérine du roi d'Angleterre Richard II, c'est lui qui avait osé, à la suite de la révolution anglaise qui avait coûté à son beau-frère le trône et la vie, défer à lui seul, en guerre privée, pour assassinat et usurpation, simple seigneur féodal contre royaume, le nouveau souverain d'Angleterre, Henry IV de Lancastre en personne.

Jeanne de Luxembourg, la « demoiselle de Luxembourg »,

1. D'après P. Anselme, *Histoire généalogique de France*, t. III, p. 722-728; t. IV, p. 213-214; t. V, p. 515.

n'ayant jamais pris d'alliance, détenant encore sa part personnelle des domaines paternels, — destinée, par un pacte de famille intérieur, à recueillir directement les comtés de Ligny et de Saint-Pol, prêts à lui revenir à la mort imminente de son petit-neveu Philippe de Bourgogne, duc de Brabant (1427-1430), qui les tenait par sa mère du connétable Waleran, mort qui va survenir le 4 août 1420, — achevait près de son neveu, l'ambitieux, dur et vaillant capitaine bourguignon, possesseur de Beaurevoir, une vie chargée d'ans et de vénération, qui allait prendre fin, semble-t-il bien, vers la fin même de 1430.

Marraine de Charles VII, attachée par toutes ses traditions personnelles au parti français, Jeanne de Luxembourg, le fait est acquis, sut témoigner à la captive de son neveu maintes bienveillances délicates<sup>1</sup>.

Jeanne de Béthune, — femme de Jean de Luxembourg, — fille de Robert de Béthune, vicomte de Meaux, et d'Isabeau de Ghisteltes, avait épousé en premières noces Robert de Bar, comte de Marle, sire à moitié de Coucy, comte à moitié de Soissons, tué à Azincourt en 1415, en même temps que son oncle, le duc de Bar régnant Édouard III. Elle avait, depuis, épousé Jean de Luxembourg, vers 1418, en conservant devers elle, au nom de sa fille mineure Jeanne de Bar, issue de son premier mariage, la garde du comté de Marle, de la moitié de la seigneurie de Coucy et de la moitié du comté de Soissons faisant partie de l'héritage de Robert de Bar.

Attachée au parti français par ses souvenirs et ses tendances, Jeanne de Béthune, tout comme Jeanne de Luxembourg, tante de son mari, sut également témoigner à la prisonnière de Beaurevoir de nobles attentions<sup>2</sup>.

Jeanne de Bar, — belle-fille de Jean de Luxembourg, — fille

1. Interrogatoire du 3 mars 1431; cf. art. d'accus. xvi; *Procès*, t. I, p. 95, 231.

2. Interrogatoire du 3 mars 1431; cf. art. d'accus. xvi; *Procès*, t. I, p. 95, 231.



de Robert de Bar et de Jeanne de Béthune, égalait alors en âge, ou peu s'en faut, la Pucelle captive. Cinq ans plus tard, en 1433, elle devait épouser Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, le neveu de Jean de Luxembourg, le futur connétable destiné à l'échafaud de Louis XI.

Sans données précises sur son rôle auprès de la captive de son beau-père, tout porte à croire qu'elle partageait les sentiments de sa mère à l'égard de la Pucelle.

---

## XX.

### BEAULIEU.

Mai-juin 1430.

*Témoignage relatif à la tentative d'évasion hasardée par Jeanne d'Arc au château de Beaulieu, dans les derniers jours de mai ou les premiers jours de juin 1430.*

Voir t. III, p. 300, n. 6.

Le fait d'une première tentative d'évasion, hasardée et manquée par la Pucelle au château de Beaulieu, où elle séjourne une quinzaine environ, entre la fin de mai et les premiers jours de juin 1430<sup>1</sup>, est acquis et établi de tout temps, d'après l'interrogatoire même de la Pucelle figurant dans le compte-rendu du procès<sup>2</sup>.

D'après ce témoignage, ce serait par l'intérieur du château, en se glissant hors de sa prison par l'interstice de deux pièces de bois, avec le plan arrêté d'enfermer elle-même brusquement, du dedans, ses gardiens dans le lieu où ils se tenaient, qu'elle aurait risqué l'aventure. Encore occupée à se dégager, ou bien se mouvant déjà librement dans les passages du château, la survenance imprévue et fatale du portier, non spécialement affecté à sa garde, aurait tout perdu. Circonstances qui, comme fonds et détail, ne présentent qu'une entière vraisemblance.

Ce poignant épisode n'est connu que par cette unique source. C'est à tort que la *Chronique de Tournai*, de divulgation relativement moderne, chronique qui signale d'ailleurs exactement

1. Sur la situation de Beaulieu et le séjour de Jeanne d'Arc, voir Extraits publiés, t. III, p. 300, n. 3 et 4.

2. Interrogatoire du 15 mars 1431; art. d'accus. xxxi; *Procès*, t. I, p. 163-164, 249.

le transfert successif à Beaulieu, puis à Bearevoir, rapporte au séjour à Beaulieu les circonstances de l'autre tentative d'évasion<sup>1</sup>, qui fut essayée, en fait, non à Beaulieu, mais à Bearevoir<sup>2</sup>.

1. *Chronique de Tournai*, éd. J.-J. de Smet, dans *Recueil des Chroniques de Flandres*, ap. *Collection de chroniques belges*, t. III (1856), p. 416-417.

2. Voir ci-après, Annexe XXI.

---

## XXI.

### BEAUREVOIR.

Juin-juillet 1430.

*Témoignages relatifs à la tentative d'évasion hasardée par Jeanne d'Arc au château de Beaurevoir, dans le cours de juin ou de juillet 1430.*

Voir t. III, p. 302, n. 4.

Le fait d'une seconde tentative d'évasion, hasardée et manquée par la Pucelle au château de Beaurevoir, où elle séjourne quatre mois environ, entre le début de juin et la fin de septembre 1430<sup>1</sup>, est acquis et établi de tout temps, d'après l'interrogatoire même de la Pucelle figurant dans le compte-rendu du procès<sup>2</sup>.

La seule chronique qui, d'ancienneté, y fit allusion, était le *Journal d'un bourgeois de Paris*. Encore, cette allusion, très postérieure à la date du fait lui-même, provient-elle uniquement de la connaissance du procès<sup>3</sup>.

La divulgation, relativement moderne, de la *Chronique de Tournai*, a constitué le premier élément d'information directe, tirée d'un texte narratif concernant cet événement. Mais ce témoignage, quoique signalant exactement dans leur ordre les deux séjours successifs de la Pucelle à Beaulieu et à Beaurevoir,

1. Sur la situation de Beaurevoir et le séjour de Jeanne d'Arc, voir Extraits publiés, t. III, p. 300, n. 3 et 4.

2. Interrogatoire du 3 mars 1431, *Procès*, t. I, p. 109-111; du 14 mars, p. 150-152, 160-161; du 15 mars, p. 169; du 31 mars, p. 326. Art. d'accus. xxxviii, p. 259-261; xli, p. 266-267; cf. art. du résumé d'accus. viii, p. 334, avec examen de cet art., t. II, p. 45-46.

3. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, 30 mai 1431, éd. Tuetey, p. 268.

commet une erreur singulière en plaçant à Beaulieu le fait de l'évasion tentée en fait à Beurevoir<sup>1</sup>.

De ces sources, il n'était possible de dégager, en ce qui concerne l'événement, les faits matériels suivants et ceux-là seuls : chute, déterminée par un acte volontaire, du donjon dans les fossés; contusions et impossibilité de se mouvoir, toutefois sans lésion grave ni fracture; reprise immédiate et réintégration dans le lieu de captivité.

Quant à l'exécution même de cette tentative d'évasion, l'interprétation de ces divers témoignages, les seuls jusqu'alors connus, avait porté, jusqu'à une époque encore assez proche, à adopter généralement l'hypothèse que Jeanne d'Arc, d'un élan désespéré, aurait sauté dans le vide du haut de la plate-forme du donjon<sup>2</sup>.

Quoique sans document précis permettant d'inflirmer cette hypothèse, — véritable acte d'inconscience si elle devait être tenue pour vraie, — cette version pouvait déjà, aux yeux de certains, paraître aussi inadmissible en soi que contraire à tout ce qu'on sait de la force d'âme, de l'impérieux bon sens et de l'énergique intelligence de la Pucelle.

La révélation plus récente de la chronique anonyme connue sous le nom de *Chronique des Cordeliers*, chronique si exactement renseignée sur tous les faits de cette région, s'est chargée de donner corps et raison aux doutes émis sur la question, et permet de situer ce dramatique épisode dans des conditions plus proches de la vraisemblance et de la vérité<sup>3</sup>.

1. *Chronique de Tournai*, éd. J.-J. de Smet, dans *Recueil des Chroniques de Flandre*, ap. *Collection de chroniques belges*, t. III (1856), p. 416-417.

2. Sur ce point, Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, ch. vi, p. 55-60.

3. Chronique dite *Chronique des Cordeliers*, entre 27 [pour 23] mai et 11 juin 1430 (Bibl. nat., ms. fr. 23018 [anc. fonds Cordeliers, n° 161], fol. 493 v°, signalée et utilisée pour la première fois par Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II (1863), p. 176 et n. 3. Voir Wallon, *Jeanne d'Arc*, t. II, App. IV, *Saut du haut de la tour de Beurevoir*, p. 384. — Ce fragment se trouve publié par Quicherat dans *Suppl. aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc*,

Une évasion en règle par l'extérieur du château, évasion aidée de moyens pratiques offrant chance de la mener à bien, tel était l'acte que Jeanne d'Arc avait combiné, préparé et commencé à exécuter avec une tranquille et surhumaine audace. C'est par une fenêtre, à partir d'un point nécessairement inférieur à la hauteur totale du donjon, en se laissant glisser le long de la muraille, à l'aide d'un soutien, corde, pans ou lambeaux d'étoffes ou de toiles, assujetti d'une façon quelconque à quelque support intérieur ou à quelque barreau brisé, qu'elle hasarda la périlleuse aventure, — et non pas en se lançant dans le vide, du haut de la plate-forme culminante de la tour, d'un saut de folie de vingt à vingt-cinq mètres<sup>1</sup>, — sans espoir d'arriver vivante à terre. C'est la rupture, sous le poids de son corps, du soutien insuffisant dont elle s'aidait, accident survenu on ne peut savoir à quelle distance du sol, qui la précipita au ras du fossé, meurtrie et sans connaissance, mais cependant sans bris de membres ni lésion mortelle.

Ainsi présentée et rectifiée, la tentative d'évasion de Beurevoir démontre une fois de plus toute l'indomptable énergie, toute l'admirable endurance d'âme de la Pucelle, pensant encore, captive au fond du pays ennemi, au bord de la frontière d'Empire, à vingt lieues des premières lignes françaises du Laonnais, après l'échec accablant d'une première tentative, sans secours moral ni ressources matérielles, songeant toujours et sans trêve à reconquérir une liberté dont elle savait l'emploi.

ap. *Rev. hist.*, 1882, mai-juin, p. 86, et par Siméon Luce dans *Jeanne d'Arc à Domremy*, Preuves, Suppl., n° XXXVI, p. 344. — Est-il besoin de dire que le récit ainsi placé à cette date, entre la prise de la Pucelle devant Compiègne, le 23 mai, et le 11 juin, procède par anticipation ? Le texte publié ci-après permettra du reste de s'en rendre compte. — Une édition intégrale de la partie originale de la *Chronique des Cordeliers* est actuellement en préparation, dans les publications de la Société de l'histoire de France.

1. Avec vraisemblance, Quicherat évalue à « soixante ou soixante-dix pieds la moindre élévation qu'on puisse supposer à un édifice de cette importance. » (*Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, ch. vi, p. 53-54.)

Il n'est pas inutile de répéter ici que les éléments qui ressortent de la lettre transcrite par Antonio Morosini permettent de préciser la date de cette tentative<sup>1</sup>, qu'une tendance générale portait jusqu'ici à reculer quelque peu, jusque vers le temps de la dernière détresse de Compiègne assiégée, et jusque vers le moment où se négociaient les dernières conditions de la vente de la Pucelle aux Anglais, c'est-à-dire vers la fin de son séjour à Beurevoir<sup>2</sup>, dont le terme a été récemment fixé vers la fin de septembre<sup>3</sup>. L'essai d'évasion, au contraire, a lieu à une date telle que l'écho en est parvenu à Venise le 3 août<sup>4</sup>.

Voici le texte de la *Chronique des Cordeliers* dont il vient d'être question<sup>5</sup> :

« De<sup>6</sup> la prise de la Pucelle fu moult grant renommée par tout, et en furent moult joieux ceulx du party de Bourgogne, et ceulx des autres moult dolans, car les ungs avoient esperance et les autres doubtaunce de son fait. Se fu enfin amenée prisonniere à Beurevoir, là où elle fu par grant espace de tamps, et tant que par son malice elle en quida escapper par les fenestres, mais ce à quoy elle s'avaloit rompy. Se quey jus de mont aval et se rompy pres les rains et le dos, de lequell blechure elle fu longtamps malade. Et depuis ce qu'elle fu garie fu elle delivrée aux Englois par aucuns moyens et traitiés d'argent, et fu menée à Rouen là où on luy fist son proces tout du long, et en fin fu condempnée, comme dit sera cy apres quant tamps et lieu sera<sup>7</sup>. »

1. Voir Extraits publiés, t. III, p. 292, n. 6.

2. Sur ce point, Wallon, *Jeanne d'Arc*, t. II, p. 13-14. — Abbé Henri Debout, *Jeanne d'Arc prisonnière à Arras*, p. 9-10, 12-13.

3. Sur ce point, voir Extraits publiés, t. III, p. 300, n. 4.

4. Voir Extraits publiés, t. III, p. 302, n. 2.

5. *Chronique des Cordeliers*, *loc. cit.* Voir ci-dessus, p. 357, n. 3.

6. A l'alinéa immédiatement précédent, le chroniqueur raconte, sous la date du 27 (erreur pour 23) mai, la prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne.

7. A l'alinéa immédiatement suivant, le chroniqueur relate diverses courses des garnisons françaises de la région avoisinant Compiègne, courses survenues en juin, dont une à laquelle il assigne la date du 11 juin.

## XXII.

### VOYAGE DE PIETRO QUIRINI.

1431-1432.

*Renseignements complémentaires sur l'exploration de la côte septentrionale de Norvège par le Vénitien Pietro Quirini, commandant de « coque » marchande, dont le Diario d'Antonio Morosini, sous la date du 13 octobre 1432, signale plusieurs compagnons comme rentrant à Venise après de périlleuses aventures.*

Voir t. III, p. 372, n. 4.

C'est à l'île dite « di Santi », des Saints, évidemment l'une des nombreuses îles du nom de « Sandö », dont est semée en ces parages la côte norvégienne, que Pietro Quirini et ses compagnons, avec le canot où ils sont ballottés depuis le 17 décembre, abordent épuisés, dans la nuit du 5 au 6 janvier 1432<sup>1</sup>. De ce premier et temporaire asile, ils passent bientôt sur l'île voisine de « Rustene », pour laquelle diverses identifications ont été proposées, mais que les commentaires acquis de cette exploration placent au delà du cercle polaire, aux environs du 70° degré de latitude septentrionale.

L'hivernage achevé dans ce refuge, en contact avec d'hospitalières populations scandinaves, à ce qu'il semble, plutôt que laponnes, patriarcalement régies par un dominicain allemand, les naufragés, le 14 mai, réduits à une dizaine, se mettent en route, par mer, pour la ville de Trondjem, où ils parviennent

1. Sur le voyage de Pietro Quirini, parti de Venise au début de 1431, pour la Flandre, avec une « coque » marchande du tonnage de 700 bottes, et lancé par les vents au delà de l'Irlande jusque dans l'Atlantique nord et l'Océan glacial, où ils abandonnent en pleine mer leur navire désemparé, le 17 décembre 1431, voir Extraits publiés, t. III, p. 370, n. 5, 6, p. 372, n. 4.



le 29 mai, et séjournent jusqu'au 9 juin. De là, par terre, ils gagnent la Suède méridionale, où ils cherchent à retrouver, dans sa résidence seigneuriale de Gothie, à une cinquantaine de jours de marche de Trondjem, un de leurs compatriotes, le Vénitien Francesco Zane, fixé auprès du roi Éric XIII, qui lui-même avait fait naguère à Venise, en 1424-1425, lors de son pèlerinage en Terre-Sainte, un si prestigieux passage<sup>1</sup>. Atteignant d'abord, sur les rives du lac Vettern, le célèbre lieu de pèlerinage de Vadstena, consacré par le souvenir et la sépulture de sainte Brigitte de Suède, ils parviennent en deux caravanes, le 13 et le 18 juillet, à « Stichimborgo<sup>2</sup> », domaine du Vénitien Francesco Zane, où celui-ci et son fils Maffeo, prévenus de leurs infortunes, leur réservent le plus hospitalier accueil<sup>3</sup>.

Quelques semaines plus tard, le 14 août, tous étaient au port suédois de Lund, sur le Sund, prêts à s'embarquer par des voies différentes pour leur lointaine patrie.

Le 22 août, partait un premier groupe, comprenant entre autres le pilote Cristoforo Fioravanti et le commissaire Niccolò Micheli, se dirigeant vers le port allemand de Rostock, situé vis-à-vis sur la Ballique, d'où, par l'Allemagne, les naufragés rentrent à Venise, le 12 octobre 1432. C'est le retour de cette fraction des naufragés que signale le *Diario* d'Antonio Morosini, sous la date du 13 octobre, enregistrant sans grand contrôle le premier bruit semé par la ville, bruit d'après lequel le naufrage aurait eu lieu en un point de la côte de la Grande-Bretagne.

Le 14 septembre, un second groupe, comprenant le commandant Pietro Quirini, se mettait en route pour le port anglais de

1. Sur ce voyage d'Éric III à Venise, voir *Diario*, ad dies 31 juillet 1424 et 26 janvier 1425, fol. 413 A à 414 B, 418 B. Cf. Sanuto, *Vite de' Duchi*, dans Muratori, *Her. ital. script.*, entre 1<sup>er</sup> août et 12 septembre 1424, t. XXII, col. 975.

2. « Stichimborgo », « Stichimborg », d'après les relations citées plus loin, p. 362, n. 1 ; « Stegenborg », d'après le commentaire cité plus loin, p. 362, n. 1.

3. On a en vain cherché, dans toute l'étendue du *Diario*, quelque renseignement susceptible d'éclairer l'établissement en Suède de ce personnage ou d'autres de ses compatriotes.

Lynn, ouvert sur le golfe du Wash et la mer du Nord, d'où, par Cambridge, ils gagnent Londres. De Londres, cette fraction des naufragés rentre individuellement à Venise. Pietro Quirini lui-même, par Bruges et Bâle, y parvient entre le 14 et le 25 janvier 1433<sup>1</sup>.

Le voyage de Pietro Quirini représente le second parcours vénitien exécuté dans les mers septentrionales, où naguère, les premiers de leur patrie (1390-1406), avaient pénétré Niccolò et Antonio Zeno, les frères de Carlo Zeno, le redoutable adversaire de Boucicaut<sup>2</sup>. Ce voyage de Pietro Quirini, uniquement dû au hasard, comme on s'en rend compte, constitue une des acquisitions importantes de la géographie de ces régions encore inconnues<sup>3</sup>. Il signale à nouveau l'existence du cap Nord, comme

1. Du voyage de Pietro Quirini on possède deux relations contemporaines, l'une de Pietro Quirini lui-même, l'autre due au double récit du pilote, de l'« homme de conseil » Cristoforo Fioravanti, et du commissaire, de l'« écrivain » Niccolò Micheli. Elles sont toutes deux publiées dans le recueil de Ramusio, *Navigazioni et Viaggi*, Venise, 3 vol. in-4°, dont les éditions, depuis 1550-1559, se sont multipliées, jusqu'à celles de 1606 et de 1613. On les trouve au t. II : fol. 144 à 150 v° et fol. 150 v° à 155 v° de l'éd. de 1550-1559 ; fol. 199 v° à 206 et 206 à 211 des éditions de 1606 et de 1613. — Un intéressant commentaire en a été donné par M. Uzielli dans sa récente étude sur Paolo Toscanelli et son temps : *la Vita e i tempi di Paolo dal Pozzo Toscanelli*, Rome, 1894, in-4°, p. 122-125, dans *Raccoltà di documenti e studi pubblicati dalla R. commissione Colombiana pel quarto centenario dalla scoperta dell' America*. Part. V, vol. I.

2. On sait comment leurs pérégrinations dans l'Atlantique du Nord, peut-être poussées jusqu'au Groenland, longtemps tenues pour motifs de fables, sont aujourd'hui acquises à l'histoire, quoique présentant encore tant de points énigmatiques. Sur ces voyages, voir Uzielli, *op. cit.*, p. 120-122.

3. D'après M. Uzielli (*op. cit.*, p. 123), la célèbre mappemonde vénitienne de Frà Mauro, qui date de 1456, porterait désignation du point de la côte norvégienne où aurait atterri le canot de la coque de Pietro Quirini. Les reproductions de cet important document géographique, de proportions forcément réduites, qui ont pu être consultées, n'ont pas permis de s'en rendre compte.

extrémité du monde<sup>1</sup>, relate de curieuses observations concernant la météorologie de ces latitudes, la faune étrange de ces régions, les mœurs simples et patriarcales des populations riveraines des mers arctiques<sup>2</sup>.

De ces aventures et de ce retour à Venise, il est intéressant de retrouver ainsi trace dans le *Diario* d'Antonio Morosini, texte représentant ainsi, semble-t-il, la seule source contemporaine qui, parallèlement aux relations mêmes du voyage, contienne une mention de cet événement historique.

1. « Questo scoglio [Rustene] era distante in ver ponente dal capo di Norvega, luogo forian e estremo, per che è chiamato in suo linguaggio Culo Mundi, da miglia 70. » (Relation de Pietro Quirini, *op. cit.*)

2. En 1436, quatre ans après le retour des premiers compagnons de Pietro Quirini rentrés à Venise, le géographe vénitien Andrea Bianco dressait la carte de ces régions, en inscrivant à l'intérieur des terres de la péninsule scandinave la légende suivante : « Norvegie est regnum asperimo et frigidissimo et montuoxa, silvestris et nemoroxa, cuius incole pocius de pischacione et venatione vivunt quam de pane. Ibi fere, multy alby ursi et girifalci, et alia multa animallia. » (Atlas d'Andrea Bianco, de 1436, dans Fischer, *Sammlung mittelalterlicher Welt-und See-Karten*, I. IX, feuille 7.)

---

## XXIII.

### LETTRE DE COSMA RAIMONDI SUR LA MISSION DE JEANNE D'ARC.

1429 ou 1430.

Voir t. III, p. 378, n. 2.

En 1894, M. Giovanni Mercati<sup>1</sup>, alors l'un des docteurs de la bibliothèque Ambrosienne de Milan, aujourd'hui *scriptor* à la bibliothèque Vaticane, publiait, d'après le manuscrit 274 de la bibliothèque *Classense* de Ravenne<sup>2</sup>, une analyse et d'importants extraits d'une lettre écrite par Cosma Raimondi de Crémone, lettre où cet humaniste de second ordre essayait d'expliquer la mission de Jeanne d'Arc. M. Mercati faisait suivre ces extraits d'une notice sur l'auteur et s'interdisait de porter lui-même aucun jugement sur sa découverte.

Quelles raisons Raimondi pouvait-il avoir de composer ce factum en faveur de Jeanne d'Arc et de l'adresser, sous forme de lettre, à l'un des conseillers de Filippo Maria Visconti, duc de Milan, nommé Giovanni Corvini d'Arezzo<sup>3</sup>? Il est certain que le choix de ce correspondant était destiné à imposer à l'attention du monde officiel milanais les faits merveilleux discutés avec beaucoup de complaisance et un peu de timidité par Raimondi dans son écrit. Mais les motifs qui avaient amené Raimondi à rédiger ce plaidoyer en faveur de la Pucelle sont moins

1. *Cosma Raimondi Cremonese. Lettera sulla ven. Giovanna d'Arco*.... Roma, 1894, in-4° (extr. des *Studi e Documenti di Storia e Diritto*, t. XV, 1894).

2. Ce ms. avait été décrit dès le xviii<sup>e</sup> siècle par Francesco Arisi, *Cremona literata*, t. III, p. 47. Il appartenait alors à l'abbé Pietro Canneti.

3. Sur Corvini, qui possédait une très belle bibliothèque, cf. Lafaye et Novati, *le Manuscrit de Lyon n° C*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, t. XI (1891), p. 397 et n. 1.

clairs. Il semble cependant qu'on puisse les dégager des notions biographiques contenues dans les autres lettres de l'érudit crémonais.

Il faut tout d'abord remarquer que la lettre à Corvini paraît bien avoir été faite sur commande. La froideur du ton et la médiocrité de l'argumentation suffiraient presque à le prouver ; si Raimondi avait pris la plume dans un moment d'admiration ou de surprise enthousiaste, sa composition aurait sans nul doute un tout autre accent. D'autre part, il n'est pas probable qu'il l'ait faite à la prière de Giovanni Corvini, que ses fonctions mêmes obligeaient à une certaine réserve, et moins encore sur la demande, même indirecte, de Filippo Maria Visconti<sup>1</sup>.

La question risquerait donc de rester sans réponse si deux manuscrits de Ravenne et de Milan ne nous eussent conservé des lettres écrites de France par Raimondi en 1431 et en 1432. Lorsqu'il écrivait sa lettre à Corvini, l'humaniste se trouvait certainement à Milan ; c'était vers la fin de l'année 1429 ou au commencement de l'année 1430. Les autres lettres à ses amis milanais<sup>2</sup>, écrites, comme je viens de le dire, en 1431 et 1432, sont datées d'Avignon. Ces deux séries de dates nous donnent, semble-t-il, la clef du problème.

Il nous reste en effet de Raimondi, outre les fragments de sa correspondance, un discours ou plutôt une supplique au Sénat milanais, où il se plaint vivement de son sort et de la manière plus qu'insuffisante dont ses mérites sont reconnus et récompensés. Ce discours fut certainement écrit au moment

1. Sur l'intérêt pris alors aux affaires de France par le duc de Milan, voir Extraits publiés, t. III, p. 302 et n. 6.

2. Novati, qui fixe le départ de Raimondi pour Avignon en 1428 (*loc. cit.*, p. 394), dit que ces lettres ont été écrites entre 1429 et 1432 ; mais, un peu plus bas (p. 400), il les date de 1430 à 1432, ce qui paraît plus exact. — Le titre donné à la lettre à Corvini dans le ms. de Ravenne semble nettement prouver qu'elle a été composée en Italie : *super allatis in Italiam rumoribus*. Il est d'ailleurs bien difficile de croire que, si Raimondi eût été alors en France, fût-ce dans la France du Midi, il ne l'eût pas proclamé bien haut, afin de donner plus de poids à ses arguments. Or, il n'y fait pas la moindre allusion.

où Raimondi venait de se résoudre à quitter l'Italie et de trouver ailleurs ce qu'il avait vainement sollicité dans sa patrie<sup>1</sup>. C'est vers l'époque de la rédaction de cette supplique, ou peu auparavant, qu'il conviendrait de placer la composition de la lettre à Corvini. L'humaniste était sans doute déjà découragé par ses vaines tentatives lorsqu'arrivèrent à Milan les extraordinaires nouvelles de l'apparition et des premiers actes de Jeanne d'Arc. Dans l'incertitude où flottait l'opinion frappée de surprise, la publication d'une apologie de la jeune héroïne pouvait attirer l'attention déjà en éveil et valoir à l'habile écrivain renommée et profit. Ce dernier point n'était pas sans importance pour Raimondi, qui, si l'on en croit ses plaintes, se trouvait alors dans le plus complet dénuement. Peut-être eut-il l'idée de soumettre ce projet d'apologie à quelqu'un des agents que devait entretenir Charles VII dans le duché de Milan. Peut-être eut-il affaire, dès ce moment, à quelque ami du premier médecin du roi, Jean Cadart, qui, bien qu'éloigné de la cour, avait conservé toute la confiance de son maître<sup>2</sup>. Rien ne serait plus vraisemblable, puisque ce personnage fut le principal protecteur de Raimondi pendant son séjour dans le midi de la France. Jean Cadart, disgracié en 1425 par l'arrivée au pouvoir du connétable de Richemont, s'était retiré en Provence<sup>3</sup>, où il vivait somptueusement, malgré son exil, de la fortune qu'il avait amassée durant ses années de faveur<sup>4</sup> et de la belle pension viagère que Charles VII conti-

1. Novati dit qu' « il est hors de doute que Raimondi adressa sa plainte au Sénat entre 1428 et 1431. » (*Loc. cit.*, p. 403.) En 1431, il n'avait plus lieu de se plaindre, puisqu'il était pourvu d'une chaire. Ce n'est que plus tard, en 1433, qu'il eut de nouveaux déboires.

2. Cf. Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 129.

3. Cf. Beaucourt, *ouvr. cité*, t. II, p. 102 et 103, n. 1.

4. En janvier 1420, il avait reçu en don du dauphin le château de Beauvoir du Marc, au diocèse de Vienne, qu'il revendit l'année suivante. (Marquis de Beaucourt, *ouvr. cité*, t. I, p. 417 et n. 6; cf. t. VI, p. 396 et n. 3.) — Il avait épousé Jeanne des Molins, veuve de Jean de Clarcy, brodeur d'Isabeau de Bavière. Cf. un très curieux mandement (Pièces orig., vol. 566, dossier Cadart,

nuait à lui faire<sup>1</sup>. C'est probablement lui qui, à la fin de 1429 ou au commencement de 1430, informé du projet de Raimondi, lui fit promettre, pour l'encourager à composer son petit écrit, la chaire inutilement demandée au Sénat milanais. En effet, peu après la publication de la lettre sur Jeanne d'Arc, nous trouvons son auteur installé dans une chaire de droit de l'Université d'Avignon, où il écrit, outre quelques lettres adressées à des amis d'Italie (1431-1432), un petit traité *de laudibus eloquentiae* dédié à son nouveau patron<sup>2</sup>.

Après quelques succès d'enseignement dans la ville des papes, où il trouvait les études bien inférieures à celles des Universités italiennes<sup>3</sup>, Raimondi semble avoir été assez vite

pièce 7) de Charles VII à Étienne Petit, trésorier de Languedoc, daté de Montbazou, 12 novembre 1450, et lui ordonnant de retirer de Pierre Cadart, fils de Jean et de Jeanne des Molins, quittance de la somme de 2,750 l. t. « pour les vestemens et ornemens d'une riche chapelle de deux (*sic, pour drap*) veloux bleu, complète de tous vestemens et ornemens tant en chasuable, diacre, soubz diacre, chappes, paremens d'ostelz, orfroiz que autres choses neccessaires à ladicte chappelle, laquelle icelle nostre dame et mère avoit ordonné faire par ledit de Clarcy... ». « Depuis est advenu, — ajoute le mandement, — que ayons deument esté informez que icelle nostre dame et mère avoit ladicte chappelle donnée et laissée à l'église de Saint Denis en France pour plus revernement et solennelment y faire le service divin et moyennant certain service qu'elle ordonna estre dit en ladite eglise pour l'ame d'elle... » — Suit (pièce 7) la quittance de Pierre Cadart, « escuier, seigneur du Thor, panetier du Roy..., » datée du 15 juillet 1452, « pour le fait d'une très riche chapelle de drap de soye bleu, brodée et semée de perles... »

1. Dès le 16 décembre 1426. (Beaucourt, *ouvr. cité*, t. II, p. 154.)

2. D'après Novati (*loc. cit.*, p. 399), ce petit traité, qui se trouve en particulier dans le ms. latin 7808 de la Bibliothèque nationale (fol. 5 et suiv.), date de 1431. Raimondi, qui se souvenait d'avoir été l'élève de Gaspare Barzizza, dut le composer, pour témoigner sa reconnaissance à Cadart, dès que son nouvel enseignement lui en donna le loisir. — Il avait sans doute étudié le droit sous son oncle maternel Antonio Oldoini, dont il parle avec admiration dans une lettre à B. Capra. Cf. Novati, *loc. cit.*, p. 393, n. 1.

3. Au début d'une lettre à Antonio Canobio (1<sup>er</sup> novembre

oublié par Jean Cadart, qui vivait cependant encore en 1448<sup>1</sup>. Une élégie envoyée par le pauvre humaniste à Niccolò Arcimboldo nous montre son ardent désir de quitter Avignon troublé par la révolte et la guerre (1433) et de rentrer en Lombardie<sup>2</sup>. Lettres et élégie, tout fut inutile; Raimondi n'obtenait rien; le désespoir s'empara de lui, et, au mois de mars 1436, Ambrogio Crivelli annonçait à Arcimboldo le récent suicide de l'auteur de la lettre sur les faits merveilleux de Jeanne d'Arc<sup>3</sup>.

*Cosme Raymondi Cremonensis super allatis in Italiam rumoribus de Johanna puella Gallia[e] pastoralis epistola.*

Clarissimo atque ornatissimo viro omniumque optimarum artium peritissimo domino Giovanni Corvino, Aretino, ducali patri conscripto, Cosmas Raimondus Cremonensis salutem dicit plurimam. Dubium me sepius incertumque fecit, vir clarissime, perlatus ad nos rumor qui nuper est ex Francia, crederem, necne, quæ nobis nuntiarentur. Nam cum cepti rumoris<sup>4</sup> ipsius progressio cursusve continuus propinquam satis veritati cognitionem habere videatur, tum rei novitas magnitudoque et hunc ante diem inaudita magnam plurimis admirationem dubitationemque facit, ut credere omnino non possint quæ nuntiarentur. Sunt enim qui persuadere sibi nequeant provinciam Galliam tam illustrem atque amplissimam tot annos ab Anglicis hostibus oppressam depopulatamque primum feminæ, deinde puellæ, tum ei quæ cum pecoribus atque armentis vitam semper degenerit, nec solum minimis, sed parentibus etiam pastoralibus progenita sit, instaurandam nunc componendamque ac in veterem dignitatem restituendam ab Deo delegatam et destinatam esse.

1432) : « Cum offendissem hanc unam Galliae notissimam civitatem et reliquam similiter audirem Provinciam non modo poeticis et oratoriis studiis esse vacuas, sed pene etiam ab eis abhorrere... » (Novati, *loc. cit.*, p. 399.)

1. Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. VI, p. 396, n. 3.

2. Novati, *loc. cit.*, p. 403.

3. *Ibid.*, p. 405.

4. D'abord « rumores ».



Nam videri aiunt, si hoc ita sit, Deum pene ipsum dignitatis suæ majestatisque oblitum et in his quæ agantur nullam neque mentem neque rationem adhibere; nihil enim esse tam ab omni ratione dissonum quam ad constituendam tanti regni tam attritam pessundatamque provinciam indocilem atque inexpertam et sine ulla autoritate puella[m] deligi, contraque disputant si peractandi ordinandique regni illius præcipuam quandam curam Deus habeat, non ita indigentem atque inopem illum esse, ut puellæ hujusce auxilio indigeat, nec in hac imperatrice tantum esse consilium et gravitatem nec rei militaris disciplinam tantam, ut deferri hæc ei res potissimum conficienda debuerit, ridiculumque fore et denuntiatricem futurorum illam existimare, et cum tot proceres ac Rex ipse esset, putare in tam magna regione compertum fuisse neminem, nisi quæ nondum satis esset femina, qui ad hoc transigendum dignus putaretur. Quibus et similibus multis in eam sententiam pergunt, ut sparsos de puella rumores falsos potius commentitiosque quam veros arbitrentur. Ac mehercule res est creditu(m) difficillima. Sive enim externis consiliis mundus gubernetur nec humana Deus curet, ut prisci philosophi voluerunt, sive etiam inferiora ista animadvertat, quemadmodum verissima una omnium sapientissimaque religio nostra intelligit, veri quidem simile non videtur puellam pastorem a Deo electam esse, quæ huic tantæ rei præficeretur. Verumenimvero, cum et antiquissimos libros illos, quos nostri Vetus, et hosce recentiores, quos Novum vocant Testamentum, fidei religionisque nostræ duo propugnacula, mecum ip[s]e reputo et diligentius intueor, adducor e contra ut longe aliter de tota re ac primo judicem, nec inania penitus arbitrer quæ ad nos perferantur. Novum est puellam armentalem eligi quæ regnum alteri constituat? Novum multo est magis pastorem adolescentem electum esse qui rex fieret. Id factum legimus. Nam in v[e]teribus sacris libris aperte planeque scriptum est David, cum pastor esset pecudesque ageret, potentem ac facientem omnia Deum provinciæ quæ Judæa appell[ar]etur, populique ejus, quem sibi adoptavisset, caput illum ac regem effecisse. Sed hoc, quia pervetus est, non tantum animadvertimus nec multum (*sic*) pendimus: præsentia magis intue-

mur. Miramur deinde puellam cum paucis militibus in aciem provectam tam multos, ut ferunt, profudisse. Id ut taceam, vel loci op[er]tunitate, vel improvise adventu, aut hostium inapparatu, vel eorum etiam imbecillitate accidere potuisse, miraculosum haberi volo. Quid hoc? an non mirandum, etiam prope fabulosum visum solum et inermem trecentos insecutum omnes cepisse ac morti tradidisse? Hisdem enim in libris legitur Sansonem, intonsum illum, nullis armis aliis quam maxilla asinina fretum, Philisteos insequentem, qui et numero trecenti et armati essent, universos prorsus delevisse. Hec et pleraque istius generis facinora, que ne longior sim prætereo, si tum illis temporibus facta sunt, cur ista quoque fieri nunc non possint ne quidem video, præsertim cum admirationis illa multo plus quam hæc habeant. Quod vero fu[tu]ra prædicere et habere puella divinandi quandam vim sensumque dicatur, non tam est hoc quidem mirum, quam perraro factum. Raro enim exortus est aliquis, cui procul cernentem profeticumque spiritum Deus dederit. Sed tamen non solum apud sacras litteras, verum gentiles etiam legimus fuisse nedum viros qui profetæ extiterint, sed feminas quoque quæ divinatrices et prophetissæ haberentur. Atque ut prophetas et quæ ex nostris prophetissæ habitæ sunt non attingam, in quibus mirandum fortasse minus videbitur, floruisse in illis divinationem cum ex populo delecto fuerint, Sibillas certe traditum est, quamquam gentilitiæ essent feminæ, fatidicas tamen futurorum præscias ac cognitrices extitisse. Nam cum de Christo multa divinitus deque instituendo cultu et religione nostra longe ante dixerunt, quam Christus ad nos venisset, tum multa et varia prædicta ab illis sunt de casibus et eventis quæ super regna atque imperia ventura cognovissent. Eryth[r]æa enim futuram Trojæ cladem pronuntiavit; Cumæa Romanorum fata et quæ quibusve temporibus accidere deberent, tetigit. Quapropter si vaticinium in Sibillis fuit gentilic[i]s feminis, usque adeo cunctabundos difficilesque nos præbebimus, ut idem etiam in puella christiana credere non possimus? Sed cum plerique mirentur non feminam, verum pastoraalem feminam divinum visum habuisse, tanquam nunquam id acciderit, ut cum pastoribus aut Deus aut angeli consuescerent, non modo nunc hoc primum non esse factum

sed etiam factitatum [scimus]? Video enim et in priscis et novis litteris id sæpius accidisse, ut divina pastores consuetudine fruerentur; etenim Jacob, qui pro Rach(i)elis conjugio, Laban filia, annos decem et quatuor pastoris defun[c]tus servitio est, ita familiarem habuisse Deum scribitur, ut et col[l]uctatus cum eo fuerit et coram illum præsentemque vidisse sit gloriatus. Moisi vero pastori cum alias, tum in rube[l]is illis igneis col[l]ocutum Deum accepimus. Quotiens David! Quotiens aliis plurimis! Exemplorum infinita est copia; pleni sunt enim hujusmodi rebus libri veteres. Sed, ut antiqua prætermittam et nova ingrediar, cum Christus, salutis, vitæ nominisque nostri princeps, dux ac signifer, nasceretur nec induere hominis speciem figuramque dubitasset, ut suscepta humana forma, tanquam legatus ad nos veniens, consilia et Dei voluntatem nobis patefacere(n)t, vitæque instituendæ ac superioris quærendæ gloriæ doctrinam ac præceptiones daret, ex tanta hominum multitudine, quibus primis tam celeberrimus admirabilisque ejus ortus fuit nuntiatus, nonne primi pastores, denuntiantibus significantibusque angelis, hoc habuerunt? Deinde, cum triduo mortuus resur[r]exisset, si uni Magdalenæ, quæ ut fertur non satis honeste antea vitam traduxis[s]et, principio sese videndum obtulit, mirabimur puellæ et virgini et innocenti, quamvis pascenti, Deum vel ipsum per se vel internuntiis angelis allocutum? Postea vero quam eo unde ad nos delapsus erat, regressus est, cælosque, videntibus stupentibusque Apostolis, mirum in modum petiit, difficile est connumerare quot et omnifariam, tum viris, tum feminis, atque sæpenumero, et ipse et qui putati sancti sunt apparuerint. Nihil est enim tam crebro factum. Quare non est quod admiremur pastorem sobolem divinis visis sermonibusque nunc potitam esse, cum apud veteres et novos libros persæpe id evenisse intelligamus. Ac ne arbitremur præcipitem Deum hoc fecisse, ut et potissime impræsentiarum assuetam cum armentis feminam et superio(ri)bus temporibus tantopere pastores delegerit, non ignoramus eos illi maxime caros acceptosque fore, quos esse sciat integerrimos. Quæ vero vita ex omni vivendi genere ulla in terris sanctior atque innocentior est, quam pastoralis? Hæc non odit, non æmulatur, con-

tenta suis est, frugalis, temperans, fraudis nescia, simplex, non ambitiosa, omnia patiens, omnia sufferens, cultrix et Dei amatrix. Itaque sic existimo ob hanc vitæ integritatem et David pastorem Deum elegisse, quem gentis suæ regem faceret. Et ex ejus familia cum multi postea prodivissent reges, nasci quoque Christum voluisse nec solum voluisse ut ab domo pastorali principium haberet generis, sed in præsepio quoque pastorio nasceretur ejusque ortum primi pastores haberent cognitum. Quod profecto factum non fuisset, nisi multis maximisque meritis pastoralis illa natio niteretur. Non igitur mirandum ex familia tam bene instituta et prædita progressam feminam cum Deo consuevisse. Quod si me quis urgeat et quæsierit cur aut heroi cuiquam aut ipsi Regi vel homini alicui gravissimo non hoc Deus potius delegaverit, respondebo non plus me hoc tempore suscepisse quam ut qui prolati ad nos de puella rumores sint verisimiles probarem. Simul et adjunxerim<sup>1</sup> non esse tanto me ingenio ut confidam, nec temeritate ut audeam occultissima profundissimaque Dei cons(c)ilia perscrutari. Postremo apostolicum illud afferam : *non plus sapere quam oportet*. Sed cum his autoritatibus et rationibus movear ut vera credam quæ præferantur, tum phisica quædam movet ratio. Sæpius enim in eis libris, qui de rebus sunt astrologicis scripti, legi accidere nonnunquam virtute ac beneficio fixarum stellarum, ut humillimo loco nati partim summos principatus consequantur, partim divini quidam homines et ab Deo cælitus missi existimentur, tanta eis fides et honos adhibetur! Qua in re permultos colligit Guido Forliviensis, astronomicæ disciplinæ peritissimus. Quos ego testes adducere non gravatus essem, nisi commemoran(du)s illos epistolam vererer paulo longius productum iri. Itaque si me veterum novarumque sacrarum litterarum au(c)toritas destituerit, quibus multum quidem moveor, non peccaturum me existimavero si crediderim motu quodam influxuque cælesti [ductam] agitalamque puellam hæc quæ dicuntur aggressam esse. Quamobrem quoquo modo se res habeat, ut sive admonente Deo sive impellente cælo sive etiam causa quadam alia ignotiore puella

1. Ms. adiunxerim.

hoc egerit, simillima veri sequor, quodque fieri posse videam, quamvis magnum id sit atque inusitatum, tamen quia fieri possit, si non penitus aures ei aperiendas, at nec totas obstruendas censeo. Tu autem pro tua sapientia et gravitate quid his tantis de rebus sentias sum quidem nescius. Sed scribere hæc ad te volui, ut intelligeres id quod tute scis : si minus vera sunt quæ feruntur, effici tamen dicendi studio ut vera prope videantur. Vale, et me tibi commendatum habe<sup>1</sup>.

---

1. Bibliothèque « Classense » de Ravenne, ms. 271, fol. 4-5.



## **ADDITIONS ET CORRECTIONS**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100  
101  
102  
103  
104  
105  
106  
107  
108  
109  
110  
111  
112  
113  
114  
115  
116  
117  
118  
119  
120  
121  
122  
123  
124  
125  
126  
127  
128  
129  
130  
131  
132  
133  
134  
135  
136  
137  
138  
139  
140  
141  
142  
143  
144  
145  
146  
147  
148  
149  
150  
151  
152  
153  
154  
155  
156  
157  
158  
159  
160  
161  
162  
163  
164  
165  
166  
167  
168  
169  
170  
171  
172  
173  
174  
175  
176  
177  
178  
179  
180  
181  
182  
183  
184  
185  
186  
187  
188  
189  
190  
191  
192  
193  
194  
195  
196  
197  
198  
199  
200  
201  
202  
203  
204  
205  
206  
207  
208  
209  
210  
211  
212  
213  
214  
215  
216  
217  
218  
219  
220  
221  
222  
223  
224  
225  
226  
227  
228  
229  
230  
231  
232  
233  
234  
235  
236  
237  
238  
239  
240  
241  
242  
243  
244  
245  
246  
247  
248  
249  
250  
251  
252  
253  
254  
255  
256  
257  
258  
259  
260  
261  
262  
263  
264  
265  
266  
267  
268  
269  
270  
271  
272  
273  
274  
275  
276  
277  
278  
279  
280  
281  
282  
283  
284  
285  
286  
287  
288  
289  
290  
291  
292  
293  
294  
295  
296  
297  
298  
299  
300  
301  
302  
303  
304  
305  
306  
307  
308  
309  
310  
311  
312  
313  
314  
315  
316  
317  
318  
319  
320  
321  
322  
323  
324  
325  
326  
327  
328  
329  
330  
331  
332  
333  
334  
335  
336  
337  
338  
339  
340  
341  
342  
343  
344  
345  
346  
347  
348  
349  
350  
351  
352  
353  
354  
355  
356  
357  
358  
359  
360  
361  
362  
363  
364  
365  
366  
367  
368  
369  
370  
371  
372  
373  
374  
375  
376  
377  
378  
379  
380  
381  
382  
383  
384  
385  
386  
387  
388  
389  
390  
391  
392  
393  
394  
395  
396  
397  
398  
399  
400  
401  
402  
403  
404  
405  
406  
407  
408  
409  
410  
411  
412  
413  
414  
415  
416  
417  
418  
419  
420  
421  
422  
423  
424  
425  
426  
427  
428  
429  
430  
431  
432  
433  
434  
435  
436  
437  
438  
439  
440  
441  
442  
443  
444  
445  
446  
447  
448  
449  
450  
451  
452  
453  
454  
455  
456  
457  
458  
459  
460  
461  
462  
463  
464  
465  
466  
467  
468  
469  
470  
471  
472  
473  
474  
475  
476  
477  
478  
479  
480  
481  
482  
483  
484  
485  
486  
487  
488  
489  
490  
491  
492  
493  
494  
495  
496  
497  
498  
499  
500  
501  
502  
503  
504  
505  
506  
507  
508  
509  
510  
511  
512  
513  
514  
515  
516  
517  
518  
519  
520  
521  
522  
523  
524  
525  
526  
527  
528  
529  
530  
531  
532  
533  
534  
535  
536  
537  
538  
539  
540  
541  
542  
543  
544  
545  
546  
547  
548  
549  
550  
551  
552  
553  
554  
555  
556  
557  
558  
559  
560  
561  
562  
563  
564  
565  
566  
567  
568  
569  
570  
571  
572  
573  
574  
575  
576  
577  
578  
579  
580  
581  
582  
583  
584  
585  
586  
587  
588  
589  
590  
591  
592  
593  
594  
595  
596  
597  
598  
599  
600  
601  
602  
603  
604  
605  
606  
607  
608  
609  
610  
611  
612  
613  
614  
615  
616  
617  
618  
619  
620  
621  
622  
623  
624  
625  
626  
627  
628  
629  
630  
631  
632  
633  
634  
635  
636  
637  
638  
639  
640  
641  
642  
643  
644  
645  
646  
647  
648  
649  
650  
651  
652  
653  
654  
655  
656  
657  
658  
659  
660  
661  
662  
663  
664  
665  
666  
667  
668  
669  
670  
671  
672  
673  
674  
675  
676  
677  
678  
679  
680  
681  
682  
683  
684  
685  
686  
687  
688  
689  
690  
691  
692  
693  
694  
695  
696  
697  
698  
699  
700  
701  
702  
703  
704  
705  
706  
707  
708  
709  
710  
711  
712  
713  
714  
715  
716  
717  
718  
719  
720  
721  
722  
723  
724  
725  
726  
727  
728  
729  
730  
731  
732  
733  
734  
735  
736  
737  
738  
739  
740  
741  
742  
743  
744  
745  
746  
747  
748  
749  
750  
751  
752  
753  
754  
755  
756  
757  
758  
759  
760  
761  
762  
763  
764  
765  
766  
767  
768  
769  
770  
771  
772  
773  
774  
775  
776  
777  
778  
779  
780  
781  
782  
783  
784  
785  
786  
787  
788  
789  
790  
791  
792  
793  
794  
795  
796  
797  
798  
799  
800  
801  
802  
803  
804  
805  
806  
807  
808  
809  
810  
811  
812  
813  
814  
815  
816  
817  
818  
819  
820  
821  
822  
823  
824  
825  
826  
827  
828  
829  
830  
831  
832  
833  
834  
835  
836  
837  
838  
839  
840  
841  
842  
843  
844  
845  
846  
847  
848  
849  
850  
851  
852  
853  
854  
855  
856  
857  
858  
859  
860  
861  
862  
863  
864  
865  
866  
867  
868  
869  
870  
871  
872  
873  
874  
875  
876  
877  
878  
879  
880  
881  
882  
883  
884  
885  
886  
887  
888  
889  
890  
891  
892  
893  
894  
895  
896  
897  
898  
899  
900  
901  
902  
903  
904  
905  
906  
907  
908  
909  
910  
911  
912  
913  
914  
915  
916  
917  
918  
919  
920  
921  
922  
923  
924  
925  
926  
927  
928  
929  
930  
931  
932  
933  
934  
935  
936  
937  
938  
939  
940  
941  
942  
943  
944  
945  
946  
947  
948  
949  
950  
951  
952  
953  
954  
955  
956  
957  
958  
959  
960  
961  
962  
963  
964  
965  
966  
967  
968  
969  
970  
971  
972  
973  
974  
975  
976  
977  
978  
979  
980  
981  
982  
983  
984  
985  
986  
987  
988  
989  
990  
991  
992  
993  
994  
995  
996  
997  
998  
999  
1000



## ADDITIONS ET CORRECTIONS

---

### TOME I.

- P. 2, n. 2, l. dernière, et passim. — *Au lieu de* : Introduction, *lire* : Étude sur Antonio Morosini et son œuvre.
- P. 46, n. 3, l. 15; n. 5, l. 7. — *Au lieu de* : Gallicioli, *lire* : Gallicioli.
- P. 53, l. 17. — *Au lieu de* : il serait bon, *lire* : il serait tenu.
- P. 56, n. 4, l. 10. — *Au lieu de* : (1800-1809), *lire* : (1809-1812).
- P. 108, n. 6, l. 5. — Gallicioli, voir p. 46.
- P. 114-115 à 120-121, titre courant. — *Au lieu de* : [1403], *lire* : [1403-1404].
- P. 116, n. 2, 3, 4. — Pour l'établissement des mots terminant exactement la seconde narration des *Vite de' Duchi* de Marino Sanuto, comparée avec la première reprise de la *Chronique* d'Antonio Morosini, voir Annexe I, p. 254.
- P. 116, n. 4, l. 3. — *Au lieu de* : (col. 793), *lire* : (col. 789-793).
- P. 118, n. 2, l. 6. — *Au lieu de* : 1381, *lire* : 1380.
- P. 120-121 à 114-115, titre courant. — Voir p. 114-115.
- P. 126, n. 8, l. 6-7. — *Au lieu de* : Pizziganni, *lire* : Pizigani. — *Au lieu de* : pl. IX, *lire* : pl. X.
- P. 126, n. 8, l. 11. — *Au lieu de* : feuille 4, *lire* : IX-XX, feuille 4.
- P. 128, n. 3, l. 5-6. — Pizziganni, voir p. 126, n. 8, l. 6-7.
- P. 128, n. 5, l. dernière (à la p. 130). — *Au lieu de* : Pier Mocenigo, *lire* : Pietro Mocenigo.
- P. 132, n. 7, l. 11. — *Au lieu de* : Visconti, *lire* : Visconte.
- P. 132, n. 7, l. 12-13. (A la p. 134, l. 1-2.) — *Au lieu de* : et dans Santarem, *Atlas*, pl. XXIX, nos 2 et 4, *lire* : dans Santarem, *Atlas*, pl. XXVIII-XXIX bis, nos 2 et 4. — *Ajouter* : dans Fischer, *Sammlung mittelalterlicher Welt- und See-Karten*, livr. IV.
- P. 132, n. 7, l. 14. (A la p. 134, l. 3.) — *Au lieu de* : feuille 2.

- lire* : VII-VIII, feuille 2. — *Ajouter* : dans Gabriel Marcel, *Choix de cartes*, I, feuille 2.
- P. 132, n. 7, l. 16. (A la p. 134, l. 5.) — *Au lieu de* : feuille 4, *lire* : IX-XX, feuille 4.
- P. 138, l. 13. — Aux mots du texte vénitien : « E da rechavo in chomenza la bataia », ajouter la note suivante : Le défi de Boucicaut signale, en effet, un double corps à corps, à deux reprises différentes de la journée, entre sa propre galère et celle de Carlo Zeno. (Défi de Boucicaut, *loc. cit.*)
- P. 138, n. 2, l. 12. — Pier Mocenigo, voir p. 128, n. 5.
- P. 151, l. 3. — *Au lieu de* : Giovanni, *lire* : Giovanni.
- P. 169, l. 8. — *Au lieu de* : procureur, *lire* : procureur.
- P. 169, l. 17. — *Au lieu de* : Da Canale, *lire* : da Canale.
- P. 173, l. 5-6. — Da Canale, voir p. 169, l. 17.
- P. 225, l. 3. — Procureur, voir p. 169, l. 8.
- P. 226, n. 3, l. avant-dernière. — *Au lieu de* : (Ci-après, 5 juillet, 26 août 1408), *lire* : (Ci-après, 26 août 1408).
- P. 242, n. 4, l. dernière. — *Au lieu de* : le 9 mars, *lire* : le 9 août.
- P. 246, n. 8, l. 20. (A la p. 248, l. 9.) — *Au lieu de* : Angelo Corrarario, *lire* : Angelo Correr.
- P. 251, l. 12. — *Au lieu de* : Porto-Venere, *lire* : Porto Venere.
- P. 272, n. 5, l. avant-dernière. — *Au lieu de* : p. 295, *lire* : p. 295-332.
- P. 275, l. 2. — *Au lieu de* : la Polesine, *lire* : le Polesine.
- P. 298, n. 6, l. 4. — *Au lieu de* : vers le 19, *lire* : vers le 19 septembre.
- P. 298, n. 6, l. 7. (A la p. 300, l. 2.) — *Au lieu de* : jusqu'au 26 ou 29, *lire* : jusqu'au 26 ou 29 septembre.
- P. 305, l. 18. — *Au lieu de* : vins blancs, *lire* : vins.
- P. 308, l. dernière. — Si, par suite d'une de ces transpositions fréquentes dans la graphie d'Antonio Morosini, on devait *lire* : *preso*, *au lieu de* : *perso*, le sens deviendrait plus conforme à la réalité des faits. On pourrait alors (p. 309-311) traduire ainsi : Quant à ce qui regarde *notre Seigneurie ducale*, il a été pris un *château dit Castellazzo*, qui s'est donné à messire le duc de Milan.
- P. 316, n. 1, l. 5. — *Au lieu de* : Udin, *lire* : Udine.

## TOME II.

- P. 3, l. 6. — *Au lieu de* : Maffio, *lire* : Maffeo.
- P. 8, n. 3, l. 3. — *Au lieu de* : au fol. 289, *lire* : au feuillet 289.
- P. 16, n. 2, l. 5. — *Ajouter* : (*Diarrii nap.*, col. 1076).
- P. 24, n. 2. — *Au lieu de* : Entre le 3 et le 15 juillet, *lire* : Entre le 10 et le 15 juillet.
- P. 28, n. 3, l. 8. — Gallicioli, voir t. I, p. 46.
- P. 30, n. 4, l. 5. (A la p. 32, l. 2.) — *Au lieu de* : *Diario nap.*, *lire* : *Diarrii nap.*
- P. 31, l. 15. — *Après les mots* : de Venise, *ajouter* des points.
- P. 59, l. 6. — Procureateur, voir t. I, p. 169, l. 8.
- P. 62, n. 4, l. dernière. — *Ajouter* : *Monstrelet*, t. III, p. 85.
- P. 85, l. 1. — *Au lieu de* : Atis de Brimeu, *lire* : Athis de Brimeux.
- P. 100, n. 1, l. 5-6. — *Au lieu de* : Pièces just. I, p. 102-103, *lire* : Pièces just., p. 102-103.
- P. 112, n. 3, l. dernière. — *Au lieu de* : Neustrice, *lire* : Neustriæ.
- P. 130, l. 13. — *Au lieu de* : Masio, *lire* : Mafio.
- P. 131, l. 16. — *Au lieu de* : Masio, *lire* : Maffeo.
- P. 150, n. 1, l. 7. — *Au lieu de* : questo xe mar de la Baga, *lire* : questo xè mar de Baga.
- P. 150, n. 4, l. 6. — *Au lieu de* : pl. XXIX, *lire* : pl. XXVIII-XXIX bis.
- P. 151, l. 2. — *Au lieu de* : Bayonne du Minho, *lire* : « Baiona de Mior ».
- P. 158, n. 4, l. 6. — Gallicioli, voir t. I, p. 46.
- P. 166, n. 4, l. 15-22. — *Au lieu de* : du 11 juillet, *lire* : du 11 juin. — *Au lieu de* : (par Verceil, Novare et Turin), *lire* : (par Turin, Verceil et Novare). — *Au lieu de* : le 25 ou le 29 octobre, *lire* : le 23 ou le 29 octobre. — *Après les mots* : n° 36, *ajouter* : et note finale. — *Après les mots* : p. 542-543., *ajouter* : Un itinéraire précis de Martin V, entre le 16 mai 1418, jour de son départ de Constance, et le 28 septembre 1420, jour de son entrée à Rome, a été publié par M. Henri Moranvillé, d'après une note de M. F. Miltenberger parue dans les *Mittheilungen des Insti-*

- tuts für österreichische Geschichtsforschung. (Bibl. de l'Éc. des chartes, t. LV, 1894, p. 720-721.)*
- P. 185, l. 6. — *Au lieu de* : Guielmo, *lire* : Guglielmo.
- P. 195, l. 6. — *Au lieu de* : Luigi, *lire* : Alvisé. — De même, p. 251, l. 4; p. 255, l. 15, et p. 295, l. 3.
- P. 202, n. 4, l. 3. — *Au lieu de* : Biglio, *lire* : Biglia.
- P. 206, n. 1, l. 1. — *Au lieu de* : Lorinziela, *lire* : Lorisiela.
- P. 236, n. 3. — *Ajouter* : Sur ce voyage de 1423, voir la décision du Sénat vénitien, en date du 3 décembre 1422, dans Mas-Latrie, *Commerce et expéditions militaires de la France et de Venise au moyen âge*, groupe de doc., n° XXV, I, p. 195-198, au t. III des *Mélanges historiques*, ap. *Coll. des doc. inéd. sur l'Hist. de France*.
- P. 237, l. 5. — *Au lieu de* : à noble homme, *lire* : au noble homme.
- P. 239, l. 10. — *Au lieu de* : on n'a pas jamais su, *lire* : on n'a jamais su.
- P. 247, l. 5. — Bayonne du Minho, voir p. 151.
- P. 255, l. 1 et l. 8. — Bayonne du Minho, voir p. 151.
- P. 286, n. 6, l. 6-8. — *Au lieu de* : Raimundello, *lire* : Raimondello. — *Au lieu de* : 1405, *lire* : 1406.
- P. 298, n. 2, l. 11. — *Après les mots* : t. I, p. 546-549, *ajouter* : Desplanque, *Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais*, p. 23, 25, 27, et *Pièces just.*, III, p. 60, VII, p. 71.
- P. 314, n. 3. — *Ajouter* : Sur ce voyage de 1426, voir la décision du Sénat vénitien, en date du 16 mai 1426, dans Mas-Latrie..., II, p. 198-199... Voir p. 236.
- P. 319, l. 9. — *Au lieu de* : tant à cause, *lire* : et à cause.

### TOME III.

- P. 26, n. 2, l. 1. — *Au lieu de* : Jean V, duc d'Alençon, lire : Jean II, duc d'Alençon.
- P. 46, n. 3, l. 15. — M. Choussy vient de faire paraître une nouvelle édition de *Jeanne d'Arc, sa vraie mission*.
- P. 52, n. 4. — Le doute, émis sur la question de savoir si la lettre transcrite par Antonio Morosini pourrait faire allusion à sainte Catherine d'Alexandrie, doit s'accroître dans le sens de la négative. La mention d'une victoire remportée dans une discussion avec des maîtres en théologie, que contient le début de la phrase, fait voir qu'il s'agit certainement, dans cette lettre, de sainte Catherine d'Alexandrie, — celle-là même qui figurait dans les apparitions de Jeanne d'Arc, — et dont l'hagiographie enregistre les débats triomphants avec les docteurs de son temps.
- P. 76, n. 2, l. dernière. — *Au lieu de* : qu'en 1437, lire : que le 1<sup>er</sup> novembre 1437. (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. III, p. 44, n. 5.)
- P. 76, n. 3, l. dernière. — *Ajouter* : (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 45.)
- P. 106, l. 4. — Aux mots du texte vénitien : « a trovar el zenero », ajouter la note suivante : C'est seulement en 1441 ou 1442 que Marie, fille unique de Gilles de Retz et de Catherine de Thouars, lesquels s'étaient mariés en 1420, épouse en premières noces Prigent de Coëtivy, amiral de France. (P. Anselme, *Hist. gén. de France*, t. III, p. 632, t. VII, p. 72, 842-843, 844.) Mais il pourrait s'agir ici de Guy, sire de Laval, qui allait devenir en 1430 le gendre du duc de Bretagne. (Voir Extr. publiés, t. III, p. 56, n. 6; cf. P. Anselme, t. I, p. 456-7.)
- P. 110, n. 4, l. 12. — *Après les mots* : p. 103., *ajouter* : Le greffier de la Rochelle dit qu'il fut fait à Poitiers. (P. 338.)
- P. 118, n. 3, l. 8. — *Au lieu de* : umilmente, lire : umelmente.
- P. 140, l. 4. — *Au lieu de* : VIII<sup>o</sup>, lire : VIII<sup>o</sup>.

- P. 143, l. 6. — *Au lieu de* : 2 juin, *lire* : 2 juillet.
- P. 154, n. 2, l. 18. — Cf. p. 174, n. 2, l. 2-3 et l. dernières. — *Au lieu de* : les premières lances françaises, avec le roi, ont paru sous les murs, *lire* : les premières lances de l'armée royale ont paru sous les murs.
- P. 154, n. 4, l. 18. — *Après les mots* : Rogier, *Procès*, t. IV, p. 286, *ajouter* : cf. Basin, l. II, ch. xiv, t. I, p. 77.
- P. 170, n. 1, l. 25. — *Après les mots* : de janvier à décembre 1431, *ajouter* : aux arch. dép. du Nord.
- P. 174, n. 3, l. 23. — *Au lieu de* : Lettre de Pancrazio Giustiniani à son père Marco Giustiniani, cinquième du même au même, en date de Bruges, *lire* : Lettre de Pancrazio Giustiniani [à son père Marco Giustiniani, cinquième du même au même], en date de Bruges.
- P. 178, n. 4. — *Ajouter* : Cependant Perceval de Cagny dit que le séjour se prolongea jusqu'au mardi [12] juillet. (*Cagny*, 12 juillet, *Procès*, t. IV, p. 18.)
- P. 184, n. 1, l. 14. — *Après les mots* : p. 144, n. 1, *ajouter* : p. 154, n. 1.
- P. 186, n. 3, l. 8. — *Au lieu de* : p. 170, n. 1, *lire* : p. 170, n. 2.
- P. 186, n. 3, l. 12. — *Au lieu de* : p. 168, n. 6, *lire* : p. 170, n. 1.
- P. 188, n. 4, l. dernière. — *Au lieu de* : Raclyff, *lire* : Radclyff.
- P. 192, n. 1, l. 9. — Arch. dép. du Nord, voir p. 170.
- P. 218-219, l. dernières. — *Ajouter* des guillemets.
- P. 220-221, l. 1 et 2. — *Retrancher* les guillemets.
- P. 245, l. dernière. — *Au lieu de* : le 4 janvier, *lire* : , en date du 4 janvier.
- P. 254, n. 1, l. 2. — *Au lieu de* : La lettre précédente avait établi, *lire* : à l'occasion de la lettre précédente, on a établi.
- P. 271, l. 10. — *Au lieu de* : le 22 mars, *lire* : en date du 22 mars.
- P. 282, l. 25. — Aux mots du texte vénitien : « da ca Baldy », *ajouter la note suivante* : Il faut presque certainement lire *Balby*.
- P. 307, l. 2. — *Au lieu de* : venue aux mains à Compiègne avec l'armée anglaise, *lire* : venue aux mains à Compiègne, avec l'armée anglaise.
- P. 346, n. 3. — *Ajouter* : Entre Venise et Sigismond, en 1435-1437, devaient bientôt s'échanger des actes d'étroite alliance. (Romanin, *Stor. di Ven.*, t. IV, p. 180-181, 184-188.)

- P. 348, n. 2, l. 5. — *Au lieu de* : Andrea Corner, *lire* : Andrea Cornaro.
- P. 349, l. 5. — Andrea Corner, voir p. 348.
- P. 367, l. 6. — *Au lieu de* : Vettori, *lire* : Vitturi.
- P. 372, n. 4, l. 23. — *Au lieu de* : réduits en fait à dix, *lire* : réduits en fait à une dizaine.

## TOME IV.

P. 32, n. 2. — *Ajouter* : Cf. p. 6, n. 4.

P. 33, l. 13. — Aux mots suivants : le manuscrit original de l'œuvre d'Antonio Morosini, ajouter la note suivante : Cf. ci-après, Appendice IX, *Dispositions testamentaires d'Antonio Morosini*, note finale.

P. 38. — *En tête du sommaire du chapitre III, ajouter, en alinéa* : Manuscrit et copies de l'œuvre d'Antonio Morosini.

P. 96, n. 2, l. 3. — *Au lieu de* : expédition, *lire* : expéditions.

P. 234, n. 6, l. 3. — *Au lieu de* : Francesca Corrado, *lire* : Francesca Correr.

---



# TABLE ALPHABÉTIQUE

DES TOMES I A III.



## TABLE ALPHABÉTIQUE

---

### A

- Acre** (Epifanio d'). Voy. Epifanio.
- Adriatique** (mer). Armement de deux grosses galères vénitiennes contre les pirates de ces parages, II, 214-217.
- Aigues-Mortes**. Défense aux galères vénitiennes du voyage de Flandre de 1406 d'y faire escale, I, 216, 217. — Envoi de deux galères du voyage de Flandre de 1412, 316, 317. — Envoi d'une galère du voyage de Flandre de 1413, 316-319. — Voyage de 1414, II, 2, 3. — Second voyage de 1414, 4, 5. — Voyage de 1415, 12, 13. — Voyage de 1416, 90, 91; retour à Venise, 96, 97. — Voyage de 1417, 122-125. — Voyages de 1418, 154, 155, 156, 157; et de 1419, 172-175. — Voyage de 1420, 186-189; retour, 190, 191. — Voyages de 1421, 192, 193, 204, 205. — Voyage de 1422, 214, 215. — Rivalité commerciale entre Venise et Florence dans ce port, 234, 235. — Voyages de 1423, 236, 237, 252, 253; de 1424, 270, 271, 276, 277. — Voyage de 1425, 293-295; retour à Venise, 310, 311. — Voyage florentin de 1425, 302, 303; les galères guettées au retour par les Génois, 320, 321. — Voyage de 1426, 314, 315; naufrage d'une des galères, 324-327. — Voyage de 1427, 328-331. — Voyage de 1428, 334, 335; retour à Venise, 336-339. — Escales des galères de ce voyage, 338, 339. — Voyage de 1429, III, 2, 3. — Retour à Venise de la galère Molina, 168, 169. — Voyage de 1430, 242-245; retour, 312, 313.
- Albergati** (Niccolò), cardinal de Sainte-Croix. Son arrivée à Venise; sa modestie; négociateur entre Venise et Florence, III, 344, 345. — Va en France, 346, 347. — Convention signée à Lille, par son entremise, entre Charles VII et le duc de Bourgogne, 360-363. — Venu pour négocier la paix entre Charles VII et Henry VI, 362, 363.
- Albertino**. Chargé d'une lettre de Pancrazio Giustiniani pour son père, III, 318, 319.
- Albret** (Charles d'), connétable de France. Prisonnier ou plutôt tué à Azincourt, II, 72, 73, 76, 77.
- Alençon** (Jean I<sup>er</sup>, duc d'). Prisonnier ou plutôt tué à Azincourt, II, 72, 73, 76, 77.
- Alençon** (Jean II, duc d'). Bruit de négociations avec Henry V,

- II**, 168, 169. — Sa présence aux négociations de Pouilly-le-Fort, 180, 181. — Fait prisonnier à Verneuil, 284, 285. — Son rôle au siège d'Orléans, III, 26, 27. — Campagne en Normandie, 178, 179, 192, 193. — Coup de main sur Rouen préparé par lui et Charles de Bourbon, 222-225. — Ses succès en Normandie; prise de Louviers, 248, 249.
- Aleçon** (Jeanne d'Orléans, duchesse d'), III, 26, 27.
- Alexandre V**, pape. Galère par lui envoyée de Pise à Venise, avec l'ambassadeur Pietro della Randa, I, 260-263. — Obédience à lui donnée et ambassade envoyée par Venise, 268-271.
- Alexandrie**. Les galères de Chypre doivent y rejoindre les galères génoises, I, 52-55. — Grande mortalité sur les galères génoises pendant leur séjour dans ce port, 54, 55, 72, 73. — Boucicaut renonce à s'y rendre, 72, 73. — Épices provenant de cette ville chargées à Modon par des galères vénitiennes du voyage de la Tana, 84, 85. — Capture, dans ces parages, de la coque vénitienne de Marco dalle Chiodere par une coque génoise, 102, 103; cf. 156, 157. — Capture, par le marquis de Montferrat, d'une coque génoise venant de ce port à Savone, 300, 301. — Lettre adressée de cette ville, par le consul vénitien, sur la peste au Caire en 1416, II, 96, 97. — Abondance des épices en 1421, 204, 205. — Nombreuses épices venues de là à Venise en 1422, 232, 233. — Voyages florentins de 1422, 232-235. — Naufrage d'une galère de Narbonne venant de cette ville, III, 372-375. — Galères vénitiennes désignées pour ce voyage, 376, 377. — Voy. Cramaud (Simon de).
- Allée** (frère Pierre d'). Complot ourdi à Paris en faveur de Charles VII, III, 274, 275.
- Allemagne**. Hourque de ce pays capturée par les Anglais à la bataille de Harfleur, II, 108, 109. — Voy. Sigismond.
- Alphonse V**, roi d'Aragon. Prise et sac de Marseille par sa flotte; arrivée à Majorque, II, 264-269. — Guerre avec Gênes, 268, 269. — Guerre avec la Catalogne [Castille], III, 260, 261. — Négociations au sujet du schisme, 366, 367.
- Alphonse de Portugal**, bâtard du roi Jean I<sup>er</sup>. Sa belle conduite à Ceuta; rappel de son séjour à Venise, au cours de son pèlerinage au Saint-Sépulcre, II, 64-67.
- Amédée VIII**, comte, puis duc de Savoie. Sa sentence arbitrale entre Venise et Gênes, I, 242, 243. — Lettre au duc de Milan sur les progrès de Charles VII, III, 166, 167.
- Amiens**. Bruit de l'arrestation de Jean Sans-Peur en cette ville, II, 184, 185. — Progrès des troupes de Charles VII aux environs de cette place, III, 322, 323.
- Ancône**. Galères vénitiennes armées contre cette ville, I, 214, 215. — Commerce avec Milan au détriment de Venise, 302, 303. — Coque de cette ville brisée sur la plage de Valence, III, 282, 283.
- Ancyre**. Défaite de Bajazet par Tamerlan, I, 48, 49.
- Andrea de Lecce**. Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1422, II, 216, 217.
- Andros** (île d'), II, 164, 165.

- Anelo (Chondofelo dy). Ambassadeur de Jeanne II de Naples à Venise, II, 30-33.
- Angleterre. Expédition écossaise contre ce pays, I, 234-237. — Naufrage, sur la côte de ce pays, de la coque de Pietro Quirini venant de Candie, III, 370, 371. — Voy. Beaufort, Falmouth, Henry IV, Henry V, Henry VI, Londres, Richard II, Sandwich, Southampton, etc.
- Anjou. Voy. Bar (René, duc de), Louis II et Louis III, rois de Naples.
- Antho. Bataille de 1430, III, 286-293. — Le prince d'Orange défait se réfugie au château, 290, 291.
- Antioche. Voy. Venceslas.
- Aragon. Voy. Alphonse V, Ferdinand I<sup>er</sup>, Martin I<sup>er</sup>, Pedro.
- Arc (Jeanne d'). Lettres de Pancrazio Giustiniani sur la Pucelle, III, 8-55, 56-59, 88-141, 168-199, 212-249, 220-241, 244-257, 270, 271, 316-335. — Bruits relatifs à sa mission, 40 et suiv. — Née en Lorraine, 42-45, 92, 93. — Ses promesses à Charles VII, 44 et suiv., 94-101. — Lettre de Lawrence [Trent] à son sujet, 48 et suiv. — Lettres de Giovanni da Molino sur son fait, 60-67, 66-85. — Entrée à Rouen, 60, 61. — Entrée à Paris, 60, 61. — Tente de réformer les mœurs, 64, 65, 102, 103. — Veut aller à Rome(?) pour y faire couronner Charles VII, 66, 67. — Entrée à Beaugency, 68-71. — Bat à Patay et fait prisonnier Talbot, qui lui a manqué de parole, 70-77. — Sa mission, 78-85. — Lettres sur ses succès, 84-87, 88-141. — Détails sur sa personne, son âge, sa mission, ses premières démarches, 90-105. — Ses promesses à Charles VII, 94-97. — Jeanne devant les théologiens, 98-101. — Sa manière de vivre, 100-103. — Recommandations aux gens de guerre, 102-105. — Ses armes, 106-109. — Son étendard, 110, 111. — Somme les capitaines anglais de lever le siège d'Orléans, 110-113. — Les Anglais l'injurient, 112, 113. — Levée du siège d'Orléans, 116-123. — Blessée à la gorge, 120, 121. — Témoignages sur ses succès, 124, 125. — Prophétie de Bède sur sa mission, 126, 127. — Lettres envoyées par le marquis de Montferrat à Venise sur les succès de la Pucelle, 140-167. — Voyage à Reims, 140-163. — Bruit de la prise d'Auxerre et de l'exécution de l'évêque, 144-151. — Exploit accompli sur son ordre par La Hire, 150-153. — Soumission de Troyes et de Joigny, 154, 155. — Fait rendre à Charles VII la couronne de saint Louis par l'évêque de Clermont, 160-163. — Lettre écrite de Gênes sur ses succès, 166, 167. — Passage à Troyes, 172, 173. — Arrivée aux environs de Paris, 210, 211. — Son influence persistante; prise de Saint-Pierre-le-Moutier, 228-231. — Siège de la Charité-sur-Loire, 230, 231. — Sa mission, 230-233, 250, 254, 292, 293. — Accusée d'hérésie à Rome par l'Université de Paris, 232, 233. — Écrit de Gerson en sa faveur, 234, 235. — Faite prisonnière, 292-299. — Bruit de son évasion, 300-303. — Envoyée à Rouen; payée 10,000 couronnes à Jean de Luxembourg, 332, 333, 348, 349. — Craintes pour sa

- vie; jugement général sur sa conduite, 334, 335. — Informations diverses sur elle, 336-341. — Sa captivité, 348, 349. — Son supplice, 350-353. — Apparition de sainte Catherine, 352, 353. — Douleur de Charles VII à la nouvelle du supplice de Jeanne; menaces de représailles contre les femmes d'Angleterre, 352-355. — Raisons de la cruauté des Anglais envers elle, 356, 357.
- Archipel. Voy. Crispo (Giovanni).
- Arimondo (Pietro). Nommé ambassadeur de Venise près Alexandre V, I, 268, 269.
- Armagnac (Bernard VII, comte d'). Bruit d'un différend avec Philibert de Nailhac, grand-maitre de Rhodes, II, 84-87. — Bruit de négociations avec Henry V, 168, 169. — Bruit prétendant qu'il a livré Jean Sans-Peur au dauphin Charles, 184, 185.
- Arno. Galère génoise prise dans ce fleuve par les Pisans, I, 200, 201. — Galères florentines prises de même, 222, 223.
- Arras. Arrivée du duc de Bourgogne et de sa sœur, duchesse de Bedford, en cette ville, III, 186, 187. — Séjour du duc de Bourgogne, 194, 195; son départ pour Paris, 216, 217. — Les troupes de Charles VII courent jusque sous cette ville, 322, 323. — Départ des troupes du duc de Bourgogne, 326, 327.
- Artois. Nom donné à la bataille d'Azincourt dans une lettre adressée de Paris et reçue à Venise par Niccolò de' Carcanetti de Lucques, II, 70, 71. — Voy. Eu.
- Asti. Se rebelle contre la France et se donne au marquis de Montferrat, I, 290, 291. —
- Avait été donné en dot à Valentine Visconti par son père Giangaleazzo, *ibid.*
- Auger (Philippe), évêque de Savone. Intrigues avec Boucicaut pour lui livrer la ville, I, 306-309.
- Aumale. Voy. Harcourt (Jean d').
- Autriche (Frédéric d'), comte de Tyrol. Quitte Constance et projette de délivrer Jean XXIII, II, 92, 93.
- Auxerre. Bruit de la prétendue prise de la ville par Jeanne d'Arc, III, 144-151.
- Avignon. Entrevue de Benoît XIII et de Louis, duc d'Orléans, I, 190-193. — Retraite du président Jean Luvet, II, 304, 305. — Lettres écrites de cette ville par Giovanni da Molino, III, 60, 61, 66, 67.
- Azincourt. Lettre adressée de Paris à Niccolò de' Carcanetti de Lucques, sur la bataille, II, 70-85. — Liste des morts, 76-84. — Liste des prisonniers, 80-85.

## B

- Bajazet (sultan). Ses progrès en Turquie et en Grèce; ligue des princes chrétiens contre lui; victoire de Nicopolis, I, 2-13. — Manuel II Paléologue vient implorer des secours contre lui en France, à Gênes et à Venise, 42-49. — Battu par Tamerlan à Ancyre, 48, 49.
- Baga (mer de la), II, 150, 151.
- Balba (coque). Attaquée par les Génois dans les parages de la Barbarie, II, 318, 319. — Mise au voyage de Flandre en 1428, 334, 335.
- Balbi (maison). Coques naufragées, III, 282, 283.
- Balbi (Pietro di Alvisé). Adju-

- dicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1421, II, 194, 195. — Capture de sa coque, allant de Candie en Flandre, par un corsaire génois, 314-323 ; Guido da Canale négocie sa mise en liberté à Cadix, 320, 321.
- Bar (Édouard III, duc de). Tué à Azincourt, II, 76, 77.
- Bar (Guy de). Voy. Viau de Bar (le).
- Bar (Jean de), seigneur de Puisaye, frère du duc de Bar. Tué à Azincourt, II, 76, 77.
- Bar (René d'Anjou, duc de). Défait les Bourguignons, 154-157.
- Bar (Robert de). Voy. Marle.
- Barbarie. La coque Balba capturée dans ces parages par les Génois, II, 318, 319.
- Barbariga (galère). Désarmée par Carlo Zeno, I, 96, 97.
- Barbarigo (Andrea di Giovanni). Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1417, II, 126, 127. — Patron de la galère de Francesco Bembo, affrétée par Henry de Beaufort pour aller en Terre Sainte, 160-163. — « Sovracomito » d'une des galères du voyage de Flandre de 1419, 172, 173.
- Barbarigo (Giacomo di Filippo ou di Andrea). Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1417, II, 126, 127 ; — des deux galères des voyages d'Aigues-Mortes de 1418, 154-157 ; — d'une des galères du voyage de Flandre de 1427, 328, 329 ; — de 1429, III, 2, 3.
- Barbazan (Jean ou plutôt Arnaud-Guilhem de). Délivré lors de la prise de Château-Gaillard, II, 264-267.
- Barbo (Niccolò). « Sovracomito » d'une galère du voyage de Flandre de 1411, I, 314, 315.
- Barbo (Paolo). Adjudicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1418, II, 156, 157.
- Barcelone, II, 314, 315.
- Basilio (Giovanni). Rançonné par des corsaires biscayens, II, 206, 207.
- Baugé. Victoire du dauphin Charles sur le duc de Clarence, II, 198-204.
- Baux (Caterina Orsini des), fille de Raimondo, femme de Tristan de Clermont, II, 286, 287.
- Bavière. Voy. Hainaut, Isabeau.
- Bayonne « de Mior ». Attaque, dans ces parages, par le corsaire Juan Pedro de la Taza, de la coque de Marino Micheli, II, 150, 151 ; — de la galère Pasqualiga, 246-255. — Envoi de deux ambassadeurs vénitiens, 254, 255.
- Beaufort (Henry de), cardinal-évêque de Winchester. Arrivée et séjour à Venise, II, 158-163. — Affrètement d'une galère pour aller à Jérusalem, 160-163. — Retour à Venise sur une galère de Rhodes, 164-167. — Croisade projetée contre les Hussites, III, 132, 133, 136, 137, 168, 169, 188, 189. — Voyage de Calais à Paris, 170, 171. — Attendu à Pontoise par le duc de Bedford, 188, 189. — Séjour à Pontoise, 198, 199.
- Beaugency. Remis par Talbot à Jeanne d'Arc, 68-71.
- Beauvais. Les ducs de Bedford et de Bourgogne se rendent dans cette ville, III, 158, 159. — Soumission à Charles VII, 211, 215.
- Bezzano (Francesco), notaire vénitien à Gènes. Informa-

- tion par lui donnée à la Seigneurie d'Intrigues de Boucicaut pour reprendre Savone, I, 306-309.
- Bède. Prophétie relative à Jeanne d'Arc, III, 126, 127.
- Bedford (Anne de Bourgogne, duchesse de). Négociations pour son mariage avec le duc de Bedford, II, 118, 119. — Arrivée à Arras, III, 186, 187.
- Bedford (John, duc de). Son rôle à la bataille navale de Harfleur, II, 112, 113. — Négociations pour son mariage avec une fille de Jean Sans-Peur, 118, 119. — Son rôle à la bataille de Verneuil, 282, 283. — Bruit de son départ de Paris (1425), 298, 299. — Négociations avec le duc de Bourgogne, III, 18-23. — Demande du secours au duc de Bourgogne, 78, 79, 130, 131. — Se rend à Beauvais avec le duc de Bourgogne, 158, 159. — Bruit de sa mort, 166, 167. — Arrivée à Pontoise, 188, 189. — Lève des troupes en Picardie, *ibid.* — Ses insuccès, 192, 193. — A la tête des troupes anglaises en Normandie, 214-217. — Va au secours de Paris, 216, 217. — Bruit de trêve avec Charles VII, 216, 217. — Reçoit des renforts à Rouen, 252, 253.
- Beltramini (Giovanni de'), chevalier pensionné par Venise. Tué dans une escarmouche aux environs de Plaisance, I, 232, 233.
- Beinba (galère). 40 de ses hommes meurent de la peste à Londres, II, 192, 193.
- Bembo (Francesco di Giovanni). Sa galère concédée par la Seigneurie à Henry de Beaufort, pour aller en Terre sainte, II, 160, 161.
- Bembo (Giorgio). Adjudicataire d'une galère pour le voyage de Flandre de 1429, III, 2, 3.
- Bembo (Marco). Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1420, II, 186, 187.
- Bembo (Pietro). « Sovracomito » d'une galère du voyage de Flandre de 1426, II, 312, 313.
- Benoît XIII, pape d'Avignon. Part pour Gênes, I, 190, 191. — Entrevue avec Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, à Avignon, 190-193. — But de son voyage à Gênes, 196-199. — Projet d'une entrevue avec Boniface IX à Rome, 196, 197. — Bruit de sa mort à Gênes, 208, 209. — Bruit de l'armement de galères portugaises pour le transporter à Nice, afin de s'y aboucher avec l'empereur Sigismond, II, 36-41. — Prétendu différend à son sujet entre le comte d'Armagnac et le grand-maître de Rhodes, Philibert de Nailhac, 86, 87. — Création de cardinaux dans un consistoire tenu à Peniscola en 1423; bruit de l'obédience à lui prêtée par Charles VII, qu'il doit couronner, 238-243.
- Bergame. Se rebelle contre la France et se donne au marquis de Montferrat, I, 290, 291. — Avait été donnée en dot à Valentine Visconti par son père Giangaleazzo, *ibid.*
- Berry (Jean, duc de). Arrestation, sur son ordre, des marchands vénitiens de Montpellier et confiscation de leurs marchandises à l'instigation de Boucicaut, I, 118, 119. — Sa mort; ordre de restitution d'un joyau à Giovanni ou plutôt à Alvise Gradenigo, II, 96-99; cf. 132, 133.
- Bejrouth. Prise de cette place par la flotte génoise de Boucicaut; réclamations des mar-



- chands vénitiens, I, 60-71. — Arrivée à Modon de la galère Molina qui vient de Venise annoncer à Carlo Zeno le pillage de Beyrouth, 94-97. — Accord entre Gènes et Venise au sujet de ce pillage, 114-117. — Les Génois prétendent qu'ils ont acheté à Famagouste les marchandises qu'on les accuse d'avoir pillées lors de la prise de la ville, 146, 147. — Ambassade de Tommaso Mocenigo à Gènes pour le règlement de l'affaire du pillage, 224-227. — Galères vénitiennes désignées pour ce voyage, III, 376, 377.
- Biscaye.** Nefs de ce pays à la bataille de Harfleur, II, 110, 111; — à un combat entre Southampton et Harfleur, 138-141. — Coques capturées par Juan Pedro de la Taza et par Bertuzzi Diedo, 152-155. — Capture d'une coque vénitienne, se rendant en Flandre, par trois coques de ce pays, 206-209. — Armement de deux galères vénitiennes contre les corsaires de ce pays naviguant dans l'Adriatique, 214-217. — Capture de quatre nefs de corsaires de ce pays par les Génois, 218, 219. — Attaque de la galère Pasqualiga, 236, 237, 242-255. — Attaque, dans les eaux siciliennes, de la coque de Marino Micheli, 310, 311. — Voy. Taza (Juan Pedro de la).
- Bocchetta (Marco).** Patron d'une coque qui fait naufrage, II, 182, 183.
- Bologne.** Se donne à l'Église après la mort de Giangaleazzo Visconti, duc de Milan, I, 20, 21. — Bruit de négociations entre Venise et Gènes dans cette ville, 224, 225.
- Bonagiunta (Bernardo).** Lettre, écrite de Valence, sur les armements maritimes du Portugal, II, 36-39.
- Boniface IX.** Bologne se donne à lui après la mort de Giangaleazzo Visconti, duc de Milan, I, 20, 21. — Projet d'entrevue de Benoît XIII avec lui à Rome, 196, 197.
- Bonifacio (Corse),** II, 316, 317.
- Bonifacio (Giovanni).** Naufrage d'une coque lui appartenant, III, 284, 285.
- Borromeo (compagnie commerciale de),** II, 184, 185; III, 270, 271.
- Boucicaut (Jean le Meingre, dit),** gouverneur de Gènes, maréchal de France. Expédition contre Chypre, I, 26 et suiv. — Trouve à Rhodes une ambassade du roi de Chypre et traite avec elle, 30-35, 52-55. — Irrité de la surveillance exercée sur sa flotte par les galères de Carlo Zeno, 38-41. — Séjour à Famagouste, 54, 55. — Expédition contre les Sarrasins, de concert avec les galères de Chypre et des Hospitaliers de Rhodes; échec devant l'Escandelour, 56-59. — Prise de Beyrouth, 68-71, 176, 177. — Réclamations à lui présentées par les marchands vénitiens de Beyrouth, 68-71. — Renonce à se rendre à Alexandrie et donne l'ordre aux galères génoises mouillées dans ce port de retourner à Rhodes, 72, 73. — Retour à Rhodes pour regagner Gènes, 74, 75, 76, 77. — Préparatifs de rencontre avec les galères de Carlo Zeno, 76-79. — Emmène avec lui une galère de Chio et une galère de Rhodes, 78, 79. — Fait route vers Modon et atteint l'île de Sapienza, 78-81. — Car-

- lo Zeno va à sa rencontre; bataille navale de Modon : Boucicaud, vaincu, fait voile vers Gênes avec cinq galères, 82-95, 148, 149. — Capture deux nef vénitiennes dans son voyage de retour, 100, 101. — Déclare une guerre sans merci aux Vénitiens, 102, 103. — Traite avec Venise, 112-117. — Fait arrêter et frapper de confiscation les marchands vénitiens de Montpellier, 118, 119. — Excite les Génois à une nouvelle guerre contre Venise, *ibid.* — Les Génois concluent la paix malgré lui, mais il n'observe pas le traité, 119-121. — Erreur de Carlo Zeno sur ses intentions avant la bataille de Modon, 134, 135. — Sa galère attaquée par Carlo Zeno, 136-141. — Capture, par trahison, d'une galère vénitienne, 148, 149. — S'accorde avec François I<sup>er</sup> de Carrare, seigneur de Padoue, contre les Vénitiens, 182, 183. — Retient Benoit XIII à Gênes, 198, 199. — Envoie contre Pise deux galères, dont l'une est capturée, 198-203. — Bruit d'un accord entre lui et les Florentins pour l'acquisition de Pise, 206, 207. — Craintes qu'il inspire aux Vénitiens pour leurs galères du voyage de Flandre de 1406, 216, 217. — Négociations à Florence avec la République et Venise, 226-229. — Lettre de Pandolfo Malatesta sur un prétendu soulèvement de Gênes contre le gouverneur, 254-259. — Marche sur Plaisance avec Brunoro della Scala et Marsilio de Carrare, 272, 273. — Joie des Vénitiens lors de la prise de Gênes par le marquis de Montferrat et Facino Cane; leur haine contre le gouverneur, 282-285. — Marche de Milan sur Gênes, 284-287. — Négociations à Venise contre lui entre la République et les Malatesta, 286-289. — Cabrino Fondolo et Facino Cane marchent contre lui, 288, 289. — Combats entre lui et Facino Cane à Serravalle et entre Novi et Gavi, 292-297. — Tente de ravitailler Tortone, 294-297. — Fêtes à Plaisance à la nouvelle de ses succès, 294, 295. — Intrigues avec l'évêque de Savone pour reprendre cette ville, 306-309. — Rappelé par le petit peuple et les artisans de Gênes, II, 24, 25. — Prisonnier à Azincourt, 72, 73, 80, 81.
- Bourbon (Charles de), comte de Clermont. Son rôle au siège d'Orléans, III, 26, 27. — Bruit de négociations entre lui et le duc de Bourgogne, 170, 171. — Prise de Verneuil, 220-225. — Coup de main sur Rouen préparé par lui et le duc d'Alençon, 222-225. — Ambassade à lui envoyée par son beau-frère le duc de Bourgogne, 248, 249. — Prise de Clermont en Beauvaisis, dans son patrimoine, par les troupes de Charles VII, 324-327.
- Bourbon (Jacques II de). Voy. Marche.
- Bourbon (Jean I<sup>er</sup>, duc de). Prisonnier à Azincourt, II, 72, 73, 80, 81.
- Bourbon (Louis de), comte de Vendôme. Voy. Vendôme.
- Bourbon (Louis de), seigneur des Préaux. Tué à Azincourt, II, 76, 77.
- Bourges. Séjour de Charles VII, III, 252, 253.
- Bourgogne. Lettres écrites de ce

- pays sur Jeanne d'Arc, II, 48-51.
- Bourgogne (Anne de), fille de Jean Sans-Peur, duchesse de Bedford. Voy. Bedford.
- Bourgogne (Antoine de), duc de Brabant. Voy. Brabant.
- Bourgogne (Antoine de), fils aîné du duc Philippe le Bon. Sa naissance, III, 342, 343.
- Bourgogne (Catherine de), seconde fille de Jean Sans-Peur. Négociation pour son mariage avec le duc de « Merlen », II, 164, 165.
- Bourgogne (Jean, duc de). Voy. Jean Sans-Peur.
- Bourgogne (Jean de), duc de Brabant. Voy. Brabant.
- Bourgogne (Marguerite de), fille aînée de Jean Sans-Peur. Négociations pour son mariage avec le comte anglais de « Verdu », II, 162-165.
- Bourgogne (Marguerite de), comtesse de Hainaut. Voy. Brabant.
- Bourgogne (Philippe le Bon, duc de). Voy. Philippe le Bon.
- Bourgogne (Philippe de), comte de Ligny et de Saint-Pol, puis duc de Brabant. Voy. Brabant.
- Bourgogne (Philippe de), comte de Nevers. Voy. Nevers.
- Brabant. Négociations avec la Flandre, II, 274, 275.
- Brabant (Antoine de Bourgogne, duc de). Tué à Azincourt, II, 76, 77.
- Brabant (Jean IV de Bourgogne, duc de), mari de Jacqueline de Bavière, dite la duchesse de Hollande, II, 300-303.
- Brabant (Marguerite de Bourgogne, sœur du duc Antoine de). Bruit de son entremise pour la conclusion de la paix d'Arras entre Jean Sans-Peur et Charles VI, II, 8, 9.
- Brabant (Philippe de Bourgogne, comte de Ligny et de Saint-Pol, puis duc de). Pèlerinage à Jérusalem, II, 322, 323. = Sa mort, III, 314, 315.
- Bragadino (Niccolò). « Paron » d'une des galères du voyage de Flandre en 1408, I, 240, 241.
- Brescello. Informations du gouverneur vénitien de cette place sur les mouvements de Boucicaut, I, 270-273.
- Brescia. Tombe sous la domination de Pandolfo Malatesta après la mort de Giangaleazzo Visconti, duc de Milan, I, 22-23. — Malatesta négocie à Venise pour la défense de cette ville, 286-289. — Voy. Malatesta.
- Bretagne. Lettre écrite de ce pays sur les succès de Jeanne d'Arc, III, 88, 89.
- Bretagne (Arthur de), frère du duc Jean V. Voy. Richemont.
- Bretagne (Jean V, duc de). Négociations avec Charles VI et Charles VII, II, 176, 177, 296, 297. = Lettre à lui adressée par Gilles de Retz, III, 106, 107. — Devait venir joindre Jeanne d'Arc avec 500 Bretons, 121-125. — Ambassade à Charles VII, 194, 195.
- Brimeux (Athis de). Prisonnier à Azincourt, II, 84, 85.
- Bruges, centre du commerce vénitien dans le nord de l'Europe. Craintes des marchands vénitiens de cette ville de se voir arrêtés et frappés de confiscation à l'instigation de la France; loyauté des Brugeois, I, 120-123. = Reprise du commerce avec l'Angleterre (1419), II, 178, 179. — Voyage florentin en 1425, 302, 303. — Reprise du commerce avec Venise

- (1429), III, 4, 5. = Nouvelles envoyées de cette ville à Venise sur les affaires de France, II, 34, 35, 100, 101, 102, 103, 124, 125, 166, 167, 188, 189, 194, 195, 202, 203, 208, 209, 210, 211, 222, 223, 224, 225, 272, 273; — III, 8, 9, 56, 57, 168, 169, 174, 175, 200, 201, 204, 205, 260, 261, 270, 271, 292, 293, 304, 305, 316, 317, 336, 337, 348, 349, 358, 359, 360, 361. — Voy. Écluse (l'), Flandre.
- Bucentaure (le), I, 26-29; II, 46, 47, 158, 159.
- Buchan (John Stuart, comte de). Tué à Verneuil, II, 284, 285.
- Buono (Domenico). Adjudicataire d'une galère pour le voyage de Flandre de 1429, III, 2, 3.
- Buono (Francesco). Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1422, II, 216, 217. — Patron d'une galère du voyage de Flandre de 1425, 292, 293.
- Buono de Zilioli (Giovanni). Patron de la coque Neuve mise au voyage de Flandre de 1410, I, 304, 305. — Coques neuves mises au voyage de Flandre et de Candie en 1416, II, 92, 93; l'une vendue pour payer des dettes contractées envers les Catalans, l'autre naufragée, 182, 183. — Nouvelles de la guerre franco-anglaise données par l'écrivain de ces coques (1419), *ibid.*
- Bussy (Guillaume de Vienne, seigneur de). Voy. Vienne.
- C
- Cabrera (îles de), I, 126, 127.
- Cadix. Capture dans ce port, par les Génois, de la coque de Niccolò Rosso, allant en Flandre, I, 102, 103, 150-153. — Les Génois y guettent les coques Carretta et Ziliola, qui leur échappent, 314, 315. = Prise, par les corsaires biscayens, d'étoffes de Florence et de Plaisance dirigées sur ce port, II, 152, 153. — Coque de Niccolò Contarini arrêtée dans ces parages par des coques catalanes et siciliennes, 276, 277. — La coque de Pietro Balbi y est retenue par les Génois, 320-323.
- Caen. Prise par les Anglais; massacre de la population, II, 144-149.
- Caffa. Leonardo Mocenigo n'ose s'emparer d'une galère de cet entrepôt génois, I, 154-157.
- Caire (le). Représailles du Soudan contre les Génois, I, 176, 177. — Peste de 1416, II, 96, 97.
- Cairo (Francesco), patron génois. Sa nef s'enfuit à la bataille de Harfleur, II, 110, 111.
- Cajano (compagnie florentine de Giovanni da). Lettre à elle adressée, sur les suites de la prise d'Harfleur, II, 64, 65.
- Calais. Bruit de la jonction en ce port d'une flotte portugaise avec la flotte anglaise (1415), II, 20, 21. — Départ de la flotte anglaise de Harfleur pour cette ville, 68, 69. — Négociations en cette ville pour la paix entre la France et l'Angleterre, 106, 107, 116, 117. — Sigismond de Hongrie en part pour aller à Constance, 122, 123. — Débarquement du duc de Gloucester, 300, 301. — Départ de cette ville du cardinal Henry de Beaufort, III, 168-171.
- Calojanni (Jean VII le Beau, dit), neveu de Manuel II Paléologue et son associé à

- l'Empire de Constantinople. Confondu avec Manuel II, I, 42 et suiv. — Gouverne l'Empire pendant le voyage diplomatique de Manuel II en France et en Italie; le reçoit à son retour, 48, 49. — Négociations avec Leonardo Moconigo, 154, 155.
- Cambridge (Richard, comte de), second fils d'Edmond, duc d'York. Décapité à la suite de la conjuration contre Henry V, II, 48-51.
- Campioni (Diomede), patron génois. Sa nef s'enfuit à la bataille de Harfleur, II, 110, 111.
- Campofregoso (Tommaso da). Nommé doge de Gènes par le parti populaire, II, 24, 25.
- Canale (coque). Naufrage, III, 284, 285. — Retour de Flandre à Venise, 556-559.
- Canale (Bartolommeo da), recteur en Barbarie. Retour à Venise, II, 314, 315.
- Canale (Cristoforo da). Patron de la coque Neuve (Candie et Flandre), II, 332, 333.
- Canale (Girolamo da). Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1416, II, 90, 91.
- Canale (Guido di Francesco da). Nommé « sovracomito » d'une galère, I, 168, 169, 172, 173. — « Paron » d'une galère du voyage de Flandre de 1412, 316, 317. — Lettre par lui écrite de Flandre, sur le mariage des deux filles aînées de Jean Sans-Peur, II, 162-165. — Capitaine des galères du voyage de Flandre de 1426, 312, 313. — Arrivée à l'Écluse, 320, 321. — Négocie à Cadix la mise en liberté de la coque de Pietro Balbi, *ibid.*
- Candelor (el) [Escandelour]. Echec de Boucicaut devant cette ville sarrasine, I, 56-59.
- Candie. Conseil de guerre tenu par Carlo Zeno contre Boucicaut et les Génois, I, 74-77. — Départ de Zeno, 76, 77. — Cinq galères armées dans ce port par Zeno, 122, 123. — Capture d'une galère vénitienne venant de cette île à Constantinople, 156-157. — Traité entre Venise et Gènes au sujet des dommages subis dans cette région par les Vénitiens, 224, 225. — Chargement de vins pour la Flandre, 304, 305. — La coque neuve de Giovanni Buono de' Zilioli y charge des vins pour la Flandre, II, 92, 93. — La coque de Bulgaro Vitturi, allant dans cette île, fait naufrage dans la mer de Flandre, 294, 295. — Chargement de la coque de Pietro Balbi pour la Flandre, 316, 317. — Chargement de vins pour la Flandre par la coque de Marino Micheli, 326, 327; — par la coque Neuve, 332, 333. — Coques venant de cette île et mouillées à Parenzo, 338, 339. — Coque de cette île détruite sur la plage de Valence, III, 282, 283. — La coque de Pietro Quirini, venant de cette île, fait naufrage sur la côte anglaise, 370, 371.
- Cane (Facino). Marche sur Gènes avec le marquis de Montferrat; prise de la ville, I, 276-283. — Fortement établi aux environs de Pavie, 284-287. — Marche de Gènes contre Boucicaut, 288, 289. — Combats avec Boucicaut à Serravalle et du côté de Novi et de Gavi; s'empare d'un convoi de vivres destiné à Tortone, 292-299. — Une forteresse de Tortone se rend à

- lui, 294-297. — Envoie une ambassade à Venise pour négocier un accord entre Giammaria Visconti, duc de Milan, et son frère Filippo, comte de Pavie, 300-303. — Défaite infligée, près de Novi, à un parti français, 308, 309.
- Canée (la), I, 126, 127.
- Cantera (la), 242, 243.
- Capello (Daniele). Adjudicataire d'une des deux galères du voyage d'Aigues-Mortes de 1425, II, 294, 295.
- Capello (Francesco). Adjudicataire de la galère pour le voyage d'Aigues-Mortes de 1417, II, 124, 125. — Nommé capitaine des deux galères du même voyage en 1426, 314, 315.
- Capello (Giorgio di Giovanni). Nommé « sovracomito » d'une galère du voyage de Flandre de 1409, I, 246, 247.
- Capello (Giorgio). Patron d'une galère du voyage de Flandre de 1414, II, 2, 3.
- Capello (Guglielmo), de Ferrare. Envoie à Cattaneo Morosini copie d'une lettre adressée au duc de Milan sur la bataille de Baugé, II, 198-203.
- Capello (Lorenzo ou Niccolò). Capitaine des galères du voyage de Flandre de 1423, II, 234, 235, 260, 261; — de galères envoyées en Levant en 1433, III, 376, 377.
- Capello (Luca). Patron d'une galère du voyage de Flandre de 1414, II, 2, 3.
- Capello (Niccolò). Capitaine des galères du voyage de Flandre de 1427, II, 328, 329.
- Capello (Vittorio di Giorgio). Adjudicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1428, II, 332, 333.
- Caravello (Giorgio). « Sovraco-
- mito » d'une galère du voyage de Flandre de 1411, I, 314, 315.
- Carcanetti (Niccolò de'), de Lucques. Lettre à lui adressée de Paris sur la bataille d'Azincourt, II, 70-75.
- Carrare. Voy. Padoue.
- Carretta (coque). Retour de Flandre; échappe aux Génois au-dessus de Cadix, I, 314, 315.
- Carretto (Niccolò del). Arme une coque destinée à charger des vins de Malvoisie à Candie pour la Flandre, I, 304, 305.
- Casalmaggiore. Informations du gouverneur de cette place à la seigneurie de Venise sur les mouvements de Boucicaut et de ses alliés, I, 270-273.
- Castellazzo. Se donne au duc de Milan Giammaria Visconti, I, 308-310. — Voy. *Additions et corrections*.
- Castille. Voy. Jean II.
- Catalogne. Capture de trois galères génoises par des galères catalanes dans les eaux de Sardaigne, I, 252-255. — Coque de Giovanni Buono de' Zilioli vendue pour payer des dettes contractées envers des marchands catalans, II, 182, 183. — Armement de deux grosses galères vénitiennes contre les pirates de ce pays naviguant dans l'Adriatique, 214-217. — Capture de neuf nefs catalanes par les Génois, 218, 219. — Coque vénitienne, allant en Flandre, pillée par des corsaires de ce pays, 256-259. — Guerre avec Gènes, 268, 269. — Arrestation, par des coques catalanes, à Cadix, de la coque de Niccolò Contarini, 276, 277. — Voyage florentin en 1425, 302, 303. — Deux galères cata-

- lanes prises par les Mores, 336, 337. — Capture de deux nefes par la coque Cicogna de Gènes, III, 168, 169. — Coques catalanes naufragées sur la plage de Valence, 282, 283.
- Catherine (sainte). Jeanne d'Arc qualifiée d'« autre sainte Catherine, » III, 52, 53. — Apparition à Jeanne d'Arc avant son supplice, 352, 353.
- Catherine de France, fille de Charles VI. Négociations pour son mariage avec Henry V d'Angleterre, II, 36, 37. — Échec de ces négociations, 42, 43, 46, 47. — Reprise des négociations par l'empereur Sigismond et Guillaume, duc de Hollande, 98-101. — Fiancailles avec Henry V, 190, 191.
- Cavalcabò (Ugoletto). Devient seigneur de Crémone après la mort de Giangaleazzo Visconti, I, 20-22.
- Cérines (Chypre). Lin envoyé de là par les marchands vénitiens de Chypre au consul de Venise à Rhodes, I, 68, 69.
- Ceuta. Expédition portugaise contre cette ville, II, 54, 55, 64-67.
- Châlons-sur-Marne. Soumission à Charles VII, III, 182, 183.
- Champagne. Succès des troupes de Charles VII dans cette province, III, 338-341.
- Chappes (château de). Pris par les troupes de Charles VII, III, 338-341.
- Charenton (pont de). Bruit de sa prise par Charles VII, III, 214, 215.
- Charité-sur-Loire (la). Bruit du prétendu passage de la Loire par l'armée française, III, 138-141. — Siège par Jeanne d'Arc, 230, 231. — Bruit faux de la prise de la ville par Charles VII, 250, 251.
- Charles VI, roi de France. Battu à l'Écluse par Richard II d'Angleterre, I, 186-189. — Son frère, Louis d'Orléans, lui rapporte son entrevue avec Benoit XIII, 192, 193. — Relations avec Owen Glendower, roi de Galles, 194-197. — Sa mauvaise santé d'esprit, 234, 235. — Guerre avec Jean Sans-Peur, après le meurtre du duc d'Orléans, II, 4-7. — Paix d'Arras avec Jean Sans-Peur, 6-9. — Conditions de cette paix, 8-13. — Négociations pour le mariage du comte de la Marche avec Jeanne II de Naples, 14-19. — Préparatifs de défense contre l'Angleterre, 22, 23. — Appelé par les Guelfes de Gènes, 24, 25. — Négociations avec l'Angleterre, 34-37. — Échec du projet de mariage entre Catherine de France et Henry V d'Angleterre, 42, 43, 46, 47, 94, 95. — Bruits d'entente avec Jean Sans-Peur, 44, 45, 54, 55. — Bruits d'intervention de l'empereur Sigismond entre Henry V et lui, 56, 57. — Siège de Harfleur, 58-65. — Négociations, à la suite de ce siège, avec Jean Sans-Peur, 64, 65. — Bruit de deux succès contre les Anglais, 68-74. — Bataille d'Azincourt, 70-85. — Négociations de Sigismond I<sup>er</sup> pour la conclusion d'une trêve entre Henry V et lui, 92-95, 98-101. — Reprise des négociations pour le mariage de Catherine de France avec Henry V, 98-101, 118, 119. — Les seigneurs français se prononcent pour la continuation de la guerre avec l'Angleterre, 100-103. — Siège de Harfleur par ses troupes, 104, 105. — Bruit de nou-

- velles négociations à Calais pour la paix, 106, 107. — Bataille de Harfleur, 108-115. — Négociations de Calais, 116, 117. — Trêve de quatre mois avec l'Angleterre, 122, 123. — Projet d'ambassade vénitienne pour lui expliquer l'affrètement de trois coques vénitiennes par l'Angleterre, 130, 131. — Persistance de sa maladie, 134, 135. — Bataille navale entre Southampton et Harfleur, 136-141. — Prise de Caen et massacre de la population par les Anglais, 142-149. — Prise de Rouen par les Anglais, 174, 175. — Traité de Pouilly-le-Fort, 176-179. — Prise de Pontoise par les Anglais, 180, 181. — Traité de Troyes, 188-191. — Bataille de Baugé, 198-205. — Bruit anticipé de sa mort, 202, 203. — Négociations avec Philippe le Bon, 222, 223. — Sa mort, 228-231.
- Charles, dauphin, puis roi de France sous le nom de Charles VII. Bruit de négociations avec Henry V, II, 168-171. — Traité de Pouilly-le-Fort, 176-179, 180, 181. — Bruit de l'exécution de Jean Sans-Peur sur son ordre, 184-187. — Victoire de Baugé sur le duc de Clarence, 198-204. — Bruit d'un traité avec Jean Sans-Peur et de son entrée à Paris, 202, 203. — Battu à Monsen-Vimeu par Philippe le Bon, 208-213. — Négociation d'une trêve avec Philippe le Bon, 222, 223. — Menaces de guerre contre Philippe le Bon, 226, 227. — Bruit de l'entrée à Paris du vicomte de Narbonne, son capitaine, 228, 229. — Bruit de l'obédience par lui prêtée à Benoit XIII, qui doit le couronner, 240, 241. — Victoire de la Gravelle sur les Anglais, 258-261. — Bataille de Verneuil, 280-285. — Bruit de la conclusion d'une trêve entre lui et Philippe le Bon et de l'entière évacuation de la France par les Anglais, 288-291. — Nomme Arthur de Richemont connétable et gouverneur du royaume, 296, 297. — Entente avec Jean V de Bretagne et Philippe le Bon; conclusion d'une trêve avec ce dernier, 296-299. — Résumé de son histoire, de 1425 à 1428, III, 10-11. — Menaces des Anglais contre lui, 16. — Bonnes dispositions du duc de Bourgogne à son égard, 22, 23. — Entrée de ses troupes dans Orléans, 22 et suiv. — Prophéties relatives à lui, 39 et suiv. — Jeanne d'Arc devant lui, 44 et suiv., 95-101. — Lettre au pape, 54, 55, 56, 58-61. — Entrée à Rouen et à Paris, 60, 61. — Jeanne d'Arc veut le faire couronner à Rome (Reims?), 66, 67. — Promesses par lui faites à Jeanne d'Arc, 82-85. — Son prochain couronnement, 84-87. — Négociations avec Charles VII, 122-125. — Bruit de ses succès en Bourgogne et ailleurs, 124-127. — Bruit d'une intervention de l'Écosse en sa faveur, 134-137. — Voyage à Reims, 140-163, 172, 173. — Jeanne d'Arc lui fait rendre la couronne de saint Louis par l'évêque de Clermont, 160-163. — Lettres par lui adressées [à la Seigneurie de Venise], 162, 163, 166, 167. — Se prépare à attaquer le duc de Bourgogne, 164, 165. — Lettres de Giorgio de Valperga et du duc de Savoie sur ses progrès, 166, 167. — Bruit



- de négociations entre lui et le duc de Bourgogne, 170, 171. — Passage à Troyes; soumission de la ville, 172, 173, 174, 175. — Bruit de son prochain couronnement à Reims, 172, 173, 196, 197. — Arrivée à Reims; couronnement, 178-183. — Soumission de Châlons, Laon, etc., 182-185. — Fêtes à Tournai en l'honneur de ses succès, 184-187. — Arrivée à Soissons, 194, 195. — Arrivée aux environs de Paris, 200, 201. — Bruits relatifs à son couronnement, 202, 203, 206, 207. — Bruit de trêve avec le duc de Bourgogne, 208, 209. — Bruit du siège de Paris, 210, 211. — Bruit de la soumission de Senlis, Pont-Sainte-Maxence, Creil, pont de Charenton, Beauvais, Saint-Denis, 212-215. — Bruit de trêve avec les Anglais, 216, 217. — Bruit d'accord avec le duc de Bourgogne, 218, 219. — Ambassade à lui envoyée par le duc de Bourgogne, 224-229. — Préparatifs de guerre, 228, 229. — Influence persistante de Jeanne d'Arc sur lui, 232, 233. — Ambassade au duc de Bourgogne, 240, 241. — Prolongation de la trêve avec le duc de Bourgogne, 246, 247. — Le duc d'Orléans lui envoie un de ses secrétaires, 250, 251. — Bruit de la prise de la Charité-sur-Loire, *ibid.* — Chartres et Paris lui résistent encore, *ibid.* — Reçoit à Bourges de forts subsides du Languedoc; préparatifs de guerre, 252, 253. — Bruit de la prise de Chartres et de Château-Gaillard, 262-267. — Escarmouche avec les Anglo-Bourguignons sous Paris, 272, 273. — Bruit de siège de Paris, 294, 295. — Bruit d'une trêve de deux ans avec le duc de Bourgogne, 316, 317. — Ses troupes font lever le siège de Compiègne, 318-323. — Elles courent jusque sous Arras, Amiens et Rouen, 322, 323. — Elles attaquent Clermont en Beauvaisis, 324-327. — Menace les Bourguignons s'ils livrent Jeanne d'Arc aux Anglais, 336-339. — Succès de ses troupes en Champagne; prise du château de Chappes, 338-341. — Sa douleur à la nouvelle du supplice de Jeanne d'Arc; menaces de représailles contre les femmes d'Angleterre, 352-355. — Les Anglais croient que ses succès cesseront avec la mort de Jeanne d'Arc, 356, 357. — Trêve conclue à Chinon avec le duc de Bourgogne, 358-361. — Convention signée à Lille par l'entremise du cardinal de Sainte-Croix, Niccolò Albergati, 360-363. — Le cardinal est venu pour négocier la paix, 362, 363. — Négociations, 366, 367. — Bruit de l'arrivée à Venise d'une ambassade envoyée par lui, 368, 369.
- Charles, duc d'Orléans. Voy. Orléans.
- Chartres. Bruit de sa prise par les troupes françaises en 1424; reprise par Philippe le Bon, II, 272, 273. — Bruit de reddition à Charles VII, III, 76, 77. — Résiste encore à Charles VII, 250, 251; bruit de sa prise, 262, 263.
- Chartres (Regnault de), chancelier de France. Eloigné du pouvoir, II, 304, 305.
- Châteaudun. Bruit de prétendue reddition à Charles VII, 76, 77.
- Château-Gaillard. Bruit de sa

- prise par Charles VII, III, 264, 265.
- Châteaumorand (Jean de Châtelus, seigneur de). Fait prisonnier à la bataille de Modon, I, 94, 95, 144, 145. — Amené à Venise avec les autres prisonniers français et enfermé sous les Plombs, 108, 109. — Confondu avec Hugues Cholet, lieutenant de Boucicaut à Gênes, massacré par le peuple lors de la prise de la ville par le marquis de Montferrat, 280-283.
- Chio. Des galères de cette ile se joignent à la flotte génoise dirigée contre Chypre, I, 28, 29. — Boucicaut emmène une galère chiote à Modon, 78, 79; lui donne congé après la défaite de Modon, 92, 93. — Leonardo Mocenigo arrêtée sur les côtes de Romanie cette galère, qu'il emmène à Péra et qui lui échappe par deux fois, 104, 105. — Bruit d'une prétendue autorisation donnée par Filippo Maria Visconti aux coques génoises, venant de cette ile, de ramener sa fiancée, sœur de Louis III d'Anjou, II, 230, 231. — Commerce avec Gênes, 230, 231.
- Chiodere (Marco dalle). Patron d'une coque capturée par les Génois dans les eaux d'Alexandrie, I, 102, 103, 156-159. — « Paron » d'une coque allant en Flandre et arrêtée à Cadix, II, 276, 277.
- Cholet (Hugues), dit Choleton, lieutenant de Boucicaut à Gênes (confondu avec Châteaumorand). Massacré par le peuple lors de la prise de la ville par le marquis de Montferrat, I, 280-283.
- Chypre. Différends avec Gênes, I, 26-35. — Traité avec Boucicaut, 52-55. — Les facteurs vénitiens de Damas y font parvenir leurs réclamations contre la flotte génoise de Boucicaut, 68, 69. — Voy. Janus II.
- Cicala (Cattaneo). Envoyé comme ambassadeur de Gênes à Venise pour obtenir la mise en liberté des Français faits prisonniers à Modon; conclusion d'un traité entre les deux Républiques, I, 114-115, 164-167.
- Cicogna (coque), navire génois. Capture deux nefes catalanes, III, 168, 169.
- Ciola. Voy. Romanin.
- Cividale. Galère envoyée de cette ville à Venise par Grégoire XII, I, 260, 261.
- Clarence (Thomas, duc de). Battu et tué à Baugé par le dauphin Charles, II, 198-205; cf. 210, 211, 224, 225.
- Clermont. Bruit prétendant que Jeanne d'Arc a forcé l'évêque de cette ville à rendre à Charles VII la couronne de saint Louis, III, 160-163.
- Clermont en Beauvaisis. Prise de la ville par les troupes françaises; le château résiste, III, 324-327. — Le duc de Bourgogne tente vainement de la reprendre, 326-331.
- Clermont (Charles de Bourbon, comte de). Voy. Bourbon.
- Clermont (Tristan de). Équipe une galère vénitienne pour aller à Lecce, II, 286, 287. — Voy. Baux.
- Clos (Clavin du). Fait prisonnier à Anthon, III, 288, 289.
- Cocco (Francesco). Capitaine des deux galères du voyage d'Aigues-Mortes de 1426, 314, 315. — Naufrage d'une de ces galères, 324-327.
- Cocco (N.). Tué par des corsaires de Biscaye, II, 310, 311.
- Collo (cap de), II, 314, 315.

- Cologne, II, 236, 237, 238, 239.
- Colonna (Caterina), nièce de Martin V. Négociations pour son mariage avec Filippo Maria Visconti, duc de Milan, II, 218, 219.
- Compiègne. Projet d'entrevue entre Jean Sans-Peur, Isabelle de Bavière et le duc de Hollande, II, 120, 121. — Prise par les troupes françaises en 1424; reprise par Philippe le Bon, 272, 273. — Échec de Jean de Luxembourg devant cette ville, III, 276, 277. — Échec des Anglo-Bourguignons, 302-311. — Les troupes de Charles VII font lever le siège, 318-323.
- Condolmiera (coque). Naufrage sur la plage de Valence, III, 282, 283.
- Condolmieri (Antonio). Patron d'une coque venant de Flandre et naufragée sur la plage de Valence, III, 282, 283.
- Condolmieri (Francesco). Appelé à Rome pour recevoir le chapeau cardinalice, III, 368, 369.
- Constance. Départ de Frédéric d'Autriche, II, 92, 93. — L'empereur Sigismond quitte Calais pour s'y rendre, 122, 123.
- Constantinople. Très menacée par Bajazet, I, 2-5. — Emprisonnement de tous les marchands vénitiens de Péra par les Génois, 104-107. — Les marchands vénitiens de cette ville (ou Carlo Zeno) font avertir des coques du voyage de la Tana qu'elles sont épiées par les Génois de Péra, 110-113, 154, 155. — On envoie de là par terre le chargement de ces coques, 112, 113. — Capture, par les Génois, d'une coque vénitienne venant de Crète en cette ville, 156, 157. — Coques venant de cette ville et mouillées à Parenzo, II, 338, 339. — Voy. Calojanni, Manuel II.
- Contarini (galère). Montée par Francesco Cocco, capitaine du voyage d'Aigues-Mortes de 1426, II, 326, 327.
- Contarini (maison). Coque venant de Flandre et naufragée sur la plage de Valence, III, 284, 285.
- Contarini (Andrea di Giovanni). Nommé « sovracomito » d'une galère, I, 168, 169. — Lettre écrite de Milan à son neveu Domenico Micheli, sur un échec des Anglo-Bourguignons devant Compiègne, III, 302-305.
- Contarini (Bertuzzi). Capitaine de cinq galères vénitiennes venant de Flandre, III, 314-317.
- Contarini (Federico di Bertuzzi). Capitaine du voyage de Flandre de 1430, III, 258, 259; incident au retour, 312, 313.
- Contarini (Folco). « Sovracomito » d'une galère du voyage de Flandre de 1426, II, 312, 313.
- Contarini (Francesco), provvediteur en Lombardie. Lettres à la Seigneurie sur un combat à Serravalle entre Boucicaut et Facino Cane et sur la prise d'un convoi français par ce dernier, I, 292-299. — Nommé ambassadeur en Lombardie, 304, 305.
- Contarini (Giovanni). Sa coque choisie pour chasser les pirates de l'Adriatique, II, 216, 217.
- Contarini (Marco di Andrea). Adjudicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1424, II, 270, 274; — du voyage d'Aigues-Mortes de 1426, 314, 315.

- Contarini (Marino). Nommé « *sovracomito* » d'une galère du voyage de Flandre de 1404, I, 172, 173.
- Contarini (Marino di Alessandro). Patron de la galère équipée par Tristan de Clermont, II, 286, 287. — Capitaine d'une des coques envoyées au secours de celle de Pietro Balbi, 318, 319.
- Contarini (Niccolò di Girolamo). Sa coque, venant de Flandre, arrêtée par des coques siciliennes et catalanes à Cadix, II, 276, 277.
- Contarini (Niccolò ou Marino). Envoyé en ambassade auprès de Jean II de Castille, II, 248-257.
- Contarini (Paolo di Domenico). Lettre écrite de Bruges sur les mouvements des flottes anglaise et française et sur le siège d'Harfleur par les Français, II, 102-105.
- Contarini (Pietro). « *Sovracomito* » d'une des galères du voyage de Flandre de 1419, II, 172, 173.
- Contarini (Stefano di Niccolò). Capitaine d'une des coques envoyées au secours de celle de Pietro Balbi, II, 318, 319; — des galères des voyages de Flandre de 1429, III, 2-7; retour à Venise, 258, 259.
- Corbeil. Bruit de sa prétendue prise par les Anglais (1419), II, 182, 183.
- Corbie (Jean de), évêque d'Auxerre. Bruit de sa prétendue exécution sur l'ordre de Jeanne d'Arc, III, 148-151.
- Corfou. La galère de Niccolò Lombardo en ramène les épices de la coque de Dario Malipiero, II, 196, 197. — Escale des galères du voyage d'Aigues-Mortes, 338, 339.
- Cornaro (Andrea), marchand vénitien à Seville. Envoyé en ambassade auprès du roi de Castille, II, 206-209.
- Cornaro (Bernardo). Adjudicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1423, II, 234, 235.
- Coron, I, 126, 127.
- Correr (Marco). « *Sovracomito* » d'une galère du voyage de Flandre de 1404, I, 172, 173.
- Correr (Paolo di Filippo). Ambassadeur de Venise à Rome, III, 60, 61; — près le duc de Milan, 366, 367.
- Cramaud (Simon de), patriarche d'Alexandrie, peut-être désigné par erreur sous le nom de patriarche d'Antioche. Séjour à Venise, I, 260, 261.
- Craon (Antoine de), seigneur de Beauverger. Tué à Azincourt, II, 78, 79.
- Creil. Soumission à Charles VII, 214, 215.
- Crémone. Tombe sous la domination d'Ugolotto Cavalcabò après la mort de Giangaleazzo Visconti, duc de Milan, I, 20-22. — Négociations entre les Malatesta et Venise pour la défense de cette ville, 288, 289. — Voy. Fondolo (Cabrino).
- Créquy (Jacques de). Voy. Heilly.
- Crète. Voy. Candie.
- Crispo (Giovanni), duc de l'Archipel ou de Naxos. Son arrivée à Venise, II, 164-167.
- Culant (Louis de), probablement désigné sous le nom de Louis de Normandie. Fait prisonnier à Modon, I, 144, 145.

## D

Damas. Dommages causés par la flotte génoise aux marchands vénitiens de cette ville, dans leurs magasins de Beyrouth, I, 66-69. —

- Abondance des épices en 1421, II, 204, 205.
- Damiette. Attaque de cette ville par le recteur génois de Famagouste, Antonio Guarco, I, 176, 177.
- Dandolo (Cristoforo). « Paron » d'une galère du voyage de Flandre de 1408, I, 240, 241.
- Dandolo (Fantino di Lionardo). Nommé ambassadeur à Florence, I, 226-229; — près Grégoire XII, 270, 271; — en Lombardie, 304, 305.
- Dandolo (Giacomo). Nommé « sovracomito » d'une grosse galère, I, 168, 169. — « Sovracomito » d'une galère du voyage de Flandre de 1409, 246, 247.
- Dandolo (Lorenzo). « Sovracomito » d'une galère du voyage de Flandre de 1409, I, 246, 247.
- Danube (le), I, 12, 13.
- Dauphin (Guichard), maître de l'hôtel du roi. Prisonnier ou plutôt tué à Azincourt, II, 72, 73.
- Dauphiné. Défaite du prince d'Orange dans ce pays, III, 284-293.
- Diedo (Antonio). Capitaine des deux galères du voyage de Flandre de 1427, II, 328, 329.
- Diedo. Voy. Duodo (Arsenio).
- Diedo (Bernardo ou Vittorio). Capitaine des galères du voyage de Flandre de 1424, II, 270, 271. — Sa mort, 286, 287.
- Diedo (Bertuzzi), capitaine vénitien. Capture deux coques hiscayennes, II, 154, 155.
- Diedo (Giovanni). Capitaine des galères du voyage de Flandre de 1420, II, 186, 187. — Mort de la peste à Londres, 192, 193.
- Dollina (Giorgio de' Bieri, de la maison), II, 338, 339.
- Dolfino (Benedetto). Nommé « sovracomito » d'une galère, I, 168, 169.
- Dolfino (Niccolò). « Paron » d'une des galères du voyage de Flandre de 1413, I, 318, 319.
- Donato (maison). Lettre adressée de Montpellier sur les affaires de France, II, 304-309.
- Donato (Bartolommeo). Nommé ambassadeur près Alexandre V à Pise, I, 268, 271.
- Donato (Lorenzo). Capitaine des galères du voyage de Flandre de 1428, II, 332, 333.
- Doria (Cassiano), conseiller génois en Levant. Fait prisonnier à Modon, I, 144, 145.
- Douglas (Archibald IV, comte de). Tué à Verneuil, II, 284, 285.
- Dreux. Bruit de reddition à Charles VII, 76, 77.
- Du Chastel (Tanneguy), prévôt de Paris. Eloigné du pouvoir, II, 304, 305.
- Du Clos (Clavin). Fait prisonnier à Anthon, III, 288, 289.
- Duodo ou Diedo (Arsenio). Adjudicataire des galères des voyages d'Aigues-Mortes de 1423, II, 236, 237, 252, 253.
- Duodo (Leone). Adjudicataire de deux des galères du voyage d'Aigues-Mortes de 1427, II, 328-331.
- Duodo (Luca di Pietro). Adjudicataire d'une des galères de Flandre du voyage de 1424, II, 268-271; — de 1430, III, 258, 259.
- Duodo (Tommaso di Pietro). Armateur d'une galère du voyage de Flandre de 1415, II, 14, 15. — Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1416, 90, 91.
- Duodo (A.). « Paron » d'une des galères du voyage de Flandre de 1413, I, 318, 319.
- Du Saix (Jean). Fait prisonnier, III, 290, 291.

## E

- Écluse (l').** Arrivée dans ce port de trois coques génoises, dont l'une a capturé celle de Basilio Tirapelle, I, 182-185. — Les troupes françaises y sont battues par les Anglais, 186-189. — Envoi de trois galères du voyage de Flandre de 1412, 316, 317. — Envoi d'une galère du voyage de Flandre de 1413, *ibid.* = Envoi de deux galères du voyage de Flandre de 1415, II, 12, 13, 34, 35; — de 1416, 90, 91; — arrivée, 102, 103. — Arrivée des galères du voyage de 1417, 132, 133. — Envoi de deux galères du voyage de Flandre de 1419, 172, 173; — de 1422, 216, 217; — de 1423, 232, 233; — de 1424, 268, 269; — de 1425, 290-293; — de 1426, 310-313; leur arrivée, 320, 321. — Envoi de deux galères et d'une coque en 1427, 328, 329, 332, 333. — Voyage de 1428, 332-335. = Arrivée d'Isabelle de Portugal, III, 254-257. — Arrivée de coques vénitiennes et génoises, 310, 311, 312, 313.
- Écossais.** Leur rôle à la bataille de Baugé, II, 200-203.
- Écosse.** Expéditions dirigées contre l'Angleterre, I, 234-237; II, 134, 135. — Voy. Jacques I<sup>er</sup>.
- Epifanio d'Acree,** consul de Venise à Rhodes. Transmet à Carlo Zeno les réclamations des marchands vénitiens de Beyrouth contre la flotte génoise de Boucicaut, I, 68-71.
- Erizza (galère).** Soixante de ses hommes meurent de la peste à Londres, II, 192, 193.
- Erizzo (Filippo).** Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1420, II, 186, 187.
- Erizzo (Marco).** Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1417, II, 126, 127.
- Erizzo (Niccolò).** « Paron » d'une des galères du voyage de Flandre de 1410, I, 304, 305.
- Escandelour (l').** Voy. Candelor (el).
- Esclavonie,** I, 14, 15. — Peste de 1416, II, 96, 97.
- Espagne (Castille).** Nefs de ce pays à la bataille de Harfleur, II, 110-113; — au combat naval entre Southampton et Harfleur, 138, 139, 140, 141. = Naufrages sur la plage de Valence, III, 282, 283. — Naufrage de quarante nefs de ce pays allant en Flandre, 340-343. — Voy. Aragon, Biscaye, Castille.
- Espagne (mer d').** Rencontre des galères vénitiennes avec une flottille espagnole, qui les rançonne, III, 312, 313, 315. — Tempête et naufrage terribles, 340-343; cf. 238, 239.
- Este.** Voy. Ferrare.
- Esturgeon (hôtellerie de l'),** à Venise. Un ambassadeur de Philippe le Bon y descend, II, 278, 279.
- Eu (Charles d'Artois, comte d').** Prisonnier à Azincourt, II, 80, 81.
- Eugène IV, pape.** Négociations au sujet du schisme, III, 364, 365. — Appelle à Rome le cardinal Francesco Condolmieri pour lui remettre le chapeau, 368, 369.

## F

- Faliero (Bertuzzi di Alvise di Samuel).** Envoyé en ambassade auprès de Jean II de Castille, II, 248-251, 254, 255.
- Falmouth.** Séjour de Paolo Pasqualigo, vice-capitaine du voyage de Flandre de 1416,

- II, 124, 125. — Naufrage d'une coque génoise, 128, 129.
- Falstaff (John). Sommé par Jeanne d'Arc de lever le siège d'Orléans, III, 112, 113.
- Famagouste. Tentative du roi de Chypre sur cette ville génoise, I, 26, 27. — Excès d'Antonio Guarco, podestà génois de la ville, 32, 33. — Boucicaut se rend dans ce port, 54, 55. — Restitution par les Génois aux Vénitiens d'épices transportées dans cette ville, 114-117. — Les Génois prétendent y avoir acheté les marchandises qu'on les accuse d'avoir pillées à Beyrouth, 146, 147. — Expédition du recteur génois de cette ville, Antonio Guarco, contre Tripoli de Syrie et Damiette, 174-177.
- Feleta (coque). Naufrage, III, 282, 283.
- Ferdinand I<sup>er</sup>, roi d'Aragon. Ambassadeur vénitien nommé à l'occasion de son avènement, I, 318, 319. — Inquiété par les armements maritimes de Portugal, II, 42, 43. — Bruit de sa mort, presque aussitôt démenti, 68, 69.
- Ferrare (Niccolò III d'Este, marquis de). Manuel II Paléologue descend dans sa maison de Venise, I, 46, 47. — Bruit de son entremise pour la conclusion de la paix d'Arras entre Jean Sans-Peur et Charles VI, II, 8, 9. — Reçoit copie d'une lettre adressée à Filippo Maria Visconti, duc de Milan, sur la bataille de Bauge, 198, 199. — Avis de la prétendue mort de Henry VI, de la conclusion d'une trêve entre Philippe le Bon et Charles VII et de l'entière évacuation de la France par les Anglais, par lui transmis à la seigneurie de Venise, 288-291. — Séjour à Venise, III, 304, 305. — Bruit de négociations avec la France, 368, 369.
- Ferrare. Des négociations pour la paix générale doivent s'y ouvrir, III, 364, 365. — Voy. Polesine (le).
- Filippo de Pise, chevalier. Venu au secours de Pise assiégée par les Génois, I, 200-203.
- Flandre. Capture à Cadix de la coque de Niccolò Rosso, allant en ce pays, par une coque génoise venant de ce côté, I, 102, 103, 150-153. — Voyage de 1404, 170-173. — Organisation, à Venise, d'un voyage en ce pays (1406), 212, 213, 214-217, 218, 219. — Voyage de 1408, 238-240. — Voyage de 1409, 246, 247. — Capture, par le roi Venceslas de Naples, de deux coques génoises, venant de Rhodes et de Flandre, 250-253. — Voyage de 1410, 304, 305. — Retour de trois galères à Venise; naufrage de celle de Giovanni Morosini à l'entrée du Phare de Messine, 312, 313. — Voyage de 1411, 312-315. — Voyage de 1412, 314-317. — Voyage de 1413, 316-319. — Voyage de 1414, II, 2-5. — Troubles à la suite du meurtre du duc d'Orléans, 4-7. — Voyage de 1415, 12-15. — Retard des galères vénitiennes de 1415, 22-25. — Elles manquent d'être saisies par la flotte anglaise, 58, 59. — Leur retour à Venise, 66, 67. — Voyage de 1416, 90, 91; arrivée à l'Écluse, 102, 103. — Voyage de 1417, 126, 127; arrivée à l'Écluse, 132, 133; retour à Venise, 148, 149. — Retour à Venise en vingt-neuf jours de la coque de Marino Micheli, attaquée en

route par une coque biscayenne, 148-155. — Voyage de 1418, 156, 157; nouvelle du départ pour Venise, 166-169. — Voyage de 1419, 170-173, 178-181. — Reprise du commerce avec l'Angleterre en 1419, 178-181. — Voyage de 1420, 186, 187; les deux galères de Londres décimées par la peste, 192, 193. — Voyage de 1421, 192-195. — Voyage de 1422, 216, 217; retard, 218, 219; annonce du retour à Venise, 224, 225; une des galères, la Pasqualiga, attaquée par des corsaires biscayens, 236-239, 242-245. — Voyage de 1423, 232-237; date de ce voyage avancée pour faire pièce aux Florentins, *ibid.* — Envoi de deux galères pour ramener le reste de la cargaison de la Pasqualiga, 250-257. — Annonce du retour des galères du voyage de 1423, 260, 261. — Voyage de 1424, 268-271; mort du capitaine, 286, 287. — Négociations de paix avec le Brabant, 274, 275. — Voyage de 1425, 290-293. — Voyage de 1426, 310-313. — Capture par les Génois d'une coque pisane et de la coque de Pietro Balbi allant de Candie à l'Écluse, 314-323. — Chargement de vins fait pour ce pays à Candie par la coque de Marino Micheli, 326, 327. — Voyage de 1427, 328, 329. — Envoi de la coque Neuve à Candie et en ce pays, 332, 333. — Voyage de 1428, 332, 333. — La coque Balba mise à ce voyage en 1428, 334, 335. — Voyage de 1429, III, 3-5; retour à Venise, 258-261. — Règlement pour le chargement des épices, 4-7. — Envoi de galères florentines supplémentaires en 1430,

242, 243. — Naufrage d'une coque génoise dirigée sur ce pays, 244, 245. — Voyage de 1430, 256-259. — Naufrage de coques vénitiennes revenant de ce pays, 282, 283. — Naufrage de quarante nefes espagnoles allant en ce pays, 341-343. — Retour de la coque Canale de ce pays à Venise, 356-359. — Interruption du voyage annuel des galères vénitiennes (1431-1432), 360, 361. — Reprise du voyage vénitien annuel (1433), 374-377. Florence. Prend part à la croisade de Nicopolis, I, 4, 5. — La garnison florentine chassée de la citadelle de Pise, 202-207. — Bruit d'un accord, relatif à Pise, avec Boucicaud, 206, 207. — Bruit de la reprise de Livourne par les Pisans, 208-210. — Espérances des Pisans en lutte contre les Florentins, 222, 223. — Fantino Dandolo et Bartolommeo Nani nommés ambassadeurs de Venise en cette ville, 226-229. — Négociations avec Venise et Gênes en cette ville, 226-229. — Reprise de Pise; conditions faites aux Gambacorta, 228, 231. — Capture, par Venceslas de Naples, de la coque génoise Squarciafica avec un chargement d'épices appartenant aux Florentins, 250, 251. — La flotte de Venceslas épée une coque venant de Flandre, chargée de marchandises florentines, qui lui échappe et arrive à Porto Venere, 250, 251; cf. 252, 253. — Épices appartenant aux Florentins saisies sur une coque génoise venant d'Alexandrie à Savone, 300, 301. — Alliance avec Louis II d'Anjou, roi de Naples, *ibid.* — Prise d'étoffes de cette ville dirigées sur Cadix, II, 152, 153. — Voyages



- en Syrie et à Alexandrie en 1422; rivalité commerciale avec Venise en Flandre, à Londres et à Aigues-Mortes, 232-235. — Les marchands florentins expulsés de Naples, de Provence, de Rome et de Romagne, 308, 309. — Galères florentines, venant d'Aigues-Mortes, épiées par des galères génoises, 320, 321. — Nouvelles venues de Florence, sur l'arrivée en Angleterre d'Isabelle de Portugal, III, 242, 243. — Envoi de deux galères florentines supplémentaires en Flandre, *ibid.* — Traité négocié avec Venise par Niccolò Albergati, cardinal de Sainte-Croix, 344, 345.
- Foix (Jean I<sup>er</sup>, comte de). Entente avec le connétable de Richemont, II, 306, 307.
- Fondaco (le), à Venise, II, 184, 185.
- Fondolo (Gabiello ou Cabrino), seigneur de Crémone. Marche contre Boucicaut, I, 288, 289. — Séjour à Venise, 298, 299.
- Foscarini (Francesco). Nommé « sovracomito » d'une galère, I, 168, 169.
- Foscolo (Francesco ou Andrea di Niccolò). « Sovracomito » de la galère du voyage d'Aigues-Mortes de 1420, II, 188, 189. — Retour à Venise, 190, 191. — Patron d'une galère du voyage de Flandre de 1425, 292, 293.
- Foscolo (Niccolò). Nommé capitaine des voyages de Flandre de 1408, I, 238-240; — et de 1410, 304, 305.
- Foscolo (Paolo). Patron d'une galère du voyage de Flandre de 1425, II, 292, 293.
- Fosse de Leurre (la). Arrivée de la flotte anglaise (1415), II, 52, 53.
- Fosseux (Colart de), frère du suivant. Tué à Azincourt, II, 78, 79.
- Fosseux (Jean, sire de). Tué à Azincourt, II, 78, 79.
- Fosseux (Philippe de), frère des précédents. Tué à Azincourt, II, 78, 79.
- Fosseux (N., N. et N. de), frères des précédents. Tués à Azincourt, II, 78, 79.
- France. Voy. Catherine de France, Charles VI, Charles VII, Isabeau de Bavière, etc.
- Frédéric, duc d'Autriche. Voy. Autriche.
- Fregoso. Voy. Campofregoso (Tommaso da).
- Fribourg (Jean VIII, comte de). Fait prisonnier à Anthon, III, 290, 291.

## G

- Gabrieli (Michele di Niccolò). « Sovracomito » d'une des galères du voyage de Flandre de 1419, II, 172, 173.
- Galles (Owen Glendower, roi de). Défait par les Anglais; ses relations avec la France, I, 194-197.
- Gallo (cap), I, 126, 127.
- Gambacorta (Andrea), frère du suivant. Conditions à lui faites lors de la reddition de Pise aux Florentins; confiné en Romagne, I, 230, 231.
- Gambacorta (Giacomo ou plutôt Giovanni), gouverneur de Pise. Lettre à la seigneurie de Venise, I, 218-223. — Conditions à lui faites par les Florentins lors de la reddition de Pise; confiné en Romagne, 230, 231.
- Garzoni (Giovanni de'). Nommé ambassadeur près Grégoire XII, I, 270, 271.
- Gavi. Combat aux environs entre Boucicaut et Facino Cane, I, 292-297, 298, 299.

Génes. Prend part à la croisade de Nicopolis, I, 4, 5, 8, 9. — Fournit le sel à la Lombardie, au grand dommage de Venise, 24, 25. — Différends avec Janus II, roi de Chypre, 26-35. — Expédition projetée contre les Sarrasins, 34, 35, 52, 53. — Boucicaud irrité de la surveillance de sa flotte par les galères de Carlo Zeno, 38-41. — Séjour et négociations de Manuel II Paléologue, 42-45. — Trois galères génoises accompagnent Manuel II à Constantinople, 48, 49. — Retour de ces galères à Rhodes, sauf une, armée contre le roi de Chypre, 48, 49. — Mauvais état sanitaire de la flotte à Rhodes, 50-53; à Alexandrie, 54, 55, 72, 73. — Traité avec le roi de Chypre Janus II, 52-55. — Expédition navale contre les Sarrasins; échec devant l'Escandelour, 56-59. — Prise de Beyrouth, 60-67, 176, 177. — Réclamations des Vénitiens contre les dommages causés à leurs marchands de Beyrouth par la flotte génoise de Boucicaud, 68-71. — Projets de retour de Boucicaud, 74, 75, 76, 77. — Préparatifs de combat de Carlo Zeno contre la flotte génoise, 80-87. — Rencontre de Modon; désolation à Génes, 88-95. — Capture de deux nefs vénitiennes par Boucicaud dans son voyage de retour, 100, 101. — Déclaration d'une guerre sans merci aux Vénitiens, 102, 103. — Capture des coques vénitiennes de Niccolò Rosso dans le port de Cadix et de Marco dalle Chiodere dans les parages d'Alexandrie, 102, 103, 150-153. — Emprisonnement des Vénitiens de Péra; pro-

testation de Leonardo Mocenigo au capitaine génois du bourg, qui signe une trêve avec lui, 106, 107. — Les prisonniers génois de Modon amenés à Venise et mis dans les prisons de Terra Nuova, 108-111. — Ordre, venu de France, de faire délivrer les Français faits prisonniers à Modon et emprisonnés à Venise; ambassade de Cattaneo Cicala; traité avec Venise, 112-117, 164-167. — Restitution des épices prises par les Vénitiens dans les parages de Modon, 114, 115. — Libération des Français et des Génois faits prisonniers à Modon, 114-117. — Boucicaud désire une nouvelle guerre avec Venise; il n'observe pas le traité conclu malgré lui entre les deux Républiques, 120, 121. — Texte du rapport officiel de Carlo Zeno sur la bataille de Modon, 124-145. — Boucicaud capture par trahison une galère vénitienne, 148, 149. — Capture des coques vénitiennes de Giovanni Obizzo et de Niccolò Marcoffo, 148-151. — Traité avec Venise, par l'entremise de Manuel II, 154, 155. — Capture d'une coque vénitienne venant de Crète à Constantinople, 156, 157. — Ambassade à Venise de Domenico Imperiali, 166, 167. — Expédition du recteur de Famagouste, Antonio Guarco, contre Tripoli et Damiette; représailles du soudan du Caire, 174-177. — Capture des coques vénitiennes de Basilio Tirapelle et de Giorgio Monganero dans les parties de Romanie, 178-183. — Nefs génoises au service de la France brûlées par les Anglais à l'Écluse,

188, 189. — Séjour de Benoit XIII; but de son voyage, 190, 191, 196-199. — Envoi contre Pise de deux galères, dont l'une est capturée, 199-203. — Épidémie; bruit de la mort de Benoit XIII dans cette ville, 208, 209. — Ambassade de Tommaso Mocenigo pour le règlement de l'affaire de Beyrouth, 224-227. — Projet de négociations à Bologne avec Venise, 224, 225. — Négociations à Florence avec la République et Venise, 226-229. — Sentence arbitrale rendue par Amédée VIII, comte de Savoie, entre la République et Venise, 242, 243. — Ambassade d'Enrico Grimaldi à Venise au sujet de cette sentence, 244, 245. — Capture de la coque Squarciafica, venant de Rhodes, par le roi Venceslas de Naples, 250, 251. — Capture, par le même, de la coque génoise de Pietro Nardoni venant de Flandre, 252, 253. — Capture de trois galères par les Catalans dans les eaux de Sardaigne, 252-255. — Lettres de Pandolfo Malatesta sur un prétendu soulèvement de la ville contre Boucicaud, 254-259. — Prise de la Sardaigne par Martin I<sup>er</sup>, roi d'Aragon; projet d'attaque sur Gènes, 258, 259. — Marche de Boucicaud sur Plaisance avec Brunoro della Scala et Marsilio de Carrare, 272-275. — Attaque et prise de la ville par le marquis de Montferrat et Facino Cane; mort de Hugues Cholet (désigné sous le nom de Châteaumorand), massacré par le peuple, 276-283. — Facino Cane quitte la ville pour marcher contre Boucicaud, 288, 289. — Combats aux environs entre Bou-

cicaud et Facino Cane, 290-299. — Marche de Boucicaud sur cette ville, entravée par Facino Cane, *ibid.*, 298, 299. — Capture d'une coque génoise venant d'Alexandrie à Savone, 300, 301. — Commerce avec Milan, au détriment de Venise, 302, 303. — Troubles politiques en 1415; rappel de Boucicaud; élection du doge Tommaso da Campofregoso, II, 24-27. — Hostilités avec l'Angleterre, 42-45. — Ambassade française venue pour demander des galères contre les Anglais, 88, 89. — Galères et coques génoises au service de la France; naufrage d'une de ces coques devant Harfleur, 104, 105. — Trois nefes capturées par les Anglais à la bataille de Harfleur; naufrage de celle de Giovanni Spinola, 108-111, 112, 114, 115. — Autres nefes réfugiées à Honfleur après la bataille, 114, 115. — Les Génois compris dans la trêve entre la France et l'Angleterre, 122, 123. — Six coques soudoyées par l'Angleterre; une autre capturée et une autre naufragée à Falmouth, 128, 129. — Capture de treize nefes de corsaires biscayens et catalans, 218, 219. — Bruit d'une prétendue autorisation donnée par Filippo Maria Visconti aux coques génoises de Chio de ramener sa fiancée, sœur de Louis III d'Anjou, 230, 231. — Alliance avec Louis III d'Anjou, prétendant au trône de Naples, 266, 267. — Guerre avec les Catalans, 268, 269. — Capture d'une coque pisane, de la coque de Pietro Balbi par la Lomellina; envoi de trois coques vénitiennes de secours et

- d'un ambassadeur à Gènes, 314-323. — Essai de surprise des galères florentines venant d'Aigues-Mortes, 320, 321. — Capture de deux nef catalanes par la coque Cicogna et armement de deux autres coques pour la course, III, 168, 169. — Naufrage d'une coque sur la côte anglaise, 244, 245. — Coques de cette ville détruites sur la plage de Valence, 282, 283. — Arrivée de quatre coques à l'Ecluse, 310, 311. — Naufrage de deux coques dans la mer d'Espagne, 340-343. — Négociations de 1432, 366, 367. — Marchandises perdues sur une galère de Narbonne venant d'Alexandrie, 374, 375.
- Gerson (Jean). Écrit en faveur de Jeanne d'Arc, III, 234, 235.
- Ghistelles (Louis de). Prisonnier à Azincourt, II, 82, 83.
- Giorgi (coque). Naufragée dans la mer d'Espagne, III, 282, 283, 340, 341.
- Giorgi (Carlo di Bernardo). Capitaine d'une des coques envoyées au secours de celle de Pietro Balbi, II, 318, 319.
- Giorgi (Francesco). Armateur vénitien, III, 340, 341. — Voy. Giorgi (coque).
- Giorgi (Giovanni di Bernardo). Lettre adressée par son fils, de Bruges, à Andrea Cornaro, sur la captivité de Jeanne d'Arc, III, 348, 349.
- Giorgi (Vinciguerra). Patron d'une galère du voyage de Flandre de 1414, II, 2, 3.
- Giorgio de Valperga. Voy. Valperga.
- Giovanni da Cajano. Voy. Cajano.
- Giustiniani (Francesco). « Paron » d'une des galères du voyage de Flandre de 1413, I, 316, 317.
- Giustiniani (Francesco). Patron de la galère du voyage de Flandre de 1414, II, 2, 3.
- Giustiniani (Marco di Orsato). Nommé « sovracomito » d'une galère, I, 168, 169. — « Paron » d'une galère du voyage de Flandre de 1412, 316, 317. — Capitaine des galères du voyage de Flandre de 1419, II, 172, 173, 180, 181. — Son retour à Venise, 188, 189. — Lettres à lui adressées de Bruges par son fils Pancrazio, sur le fait de Jeanne d'Arc, III, 8-55, 56-59, 88-141, 168-175, 174-199, 212-219, 220-241, 244-257, 260-271, 316-335.
- Giustiniani (Marino), frère de Pancrazio, III, 48, 49.
- Giustiniani (Orsato di Marco). Adjudicataire de la galère du second voyage d'Aigues-Mortes de 1414, II, 4, 5; — d'une galère du voyage de Flandre de 1418, 156, 157; — d'une galère des voyages d'Aigues-Mortes de 1422, 214, 215; et de 1429, III, 2, 3.
- Giustiniani (Pancrazio). Lettres adressées de Bruges à son père Marco, sur le fait de Jeanne d'Arc, III, 8-55, 56-59, 88-141, 168-175, 174-199, 212-219, 220-241, 244-257, 260-271, 316-335.
- Glasdall (William). Sommé par Jeanne d'Arc de lever le siège d'Orléans, III, 112-113. — Attaqué par Jeanne d'Arc sur le pont d'Orléans, 118-121.
- Glendower (Owen), roi de Galles. Voy. Galles.
- Glocester (Humphrey, duc de). Débarque à Calais; projet de rencontre en champ clos avec Philippe le Bon, II, 300, 301.
- Golfe (le), nom vénitien de la mer Adriatique. Capture de la coque de Giovanni Obizzo

- par les Génois dans ces parages, I, 148, 151.
- Gonzaga (Gianfrancesco). Voy. Mantoue.
- Goret (N., comte de). Fait prisonnier à Anthon, III, 290, 291.
- Gradenigo (Alvise et non Giovanni). Ordre donné par le duc de Berry mourant de lui restituer un joyau, II, 96-99.
- Gradenigo (Giovanni). Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1420, II, 186, 187; — de 1422, 216, 217; — de 1424, 270, 271. — Nommé vice-capitaine de ce dernier voyage, 286, 287.
- Gravelle (la). Bataille de 1423, II, 258-261.
- Grèce. Progrès des Turcs en ce pays, I, 2, 3. — Une armée franco-hongroise y menace les Turcs; bataille de Nicopolis, 10-13.
- Grégoire XII, pape. Galère par lui envoyée de Venise à Cividale, I, 260, 261. — Venise lui enlève l'obédience, 266-269. — Ambassade vénitienne à lui envoyée, 270, 271.
- Grillo (Odoardo), patron d'une coque génoise. Capture la coque de Basilio Tirapelle, I, 180, 181.
- Grimaldi (Cosimo), patron d'une galère génoise. Fait prisonnier à Modon, I, 144, 145.
- Grimaldi (Enrico de'). Envoyé en ambassade de Gênes à Venise, au sujet de la sentence arbitrale rendue par Amédée VIII, comte de Savoie, entre les deux Républiques, I, 244, 245.
- Grimaldi (Lomellino). Patron de la coque Lomellina; s'empare de la coque de Pietro Balbi et d'une coque pisane, II, 314-323.
- Grimaldi (Pietro), patron d'une galère génoise. Fait prisonnier à Modon, I, 144, 145.
- Grixo (el) ou Grizi, localité située entre le cap Gallo et Modon, I, 128, 129.
- Guarco de Montalto (Antonio), podestà génois de Famagouste. Attaqué par le roi de Chypre à cause de ses excès, I, 32, 33. — Expédition contre Tripoli de Syrie et Damiette, 174-177.
- Guiccioni (Aliprando de'). Nouvelle, apportée par lui de Bruges, du naufrage d'une coque génoise sur la côte d'Angleterre, III, 244, 245.

## H

- Hainaut (Jacqueline de Bavière, comtesse de), dite la duchesse de Hollande, fille du suivant. Compétition pour ses États, II, 300-303.
- Hainaut (Guillaume de Bavière, comte de Hollande et de). S'entremet avec Sigismond I<sup>er</sup> pour conclure la paix entre la France et l'Angleterre, II, 98-101. — Bruit de nouvelles négociations à Calais pour la paix, 106, 107. — Entrevue de Valenciennes avec le dauphin Jean et Jean Sans-Peur; projet d'entrevue à Compiègne avec ceux-ci et Isabeau de Bavière, 120, 121.
- Hampton. Voy. Southampton.
- Harcourt (Jean d'), comte d'Aumale. Tué à Verneuil, II, 284, 285.
- Harfleur. Arrivée de la flotte anglaise (1415), II, 52, 53. — Siège de 1415; faux bruit de la trahison du commandant français, 58-65. — Départ de la flotte anglaise, 68, 69. — Projet de reprise par les Français; demande de galères aux Génois, 88, 89. — Refusé à Charles VI, 100,

103. — Assiégé par les Français, 104, 105. — Bataille du 15 août 1416, 108-115. — La restitution de cette ville considérée comme condition *sine qua non* d'une paix entre la France et l'Angleterre, 118, 119. — Bataille navale franco-anglaise entre Southampton et ce port, 136-141.
- Harnes (*N.*, seigneur de). Tué à Azincourt, II, 78, 79.
- Heilly (Jacques de Créquy, sire de). Prisonnier à Azincourt, II, 82, 83.
- Henry IV, roi d'Angleterre. Ambassade à Venise, I, 260, 261.
- Henry V, roi d'Angleterre. Négociations avec les ambassadeurs de Jeanne II de Naples, II, 16, 17. — Préparatifs de guerre et alliance avec le Portugal contre la France, 18-21, 44, 45. — Arrestation de Lombards et de Vénitiens sur son ordre et contribution de guerre qu'il leur impose, 22, 23. — Bruit du départ de sa flotte contre la France, 34, 35. — Négociations avec la France, 34-37. — Échec du projet de mariage entre Catherine de France et lui, 42, 43, 46, 47, 94, 95. — Hostilités avec les Génois, 42-45. — Armements maritimes; conspiration du comte de March contre lui, 46-51. — Arrivée de sa flotte sur les côtes de Normandie, à la Fosse de Leure, puis à Harfleur, 50-53. — Bruits d'intervention de l'empereur Sigismond entre Charles VI et lui, 56, 57. — Sa flotte menace les galères vénitiennes de Flandre, 58, 59. — Siège de Harfleur, 58-65. — Sa flotte quitte Harfleur; bruit de défaite, 68-74. — Bataille d'Azincourt, 70-85. — Négociations de Sigismond I<sup>er</sup> pour la conclusion d'une trêve entre Charles VI et lui, 92-95, 98-101. — Reprise des négociations pour son mariage avec Catherine de France, 98-101, 118, 119. — Les seigneurs français décident la continuation de la guerre contre lui, 100-103. — Bruit du retour de sa flotte à Hampton; importance numérique de cette flotte; bruit de négociations prochaines à Calais avec la France, 102-107. — Bataille de Harfleur, 108-115. — Négociations de Calais, 116, 117. — Trêve de quatre mois avec la France; retour en Angleterre, 122, 123. — Affrètement de coques vénitiennes et génoises; capture d'une coque génoise, 128, 129. — Bataille navale entre Southampton et Harfleur, 136-141. — Prise de Caen; massacre de la population, 142-149. — Bruit de négociations avec la France, 168-171. — Prise de Rouen; bruit de retour en Angleterre, 175, 176. — Traité de Pouilly-le-Fort conclu contre lui entre les seigneurs français et Jean Sans-Peur, 176-179, 180, 181. — Succès militaires en France (1419), 178, 179. — Prise de Pontoise, de Saint-Denis (bruit faux) et de Corbeil (id.), 180-183. — Traité de Troyes; fiançailles avec Catherine de France, 188-191. — Entrée triomphale à Paris, 194, 195. — Son frère battu et tué à Baugé par le dauphin Charles, 198-205. — Bruit de sa mort et de celle de son frère à Mons-en-Vimeu, 210-211. — Sa mort auprès de Paris, attribuée à la lèpre, 222, 223. — Bruit de la mort d'un de ses frères et de son fils Hen-

- ry, démenti par un chevalier de Rhodes, 224-229. — Confirmation de sa mort, 228, 229. — Bruit de la capture d'un de ses frères à la Gravelle, 260, 261.
- Henry VI, roi d'Angleterre. Bruit de sa mort démenti par un chevalier de Rhodes, II, 224-229. — Nouveau bruit de sa mort, 260-263. — Conspiration d'un prétendu fils de Richard II, 262, 263. — Nouveau bruit de sa mort, 288, 289. = Couronnement à Londres, III, 234, 235. — Passage en France, 236, 237, 266, 267.
- Hollande. Bruit d'un voyage de l'empereur Sigismond en ce pays, II, 94, 95, 118, 119. — Voy. Brabant et Hainaut.
- Hollande (Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, dite la duchesse de). Voy. Hainaut.
- Hollande. Voy. Hainaut.
- Honfleur. Nefs génoises réfugiées dans ce port après la bataille de Harfleur, II, 114-115.
- Hongrie. Voy. Sigismond.
- Hussites. Croisade projetée du cardinal Henry de Beaufort contre eux, III, 132, 133, 136, 137, 168, 169, 188, 189.
- I
- Imperiali (Domenico), ambassadeur génois à Venise. Conclut un traité avec la République, I, 166, 167.
- Imperiali (Ilario), patron génois. Sa nef capturée par les Anglais à la bataille de Harfleur, II, 110, 111.
- Isabeau de Bavière. Projet d'entrevue à Compiègne avec Jean Sans-Peur et le comte de Hainaut, II, 120, 121.
- Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne. Annonce de son prochain mariage avec Philippe le Bon, II, 274, 275. = Attendue à Bruges par le duc de Bourgogne, son fiancé, III, 236-239. — Bruit de son arrivée en Flandre, 240, 241; en Angleterre, 242, 243. — Son arrivée à l'Écluse; séjour à Damme; préparatifs de fêtes, 254-257. — Naissance de son fils Antoine de Bourgogne, 342, 343.
- Iviça, III, 282, 283.
- J
- Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Écosse. Bruit de son intervention en faveur de Charles VII et du mariage de sa sœur avec le fils aîné de Charles d'Orléans, III, 135-137.
- Jaffa. La galère Quirina armée pour y aller avec des chevaliers et des pèlerins, I, 172-175.
- Janus II, roi de Chypre. Coup de main sur Famagouste; expédition génoise dirigée contre lui, I, 26-29, 48, 49. — Envoie à Rhodes une ambassade qui traite avec Boucicaut, 30-35, 52, 53. — Ambassade en France, 32, 33. — Traité avec Boucicaut, 52-55. = Son frère (ou beau-frère) à Venise en 1415, II, 30, 31.
- Jargeau. Siège et prise de cette ville, III, 128, 129.
- Jean XXIII, pape. Bruit d'armement d'une flotte portugaise pour s'emparer de lui, II, 40, 41. — Frédéric d'Autriche projette de le délivrer, 92, 93.
- Jean II, roi de Castille. Andrea Cornaro, marchand vénitien à Seville, envoyé près de lui, II, 206-209. — Ambassade vénitienne à lui envoyée

- après la capture de la galère Pasqualiga par des corsaires biscayens, 248-251. — Guerre avec l'Aragon, III, 260, 261.
- Jean (Joao) I<sup>er</sup>, roi de Portugal. Bruit de son alliance avec l'Angleterre contre la France et de l'arrivée de sa flotte à Calais, II, 20, 21. — Armements maritimes; galères pour transporter Benoît XIII à Nice, 36-39. — Autres bruits sur la destination de ces galères, 40-43. — Continuation de ses armements, 44, 45. — Descente de la flotte vers Ceuta, 54, 55. — Prise de Ceuta, 64-67. — Annonce du mariage de sa fille Isabelle avec Philippe le Bon, 274, 275.
- Jean, dauphin de Viennois. Entrevue de Valenciennes avec Jean Sans-Peur et le comte de Hainaut, II, 120, 121. — Meurt empoisonné, 132, 133.
- Jean Sans-Peur, comte de Nevers, duc de Bourgogne. Prend part à la croisade de Nicopolis, I, 6, 7, 12, 13. — Fait assassiner Louis, duc d'Orléans, 230-232. — Sa rentrée en France, 234, 235. — Ambassade à Venise, 260, 261. — Désigné (par erreur) comme seigneur d'Asti, Bergame et Livourne, 290, 291. — Conséquences du meurtre du duc Louis d'Orléans, II, 4-7. — Paix d'Arras avec Charles VI, 6-9. — Conditions de cette paix, 8-13. — Bruits d'entente avec la France, 44, 45, 54, 55. — Négociations de Charles VI avec lui après la prise de Harfleur; faux bruit de sa rentrée à Paris, 64, 65. — Bruit d'une intervention prochaine, à Calais, entre la France et l'Angleterre, 106, 107. — Négociations pour le mariage d'une de ses filles avec le duc de Bedford, 118, 119. — Entrevue de Valenciennes avec le dauphin Jean et le comte de Hainaut; projets de voyage à Compiègne et à Paris, 120, 121. — Croissance à son futur avènement à la couronne de France, 132, 133. — Préparatifs de marche sur Paris; bruit du siège de cette ville, 134, 135, 142, 143. — Négociations pour le mariage de ses deux filles aînées, 162-165. — Maître de Paris, 168, 169. — Bruit de son retour en Flandre après la prise de Rouen, 174, 175. — Négociations et traité à Pouilly-le-Fort avec le dauphin Charles, 176-179, 180, 181. — Bruit de sa prétendue arrestation à Amiens, 184-187. — Sa mort, *ibid.* — Bruit de la conclusion d'un traité entre le dauphin Charles et lui, 202, 203. — Ses meurtriers éloignés du pouvoir, 304-309.
- Jean I<sup>er</sup> et Jean II, ducs d'Alençon. Voy. Alençon.
- Jean, duc de Berry. Voy. Berry.
- Jeanne II, reine de Naples. Arrivée à Venise de ses ambassadeurs venant de France, II, 14-19. — Ambassade envoyée à Venise au-devant de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, 30-33.
- Jeanne d'Arc. Voy. Arc.
- Jérusalem. Voyage expiatoire promis par Jean Sans-Peur, II, 10, 11. — Affrètement d'une galère vénitienne par Henry de Beaufort, évêque de Winchester, pour s'y rendre, 160, 163. — Pèlerinage de Philippe de Bourgogne, comte de Saint-Pol, 322, 323.
- Joigny. Bruit de la soumission de cette ville à Jeanne d'Arc, III, 154, 155.



## L

- Ladislas ou Venceslas, roi de Naples. Siège de Sienne; sa retraite, I, 246-249. — Capture la coque génoise Squarciafica et épie une coque florentine venant de Flandre, qui lui échappe, 248-251. — Capture la coque génoise de Pietro Nardoni, venant de Flandre, 250-253.
- La Hamaide (*N.*, seigneur de). Tué à Azincourt, II, 76, 77.
- La Hire (Étienne de Vignolles, dit). Exploit par lui accompli sur l'ordre de Jeanne d'Arc, III, 150-153. — Bruit du passage de la Seine sous ses ordres, 274-277.
- Laiazzo (golfe de), I, 56, 57.
- Lando (Marino di Vitale). Adjudicataire de la galère du voyage d'Aigues-Mortes de 1416, II, 90, 91. — Son retour à Venise, 96, 97.
- Languedoc. Bruit d'un envoi de subsides à Charles VII, III, 252, 253.
- Lannoy (Guillaume ou plutôt Guilbert de), frère du suivant. Prisonnier à Azincourt, II, 82, 83.
- Lannoy (Hugues de). Prisonnier à Azincourt, II, 82, 83.
- Laon. Soumission à Charles VII, III, 182, 183.
- Larca (Paolo), patron d'une coque génoise qui capture une coque vénitienne dans les eaux d'Alexandrie, I, 102, 103.
- Lecce, II, 286, 287. — Voy. Andrea.
- Leoni (famille). Sa maison de Venise achetée et offerte par la République à Pandolfo Malatesta, II, 28, 29.
- Lescure (Raymond de), prieur de Toulouse. Séjour et négociations à Venise au cours de son voyage à Rhodes, I, 240, 241.
- Leure. Voy. Fosse de Leure (la).
- Levant. Galères vénitiennes destinées à ce voyage, III, 374-377.
- Liedekerke (« Erioch » de), frère du suivant. Tué à Azincourt, II, 76, 77.
- Liedekerke (*N.*, seigneur de). Tué à Azincourt, II, 76, 77.
- Liège. Expiration de la trêve entre cette ville et le duc de Bourgogne; craintes de guerre, III, 238-241. — Bruit de négociations avec le duc de Bourgogne, 340, 341.
- Ligne (Jean II, sire de). Prisonnier à Azincourt, II, 82, 83.
- Ligne (Michel de), non pas frère, mais fils du précédent. Prisonnier à Azincourt, II, 82, 83.
- Lille. Séjour de Philippe le Bon en 1425, II, 300, 301.
- Livourne. Bruit de la reprise de la ville par les Pisans sur les Florentins, I, 208-211. — Avait été donné en dot à Valentine Visconti par son père Giangaleazzo; se rebelle et se donne au marquis de Montferrat, 290, 291.
- Loire (la), III, 142, 143.
- Lombardie. Troubles consécutifs à la mort de Giangaleazzo Visconti, I, 20-23. — Achats de sel à Gênes, 24, 25. — Mesures prises par les gouverneurs des possessions vénitiennes en ce pays, 272-275. — Opérations militaires de Boucicaut et de Facino Cane, 284-287. — Négociations entre les Malatesta et Venise pour l'expulsion des Français, 286-289. — Lettres adressées de ce pays à la seigneurie de Venise par le provvediteur Francesco Contarini, 292, 293. — Négociation

- d'un accord entre Giammaria Visconti, duc de Milan, et son frère Filippo, comte de Pavie, 300-305. — Commerce avec Gènes, Ancône et Pise, au détriment de Venise, 302, 303. = Arrestation de marchands de ce pays en Angleterre et contribution à eux imposée par Henry V, II, 22, 23. — Voy. Brescia, Castellazzo, Gavi, Milan, Novi, Pò, etc.
- Lombardo (Almorò), capitaine des galères vénitienes du « voyage » de la Tana. Carlo Zeno lui ordonne de venir attaquer avec lui la flotte génoise mouillée à Sapienza, I, 84, 85. — Retour à Venise avec Carlo Zeno, 108, 109. — Informe Carlo Zeno de la présence des galères génoises à Sapienza, 132, 133. — Nommé capitaine de quatre coques, 170, 171. — Capitaine des galères du voyage de Flandre de 1413, 318, 319. = Capitaine d'une des galères offertes par la Seigneurie au comte de la Marche, II, 32, 33. — Patron des deux galères du voyage d'Aigues-Mortes de 1419, 172-175.
- Lombardo (Bartolommeo di Almorò). Armateur d'une galère du voyage de Flandre de 1415, II, 14, 15. — Capitaine d'une des galères offertes par la Seigneurie au comte de la Marche, 32, 33.
- Lombardo (Niccolò di Almorò). Arrivée à Venise de sa galère, venant de Corfou, II, 196, 197. — Adjudicataire de la galère du voyage de Flandre de 1424, 270, 271.
- Lomellina (la), coque de Lomellino Grimaldi. Capture la coque de Pietro Balbi et une coque pisane, II, 314-319.
- Lomellino (Opecchino), capitaine génois. Sa nef capturée par les Anglais à la bataille de Harfleur, II, 110, 111.
- Londres. Envoi de trois galères du voyage de Flandre de 1412, I, 316, 317; — d'une galère du voyage de 1413, *ibid.* = Envoi de deux galères du voyage de Flandre de 1415, II, 12, 13; — de 1416, 90, 91; — de 1419, 172, 173. — Nouvelles venues de cette ville à Venise, 182, 183. — Peste; mort du capitaine et de cent hommes des galères du voyage de 1420, 192, 193. — Voyage de 1421, *ibid.*; — de 1422, 216, 217; — de 1423, 232, 233. — Rivalité commerciale entre Venise et Florence dans ce port, 234, 235. — Voyage de 1424, 268-271; — de 1425, 290-293. — Voyage florentin de 1425, 302, 303. — Voyage vénitien de 1426, 310-313; — de 1427, 328, 329. = Commerce des épices avec Venise, III, 4, 5. — Couronnement de Henry VI, 234, 235. — Séjour des galères du voyage de Flandre de 1430, 314-317.
- Londres, l'une des bastilles d'Orléans. Les capitaines anglais en sont chassés par Jeanne d'Arc, III, 120, 121.
- Loredana (galère). Envoyée par Carlo Zeno à Modon, I, 126, 127.
- Loredano (Alvise). Nommé capitaine de deux galères du voyage d'Aigues-Mortes de 1426, il refuse, II, 314, 315.
- Loredano (Giacomo). « Sovracomito » d'une galère du voyage de Flandre de 1426, II, 312, 313.
- Loredano (Giacomo di Pietro). Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1430, III, 258, 259.
- Loredano (Giorgio). « Paron »

- d'une des galères du voyage de Flandre de 1412, I, 316, 317. — Adjudicataire de la galère du voyage d'Aigues-Mortes de 1415, II, 12, 13.
- Loredano (Giorgio di Marco). Adjudicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1428, II, 332, 333.
- Loredano (Giovanni). Capitaine des galères du voyage de Flandre de 1418, II, 156, 157.
- Loredano (Giovanni di Daniele). Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1430, III, 258, 259.
- Loredano (Lorenzo). Nommé « sovracomito » d'une galère, I, 168, 169.
- Loredano (Pietro di Alvise). Capitaine du voyage de Flandre de 1415, II, 14, 15. — Menacé par la flotte anglaise, 58, 59. — Retour à Venise, 66, 67.
- « Loriziela » (golfe de), II, 206, 207.
- Lorraine. Patrie de Jeanne d'Arc, III, 42, 45, 92, 93.
- Louis IX (saint). Bruit selon lequel Jeanne d'Arc aurait fait rendre sa couronne à Charles VII par l'évêque de Clermont, III, 160-163.
- Louis II d'Anjou, roi de Naples. Dommages causés aux Génois, à Savone, par ses troupes, I, 300, 301. — Allié de Florence, *ibid.* — Bruit du projet de son rétablissement par les Portugais, II, 40, 41. — Sa mort, 130-133.
- Louis III d'Anjou, roi de Naples. Bruit du mariage d'une de ses sœurs avec Filippo Maria Visconti, duc de Milan, II, 218-221, 230, 231. — Cinq de ses galères poursuivies par Alphonse V d'Aragon; alliance avec Gènes et Milan, 264-267. — Les Florentins expulsés de ses terres, 308, 309.
- Louis, dauphin de Vienne, duc de Guyenne (et non de Normandie). Sa mort, II, 88, 89.
- Louis, duc d'Orléans. Voy. Orléans.
- Louvet (Jean), président de Provence. Sa retraite à Avignon, II, 304, 305.
- Louviers. Prise par les Français, III, 248, 249.
- Luca de Pesaro. Patron d'une galère du voyage de Flandre de 1414, II, 2, 3.
- Lucques. Nouvelle, venue de cette ville à Venise, de la capture de trois galères génoises par les Catalans, I, 252-255. — Voy. Carcanetti (Niccolò de').
- Luna (Pierre de). — Voy. Benoît XIII.
- Lusignan (Pierre de), [beau-] frère de Janus II, roi de Chypre. Séjour à Venise en 1415, II, 30, 31.
- Luxembourg (Jean de). Repoussé devant Compiègne, III, 272, 273, 276-279. — Fait Jeanne d'Arc prisonnière et reçoit 10,000 couronnes pour la livrer aux Anglais, 332, 333.

## M

- Madeleine (sainte Marie-). Ses reliques emportées de Marseille par Alphonse V d'Aragon, II, 266, 267.
- Magne (le), presqu'île de Morée. Capture, dans ces parages, de la coque vénitienne de Basilio Tirapelle par la coque génoise d'Odoardo Grillo, I, 178-181.
- Mahone (la), I, 32, 33.
- Majeure (mer), mer Noire. Une coque génoise de Péra s'y brise, I, 112, 113. — Traité

- entre Venise et Gènes au sujet des dommages subis dans cette mer par les Vénitiens, 224, 225.
- Majorque. Capture, par les Génois, de la coque de Giovanni Obizzo, venant de cette île, I, 148-151. — Escale du voyage vénitien de Flandre, II, 268, 269; cf. 314, 315.
- Malatesta (Carlo), seigneur de Rimini. Séjour et négociations à Venise, I, 286-289. — Beau-père de Giammaria Visconti, duc de Milan, 286, 287. — Ne paraît pas avoir été présent au combat de Serravalle entre Facino Cane et Boucicaut, 294, 295. — Marche contre Boucicaut, 296, 297.
- Malatesta (Pandolfo). Devient seigneur de Brescia, I, 21, 22, 23. — Lettre par lui adressée à la seigneurie de Venise, sur un bruit de soulèvement de Gènes, 254-259. — Séjour et négociations à Venise, 286-289. — Ne paraît pas avoir été présent au combat de Serravalle entre Facino Cane et Boucicaut, 294, 295. — Marche contre Boucicaut, 296, 297. — Accueil par lui fait, à Brescia, au comte de la Marche, II, 26, 27. — Le comte de la Marche descend à Venise dans sa maison, 28, 29. — Négociations ouvertes à Venise par Filippo Maria Visconti pour traiter avec lui, 56, 57. — Philippe de Bourgogne, comte de Saint-Pol, descend dans son ancienne maison de Venise, 322, 323.
- Malée (cap), II, 256, 257.
- Malipiero (Alessandro). « Paron » d'une galère du voyage de Flandre de 1408, I, 240, 241.
- Malipiero (Dario). Épices de sa coque ramenées de Corfou par la galère de Niccolò Lombardo, II, 196, 197. — Sa coque choisie pour chasser les pirates de l'Adriatique, 216, 217.
- Malipiero (Giovanni). Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1417, II, 126, 127; — de 1423, 234, 235.
- Malipiero (Niccolò). Nommé ambassadeur à l'occasion de l'avènement du roi d'Aragon, I, 318, 319.
- Malipiero (Troilo di Marino). « Sovracomito » d'une galère du voyage de Flandre de 1409, I, 246, 247.
- Malvoisie. Vins de ce pays chargés à Candie par une coque vénitienne, I, 304, 305.
- Mantello (Giovanni). Patron d'une coque pillée par des corsaires siciliens et catalans; négociations de Niccolò Trevisani à Saragosse pour régler cette affaire, II, 256-259.
- Mantoue. Négociations entre les Malatesta et Venise pour la défense de cette ville, I, 288, 289.
- Mantoue (Gianfrancesco Gonzaga, seigneur de). Ambassade à Venise, II, 336, 337.
- Manuel II Paléologue, empereur de Constantinople. Croisade de Nicopolis, I, 4-9. — Séjour et négociations à Venise, 42-50. — Séjour à Gènes, à son retour de France, 42-45. — Reçu à son retour par son neveu Jean VII Calojanni, 48, 49. — Traité conclu entre Venise et Gènes par son entremise, 154, 155.
- Maraviglia (Compagnie commerciale des), II, 184, 185.
- Marcello (Girolamo di Francesco). Armateur d'une galère du voyage de Flandre de 1415, II, 14, 15.
- Marcello (Marco). « Sovraco-

- mito » d'une des galères du voyage de Flandre de 1419, II, 172, 173.
- Marcello (Pietro). Nommé « sovracomito » d'une galère, I, 168, 169. — « Paron » d'une des galères du voyage de Flandre de 1413, 318, 319.
- March (Edmund IV Mortimer, comte de). Conspiration contre Henry V, II, 48-51; — contre Henry VI, 262, 263.
- Marche (Jacques II de Bourbon, comte de la). Négociations pour son mariage avec Jeanne II de Naples, II, 16-19. — Son arrivée à Brescia; bruit de sa prochaine venue à Venise, 26, 27. — Accueil à lui fait par le duc de Milan, *ibid.* — Sa réception solennelle à Venise, 26-33. — Passage à Venise d'un messenger français à lui envoyé, 176, 177. — Débarqué à Pola par la galère de Niccolò Lombardo, 196, 197. — Voyage de retour en France par Trévisé et Padoue; bruit de sa nomination comme capitaine de l'armée du duc Charles d'Orléans, 220, 221.
- Marcoffo (Niccolò). Capture, par les Génois, de sa galère venant de Romanie et de la Tana, I, 150, 151.
- Mareschal (Humbert), seigneur de Meximieux. Entre dans Auxerre, III, 146, 147. — Bruit de sa mort, 152, 153. — Fait prisonnier à Anthon, 288, 289.
- Marini (Alessandro di Rosso). Adjudicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1426, II, 328, 329.
- Marini (Antonio di Rosso). Adjudicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1428, II, 332, 333.
- Marini (Michele). Attaque de sa coque dans les parages de « Baiona de Mior », II, 148-155. — Inquiétudes à Venise sur son sort, 206, 207.
- Marle (Robert de Bar, comte de), neveu du duc de Bar. Tué à Azincourt, II, 76, 77.
- Marseille. Prise et sac par Alphonse V d'Aragon; enlèvement de reliques, II, 262-269. — Lettre écrite de cette ville sur Jeanne d'Arc, III, 84, 85.
- Marsilio de Carrare. Voy. Padoue.
- Martin I<sup>er</sup>, roi d'Aragon. Conquête de la Sardaigne sur les Génois; projet d'attaque contre Gènes, I, 258, 259. — Présenté comme déclarant la guerre au roi de Castille, III, 260, 261.
- Martin V, pape. Ambassade envoyée à Filippo Maria Visconti, duc de Milan, pour négocier un mariage entre ce duc et Caterina Colonna, nièce du pape, II, 218, 219. — Négociations à Venise pour la cession à la République des droits du Saint-Siège sur Patras, 338-347. = Lettre à lui adressée par Charles VII, III, 54-56, 58-61.
- Matteo et Compagnie, société florentine. Lettre à Giovanni di Francesco de Florence, sur la descente de la flotte portugaise vers Ceuta, II, 54, 55.
- Maximin (saint). Ses reliques emportées de Marseille par Alphonse V d'Aragon, II, 266, 267.
- Maza (coque). Apporte à Venise la nouvelle d'une tempête et d'un naufrage terribles dans la mer d'Espagne, III, 340, 341.
- Medicis (Compagnie commerciale des), II, 136, 137.
- Memmo (Marco). Nommé « sovracomito » d'une galère, I, 168, 169.
- « Merlen » (.V., duc de). Négo-

- ciations pour son mariage avec Catherine de Bourgogne, II, 164, 165.
- Messine. Naufrage de la galère de Giovanni Morosini, venant de Flandre, à l'entrée du Phare; envoi d'une galère de secours, I, 312, 313. = Escale du voyage vénitien d'Aigues-Mortes, II, 324, 325.
- Miani (Vitale). Nommé « *sovracomito* » d'une galère, I, 168, 169, 172, 173. = Capitaine des galères du voyage de Flandre de 1421, II, 194, 195.
- Micheli (Domenico). Lettre adressée par son oncle Andrea Contarini, sur un échec des Anglo-Bourguignons devant Compiègne, III, 302-305.
- Micheli (Fantino di Maffeo). Capitaine du voyage de Flandre de 1404, I, 172, 173, 218, 219. = Nommé ambassadeur en France, il refuse, II, 130, 131. = Ambassadeur près le duc de Milan, III, 366, 367.
- Micheli (Luca), III, 348, 349.
- Micheli (Maffeo di Fantino). Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1421, II, 194, 195. — Patron d'une galère du voyage de Flandre de 1425, 292, 293.
- Micheli (Marino). Retour de sa coque de Flandre à Venise en vingt-neuf jours, après avoir subi une attaque de corsaires biscayens, II, 148-155; cf. 310, 311. — Charge des vins pour la Flandre à Candie, 326, 327.
- Micheli (Niccolò di Fantino). Lettre écrite de Flandre à Castellano Micheli sur les armements de l'Angleterre et la conspiration du comte de March contre Henry V, II, 46-51. — « *Sovracomito* » d'une galère du voyage de Flandre de 1426, 312, 313. = Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1430, III, 256, 259.
- Micheli (Pietro). Adjudicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1423, II, 234, 235.
- Milan. Mort de Giangaleazzo Visconti; ses conséquences, I, 16-25. — Giammaria, fils de Giangaleazzo, succède à son père comme duc, 22, 23. — Boucicaut quitte cette ville, avec Brunoro della Scala et Marsilio de Carrare, à la nouvelle de la prise de Gênes; pillage et combat d'arrière-garde, 284, 285. — Négociation d'un accord entre le duc Giammaria et son frère Filippo, comte de Pavie, 300-305. — Commerce avec Gênes, Ancône et Pise, au détriment de Venise, 302, 303. = Retour d'une ambassade ferraraise venant de cette ville, II, 288, 289. — Voy. Visconti (Filippo, Filippo Maria, Giammaria et Giangaleazzo).
- Minio (Giacomo). Adjudicataire d'une des galères du voyage d'Aigues-Mortes de 1428, II, 334, 335.
- Minio (Lorenzo). Adjudicataire de la galère du voyage d'Aigues-Mortes de 1421, II, 192, 193; son retour à Venise, 204, 205.
- Mocenigo (Leonardo). Nommé capitaine des galères accordées par la seigneurie de Venise à Manuel II Paléologue, I, 44, 45. — Instructions à lui données, 46, 47. — Présent au conseil de guerre tenu par Boucicaut à Candie, 74-77. — Sa galère vient au secours de celle de Carlo Zeno à la bataille de Modon, 90, 91, 140, 141. — Envoyé par Zeno pour prévenir les Venitiens de Romanie, 96-99. — Saisit et amène à Pera la galère

- de Chio qui avait assisté à la bataille de Modon et qui lui échappe par deux fois, 104, 105. — Arrive à Constantinople, 104-106. — Y apprend l'emprisonnement des Vénitiens, se plaint au capitaine de Péra et conclut une trêve avec lui, 106, 107, 152, 153. — Son retour à Venise, où il est mal accueilli à cause de sa mansuétude envers les Génois, 110, 111. — Négociations avec l'empereur Calojanni; conclusion d'une trêve entre Venise et Gênes, 154, 155. — On eût dû le maintenir dans les parties de Romanie, *ibid.* — N'ose pas s'emparer d'une galère génoise de Caffa, 154-157. — Le grand Conseil ne procède pas contre lui, 156, 157. — Capitaine des galères du voyage de Flandre de 1410, 312-315.
- Mocenigo (Tommaso).** Capitaine des galères vénitiennes et génoises dans la croisade de Nicopolis, I, 8, 9, 12, 13. — Son retour à Venise, 14, 15. — Ambassade à Gênes pour le règlement de l'affaire de Beyrouth, 224-227. = Doge de Venise, II, 278, 279.
- Modon.** La flotte de Carlo Zeno fait voile vers cette île, I, 38, 39, 42, 43. — Les galères vénitiennes qui avaient accompagné Manuel II Paléologue y rejoignent la flotte de Carlo Zeno, 48-50. — Carlo Zeno y fait route en quittant Candie, 76, 77. — Boucicaut y aborde, 78-81. — Des galères vénitiennes du voyage de la Tana y chargent des épices, 84, 85. — Renforts demandés au châtelain par Carlo Zeno, 84-87. — Carlo Zeno fait route vers cette île, 86, 87. — Boucicaut s'en éloigne, 88, 89. — Bataille navale: Boucicaut y est défait par Carlo Zeno, 88-93. — Retour des Vénitiens vainqueurs, 94, 95. — Les prisonniers français et génois y sont enfermés, 94, 95. — Arrivée de la galère Molina, 94-97. — Boucicaut capture une galère vénitienne se dirigeant vers ce port, 100, 101. — Départ de Carlo Zeno pour Venise, 108-111. — Départ des prisonniers génois pour Venise, *ibid.* — Carlo Zeno envoie son rapport sur la bataille par un brigantin armé dans ce port, 122, 123. — Texte officiel du rapport de Zeno au doge Michele Steno sur la bataille de Modon, 124-145. — La galère Loredana envoyée dans ce port par Zeno, 126, 127. — Manœuvres de Zeno dans ces parages, 130-133. — Noms des principaux prisonniers faits à la bataille par les Vénitiens, 144, 145. — Retour de Zeno dans ce port après la bataille, 146, 147. — Protestation des prisonniers génois au gouvernement de cette ville, *ibid.* — Lieu de la bataille, 152, 153. — Mise en sûreté, dans ce port, des marchandises de deux coques vénitiennes du « voyage » de la Tana, 154, 155. = Escale des galères du voyage d'Aigues-Mortes, II, 338, 339.
- Moleyns (William).** Sommé par Jeanne d'Arc de lever le siège d'Orléans, III, 112, 113. — Sa mort, 120, 121.
- Molina (galère).** Envoyée de Venise à Modon pour annoncer à Carlo Zeno le pillage de Beyrouth et lui donner l'ordre de ne pas livrer bataille à Boucicaut, I, 94-99. = Arrivée à Aigues-Mortes; son chargement, III, 168, 169.
- Molino (Andrea da).** Capitaine

- des galères du voyage de Flandre de 1416, II, 90, 91. — Arrive à l'Écluse sans être molesté par les Anglais, 102, 103. — Lettre à la Seigneurie sur la bataille de Harfleur, 106-115.
- Molino (Giovanni da). Lettres écrites d'Avignon sur Jeanne d'Arc, III, 60-67, 67-85.
- Molino (Giovanni di Filippo da). « Paron » d'une galère du voyage d'Aigues-Mortes de 1429, III, 2, 3. — Adjudicataire de la galère du voyage d'Aigues-Mortes de 1430, 244, 245.
- Moneglia (Niccolò de). Capture la coque vénitienne de Basilio Tirapelle, I, 182-185. — Taillé en pièces et pillé par les Anglais, 184, 185.
- Monganero (Giorgio). Capture de sa coque par les Génois, I, 180-183.
- Mons-en-Vimeu. Nouvelle supposée de la bataille de 1421, II, 208-213.
- Montalto (Antonio de). Voy. Guarco.
- Montferrat (Jean-Jacques Paléologue, marquis de). Lettre à la seigneurie de Venise sur le fait de Jeanne d'Arc, III, 140-163.
- Montferrat (Théodore II Paléologue, marquis de). Marche sur Gènes avec Facino Cane; prise de la ville, I, 276-283. — Asti, Bergame, Livourne et une forteresse de Tortone se donnent à lui, 290, 291, 296, 297. — Fait retenir une coque génoise venant d'Alexandrie à Savone, 300, 301.
- Montfort (François, comte de), fils aîné du duc de Bretagne. Devait venir joindre Jeanne d'Arc et Charles VII avec un corps de Bretons, III, 122-125, 191, 195.
- Montpellier. Arrestation des marchands vénitiens de cette ville et confiscation de leurs marchandises sur l'ordre du duc de Berry et à l'instigation de Boucicaut; montant des dommages alors causés aux Vénitiens, I, 116-123. — Lettre écrite de cette ville, sur l'entrée au pouvoir du connétable de Richemont, II, 304, 305. — Expulsion des Florentins, 308, 309. — Ambassade à Venise, 336, 337.
- Morosini (Andrea di Michele). Ambassadeur vénitien près l'Empereur, III, 366, 367.
- Morosini (Barbone). Ambassadeur de Venise près Amédée VIII de Savoie, I, 242, 243.
- Morosini (Benedetto di Alvisè). Adjudicataire d'une des deux galères du voyage d'Aigues-Mortes de 1425, II, 294, 295.
- Morosini (Cattaneo di Roberto). Nouvelles par lui reçues de Ferrare sur la bataille de Bauge, II, 198, 199.
- Morosini (Fantino di Giovanni). Nommé « sovracomito » d'une galère du voyage de Flandre de 1409, I, 246, 247.
- Morosini (Giovanni di Niccolò). « Paron » d'une des galères du voyage de Flandre de 1410, I, 304, 305. — Naufrage de sa galère à l'entrée du Phare de Messine, 312, 313.
- Morosini (Marco). Capitaine des deux galères du voyage d'Aigues-Mortes de 1428, II, 334, 335; retour à Venise, 336, 337.
- Morosini (Niccolò di Vettore). Nouvelles apportées par lui de Bruges à Venise, III, 336 et suiv.
- Morosini (Paolo di Niccolò). Patron d'une galère du voyage de Flandre de 1425, II, 292, 293. — Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1430, III, 258, 259.



- Mortimer** (Edmund). Voy. March.
- Mosta** (coque). Apporte à Venise la nouvelle d'une tempête et d'un naufrage terribles dans la mer d'Espagne, III, 340, 341.
- Mugia**, II, 150, 151.
- « **Munego** » (messer). Ambassadeur de Jeanne II de Naples à Venise, II, 32, 33.
- Mytilène**. Des galères de cette île se joignent à la flotte génoise dirigée contre Chypre, I, 28, 29.
- N**
- Nailhac** (Philibert de), grand-maitre des Hospitaliers de Rhodes. Accompagne l'ambassade envoyée par Janus II, roi de Chypre, à Boucicaut, I, 30, 31, 52, 53. — Ses galères accompagnent celles de Boucicaut contre les Sarrasins, 56, 57. — Malade en Sicile, 250, 251. — Bruit de son meurtre par le comte d'Armagnac, II, 84-87.
- Namur**. Le gouverneur de cette ville est partisan de Jacqueline de Bavière, II, 302, 303.
- Nani** (Bartolommeo). Nommé ambassadeur à Florence, I, 226, 227; — près Alexandre V à Pise, 268, 269. — Nommé ambassadeur en France, il refuse, II, 130, 131.
- Naples**. Départ de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, mari de Jeanne II, II, 220, 221. — Départ de la flotte du roi Alphonse V; régence de son frère don Pedro, 262-265. — Expulsion des Florentins, 308, 309. — Commerce de vins avec Venise, 324, 325. — Voy. Alphonse I<sup>er</sup>, Jeanne II, Ladislas, Louis II et Louis III d'Anjou.
- Narbonne**. Séjour de l'empereur Sigismond, II, 56, 57. — Naufrage d'une galère de cette ville venant d'Alexandrie, III, 372-375.
- Narbonne** (Guillaume de Lara, vicomte de). Bruit de son entrée à Paris comme capitaine des troupes du dauphin Charles, II, 228, 229. — Tué à Verneuil, 284, 285.
- Nardoni** (Pietro), patron génois. Capture de sa coque, venant de Flandre, par le roi Venueslas de Naples, I, 252, 253.
- Nègrepont**, I, 84, 85.
- Negroni** (Luigi de'), capitaine génois. Sa coque échappe aux Anglais lors de la bataille navale entre Southampton et Harfleur, II, 138, 139.
- Némie** (île Nieme ou), II, 324, 325, 326, 327.
- Neuve** (coque). Va prendre un chargement de vins pour Venise à Candie, I, 304, 305. — Charge des vins à Candie pour la Flandre, II, 332, 333.
- Nevers** (Jean de Bourgogne, comte de). Voy. Jean Sans-Peur.
- Nevers** (Philippe de Bourgogne, comte de). Prisonnier ou plutôt tué à Azincourt, II, 72, 73, 76, 77.
- Nice**. Projet d'entrevue entre Benoit XIII et l'empereur Sigismond, II, 38, 39.
- Nicopolis** (croisade de), I, 2-13.
- Nieme** (île). Voy. Némie.
- Noire** (mer). Voy. Majeure (mer).
- « **Nonzelar** » (N., sire de), écuyer. Tué à Azincourt, II, 80, 81.
- Normandie**. Arrivée de la flotte anglaise sur les côtes en 1415, II, 50, 51. — Bruits de succès du duc d'Alençon dans ce duché, III, 192, 193, 248, 249. — Le duc de Bedford y est à la tête des troupes anglaises, 214-217, 248, 249. —

- Progrès des troupes françaises de ce côté, 322, 323.
- Normandie (Louis de), probablement Louis de Culant. Fait prisonnier à Modon, I, 144, 145.
- Norvège. Naufrage de la coque de Pietro Quirini, III, 370, 371.
- Novi. Combats aux environs entre Boucicaut et Facino Cane, I, 292-297. — Sauf-conduit donné aux Français qui voudraient quitter la ville, 298, 299. — Défaite infligée à un parti français, près de cette ville, par Facino Cane, 308, 309.
- O
- Obizzo (Giovanni). Capture, par les Génois, de sa coque, venant de Majorque, dans la mer Adriatique, I, 148-151.
- Œuf (château de l'), à Naples, II, 264, 265.
- Oignies (Roland d'). Tué à Azincourt, II, 80, 81.
- Orange (Louis de Chalon, prince d'). Défait en Dauphiné; se réfugie à Anthon, III, 284-293.
- Orléans. Siège de cette ville, III, 10-39. — Bastilles construites par les Anglais, 16, 17. — Ambassade des Orléanais au duc de Bourgogne, 16, 17. — Entrée de Jeanne d'Arc, 22 et suiv., 114, 115. — Prise des bastilles anglaises, 28, 30-33, 116-123. — Promesses de Jeanne d'Arc à Charles VII sur la levée du siège, 46, 47, 96, 97. — Levée du siège, 28 et suiv., 52, 53, 56, 57, 84, 85, 122, 123. — Gilles de Retz écrit au duc de Bretagne pour l'engager à secourir Orléans, 106, 107.
- Orléans (Charles, duc d'). Bruit de sa mort à Azincourt, II, 72, 73. — Fait prisonnier à Azincourt, 80, 81. — Faux bruit de sa présence aux conférences de Pouilly-le-Fort, 176, 177, 180, 181. — Bruit de la nomination de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, comme capitaine de ses troupes, 220, 221. — Négociations pour sa délivrance, III, 18, 19. — Jeanne d'Arc promet à Charles VII de le délivrer, 96, 97. — Bruit de son évasion et de sa fuite en Écosse, 134-137. — Envoie un de ses secrétaires à Charles VII, 250, 251.
- Orléans (Jean, bâtard d'), frère naturel du duc Charles. Son rôle au siège d'Orléans, III, 26, 27, 116, 117.
- Orléans (Jeanne d'), fille du duc Charles, duchesse d'Alençon, III, 26, 27.
- Orléans (Louis, duc d'), frère de Charles VI. Entrevue avec le pape d'Avignon Benoît XIII, I, 190-193. — Rapporte cette entrevue à Charles VI, 192, 193. — Assassiné sur l'ordre de Jean Sans-Peur, 230-232. — Asti, Bergame et Livourne donnés en dot à Valentine Visconti, sa femme, 290, 291. — Rappel de son assassinat par Jean Sans-Peur, II, 4-7. — Promesses expiatoires du meurtrier, 10, 11.
- Orsini. Voy. Baux.
- Owen Glendower. Voy. Galles.
- P
- Padoue. Prophétie relative à la conquête de cette ville par les Vénitiens, I, 162, 163. — Les Vénitiens renforcent la garnison, 274, 275. — Négociations entre les Malatesta et Venise pour la protection de cette ville, 288, 289. — Séjour

- de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, II, 220, 221.
- Padoue (François I<sup>er</sup> de Carrare, seigneur de). S'accorde avec Boucicaut contre les Vénitiens, I, 182, 183.
- Padoue (Marsilio de Carrare, seigneur de). Arrive à Plaisance avec Boucicaut et Brunoro della Scala, I, 272, 273. — Quitte Milan avec eux, 284, 285. — Voy. Padoue.
- Paléologue. Voy. Calojanni, Manuel II, Montferrat.
- Palerme. Cargaison de sucre ramenée de cette ville par la galère d'Aigues-Mortes de 1420, II, 190, 191; — par celles de 1421, 204, 205, et de 1428, 338, 339; — par la galère Tagliapietra, 294, 295. — Attaque, dans ces parages, de la coque de Marino Micheli par des Biscayens, 310, 311. — Escale des galères du voyage vénitien d'Aigues-Mortes, 324, 325.
- Paolo di Bernardo (le nom de famille manque). « Sovracomito » d'une galère du voyage de Flandre de 1426, II, 312, 313.
- Parenzo. Mouillage d'une flottille de la maison Dolfina en ce port, II, 338, 339.
- Paris. Bruit de la rentrée de Jean Sans-Peur (1415), II, 64, 65. — L'empereur Sigismond quitte Perpignan pour s'y rendre et y négocier une trêve entre la France et l'Angleterre, 92, 93. — Projet de rentrée de Jean Sans-Peur (1416), 120-123. — Préparatifs de marche de Jean Sans-Peur (1417), 134, 135, 142, 143. — Entrée de Jean Sans-Peur (1418), 168, 169. — Menacé par les Anglais, 182, 183. — Entrée triomphale de Henry V, 194, 195. — Bruit de l'entrée du dauphin Charles, 200, 203; cf. 210, 211. — Bruit de la mort de Henry V à Paris, 222, 223. — Bruit de l'entrée prochaine des Français et du départ du duc de Bedford (1425), 298, 299. — Séjour du duc de Bourgogne, III, 18, 19. — Nouvelles de Paris, 22 et suiv. — Jeanne d'Arc promet à Charles VII qu'il y entrera, 46, 47. — Bruit de l'évacuation par le duc de Bourgogne et les Anglais, 60, 61, 76, 77. — Bruit de l'entrée de Charles VII, 76, 79. — Départ du prévôt anglo-bourguignon, 80, 83. — Prévission de la prochaine entrée de Charles VII, 86, 87. — Bruit de l'entrée de Charles VII, 166, 167. — Bruit du départ du cardinal de Beaufort pour cette ville, 168-171. — Situation de la ville en 1429, 188-191. — Arrivée de Charles VII aux environs, 200-211. — Ambassade de l'Université à Rome pour accuser Jeanne d'Arc d'hérésie, 232, 233. — Résiste toujours à Charles VII, 250, 251. — Échauffourée entre les troupes françaises et la garnison bourguignonne, 272, 273. — Complot de frère Pierre d'Allée, 274, 275. — Siège de 1430, 294, 295. — Prévission de la rentrée de Charles VII, 354, 355.
- Paris (*N.*, prévôt de), ou plutôt prévôt des maréchaux de France. Tué à Azincourt, II, 78, 79.
- Pasqualiga (galère). Séparée des autres galères du voyage de Flandre de 1422, attaquée et pillée par des corsaires biscayens, II, 236-239, 242-257.
- Pasqualigo (Bernardo). « Paron » d'une des galères du voyage de Flandre de 1410, I, 304, 305. — « Sovraco-

- mito » d'une des galères du voyage de Flandre de 1411, 314, 315. — « Paron » d'une des galères du voyage de Flandre de 1413, 318, 319.
- Pasqualigo (Daniele). Adjudicataire d'une galère pour le voyage de Flandre de 1429, III, 2, 3.
- Pasqualigo (Ettore). Adjudicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1424, II, 270, 271.
- Pasqualigo (Marco di Giovanni). Adjudicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1418, II, 156, 157.
- Pasqualigo (Paolo di Giovanni). Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1416, II, 90, 91; vice-capitaine pour le retour de ce voyage; retour à Falmouth; peste à bord, 124, 125; retour à Venise, après vente d'étoffes en Sicile, 126, 127. — Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1422, 216, 217.
- Patras. Négociations à Venise au sujet de la cession à la République des droits du Saint-Siège sur cette ville, II, 338-347.
- Pavie. Gabriello Maria Visconti en devient comte après la mort de son père Giangaleazzo, I, 22, 23. — Facino Cane fortement établi aux environs, 284-287. — Voy. Visconti (Filippo).
- Pedro d'Aragon (don), frère d'Alphonse V, gouverneur de Naples, II, 264, 265.
- Pedroneto (messire), Catalan. Envoyé à Venise pour le règlement de l'affaire de la coque de Giovanni Mantello, II, 256-259.
- Peniscola. Création de cardinaux dans un consistoire tenu par Benoît XIII, II, 238-241.
- Péra. Leonardo Mocenigo emmène dans ce port la galère de Chio, qui avait assisté à la bataille de Modon et qui lui échappe à deux reprises, I, 104, 105. — Emprisonnement par les Génois de tous les Vénitiens; plainte de Leonardo Mocenigo au capitaine de Péra; accord entre eux, 104-107. — Expédition des Génois de ce bourg contre des coques du « voyage » de la Tana, qui leur échappent, 110-113, 152-157. — Une de leurs coques se brise à la sortie de la mer Majeure, 112, 113. — Arrivée des coques de la Tana, 156, 157.
- Perpignan. Nouvelle d'un différend entre le comte d'Armagnac et le grand-maître de Rhodes, II, 84-87. — L'empereur Sigismond quitte cette ville pour se rendre à Paris, 92, 93.
- Pesaro (Luca de). Voy. Luca.
- Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Victoire de Mons-en-Vimeu sur le dauphin Charles, II, 208-213. — Négociation d'une trêve avec le dauphin Charles, 222, 223. — Menacé par le dauphin Charles, 226, 227. — Bruits de sa mort, 226, 227, 229. — Reprise de Compiègne et de Chartres, 272, 273. — Annonce de son retour à Bruges et de son prochain mariage avec Isabelle de Portugal, 272-275. — Ambassade à Venise pour le règlement de la pension due par la République à Sigismond, roi de Hongrie, 278-281. — Bruit de la conclusion d'une trêve entre Charles VII et lui, 288, 289. — Entente et conclusion d'une trêve avec Charles VII, 298, 299. — Séjour à Lille; projet de rencontre en champ clos avec le duc de Gloucester,

- 300, 301. — Ambassade à lui envoyée par les Orléanais, III, 16-19. — Négociations avec le duc de Bedford, 18-23. — Voyage à Paris, 18, 19. — Bonnes dispositions vis-à-vis de Charles VII, 22, 23. — Retour à Bruges, *ibid.* — Sa satisfaction à la nouvelle de la levée du siège d'Orléans, 36-39. — Mariage avec Isabelle de Portugal, 52-55. — Abcès à l'oreille droite, 56, 57. — Évacue Paris, 60, 61. — Talbot lui demande du secours, 78, 79, 130, 131. — Voyage à Paris, 132, 133, 134, 135, 140, 141. — Envoie ses troupes contre le duc de Bar, 154-157. — Bruit de rencontre à Beauvais avec le duc de Bedford, 158, 159. — Bruit d'une défaite subie par lui, 164, 165. — Le bruit court qu'il a été fait prisonnier, 166, 167. — Bruit de son arrivée à Senlis et de négociations avec Charles VII, Charles de Bourbon et Arthur de Richemont, 170, 171. — Ses dispositions belliqueuses, 174, 175. — Soumission de Châlons, Laon et autres villes de son parti à Charles VII, 182-185. — Arrivée à Arras avec sa sœur, duchesse de Bedford, 186, 187. — Bruit d'invitation à se rendre à Saint-Denis, comme pair de France, pour le couronnement projeté de Charles VII, 190-193. — Bruit de trêve avec Charles VII, 208, 209. — Quitte Arras pour aller au secours de Paris, 216, 217. — Bruit d'accord avec Charles VII, 218, 219. — Ambassade à Charles VII, 224-229. — Incertitudes sur ses projets, 236, 237. — Séjour à Bruges, où il attend sa fiancée Isabelle de Portugal, 236-239. — Expiration de la trêve avec les habitants de Liège; craintes de guerre, 238-241. — Ambassade à lui envoyée par Charles VII, 240, 241, 246, 247. — Prolongation de la trêve entre lui et Charles VII, 246, 247. — Ambassade à Charles de Bourbon, son beau-frère, 248, 249. — Donne un sauf-conduit à un secrétaire du duc d'Orléans, 250, 251. — Mandement relatif à des renforts anglais, 268, 269. — Échec de ses troupes sous Paris, 272, 273. — Ses gens font Jeanne d'Arc prisonnière, 296-299. — Échec de ses troupes devant Compiègne; bruit de sa mort, 302-311. — Bruit d'une trêve de deux ans avec Charles VII, 316, 317. — Marche au secours du château de Clermont en Beauvaisis, 326-331. — Menaces de Charles VII aux Bourguignons s'ils livrent Jeanne d'Arc aux Anglais, 336-339. — Bruit d'échecs en Bourgogne et de négociations avec les Liégeois, 340, 341. — Naissance de son fils aîné Antoine, 342, 343. — Trêve conclue à Chinon avec Charles VII, 358-361. — Convention signée à Lille avec Charles VII par l'entremise du cardinal de Sainte-Croix, Niccolò Albergati, 360-363.
- Picardie. Le duc de Bedford y lève des troupes, III, 188, 189.
- Pinelli (Luciano), capitaine génois. Sa coque échappe aux Anglais lors de la bataille navale entre Southampton et Harfleur, II, 138, 139.
- Pinelli (Simone), patron génois. Sa nef capturée par les Anglais à la bataille de Harfleur, II, 110, 111.
- Piombino, II, 261, 265.

- Pisani (maison).** Nouvelles, envoyées à Venise par ses représentants, d'une tempête et d'un important naufrage dans la mer d'Espagne, III, 340-343.
- Pisani (Francesco).** Capitaine des galères du voyage de Flandre de 1417, II, 126, 127. — Son arrivée à L'Écluse, 132, 133. — Retour à Venise, 148, 149.
- Pisani (Giovanni).** Adjudicataire de deux galères des voyages d'Aigues-Mortes de 1421, II, 204, 205.
- Pisani (Pietro).** Adjudicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1428, II, 332, 333.
- Pise.** Se constitue en république après la mort de Giangaleazzo Visconti, I, 20, 21. — Envoi de deux galères génoises contre la ville; l'une d'elles est capturée dans l'Arno; bruit d'un secours amené par Filippo de Pise, 198-203, 222, 223. — Expulsion des Florentins, 202-207. — Bruit d'un accord entre Boucicaut et les Florentins pour l'acquisition de la ville, 206, 207. — Bruit de la reprise de Livourne sur les Florentins, 208-211. — Lettre de Giacomo Gambacorta à la seigneurie de Venise, 208-223. — Armement de galères en Sicile, 220, 221. — Reddition aux Florentins, 228-231. — Galère envoyée de cette ville à Venise par Alexandre V, 260-263. — Ambassade envoyée de Venise en cette ville à Alexandre V, 268-271. — Commerce avec Milan au détriment de Venise, 302, 303. = Port de Florence, II, 302, 303. — Capture d'une coque de ce port par Lomelino Grimaldi, 314, 315. = On y attend trois galères du voyage de Flandre de 1429, III, 242, 243.
- Plaisance.** Giovanni de' Beltrami, chevalier pensionné par Venise. Tué aux environs de cette ville, I, 232, 233. — Arrivée de Boucicaut et de ses alliés, 272, 273. — Fêtes en l'honneur des succès de Boucicaut, 294, 295. = Prise d'étoffes de Plaisance dirigées sur Cadix, II, 152, 153. = Ambassade vénitienne envoyée vers cette ville près l'empereur Sigismond, III, 366, 367.
- Plymouth.** Naufrage d'une coque génoise en ces parages, III, 244, 245. — Nouvelles des galères de Flandre mouillées dans ce port, 256, 257.
- Pô.** Les gouverneurs des possessions vénitienes situées sur les rives du fleuve demandent des renforts et établissent de nouveaux impôts, I, 270-275. = Envoi sur ce fleuve de galiotes vénitienes armées de bombardes, II, 330, 331.
- Pola.** Jacques, comte de la Marche, y débarque, II, 196, 197.
- Pole (Alexander),** frère du comte de Suffolk. Tué à Jargeau, III, 128, 129.
- Pole (John),** frère du précédent. Pris à Jargeau, III, 128, 129.
- Pole (William),** comte de Suffolk, frère des précédents. Voy. Suffolk.
- Polesine du Ferrarais (le).** Renforts envoyés dans cette région par les Vénitiens, I, 274, 275.
- Ponte (Antonio da).** « Paron » d'une galère du voyage de Flandre de 1408, I, 240, 241.
- Ponte (Zaccaria da).** Adjudicataire d'une des deux galères

- du voyage d'Aigues-Mortes de 1426, II, 314, 315. — Naufrage de sa galère dans l'Adriatique, 324-327.
- Pontoise. Prise par les Anglais (1419), II, 180, 181. — Arrivée du duc de Bedford et du cardinal de Beaufort, III, 198, 199. — Position qualifiée de « clef de la Normandie », *ibid.*
- Pont-Sainte-Maxence. Soumission à Charles VII, III, 212, 213.
- Porto Lungo (Sapienza). Carlo Zeno y mouille avec la flotte vénitienne, I, 80, 81, 126, 127.
- Porto Venere, I, 250, 251.
- Portugal. Voy. Alphonse, Isabelle, Jean (Joao) I<sup>er</sup>.
- Pouille. Coques de ce pays détruites sur la plage de Valence, III, 282, 283. — Voy. Naples.
- Pouille (Jeanne de). Voy. Jeanne II, reine de Naples.
- Prioli (Andrea). Patron de la galère des pèlerins; retour de Syrie à Venise, II, 204, 205.
- Prioli (Niccolò di Francesco). « Paron » d'une des galères du voyage de Flandre de 1413, I, 318, 319.
- Prophétie relative à l'incendie du campanile de Saint-Marc et à la conquête de Padoue, I, 162, 163.
- Prophéties relatives à Charles VII et à Jeanne d'Arc, III, 38-41, 126, 127.
- Provence. Bruit de l'armement, dans cette région, de deux navires pisans qui reprennent Livourne sur les Florentins, I, 208-211. — Destination présumée de la flotte portugaise, II, 40, 41.
- chantier pour aller à Jaffa avec des chevaliers et des pèlerins, I, 172-175. — Henry de Beaufort quitte Venise sur une nef de ce nom, II, 160, 161.
- Quirini (Andrea). Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1420, II, 186, 187.
- Quirini (Pietro). Son retour à Venise après son exploration des côtes de Norvège, III, 370, 371.

## R

- Raguse. Peste de 1416, II, 96, 97.
- Rampston (Thomas). Sommé par Jeanne d'Arc de lever le siège d'Orléans, III, 112, 113.
- Randa (Pietro della). Ambassadeur d'Alexandre V à Venise, I, 262, 263.
- Rasse (Pierre de Haverskerque, sire de). Tué à Azincourt, II, 80, 81.
- Ravenne. Des négociations pour la paix générale doivent s'y ouvrir, III, 364, 365.
- Reims. Bruit du prochain couronnement de Charles VII en cette ville, III, 66, 67, 84, 87. — Voyage de Charles VII et de Jeanne d'Arc, 140-163, 172, 173.
- Renier (Francesco di Niccolò). Adjudicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1427, II, 328, 329.
- Retz (Gilles de). Quitte la Bretagne pour rejoindre Charles VII et Jeanne d'Arc, III, 106, 107. — Lettre au duc de Bretagne, *ibid.* — Prépare des troupes, 124, 125. — Voy. *Additions et corrections.*
- Rhodes. Boucicaut y rencontre une ambassade du roi de Chypre; négociations et traité, I, 30-35, 50-55. — Retour

## Q

Quirina (galère). Armée en

- en cette île des galères génoises qui avaient accompagné Manuel II Paléologue, 48, 49. — Les marchands vénitiens de l'île font parvenir au consul de Venise à Rhodes, et, par lui, à Carlo Zeno, les réclamations de leurs compatriotes contre la flotte génoise de Boucicaut, 68-71. — Retour en cette île des galères génoises mouillées dans le port d'Alexandrie, 72, 73. — Retour de Boucicaut lui-même, 74, 75. — Boucicaut emmène une galère du grand-maitre à Modon, 78, 79; — et lui donne congé après la défaite de Modon, 92, 93. — Voyage de Raymond de Les cure, prieur de Toulouse, 240, 241. — La Squarciafica, coque génoise venant de cette île, est capturée par le roi Venceslas de Naples, 250, 251. — Le grand-maitre, Philibert de Nailhac, malade en Sicile, *ibid.* = Galère venant de cette île, avec Henry de Beaufort, évêque de Winchester, et Giovanni Crispo, duc de l'Archipel, II, 164-167. — Commerce avec Venise, 232, 233. — Voy. Nailhac (Philibert de).
- Rhodes (*N.*, chevalier de). De passage à Venise, dément le bruit de la mort d'un des frères et du fils d'Henry V, II, 226-229.
- Rialto (le), à Venise, II, 166, 167, 322, 323; III, 242, 243.
- Richemont (Arthur de Bretagne, comte de). Prisonnier à Azincourt, II, 80, 81. — Fait connétable et gouverneur du royaume par Charles VII, 296, 297. — Prise de possession du pouvoir, 304, 309. = Négociations avec le duc de Bourgogne, III, 170, 171.
- Rimini. Voy. Malatesta (Carlo). Riva de Sella (golfe de), II, 206, 207.
- Roberti (Antonio de'), II, 136, 137.
- Romagne. Les deux frères Gambacorta y sont confinés après la reprise de Pise par les Florentins, I, 230, 231. = Expulsion des Florentins, II, 308, 309.
- Romanie. Carlo Zeno envoie par Leonardo Mocenigo aux Vénitiens de cette région l'ordre d'évacuer les terres des Génois, I, 96-99. — Boucicaut capture une coque vénitienne venant de ce pays, 100, 101. — Deux galères vénitiennes de ce « voyage » dans la flotte de Carlo Zeno, 124, 125. — Zeno fait appeler au Roc-Saint-Nicolas le capitaine vénitien de ce « voyage », 128, 129, 130, 131. — Trois galères génoises s'y rendent après la bataille de Modon, 148, 149. — Capture, par les Génois, de la coque de Niccolò Marcoffo venant de ce « voyage », 150, 151. — Capture, par les Génois, dans ces parages, des coques de Basilio Tirapelle et de Giorgio Monganero, 178-183. — Organisation, à Venise, d'un voyage commercial en cette région, 212-215. — Traité entre Venise et Gênes au sujet des dommages subis par les Vénitiens dans ces parties, 224, 225.
- Romanie (détroit de), les Dardanelles, I, 4, 5, 8, 9.
- Romanin de Ciola (ser), II, 184, 185.
- Rome. Bruit d'un projet d'entrevue, dans cette ville, entre Benoit XIII et Boniface IX, I, 196, 197. = Expulsion des Florentins, II, 308, 309. — Un ambassadeur français vient



- de cette ville à Venise, 338, 339. — Bruit de l'envoi d'une lettre au pape par Charles VII, III, 54, 55, 58, 59. — Jeanne d'Arc voudrait y faire couronner Charles VII (?), 66, 67. — Ambassade envoyée par l'Université de Paris pour accuser Jeanne d'Arc d'hérésie, 232, 233.
- Romole » (Guglielmo). Lettre par lui écrite d'Allemagne, sur la prétendue exécution de Jean Sans-Peur (1419), II, 184, 185.
- Roncq (*N.*, seigneur de). Tué à Azincourt, II, 78, 79.
- Roos (John, sire de), maréchal d'Angleterre (?). Tué à Baugé, II, 200, 201.
- Rosso (Niccolò). Patron d'une coque, allant en Flandre, capturée dans le port de Cadix par les Génois, I, 102, 103, 150-153. — Son chargement 152, 153.
- Rouen. Siège et prise par Henry V, II, 174, 175. — Coup de main préparé par Charles de Bourbon et le duc d'Alençon, III, 222-225. — Séjour du duc de Bedford, 252, 253. — Les troupes de Charles VII courent jusque sous cette ville, à laquelle sont réduits les Anglais, 322, 323. — Jeanne d'Arc y est envoyée par les Anglais, 332, 333. — Supplice de Jeanne d'Arc, 350-351.
- Rovelli (Domenico), patron génois. Sa nef s'enfuit à la bataille de Harfleur, II, 110, 111.
- Rupes (Gautier de). Fait prisonnier à Anthon, III, 290, 291.
- Ruxint, capitaine anglais. Probablement Rampston (Thomas). Voy. ce nom.
- S
- Sabbadina (coque). Arrêtée et déchargée à Sandwich, II, 34, 35.
- Sabbadini (Jacopo). Lettre à son frère Niccolò sur les hostilités entre Génois et Anglais, II, 42-45.
- Sabbadini (*N.*). Patron d'une coque naufragée de la maison Giorgi, III, 282, 283.
- Sagredo (Albano). Lettres écrites de Bruges, sur l'intervention de Jean Sans-Peur dans les affaires de France et sur la bataille de Harfleur, II, 120, 121, 134, 135, 136, 137.
- Sagredo (Bernardo), frère du précédent, II, 120, 121, 134, 135, 136, 137.
- Saint-Denis. Bruit faux de sa prise par les Anglais (1419), II, 180-183. — Bruit selon lequel Charles VII invite le duc de Bourgogne, pair de France, à se rendre en cette ville pour le couronnement royal projeté, III, 190-193. — Bruit du prochain couronnement de Charles VII, 196, 197. — Situation de la ville en 1429, 198, 199. — Soumission à Charles VII, 214, 215.
- Saint-Georges (Guillaume de Vienne, sire de). Son fils fait prisonnier à Anthon, III, 290, 291.
- Saint-Marc (église de), à Venise. Incendie du campanile, I, 160-163. — Prophétie à ce sujet, 162, 163.
- Saint-Nicolas (Roc), I, 126, 127.
- Saint-Pierre-le-Moutier. Assié-gé et pris par Jeanne d'Arc, III, 230, 231.
- Saint-Pol (Jean, bâtard de Luxembourg ou de). Voy. Luxembourg.
- Saint-Pol (Philippe de Bourgogne, comte de Ligny et de),

- puis duc de Brabant. Voy. Brabant.
- Saint-Vincent (cap). Tempête en ces parages, cause du retard de deux des galères du voyage de Flandre de 1419, II, 188, 189.
- Sainte-Croix (Niccolò Albergati, cardinal de). Voy. Albergati.
- « Sainte-Marie d'Angleterre » (N., prieur de). Son arrivée et son séjour à Venise avec Henry de Beaufort, évêque de Winchester, II, 158, 159.
- Saix (Jean du). Voy. Du Saix.
- Salisbury (Thomas Montagu, comte de). Met le siège devant Verneuil, II, 282, 283. = Sa mort devant Orléans, III, 12-15.
- Sallenoves (Guigues de). Fait prisonnier à Anthon, III, 288, 289.
- Salvatore (Giacomo). Patron d'une coque, II, 232, 233.
- Sandwich, II, 34, 35, 116, 117, 260, 261.
- San Giorgio Maggiore (monastère de), à Venise. Henry de Beaufort y descend, II, 158, 159, 166, 167. — Séjour d'un ambassadeur français venant de Rome, 338, 339. = Niccolò Albergati, cardinal de Sainte-Croix, y est hébergé, III, 344, 345.
- San Giovanni Decollato (église de), à Venise. Maison du marquis de Ferrare située dans le voisinage : Manuel II Paléologue y descend, I, 46, 47.
- Sapienza. Boucicaud entre dans ce port, I, 78-81. — Carlo Zeno ordonne à Almorò Lombardo, capitaine des galères du « voyage » de la Tana, d'attaquer avec lui la flotte génoise mouillée dans ce port, 84, 85. — Départ de Boucicaud et de la flotte génoise, 88, 89. — La vigie de ce port signale à Carlo Zeno cinq galères génoises, 124, 125. — La flotte génoise s'y tient toute une nuit avant la bataille de Modon, 130, 131.
- Saragosse. Négociations de Niccolò Trevisani pour le règlement de l'affaire de la coque de Giovanni Mantello, II, 256-259.
- Sardaigne. Capture de trois galères génoises par les Catalans dans les eaux de cette île, I, 252-255. — Conquête par Martin I<sup>er</sup>, roi d'Aragon, sur les Génois, 258, 259.
- Sarrasins. Expédition de Boucicaud contre eux ; ils le repoussent devant El Candelor, I, 34, 35, 52, 53, 56-59. — Prise de Beyrouth par la flotte génoise de Boucicaud, 60-67. — Expédition d'Antonio Guarco, recteur génois de Famagouste, contre Tripoli de Syrie et Damiette; repréailles du soudan du Caire contre les Génois, 174-177.
- « Sasidis » (?) (le maître « de »). Ambassade à Paris, III, 126, 127.
- Sauli (Leonardo), patron d'une galère génoise. Fait prisonnier à Modon, I, 144, 145.
- Savoie. Voy. Amédée VIII, Turin.
- Savoisy (Charles de). Prisonnier à Azincourt, II, 82, 83.
- Savone. Capture d'une coque génoise venant d'Alexandrie en cette ville, I, 300, 301. — Dommages causés par les troupes de Louis II d'Anjou, roi de Naples, 300, 301. — Intrigues de Boucicaud avec l'évêque pour reprendre la ville, 306-309. — Mise au ban des Guelfes, 306, 307. — Voy. Auger (Philippe).
- Scala (Brunoro della), seigneur de Vérone. Arrivée à Plai-

- sance avec Boucicaut et Mar-  
silio de Carrare, I, 272, 273.  
— Quitte Milan avec eux,  
284, 285.
- Scales (Thomas). Bruit faux de  
sa capture à Orléans, III, 34,  
35. — Fait prisonnier à Pa-  
tay, 74-77, 130, 131. — Som-  
me par Jeanne d'Arc de lever  
le siège d'Orléans, 112, 113.
- Senlis. Bruit de l'arrivée du  
duc de Bourgogne en cette  
ville, III, 170, 171. — Sou-  
mission à Charles VII, 212,  
213.
- Serravalle. Combats entre Bou-  
cicaut et Facino Cane, I, 292-  
295.
- Séville, II, 206, 207.
- Sicile. Armement de galères  
dans cette île pour le compte  
des Pisans, I, 220, 221. =  
Commerce avec Venise, II,  
126, 127. — Coque vénitienne,  
patron Giovanni Mantello,  
pillée par des corsaires de ce  
pays, II, 256-259. — Les ga-  
lères du voyage de Flandre  
de 1423 n'y font pas escale,  
268, 269. — Arrestation par  
des coques de ce pays, à Ca-  
dix, de la coque de Niccolò  
Contarini, 276, 277. — Escale  
des galères du voyage de  
Flandre, 324, 325. = Com-  
merce avec Venise, III, 260,  
261. — Voy. Messine et Pa-  
lerme.
- Siega (Francesco della). Envoyé  
à Gênes pour réclamer une  
coque vénitienne, II, 318-321.
- Sienna. Se constitue en répu-  
blique après la mort de Gian-  
galeazzo Visconti, duc de  
Milan, I, 20, 21. — Échec du  
roi Ladislas de Naples devant  
cette ville, 246-249.
- Sigismond de Luxembourg, roi  
de Hongrie. Prend part à la  
croisade de Nicopolis, I, 5-  
13. — Venise lui verse une  
pension annuelle de 6,000 du-  
cats d'or, 14, 15. — Déclare  
la guerre à Venise; envahit  
le Trévisan, 16, 17. = Négocia-  
tions entre Philippe le  
Bon et Venise au sujet de la  
rente constituée par la Répu-  
blique à ce souverain, II, 278-  
284.
- Sigismond, roi de Hongrie, em-  
peur d'Allemagne. Bruit de  
son entremise pour la con-  
clusion de la paix d'Arras  
entre Jean Sans-Peur et  
Charles VI, II, 8, 9. — Ap-  
pelé par les gibelins de Gê-  
nes, 24, 25. — Projet d'une  
entrevue à Nice avec Be-  
noît XIII, 38, 39. — Sé-  
jour à Narbonne; bruit d'in-  
tervention entre la France  
et l'Angleterre, 56, 57. —  
Quitte Perpignan pour Paris  
et s'entremet entre la France  
et l'Angleterre, 92-95, 98-101.  
— Bruit de voyage en Hol-  
lande, 94, 95, 118, 119. —  
Bruit de nouvelles négocia-  
tions à Calais pour la paix,  
106, 107. — Son arrivée à  
Calais; négociations, 114-119.  
— Quitte Calais pour se ren-  
dre à Constance, 122, 123. =  
Négociations de 1432, III,  
364-367.
- Sinope (probablement pour Si-  
sopoli). Des coques vénitien-  
nes du « voyage » de la Tana  
y déchargent leurs marchan-  
dises, I, 142, 143; cf. 154,  
155.
- Sisopoli. Voy. Sinope.
- Soissons. Séjour de Charles VII,  
III, 194-197.
- Soranzo (Bernardo). Adjudica-  
taire d'une des galères du  
voyage de Flandre de 1427,  
II, 328, 329.
- Soranzo (Cristoforo). « Paron »  
d'une des galères du voyage  
de Flandre de 1410, I, 304,  
305; — et du voyage de 1412,  
316, 317.

- Soranzo (Giorgio). Capitaine des deux galères du voyage d'Aigues-Mortes de 1425, II, 294, 295; retour à Venise, 310, 311.
- Soranzo (Paolo di Gabriello). Adjudicataire d'une des deux galères du voyage d'Aigues-Mortes de 1428, II, 334, 335.
- Soranzo (Troilo). Adjudicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1421, II, 194, 195.
- Soudan (le). Voy. Caïre (le).
- Southampton. Bruit du retour de la flotte anglaise en ce port, II, 104, 105. — Bataille navale franco-anglaise, entre ce port et Harfleur, 136-141. — Arrivée de six des galères amenant Isabelle de Portugal en Flandre, III, 238, 239.
- Spinola (Gasparo), capitaine génois. Sa coque échappe aux Anglais lors de la bataille navale entre Southampton et Harfleur, II, 138, 139.
- Spinola (Giovanni), capitaine génois. Sa nef s'enfuit et fait naufrage à la bataille de Harfleur, II, 110-115.
- Squarciafica (la). Coque génoise, venant de Rhodes, capturée par le roi Ladislas de Naples, I, 250, 251.
- Steno (Michele), doge de Venise. Événements de son principat, I, 24 et suiv., 150 et suiv. — Traité avec Gênes, 114, 115. — Texte officiel du rapport à lui adressé par Carlo Zeno sur la bataille de Modon, 122-145. — Discours relatif au grand schisme, 264-267.
- Storlato (B.), consul de Venise à Alexandrie. Lettre sur la peste au Caïre en 1416, II, 96, 97.
- Stuart. Voy. Buchan.
- Suffolk (William Pole, comte de). Met le siège devant Verneuil, II, 282, 283. = Bruit faux de sa capture à Orléans, III, 34, 35. — Bruit selon lequel il aurait fait remettre Beaugency à Jeanne d'Arc, 68-71. — Sommé par Jeanne d'Arc de lever le siège d'Orléans, 112, 113. — Fait prisonnier à Jargeau, 128, 129.
- Suriano (Giacomo). Nommé capitaine de quatre grosses galères de marchandise, I, 170, 171.
- Swinton (William de). Tue le duc de Clarence à Baugé, II, 200, 201.
- Syrie. Expédition du recteur génois de Famagouste, Antonio Guarco, contre Tripoli et Damiette, I, 174-177. — Organisation, à Venise, d'un voyage commercial en cette région, 212-215. = Commerce des épices avec Venise, II, 124, 125, 204, 205, 232, 233.

## T

- Tagliapietra (Filippo di Quintino). Adjudicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1423, II, 234, 235; — de la galère du second voyage d'Aigues-Mortes de 1424, 276, 277; retour à Venise, 294, 295.
- Talbot (John). Bruit faux de sa capture à Orléans, III, 34, 35. — Bruit selon lequel il aurait fait remettre Beaugency à Jeanne d'Arc, 68-71. — Bruit d'un sien parjure vis-à-vis de Jeanne d'Arc, *ibid.* — Battu et fait prisonnier par elle à Patay, 70-77, 130, 131. — Sommé par Jeanne d'Arc de lever le siège d'Orléans, 112, 113.
- Tana (la). Galères vénitiennes de ce voyage arrêtées en cours de route par Carlo Zeno pour renforcer sa flotte; vont à Nègrepont; chargent des épi-

- ces à Modon, I, 82-85. — Expédition des Génois contre des coques de ce « voyage », qui leur échappent, 110-113, 152-155. — Capture, par les Génois, de la coque de Niccolò Marcoffo venant de ce voyage, 150, 151. — Arrivée des coques de ce voyage à Péra et à Venise, 156, 157. = Coques venues de là et mouillées à Parenzo, II, 338, 339.
- Tarente. Principauté attribuée au comte de la Marche, II, 30, 31.
- Taza (Juan Pedro de la), corsaire hispagnol. Attaque la coque de Marino Micheli, II, 152-155.
- Terre Sainte. Conquête promise par Jeanne d'Arc à Charles VII, III, 82, 85. — Voy. Jérusalem.
- Tirapelle (Basilio). Prise de sa coque par celle du Génois Odoardo Grillo ou Niccolò de Moneglia, I, 178-181.
- Tortone. Tentative de ravitaillement par Boucicaut; capture du convoi par Facino Cane, I, 294-299. — Une des forteresses se rend à Facino Cane, *ibid.*
- Toscane. La majeure partie de ce pays sous la domination de Giangaleazzo Visconti, I, 48, 49.
- Toulouse. Voy. Lescure.
- Tournai. Fêtes en l'honneur des succès de Charles VII, III, 181-187.
- [Trent] (Lawrence). Lettre sur Jeanne d'Arc, III, 48 et suiv.
- Trevisana (coque). Naufrage, III, 282, 283.
- Trevisani (Giacomo). Capitaine du voyage de Flandre de 1409, I, 246, 247.
- Trevisani (Niccolò di Giacomo). « Sovracomito » d'une galère du voyage de Flandre de 1411, I, 312, 315. — « Paron » d'une galère du voyage de Flandre de 1412, 316, 317. = Envoyé à « Baiona de Mior » avec deux galères pour ramener les débris de la cargaison de la galère Pasqualiga et régler l'affaire de la coque de Giovanni Mantello, II, 252-257.
- Trévise. Territoire menacé par Sigismond, I, 16, 17. — Séjour de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, II, 220, 221.
- Tripoli de Syrie. Expédition d'Antonio Guarco, recteur génois de Famagouste, contre cette ville, I, 174-177.
- Troyes. Traité de 1420, II, 188-191. = Soumission de la ville à Jeanne d'Arc, III, 154, 155, 172, 173, 174, 175. — Bruit d'un siège anglais, levé par le comte de Vendôme, 278-281.
- Tunis. Retour de Bartolommeo da Canale, recteur vénitien en Barbarie, II, 314, 315.
- Turin. Nouvelles venues de cette ville sur la sentence arbitrale du comte Amédée VIII dans l'affaire de Beyrouth, I, 242, 243.
- Turquie. Voy. Bajazet (sultan).
- Tyrol (Frédéric d'Autriche, comte de). Voy. Autriche.

## V

- Valaresso (Bartolommeo). « Paron » d'une galère du voyage de Flandre de 1408, I, 238-240.
- Valence (Espagne). Capture par les Génois d'une galère vénitienne venant de cette ville, I, 102, 103. — Naufrage de douze coques sur la plage, III, 280-283.
- Valenciennes. Entrevue du dauphin Jean avec Jean Sans-Peur et le comte de Hainaut, II, 120, 121.
- Valperga (Giorgio de), capitaine

- à la solde de Charles VII. Lettres par lui adressées à Milan sur les succès du roi, III, 166, 167.
- « Valusin » (*N.*, fils du sieur de). Fait prisonnier, III, 288-291.
- Varambon (François de la Palud, sire de). Bruit de son entrée dans Auxerre, III, 146, 147. — Bruit de sa mort, 152, 153.
- Venceslas ou Ladislas, roi de Naples. Voy. Ladislas.
- Venceslas, patriarche d'Antioche. Séjour à Venise, I, 260, 261.
- Vendôme (Louis de Bourbon, comte de). Bruit de la prise d'une place forte en Champagne et de la levée du siège de Troyes par ses troupes, III, 276, 278-281.
- Venier (Pietro di Maffeo). Adjudicataire de la galère du voyage d'Aigues-Mortes en 1430, II, 2, 3.
- Venier (Santo). Nommé ambassadeur à l'occasion de l'avènement de Ferdinand I<sup>er</sup> d'Aragon, I, 318, 319.
- Venise. Prend part à la croisade de Nicopolis, I, 4, 5, 8, 9. — Constitution d'une pension annuelle de 6,000 ducats à Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie, 14, 15. — Retour de Tommaso Mocenigo, capitaine de la flotte vénétogénoise dans la croisade de Nicopolis, *ibid.* — Sigismond, roi de Hongrie, déclare la guerre à la République, 16, 17. — Conséquences commerciales, désastreuses pour Venise, de la mort de Giangaleazzo Visconti, duc de Milan, 24, 25. — Événements du principat de Michele Steno, 24 et suiv. — Craintes lors de l'expédition génoise contre les Sarrasins; armement d'une flottille sous les ordres de Carlo Zeno, 34 et suiv. — Irritation des Génois contre la surveillance exercée sur leur flotte par les galères de Carlo Zeno, 38-41. — Séjour de Manuel II Paléologue, 44-49. — Dommages causés aux marchands vénitiens de Damas, dans leurs magasins de Beyrouth, par la flotte génoise de Boucicaut; réclamations des facteurs transmises à Boucicaut et à Carlo Zeno, 66-71, 176, 177. — Préparatifs de combat de Zeno contre la flotte génoise, 80-87. — Zeno y envoie une galère pour aviser la Seigneurie du pillage de Beyrouth, 82, 83. — Bataille navale de Modon; Carlo Zeno y défait Boucicaut et la flotte génoise, 88-95. — La galère Molina vient de Venise à Modon apporter à Zeno l'ordre de ne pas attaquer la flotte génoise, 94-97. — Conséquences désastreuses de cet ordre, 98-101, 110-113. — Capture de deux nefs vénitiennes par Boucicaut dans son voyage de retour, 100, 101. — Boucicaut déclare une guerre sans merci à la République, 102, 103. — Capture par les Génois d'une coque venant de Valence, *ibid.* — Capture, par les Génois, de plusieurs coques à Cadix, à Alexandrie, 102, 103, 150-153. — Emprisonnement des Vénitiens de Péra; plainte de Leonardo Mocenigo au capitaine génois du bourg; trêve conclue entre eux, 106, 107. — Retour de Carlo Zeno, 108-111. — Il y envoie les Génois faits prisonniers à Modon, *ibid.* — Châteaumorand et les autres prisonniers français amenés à Venise et enfermés sous les Plombs, 108, 109; négociations pour leur

délivrance, 112-115. — Les prisonniers génois mis dans les prisons de Terra Nuova, 108-111. — Arrivée de Carlo Zeno et de Leonardo Mocenigo, 110, 111. — Retour de trois coques de la Tana qui échappent aux Génois de Péra, 110-113. — Ambassade de Cattaneo Cicala et traité avec Gènes, 112-117, 164-167. — Arrestation des marchands vénitiens de Montpellier et confiscation de leurs marchandises, sur l'ordre du duc de Berry et à l'instigation de Boucicaut, 116-123. — Dommages graves alors causés aux Vénitiens, 120-123. — Texte officiel du rapport sur la bataille de Modon adressé par Carlo Zeno au doge Michele Steno, 125-145. — Boucicaut capture par trahison une galère de gros tonnage, 148, 149. — Capture, par les Génois, des coques de Giovanni Obizzo et de Niccolò Marcoffo, 148-151. — Traité conclu avec Gènes par l'entremise de Manuel II, 154, 155. — Plainte portée par Zeno contre ses « sovracomiti »; sentence du grand Conseil, 158-161. — Incendie du campanile de Saint-Marc, 160-163. — Nomination nouvelle de Carlo Zeno comme capitaine général de dix galères; ses « sovracomiti », 166-171. — Capture, par les Génois, des coques de Basilio Tirapelle et de Giorgio Monganero dans les parties de Roumanie, 178-183. — Accord de Boucicaut et de François II de Carrare, seigneur de Padoue, contre les Vénitiens, 182, 183. — Épidémie de 1405, 208, 209. — Voyages de Syrie, de Roumanie et de Flandre de 1406, 212-217. — Défense aux ga-

lères du voyage de Flandre de 1406 de faire escale à Aigues-Mortes, 216, 217. — Voyage de Flandre de 1406, 218, 219. — Ambassade de Tommaso Mocenigo à Gènes pour le règlement de l'affaire de Beyrouth, 224-227. — Projet de négociations à Bologne avec Gènes, 224, 225. — Négociations à Florence avec la République et Gènes, 226-229. — Mort de Giovanni de' Beltramini, chevalier pensionné par la Seigneurie, aux environs de Plaisance, 232, 233. — Voyage commercial de Flandre de 1408, 238-240. — Séjour et négociations de Raymond de Lescure, prieur de Toulouse, 240, 241. — Sentence arbitrale rendue par Amédée VIII, comte de Savoie, entre la République et Gènes, 242, 243. — Ambassade génoise d'Enrico Grimaldi au sujet de cette sentence; réponse énergique de la Seigneurie, 244, 245. — Voyage de Flandre de 1409, 246, 247. — Ambassades de Charles VI, de Henry IV d'Angleterre et de Jean Sans-Peur, 260-261. — Séjour du patriarche d'Antioche (ou d'Alexandrie?), *ibid.* — Galère envoyée de Cividale par Grégoire XII, *ibid.* — Galère envoyée de Pise par Alexandre V avec l'ambassadeur Pietro della Randa, 260-263. — Négociations relatives au grand schisme; discours du doge Michele Steno, 260-267. — L'obédience enlevée à Grégoire XII et donnée à Alexandre V, 266-269. — Ambassade à Alexandre V, 268-271. — Ambassade à Grégoire XII, 270, 271. — Renforts envoyés à Vérone, à Padoue et dans le Polesine du Ferrarais, 272-

275. — Impôts militaires établis sur les rives du Pô et en Lombardie par les gouverneurs de la République, 274, 275. — Explosion de joie lors de la prise de Gènes par le marquis de Montferrat et Facino Cane, 282-285. — Haine contre Boucicaut, *ibid.* — Négociations avec les Malatesta contre Boucicaut, 286-291. — Lettres de Francesco Contarini, provéditeur en Lombardie, sur les succès remportés par Facino Cane contre Boucicaut, 292-299. — Séjour et négociations de Cabrino Fondolo, 298, 299. — Ambassade envoyée par l'entremise de Facino Cane pour négocier un accord entre Giammaria Visconti, duc de Milan, et son frère Filippo, comte de Pavie, 300-303. — Ambassadeurs vénitiens nommés dans le même but, 302-305. — Commerce de Milan avec Gènes, Ancône et Pise, au détriment de la République, 302, 303. — Voyage de Flandre de 1410, 304, 305. — Voyage de [deux] coques privées à Candie pour y prendre des vins, 304, 305. — Prise de Castellazzo en Lombardie, 308-310. — Arrivée de trois galères du voyage de Flandre; celle de Giovanni Morosini brisée à l'entrée du Phare de Messine; envoi d'une galère de secours, 312, 313. — Voyage de Flandre de 1411, 312-315. — Retour des coques Carretta et Ziliola, échappées aux Génois près de Cadix, 314, 315. — Voyage de Flandre de 1412, 314-317. — Voyage de Flandre de 1413, 316-319. — Nomination d'ambassadeurs à l'occasion de l'avènement de Ferdinand 1<sup>er</sup> d'Aragon, 318, 319. — Voyage d'Aigues-

Mortes de 1414, II, 2, 3. — Abondance des épices, 2-5. — Voyage de Flandre de 1414, 2-5. — Second voyage d'Aigues-Mortes de 1414, 4, 5. — Voyage d'Aigues-Mortes de 1415, 12, 13. — Voyage de Flandre de 1415, 12-15. — Arrivée de l'ambassade de Jeanne II de Naples, 14-19. — Retour tardif à Venise des galères de Flandre de 1414 avec Andrea Zane, 18, 19. — Arrestation de marchands de la République en Angleterre et contribution à eux imposée par Henry V, 20-23. — Retard des galères de Flandre de 1415, 22-25. — Bruit de la prochaine arrivée du comte de la Marche, 26, 27. — Réception solennelle du comte de la Marche, 26-33. — Ambassade de Jeanne II de Naples, 30-33. — Déchargement à Sandwich de la coque Sabbadina, 34, 35. — Arrivée d'une ambassade de Filippo Maria Visconti, duc de Milan, 56, 57. — Rappel du séjour en cette ville d'Alphonse, bâtard de Portugal, lors de son pèlerinage au Saint-Sépulcre, 64, 65. — Joie à la nouvelle, bientôt démentie, de la mort de Ferdinand 1<sup>er</sup> d'Aragon, 68, 69. — Arrivée de la nouvelle de la bataille d'Azincourt, 70, 71, 74, 75. — Voyages d'Aigues-Mortes et de Flandre de 1416, 90, 91; retour, 96, 97. — Coques neuves des Zilioli mises au voyage de Flandre en 1416, 92, 93; cf. 182, 183. — Lettre de B. Storlato, consul de la République à Alexandrie, sur la peste au Caire en 1416, 96, 97. — Arrivée des galères d'Andrea da Molino à l'Écluse, 102, 103. — Voyage d'Aigues-Mortes de 1417, 124, 125. — Peste à bord des ga-



lères du voyage de Flandre de 1416, vice-capitaine Paolo Pasqualigo, 124, 125. — Voyage de Flandre de 1417, 126, 127. — Retour des galères du voyage de Flandre de 1416, *ibid.* — Trois coques soudoyées par l'Angleterre, 128, 129; projet d'une ambassade en France pour expliquer ce fait, 130, 131. — Retour des galères du voyage de Flandre de 1417, 148, 149. — Retour de Flandre, en vingt-neuf jours, de la coque de Marino Micheli, attaquée en route par des corsaires biscayens, 148-155, 310, 311. — Capture de deux coques biscayennes par Bertuzzi Diedo, 154, 155. — Voyages d'Aigues-Mortes de 1418, 154, 155, 156, 157. — Arrivée et séjour de Henry de Beaufort, évêque de Winchester, et du prieur de « Sainte-Marie d'Angleterre », 158-163. — Nouvelles du retour des galères du voyage de Flandre de 1418, 166-169. — Voyage de Flandre de 1419, 170-173, 178-181. — Voyages d'Aigues-Mortes de 1419, 172-175. — Passage d'un messager français envoyé près du comte de la Marche en Pouille, 176, 177. — Reprise du commerce entre la Flandre et l'Angleterre, accueillie avec joie, 178, 179. — Naufrage de la coque de Marco Bocchetta (aux Zilioli), 182, 183. — Voyage de Flandre de 1420, 186, 187. — Voyage d'Aigues-Mortes de 1420, 186-189. — Retour des galères du voyage de Flandre de 1419; retard de deux d'entre elles, assaillies par la tempête au cap Saint-Vincent, 188, 189. — Voyages d'Aigues-Mortes de 1421, 192, 193, 204, 205. — Voyage de

Flandre de 1421, 192-195. — Retour de la galère de Niccolò Lombardo, venant de Corfou avec les débris du chargement de la coque de Dario Malipiero, 196, 197. — Abondance des épices en 1421, 204, 205. — Capture de coques par les Biscayens, 206-209. — Voyage d'Aigues-Mortes de 1422 et retour, 214, 215. — Armement de deux fortes galères contre les pirates de l'Adriatique, 214-217. — Voyage de Flandre de 1422, 216, 217; annonce du retour, 224, 225. — Voyage de Flandre de 1423, 232-237. — Abondance des épices venues de Syrie et d'Alexandrie en 1422, 232, 233. — Rivalité commerciale avec Florence en Flandre, à Londres et à Aigues-Mortes, 232-235. — La galère Pasqualiga (du voyage de Flandre de 1422) attaquée par des corsaires biscayens; conduite du capitaine Andrea Zane sévèrement jugée; sa condamnation; ambassade à Jean II de Castille pour régler cette affaire, 236-239, 242-257. — Envoi de deux galères pour ramener le reste de la cargaison de la galère Pasqualiga, 250, 251. — Négociations de Niccolò Trevisani à Saragosse et du Catalan Pedroneto à Venise pour régler l'affaire de la coque de Giovanni Mantello, 255-259. — Annonce du retour des galères du voyage de 1423, 260, 261. — Voyage de Flandre de 1424, 270, 271. — Voyage d'Aigues-Mortes de 1424; abondance des épices, *ibid.* — Second voyage d'Aigues-Mortes de 1424, 276, 277; mort du capitaine, 286, 287. — Arrivée d'un ambassadeur de Philippe le Bon pour régler l'affaire de la

rente due par la République à Sigismond, roi de Hongrie; il descend à l'hôtellerie de l'Esturgeon, 278-281. — Galère équipée par Tristan de Clermont, 286, 287. — Avis sur les affaires de France transmis à la Seigneurie par le marquis de Ferrare, 288-294. — Voyage de Flandre de 1425, 290-293. — Voyage d'Aigues-Mortes de 1425, 292-295; retour à Venise, 310, 311. — Naufrage de la coque de Bulgaro Vitturi, allant à Candie, 294, 295. — Retour de la galère Tagliapietra, *ibid.* — Voyage de Flandre de 1426, 310-313. — Voyage d'Aigues-Mortes de 1426, 314, 315. — Retour de Bartolommeo da Canale, recteur en Barbarie, 314, 315. — Capture de la coque de Pietro Balbi, allant de Candie en Flandre, par la Lomellina; envoi de trois coques neuves à son secours et d'un ambassadeur à Gènes, 314-323. — Arrivée et réception de Philippe de Bourgogne, comte de Saint-Pol, 322, 323. — Naufrage de la galère da Ponte, venant d'Aigues-Mortes, 324-327. — Départ de la coque de Marino Micheli pour Candie et la Flandre, 326, 327. — Voyage de Flandre de 1427, 328, 329. — Voyage d'Aigues-Mortes de 1427, 328, 329, 330, 331. — Départ de la coque Neuve pour Candie et la Flandre, 332, 333. — Voyage d'Aigues-Mortes de 1428, 334, 335; retour, 336-339. — La coque Balba mise au voyage de Flandre en 1428, *ibid.* — Ambassades venues de Montpellier et de Mantoue, 336, 337. — Escales des galères du voyage d'Aigues-Mortes, 338, 339. — Ar-

rivée d'un ambassadeur français venant de Rome; affaire de Patras, 338-347. — Voyage d'Aigues-Mortes de 1429, III, 2, 3. — Voyage de Flandre de 1429, 2-5; retour à Venise, 258-261. — Règlement pour le chargement des épices du voyage de Flandre, 4-7. — Lettres du marquis de Montferrat à la Seigneurie sur le fait de Jeanne d'Arc, 140-163. — Retour de la galère Molina, venant d'Aigues-Mortes, 168, 169. — Voyage d'Aigues-Mortes de 1430, 242-245. — Abondance des épices en 1430, 242, 243, 256, 257. — Voyage de Flandre de 1430, 256-259. — Commerce avec la Sicile, 260, 261. — Coques brisées sur la plage de Valence, 280-283. — Nouvelle, reçue par la Seigneurie, de la défaite du prince d'Orange à Anthon, 284, 285. — Arrivée des coques à l'Écluse, 310, 311. — Retour de la galère d'Aigues-Mortes (1430), 312, 313. — Arrivée à l'Écluse des galères du voyage de Flandre de 1430; incident dans la mer d'Espagne, 312-315. — Séjour à Londres des galères de ce voyage, 314-317. — Arrivée de Niccolò Albergati, cardinal de Sainte-Croix, 344, 345. — Retour de la coque Canale, 356-359. — Négociations avec le duc de Milan, 364-367. — Bruit de l'arrivée d'un ambassadeur français, 368, 369. — Le cardinal Francesco Condolmieri mandé à Rome par Eugène IV, *ibid.* — Naufrage de la galère de Pietro Quirini sur la côte de Norvège, 370-373. — Naufrage d'une galère de Narbonne venant d'Alexandrie et portant des marchandises vénitiennes de contrebande, 372-

375. — Voyages de Flandre et de Levant de 1433, 374-379. — Voy. Esturgeon (hôtellerie de l'), San Giorgio Maggiore (monastère de), San Giovanni Decollato (église de), Saint-Marc (église), Steno (Michele), etc.
- « Verdu » (N., comte de), en Angleterre. Négociation pour son mariage avec Marguerite de Bourgogne, II, 162-165.
- Verneuil. Nouvelles de la bataille, II, 280-285. — Reprise de cette place par les troupes françaises, III, 220-223.
- Vérone. Les Vénitiens renforcent la garnison, I, 272-275. — Négociations entre les Malatesta et Venise pour la défense de cette ville, 288, 289. — Voy. Scala (Brunoro della).
- Viau de Bar (Le). Bruit de son entrée dans Auxerre, III, 146, 147. — Bruit de sa mort, 152, 153.
- Vicence. Négociations entre les Malatesta et Venise pour la protection de cette ville, I, 288, 289.
- Vienne (Autriche). Détention de Jean XXIII, II, 92, 93.
- Vienne (Guillaume de), seigneur de Bussy. Fait prisonnier à Anthon, III, 290, 291.
- Visconti (Filippo), comte de Pavie, frère de Giammaria. Négociation d'un accord entre son frère et lui, I, 300-305.
- Visconti (Filippo Maria), second fils de Giangaleazzo, duc de Milan. Accueil par lui fait au comte de la Marche, II, 26, 27. — Ambassade à Venise pour traiter avec Pandolfo Malatesta, 56-57. — Lettre à lui adressée sur la bataille de Bauge, 198, 199. — Ambassade envoyée par Martin V pour négocier un mariage entre le duc et Caterina Colonna, nièce du pape, 218, 219. — Bruits de son mariage avec une sœur de Louis III d'Anjou, 218-221, 230, 231. — Alliance avec Louis III d'Anjou, 266, 267. — Lettres à lui adressées sur les progrès de Charles VII, III, 166, 167, 302, 303. — Négociations avec Venise, 366, 367.
- Visconti (Gabriello Maria), bâtard de Giangaleazzo. Serait devenu comte de Pavie après la mort de son père, I, 22, 23.
- Visconti (Giammaria), fils aîné de Giangaleazzo. Devient duc de Milan après la mort de son père, I, 22, 23. — Gendre de Carlo Malatesta, 286, 287. — Négociation d'un accord entre lui et son frère Filippo, comte de Pavie, 300-305. — Castellazzo se donne à lui, 308-311.
- Visconti (Giangaleazzo), duc de Milan. Sa mort, I, 17-21. — Conséquences de sa mort, désastreuses pour le commerce vénitien, 20-25. — Villes données en dot à sa fille Valentine, 290-291.
- Vitturi (Bulgaro). Sa coque, en route pour Candie, fait naufrage dans la mer de Flandre, II, 294, 295.
- Vitturi (Daniele), ambassadeur vénitien près l'Empereur, III, 366, 367.
- Vivaldi (Tonello de'), capitaine génois. Sa coque échappe aux Anglais lors de la bataille navale entre Southampton et Harfleur, II, 138, 139.

## W

- Warchin (Jean de), maréchal ou plutôt sénéchal de Hainaut. Tué à Azincourt, II, 78, 79.
- Wavrin (Robert, seigneur de). Tué à Azincourt, II, 76, 77.
- Wavrin (Robert de), fils du pré-

cédent. Tué à Azincourt, II, 76, 77.

Winchester (Henry de Beaufort, cardinal-évêque de). Voy. Beaufort.

## Z

Zane (Andrea). Patron d'une galère du voyage de Flandre de 1414, II, 2, 3; son retour tardif à Venise, 18, 19. — Capitaine des galères du voyage de Flandre de 1422, 216, 217; retard, 218, 219; annonce de son retour à Venise, 224, 225. — Une de ses galères, la Pasqualiga, attaquée par des corsaires biscayens; sa conduite sévèrement jugée; sa condamnation, 236-239, 243-257.

Zane (Paolo). Ambassadeur de Venise près Amédée VIII de Savoie, I, 242, 243.

Zara, I, 14, 15.

Zeno (maison des), à Venise. Giovanni Crispo, duc de l'Archipel, y descend, II, 164-167.

Zeno (Carlo), capitaine général de la flotte vénitienne. Mis à la tête de douze galères pour surveiller la flotte génoise, I, 36, 37. — Rencontre la flotte franco-génoise; irritation de Boucicaut et des Génois, 38-41. — Ne s'arrête pas à Rhodes et fait voile vers Modon, 42, 43. — Les galères vénitienes qui avaient accompagné Manuel II Paléologue le rejoignent à Modon, 48-50. — Informé par le consul de Venise à Rhodes des dommages causés aux marchands vénitiens de Beyrouth par la flotte génoise de Boucicaut, il envoie une galère à Venise, 68-71. — Décide d'attaquer la flotte génoise, 74, 75. — Conseil de guerre par lui

tenu à Candie, 74-77. — Quitte Candie et fait route vers Modon, 76, 77. — Mouillé à Porto Lungo (Sapienza), 80, 81. — Préparatifs de combat contre la flotte génoise de Boucicaut, 80-87. — Arrête en cours de route, pour renforcer sa flotte, qu'il dirige sur Négrepont, des galères du voyage de la Tana, 82-85. — Renforts par lui demandés au châtelain de Modon, 84-87. — Poursuite et attaque de la flotte génoise de Boucicaut; bataille navale et victoire des Vénitiens, 86-95. — La galère Molina lui apporte l'ordre de ne pas attaquer la flotte génoise; désolation de Zeno, 94-97. — Il envoie Leonardo Mocenigo prévenir les Vénitiens de Romanie, 96-99. — Conséquences désastreuses de l'ordre apporté par la galère Molina à Carlo Zeno, 98-101. — Retour à Venise, 108-111. — Envoie son rapport sur la bataille par un brigantin armé à Modon, 122, 123. — Cinq galères armées par lui à Candie, *ibid.* — Texte officiel de son rapport au doge Michele Steno sur la bataille de Modon, 122-145. — Se trompe sur les intentions de Boucicaut avant la bataille, 134, 135. — Demande une enquête sur sa conduite à Modon, 136, 137. — Attaque la galère de Boucicaut, 136-141. — Ses raisons d'engager la bataille, 142-145. — Retour à Modon après la bataille, 146, 147. — Terreur qu'il inspire aux galères génoises de Boucicaut, 148, 149. — Lieu de la bataille dite de Modon, 152, 153. — Leonardo Mocenigo explique sa conduite par les ordres qu'il a reçus de lui, 156, 157. — Plainte par lui

- portée à la Seigneurie contre ses « *sovracomiti* » ; sentence du grand Conseil, 158-161. — Nommé de nouveau capitaine général de dix galères ; ses « *sovracomiti* », 166-171.
- Zeno (Marco di Francesco). Armateur d'une galère du voyage de Flandre de 1415, II, 14, 15. — Adjudicataire d'une galère du voyage de Flandre de 1416, 90, 91 ; — de 1418, 156, 157.
- Zeno (N.). Adjudicataire d'une des galères du voyage de Flandre de 1421, II, 194, 195.
- Ziaglio (le). Onze galères génoises de la flotte de Bouci-  
caut se dirigent vers ce point, I, 126, 127.
- Ziliola (coque). Retour de Flandre ; échappe aux Génois au-dessus de Cadix, I, 314, 315.
- Zilioli (Giovanni Buono de'). Voy. Buono. — Voy. aussi Bocchetta.
- Zionchio (Navarin). La flotte génoise s'éloigne de ce côté, I, 132-135. — Lieu de la bataille dite de Modon, 152, 153.
- Ziorza (coque). Voy. Giorgi.
- Zuccato (Teodorino). Rançonné par des corsaires biscayens, II, 206, 207.
-



# TABLE DES MATIÈRES

DU TOME QUATRIÈME.





# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME QUATRIÈME.

---

### ÉTUDE SUR ANTONIO MOROSINI ET SON ŒUVRE.

#### CHAPITRE I.

##### *Avertissement.*

3-16

- Divulgation toute récente de l'œuvre du Vénitien Antonio Morosini. — État où elle se trouvait conservée : à Vienne en manuscrit original, provenant de la collection du doge Marco Foscarini ; à Venise en copie moderne. — Citation inopinée de divers passages intéressant Jeanne d'Arc, par M<sup>me</sup> Adele Butti, dans son étude : *Di Giovanna d'Arco*. — Communication du R. P. Ayroles . . . . . 3
- Étude de M. Léopold Delisle : Société de l'histoire de France ; Journal des Savants. — Révélation d'une description détaillée de l'ouvrage d'Antonio Morosini, publiée dès 1843, par Tommaso Gar, dans l'*Archivio storico italiano*. — Identification de l'œuvre d'Antonio Morosini, établissement de ses caractères successifs : d'abord *Chronique*, relation composée ; puis *Diario*, journal tenu quotidiennement, notant les événements vénitiens et les nouvelles reçues de tous pays à Venise dans le premier tiers du xv<sup>e</sup> siècle. — Constatation de l'intérêt spécial des correspondances relatives à la France, et en particulier à l'action de la Pucelle, de 1429 à 1431. — Oubli singulier où semble demeurée cette source de renseignements, cependant facilement accessible dans l'*Archivio storico italiano*. . . . . 6
- Traduction française des passages relatifs à Jeanne d'Arc, publiée par le R. P. Ayroles dans les *Études religieuses*. — Édition partielle du texte vénitien, publiée par M<sup>me</sup> Adele

Butti dans ses <i>Studi</i> sur la Pucelle. — Édition totale, publiée par le R. P. Ayroles dans la <i>Vraie Jeanne d'Arc</i> . . . . .	13
Plan de la présente édition, comprenant tous les extraits de l'œuvre d'Antonio Morosini relatifs à l'histoire de France, entre 1396 et 1433. — Conditions où la publication a pu s'exécuter. . . . .	13

## CHAPITRE II.

*Le Manuscrit.* 17-37

Manuscrit et copies de l'œuvre d'Antonio Morosini . . . . .	17
I. <i>Manuscrit original.</i> — Manuscrit ancien unique, supposé original, à la Bibliothèque impériale de Vienne. — Son histoire : entré dans la collection du doge Marco Foscarini en 1756 ; passé avec cette collection à la Bibliothèque impériale de Vienne en 1804 ; objet d'une notice détaillée de Tommaso Gar en 1843. — Sa description : numérotation ancienne des feuillets, d'un seul tenant ; division actuelle en deux tomes, avec numérotation moderne des feuillets dans chacun de ces tomes ; importance de la numérotation ancienne, la seule à considérer ; dimensions, papier, filigranes, écriture. — Constatation de deux parties dans l'apparence extérieure du manuscrit : la première consistant en une transcription d'un seul jet, du début jusqu'en 1413-1414 ; la seconde consistant en séries d'inscriptions successives, depuis 1413-1414 jusqu'à la fin. — Titres courants, manchettes, renvois, indications accessoires. — Réputation indéchiffrable de ce manuscrit, se réduisant à de réelles difficultés de lecture pour certains passages de la seconde partie . . . . .	18
II. <i>Copies modernes.</i> — Copie moderne totale, à la Marcienne de Venise. — Son exécution sur le manuscrit de Vienne, en 1888. — Copie moderne partielle, dans la collection du comte Leonardo Manin. — Son indication, vers 1850 . . . . .	33
III. <i>Fragments divers.</i> — État de divers documents transcrits dans l'œuvre d'Antonio Morosini. — Lettre de l'amiral vénitien Carlo Zeno, en date de 1403, imprimée dans les Vies des doges de Venise, de Marino Sanuto. — Deux groupes de correspondances concernant les choses de France et l'action de Jeanne d'Arc en 1429, existant dans	

les archives de l'abbaye vénitienne de San Giorgio Maggiore, et publiés récemment par M. G. dalla Santa. . . . 35

## CHAPITRE III.

*L'Œuvre.*

38-101

Rédaction de l'ouvrage en dialecte vénitien. — Qualifications qu'il présente. — Constatation de deux parties dans la rédaction de l'ouvrage. — D'abord, une *Chronique*, relation composée, s'étendant depuis le début jusqu'en 1404. — Puis, un *Diario*, un journal tenu depuis 1404 jusqu'à la fin de l'œuvre. — Caractères respectifs de la *Chronique* et du *Diario*. — La *Chronique*, précis d'histoire vénitienne; le *Diario*, collection de mentions de toute provenance intéressant Venise, l'Italie, l'Europe, l'Orient. . . . . 39

I. *La Chronique*. — Destruction accidentelle des feuillets de tête. — Déficit du début réel de la *Chronique*. — Hypothèse sur son point de départ. — Fragment isolé relatif aux années 1094-1108 : son identification. — Commencement de la partie continue, en 1202, avec l'indication d'événements de la quatrième croisade. — Récit de la quatrième croisade (1202-1204). — Récit des cinq guerres maritimes entre Venise et Gênes, des cinq *Guerres génoises* (1205-1381). — Orientation de la politique vénitienne vers le continent. — Obstacle présenté par l'État de Padoue, maître de la côte opposée. — Effort de Venise contre Padoue et la dynastie de Carrare. — Démembrement de l'État de Padoue entre Venise et Milan; annexion définitive de Trévise par la République; disparition temporaire des Carrare, bientôt restaurés en partie (1387-1390). — Exposé d'événements divers : annexions vénitiennes en Morée et en Albanie. — Récit de la croisade de Nicopolis et de la participation de la France à cette entreprise (1396). — Récit de la rivalité de Gênes, devenue possession française, et de Venise. — Troubles qui suivent la dissolution de la puissance de Giangaleazzo Visconti, duc de Milan; campagne maritime du maréchal Boucicaut, gouverneur français de Gênes, en Orient; rencontre de Modon; négociations de paix (1402-1404); traité provisoire et ses ratifications (22 mars-3 avril 1404). — Exposé d'événements

divers : affaires d'Orient. — Rappel des origines de la campagne de Boucicaut en 1403. — Fin de la <i>Chronique</i> . . .	41
II. <i>Le Diario</i> . . . . .	55
<i>Limites du Diario</i> . — Début du <i>Diario</i> , en 1404, sous la date du 10 avril, par une mention relative à la guerre entre Venise et l'État de Padoue. — Hésitation de forme, précision croissante, caractère définitif du <i>Diario</i> . — Transcription d'un seul jet, série d'inscriptions successives, avant et depuis 1413-1414. — Arrêt de la partie continue, en 1433, sous la date du 20 novembre. — Destruction des feuillets terminaux. — Déficit de la fin réelle du <i>Diario</i> . — Fragment isolé relatif à l'année 1433, son identification. — Difficulté de reconnaître la vraie limite finale du <i>Diario</i> .	55
<i>Contenu du Diario</i> . — Événements d'histoire vénitienne. — Guerre entre Venise et l'État de Padoue. — Conquêtes vénitiennes; destruction définitive de la dynastie de Carrare (1404-1406). — Rivalité de Venise et de Gênes française. — Extension de la domination française en Italie, à Pise, à Livourne, en Sardaigne, en Milanais; révolution génoise; expulsion des Français de Gênes, puis de toute la Haute-Italie (1409-1411). — Guerres continentales entre Venise et l'État de Milan reconstitué. — Les trois <i>Guerres milanaises</i> relatées dans le <i>Diario</i> (1426-1433). — Venise devenue grande puissance territoriale italienne.	70
<i>Contenu du Diario</i> . — Événements d'histoire étrangère à Venise. — Réseau de correspondances régulières apportant échos et nouvelles concernant les autres États. — Informations intéressant : le Saint-Siège et les États italiens; les divers royaumes de la péninsule Ibérique; les différents pays d'Allemagne; les couronnes Scandinaves; l'empire Grec. — Délimitation des informations concernant la France et sa lutte avec l'Angleterre (1405-1433). — Importance spéciale de celles relatives à l'action de Jeanne d'Arc . . . . .	78
<i>Contenu du Diario</i> . — Événements d'ordre commercial. — Développement qu'ils présentent dans le <i>Diario</i> . — Convois réguliers, dits « Voyages de marchandise », établis sous la surveillance de l'État, pour des destinations spécifiées. — Armements particuliers opérés à volonté pour toutes destinations. — Relevé des « Voyages de marchan-	

dise » à destination de Flandre et d'Angleterre et à destination d'Aigues-Mortes. — Relevé des armements particuliers à destination des mers de France . . . . .	88
--	----

## CHAPITRE IV.

*L'Auteur.*

102-135

Désignation personnelle de l'auteur au cours de l'ouvrage. — Relevé des passages où se rencontre son nom. — Antonio Morosini. . . . .	102
La maison Morosini. — Notions sommaires sur son antiquité, son illustration. — Origine contemporaine des origines vénitienne. — Trois doges du XII <sup>e</sup> au XIV <sup>e</sup> siècle. — Personnages historiques. — Francesco Morosini, le Péloponnésiaque, doge et conquérant de la Morée au XVII <sup>e</sup> siècle, le « Dernier des Vénitiens » . . . . .	105
Entourage d'Antonio Morosini. — Son père, Marco, de la branche du doge Michele Morosini (1382); ses frères et sœurs. — Son testament, rédigé dès 1377. Notions qui s'en dégagent : résidence familiale; vie privée; sentiments religieux. — Pénurie de renseignements biographiques provenant d'autres sources. — Son mariage avec Sofia de' Garzoni. — Son inscription au Grand Conseil en 1388. — Suppression d'une partie de son œuvre historique, par arrêt du Conseil des Dix, en 1418. — Menus événements personnels susceptibles d'être recueillis dans le <i>Diario</i> . — Déductions générales sur sa carrière et sa vie. — Ni ecclésiastique, ni homme de guerre, ni grand dignitaire d'État. — Connaissance approfondie et goût extrême des choses de la mer, reconnaissable dans toute son œuvre. — Importance accordée aux questions de commerce maritime, sous toutes ses formes, dans le <i>Diario</i> . — Grande maison de commerce vénitienne dirigée par ses neveux Albano et Marco. — Hypothèses sur le cadre d'existence d'Antonio Morosini. — Descendance de ses frères et sœurs. — Intérêt qu'il porte à ses neveux et petits-neveux. — Age avancé où il continue encore le <i>Diario</i> , en 1434. — Sincérité des impressions de sa verte vieillesse . . . . .	112

## CHAPITRE V.

*Origines et dérivés.*

136-192

- Recherche des sources auxquelles a pu puiser Antonio Morosini. — Examen des emprunts qui ont pu lui être faits à lui-même. — Originalité évidente du *Diario*. — Compilation probable de la plus grande partie de la *Chronique*. . . 137
- I. *Origines*. — Sources générales de l'histoire vénitienne. — Constatation de deux textes passés dans la *Chronique* d'Antonio Morosini. — Troisième et dernière fraction de sa *Chronique* supposée originale . . . . . 138
- Niccolò Trevisani*. — Notions sommaires sur sa vie et sur sa chronique *vénitienne*, s'étendant des origines de Venise jusqu'en 1367. — Analogies reconnaissables dès les premiers fragments conservés d'Antonio Morosini, se rapportant aux années 1094-1108. — Comparaison des deux textes : — Au début de la partie continue de la *Chronique* d'Antonio Morosini, en 1203-1204 (quatrième croisade); — En certains épisodes caractéristiques des guerres génoises, en 1350 (ouverture de la quatrième guerre), en 1354 (bataille navale de Porto Lungo, — préliminaires, — combat, — incidents typiques); — Au dernier passage présentant similitude, en 1301 (fin du dogat de Giovanni Delfino). — Ressemblance partout manifeste . . . . . 142
- Raffaello Caresini*. — Notions sommaires sur sa vie et sur sa chronique *latine*, continuant celle du doge Andrea Dandolo, et s'étendant de 1343 jusqu'en 1388. — Traduction visible du texte latin en dialecte vénitien, à partir de 1361, et différence de cette version avec une autre version vénitienne du même texte latin, récemment signalée. — Comparaison des deux textes : — Au début de la traduction, en 1361 (commencement du dogat de Lorenzo Celsi); — En certains épisodes caractéristiques des guerres génoises, en 1378 (ouverture de la cinquième guerre), en 1379 (attaque de la flotte génoise, maîtresse de Chioggia et de l'entrée des lagunes, par la dernière flotte improvisée par Venise, ainsi sauvée contre toute espérance); — A la fin de la chronique de Raffaello Caresini, en 1388 (annexion de

- diverses places en Morée). — Traduction partout manifeste . . . . . 156
- Partie originale.* — Fraction de la *Chronique* d'Antonio Morosini supposée originale. — Son début en 1393, avec l'indication de l'annexion de diverses places sur la côte d'Albanie. — Récit de la croisade de Nicopolis (1396). — Récit du conflit de Gênes française avec Venise en Orient (1403-1404) . . . . . 167
- II. *Dérivés.* — Constatation de deux textes empruntés en grande partie au *Diario* d'Antonio Morosini . . . . . 172
- Pietro Delfino.* — Notions sommaires sur sa vie et sur sa chronique, la « Cronaca Dolfina », s'étendant depuis les origines de Venise jusqu'en 1505, conservée seulement jusqu'en 1422. — Comparaison des deux textes, déjà établie par Emmanuele Cicogna jusqu'en 1422. — Ressemblances manifestes. — Constatation d'analogies préalables entre l'œuvre historique de Giorgio Delfino, père de Pietro Delfino, et le *Diario* d'Antonio Morosini. — Possibilité de poursuivre la comparaison au delà de 1422, en s'aidant des citations fréquentes de la « Cronaca Dolfina » faites par Marino Sanuto dans ses diverses œuvres. — Hypothèse selon laquelle la « Cronaca Dolfina », dans sa partie encore ignorée, pourrait également contenir trace des correspondances relatives à Jeanne d'Arc. . . . . 172
- Marino Sanuto.* — Notions sommaires sur sa vie et sur ses principaux ouvrages : les *Vite de' Duchi di Venezia*, s'étendant des origines de Venise jusqu'en 1494 ; les *Sommarii*, résumé de cette œuvre comportant quelques caractères personnels ; les *Diarii*, courant de 1496 à 1533. — Utilisation directe par les *Vite de' Duchi*, entre autres multiples sources, des textes employés par la plus grande partie de la *Chronique* d'Antonio Morosini jusqu'en 1388. — Comparaison du texte de Marino Sanuto avec celui d'Antonio Morosini, depuis le début de la fraction de sa *Chronique* supposée originale, en 1393, jusqu'au dernier fragment isolé du *Diario*, en 1431. — Ressemblances manifestes en nombre considérable. — Rôle d'une édition complète du *Diario* ou d'une édition critique du *Vite de' Duchi*. — Hypothèses sur ces rapports directs ou indirects des *Vite de' Duchi* et du *Diario*. — Intérêt de ce problème, ici posé et limité seulement . . . . . 181

## APPENDICES.

I. Tableau de concordance du foliotage du manuscrit de Vienne. . . . .	195
II. Texte du fragment initial dépareillé de la <i>Chronique</i> . 1094-1106. . . . .	199
III. Texte du début de la partie continue de la <i>Chronique</i> . 1202-1204. . . . .	202
IV. Texte de la fin de la <i>Chronique</i> et du début du <i>Diario</i> . 1402-1404. . . . .	205
V. Texte de la fin de la partie continue du <i>Diario</i> . 20 novembre 1433. . . . .	208
VI. Texte du fragment terminal dépareillé du <i>Diario</i> . Juin 1434. . . . .	212
VII. Mentions de la <i>Chronique</i> et du <i>Diario</i> relatives aux armements commerciaux de Venise, soit « Voyages de marchandise », soit armements particuliers. 1337. 1404-1433. . . . .	217
VIII. Texte du passage du <i>Diario</i> contenant mention personnelle d'Antonio Morosini. 1430-1433. . . . .	222
IX. Dispositions testamentaires d'Antonio Morosini. Testament et codicille. 1 <sup>er</sup> mars 1377 et 27 mai 1384 . . . . .	228

## ANNEXES DES TOMES I A III.

## ANNEXE I.

Hostilités entre Gènes française et Venise. 1403-1404.

Indication des passages constituant la seconde et la troisième narration présentées par les <i>Vite de' Duchi</i> de Marino Sanuto. Comparaison, passage par passage, de ces deux narrations avec les deux reprises correspondantes présentées par la <i>Chronique</i> d'Antonio Morosini . . . . .	253
---	-----

## ANNEXE II.

Entreprisa de Boucicaud contre l'Escandelour. 1403.

Description de la situation de la place de l'Escandelour, en Asie Mineure, sur la côte de Karamanie, place attaquée par la flotte franco-génoise . . . . .	258
--	-----



## ANNEXE III.

## Entreprise contre Alexandrie. 1403.

- Exposé des mouvements opérés par les diverses fractions de la flotte franco-génoise, commandée par le maréchal Boucicaut, gouverneur français de Gênes . . . . . 260

## ANNEXE IV.

## Principauté de Tarente. 1415.

- Transfert du titre de prince de Tarente à Jacques de Bourbon, comte de la Marche, par Jeanne II, reine de Naples, sa femme . . . . . 266

## ANNEXE V.

## Conquêtes portugaises en Afrique. 1416-1419.

- Texte et commentaire de deux extraits du *Diario* contenant des renseignements sur les opérations des Portugais dans l'Afrique du Nord . . . . . 271

## ANNEXE VI.

## « El mar de la Baga ». 1417.

- Commentaire sur cette expression géographique . . . . . 279

## ANNEXE VII.

## « Monsignor de Ventona ». 1421.

- Discussion de l'identité des divers personnages auxquels a été attribuée la mort du duc de Clarence à la bataille de Baugé, le 22 mars 1421 . . . . . 282

## ANNEXE VIII.

## Le comte-maréchal d'Angleterre. 1421.

- Discussion de l'identité du personnage présenté comme revêtu de cette fonction, mentionné comme tué à la bataille de Baugé, le 22 mars 1421 . . . . . 285

## ANNEXE IX.

## Princes du sang d'Angleterre. 1421.

- Discussion de l'identité des deux princes du sang d'Angleterre, mentionnés comme tués à la bataille de Baugé, le 22 mars 1421. . . . . 289

## ANNEXE X.

## Mort du roi d'Angleterre Henry V. 1422.

- Examen des bruits divers ayant couru sur les causes de la mort du roi d'Angleterre Henry V, au château de Vincennes, le 31 août 1422, mort attribuée à la lèpre . . . 293

## ANNEXE XI.

## Jeanne d'Arc. 1429.

- Texte intégral du passage des *Vite de' Duchi* de Marino Sanuto, présentant un résumé reconnaissable de l'ensemble des documents relatifs à Jeanne d'Arc transcrits par Antonio Morosini. . . . . 299

## ANNEXE XII.

## Les Giustiniani. 1429-1430.

- Indications généalogiques et biographiques concernant Pancrazio Giustiniani, principal auteur des lettres relatives à Jeanne d'Arc transcrites par Antonio Morosini, entre mai 1429 et novembre 1430, concernant également Marco Giustiniani, son père, son correspondant habituel, et les membres les plus proches de sa famille. . . . . 300

## ANNEXE XIII.

## Bastilles anglaises autour d'Orléans. 1428-1429.

- Dénombrement des bastilles élevées par l'armée anglaise autour d'Orléans, dont la lettre de Pancrazio Giustiniani, en date de la mi-mai 1429, porte le nombre à treize . . 306

## ANNEXE XIV.

## Ambassade orléanaise au duc de Bourgogne. 1429.

- Discussion de la date de l'ambassade envoyée au duc de Bourgogne par les Orléanais assiégés, sous la conduite de Saintrilles, au début de 1429, à l'effet de lui offrir la garde de la ville et du duché d'Orléans . . . . . 310

## ANNEXE XV.

## Étendards de Jeanne d'Arc. 1429.

- Signification figurée de la face principale de l'étendard; description de son revers; description du pennon; description de la bannière des prêtres . . . . . 313

## ANNEXE XVI.

## Prophéties relatives à la Pucelle. 1429.

- Variantes diverses du texte du chronogramme prophétique en forme de tercet, concernant Jeanne d'Arc et son œuvre, en l'an 1429, et attribué à Bède le Vénérable, texte contenu dans une correspondance en date de Bruges, le 9 juillet 1429 . . . . . 316

## ANNEXE XVII.

## Armée anglaise de renfort. 1429.

- Examen des conditions exactes où s'opère, d'avril à juillet 1429, le double armement destiné à composer la première armée anglaise de renfort, ayant passé en France en juillet . . . . . 328

## ANNEXE XVIII.

Armistice de Compiègne, actes antérieurs et subséquents.  
Août-octobre 1429.

- Exposé des conditions où furent signés : 1° l'armistice de Compiègne, le 28 août 1429, concurremment avec les trêves régionales déjà existantes entre France et Bourgogne; 2° l'acte complémentaire du 18 septembre; 3° l'établissement de la lieutenance du duc de Bourgogne, le 13 octobre. — Clauses exactes de ces actes. — Divulgation de leur existence . . . . . 332

## ANNEXE XIX.

Jeanne de Luxembourg, Jeanne de Béthune, Jeanne de Bar.  
1430.

- Indications sur les femmes de la famille de Jean de Luxembourg, sire de Beauvoir, présentes au château de Beauvoir au moment de la captivité de Jeanne d'Arc, de juin à septembre 1430 . . . . . 351

## ANNEXE XX.

## Beaulieu. Mai-juin 1430.

- Témoignage relatif à la tentative d'évasion hasardée par Jeanne d'Arc au château de Beaulieu, dans les derniers jours de mai ou les premiers jours de juin 1430 . . . . . 354

ANNEXE XXI.

Beaurevoir. Juin-juillet 1430.

X Témoinages relatifs à la tentative d'évasion hasardée par  
Jeanne d'Arc au château de Beaurevoir, dans le cours de  
juin ou de juillet 1430 . . . . . 356

ANNEXE XXII.

Voyage de Pietro Quirini. 1431-1432.

Renseignements complémentaires sur l'exploration de la  
côte septentrionale de Norvège par le Vénitien Pietro  
Quirini, commandant de « coque » marchande, dont le  
*Diario* d'Antonio Morosini, sous la date du 13 octobre  
1432, signale plusieurs compagnons comme rentrant à  
Venise après de périlleuses aventures . . . . . 360

ANNEXE XXIII.

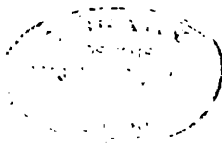
X Lettre de Cosma Raimondi sur la mission de Jeanne d'Arc.  
(1429 ou 1430) . . . . . 364

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Tome I . . . . . 377  
Tome II . . . . . 379  
Tome III. . . . . 381  
Tome IV. . . . . 384

TABLE ALPHABÉTIQUE DES TOMES I A III . . . 385

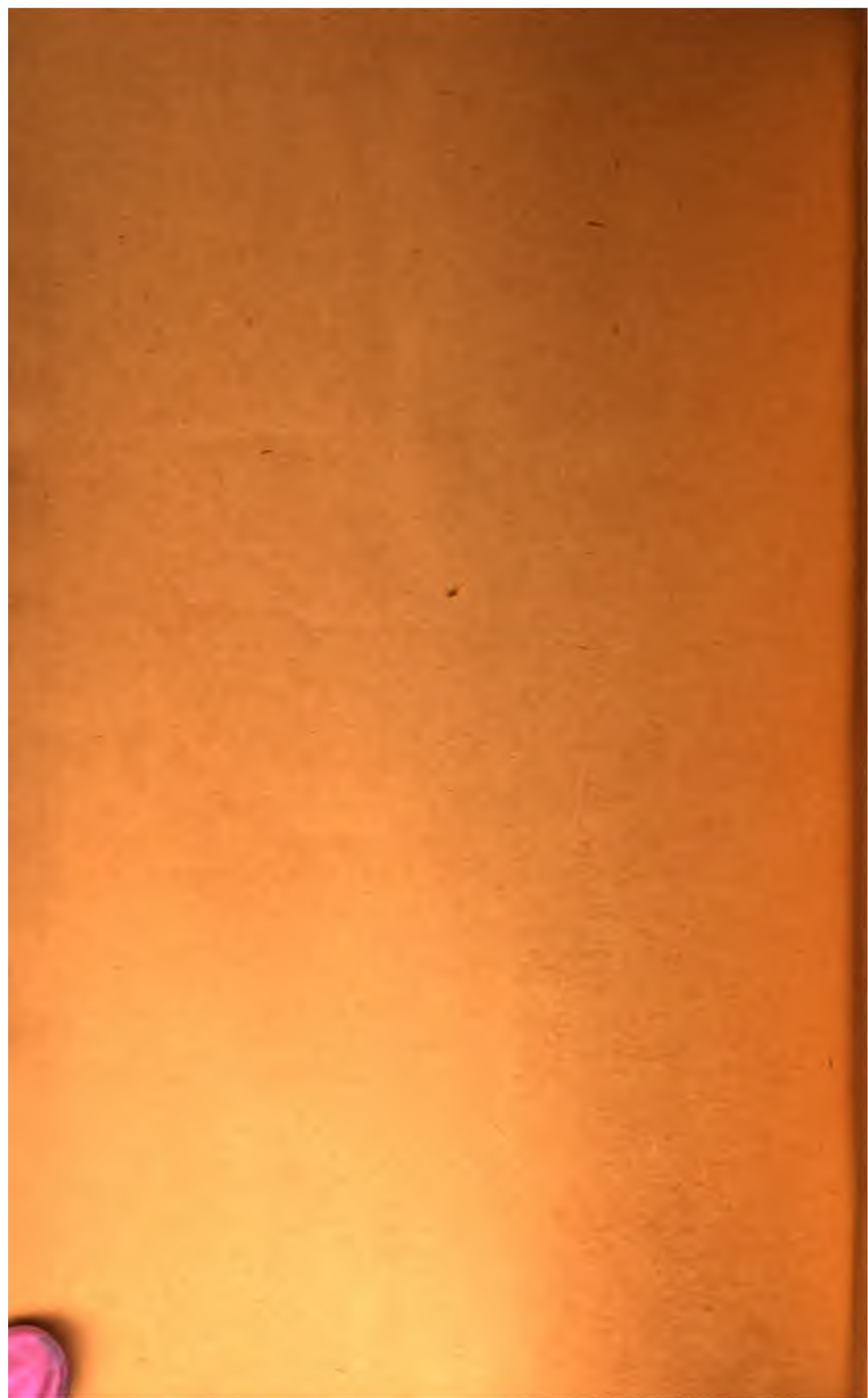
TABLE DES MATIÈRES . . . . . 447















**RETURN TO → CIRCULATION DEPARTMENT**  
202 Main Library

LOAN PERIOD 1	2	3
<b>HOME USE</b>		
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS

Renewals and Recharges may be made 4 days prior to the due date.

Books may be Renewed by calling 642-3405.

**DUE AS STAMPED BELOW**

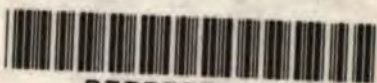
DEC 7 1986		
AUTO. DISC.		
NOV 18 1986		

FORM NO. DD6, UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY  
BERKELEY, CA 94720





GENERAL LIBRARY - U.C. BERKELEY



8000902741

5C

Pans.

196816

DCS

56

v. 91.4